

ÉLÉMENTS

DE

L'ÉCONOMIE POLITIQUE

DU MÊME AUTEUR :

- Cours d'économie industrielle fait au Conservatoire des Arts et Métiers**, pendant les années 1856-57 et 58, par M. Blanqui, recueilli et annoté par MM. Ad. Blaisé et Joseph Garnier. 5 vol. in-8.
- Notice statistique sur les houilles.** 1 vol. in-16, 1857.
- Cours complet théorique et pratique d'arithmétique**, à l'usage des négociants, (en collab. avec M. Wantzel.) 1 vol. in-8, 1858 (épuisé).
- Introduction à l'étude de l'économie politique.** Ouverture du Cours d'économie politique à l'Athénée royal. Br. in-8, 1845.
- Coup d'œil sur l'Exposition des produits de l'industrie française en 1844.** Broch. in-8.
- Notes et avant-propos à l'**Essai sur le principe de population** de Malthus, 1 vol. grand in-8, faisant partie de la *Collection des principaux Economistes*, de Guillaumin. 1^{re} édition, 1845 ; 2^e édition, 1852.
- Richard Cobden, les ligueurs et la ligue**, précis de l'histoire de la dernière révolution économique et financière en Angleterre. 1 vol. in-16, 1846.
- Sur l'association, l'économie politique et la misère, position du problème de la misère**, considération sur les moyens généraux d'élever les classes pauvres à une meilleure condition matérielle et morale. Broch. in-8, 1846.
- Étude sur les profits et les salaires**, mémoire lu à l'Académie des sciences morales et politiques. Broch. in-8, 1848.
- Le droit au travail à l'Assemblée nationale.** *Recueil complet de tous les discours prononcés dans cette mémorable discussion*, etc., avec une introduction et des notes, 1 vol. in-8, 1849.
- Congrès des Amis de la paix universelle, réunis à Paris en 1849.** *Compte rendu des séances, etc., d'une visite au président de la République, de trois meetings en Angleterre; précédé d'un résumé historique sur le mouvement en faveur de la paix.* 1850, br. in-8.
- De l'origine et de la filiation du mot Économie politique et des divers autres noms donnés à la Science économique.** 1852, br. in-8.
- Les **Mélanges d'économie politique**, d'Alcide Fonteyraud, mis en ordre, annotés et augmentés d'une Notice sur l'auteur. Paris, Guillaumin, 1 vol. in-8, 1855.
- L'Annuaire de l'Économie politique et de la Statistique**, publié de concert avec M. Guillaumin (depuis 1844); (élaboration des documents officiels; diverses notices spéciales; un coup d'œil sur les événements économiques de l'année.)
- Nombreux articles d'Économie politique, de statistique, de finances, d'industrie, de commerce, etc., dans le *Dictionnaire du commerce et des marchandises* (1857-1859); — dans le *Journal des économistes* depuis sa fondation (1842); — dans le *Dictionnaire de l'Économie politique* (1852-1855); — le *Nouveau Journal des connaissances utiles*, etc., etc.

Inv. A. 15.411 ÉLÉMENTS

DE STATISTIQUE BELGE

L'ÉCONOMIE POLITIQUE

EXPOSÉ

DES NOTIONS FONDAMENTALES DE CETTE SCIENCE

ET

DE L'ORGANISATION ÉCONOMIQUE DE LA SOCIÉTÉ

PAR

JOSEPH GARNIER

PROFESSEUR A L'ÉCOLE I. DES PONTS ET CHAUSSÉES, SECRÉTAIRE DE LA SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE POLITIQUE
MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE LONDRES ET DE LA COMMISSION CENTRALE
DE STATISTIQUE BELGE,
ANCIEN DIRECTEUR DES ÉTUDES, PROFESSEUR A L'ÉCOLE SUPÉRIEURE DU COMMERCE,
EN DES AUTEURS PRINCIPAUX DU DICTIONNAIRE DE L'ÉCONOMIE POLITIQUE, DU DICTIONNAIRE DE COMMERCE,
RÉDACTEUR EN CHEF DU JOURNAL DES ÉCONOMISTES (1845-1855), ETC.

B 51158

TROISIÈME ÉDITION FRANÇAISE

REFONDUE ET AUGMENTÉE



Que la nation soit instruite des lois générales de son état naturel qui constituent évidemment les sociétés.
QUESNAY, 11^e *Maxime*.

Et l'on verra moins souvent l'affligeant spectacle de ces folies, de ces fausses opérations, si fatales au bonheur des particuliers et à la prospérité des nations.
J.-B. SAY, *Disc. du Traité*.

Donafia Th. Rosetti

PARIS

GARNIER FRÈRES

Libraires-Éditeurs
RUE DES SAINTS-PÈRES, 6

GUILLAUMIN ET C^{ie}

Libraires-Éditeurs
RUE RICHELIEU, 14

1856

36732

CONTROL 1953

11471.A.007

BIBLIOTECA CENTRALĂ UNIVERSITARĂ
BUCUREȘTI
COTA 33 491

1956

222/02

1961

D

B.C.U. Bucuresti

C36732

222/02

TABLE DES MATIÈRES.

Préface.	Page	vii
Avis des éditeurs de cette troisième édition.		xi
Extraits de deux rapports faits à l'Académie des Sciences morales et politiques sur la première et la deuxième édition, par M. Ch. Dunoyer. . .		xiii
Introduction et plan de l'ouvrage.		1

I^{re} PARTIE. — PRODUCTION DE LA RICHESSE.

I^{re} Section. — Notions élémentaires et analyse de la Production.

CHAPITRE I ^{er} . — PREMIÈRES NOTIONS.	5
CHAPITRE II. — ANALYSE DE LA PRODUCTION.	17
CHAPITRE III. — DE LA VALEUR ET DU PRIX COURANT.	55

II^e Section. — Du rôle des trois instruments de Production : le Travail, le Capital, la Terre.

CHAPITRE IV. — DU TRAVAIL, PREMIER INSTRUMENT DE PRODUCTION.	74
CHAPITRE V. — DU CAPITAL, SECOND INSTRUMENT DE PRODUCTION.	78
CHAPITRE VI. — DE LA TERRE, TROISIÈME INSTRUMENT DE PRODUCTION. . .	97

III^e Section. — Des conditions nécessaires ou favorables au développement de la Production.

CHAPITRE VII. — DE LA SÉCURITÉ.	116
CHAPITRE VIII. — DE LA DIVISION DU TRAVAIL.	121
CHAPITRE IX. — DE LA LIBERTÉ DU TRAVAIL OU DU PRINCIPE DE CONCURRENCE ET DE LA RÉGLEMENTATION.	139
CHAPITRE X. — DE L'ASSOCIATION ET DE L'ORGANISATION.	164
CHAPITRE XI. — DES MACHINES, INVENTIONS ET PERFECTIONNEMENTS. — IMPORTANCE DE LA PRODUCTION MODERNE.	176

II^e PARTIE. — CIRCULATION DE LA RICHESSE.

I^{re} Section. — Circulation de la richesse : Monnaies, Crédit et Banques.

CHAPITRE XII. — DE LA MONNAIE.	202
CHAPITRE XIII. — SIGNES REPRÉSENTATIFS DE LA MONNAIE ET DES VALEURS. . .	250

CHAPITRE XIV. — DU CRÉDIT, DES BANQUES ET AUTRES INSTITUTIONS DE CRÉDIT.	259
--	-----

II^e Section. — Des Échanges et des Débouchés de la Production; Balance du commerce; Liberté commerciale et Protection.

CHAPITRE XV. — DES ÉCHANGES ET DES DÉBOUCHÉS.	275
CHAPITRE XVI. — DES ÉCHANGES (SUITE). — THÉORIE DE LA BALANCE DU COMMERCE OU SYSTÈME MERCANTILE.	290
CHAPITRE XVII. — DES ÉCHANGES (SUITE). — DE LA LIBERTÉ DU COMMERCE ET DE LA PROTECTION DOUANIÈRE.	508

III^e PARTIE. — RÉPARTITION DE LA RICHESSE.

I^{re} Section. — De la Répartition ou de la Distribution du revenu social.

CHAPITRE XVIII. — DE LA RÉPARTITION.	525
CHAPITRE XIX. — DU PRINCIPE DE PROPRIÉTÉ.	554
CHAPITRE XX. — DU SALAIRE OU DU REVENU DU TRAVAIL.	548
CHAPITRE XXI. — DE L'INTÉRÊT OU LOYER DES CAPITAUX.	568
CHAPITRE XXII. — DU BÉNÉFICE DE L'ENTREPRISE.	588
CHAPITRE XXIII. — DES INTÉRÊTS, DES PROFITS ET DES SALAIRES.	594
CHAPITRE XXIV. — DU REVENU DE LA TERRE.	406
CHAPITRE XXV. — DU REVENU GÉNÉRAL, DU PRODUIT BRUT ET DU PRODUIT NET.	418

IV^e PARTIE. — CONSOMMATION DE LA RICHESSE.

CHAPITRE XXVI. — DE LA CONSOMMATION EN GÉNÉRAL ET DES CONSOMMATIONS PRIVÉES.	425
CHAPITRE XXVII. — DES CONSOMMATIONS PUBLIQUES.	454
CHAPITRE XXVIII. — RÉCAPITULATION.	464

NOTES.

I. Sur les Divisions générales de la Science.	469
II. Sur les expressions de Richesse, d'Utilité, de Valeur. — Valeurs officielles; Valeurs publiques.	470
III. Attaque et défense de la Propriété.	475
IV. Propriété intellectuelle.	474
V. Des Industries Agricole, Manufacturière et Commerciale.	475
VI. Nomenclature des Systèmes en économie politique.	475
Table alphabétique et raisonnée des matières.	477
Auteurs cités.	485

PRÉFACE

L'ÉCONOMIE POLITIQUE utilise les faits de la Statistique; elle profite des observations de l'Histoire, de la Géographie et des autres branches des connaissances humaines; elle guide, plus que toute autre science, l'ADMINISTRATION rationnelle et progressive des États; elle apprend l'ORGANISATION et la physiologie de la société laborieuse, et elle indique les véritables théories de l'INDUSTRIE et du COMMERCE des nations.

Le vénérable Joseph Droz a dit, avec une haute raison, qu'elle était le meilleur auxiliaire de la Morale.

A notre époque, ignorer les notions fondamentales de cette science, c'est être incapable de prendre part, au moins d'une manière convenable, à aucune des fonctions publiques, qui toutes, de près ou de loin, et la plupart de très-près, touchent soit à la richesse générale, soit à la richesse privée; c'est être dans l'impossibilité de comprendre la portée des nombreuses questions économiques et sociales qui surgissent des divers intérêts en lutte dans le monde.

L'étude de l'Économie politique est le complément indispensable de celle de la Philosophie, de l'Histoire, du Droit et des sciences morales et politiques en général.

Elle est indispensable aux jeunes gens qui veulent suivre les carrières administratives, comme à ceux qui veulent se livrer soit aux professions industrielles, soit aux professions libérales, savantes ou artistiques.

La diffusion des notions fondamentales de l'Économie politique dans les masses imbues des plus dangereux préjugés est un des

premiers besoins; il est aujourd'hui d'intérêt social de donner aux populations la connaissance des choses telles qu'elles sont, telles qu'elles peuvent être selon les lois de la nature, telles que les constate l'Économie politique venant en aide à la Morale. Cette connaissance les guide dans la demande de ce qui est possible; elle les protège contre les épidémies morales causées par les aventuriers de la pensée qui jettent dans le monde un mélange confus de vérités et d'erreurs; elle leur inspire enfin ces idées de dignité, d'ordre et de prévoyance, sans lesquelles les améliorations les mieux conçues sont, pour les classes les plus pauvres en particulier et pour la société en général, presque sans but et sans portée.

Il m'a semblé, en étudiant l'Économie politique, et plus tard en la professant, que la plupart des auteurs qui ont voulu en vulgariser les *Éléments* ou les *Principes* s'étaient laissés aller au désir de publier, d'une manière trop exclusive, leurs idées de prédilection, et les principes de leur économie politique. J'ai tâché d'éviter ce grave inconvénient, et de n'offrir à mes lecteurs que l'exposé et la démonstration des doctrines les plus généralement acceptées par les fondateurs et les maîtres de la science : j'ai voulu écrire, si je puis parler ainsi, la *grammaire* de la science économique, en m'appuyant sur l'opinion des meilleurs auteurs, que j'ai trouvés plus d'accord qu'ils ne l'ont souvent cru eux-mêmes et que ne le pensent ceux qui les critiquent sans les avoir suffisamment lus.

A tout prendre, l'Économie politique est encore celle de toutes les sciences morales dans laquelle les vrais savants se contredisent le moins. J'entends par vrais savants ceux qui ont lu et étudié ce que les autres ont fait avant de chercher à faire du nouveau eux-mêmes.

J'ai fait tous mes efforts pour que ce résumé pût être distingué par des définitions choisies, l'ordre dans les matières, l'enchaînement des propositions acceptées et des problèmes à résoudre, la clarté et la justesse des démonstrations, la sobriété dans les faits et dans les chiffres; enfin j'ai tâché de me maintenir dans l'orthodoxie scientifique.

Je crois que l'ordre constitue une partie essentielle de la science; je me suis donc appliqué de tout mon pouvoir à procéder toujours du connu à l'inconnu, des notions simples aux notions plus complexes. Cette méthode, la plus fructueuse pour l'enseignement, de-

vient d'une très-grande difficulté en Économie politique, où tout est nécessaire pour tout démontrer; et je puis dire que c'est la partie de mon travail qui a réclamé le plus de soins.

Je me suis également préoccupé de constater la filiation des principales découvertes de la science, et de les rattacher au nom de leurs auteurs; comme aussi d'indiquer au lecteur les sources auxquelles il pourrait puiser des éclaircissements.

Le Traité élémentaire mais complet que je présente au public est destiné à servir de première lecture et de *Manuel* à ceux qui, ayant entendu dire du bien ou du mal de la science, veulent avoir une idée exacte des questions qui font partie de son domaine, se familiariser avec les notions fondamentales et se rendre compte de l'organisation économique des sociétés, afin d'étudier ensuite avec fruit les ouvrages plus étendus, ceux-là mêmes dont l'intelligence nécessite une préparation sans laquelle on est exposé à se laisser égarer. Il est encore destiné à ceux qui éprouvent le besoin de *résumer* ou de coordonner les idées qu'ils ont pu se faire sur les questions économiques et sociales.

Dans mon premier travail, quelques auteurs m'avaient principalement servi de guides. Depuis j'ai voulu consulter la plupart des économistes de quelque valeur, anciens et modernes, français et étrangers.

Cette nouvelle édition se ressentira favorablement, je l'espère, de plusieurs années de professorat aux élèves ingénieurs des ponts et chaussées, qui m'ont mis à même de perfectionner diverses démonstrations, ainsi que des nombreuses discussions économiques qui ont eu lieu dans ces dernières années et qui m'ont conduit à mettre plus d'ordre et de logique dans la classification, et à donner plus de fermeté et de précision au langage économique. J'ai fait tous mes efforts pour indiquer le sens des termes, et en arrêter la nomenclature, autant que cela pouvait m'être permis. Je me suis, au reste, attaché à m'en servir rigoureusement : je crois que c'est ainsi seulement que l'on parviendra désormais, en Économie politique, à éviter des causes de confusion nombreuses et des discussions stériles qui compromettent l'autorité de la science.

« La cause la plus générale et la plus dangereuse de nos erreurs, de nos mauvais raisonnements, est dans l'abus continuel que nous faisons des mots. Il faut que chaque mot d'une langue, en quelque sorte, soit frappé d'une empreinte particulière, qui marque son titre et sa valeur, comme chaque pièce de la monnaie d'un peuple;

il faut qu'en donnant ou en recevant un mot on sache ce qu'on reçoit et ce qu'on donne, comme en donnant un écu, un louis ¹. »

C'est pour la troisième fois que je refais ce livre; non que j'aie changé de doctrines ou même de plan; mais parce que, chaque fois que j'ai remis la main à l'œuvre, j'ai éprouvé le besoin de le rendre plus digne, autant que cela pouvait dépendre de moi, de l'accueil favorable qu'il a reçu. Chaque édition m'a assurément coûté beaucoup plus de peine qu'un livre entièrement nouveau. J'en serai récompensé si celle-ci obtient le suffrage qu'ont obtenu les deux premières et contribue à répandre des notions vraiment indispensables à toutes les classes de la société.

Depuis que la deuxième édition a été publiée, j'ai cru reconnaître dans divers écrits des emprunts plus ou moins déguisés faits à mon travail. J'éprouve le besoin d'en faire l'observation, pour ne pas laisser croire que c'est moi qui ai copié ceux qui m'ont trop servilement pris pour modèle. Qu'il me soit en retour permis de remercier ceux qui ont bien voulu me communiquer leurs observations, et, entre autres, M. Ambroise Clément, un des principaux rédacteurs du *Dictionnaire de l'Économie politique*, qui, sur ma prière, a pris la peine d'annoter la deuxième édition d'un bout à l'autre avec ce profond savoir et cette rectitude de jugement qui le distinguent.

¹ *Dict. de l'Académie*, disc. préliminaire, édition de l'an VII.

JOSEPH GARNIER.

AVIS DES ÉDITEURS

SUR CETTE TROISIÈME ÉDITION ¹

La deuxième édition des *Éléments de l'Économie politique* est épuisée depuis longtemps, malgré les contrefaçons belges, désormais impossibles : l'auteur n'a pas voulu laisser paraître cette troisième édition sans avoir achevé un nouveau remaniement général de son œuvre, devenue classique, adoptée pour l'enseignement par diverses universités étrangères, et traduite dans plusieurs langues de l'Europe.

La plus grande partie des chapitres a été refondue. Ceux relatifs à la Division du travail, au Crédit, aux Échanges et Débouchés, au Système mercantile, à la Liberté du commerce et à la Protection, au Revenu général, ont subi moins de remaniements.

Cette nouvelle édition contient cinq chapitres nouveaux sur la Sécurité, l'Association, la Propriété, le Bénéfice, et un chapitre final. D'autre part, l'auteur a cru devoir reporter dans un autre volume complémentaire, intitulé : *Notes et petits Traités faisant suite aux Éléments de l'Économie politique*, les chapitres de la Population et de l'Impôt, et aussi diverses notes complémentaires, qui ont pu recevoir pour la plupart, et notamment le sujet de la population, un plus grand développement. D'autres notes ont été fondues dans les divers chapitres de ce volume.

Éclairé par la pratique de l'enseignement, l'auteur a cru devoir modifier en quelques points la division des matières et la classification des chapitres qu'il avait d'abord adoptées.

¹ La première a été publiée en 1846; la deuxième, en 1848.

Sous le même format, cette troisième édition contient au moins un quart de matières de plus que la précédente, et autant que deux volumes ordinaires. L'auteur a donc pu présenter un résumé encore plus satisfaisant des notions fondamentales de la science qu'il professe.

Ainsi se trouve condensé en un volume précieux pour l'étude un cours entier d'Économie politique, dans lequel l'auteur a trouvé le moyen d'être complet, sans jamais cesser d'être élémentaire.

EXTRAITS DE DEUX RAPPORTS

FAITS A L'ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

Extrait du rapport de M. Ch. Dunoyer, président, sur la première édition, dans la séance du 17 janvier 1846.

« J'ai retenu dernièrement, pour l'examiner et en dire mon avis à l'Académie, un petit volume dont M. Joseph Garnier lui faisait hommage. J'étais attiré par le titre; ce mot d'*Éléments* m'avait séduit, et non sans raison. C'est en effet une excellente note, pour un écrivain didactique, que d'avoir l'esprit tourné vers la composition des ouvrages élémentaires. Ces sortes de compositions, dans lesquelles on essaye de condenser ce qu'il y a de plus général dans un art ou dans une science, doivent naturellement faire supposer que l'auteur a lu attentivement les ouvrages qui en traitent, et clairement démêlé tout ce qu'ils renferment d'essentiel; qu'il aime à aller au fond des choses; qu'il s'est rendu parfaitement maître de son sujet; qu'il en a saisi les principes régulateurs et qu'il a aperçu les principales conséquences de ces principes; qu'il est capable, en un mot, d'exposer avec clarté et avec méthode l'origine et l'enchaînement des idées dont il est formé.

« En même temps, ces ouvrages sont d'une importance et d'un intérêt extrêmes. Ils conviennent également, quand ils sont bien faits, à ceux qui ont beaucoup appris et à ceux qui ont tout à apprendre; à ceux qui veulent mettre de l'ordre dans la masse d'idées accumulées qu'ils possèdent sur une science quelconque, et à ceux, en beaucoup plus grand nombre, qui en veulent acquérir les premières notions.

« Malheureusement ces ouvrages, si intéressants, sont en même

temps d'une exécution fort difficile. Ils exigent, en effet, deux choses qu'il n'est pas aisé de trouver réunies, à savoir, beaucoup de désintéressement et beaucoup de lumières : beaucoup de désintéressement, car il s'agit moins d'y résumer ses propres idées que les idées de la science telle qu'elle est faite, telle qu'elle est exposée dans les meilleurs livres qui en ont traité ; et, tout à la fois, beaucoup de lumières, car, pour composer de bons livres élémentaires, on ne saurait posséder trop à fond la science ou l'art qui en font l'objet. En outre, ces difficultés, communes à toutes les productions de l'ordre de celles dont il s'agit en ce moment, sont plus grandes encore dans les ouvrages élémentaires écrits sur les sciences morales et politiques ¹...

« M. Joseph Garnier n'est point de l'école de ces intrépides faiseurs qui pullulent trop souvent dans le monde des affaires, et qui troublent et brouillent tout du mieux qu'ils peuvent, en prétendant tout régler à leur façon ; qui ne consentent pas à tenir le moindre compte de la force cachée qui gouverne les choses de ce monde, *vis interna rerum*, et qui pensent, non-seulement qu'elles peuvent toutes être arbitrairement ordonnées, mais encore qu'elles se développent infiniment mieux en se pliant à leurs artifices qu'en obéissant aux lois naturelles auxquelles l'Ordonnateur suprême a voulu qu'elles fussent assujetties. Il n'appartient ni à l'école protectionniste et réglementaire, ni à aucune variété des écoles socialistes. Il est de l'école de ces observateurs modestes et judicieux qui se bornent à étudier la nature même des choses, et à examiner suivant quelles lois se développe la société ; qui pensent que la puissance sociale ne devrait intervenir dans son mouvement naturel de progression que pour y réprimer, pour en bannir les causes de trouble, et non pour y porter elle-même la perturbation. Il est, en un mot, de l'école libérale, de l'école de Turgot, de Smith et de leurs successeurs les plus éclairés. Il a l'instinct et le goût de la science de bon aloi qu'ils enseignent, il a pris l'étude de cette science par le bon bout, et je ne doute pas qu'il ne soit appelé à lui rendre de véritables services. La publication du livre que j'examine en est déjà un très-réel. Un ouvrage si difficile à composer ne pouvait être absolument exempt de défauts sans doute ; mais, nonobstant le petit nombre d'*errata*

¹ V. le complément de ce rapport dans le *Journal des Économistes*, t. XIII, p. 4.

qu'on y pourrait faire ou de *desiderata* qu'il permettrait de formuler, on peut justement le classer, je crois, au nombre des meilleures publications de ce genre, et je me plais à reconnaître que la science, au point où l'avaient mise, jusqu'à ces derniers temps, les travaux les plus considérables, y est fort habilement résumée. »

Extrait du rapport de M. Ch. Dunoyer, sur la deuxième édition (1848).

« J'ai eu déjà, lorsque l'ouvrage a paru pour la première fois, l'occasion d'en entretenir l'Académie; et le rapide écoulement de la première édition a suffisamment justifié ce qu'il m'avait inspiré de réflexions bienveillantes. J'espère que la justice de ces éloges recevra de l'édition nouvelle un surcroît de consécration. L'auteur, encouragé par le succès, et jaloux de s'en rendre de plus en plus digne, a fait de louables et heureux efforts pour améliorer son travail. Il n'en a pas changé le cadre, mais il a tâché de le mieux remplir. Il y a fait entrer un grand nombre de développements nouveaux; et, sans cesser d'être élémentaire, il a trouvé le moyen de condenser dans un petit volume in-18 de quatre cents pages, à la vérité assez minutées et très-remplies, un cours complet de la science dont il ne s'était proposé d'abord d'exposer que les principales notions.

« Il prend la société telle que nous la connaissons, telle que d'invincibles instincts l'ont faite, et la science au point où l'ont conduite les meilleurs esprits de tous les temps, et notamment les observateurs judicieux et les penseurs éminents qui s'en sont occupés depuis moins d'un siècle, et à qui l'on doit de l'avoir constituée. L'auteur ne s'est pas même proposé, en partant des données acquises, de chercher à éclaircir un certain nombre de points nouveaux et de former un corps d'ouvrage qu'il pût nommer son économie politique. Il a circonscrit davantage encore ses prétentions, ou, si l'on veut, il en a eu de toutes différentes. Il s'est moins proposé de faire du nouveau que de se rendre un compte exact de ce qui avait été fait, et de tirer de cette consciencieuse et intelligente analyse un résumé clair et substantiel des principes de la science. Il s'est entouré de tous les maîtres qui en ont traité, depuis les physiocrates jusqu'aux auteurs contemporains les plus honorablement accrédités; et de leurs travaux réunis il s'est efforcé d'extraire un tout harmo-

nieux, qui est le corps même de la science, au point où l'ont conduite les communs efforts de ses fondateurs; s'efforçant de les rectifier et surtout de les compléter les uns par les autres, montrant qu'ils sont souvent moins divisés qu'ils ne le croient, et s'appliquant, en particulier, dans un esprit de justice distributive tout à fait louable, à faire honneur à chacun d'eux des vues qui lui sont propres et des services qu'il a rendus.

« Je ne voudrais pas affirmer que M. Joseph Garnier a rempli aussi complètement qu'elle était susceptible de l'être la tâche intéressante et difficile qu'il s'est proposée; qu'il est toujours parvenu à être exact et juste autant qu'il en avait l'honnête désir; qu'il a su rapporter chaque vérité à son origine, et que de l'ensemble des vérités économiques qui sont véritablement acquises, il a réussi à composer un tout aussi homogène qu'il avait la louable ambition d'y parvenir. Peut-être des esprits très-exercés, comme le sien, à considérer le sujet étendu dont il s'est occupé, n'auraient-ils adopté complètement ni ses classifications ni ses nomenclatures; mais, quoiqu'il y eût beaucoup de manières de faire autrement, il est permis de douter qu'ils eussent fait mieux, et, tel qu'il est, son ouvrage, je l'avoue, me paraît un livre élémentaire du mérite le plus réel, qui peut tenir lieu d'ouvrages plus considérables, et dont la lecture, en tout cas, est une préparation excellente à celle des travaux plus étendus qui ont traité de la science *ex professo*.

« Je trouve un grand plaisir à rappeler ce que j'avais dit de l'auteur...

« S'il est un temps où la diffusion de tels écrits soit désirable, c'est à coup sûr celui où nous vivons. Jamais il ne fut plus permis de sentir à quel point est regrettable la lacune qu'on s'est obstiné à laisser subsister à cet égard dans l'universalité des établissements d'instruction, ni plus nécessaire de chercher à suppléer à l'enseignement oral de l'Économie politique, par la propagation des ouvrages qui contiennent de cette science un bon enseignement écrit ¹. »

¹ Ce rapport fut suivi de réflexions sur l'utilité de l'enseignement de l'Économie politique par MM. Giraud, Passy, de Rémusat, Ch. Dupin et Villermé. Voyez *Journal des économistes*, octobre 1848, et le *Bulletin des travaux de l'Académie*, de la même époque, publié par M. Vergé, sous la direction de M. Mignet, secrétaire perpétuel de l'Académie.

ÉLÉMENTS

DE

L'ÉCONOMIE POLITIQUE

INTRODUCTION ET PLAN DE L'OUVRAGE

I. Nous exposons d'abord, dans cet ouvrage, comment les Produits, le Travail et les Services que les hommes échangent entre eux pour la satisfaction de leurs besoins, et qui constituent la Richesse, sont obtenus par l'action de l'Industrie humaine, c'est-à-dire par l'application des facultés données à l'homme, des autres agents naturels que lui offre la nature, et des instruments qu'il est parvenu à se créer, — ayant soin de montrer quelles sont les conditions naturelles pour obtenir la production la plus active et la plus féconde.

Nous exposons ensuite comment la Richesse produite s'échange, circule et trouve des débouchés.

En troisième lieu, nous montrons sur quels principes repose la Répartition de cette même richesse dans le corps social, et nous examinons la part qui revient à chaque catégorie de possesseurs d'instruments de production.

Quatrièmement, enfin, nous disons comment les détenteurs de la richesse obtenue l'emploient, soit à la satisfaction de leurs besoins, soit à alimenter les sources de la production.

De là les quatre parties de ces éléments :

La Production de la Richesse;

La Circulation, l'Échange et les Débouchés de la Richesse;

La Répartition ou la Distribution de la Richesse;

La Consommation ou l'Emploi de la Richesse ¹.

2. C'est en étudiant les questions qui viennent se ranger sous ces titres généraux que l'on apprend à se rendre compte de l'*Organisation économique* de la société, c'est-à-dire de l'*Organisation sociale* pour tout ce qui touche au travail et à sa rémunération.

¹ Les deux premières parties sont subdivisées en *sections* groupant un certain nombre de phénomènes de même ordre; toutes les quatre sont divisées en *chapitres* traitant d'un sujet plus spécial, et subdivisés eux-mêmes en *paragraphes* (§), selon la nature des questions dont les aspects divers sont présentés dans les *alinéa numérotés* pour faciliter les renvois et simplifier les démonstrations. (Voir la préface et la table des matières pour le détail et l'ordre que nous avons cru devoir suivre.)

PREMIÈRE PARTIE

PRODUCTION DE LA RICHESSE

PREMIÈRE SECTION.

NOTIONS ÉLÉMENTAIRES ET ANALYSE DE LA PRODUCTION.

Cette première section comprend les premières notions de la science, l'analyse de la Production et la notion de la Valeur. — Après avoir donné une première idée des Besoins de l'homme, de la Richesse apte à les satisfaire, de la Propriété qu'elle constitue, de l'Utilité, de la Valeur, de l'Échange et de la Monnaie, et cherché à préciser en peu de mots le but de l'Économie politique, nous analysons l'action productive de l'Industrie humaine, le jeu des instruments et le rôle des agents naturels et personnels qu'elle emploie, les frais qu'elle coûte, la manière dont elle progresse. Enfin nous complétons le sens qu'il faut attacher à l'idée de Richesse, en montrant l'analogie qu'il y a entre les produits matériels et les produits immatériels, en d'autres termes, les Produits et les Services. Nous approfondissons ensuite la notion primordiale de la Valeur, pour déterminer quels en sont les fondements, les propriétés, et quels sont les moyens d'en apprécier les oscillations.

CHAPITRE I^{er}.

PREMIÈRES NOTIONS.

I. Définition de l'Économie politique; son rang dans les sciences morales et politiques; ses divisions. — II. Des besoins physiques, intellectuels et moraux des hommes. — III. Définition de la Richesse, de l'Utilité, de la Valeur. Classification des richesses propres à satisfaire aux besoins des hommes. — Première notion sur la Propriété. — IV. Premières notions sur l'Échange et la Monnaie.

§ 1. **Définition de l'Économie politique; son rang dans les sciences morales et politiques; sa division.**

3. L'organisation générale des sociétés humaines n'est pas le produit de l'art, le résultat de l'invention humaine.

Elles naissent, vivent, se transforment ou disparaissent selon des lois naturelles.

La découverte de ces lois ou rapports nécessaires dérivant de la nature des choses, les études auxquelles elles donnent lieu, les effets qu'elles produisent, suivant que les lois ou règlements établis par les législateurs et les gouvernements sont en harmonie ou en désaccord avec elles, constituent le domaine des sciences morales et politiques. On dit *sciences*, pour exprimer un ensemble de connaissances; *sciences morales*, pour exprimer un ensemble de connaissances qui se rapportent à la nature morale et intellectuelle de l'homme; *sciences morales et politiques*¹, pour exprimer un ensemble de connaissances relatives, à la fois, à la nature morale et intellectuelle des hommes, et aux divers moyens d'association générale qu'ils ont imaginés pour garantir leur sécurité et l'exercice de la justice entre eux, pour assurer la jouissance de leurs propriétés et des fruits de leur travail et obtenir divers avantages communs.

La physiologie des sociétés, leur organisation réelle, produit de la civilisation, leurs besoins, les moyens de les satisfaire conformément à la Nature des choses, constituent la Science sociale, que l'on peut encore nommer l'Économie sociale. L'Économie politique, la Morale, la Législation, l'Histoire, la Philosophie, etc., sont autant de sciences morales et politiques concourant à former l'ensemble de la science sociale.

4. L'ÉCONOMIE POLITIQUE, que plusieurs écrivains appellent souvent aussi du nom d'ÉCONOMIE SOCIALE, et que nous proposons d'appeler plus simplement l'ÉCONOMIQUE², ayant alors

¹ Par opposition aux *sciences dites naturelles* (la minéralogie, la botanique, la zoologie, etc.), aux *sciences physiques* (physique, chimie, mécanique, etc.), aux *sciences mathématiques* (arithmétique, algèbre, etc.)

² V., sur les noms et les définitions de la science, *Notes et petits traités faisant suite aux Éléments de l'économie politique*, 1 vol. in-18, 1856, chez Garnier frères et chez Guillaumin.

un sens plus restreint que ci-dessus, est de toutes ces sciences celle qui se rend plus spécialement et plus directement compte de la physiologie de la société humaine, des besoins particuliers et communs des hommes, des moyens généraux de les satisfaire; des maux qui affligent le corps social dans l'ordre du travail, de leurs causes et des remèdes qu'on y peut apporter.

5. Les besoins des hommes sont les uns matériels, les autres moraux; car, ainsi que l'a justement fait remarquer Rousseau dans son célèbre *Discours sur les sciences et les arts*, l'esprit a ses besoins ainsi que le corps; d'où il résulte que la solution des questions économiques nécessite la connaissance des facultés, des besoins et des tendances de notre nature.

Tout ce qui satisfait nos besoins, comprenant aussi nos plaisirs matériels et moraux, constitue la RICHESSE; et l'ÉCONOMIE POLITIQUE peut être ainsi définie: la science de la Richesse, ou mieux: la science qui a pour but de déterminer comment la Richesse est et doit être le plus naturellement (équitablement) produite et répartie dans le corps social, dans l'intérêt des Individus comme dans celui de la Société tout entière; idée que l'on peut encore exprimer en disant que la tâche de l'Économie politique est la constatation des lois harmoniques des intérêts ¹.

§ II. Des besoins physiques, intellectuels et moraux des hommes.

6. L'homme éprouve des *besoins* qui réclament une impérieuse satisfaction.

Les premiers besoins qu'il ressent, en vertu de sa nature,

¹ Ce but et cette tâche ont été entrevus, dès les débuts de la science, par les physiocrates et par Adam Smith; ils ont été poursuivis par leurs successeurs. C'est tout à fait à tort que MM. Carey et Bastiat leur ont fait dans ces derniers temps le reproche d'avoir eu une pensée contraire, le premier dans divers écrits, le second dans ses *Harmonies économiques*.

sont : la Nourriture, l'Habitation, le Vêtement. Si ces besoins ne sont pas remplis dans une certaine mesure, l'homme succombe de faim, de froid ou de maladie.

Au fur et à mesure que la civilisation avance, l'homme sent la nécessité de mieux satisfaire ces premiers besoins, et il sent aussi la nécessité d'en satisfaire encore d'autres de plus en plus nombreux : de Sécurité, de Locomotion, de Propreté, d'Hygiène, de Moralité, d'Instruction, de Distraction, de Sensation du Beau, etc.

7. Qui dit besoin dit stimulant, excitant, peine. D'autre part, les efforts que l'homme fait pour procurer une satisfaction à ses besoins est un travail, une peine, un sacrifice, une souffrance. C'est encore là un fait naturel, et ce serait une illusion de croire que la Société, qui est l'association générale des hommes, trouvera jamais le moyen de faire disparaître entièrement la peine de ce monde, c'est-à-dire le stimulant des besoins et les efforts qu'exige leur satisfaction.

8. Dire que la civilisation marche, c'est dire que les besoins vont s'accroissant sans cesse avec les moyens de les satisfaire, mais que ces moyens, tout en devenant plus nombreux, deviennent aussi moins pénibles, ou, en d'autres termes, que si les hommes ont pour destinée le travail, ce travail, s'ils avancent en science comme en moralité, amène une quantité croissante de récompenses.

Or c'est précisément ce que prouve l'histoire de l'industrie. De nos jours, un ouvrier produit trente fois plus de fer dans sa journée qu'il y a un siècle; un ouvrier, dans un moulin à vapeur, produit cent cinquante fois plus de farine qu'un esclave du temps d'Ulysse.

Bastiat parle de l'harmonie des lois économiques avec un grand charme; il a, en général, mieux dit, mais il n'a pas dit autrement que ses prédécesseurs. La thèse de la solidarité des intérêts se trouve partout dans les ouvrages des économistes.

Quant à la progression indéfinie des besoins, elle est la conséquence de l'augmentation du travail, de la force de l'habitude et du sentiment de dignité qui s'accroît et se fortifie dans l'homme. — L'ouvrier anglais, qui est un des meilleurs travailleurs, consomme cent fois plus de toutes choses que le lazaronne napolitain. — L'habitude est une seconde nature; aussi, dès qu'un besoin est satisfait, d'autres désirs, d'autres goûts, d'autres besoins surviennent, engendrés par cette première satisfaction. A peine l'homme est-il abrité et vêtu, qu'il veut décorer sa demeure, embellir sa personne. A peine a-t-il satisfait les besoins physiques du corps, que l'industrie, les arts, les sciences, l'étude, ouvrent un champ sans limite à ses désirs et à ceux de sa famille.

Les besoins, loin d'être une quantité fixe et limitée, sont donc essentiellement progressifs et indéfinis; ils changent avec les mœurs et les usages des nations; ils changent encore avec l'âge, les goûts, les passions des individus.

La sagesse ne consiste pas à se priver d'une manière absolue, mais à satisfaire ses besoins dans les limites de ce qu'on gagne et de ce qu'une sage prévoyance commande de réserver, soit pour l'avenir, soit pour s'aider dans la profession qu'on exerce, c'est-à-dire pour former les capitaux ou instruments de travail dont il sera parlé plus loin.

C'est à la religion, à la morale, à l'hygiène d'autre part, à l'expérience de la vie, à la raison en un mot, que les hommes, selon leur condition, doivent demander les limites dans lesquelles leurs besoins peuvent être satisfaits. Mais l'économie politique s'accorde avec ces bonnes conseillères sur les avantages que chaque homme a à les satisfaire aussi sagement que possible; en disant sagement, nous disons profitablement. Toutefois l'économiste commence son rôle d'observateur dès que les hommes font un effort pour satisfaire ces besoins dans une proportion quelconque. La raison peut les condamner; elle doit les contenir dans de

justes bornes; mais il faut les faire entrer en ligne de compte dans les appréciations économiques, aussitôt que les hommes se montrent disposés à faire des sacrifices pour les satisfaire. Aux yeux du moraliste, une fleur artificielle, une bague, peuvent passer pour des objets inutiles; mais, aux yeux de l'économiste, ils ont de la valeur, du moment que les hommes y trouvent assez de jouissances pour y mettre un prix. La satisfaction de la vanité, a dit J.-B. Say, est quelquefois pour l'homme un besoin aussi impérieux que la faim.

§ III. Définition de la Richesse; de l'Utilité et de la Valeur.
 — Classification des richesses ou biens, propres à satisfaire les besoins des hommes. — Première notion de la Propriété.

9. Tout ce qui satisfait les besoins de l'homme, besoins du corps ou de l'esprit, besoins physiques ou moraux, plaisirs matériels ou intellectuels, est ce qu'on appelle la *Richesse*, quelle qu'en soit la quantité. Un clou est de la richesse; un hectolitre de blé est de la richesse; la faculté qu'a le professeur de savoir donner une leçon est de la richesse comme le résultat de cette leçon; l'air est aussi de la richesse, etc. En économie politique, le sens du mot richesse est donc plus étendu que dans le langage ordinaire, où richesse est pris dans le sens d'opulence et d'abondance de biens.

10. La qualité qui rend les choses propres à satisfaire nos besoins se nomme *UTILITÉ*¹.

11. Il y a cette différence entre la *Richesse* et l'*Utilité*, que la première expression désigne les objets dans lesquels réside la qualité exprimée par la seconde. Ce n'est donc que par une irrégularité de langage, féconde en confusions, que ces deux termes sont employés comme synonymes.

¹ Du latin *uti*, se servir. — Le sens dans lequel la science prend ce mot est un des sens usuels; dans le langage ordinaire, utilité veut encore dire profit et avantages.

12. L'utilité peut être considérée sous divers rapports, selon les objets ou richesses dans lesquelles elle réside

Elle est *naturelle* ou *produite*, c'est-à-dire qu'elle existe spontanément dans les objets ou qu'elle y est créée par l'effort et le travail de l'homme.

13. Elle est *gratuite* ou *onéreuse*.

Elle est gratuite si elle est exclusivement donnée par la nature ; si les objets qui en sont doués ne sont pas susceptibles d'appropriation, ou si, étant susceptibles d'appropriation, ils sont à la disposition de tout le monde ; car personne ne consent à faire le moindre sacrifice en échange de ce qu'on a à sa portée sans peine. Telle est l'utilité de l'air, que tout le monde respire à volonté.

Elle n'est pas gratuite si, étant produite par l'effort et le travail de l'homme, elle réside d'ailleurs dans un objet appropriable, existant en quantité limitée. Dans ce cas elle est la chose, le privilège de celui qui l'a produite, et qui peut en faire l'objet de transactions avec d'autres hommes¹.

14. Elle est *directe* ou *indirecte*.

Elle est directe lorsqu'elle est fondée sur la possibilité d'une application immédiate des choses à la satisfaction de nos besoins : telle est la valeur d'un pain pour l'homme qui a besoin de manger.

Elle est indirecte dans les choses qui ne sont qu'un moyen de nous procurer ce qui est propre à satisfaire des besoins qu'elles ne peuvent satisfaire elles-mêmes. Un homme possède deux morceaux de pain : avec l'un il apaise sa faim, c'est l'utilité directe ; il donne l'autre, pressé par la soif, en échange d'un liquide, c'est l'utilité indirecte.

15. L'utilité naturelle peut être directe ou indirecte. Il en

¹ C'est ici que commence le dissentiment de ceux qui ont soutenu la gratuité complète des agents naturels dont il sera question dans quelques parties de ce livre.

est de même de l'utilité non gratuite ; mais, l'utilité gratuite ne pouvant donner lieu à aucun échange, il est impossible de lui appliquer cette qualification.

16. Quand l'utilité dont les choses sont douées n'est pas gratuite ; quand elle est susceptible d'être indirecte, de donner lieu à une appropriation et à un échange ; ces choses acquièrent une qualité économique qui permet à leur possesseur d'obtenir d'autres choses utiles, d'autres produits ou services par voie d'échange, et qu'on a désignée par diverses appellations et notamment par celle de *valeur en échange* (*value in exchange* (Adam Smith¹) ou valeur échangeable (J.-B. Say), et que nous pouvons désigner simplement par le mot de VALEUR.

La Valeur est une autre qualité de choses qui comprend donc l'Utilité et l'Échangeabilité², qualités économiques de la Richesse, expression indiquant, nous le répétons, les objets dans lesquels ces qualités résident. — Valeur, Utilité, Richesse, sont donc des termes corrélatifs, mais c'est à tort qu'on en ferait des synonymes³.

¹ Adam Smith appelait l'Utilité, valeur en usage (*value in use*), et la Valeur, valeur en échange (*value in exchange*). M. Rossi a admis ces expressions. J.-B. Say a dit *valeur d'utilité* pour la première, et *valeur échangeable* pour la seconde. Adam Smith a éclairci ses brillantes analyses par cette distinction, qui, entre ses mains, est devenue une véritable découverte. Cependant on trouve dans les écrits des *physiocrates* ou économistes du dix-huitième siècle la distinction entre les *qualités usuelles des objets* et la *propriété qu'ils ont d'être échangés*, et à laquelle ils donnaient le nom de *valeur vénale*. En conséquence, M Monjean (*V. les Principes d'économie politique*, de Malthus, dans la *Collection des principaux économistes*, p. 520, note) fait remonter la découverte, en général attribuée à Adam Smith, jusqu'à l'école physiocratique. Il s'agit toutefois de savoir si le véritable inventeur est celui qui entrevoit une vérité, ou bien celui qui la vulgarise et la féconde.

² Ce mot n'est pas dans le Dictionnaire, mais il est nécessaire. M. Hip. Passy l'a employé dans le *Dictionnaire d'économie politique*, art. VALEUR.

³ La science précise le sens du mot Valeur, moins usité dans le langage ordinaire. (*V. le chapitre III, entièrement consacré à ce sujet.*)

17. La Richesse doit être considérée sous divers aspects, on distingue :

a. Les Richesses matérielles, c'est-à-dire celles qui résident dans les choses, comme l'air, les terres, les aliments, etc.

b. Les Richesses immatérielles, celles qui résident dans les hommes; telles que les qualités, les talents, les facultés de toute nature, les Services de toute espèce que les hommes se rendent entre eux, les clientèles qu'ils se créent ¹.

18. Sous un autre rapport on distingue :

a. Les Richesses naturelles, données pour ainsi dire toutes faites à l'espèce humaine par le Créateur de toutes choses : tels sont l'air, la lumière, la force de la vapeur, l'électricité, et toutes les forces ou agents de la nature comprenant la force végétative et la richesse métallique des terres susceptibles de production (sols cultivables, potagers, mines, étangs, cours d'eau); telles sont encore les facultés intellectuelles et physiques des hommes.

Parmi ces richesses, les unes, données en profusion par le Créateur, ou non susceptibles d'appropriation et de transaction entre les hommes, sont *communes* et *gratuites*, l'air, par exemple; — les autres, susceptibles d'appropriation, ne sont pas communes et ne sont gratuites que pour ceux à qui la nature les a données, et qui n'en cèdent la possession ou l'usage qu'à titre onéreux.

19. *b. Les Richesses produites*, et que J.-B. Say appelle *artificielles* ou *sociales*, obtenues par les hommes avec un concours de moyens qui n'est pas gratuit, qui nécessite des efforts, des travaux, des peines, des souffrances, des sacrifices, et tels que les aliments, les vêtements, les habitations, les améliorations faites sur le sol, les outils, les semences, les matières premières, les produits de toute nature, ainsi que les talents et services de toute espèce.

¹ V. ce qui est dit sur les *produits immatériels* au chapitre II. § 2.

Pour en jouir, il faut les avoir créées ou obtenues en les échangeant contre d'autres biens.

20. *c.* Les *Richesses* qui sont à la fois naturelles et sociales, telles que les diverses parties du sol dans les pays occupés où règne un commencement de civilisation; telles encore que les facultés de l'esprit et du corps.

Les terres cultivables et toutes les parties du sol susceptibles d'une exploitation quelconque présentent le double caractère de richesses naturelles et de richesses produites ou sociales. Ce sont des richesses naturelles par leur fécondité naturelle, leurs qualités physiques, leur situation, leur exposition; ce sont des richesses sociales, ou produites, par les améliorations dont elles ont été l'objet au moyen du travail et de l'industrie de leurs possesseurs. Comme richesses sociales, elles ne sont pas gratuites; elles ne le sont pas non plus comme richesses naturelles, dans les pays dont le territoire est entièrement occupé, où ces terres, celles de bonne qualité surtout, ne sont pas, comme l'air et la lumière, à la disposition de tous.

En effet, pour en assurer la culture, il a fallu en garantir la jouissance exclusive aux familles qui les possèdent légitimement, soit par suite d'une libre transmission de la part de ceux qui, les premiers, les avaient cultivées, soit (ce qui est le cas presque universel) parce qu'elles les ont acquises en donnant en échange à ceux qui les possédaient des valeurs égales sous une autre forme.

21. Les facultés naturelles de l'esprit et du corps présentent le même caractère sous le rapport économique. Elles sont à la fois naturelles et acquises à l'aide des efforts de ceux qui les possèdent; et les services qui en résultent ne sont pas gratuits ¹.

¹ Des divergences se sont produites au sujet de l'étendue à donner à la signification du mot *richesse*. Les uns n'ont pas compris par ce mot les richesses immatérielles, d'autres n'ont pas compris les richesses maté-

22. La possession exclusive et la jouissance de ces richesses, soit produites, soit naturelles, constituent le droit de *Propriété*, reconnu et garanti par la société, et d'autant mieux garanti et protégé que la civilisation est plus avancée.

Ce droit de propriété est la clef de voûte de l'édifice social. C'est un des principes fondamentaux que la science économique invoque et démontre, comme cela ressort de l'ensemble des propositions établies dans ce livre et des considérations spéciales que nous établirons plus loin (V. ch. xix); il a sa source dans l'*Intérêt individuel* ou *privé*, c'est-à-dire dans cet instinct naturel qui préside à la conservation de l'individu et de sa famille, et qui, maintenu par la *justice* (respect de l'intérêt d'autrui), est le moteur universel du genre humain, et forme par sa multiplicité l'*intérêt social*.

§ IV. Premières notions sur l'Échange et la Monnaie ¹.

23. Nous venons de voir l'idée de *Propriété* surgir avec les premiers rudiments de la science et se rattacher à l'idée de Richesse créée par l'homme travaillant, c'est-à-dire appliquant ses facultés à la production des choses propres à satisfaire les besoins inhérents à sa nature, et que le Créateur n'a pas jugé à propos de répandre à profusion, comme l'air, la lumière et l'eau dans beaucoup de localités. On voit également naître l'idée d'*Échange* inséparable de celle de Travail, de Propriété et de Richesse; car, les facultés et par conséquent le pouvoir de l'homme étant très-limités, il ne sait et ne peut faire tout ce dont il a besoin. Mais, par

rielles gratuites. L'analogie des richesses immatérielles avec les richesses matérielles sera établie plus loin, au chapitre II. Nous nous bornerons donc à dire ici que, si la richesse produite constitue évidemment l'objet principal de la science économique, il y aurait des inconvénients à la mutiler en négligeant la richesse gratuite.

¹ Un chapitre spécial et détaillé sera consacré au sujet fondamental de la Monnaie. (V. chap. xii et xv.) La notion de l'Échange sera aussi approfondie dans un autre chapitre.

compensation, Dieu lui a donné un instinct qu'il semble avoir refusé à tous les autres êtres animés : en le créant propriétaire, il lui a indiqué la voie de l'échange pour se procurer le travail, les produits et les services des autres hommes.

24. L'homme peut ainsi obtenir les diverses richesses (autres que les richesses naturelles) de deux manières. Il les crée lui-même par divers procédés ; ou bien il se les procure en donnant les produits qu'il fait lui-même à d'autres qui lui en donnent d'équivalents obtenus par eux.

C'est cette manière indirecte d'obtenir les produits qui prend le nom d'*Echange*, et se décompose en deux actes : la *Vente* et l'*Achat*. Le cordonnier échangeant avec un chapelier deux paires de souliers contre un chapeau fait un échange : il vend ses souliers et achète un chapeau ; et, réciproquement, le chapelier vend le chapeau et achète les deux paires de souliers. Toutefois cet échange direct ou *troc* ne se pratique que dans l'enfance des sociétés, chez les peuplades à demi barbares ou dans les localités pauvres et isolées ; dans un pays civilisé il est relativement exceptionnel et serait dans une foule de cas pour ainsi dire impossible. Un libraire, par exemple, qui n'a que des livres, ne peut guère payer son boulanger, son cordonnier, etc., avec des volumes. Admettez que ses fournisseurs veuillent se prêter quelquefois à ce troc, ils ne tardent pas à être pourvus de livres. Heureusement il y a dans la société une ou plusieurs marchandises exceptionnelles, constituant une *Monnaie*, que les acheteurs de volumes donnent au libraire, que celui-ci peut redonner à ceux qui lui vendent. Il en résulte que le troc se complique d'un échange intermédiaire, dont il est important de bien saisir la nature pour ne pas tomber dans de graves erreurs.

Les hommes acceptant, pour des raisons que nous verrons bientôt, de préférence, deux produits qui sont l'Or et

l'Argent et que l'on dispose, pour plus de commodité, en petites pièces qu'on appelle du *numéraire* ou de la *monnaie* ¹, il arrive presque toujours, dans un pays avancé en civilisation, que le cordonnier échange ses souliers contre l'équivalent en monnaie, pour ensuite échanger cette monnaie contre un chapeau, par exemple. Il en est de même du chapelier.

Ces deux producteurs font les opérations suivantes :

LE CORDONNIER;

Donne d'abord des SOULIERS *contre* de la MONNAIE ;

Ensuite, de la MONNAIE *contre* UN CHAPEAU ;

Ce qui équivaut à ceci :

DES SOULIERS *contre* UN CHAPEAU.

LE CHAPELIER,

Donne d'abord UN CHAPEAU *contre* de la MONNAIE ;

Ensuite, de la MONNAIE *contre* DES SOULIERS ;

Ce qui se réduit à UN CHAPEAU *contre* DES SOULIERS.

La monnaie, l'or et l'argent disparaissent en dernière analyse, après avoir fait fonction de moyen d'échange, d'instrument de circulation. On comprend que le cordonnier et le chapelier peuvent se servir de la monnaie qui leur appartient, ou s'en procurer, s'ils n'en ont pas, en s'adressant à des tiers acheteurs de souliers ou de chapeaux.

Dans les deux cas, le cordonnier *vend* des souliers et *achète* de la monnaie, puis il *vend* la monnaie pour *acheter* des souliers ; par abréviation, on dit simplement qu'il *vend* ses souliers et *achète* un chapeau. — Le chapelier *vend* le chapeau et *achète* de la monnaie, pour *vendre* ensuite cette monnaie et *acheter* des souliers ; mais on dit encore par abréviation qu'il *vend* le chapeau et *achète* des souliers. — De sorte que la *vente* et l'*achat* du langage usuel constituent

¹ Du latin *Moneta*, de *Monere*, avertir.

chacun un échange complet : *vente* signifie la vente d'un produit et l'achat de la monnaie, qui est un autre produit; *achat* signifie la vente de la monnaie et l'achat d'un produit.

Dans les exemples précédents, on peut dire :

1° Que quinze francs *valent* comme deux paires de souliers, ou comme un chapeau ;

2° Que deux paires de souliers *valent* comme quinze francs, ou comme un chapeau ;

3° Qu'un chapeau *vaut* comme deux paires de souliers, ou comme quinze francs.

Cela veut dire, en d'autres termes, qu'aux yeux des acheteurs et vendeurs des francs, des souliers, du chapeau, la valeur des quinze francs, celle des deux souliers ou celle du chapeau sont des valeurs équivalentes.

25. Si les richesses sont toujours évaluées en argent¹, ou plutôt en monnaie, et non en autres valeurs, c'est parce que les monnaies jouissent, comme intermédiaires dans les échanges, de certaines propriétés qui les rendent plus commodes que toute autre marchandise.

En dernière analyse, la monnaie n'est qu'un *dénominateur commun* de plusieurs valeurs. Supposons que nous ayons une maison, deux chevaux, un rouleau de vingt-cinq pièces d'or : nous n'aurions qu'une idée confuse de la valeur de ces objets, si nous les apprécions par les nombreuses choses que nous pourrions obtenir en échange ; mais en convertissant leur valeur en une même marchandise, en la convertissant au même dénominateur, c'est-à-dire en *monnaie*, et en disant :

Qu'une maison vaut dix mille francs,

¹ En France, *argent* est synonyme de *monnaie*, parce que c'est surtout avec l'argent que les monnaies ont été faites jusqu'à ce jour. La production aurifère de la Californie et de l'Australie tend tous les jours à faire disparaître cette synonymie.

Les deux chevaux, quatre mille *francs*,
 Les vingt-cinq pièces, cinq cents *francs*,
 En tout quatorze mille cinq cents *francs*,
 nous nous faisons une idée aussi nette que possible de la
 valeur absolue de tous ces objets et de leur valeur relative.

CHAPITRE II.

ANALYSE DE LA PRODUCTION.

I. De ce qu'il faut entendre par la production de la richesse. — II. Analogie des produits immatériels, ou Services, avec tous les autres. — III. Qu'il n'y a pas de Travail improductif. — IV. Des agents personnels qui concourent à la production. — V. Des instruments généraux de l'industrie : la Terre et les autres agents naturels, le Travail ou les facultés de l'homme, le Capital. — Comment ils fonctionnent pour produire. — VI. Comment on apprécie les frais de production et les progrès de l'industrie. — VII. Classification des industries. — VIII. De la prééminence des industries.

§ I. De ce qu'il faut entendre par la Production de la richesse.

26. Pour obtenir, soit directement, soit par voie d'échange, la Richesse susceptible de satisfaire ses besoins, l'homme fait agir les facultés dont Dieu l'a doué; il travaille, à l'aide d'instruments divers, dont les uns sont mis à sa disposition par la nature, et dont les autres ont dû être créés par lui ou ses prédécesseurs, qui les lui ont transmis. La coopération du travail de l'homme et des divers instruments qu'il peut employer constitue la *Production*.

Produire ou créer de la richesse, c'est donner de l'Utilité ou de la Valeur aux choses ¹; c'est encore augmenter celle

¹ UTILITÉ, la qualité qu'ont les choses propres à satisfaire nos besoins; VALEUR, la qualité qu'ont les choses douées d'utilités d'être échangeables.



5732

qu'elles ont déjà. Nous ne pouvons tirer du néant un seul atome de matière; mais nous pouvons créer des qualités qui font que des matières sans utilité ou sans valeur en acquièrent et deviennent des richesses ¹. C'est en cela que consiste la *Production*, l'action de l'*Industrie* humaine ².

Les choses auxquelles la production a donné de l'utilité et de la valeur se nomment des *PRODUITS*, et, par extension, des *UTILITÉS*, des *VALEURS* ³.

Si la production s'applique aux hommes, le résultat, qui est de même nature, comme nous allons le voir, prend d'au-

¹ Algaroti a donné un exemple frappant de l'augmentation de valeur que peut acquérir un objet par l'application du travail. Avec une livre de fer valant à peine cinq sous, dit cet écrivain, on fait de l'acier, et avec cet acier, le petit ressort qui meut le balancier d'une montre. Chacun de ces ressorts ne pèse qu'un dixième de grain et peut se vendre jusqu'à dix-huit francs. Avec une livre de fer on peut fabriquer, en accordant un déchet, quatre-vingt mille de ces ressorts, et porter la valeur d'une matière qui vaut cinq sous à environ un million et demi.

² Du latin *industria*, qui a, dit-on, pour racine *intus struere* (en dedans, construire). Le mot *industrie* a, dans le langage économique, un sens analogue à celui de production, mais plus étendu : il signifie l'action complexe du Travail et des autres instruments de la production; il signifie aussi l'ensemble des branches de l'activité humaine, qui ont été classées en divers groupes (voir plus loin); il a aussi un sens plus restreint, et signifie plus spécialement l'un de ces groupes; l'industrie manufacturière (V. § 7), l'industrie proprement dite. La production est le phénomène général de toutes les branches d'Industrie ou de Travail, mots synonymes dans ce cas; synonymes encore, sous la plume de quelques économistes (Smith, Say), dans le sens d'*instrument* général, distinct de la production et comprenant les facultés et les aptitudes de l'homme. (V. au ch. iv, les diverses significations du mot Travail.)

³ En espagnol on dit *utilidades*; en anglais, *utilities*. *Utilités*, au pluriel, peut donc signifier les choses qui, outre la qualité d'être utiles, ont celle d'être échangeables. *Valeurs*, au pluriel, signifie aussi les mêmes choses; mais il faut remarquer que, dans le langage des affaires financières, il désigne les effets de commerce, signes représentatifs des monnaies, de parties de propriétés ou de créances sur l'État, tels que billets, mandats, lettres de change, actions, coupons d'emprunt, etc.



tres noms, et notamment ceux de PRODUITS IMMATÉRIELS et de SERVICES.

27. L'industrie ne pouvant créer la matière, son action se borne à séparer, transporter, combiner, transformer les molécules dont elle se compose. Les matières sur lesquelles s'exerce cette action prennent le nom de *matières premières*, expression à sens relatif; car il n'y a pas, à proprement parler, de matière première, c'est-à-dire de produit vierge de travail humain.

Le *cultivateur* prend des semences, des engrais, les dépose dans un *champ*, et, à la suite de certaines opérations que l'expérience lui a enseignées, il arrive que les principes contenus dans la terre et les engrais, joints à ceux que fournit l'atmosphère, se changent en végétaux, en fourrage. Ensuite, à l'aide d'un autre instrument (un *mouton*, par exemple), ce même cultivateur modifie les particules qui composent son herbe et en fait de la laine.

Le *manufacturier* achète la laine de ce cultivateur, la dégraisse, la carde, la file, en fait un tissu qui, après avoir été teint, foulé et apprêté, forme nos vêtements.

Le *voiturier* et le *commerçant* font subir à cette laine ou à ce tissu, ou encore à l'indigo qui doit les colorer, diverses manutentions de transport et de disposition qui mettent ces objets sous la main du fabricant, et procurent ainsi à ce dernier la possibilité de s'en servir en leur donnant une propriété, une utilité nouvelle.

Ces opérations ont une parfaite analogie entre elles. Lorsqu'un teinturier combine dans ses cuves de l'eau, de l'alun, de l'indigo et d'autres matières premières, n'exerce-t-il pas une industrie analogue à celle du cultivateur qui, suivant les procédés de son art, combine de l'eau, des engrais, des sucres que lui fournissent la terre et l'air? Le teinturier favorise ses combinaisons à l'aide de la chaleur d'un fourneau: le cultivateur se sert de la chaleur du soleil; le teinturier

confie son étoffe à sa chaudière, comme le cultivateur confie ses semences à son champ.

Celui qui trace un sillon détermine un mouvement qui déchire le sein de la terre, par cela seul plus féconde. Dans une manufacture, le plus ignorant des manœuvres, le plus habile des mécaniciens, ne produisent que des mouvements, que celui-là ne raisonne pas, que celui-ci sait calculer. Le chimiste, lui aussi, se borne à associer ou à séparer les corps; il détermine les phénomènes, mais il n'en est pas la cause. Le transporteur qui change les produits de place, le commerçant qui les met à la disposition de l'acheteur, l'extracteur qui va les chercher au sein de la terre, ne mettent également dans la production que du mouvement, ainsi que l'ont fait judicieusement observer James Mill (le père) et le Trosne bien avant lui ¹.

28. En définitive, la production est une application de forces, donnant pour résultat un produit *propre à satisfaire nos besoins*, ayant, soit simplement la qualité d'être utile, soit la qualité d'être utile jointe à celle d'être échangeable.

Si donc le mot ambitieux de création peut s'appliquer à quelque égard aux productions du génie; si l'on peut dire, par exemple, que Newton a *créé* la théorie de l'attraction, Corneille la tragédie du *Cid*, l'homme ne met en définitive que du mouvement dans la production matérielle. (Rossi.)

29. Il résulte de cette analyse qu'il y a une parfaite analogie entre la production agricole, la production manufacturière, la production extractive, la production voiturière, la production commerciale, etc., et entre les divers produits résultant de ces divers ordres de travaux.

Les économistes français du dix-huitième siècle, disciples

¹ James Mill, *Éléments d'économie politique* (2^e édition, 1824), traduction de Parisot, p. 8. — Le Trosne, de *l'Ordre social* (1777). V. le volume des *Physiocrates*, dans la *Collection des principaux économistes*, page 888.

de Quesnay ¹, les pères de l'économie politique avec Adam Smith, n'ont point saisi cette analogie, contestée par des écrivains plus récents, mais démontrée par Smith, J.-B. Say et les économistes modernes. C'est ainsi que les premiers économistes, y compris Turgot, ont été conduits à donner le nom de *stériles* à toutes les classes autres que la classe agricole, et à les considérer, à divers égards, comme moins utiles à la société.

§ II. Analogie des Produits immatériels, ou Services, avec les autres produits.

50. Les considérations qui précèdent se rapportent plus spécialement au travail qui agit sur les *choses*; mais, lorsqu'on entre plus avant dans l'analyse du phénomène de la production, on découvre que c'est encore produire ou créer de la richesse (en employant la métaphore consacrée), que de donner de l'utilité ou de la valeur aux *hommes*, à leurs facultés, à leur travail, aux services qu'ils échangent entre eux, ou d'augmenter l'utilité ou la valeur qu'ils ont déjà.

Il y a, en effet, analogie parfaite entre l'utilité et la valeur du travail ou des services des hommes et celles qui résident dans les choses. L'utilité est bien la qualité que ce travail et ces services ont de satisfaire des besoins (10); la valeur est bien cette autre qualité que le travail et les services ont d'être susceptibles d'échange (16). Le travail et les services du médecin, du professeur, de l'avocat, du magistrat, etc., ont une utilité et une valeur très réelles et économiquement identiques à celles qui résultent de la production agricole, manufacturière, commerciale ou autre. Ce sont là de véritables produits (26).

¹ On les a encore appelés *PHYSIOCRATES*, du nom de *physiocratie* (φύσις, nature, κρατος pouvoir; gouvernement de la nature, ordre naturel des sociétés), donné par Dupont de Nemours, l'un d'eux, à une collection des écrits du docteur Quesnay, publiée en 1768. (V. une notice sur les *Physiocrates*, dans le *Dict. d'écon. polit.*, par l'auteur de ces *Éléments*.)

Il y a encore analogie dans la manière dont ces produits sont obtenus. Le professeur, l'avocat, le médecin, appliquent leurs forces physiques et intellectuelles à obtenir des résultats propres à satisfaire des besoins; ils font des efforts, ils mettent leurs facultés en action, et tout cela se traduit par de la force et du mouvement (27).

Enfin il y a une autre analogie, celle de la cause primordiale de toutes les valeurs. Comme l'a dit avec raison M. Victor Cousin ¹, « le corps n'est que l'enveloppe de la puissance productive; or cette puissance productive, cette force qui constitue l'homme, c'est l'esprit : l'esprit, voilà le principe de Smith; voilà la puissance dont le travail relève; voilà la force permanente, la source primitive de toute valeur, de toute richesse. »

51. J.-B. Say, qui a été un des premiers à porter la lumière dans cette question, a qualifié ces produits d'*immatériels*, par opposition aux autres consistant en choses ayant utilité et valeur, et qu'il appelait produits *matériels*.

Cette dénomination est vicieuse; car il n'y a pas véritablement de produits matériels, et tous sont immatériels. L'industrie humaine ne crée pas la matière, mais seulement de l'utilité ou de la valeur, qui se produisent, soit sur cette matière, soit sur l'homme. La forme et la couleur qu'un ouvrier donne à un corps brut, qu'un potier donne à l'argile, sont des choses tout aussi immatérielles que la science qu'un professeur communique à des êtres intelligents, que la modification qu'un médecin fait naître dans des organes ou un esprit malades : ouvrier, professeur, médecin, ne produisent que de l'utilité, et la seule différence qu'on puisse remarquer entre leurs industries, c'est, comme a dit M. Du-royer, que l'une tend à modifier les choses et l'autre à modifier les hommes. Il y aurait peut-être tout avantage à renon-

¹ Cours d'histoire de la philosophie moderne, en parlant d'Adam Smith (1^{re} série, t. IV, p. 287, édition Ladrangé, 1846).

cer à ces expressions de produits *matériels* et *immatériels*, pour prendre celles de *produits-choses* et de *produits-services*, proposées par M. Rossi, ou simplement celles de PRODUITS et de SERVICES ou de TRAVAIL ¹.

32. Une distinction faite par M. Dunoyer jette de la lumière sur ce point, et prend à sa racine l'erreur de ceux qui nient la productivité des industries qui ne s'exercent pas sur la matière. Cette distinction est celle qu'il faut établir

¹ J.-B. Say disait, dans la première édition de son *Traité* (1803), p. XLII : « J'avais d'abord eu l'intention de nommer ces produits *industriables*, et c'était sans doute le mot propre. *Intransmissible* l'est moins, car ces produits se transmettent du producteur au consommateur. *Transitoire* signifie passager, mais n'exclut pas l'idée de toute espèce de durée. *Immatériel* a quelque chose de mystique, et qui, de plus, dans l'usage que j'en fais, s'applique bizarrement à quelques jouissances très-sensuelles; cependant j'ai mieux aimé employer ce dernier nom que d'en fabriquer un qui aurait pu paraître trop étrange. »

Travail indique bien l'action, la force, la peine fournie par le travailleur, mais il a l'inconvénient de signifier aussi industrie, c'est-à-dire la quantité des moyens de produire, ainsi que les facultés physiques ou intellectuelles, c'est-à-dire l'instrument dont Dieu a doué l'homme. (22 et note.)

Storch a dit alternativement « valeurs matérielles, ou bien externes; valeurs immatérielles, ou bien internes. » Cette nomenclature n'est pas plus heureuse que les autres.

D'un autre côté, l'expression de *Service* a l'inconvénient de faire naître l'idée de sacrifice et de désintéressement de la part de celui qui produit le service et le cède; il a encore l'inconvénient de ne pas indiquer la notion de *Produit* ou du résultat général de la production. J.-B. Say l'a souvent employé pour indiquer l'action utile des instruments de travail, en disant service du fonds de terre, service du capital, etc. Bastiat, dans ses *Harmonies économiques* (1850), en a récemment voulu faire un synonyme exclusif de *Produit*, et baser sur ce déplacement de sens une théorie plus spiritualiste de la valeur, que nous croyons être le résultat d'une illusion et d'une confusion, qui n'a rien ajouté à la théorie de J.-B. Say ni à celle de M. Dunoyer, et à laquelle son auteur a attaché beaucoup trop d'importance. A tout prendre, l'idée de *Produit*, dans le sens que la science économique lui a donné, comprend celle de *Service*; et ce ne serait que par figure de rhétorique que *Service* comprendrait l'idée de *Produit*. En disant *Produits et Services*, ou encore *Produits, Travail et Services*, on embrasse, ce nous semble, tous les résultats de la production.

entre l'action du travail et ses résultats. Toutes les professions utiles, quelles qu'elles soient, celles qui s'exercent sur les choses comme celles qui opèrent sur les hommes, font un *Travail*, ont une action qui *s'évanouit* à mesure qu'on l'exécute, et toutes créent de l'*utilité* qui, au contraire, *s'accumule* à mesure qu'elle s'obtient. La leçon du professeur est consommée en même temps que produite, tout aussi bien que la peine du potier façonnant l'argile; mais la façon donnée à l'homme qui écoute est un produit qui reste tout comme la forme imprimée à l'argile. Ainsi, ajoute M. Dunoyer, du médecin, du juge, de l'orateur, du chanteur, etc.¹.

35. Mais ici il y a, ce nous semble, une autre distinction importante à faire, de laquelle résultent deux natures de produits ou de services.

J.-B. Say fait consister le produit (le service, si l'on veut) dans l'ordonnance du médecin, la sentence du juge, la leçon du professeur, la mesure de l'administrateur, etc. M. Dunoyer le fait consister dans le résultat de cette ordonnance, sentence, leçon, mesure, etc., c'est-à-dire dans la modification qui en résulte sur l'homme consommateur, c'est-à-dire encore dans la santé, la moralité, l'instruction, la sécurité, tout comme, dit-il, le produit n'est pas dans le travail du potier façonnant l'argile (ni dans l'argile), mais dans la forme imprimée à cette argile.

Mais les deux économistes n'auraient-ils pas chacun une face de la vérité, et leur dissentiment, ainsi que les obscurités de cette théorie de J.-B. Say, perfectionnée surtout par M. Dunoyer, ne pourrait-il pas complètement disparaître par notre observation; savoir, que le produit ou le service consiste premièrement dans la leçon du professeur, par exemple, et en second lieu dans la modification apportée à l'intelligence de ceux qui l'écoutent? Ce sont là deux

¹ *Revue encyclopédique*, avril 1827, p. 59, en rendant compte de la cinquième édition du *Traité* de J.-B. Say.

produits qui ne sont pas de la même nature, mais dont la différence cependant correspond à la différence remarquée sur les produits-choses. En effet, prenons pour exemple un professeur libre, faisant et vendant sa leçon. Cette leçon apporte une modification à l'intelligence de ceux qui l'écoutent et le payent.

Nous admettons bien, avec M. Dunoyer, que cette modification, ainsi obtenue par la leçon, est une augmentation de capital, une richesse; mais c'est une richesse qui n'a que l'un des éléments de la valeur, l'utilité, et qui n'a pas la faculté d'être échangeable, car elle est si bien fixée dans l'intelligence de l'auditeur, qu'il ne peut s'en défaire et la céder à un autre. A l'aide de ce perfectionnement, il pourra perfectionner les autres, comme il a été perfectionné; mais il ne peut céder le perfectionnement lui-même. Cette modification est donc de la nature des choses qui coûtent à acquérir, et qui perdent leur qualité de valeur en échange. Tel est, dans l'ordre matériel, l'habit qui, une fois sorti de chez le marchand, ne serait pas racheté par un autre marchand à la même condition.

En second lieu, cette modification est une chose, et la leçon qui l'a amenée est une autre chose, un autre produit, tout à fait échangeable.

Le professeur met en mouvement ses facultés intellectuelles et physiques (poumons, voix, etc.); il combine l'action de son travail et de ses instruments (livres, vêtements, meubles); en un mot, il produit. Mais qu'est-ce qu'il produit? Est-ce la leçon, ou la modification de son élève? Voilà la question.

En fait, la leçon est la chose à lui, la seule dont il puisse disposer; c'est le résultat de son industrie qu'il transmet à un acquéreur. Celui-ci l'achète à ses risques et périls, se l'assimile, l'utilise et la consomme avec plus ou moins d'avantage : c'est son affaire, et c'est une action indépen-

dante de la production du professeur ; une transformation d'un autre genre.

La leçon est donc un produit, une valeur, une richesse, résultat du jeu des facultés dont le professeur est le propriétaire, qui se peut concevoir isolé des effets de son emploi par ceux qui l'écoutent et le payent. C'est un produit de même nature que le travail de l'ouvrier potier, et qui diffère de la modification faite sur l'auditeur, comme le travail de l'ouvrier potier diffère de la forme du vase d'argile.

La leçon est un produit échangeable, mais de la nature de ceux qui ne sont pas susceptibles d'être accumulés ou conservés par le producteur, ressemblant en cela au travail de tous les travailleurs considéré en lui-même, à celui du potier, déjà pris pour exemple, qui ne s'accumule et ne se conserve que sous forme de poterie, comme une leçon ne s'accumule que sous forme d'hommes perfectionnés. Il ne faut donc pas dire que les produits immatériels sont tous forcément accumulables et conservables. Cela n'est d'ailleurs pas vrai d'un grand nombre de produits immatériels. Peut-on accumuler, à proprement parler, de la viande fraîche et des fruits ?

Cette distinction entre la leçon et l'utilisation de la leçon se trouve dans toutes les productions analogues, et aussi dans la production agricole, manufacturière, commerciale, etc., improprement appelée matérielle ; l'ouvrier, en effet, comme tout agent de la production, en mettant en jeu ses facultés, en obtient un travail qui est le produit de son industrie propre, qu'il vend : le résultat de ce travail est une façon donnée à un objet quelconque, qui est le produit restant entre les mains de l'agriculteur, du manufacturier, du commerçant, etc.¹.

¹ Tous les travailleurs, à quelque catégorie qu'ils appartiennent, font des efforts, prennent de la peine, mettent en action leurs facultés, appliquent leurs forces, font un mouvement pour obtenir des résultats (pro-

En résumé, le producteur de l'ordre que nous étudions, le professeur, par exemple, obtient deux résultats : la leçon et l'amélioration intellectuelle de son élève, qui sont deux produits, deux produits immatériels, deux services, c'est-à-dire un travail et un service (qu'on dise comme on voudra ou comme on pourra), de même que l'ouvrier d'un atelier obtient deux résultats, son travail et la forme de la matière qu'il façonne. Le premier résultat est utile, susceptible d'échange, et c'est avec sa valeur échangeable que le travailleur satisfait ses besoins ; mais, comme il ne dure que le temps de sa production, il ne peut être accumulé. Le second est un effet immédiat du premier, une transformation par suite de l'emploi qu'en fait l'acquéreur, qui n'achète qu'à cet effet. Celui-là est utile, il n'est pas susceptible d'échange, mais il est propre à l'accumulation.

Si notre analyse est exacte, elle met d'accord la théorie de J.-B. Say et celle de M. Dunoyer, en complétant l'une par l'autre, et permet de réfuter sans confusion aucune, ce nous semble, les objections de ceux qui ne veulent pas com-

duits ou services), utilisés au fur et à mesure, et qui se transforment en d'autres résultats (produits ou services). Voici, mises en regard, les catégories générales de ces travailleurs producteurs :

1 ^{er} RÉSULTAT, PRODUCTION.		2 ^o RÉSULTAT, UTILISATION.
Ouvrier. . . .	Opérations diverses.	Forme de matière.
Domestique. . .	d ^o .	d ^o de plus, économie du temps du maître.
Médecin. . . .	Ordonnance.	Améliorations des organes.
Professeur. . .	Leçon.	d ^o intellectuelle.
Prêtre. . . .	Conseil.	d ^o morale.
Musicien. . . .	Mélodie.	Plaisir, délassement.
Magistrat. . . .	Arrêt.	Justice, sécurité.
Homme d'armes	Force.	Protection, sécurité.
Administrateur.	Mesures diverses.	Protection, facilités.

Les artistes dessinateurs, peintres, sculpteurs et les écrivains produisent des dessins, des tableaux, des statues, des livres, qui sont des objets matériels dans lesquels résident l'utilité et la valeur.

prendre dans la richesse et dans le domaine de l'économie politique les produits de tous les travaux qui n'opèrent pas sur les choses, ou plutôt qui n'opèrent qu'*indirectement* sur les choses.

Passons ces objections en revue.

34. On ne peut pas dire que les produits du professeur, du juge, du comédien, du chanteur, ne s'attachent à rien, puisqu'ils s'attachent aux hommes, comme les produits du fleur, du tisserand, du teinturier, se réalisent dans les choses.

35. On ne peut pas dire qu'il est impossible de les échanger, puisqu'en fait on les vend, on les achète, absolument comme les autres produits, en vertu des mêmes lois économiques.

36. On ne peut pas dire de tous qu'ils ne sont pas de nature à être accumulés, parce qu'on augmente fort bien le goût, les vertus, les capacités, les talents de toute espèce : parce qu'on augmente l'importance d'une clientèle, la fécondité d'une industrie. — Le père qui met son enfant en apprentissage n'accumule-t-il pas pour son fils, pour lui-même, pour la société? Il n'est donc pas exact de croire avec Malthus¹ que la richesse immatérielle soit moins susceptible de conservation. Les lumières, la science acquise, s'accroissent et grossissent incessamment le patrimoine du genre humain, absolument comme la richesse matérielle, avec cette différence que la première richesse se multiplie par l'usage, tandis que la seconde se détériore par la consommation.

37. On ne peut pas dire qu'il y a désavantage à la multiplier, à moins qu'on n'entende parler d'un excès dans le nombre des hommes qui se livrent à cette production, qui

¹ *Princ. d'économie politique*, 1847. V. *Collection des principaux économistes*, page 33.

offrent plus de travail que la société n'en veut ou n'en peut acheter, ce qui rentre dans l'excès de population.

58. On ne peut pas dire que les produits immatériels n'ajoutent rien au capital national, parce que la force, l'habileté, la santé, le goût, l'imagination, les bonnes habitudes morales, les connaissances des producteurs, sont des moyens de produire tout aussi bons que les machines, les monnaies et les divers capitaux ; et que les hommes et les sociétés ne s'enrichissent que par la création parallèle de ces deux espèces de richesses, qui forment la richesse sociale.

59. Le principe est suffisamment démontré. Répondons cependant encore à une objection, et poussons, avec Rossi, la réfutation jusqu'à ses dernières conséquences. On a opposé qu'il ne reste rien après la consommation d'un produit immatériel. Que laisse le chanteur ? a-t-on dit : le souvenir. — Mais, en admettant que ce souvenir et la satisfaction dont il émane ne correspondent à aucun résultat utile, ne peut-on répondre pareillement que le pain et le vin, qui ne sont certes pas immatériels, ne laissent pas après la consommation de valeur palpable ? à moins qu'on n'appelle ainsi la santé de celui qui les a consommés, auquel cas il faut reconnaître forcément une valeur aux soins du médecin qui a réparé le physique de cet homme, et aux leçons du prêtre qui a perfectionné son moral. Que reste-t-il d'ailleurs d'un fruit, d'une livre de bonbons, d'une fusée d'artifice, qui sont assurément des produits ?

40. En résumé, il faut dire avec M. Dunoyer¹ : Le gouvernement, quand il est ce qu'il doit être, est un producteur d'hommes soumis à l'ordre public et rompus à la pratique de la justice ; un véritable moraliste est un producteur d'hommes moraux ; un bon instituteur est un producteur d'hommes éclairés ; un artiste digne de ce nom est un pro-

¹ *De la Liberté du travail*. II^e vol., page 49.

ducteur d'hommes de goût et d'âme, exercés à sentir ce qui est bon et beau; un maître d'escrime, d'équitation, de gymnastique, un médecin, sont des producteurs d'hommes hardis, agiles, robustes et bien portants; en d'autres termes, la santé, la force, l'instruction, le goût, la moralité, s'acquièrent et se payent par d'autres produits et d'autres services, et forment la portion la plus précieuse et la plus féconde des forces productives de la société. — Tous ces produits ou services sont de la *richesse*, quand ils sont *utiles*; et ils ont une valeur d'échange, quand ils ne sont pas offerts à profusion. Il en est de cela comme de tous les produits dits matériels.

41. Des économistes éminents ont méconnu ce principe; mais il leur a été impossible de le faire d'une manière complète et absolue, car ils n'ont jamais pu être logiques jusqu'au bout et affirmer que les travailleurs dont il s'agit sont réellement improductifs et conséquemment nuisibles. Mais ce dissentiment qui circonscrit illégitimement la science, sans en attaquer d'ailleurs les autres fondements, les conduit à négliger une foule de productions importantes et à méconnaître les véritables services rendus par un grand nombre de professions¹.

Les physiocrates ne concevaient pas la richesse en dehors

¹ Joseph Droz, qui croit que la richesse doit être entendue seulement des biens matériels qui servent aux besoins de l'homme, combat la théorie de la production immatérielle, en disant : « Un système qui tend à confondre les biens intellectuels et moraux avec les objets matériels me semble moins ennoblir les seconds que dégrader les premiers. » *Économie politique*, 2^e édition, 1846, p. 12.) Mais il est à remarquer que cet auteur appelle lui-même du nom de *biens*, synonyme de *richesse*, les produits immatériels et les produits matériels; en second lieu, que les produits matériels n'ont en rien besoin d'être ennoblis; en troisième lieu, que les produits immatériels ne sauraient être dégradés, et qu'en définitive il s'agit de voir au delà du langage littéraire quelle est la vraie nature des choses. La constatation de cette analogie, loin de jeter de la confusion dans la langue, lui donne de la précision, et lui fait perdre ce vague qui est l'origine d'erreurs et de discussions nombreuses.

de la matière, et ne savaient se rendre compte des phénomènes économiques auxquels donnent lieu la grande masse des utilités et des valeurs s'appliquant aux hommes. Il en a été de même de Turgot, à beaucoup d'égards. Adam Smith n'a pas fait sur ce point une observation complète, et a laissé à J.-B. Say et à M. Dunoyer l'honneur de cette analyse¹.

¹ J.-B. Say introduisit la théorie des produits immatériels dans la première édition de son *Traité*, en 1803. Il la développa dans les éditions suivantes, et dans son *Cours complet* (1828). M. Dunoyer y a projeté de nouvelles et vives lumières; il l'a complétée et redressée en quelques points importants, successivement dans un compte rendu du *Cours* de J.-B. Say, publié dans la *Revue britannique* (avril 1827); dans son *Traité d'économie sociale* (1830), et dans son beau livre de *la Liberté du travail* (1845). Germain Garnier avait relevé l'erreur de Smith dans les notes jointes à la traduction (1800) du grand ouvrage de Smith : *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations* (1776). Storch a exposé quelques justes aperçus dans son *Cours d'économie politique* (1^{re} édition, 1815, 2^e édition, 1825. Rossi, et récemment M. John Stuart Mill, dans ses *Principes d'économie politique*, ont adopté la théorie de J.-B. Say, que M. Dunoyer est venu compléter et établir sur des bases qui nous semblent tout à fait solides, si l'on tient compte de la distinction que nous avons faite. Malthus, Sismondi et quelques autres ont soutenu la thèse opposée, mais sans approfondir suffisamment le sujet.

M. J. Stuart Mill (tome I, p. 55 de la traduction de M. H. Dussard et Courcelle-Seneuil) classe les produits qu'il nomme de préférence « utilités » en trois classes : une formée des utilités fixées sur les objets extérieurs ou matériels; une autre formée des utilités fixées sur les hommes; et une troisième formée des utilités qui ne sont à ses yeux fixées ou incorporées en rien; c'est-à-dire que M. Mill fait deux classes dans les produits immatériels de J.-B. Say et dans les utilités provenant du travail agissant sur les hommes de M. Dunoyer.

Les utilités fixées sur les hommes sont pour M. Mill celles résultant de tout travail améliorant la condition morale et physique des hommes : tel que le travail des professeurs ou étudiants de science, d'art, de morale, des médecins et des agents du gouvernement s'occupant avec succès de l'amélioration du peuple. Les utilités qui ne lui paraissent fixées ou incorporées dans aucun objet sont à ses yeux celles qui consistent dans un simple service rendu, un plaisir donné, une peine épargnée, sans laisser de traces durables qui se reconnaissent à l'accroissement des qualités de la personne ou de la chose. Tel est le résultat du travail du musicien,

§ III. Qu'il n'y a pas de travail improductif.

42. Avec les physiocrates et Turgot, les producteurs des produits-services étaient naturellement rangés dans les classes *stériles*. Adam Smith donnait à leur travail le nom d'*improductif*, comme conséquence du sens qu'il attachait au mot richesse. Au lieu de donner ce nom à toute chose utile, ou bien, en le restreignant, à toute chose échangeable, il ne le donnait qu'aux choses échangeables susceptibles de se conserver, et par conséquent il le refusait aux produits dont la consommation a lieu à l'instant même. Or, en fait, plusieurs catégories de services sont accumulables. Adam Smith a surtout raisonné sur les services du domestique, qui sont très-réels, très-échangeables, puisqu'il les échange, et qu'il remplace le maître et économise son temps dans une foule de soins et de façons des choses. « En avançant, a dit M. Rossi, qu'il ne reste rien du travail du domestique, par exemple, Adam Smith s'est trompé au delà de ce qu'il lui était permis de se tromper; » c'est l'erreur de Smith exagérée qu'ont partagée quelques économistes, et de ce nombre Malthus et Sismondi.

de l'acteur, etc., du soldat, du législateur, du juge, de l'agent du gouvernement.

Cette distinction est-elle bien légitime? Une mélodie, la représentation d'une belle pièce, la déclamation d'un beau morceau, ne produisent-elles pas sur les auditeurs une amélioration intellectuelle et morale, et même une amélioration matérielle, par le délassément qu'elles procurent? et la sécurité résultant du travail du législateur, du juge, du soldat, de l'agent du gouvernement en général, n'augmente-t-elle pas la valeur des facultés personnelles et capitales, ne communique-t-elle pas aux hommes et aux choses une propriété nouvelle?

Au reste, cette distinction, propre, si elle était exacte, à prévenir quelques objections faites à la théorie de la production, compléterait, sans l'infirmier, l'idée de J.-B. Say et de M. Dunoyer, ainsi que l'observation fondamentale (si nous ne nous trompons) que nous avons tâché de mettre en lumière à l'aide des considérations qui précèdent et que nous avons publiées récemment dans le *Journal des économistes*, page 161 du tome V, II^e série, numéro de février 1855.

Il y a cela de remarquable qu'Adam Smith a combattu les physiocrates, qui n'appelaient du nom de richesse que ce qu'il y avait de matière brute dans chaque produit, et qu'il a fait faire un grand pas à la science en démontrant que la richesse était cette matière, plus la valeur qu'y ajoute l'industrie. Mais, en élevant au rang de richesse une chose abstraite, la valeur, il a cessé de saisir la vérité complète en ne voyant pas la richesse dans la valeur en dehors de la chose dans laquelle elle réside. Cela est d'autant plus surprenant, comme le remarque J.-B. Say dans son traité ¹, qu'il va jusqu'à considérer le travail en faisant abstraction de la chose travaillée, et qu'il propose cette valeur comme mesure des autres. Au reste, Adam Smith n'ignorait pas que la société ne consomme pas seulement des produits matériels et qu'elle a besoin des jouissances de l'intelligence, des plaisirs des arts et de la protection des magistrats tout aussi bien que de pain et de vêtements, mais il n'a pas su démêler exactement le fond de la vérité sur ce point.

Que, si on répond qu'un excès de valets ruine, cela revient à dire que l'on se ruine en mettant dix chevaux où un suffirait; en bâtissant une maison de cent mille francs, quand une de cinquante suffirait; en jetant son argent par la fenêtre, ou en faisant des erreurs de calcul. Le producteur est tenu d'avoir du jugement et d'apprécier le moment où il doit cesser de faire ou d'employer des produits immatériels.

Il n'y a en fait d'autre travail improductif que celui qui ne produit absolument rien, c'est-à-dire le travail absurde d'un fou, qui n'est pas du travail. Quant à l'oisif, il ne fait aucun travail, il sacrifie à la paresse. Si donc l'on croit devoir employer les formules de *Produits matériels* et de *Produits immatériels*, ou toute autre, ce ne doit pas être

¹ 1^{er} vol., 1^{re} édition, chap. XLII.

pour distinguer les résultats d'un travail productif et ceux d'un travail improductif, mais seulement des nuances d'un travail productif. Désormais, a dit Rossi, la réunion du mot travail et du mot improductif est un non-sens.

§ IV. Des Agents personnels qui concourent à la production.

43. Dans les paragraphes précédents, nous avons établi la *nature* de la production; nous allons exposer comment se classent les agents personnels qui y concourent dans des rôles différents.

L'exécution d'un produit exige le concours de plusieurs connaissances. J. B.-Say y a signalé : 1° le travail du *savant*, 2° celui de l'*entrepreneur*, 3° celui de l'*ouvrier*. — Le *savant découvre* des principes, des vérités, des procédés; — l'*entrepreneur conçoit* l'idée de produit, et, pour l'obtenir, *applique* ces principes et ces procédés; — et l'*ouvrier exécute* les prescriptions de l'*entrepreneur*.

Les *savants*, en découvrant et en accumulant les connaissances, sont perpétuellement nécessaires, bien qu'un ouvrier ou un chef d'atelier, par exemple, n'aient la plupart du temps pas besoin d'être chimistes, ni physiciens, ni mécaniciens. Si les savants et les livres que nous possédons étaient anéantis, les arts iraient quelque temps par leur propre impulsion, mais ils tomberaient bientôt dans une routine aveugle : les méthodes, cessant d'être rectifiées, dégénéraient graduellement. L'avantage de consommer serait successivement ravi, tantôt à une classe, tantôt à une autre. Cette quantité d'utilités qui, en s'échangeant les unes contre les autres, sont la vie du corps social, disparaîtraient par degrés, et l'on retomberait dans la barbarie.

Mais il faut que la science soit appliquée, et cette application, qu'elle soit ou non indiquée par le savant, est l'ouvrage de l'*entrepreneur*. — Celui-ci doit en outre savoir

apprécier les besoins physiques des hommes, leurs goûts, et réunir les moyens d'action pour y parvenir.

Comme un entrepreneur ne peut tout faire de ses mains, la tâche de l'*ouvrier* consiste à exécuter les diverses opérations avec ses forces musculaires. Ce n'est alors qu'un simple manouvrier; mais sa tâche peut exiger, avec le travail manuel, de l'intelligence, de l'adresse et même du talent. C'est dans cette catégorie qu'il faut mettre les divers agents qui prennent le nom d'*employés*.

44. On comprend que la même personne peut remplir ces trois rôles différents. — D'un autre côté, il n'y a pas de produit où l'on ne puisse découvrir les traces des trois genres de travaux. Un fruit, par exemple, paraît être uniquement le produit de la seule fécondité du sol; mais on a dû recueillir les procédés de culture, apprécier les moyens de les appliquer et les avantages qui en résulteraient, enfin les exécuter ou les faire exécuter.

45. Par ce qui précède, on voit bien que l'entrepreneur est l'agent principal ¹ de la production. Pour créer des produits, c'est-à-dire pour utiliser les recherches des savants et les travaux des ouvriers, en appréciant les besoins, en trouvant les moyens de les satisfaire et en constituant une bonne administration, il doit avoir comme qualité principale (en sus des connaissances techniques spéciales relatives au travail qu'il dirige) le jugement, et un ensemble de capacités constituant le *talent des affaires*, tout autre que le *talent des applications* ². Il peut ne pas approfondir la science, puisqu'il emploie celle des autres; il peut éviter de mettre la main à l'œuvre, en se servant des mains d'autrui; mais,

¹ « L'action intellectuelle est aussi nécessaire au phénomène de la production que l'action physique. » (Gioja, *Nuovo prospetto delle scienze economiche*, II^e partie, livre II, chap. III.)

² M. Dunoyer traite complètement ce sujet (*De la Liberté du travail*, II^e volume, pages 47 et suivantes).

sans jugement, il se ruine, en produisant à grands frais des non-valeurs. Aussi tout ce qui tend chez un peuple à rectifier le jugement, à donner des idées justes sur chaque chose, est favorable à la production des richesses ¹.

46. Les trois opérations dont nous venons de parler se retrouvent dans la création des produits *immatériels*. Le jeune homme qui étudie le droit se fait *savant*; il devient *entrepreneur* en se faisant avocat, et *ouvrier* en plaidant ou en donnant des conseils.

§ V. Des Instruments généraux de l'Industrie : la Terre et les Agents actuels, le Travail ou les facultés de l'homme, le Capital. — Comment ils fonctionnent pour produire.

47. Nous avons dit (26) que, pour produire la richesse susceptible de satisfaire ses besoins, l'homme fait agir les facultés dont Dieu l'a doué, et divers instruments, les uns répandus dans la nature, les autres produits par lui.

De ces instruments, les uns, comme les routes liquides sur l'Océan et les rivières, l'action des vents, les forces physiques, etc., sont des instruments gratuits à la disposition de tout le monde. On peut les appeler instruments *naturels communs*, ou *non appropriés*, c'est-à-dire ne formant pas des propriétés.

La nature fournit encore à l'homme industriel le pouvoir productif de la terre cultivable; elle lui offre des métaux, des pierres de toute espèce, des combustibles, etc., etc., qui constituent des propriétés garanties chez toutes les nations civilisées. On peut leur donner le nom d'instruments *naturels appropriés*.

Parmi les instruments naturels appropriés, le plus important est la terre cultivable, divisée entre un nombre plus ou

¹ D'après ces considérations, il devient facile d'apprécier si l'instruction est bien ou mal dirigée chez un peuple où la plupart des citoyens sont entrepreneurs.

moins grand de propriétaires fonciers. Elle forme ce qu'on appelle les *fonds de terre*, les *propriétés foncières* ou simplement la TERRE.

D'autres instruments ne sont pas de création naturelle, mais le fruit d'une industrie antérieure. Ce sont des produits tels que les bâtiments, les bestiaux, les provisions, les semences, les matières premières, les outils, les machines, les sommes de monnaie, etc., qui servent à la reproduction et qu'on appelle *Capitiaux* ou simplement le CAPITAL.

Lorsqu'il y a sur un fonds de terre des bâtiments, des clôtures, des améliorations en un mot, ces choses sont des produits de l'industrie, unis au *fonds naturel approprié*, pouvant constituer, s'ils sont assez distincts, un *fonds capital*. Ces deux fonds, quoique divers par leur origine, appartiennent ordinairement au même propriétaire.

Mais ce ne sont pas là les seuls instruments de la production. Parmi les moyens naturels et appropriés, il en est un très-puissant, les forces ou facultés intellectuelles et physiques de l'homme ou simplement le TRAVAIL, dont Adam Smith a si bien démontré l'importance fondamentale en économie politique.

48. En résumé, l'économiste peut désigner les fonds appropriés qui constituent essentiellement les trois instruments généraux, sous le nom de *Terre*, de *Capital* et de *Travail*¹, « dénominations, à vrai dire, peu heureuses; le mot de Terre ne présente pas à l'esprit l'ensemble des forces naturelles appropriées, tandis que celui de Travail indique plutôt l'acte que la puissance, ou, si l'on veut, plutôt l'effet que la cause. » (Rossi.) Quant au mot Capital, la langue

¹ J.-B. Say dit : « Les *fonds de terre*, les *capitiaux* et l'*industrie*; » mais industrie signifie plus justement l'action complexe des trois instruments. (V. p. 26, 2^e note.)

usuelle, entre autres sens, lui en assigne un trop exclusivement monétaire.

Les dissemblances entre ces trois instruments sont profondes. Le Travail et la Terre sont des forces primitives; le Capital n'est jamais qu'un résultat. Le Travail, en tant que puissance, n'est point transmissible; les possesseurs d'esclaves ne l'ont rendu tel qu'en le dénaturant. Le Capital et la Terre, au contraire, sont régulièrement et légitimement dans le commerce.

Le capital étant le fait de l'homme, c'est avec raison qu'on le considère comme de l'utilité accumulée par le travail ¹. En outre, les talents acquis peuvent être considérés, à de certains égards, comme une espèce de Capital, qu'on peut nommer *capital moral*, et que J.-B. Say a reconnu sous le nom de *fonds de facultés industrielles*, en y comprenant les forces naturelles de l'homme.

Les capitaux, les terres, peuvent être estimés par le prix qu'on en tirerait si on voulait les vendre. Quant aux facultés industrielles qui ne sont pas aliénables, on peut les estimer par le loyer qu'elles peuvent rendre, par le revenu qu'on en peut tirer.

La différence entre les trois instruments sera plus nettement établie dans les chapitres spéciaux que nous y avons consacrés ².

49. Après avoir divisé les instruments généraux de la production en instruments *communs* et en instruments *appropriés*, en instruments *naturels* et en instruments *obtenus*; après les avoir divisés également en moyens *intellectuels* et en moyens *physiques*, en moyens *naturels* et en

¹ Ce n'est pas sans raison, mais très-improprement, qu'on l'a souvent appelé du travail accumulé. Le travail s'évanouit, l'utilité seule, fruit du travail, s'accumule (52).

² V. aux chapitres iv, v et vi, relatifs au Travail, au Capital et à la Terre.

moyens *acquis*, on peut dire, en résumé, que le fonds productif d'une nation se compose :

1°.

Des instruments *naturels communs* ou *non appropriés*, comprenant :

La mer, les cours d'eau publics, l'atmosphère, la chaleur du soleil, les autres forces de la nature physique, etc., etc., qui sont à la disposition de tout le monde;

2°.

Des instruments *naturels appropriés*, comprenant :

LA TERRE	{ La Terre servant à la culture, aux exploitations de toute sorte, aux habitations; — les cours d'eau, les mines, etc., devenus des propriétés;
LE TRAVAIL ¹	
	{ Facultés de l' <i>entrepreneur</i> , extracteur, cultivateur, manufacturier, commerçant, etc.;
	{ Facultés des <i>ouvriers</i> , agents plus ou moins intelligents, de l' <i>entrepreneur</i> ;

3°.

Des instruments *artificiels* ou *acquis*, c'est-à-dire :

LE CAPITAL	{ Capital matériel, comprenant tous les produits : <i>provisions, semences, matières premières, machines, bâtiments, bestiaux, monnaies, etc.</i> , résultant d'une industrie antérieure;	
		{ comprenant encore le capital employé à l'amélioration du sol et faisant partie avec lui, ce qui donne à la Terre le double caractère d'instrument <i>naturel</i> et d'instrument <i>acquis</i> .
		{ Capital moral : tels que les <i>clientèles</i> et les <i>talents</i> acquis, inséparables du travail naturel, ce qui donne aux facultés perfectionnées de l'homme le double caractère d'instrument <i>naturel</i> et d'instrument <i>acquis</i> .

Ces deux dernières catégories d'instruments font plus particulièrement le sujet des recherches économiques ².

¹ Le travail est la propriété du travailleur lui-même s'il est libre; il est la propriété d'un autre s'il est esclave.

² J.-B. Say a donné un tableau semblable dans son Cours. Nous avons cru pouvoir le modifier au profit de la clarté. Dans les deux éditions pré-

50. Les économistes ont recherché les causes premières de la production. Adam Smith n'assigne à la richesse qu'une seule cause originaire, le Travail ou bien l'Industrie (26¹). M. Dunoyer pense comme Smith et craint que J.-B. Say n'ait mis de la confusion là où il voulait porter une plus grande lumière en faisant naître la richesse de la combinaison des trois forces : l'industrie (le travail), les capitaux et les fonds de terre.

M. Dunoyer fait remarquer à ce sujet que, les capitaux étant de création humaine, et que la terre n'étant elle-même qu'un capital par suite des améliorations qu'elle a reçues, ces deux forces sont le résultat du travail, seul agent de la production. Smith et M. Dunoyer ont raison pour le cas de la richesse originaire ; mais il n'en est pas moins vrai qu'avec l'industrie et le travail de l'homme, sans le capital, elle serait fort peu puissante. L'industrie la plus grossière ne peut se passer d'instruments. Le sauvage a des armes, des filets, des outils pour façonner une hutte et des peaux pour se couvrir. Dans un État civilisé, ces instruments sont très-nombreux et très-variés. En second lieu, la terre, en admettant qu'elle soit un capital (ce qui n'est pas complètement vrai pour toute la terre), ce capital est tellement *sui generis*, son action est tellement importante, qu'il y a profit à le classer à part dans l'analyse des phénomènes économiques. Ainsi, d'accord avec J.-B. Say et avec Rossi et sans être au fond en désaccord avec M. Dunoyer, nous avons cru qu'il fallait assigner la production de la richesse à une triple cause : la Terre comprenant tous les agents naturels, le Capital et le

édentes, nous avons, en suivant des considérations de Rossi, donné un second tableau résumant ses analyses et indiquant les moyens directs et les moyens indirects de la production ; mais nous avons cru devoir supprimer une classification qui, à la réflexion, ne nous a pas paru utile.

¹ Nous disons en note, p. 18 (2^e note), que Smith et J.-B. Say ont quelquefois pris ces deux mots dans le même sens d'instrument général, sujet à confusion.

Travail ou l'Industrie (en préférant avec Rossi le mot de Travail, car celui d'Industrie s'applique mieux à l'action simultanée des trois instruments qu'à celle de l'un d'eux). Telle est aussi l'opinion que vient d'adopter M. J. S. Mill dans son remarquable ouvrage ¹.

51. Au reste, il nous semble que tout le monde peut se mettre d'accord et reconnaître que la source de toutes les choses consommables, c'est la TERRE; que le premier moyen par lequel l'homme puise à cette source, c'est le TRAVAIL intellectuel et physique, et que pour travailler avec fruit, l'homme s'aide ensuite du résultat d'un travail antérieur d'utilités accumulées, qui se présentent sous forme d'outils, de constructions, de provisions, etc., et que l'on appelle CAPITAL.

Ce capital comprend deux grandes classes de forces : celles que le travail a réalisées dans les *choses*, et celles qu'il a développées dans les *hommes*, soit au *physique*, soit au *moral*.

L'instrument-terre, l'instrument-capital et l'instrument-travail ² ont besoin d'être réunis pour produire, et il sera démontré, dans le cours de cet ouvrage, que la puissance du travail et du capital ne se développe tout entière que lorsque les deux instruments sont appliqués, sur une certaine échelle, à de vastes entreprises ³.

L'entrepreneur d'industrie loue une terre ou un capital. Le simple ouvrier, qui n'a qu'une capacité industrielle insuffisante pour créer un produit, la met aux gages d'un autre homme qui a la capacité industrielle de réunir les différents moyens de production, et qui, sous le nom géné-

¹ *Principes d'économie politique*, traduit de l'anglais, par MM. Hippolyte Dussard et Courcelle-Seneuil, 1854. Paris, Guillaumin.

² Les trois expressions que nous reproduisons sont de M. Rossi.

³ V. les chapitres v, viii, xi, les chapitres relatifs à l'*Instrument-Capital*, à la *Division du travail* et aux *Machines*.

rique d'*entrepreneur*, ou sous les noms plus particuliers de *cultivateur*, de *manufacturier*, de *voiturier*, de *commerçant*, de *médecin*, etc., etc., les fait servir à un but commun, à la production.

52. La création d'un produit est le résultat d'une pensée unique qui fait converger une foule de moyens vers une seule fin. C'est, en général, l'entrepreneur qui préconçoit le produit, qui en a l'idée et qui réunit tous les instruments pour l'appliquer. Il fait concourir à son but l'action des travailleurs et celle des propriétaires terriens ou capitalistes qui lui confient des fonds.

Ainsi l'entrepreneur n'est pas seul producteur; tous les travailleurs et tous les propriétaires d'instruments concourent à la production. Les travailleurs possesseurs de facultés industrielles font le sacrifice de leur peine, de leur temps et de leur talent pour contribuer à la production; le propriétaire foncier pourrait faire de sa terre un parc d'agrément, par exemple, et il la consacre à la culture; un capitaliste pourrait dissiper son bien pour son plaisir, et il le livre à un emploi productif. Donc le propriétaire foncier et le capitaliste doivent être rangés dans la classe, sinon des producteurs, au moins des ayants droit aux résultats de la production; car le propriétaire foncier produit par le moyen des facultés productives de son fonds, le propriétaire d'un capital produit par le moyen de son capital, de même que l'industriel par le moyen de ses facultés industrielles. Mais, pour cela, il ne faut pas que la terre soit en friche ni le capital oisif.

53. On a objecté à ce sujet que cette manière de prendre part au résultat de la production était une injustice, puisque le propriétaire de la terre ou du capital ne contribue pas directement à la production par son travail. C'est ici la question de la légitimité du principe de propriété, qui sera examinée plus loin (chap. XIX). Pour le moment, nous nous

bornons à faire observer que, si contribuer à la production par son capital ou sa terre est assurément un métier plus commode que celui d'y contribuer par son travail, le capital est le résultat d'un travail antérieur; qu'il en est de même des améliorations successives opérées sur le sol qui ont été faites à l'aide du capital. Nous ferons encore observer qu'il ne peut y avoir de société sans Production; — de production sans Capital; — de capital sans Épargne; — d'épargne sans Abstinence, c'est-à-dire sans privations et sacrifices, qui ne peuvent se produire sans la libre disposition des valeurs épargnées et la jouissance des revenus qu'elles peuvent procurer (V. chap. v, § 5).

54. Une même personne peut évidemment concourir à la production à différents titres, et être à la fois propriétaire ou capitaliste, entrepreneur et ouvrier. En général, l'entrepreneur est presque toujours plus ou moins capitaliste. L'ouvrier lui-même fournit à la rigueur une petite portion du capital qui se trouve employé : il est rare que le plus pauvre compagnon marché sans outils¹.

55. Lorsque le fonds est un instrument naturel non approprié, c'est-à-dire lorsqu'il n'appartient à personne, comme dans la pêche maritime du poisson, des perles, du corail, etc., on peut, pour ainsi dire, obtenir des produits avec du travail et du capital seulement.

Dans les industries manufacturières et commerciales, le travail et le capital suffisent également, et le fonds de terre n'est pas absolument nécessaire, ou du moins il est de peu

¹ J'extraits des renseignements curieux puisés dans la comptabilité d'un comité de secours organisé à Paris, en 1820, par quelques jeunes gens, et publiés dans le *Magasin pittoresque* (année 1855, p. 18), l'évaluation du capital de quelques travailleurs de l'espèce la plus modeste. — Tous les outils indispensables au cordonnier en vieux coûtaient 24 fr. 45 c.; — le capital du chiffonnier (médaille, mannequin, lanterne et crochet) était de 6 fr. 25 c.; — celui de la marchande de friture s'élevait à 27 fr., etc.

d'importance, puisqu'on ne doit donner ce nom qu'à l'emplacement occupé par les ateliers et les magasins. Mais il ne faut pas oublier que les matières mises en œuvre par ces deux industries ont la terre pour origine.

On a tiré de là cette conséquence, que l'industrie manufacturière et l'industrie commerciale d'une nation ne sont point bornées par l'étendue de son territoire, mais bien par l'étendue de ses capitaux. Des exemples nombreux peuvent être cités à l'appui de cette proposition. Les Genevois, qui vivent dans l'abondance, ont un territoire borné qui ne produit pas le dixième de ce qui est nécessaire à leur subsistance; l'aisance habite dans les gorges infertiles du Jura, près de Neuchâtel, parce qu'on y exerce plusieurs arts mécaniques. Au treizième siècle, Venise, sans aucune possession de terre en Italie, devint assez riche par son commerce pour conquérir la Dalmatie, les îles de la Grèce et Constantinople.

§ VI. Comment on apprécie les Frais de production et les Progrès de l'industrie.

56. Les instruments dont nous venons de parler rendent des services dans la création des produits, chacun par une action qui lui est propre, et l'on comprend que l'on doit retrouver, dans la valeur du produit, le payement de chacun de ces services.

Le capitaliste qui ne fait pas valoir son capital jouit de sa faculté productive et en reçoit un revenu qui porte le nom de *Loyer*, lorsque la propriété se compose principalement de maisons, d'ateliers, de magasins, et celui d'*Intérêt*, quand le capital est évalué en espèces.

Le propriétaire foncier qui ne fait pas valoir sa terre jouit néanmoins de la faculté productive qui est en elle, et en retire une *Rente* ou *Fermage*.

Le travailleur qui loue ses facultés personnelles en tire une *Rétribution* ou un *Salaires*. — Les *gages* d'un domes-

tique, les *appointements* d'un employé, les *honoraires* d'un avocat, etc., sont des *salaires*.

La rétribution à l'entrepreneur, en tant que travailleur, est encore un salaire.

Ces diverses rétributions se résument à trois :

Le *salaire* du TRAVAIL ;

L' *intérêt* du CAPITAL ;

La *rente* de la TERRE,

dont l'ensemble constitue ce qu'on appelle les *Frais de production*¹.

57. La production peut être considérée comme un grand échange dans lequel tous les producteurs, entrepreneur en tête, donnent tout ce qui constitue les frais de production, pour recevoir les produits représentant une quantité quelconque d'utilité obtenue. — Or, pour que cet échange soit normal, il faut que la valeur de tout ce qui est détruit soit au moins balancée par la valeur de la chose produite.

En considérant la production comme un grand échange, il est facile de voir ce qui constitue les *progrès de l'industrie* chez un peuple. Ce progrès existe quand un entrepreneur accroît ses produits sans accroître ses frais de production, ou, ce qui revient au même, lorsqu'il diminue ses frais sans diminuer ses produits, sans diminuer la quantité d'utilité produite.

58. Ces progrès se font d'abord au profit du producteur, qui, pour la même valeur qu'il dépense, reçoit en échange une valeur plus grande ; ensuite, lorsque la connaissance du procédé se répand, que la concurrence fait baisser le prix du produit au niveau de ses frais de production, c'est le consommateur, c'est le public, c'est le genre humain qui jouit de la découverte.

¹ Voir au chapitre suivant, § 4, ce qui est encore dit à propos des Frais de production.

Nous venons de parler d'utilité produite : on conçoit bien qu'un prix plus bas équivaut à une utilité plus grande. En effet, si, avec des frais de production qui valent trois francs, j'obtiens une paire de bas dont les frais de production montaient auparavant à six francs, c'est tout comme si, avec six francs, j'obtenais deux paires de bas au lieu d'une.

Il est clair que les progrès de l'industrie sont avantageux pour les consommateurs, c'est-à-dire pour la société en général. D'un autre côté, lorsqu'un entrepreneur obtient plus de produits pour les mêmes frais, il peut, sans qu'il en résulte pour lui le moindre préjudice, donner le produit à meilleur marché? Plus il baissera ses prix, plus (comme nous le verrons mieux plus tard, chap. xxv) il trouvera des consommateurs qui lui feront faire en plusieurs fois le bénéfice qu'il faisait en une. Il est vrai que c'est perdre que se donner plus de peine pour le même profit; mais, outre que le consommateur gagne, il arrive presque toujours que, par suite de l'amélioration des procédés, une grande production se fait aussi facilement qu'une petite.

59. On ne peut parvenir à diminuer les frais de production sans diminuer la production, que par l'un ou l'autre de ces deux moyens :

1° En tirant un meilleur parti des instruments de travail qui sont appropriés, et dont il faut acheter les services ;

2° En remplaçant des services qu'il faut acheter par les services gratuits des instruments naturels non appropriés.

60. *Premier moyen.* Prenons d'abord pour exemple le fonds productif de la terre. Il y aura progrès si on ne fait pas de *jachères*, c'est-à-dire, si on ne laisse pas reposer un quart de terrain par an, et si on y plante, après les céréales, des turneps, des pommes de terre, etc., pour engraisser les bestiaux. — De même, sans payer un plus fort intérêt, on peut tirer plus de parti d'un capital, si l'on supprime des chômages, des fêtes, si l'on a une série d'ouvriers pour le

jour et une autre pour la nuit, etc., afin d'obtenir plus de services des bâtiments et des machines. — De même encore, avec la main-d'œuvre, on fait un emploi plus avantageux des services personnels, lorsqu'on obtient plus de produits pour les mêmes dépenses, ou, ce qui revient exactement au même, lorsqu'on dépense moins en main-d'œuvre pour obtenir les mêmes produits. Aujourd'hui, pour les grandes largeurs d'étoffes, avec le système de la navette volante, un ouvrier, sans prendre plus de peine, sans être plus payé, fait l'ouvrage de deux.

Il faut remarquer qu'en tirant meilleur parti des instruments de travail, leurs propriétaires n'en sont pas moins bien payés. Que l'entrepreneur fasse ou non des jachères, le propriétaire n'en reçoit pas moins son fermage; qu'il emploie plus ou moins bien son capital, qu'il tire un parti plus ou moins avantageux du travail des ouvriers, le propriétaire foncier n'en perçoit pas moins le fermage convenu, le capitaliste n'en touche pas moins son intérêt, et les ouvriers leur salaire, pourvu toutefois que ceux-ci ne soient pas trop nombreux pour se faire une concurrence ruineuse¹.

61. *Second moyen.* Mais les plus grandes conquêtes réservées à l'industrie se trouvent dans l'emploi des fonds productifs non appropriés. La nature nous ouvre un inépuisable trésor de matériaux et de forces qui, n'appartenant à personne, sont à la disposition de tous. Il suffit à l'industrie d'apprendre à s'en servir. Le vent recueilli dans les voiles pousse les marchandises à travers les mers; la vapeur emprisonnée dans un cylindre, travaillant autant que des millions de chevaux, produit les merveilles auxquelles nous assistons, et a, au dire de Huskisson, permis à l'Angleterre de vaincre Napoléon au commencement de ce siècle; la lumière dessine

¹ V. le chap. ix, relatif à la Concurrence, et *Études et petits Traités faisant suite aux Éléments de l'économie politique.*

comme l'artiste le plus habile; l'électricité se fait le messenger du monde et se laisse appliquer à plusieurs arts, au grand avantage de la santé des ouvriers, etc. Ces forces existaient depuis la création, et pendant longtemps elles n'ont contribué en rien à la satisfaction des besoins de l'homme.

§ VII. Classification des industries.

62. La *production* des produits matériels se réduit à prendre les matières premières et à les rendre dans un état où elles ont une valeur plus grande; ce qui s'opère par l'action de l'*Industrie* (26 et 27).

Il n'y a en réalité qu'une seule industrie avec une multitude d'arts différents; mais on a trouvé plus commode, pour étudier l'action industrielle, de former des groupes principaux, et de réunir, dans chaque groupe, les professions qui ont de l'analogie entre elles. Ainsi on distingue le plus généralement les travaux de l'*industrie agricole* ou de l'*Agriculture*; — de l'*industrie manufacturière* ou de l'*Industrie* proprement dite, et ceux de l'*industrie commerciale* ou du *Commerce*.

On classe ainsi, sous le titre d'*industrie agricole*, tous les travaux qui ont pour but de prendre à la nature les matières premières, même celles qui ne supposent pas la culture du sol: tels sont les produits du chasseur, du pêcheur et du mineur. — On peut de même comprendre sous le titre d'*industrie manufacturière* tous les travaux qui s'exercent sur une matière première, même lorsqu'on ne la façonne que pour sa propre consommation. Tous les travaux de femme qui se font dans l'intérieur des ménages sont, à la rigueur, des travaux manufacturiers. — Enfin, on range dans l'*industrie commerciale* tous les travaux qui ont pour objet de revendre ce qu'on achète, sans faire subir aux produits d'autre transformation essentielle que le transport et la division par parties, afin que le consommateur puisse se procurer la

quantité dont il a besoin, et dans le lieu où il lui est commode de la trouver. On fait le commerce tout aussi bien dans les plus petites boutiques que dans de vastes comptoirs. Les hommes qui voient et crient de l'eau dans les rues font un commerce.

65. M. Dunoyer¹ a proposé de former une quatrième classe, celle de l'*industrie extractive*, qui comprendrait l'exploitation des mines, des forêts, des pêches et en général toutes celles qui ont pour but une extraction, et qui ne rentrent qu'un peu forcément dans les trois grandes divisions classiques.

D'un autre côté, Destutt de Tracy², après avoir établi que toutes les opérations de la nature et de l'art se réduisent à des transmutations, à des changements de forme et de lieu, admet seulement deux industries : celle qui est relative au changement de forme, l'*industrie fabricante*, y compris l'agriculture, et celle qui est relative au changement de lieu, l'*industrie commerçante*.

Il nous semble qu'avec le développement qu'a pris l'industrie, il y a plus d'avantage à adopter le partage de M. Dunoyer, en ne mettant à ces divisions que l'importance tirée de la nécessité de classer les considérations que nous avons à présenter ; la nature semble, dans l'ordre moral aussi bien que dans l'ordre physique, avoir cherché à effacer les classifications plutôt qu'à les marquer. Les manières dont elles peuvent être modifiées et appropriées à notre usage se fondent les unes dans les autres par des nuances imperceptibles. Le cultivateur est manufacturier quand il presse sa vendange pour en faire du vin ; le jardinier est négociant quand il porte ses légumes au marché ; le commerçant lui-même

¹ *Journal des économistes*, tome III, page 1, et de la *Liberté du travail*, vol. II, p. 106. Guillaumin, 1845.

² *Traité d'économie politique* formant la 4^e partie de son *Idéologie*, 1 vol. in-18. 1825.

empiète sur les attributions du manufacturier, pour peu qu'il manutentionne les objets sur lesquels il exerce son commerce. Chaque ménage a un fonds de terre dans son potager et un atelier dans sa cuisine ; enfin, puisque les occupations de la société tout entière ne sont qu'une série continue d'échanges, nous sommes tous commerçants à divers degrés.

64. En analysant, avec plus de soin que ses devanciers, l'action de l'industrie commerciale, M. Dunoyer a été conduit à séparer ce qu'on appelle un peu trop généralement le commerce en deux parties : il donne le nom particulier de *Voiturage* ou *industrie voiturière* à l'art de *déplacer* les choses, et réserve le nom de *Commerce* à la fonction générale des *échanges*, qui est commune à toutes les industries.

N'y aurait-il pas encore une lacune dans cette liste des industries ? Si par *commerce* il faut entendre les échanges, de quel nom appeler l'industrie de ceux qui font des échanges, des achats et des ventes, des spéculations (en dehors de l'action importante du *voiturage*), leur profession habituelle ? Ne faudrait-il pas laisser à cette masse d'occupations le nom d'*Industrie commerciale*, en en séparant, pour en faire une industrie à part, le *voiturage*, — et en désignant sous le nom générique d'*Échange* l'ensemble des trocs que font les hommes de toutes les classes, de toutes les industries ?

65. Les considérations que nous avons exposées (dans le deuxième paragraphe de ce chapitre) font rentrer dans le domaine de l'Économique toutes les industries immatérielles dont l'étude lie cette science à la science sociale. Une observation attentive montre que les arts physiques, intellectuels et moraux, que toutes les fonctions qui agissent sur les hommes et perfectionnent leurs facultés, sont sur certains points régies par les mêmes lois économiques que celles qui agissent sur les choses. Les industries qui comprennent les

arts qui agissent sur les choses ne sont pas exclusivement du domaine de la science économique; d'autres sciences en font l'objet de leurs études sous d'autres aspects. De même, en réservant à toutes les sciences morales le rôle qui leur appartient, l'Économique peut, elle aussi, sans empiéter, et au point de vue de la production et de la distribution des produits immatériels, comprendre dans ses investigations les arts qui agissent sur les hommes. M. Dunoyer a traité ce sujet plus à fond qu'aucun autre économiste ¹. Voici la classification qu'il donne :

1° Les arts qui ont pour objet la conservation et le perfectionnement de l'homme physique : la danse, l'escrime, l'équitation, la gymnastique, la natation, l'art du médecin, du chirurgien, du dentiste, de l'oculiste, du pédicure, etc., etc.;

2° Les arts qui travaillent à la culture de l'imagination et des facultés affectives : la peinture, la sculpture, la musique, la poésie; en un mot, les beaux-arts;

3° Les arts qui travaillent à l'éducation de nos facultés intellectuelles : les sciences, la littérature, l'enseignement:

4° Les arts qui travaillent à la formation des habitudes morales : le sacerdoce, l'art de gouverner ².

¹ *De la Liberté du travail*. Voyez surtout le tome III.

² Il faut prendre ici le mot *Art* dans un sens général, philosophique et relevé. — Ceux qui ont reproché à cette classification de faire des assimilations forcées, celle du sacerdoce, par exemple, à un art manuel quelconque, ne se rendent pas compte qu'il ne s'agit ici que du côté économique de la question, de la production de l'Utilité et de la Valeur.

Ceux qui ont accusé les économistes de chercher à tout englober dans leur science, ne veulent pas prendre garde qu'il ne s'agit pas pour l'économie politique de juger les doctrines, les théories, les procédés du prêtre, de l'administrateur, du sculpteur, du médecin, pas plus qu'il ne s'agit d'apprécier ceux du négociant, du manufacturier, de l'agriculteur, etc ; mais qu'il s'agit simplement de considérer le côté économique du rôle de tous ces membres de la société laborieuse, du travail et des services qu'ils offrent aux autres hommes en échange des produits et des services qui les font vivre dans une certaine aisance.

66. La culture d'à peu près tous ces arts est aujourd'hui comprise dans l'expression de *professions libérales*. On pourrait donc dire, par opposition aux trois grandes industries agricole, manufacturière et commerciale, l'*industrie libérale*, si cet adjectif n'avait vraiment trop de prétention en présence des avantages supérieurs que présentent les entreprises plus particulièrement dites industrielles. On doit également renoncer à dire *industrie intellectuelle*, car il faut, dans l'agriculture, dans le commerce, dans les manufactures, autant d'intelligence que dans les professions qu'on appelle plus volontiers intellectuelles. A défaut d'autre appellation, nous emploierons celle d'*industrie immatérielle*.

67. En résumé, l'on peut ranger toutes les branches du travail humain en six grandes classes :

L' <i>industrie extractive</i> ;	L' <i>industrie agricole</i> ;
L' <i>industrie voiturière</i> ;	L' <i>industrie commerciale</i> ;
L' <i>industrie manufacturière</i> ;	L' <i>industrie immatérielle</i> .

M. Dunoyer, en suivant l'ordre le plus simple et celui d'après lequel les grandes classes des arts agissent sur le monde matériel, les examine dans l'ordre ci-dessus : — « Je ne sais, dit-il, si, des arts qui agissent sur les choses, l'agriculture est le plus important; mais il est probablement le plus difficile, puisqu'il est le dernier à se perfectionner. » Il fait remarquer qu'en effet la vie intervient dans les opérations de cette quatrième classe de travaux.

68. Pour compléter les fonctions des hommes dans la société industrielle, M. Dunoyer tient encore compte de trois grandes actions auxquelles ils se livrent, à quelque ordre de travaux qu'ils soient occupés. Quelques produits qu'ils créent, les hommes peuvent à divers degrés *s'associer*, — *échanger*, — *tester*.

Ils s'associent, soit pour mieux produire, soit pour trouver plus de ressources dans la consommation.

Ils échangent ce qu'ils produisent contre ce que les autres produisent.

Ils testent pour transmettre à ceux qui les intéressent le fruit de leur travail ou l'héritage de leurs pères.

Nous parlerons assez longuement des échanges (V. ch. xv, xvi et xvii); nous ferons diverses réflexions au sujet de l'association (V. chap. x); mais nous laisserons de côté toutes les questions qui tiennent à la transmission des héritages et qui ne rentrent pas aussi directement dans le cadre que nous nous sommes imposé.

§ VIII. De la prééminence des industries.

69. On a beaucoup disputé sur la prééminence des diverses industries matérielles. Aussi longtemps qu'on a cru que l'or et l'argent étaient les seules richesses, on n'a accordé la faculté de *produire* qu'aux mines de métaux précieux, et l'Amérique a été longtemps considérée comme le pays le plus productif de la terre. Suivant ceux qui soutiennent ce *système mercantile* ou de la *balance de commerce*, il n'y a que le commerce avec l'étranger qui puisse augmenter les richesses d'un pays qui n'a point de mines¹. Les physiocrates ou les économistes du dix-huitième siècle ont trop voulu prouver que les produits de l'agriculture sont les seules *richesses*. Enfin, d'autres ont exagéré l'importance des manufactures. L'analyse de la production est venue démontrer que la valeur d'un produit quelconque est exactement de même nature que celle qui se trouve dans l'or et l'argent, puisqu'elle peut acquérir par l'échange les mêmes objets que l'on peut obtenir au moyen de ces métaux. Nous savons aussi que cette valeur qui constitue les richesses, peut être le résultat des opérations de l'industrie agricole comme de l'industrie manufacturière et de l'in-

¹ V. au chap. xvi l'appréciation de cette théorie.

dustrie commerciale, de l'industrie matérielle comme de l'industrie immatérielle.

70. Il y a encore dans les mœurs et dans les lois de la plupart des peuples des traces nombreuses des théories qui ont assigné la prééminence aux diverses branches de travail ou aux producteurs et possesseurs des diverses natures de richesses.

C'est ainsi que la théorie du travail *stérile* des physiocrates, du travail *improductif* de Smith, a fait méconnaître l'utilité et la fécondité des professions s'exerçant sur les hommes; c'est ainsi que la théorie agricole des physiocrates, attribuant une supériorité productive à l'industrie agricole et à l'action du sol, a contribué à faire vivre les préjugés des propriétaires fonciers se croyant les citoyens les plus importants d'un empire et réclamant des privilèges en conséquence. Le même effet est résulté de la théorie attribuant une importance exagérée aux manufacturiers. De là aussi, en partie, des préjugés encore répandus contre le commerce, considéré comme vil dans l'antiquité, et de nos jours comme moins honorable par beaucoup de gens. La vue incomplète qu'on a sur la nature de la productivité des professions libérales est également la source de la défaveur dont elles jouissent auprès de beaucoup d'esprits, qui les croient moins utiles à la société que les industries agricoles, manufacturières ou commerciales; ainsi que de la morgue que montrent certains savants, artistes ou employés, pour ces mêmes industries qu'ils flétrissent volontiers de l'épithète de matérielles.

En dernière analyse, tous les ordres de travaux sont utiles à la société, tous ont droit à la même estime réciproque, et c'est par pure ignorance de la nature des choses que les diverses classes de producteurs se croient d'ordre supérieur ou inférieur.

71. Les grandes branches du travail humain sont diverse-

ment répandues dans chaque pays. L'on a dit avec raison que la France est plus particulièrement agricole, l'Angleterre manufacturière, et la Hollande commerçante. Mais il sera désormais plus juste de spécifier, pour de pareilles appréciations, des localités plus circonscrites. Il n'y a pas de nation qui ne soit beaucoup agricole, manufacturière sur plusieurs points et forcément commerçante, ce dernier mot s'appliquant aussi bien aux transactions intérieures qu'aux spéculations lointaines. Depuis un quart de siècle, toutes les nations d'Europe font des efforts plus ou moins intelligents pour acclimater chez elles tous les genres de travaux, et plusieurs sont, de nos jours, à la recherche de leur assiette industrielle.

CHAPITRE III.

DE LA VALEUR ET DU PRIX COURANT.

I. Fondements de la Valeur. — II. Propriétés de la Valeur. — III. De la mesure de la Valeur. — IV. De la valeur des choses en monnaie ou du Prix (Prix courant, Prix de revient, originaire, naturel, etc.). — Comment ce prix est réglé par l'Offre et la Demande, et par les Frais de production. — V. Des Prix maximum.

§ I. Fondements de la Valeur.

72. Nous avons vu dans le chapitre précédent que l'Économie politique est la science de la production, de la répartition et de l'emploi de la Richesse, soit naturelle, soit obtenue par l'Industrie de l'homme, qui la fait servir à la satisfaction des besoins impérieux auxquels la nature l'a condamné et d'autres besoins qu'engendre la civilisation.

Nous avons vu également que les Richesses sont de diverses natures, mais que l'*Utilité* est la qualité qui les rend propres à satisfaire les besoins, et que la *Valeur* est cette

autre qualité qu'ont les choses d'être non-seulement utiles, mais échangeables.

Nous allons maintenant entrer plus avant dans cette notion de la Valeur, la plus fondamentale de l'économie politique, et qui doit être étudiée d'abord; quoiqu'elle soit un peu abstraite et aride, si l'on veut se rendre compte des autres difficultés de la science dans laquelle on la retrouve toujours. Après avoir constaté les fondements de la Valeur et complété la définition que nous avons déjà donnée, nous énumérerons ses propriétés, et nous dirons comment, en l'absence d'une mesure absolue, on la détermine cependant avec le plus d'approximation possible; ce qui nous conduira à la théorie du Prix courant, à celle de l'Offre et de la Demande, et nous ramènera à celle des Frais de production, dont il a déjà été question dans le chapitre précédent (§ 6).

75. Trois causes générales font que les choses ont de la Valeur en échange, ou simplement de la Valeur :

Premièrement et avant tout, comme nous l'avons déjà dit (chap. 1, § 5), l'*Utilité*, c'est-à-dire la qualité qui rend les choses propres à satisfaire des besoins ou des plaisirs et sans laquelle elles sont choses vaines et futiles tant pour celui qui les possède que pour tous autres. — L'*Utilité* directe ou indirecte est la condition *sine quâ non* de la Valeur.

Deuxièmement, ce qui fait qu'une chose a plus ou moins de Valeur en échange ou simplement de Valeur (quand d'ailleurs elle a la condition indispensable de l'*Utilité*), c'est qu'elle n'est pas à la disposition de tout le monde, c'est qu'elle est obtenue en quantité limitée, c'est qu'elle est *rare*. — L'air est utile au point qu'il nous serait impossible de vivre sans en absorber constamment, et cependant il n'a pas de valeur, puisqu'en général chacun le respire selon ses besoins¹. Mais le diamant, qui est d'une utilité moins

¹ Il y a des cas où l'air a une valeur échangeable. Toutes choses égales,

indispensable à beaucoup près, puisqu'il ne sert à satisfaire qu'un besoin de parure, a une très-grande valeur en échange, surtout à cause de sa rareté.

Troisièmement, ce qui fait qu'une chose a aussi plus ou moins de valeur en échange, quand d'ailleurs elle est, d'une part, utile, et que, d'autre part, elle n'est pas produite en trop grande quantité, c'est qu'elle a coûté à obtenir, c'est que les frais qu'il a fallu faire pour le paiement des instrumens ou des hommes qu'on y a employés, et qu'on désigne pour abrégé par les mots de *Frais de production* (56), sont plus élevés. Ainsi, la valeur du diamant n'est pas complètement causée par sa rareté, mais en faible partie par les frais qu'il a fallu faire pour le découvrir dans la terre, le transporter et le travailler. Ainsi l'eau, qui satisfait des besoins plus impérieux que le diamant, qui a une bien plus grande utilité ou valeur en usage, n'a, en général, qu'une très-petite valeur en échange dans les pays où elle en a une; car elle y est presque à la disposition de tout le monde, et il faut se donner peu de peine, payer peu de frais de production pour s'en procurer. L'eau de la Seine, à Paris, est à la disposition de tout le monde: mais, comme il faut aller la chercher, et se donner une peine, ou faire un sacrifice, la plupart des habitans consentent à la payer. Elle avait une utilité naturelle comme l'air; le porteur d'eau lui donne une utilité nouvelle qui engendre la valeur. C'est ainsi que J.-B. Say a reconnu deux utilités, l'utilité *naturelle* et l'utilité *donnée* (10, 11, 12, 13). La valeur d'un vêtement de laine est en partie causée par la rareté et en partie par les frais payés à tous ceux qui ont contribué à nourrir le mouton, à voiturer et à préparer la laine, à confectionner le vêtement et à le mettre à la disposition

une habitation en bon air se paye plus qu'une habitation dont l'exposition n'a rien de remarquable. Le locataire paye en sus la bonne qualité de l'air respirable.

de celui qui le porte. — Ces considérations seront complétées plus loin en parlant des causes d'oscillation de la valeur exprimée en monnaie ou du *prix courant*.

On conçoit que le troisième fondement rentre jusqu'à un certain point dans le second. Plus les frais de production s'élèvent, moins les produits sont abondants, et plus ils ont le caractère de rareté constituant le second fondement de la valeur.

De ces trois fondements de la valeur, le premier et le second sont des conditions *sine quâ non* de la valeur ; et, en résumé, les choses qui n'ont pas de valeur (en échange) sont celles qui ne servent à rien ou qui, tout en servant à quelque chose, ne manquent à personne ¹.

En dernière analyse, la valeur a pour élément capital le besoin, déterminant dans l'homme l'utilité et la demande des choses, qui crée leur rareté et peut faire porter leur valeur bien au-dessus des frais de production. On peut donc considérer aussi la valeur comme résultat du rapport de nos besoins avec les choses qui constituent la richesse.

74. Dans toutes les richesses naturelles ou produites qui satisfont nos besoins, on peut distinguer : 1^o les choses qui n'ont que l'Utilité ; l'air, par exemple, est utile, mais il ne se vend pas ; 2^o les choses qui ont l'Utilité et la Valeur (en échange), comme la plupart des produits ; 3^o celles qui, après avoir été douées d'Utilité et de Valeur, perdent de nouveau et en plus ou moins grande proportion la qualité de choses échangeables, pour garder exclusivement ou en très-grande partie leur Utilité : tels sont, en général, les objets de notre consommation.

¹ L'abbé Genovesi disait, il y a cent ans, dans son Cours d'économie civile, fondé pour lui à Naples par Intieri : « Les seules choses qui n'aient pas de valeur sont celles qui ne satisfont pas nos besoins, ou celles qui, tout en les satisfaisant, ne manquent à personne. (*Lezioni di economia civile*, II^e partie, chap. 1^{er}.) »

74 bis. Des deux conditions de la valeur, l'Utilité et la Rareté, comprenant toutes les difficultés d'obtention, l'une est avantageuse pour tous, l'autre est nuisible au plus grand nombre, puisqu'elle implique l'idée de privation. Le producteur et le consommateur s'entendent sur la première; ils ont des idées différentes sur la seconde. Le fabricant de tissus, par exemple, désire la rareté du drap, afin de voir renchérir le prix de celui qu'il présente au marché. Tous les intérêts privés calculent de même; l'intérêt général part d'un principe contraire : il combat la rareté et cherche à accroître l'utilité des choses. La société, prise dans son ensemble, a intérêt à voir baisser la valeur en échange des produits et se rapprocher de la gratuité, qui rendrait ces produits accessibles à tous.

§ II. Propriétés de la Valeur.

75. *Toute valeur, quel que soit l'objet auquel elle s'applique, est essentiellement immatérielle.* — La valeur donnée à la laine transformée en drap est tout aussi incorporelle que la valeur donnée à l'homme par la leçon du professeur. Cette première notion de la valeur est fondamentale; elle conduit à l'intelligence de la nature réelle de la richesse et du phénomène de la production. Nous l'avons établie dans le chapitre précédent (chap. II, § 1 et 2), en analysant le phénomène de la production.

76. *Toutes les valeurs égales sont également précieuses.* — On serait dans l'erreur en s'imaginant que la valeur de l'or et de l'argent des mines est une valeur plus précieuse que celle qui réside dans le premier objet venu : l'une et l'autre n'équivalent qu'à ce qu'elles peuvent acheter. En effet, si huit francs en argent ou en or valaient plus que huit francs en marchandises, trouverait on des acheteurs qui voudraient donner huit francs en métal pour obtenir huit francs en marchandises? La plus simple réflexion fait

donc tomber le préjugé de ceux qui s'imaginent qu'une valeur en métaux est supérieure à une autre valeur, pourvu que celle-ci soit bien reconnue et facilement échangeable. Ce principe, qui résulte de l'analyse de l'échange et du rôle de la monnaie, et qui a été sommairement indiqué plus haut (chap. I, § 4), sera mis hors de doute quand nous parlerons des monnaies (au chap. XII) et de la théorie mercantile (au chap. XVI)¹.

77. *Pour qu'une valeur soit réelle, il faut que ce soit une valeur reconnue, non par le possesseur uniquement, mais par tout autre individu.* — Si pour acquérir une maison personne n'offre au delà de trente mille pièces de un franc, c'est une preuve qu'elle ne vaut réellement que trente mille francs, quelque évaluation qu'il m'ait plu d'en faire.

Il n'est pas inutile d'insister sur des observations si com-

¹ Le rapprochement suivant, en nous faisant comprendre l'importance des valeurs créées par une seule profession, comparativement à celle des valeurs créées par les mines d'Amérique, peut compléter les idées que nous venons d'émettre. J.-B. Say apprécie de la manière suivante les valeurs créées par les cordonniers en France. Sur 52 millions d'hommes (il y en a maintenant plus de 55), les trois quarts seulement, ou 24 millions, portent des souliers, et en usent 4 paires par an. Cette estimation donne 96 millions de paires, qui, avec les exportations, les bottes et autres chaussures de toute espèce, peuvent hardiment être élevées à 100 millions. Le cordonnier augmente la valeur de son cuir d'au moins 5 francs, car il faut deux journées d'ouvrier pour une paire, et l'ouvrier le plus modeste gagne au moins 1 franc 50 centimes par jour : or 100 millions de paires à 5 francs valent 500 millions de francs pour les cordonniers seulement, sans compter les valeurs produites par les tanneurs, les chamoiseurs, les fabricants d'étoffes, de rubans, etc., qui ont fourni les matières premières. Eh bien, l'on sait, d'après M. de Humboldt, l'auteur le mieux renseigné jusqu'à présent, que les mines réunies du Pérou, du Brésil et du Mexique ne produisent que 254 millions de francs, c'est-à-dire que les cordonniers de France produisent autant de valeurs que les mines du Pérou. (J.-B. Say, *Cours complet*, édité en 1828.) Ce dernier chiffre a varié depuis la découverte des gîtes aurifères en Californie et en Australie. (V. une note complémentaire sur les monnaies, etc., dans les *Études et petits Traités faisant suite aux Éléments*.)

munes. On ne s'entend pas toujours, dit J.-B. Say, faute de concevoir les vérités les plus simples ¹.

78. *La principale propriété de la valeur est d'être essentiellement relative et variable.* — En effet, la valeur a pour source l'utilité; l'utilité dérive de nos besoins et des moyens de les satisfaire, variant aussi à l'infini (6-75). Il s'ensuit forcément que le rapport entre le besoin et la richesse, que nous avons appelé valeur, doit aussi être variable à l'infini. La valeur est bien une quantité positive, fixe, arrêtée; mais elle ne l'est que pour un instant donné; c'est sa nature d'être perpétuellement variable, de changer notamment d'un lieu à un autre, d'un temps à l'autre. A moins d'exception, mille francs de cette année valent plus ou moins que mille francs de l'année dernière; mille francs à Paris ne sont pas la même chose que mille francs à Londres, que mille francs à Toulouse, car aujourd'hui ils valent moins dans le premier cas et plus dans le second. En changeant de pays, le climat, les impôts, les mœurs, les besoins, etc., influent sur les éléments de la valeur des choses.

Cette variabilité complique les questions de l'économie politique; elle rend les phénomènes souvent très-difficiles à observer et les problèmes également très-difficiles à résoudre; mais, à tout prendre, elle a sa raison d'être; elle stimule l'énergie des hommes sans cesse obligés de veiller à la garde de leurs intérêts.

§ III. De la mesure de la Valeur.

79. « La mesure du mouvement, dit Laromiguière ², ne peut être qu'un mouvement, comme la mesure d'une ligne

¹ En mathématiques, on commence par poser en principe que la partie est plus petite que le tout; que le plus court chemin d'un point à un autre est la ligne droite, et autres axiomes qui pourraient être pris pour de véritables simplicités par des esprits irréfléchis.

² *Leçons de Philosophie*, p. 515.

ne peut être qu'une ligne, celle d'une surface, une surface. » Laromiguière aurait pu ajouter que la mesure d'une valeur ne peut être qu'une valeur. Malheureusement, comme toute valeur est *essentielle*ment variable, il s'ensuit qu'il ne peut y avoir un *étalon*, un *mètre invariable* de la valeur, et que l'on ne peut apprécier la grandeur *absolue* de la valeur des choses, mais seulement leur grandeur relative et comparative. En disant, par exemple, qu'une maison vaut cinquante mille francs, nous n'affirmons rien autre chose, si ce n'est que la valeur de cette maison est égale à celle d'une somme de cinquante mille francs, mais la valeur elle-même de cette somme n'est point une valeur existant par elle-même, abstraction faite de toute comparaison, et on ne peut s'en faire une idée qu'en la comparant avec toutes les choses que l'on peut obtenir en échange, avec celle de la maison, par exemple.

C'est là une nouvelle difficulté pour l'économie politique. Mais cette science n'est pas seule à avoir des points sans solution : les propriétés de la valeur ne sont pas plus fugitives que celles de l'électricité ou du calorique. Nous n'avons pas, pour apprécier le calorique, une mesure absolue. Le thermomètre, on le sait, n'accuse pas la quantité absolue de chaleur, mais seulement des *rappports* ou des résultats de comparaison.

80. Puisque toute richesse est variable et relative suivant les lieux et les temps, on ne peut comparer deux portions de richesses que lorsqu'elles sont dans le même temps et le même lieu. Il est donc de toute impossibilité de comparer *exactement* les richesses de deux nations; car, si elles existent dans le même temps, elles ne peuvent pas exister dans le même lieu. Quand donc on évalue les capitaux et les revenus de l'Angleterre et de la France en francs ou même en kilogrammes d'or pour les comparer, on compare deux choses qui ont un nom commun, les mêmes proprié-

tés physiques, mais qui n'ont pas au même degré la même valeur. Ainsi, vouloir comparer les richesses de deux époques ou de deux pays différents autrement que d'une manière approximative, c'est vouloir faire l'impossible.

81. De ce que nous avons dit sur la nature intime de la valeur, il résulte pour le lecteur que la recherche d'un étalon mathématiquement exact de la valeur est impossible, et l'on peut dire, avec J.-B. Say, que c'est là la quadrature du cercle de l'économie politique.

S'il n'y a pas de mesure certaine et immuable à la valeur, la monnaie offre, dans la plupart des cas et pour des temps et des espaces limités, la meilleure mesure des valeurs pour la pratique commerciale et économique; mais en même temps nous constaterons que cette valeur a subi de très-grandes variations, et qu'elle est exposée à des oscillations continuelles, et nous en concluons que la monnaie est loin d'offrir une mesure *invariable, absolue*, mathématique des valeurs, comme le croient encore beaucoup d'écrivains, de publicistes et d'historiens, qui commettent les plus grossières erreurs, notamment dans l'évaluation des valeurs historiques. Cette évaluation est d'ailleurs un délicat problème de statistique¹.

82. Des économistes ont recherché si la valeur du Blé et celle du Travail ne donneraient pas une meilleure solution de la question que la valeur de la Monnaie; mais il est facile de reconnaître que la valeur de ces deux choses est également sujette à de nombreuses variations, et que ni le blé ni le travail ne jouissent d'ailleurs des autres qualités qui ont jusqu'à présent rendu les métaux précieux propres à servir d'étalons de la valeur.

Le travail est de nature très-diverse; il est plus ou moins

¹ V. une note complémentaire sur les *monnaies, l'évaluation des sommes historiques*, etc., dans les *Études et petits Traités faisant suite aux Éléments*.

bien rétribué, selon les saisons, les localités, les époques d'abondance et de disette, etc., comme cela est établi en détail au chap. xx, traitant des Salaires; et c'est ce dont nous donnons des preuves fréquentes les oscillations qu'éprouve le taux des salaires des hommes exerçant la même profession.

D'après le calcul de M. Moreau de Jonnés, le salaire des ouvriers de campagne, en France, serait aujourd'hui, toute proportion gardée du prix des subsistances, plus que double de ce qu'il était sous Louis XIV et Louis XV. Et, de nos jours, le taux moyen des salaires est aux États-Unis le double de ce qu'il est en Allemagne.

Quant au blé, si c'est la denrée dont la valeur varie peut-être le moins quand on considère des périodes de temps assez considérables, c'est une de celles dont la valeur diffère le plus d'un lieu à l'autre, d'une saison à l'autre, d'une époque à l'autre, selon l'abondance ou la médiocrité des récoltes. En 1847 et en 1855, on a vu, dans certaines localités assez rapprochées de l'Occident de l'Europe, le blé doubler et tripler de prix¹. En temps ordinaire, le blé vaut de vingt-quatre à vingt-six francs à Marseille, quand il ne vaut que treize à quinze francs dans d'autres localités de la France, la Haute-Marne, par exemple. Ainsi le prix moyen du blé (le connût-on d'une manière exacte, ce qui n'arrive pas souvent), ne peut être qu'une mesure fort incertaine de la valeur.

§ IV. De la Valeur des choses en monnaie ou du Prix (Prix courant, Prix de revient, originaire, naturel, etc.). — Comment ce prix est réglé par l'Offre et la Demande, et par les Frais de production.

83. Nous admettons dès à présent que la monnaie ne peut, pas plus qu'un autre produit, servir de mesure, de *mètre*, à

¹ C'est Adam Smith qui a pensé que le travail humain est la chose dont la valeur a le moins varié. Son opinion a été défendue ensuite par Germain Garnier, son traducteur, qui a beaucoup travaillé le problème des évaluations historiques. J.-B. Say a trouvé moins de variation dans la

la valeur ; mais que les propriétés dont jouissent les métaux précieux font que le plus souvent, dans les affaires, on convertit, au moins approximativement, la valeur des produits en celle de pièces d'or ou d'argent, ou bien encore en celle de signes en cuivre ou en papier *représentant* une certaine quantité de ces pièces. Or la valeur d'une chose en argent est ce qu'on appelle son PRIX COURANT, ou *prix du marché*, ou simplement PRIX, qu'on peut encore définir la quantité de monnaie pour laquelle on trouve couramment à acheter ou à vendre un produit.

84. Le PRIX n'est donc pas la même chose que la *Valeur*. Celle-ci est une qualité générale des choses échangeables ; le prix est la mesure en monnaie de la valeur actuelle, spéciale du produit, après l'échange. Le prix suppose la valeur. — Ces deux mots expriment des idées qu'il est important de ne pas confondre ; toutefois l'usage leur donne dans plusieurs occasions la même signification, mais en attribuant le sens de Prix spécial, concret, circonscrit, à Valeur, plutôt que le sens général de Valeur à Prix¹.

Le *Prix* a été souvent confondu avec la *Valeur*, et cette confusion a produit dans les théories et les raisonnements de quelques économistes des méprises et des obscurités dont la science a encore quelque peine à se dégager. Sans doute les prix des choses en argent expriment les rapports de la

valeur du blé. (V., sur ces questions délicates de la mesure de la valeur, par la monnaie, le blé ou le travail, les 9^e, 10^e et 11^e leçons de Rossi. 1^{er} vol. et chap. XIII et XIV de la III^e partie du *Cours complet* de J.-B. Say.)

¹ On dit avec la même nuance d'idée : Ceci a tel prix, telle valeur, vaut tant. — Dans le sens littéraire, on remarque aussi une grande nuance entre *Valeur* et *Prix* : « De deux choses, dit le Dictionnaire de Laveaux, celle qui est d'une plus grande *valeur* vaut mieux ; celle qui est d'un plus grand *prix* vaut plus. — Ce n'est pas être connaisseur que de ne juger de la *valeur* des choses que par le *prix* qu'elles coûtent. » Dans cette phrase, *valeur* est pris dans le sens d'utilité, importance ; *valeur intrinsèque* est pris dans le sens de valeur échangeable et de prix vénal.

valeur relative de ces choses ; mais il faut prendre garde que les oscillations de la valeur de l'or et de l'argent ajoutent leur influence aux causes qui font varier la valeur des autres produits. Les conditions de la valeur de l'or et de l'argent peuvent varier et faire varier le taux nominal des prix, et cependant la valeur des choses restera au fond la même ou variera à son tour par d'autres causes, qui, tout en étant analogues, peuvent cependant ne pas être les mêmes.

85. Diverses épithètes qualificatives ajoutées au mot prix lui donnent une signification qui se rapporte à des conditions différentes de celles qui constituent le prix courant. J.-B. Say a donné le nom de *prix réel* et plus tard celui de *prix originaire* au prix qu'a le produit en sortant des mains du producteur. Ce prix originaire, variant à chaque instant, toutes les fois qu'une nouvelle façon est donnée au produit, n'est autre que le *prix de revient*, appelé par les physiocrates *prix nécessaire*, et par Adam Smith *prix naturel*. Il y aurait profit, ce nous semble, pour la clarté, à rejeter du langage de la science ces diverses expressions, pour ne conserver que celles de *prix de revient* et de *prix courant*, qui désignent suffisamment des circonstances bien déterminées du prix. En effet, le prix courant est aussi réel et aussi naturel que le prix de revient ; et cette dernière expression prête moins à la confusion que celle de prix originaire et nécessaire.

86. Au fond, c'est la valeur d'un produit en autres produits qui importe surtout à nos intérêts, et non pas seulement le rapport que ces produits peuvent avoir avec l'argent ; en d'autres termes, ce qui importe à nos intérêts, c'est, comme dit Malthus, la valeur *intrinsèque* d'échange et non la valeur *nominale* d'échange ; c'est la quantité d'objets qu'on peut se procurer avec le prix courant, non le chiffre de ce prix courant qu'il faut considérer.

En effet, si l'argent est abondant, il est à bon marché (75) ;

le cultivateur en reçoit plus en échange de son blé, et il en donne plus aussi pour se procurer du café ou tout autre produit. Le contraire aura lieu si l'argent est rare, c'est-à-dire cher. Admettons maintenant que c'est le froment qui vient à valoir davantage; il est encore évident que le cultivateur obtient en échange une plus grande quantité des autres produits. C'est donc la valeur du blé et non celle de l'argent qui l'intéresse d'abord.

Si l'Amérique n'avait pas renfermé de nombreuses mines d'or et d'argent, ces deux métaux seraient bien moins communs; mais les richesses du monde seraient à peu près les mêmes. Si, par exemple, il y avait moitié moins de numéraire, le cultivateur, en vendant son blé, ne retirerait que moitié moins d'espèces; le café et les autres produits ne s'achèteraient aussi que moitié moins. Les valeurs, en général, seraient les mêmes, quoique exprimées par moins de chiffres.

87. Il faut encore remarquer que ce qui constitue la richesse est absolument indépendant de la marchandise qui sert à en faire l'évaluation; en d'autres termes, une valeur est une richesse, non parce qu'elle peut procurer à son acquéreur des écus, mais tout ce que des écus peuvent acheter: c'est la faculté d'acheter qui fait que les choses sont des richesses, et c'est cette faculté qu'on appelle valeur.

88. Ces considérations suffisent quant à présent; plus loin, nous examinerons à fond la nature intime de la monnaie. C'est une des plus importantes questions de l'économie politique (V. au chap. XII).

89. Ces principes simples ont souvent été méconnus dans le monde. Le sang a été versé pour accaparer dans un pays, de préférence à un autre, les métaux précieux⁴, et pour-

⁴ V. ce qui est dit plus loin, chap. XVI, au sujet de la *Balance du commerce*.

tant, en en réunissant, qu'a-t-on fait, si ce n'est grossir le chiffre de tous les inventaires? Encore une fois, l'or, l'argent, en tant que monnaies, ne sont point recherchés pour eux-mêmes, mais en proportion de ce qu'ils peuvent acheter.

90. Les éléments du *Prix de revient* sont les *frais de production*¹, c'est-à-dire : 1° le salaire ou la rétribution des ouvriers et de l'entrepreneur; 2° l'intérêt des capitaux; 3° les impôts payés à l'État pour le maintien de la sûreté publique et l'administration de la justice, sans lesquelles il n'y aurait pas de production possible²; 4° la rente du sol et des agents naturels. Ce dernier point nécessite des explications; il sera élucidé plus tard (V. chap. xxiii).

Nous pouvons, en attendant, raisonner comme s'il était tout à fait éclairci, et constater que ces deux formules : — prix de revient et frais de production — expriment une quantité identique de valeurs dépensées pour la production.

91. Le prix courant ou du Marché s'établit par le consentement de l'acheteur et du vendeur. Il est essentiellement mobile et variable, comme la valeur en échange, ou simplement la Valeur, dont il est la traduction en valeur d'or et d'argent mis en petits disques et constituant la monnaie.

Les causes de ces variations sont les mêmes que celles de la valeur, lesquelles se résument, nous l'avons vu (75), dans la plus ou moins grande quantité existante de produit ou dans sa plus ou moins grande *rareté* par rapport au besoin, c'est-à-dire, en d'autres termes, dans les circonstances respectives de l'*offre* et de la *demande* entre l'acheteur et le vendeur d'une part, et dans la somme des *frais de production* d'autre part.

¹ V. au chapitre précédent, § 6, ce qui a déjà été dit sur les Frais de production.

² Les impôts pourraient être compris dans les salaires, car ils servent à salarier des agents indispensables à la production.

92. Cette formule de l'offre et de la demande désigne en abrégé, dans la langue économique, le concours et la lutte qui s'établissent entre les vendeurs et les acheteurs d'un produit; ceux-ci *offrant* ce qu'ils veulent échanger, ceux-là *demandant* ce dont ils ont besoin, en toute liberté.

93. L'offre n'est pas seulement ce qu'il y a sur le marché, mais encore ce que la production peut y mettre facilement. Il y a un million de bas en magasin; dans quelques jours, les fabriques peuvent en avoir encore un million: voilà l'offre. De même, la demande n'est pas tout ce qui peut être désiré, mais tout ce qui peut être raisonnablement désiré et positivement acheté. Je demande un magnifique tapis de Perse avec une fortune modeste; si ce tapis vaut quelques centaines de francs, ma demande est réelle; s'il vaut des milliers de francs, ma demande ne figure pas sur le marché. Je fais un rêve et ne peux penser à acheter, à moins toutefois que l'énergie de ce besoin ne me domine, de sorte que la demande renferme encore l'idée du besoin modifié selon les circonstances.

L'intensité de l'offre et de la demande sur le marché varie comme la quantité des produits, comme l'étendue des besoins de ceux qui les désirent, comme les moyens d'échange et de transport, comme la nature des produits et selon qu'ils sont plus ou moins faciles à conserver, selon les ressources supposées des acheteurs ou des vendeurs, etc., et selon de nombreuses circonstances accidentelles: les apparences de la récolte, l'espoir ou la crainte d'un événement heureux ou malheureux, d'une crise, d'une guerre; suivant les caprices de la mode; suivant les bruits répandus et cent ruses des vendeurs et des acheteurs, les uns cherchant à vendre cher et les autres à acheter à bon marché¹.

94. Le principe de l'offre et de la demande a été l'objet d'at-

¹ V., pour plus de développements, notre article OFFRE ET DEMANDE dans le *Dictionnaire d'économie politique*.

taques de la part des publicistes qui ont eu une assez grande influence sur l'opinion des masses après les événements politiques de 1848; ils l'ont présenté comme un principe inique, barbare, inventé par les économistes et destiné à disparaître dans une société mieux organisée. Mais, quand on se rend compte de ce qu'ils ont voulu dire en parlant ainsi, on voit qu'ils n'ont pas même compris la portée de leur attaque, qui est l'objection faite au principe de concurrence sous la forme la plus naïve et la plus puérile (V. au chap. ix). L'offre et la demande, effets naturels des besoins de l'homme, de la nécessité absolue où il est d'échanger en toute liberté les fruits de son industrie, conséquences forcées du principe de propriété, sont des actes tellement inhérents à la nature humaine, qu'il est impossible de concevoir l'homme qui ne les ferait pas. Ces actes ne sont pas plus iniques que l'aller et le venir, et si on les supprime, l'homme se rapproche singulièrement de la bête. Or ces publicistes dont nous parlons n'ont rien vu de mieux, pour éviter l'offre et la demande, que d'inventer sur le papier des organisations sociales dont l'échange et le sentiment du tien et du mien sont bannis. Il n'y a rien à dire à des gens qui vous affirment de pueriles folies, si ce n'est de les expérimenter.

95. La formule de l'offre et de la demande résume, on le voit, les circonstances du marché et explique les variations du prix courant; mais, comme elle a besoin de commentaires, on en a cherché une autre, et Ricardo a dit que le prix courant est plus nettement réglé par la somme des frais de production que par l'offre et la demande.

Ricardo, pour arriver à cette conclusion, s'est appuyé sur ces principes : que nul ne produit pour le plaisir de produire, que tous les producteurs courent après les gros profits, et que nul n'achète sans les moyens d'acheter ni au delà de ces mêmes moyens. D'où il résulte que, lorsque le prix d'une denrée ne rembourse pas les frais de production,

la production de cette denrée diminue ou s'arrête complètement.

Ces principes sont incontestables, et la formule de Ricardo est plus facile à comprendre que celle de l'offre et de la demande. Malheureusement elle est incomplète. D'abord elle a l'inconvénient, très-faible, il est vrai, de ne pas s'appliquer aux richesses naturelles appropriées, qui ont une valeur en échange sans avoir coûté des frais de production; ensuite elle suppose une liberté indéfinie de retrait chez les consommateurs, et une liberté indéfinie de concurrence du côté des producteurs. Mais le blé, par exemple, quel que soit son prix, sera toujours forcément acheté; il en est de même d'une foule de produits dont les mœurs nous imposent l'usage. — Pour ce qui concerne les producteurs, la concurrence peut être indéfinie dans les travaux manufacturiers et commerciaux; mais la production agricole est basée sur la propriété, qui est limitée, et il n'y a pas de concurrence possible pour les subsistances au delà de certaines limites. Les vignes, les mines, sont concentrées sur certains points fort circonscrits; la production en est également limitée. Ce sont là des monopoles naturels. Ricardo en signale d'un autre ordre: les produits du génie, un tableau, un écrit, qui sont aussi des monopoles naturels (105). Il en est de même d'une bonne position: le jardinier des environs de Paris a un monopole en comparaison de celui d'Avignon, par rapport à certains consommateurs qui ne se trouvent que dans la capitale ¹.

Les monopoles artificiels sont encore plus nombreux et plus variés. Les brevets d'invention, les privilèges d'auteur, les propriétés établies dans certaines enceintes réservées (celles des villes de guerre, par exemple), les lois qui prohibent certains produits ou en gênent l'entrée et la sortie

¹ V. Rossi, *Cours d'économie politique*, 1^{er} vol., 7^e et 8^e leçons, et le chap. XIX de ses *Éléments*.

pour favoriser certaines industries, les impôts qui pèsent sur tel ou tel produit étranger, constituent autant de monopoles qui influent sur les prix, et qui ne sont pas compris dans la formule de Ricardo.

96. On a voulu exprimer la loi de la variation de la valeur et du prix qui en est la représentation, en ne prenant que l'une ou l'autre des deux formules précédentes, et dire que la valeur et le prix varient uniquement comme l'offre et la demande, ou uniquement comme les frais de production. Mais l'ensemble des phénomènes ne nous paraît bien complètement formulé que par la réunion des deux formules, et nous disons que la valeur comme le prix courant des choses est réglée en même temps par l'offre et la demande et par les frais de production ou par le prix de revient, qui est, comme l'a fort bien dit M. Scialoja, « le centre immobile vers lequel, dans ses oscillations, tend le prix de vente (ou prix courant), l'offre et la demande pouvant être comparées à une force centrifuge variable, sans cesse contenue par une force centripète constante ¹. »

V. Des Prix maximum.

97. D'après ce qui précède, on voit que la valeur des choses, ou, pour parler d'une manière plus concrète, leur prix, est un rapport dont les termes sont fixés, comme disait Genovesi (75, note), par la nature et non par le caprice de l'homme.

98. On voit aussi que la liberté des transactions est la condition fondamentale pour que le phénomène économique de l'échange se produise normalement et que la valeur soit déterminée en toute justice par les circonstances économiques naturelles. « C'est un mal réel, dit M. Passy, que l'altération des rapports naturels de la valeur entre les cho-

¹ *Principes d'économie sociale*, traduits de l'italien par Devillers, page 49.

ses qui s'échangent; rien ne préjudicie autant au bon emploi des forces productives, et par là au progrès de la puissance et de la richesse sociales. Il n'y a que la nécessité de subvenir aux dépenses qui justifie de pareils actes ¹. »

99. Une fausse conception de la valeur en général et de la nature du prix a souvent conduit l'autorité publique à fixer des prix de maximum qui ôtaient au vendeur et à l'acheteur la liberté de débattre leurs prétentions et leurs intérêts; à établir, par exemple, une valeur invariable des monnaies altérées, des denrées de différentes sortes. Comme de pareilles dispositions transforment l'échange en un déplacement injuste de la valeur entre le vendeur et l'acheteur, c'est, dit J.-B. Say, comme si l'autorité rendait une ordonnance ainsi conçue : « Chaque fois que vous achèterez quelque chose, vous donnerez au marchand, ou le marchand vous donnera telle somme en sus du prix naturel. »

L'acheteur et le vendeur cherchant tous les moyens d'éviter ces dispositions, il est rare qu'elles atteignent leur but : elles nuisent à la production, car personne ne veut travailler à perte; elles nuisent à la consommation, car on ne trouve pas de produits à acheter, soit qu'on n'en fabrique plus, soit qu'on cache ceux qui existent. D'un autre côté, ceux qui ont beaucoup de moyens s'approvisionnent plus que de coutume, et ceux qui n'ont que des moyens ordinaires ne peuvent s'approvisionner. De là augmentation de la disette, de la panique et de la crise.

¹ *Dict. d'écon. polit.*, article VALEUR.

DEUXIÈME SECTION.

DU RÔLE DES TROIS INSTRUMENTS DE PRODUCTION :
LE TRAVAIL, LE CAPITAL, LA TERRE.

Maintenant que nous connaissons la nature de la Valeur et de la Richesse, ainsi que l'ensemble des phénomènes que présente la Production, nous pouvons nous arrêter sur chaque instrument du travail, pour en préciser davantage le rôle et l'importance, et signaler les principales questions qui se rattachent à chacun d'eux.

CHAPITRE IV.

DU TRAVAIL.

PREMIER INSTRUMENT DE PRODUCTION.

I. Définition de l'instrument-Travail. — II. Différentes significations du mot Travail; confusions qui en résultent. — III. Importance de la notion du travail.

§ I. Définition de l'instrument-Travail.

100. Le TRAVAIL considéré comme instrument est l'ensemble des forces ou facultés physiques intellectuelles, et morales de l'homme appliquées à la production.

Il y a donc un travail physique, un travail intellectuel et un travail moral. Presque toujours, si ce n'est toujours, ces trois forces se mêlent dans une certaine proportion; et le travail est un instrument mixte en économie politique: le manouvrier travaille absolument comme le médecin, comme l'artisan, comme l'homme de science, comme l'artiste, comme l'homme d'État. Mais Travail n'est pas synonyme d'*Opération*; et, bien qu'en langage usuel on dise métaphoriquement que le bœuf, le navire, la machine à vapeur travaillent, ce bœuf, cette machine ne sont pour les économistes

que des outils, des forces matérielles qui n'ont ni la moralité, ni l'intelligence, ni la liberté, ni les droits de l'homme, de l'ouvrier qui en dispose.

Cependant l'opinion contraire a eu des défenseurs, et le travailleur n'a plus été qu'une machine, une partie du *capital* dont il est question au chapitre suivant. De là à l'esclavage il n'y a qu'un pas : ainsi le veut la logique. « Quant à nous, nous ne confondrons pas ce que la main de Dieu a séparé par un abîme que la science n'a ni le droit ni le pouvoir de combler. » (Rossi.)

101. L'instrument-travail, comprenant le travail de l'intelligence et des organes, est une force primitive comme la terre ; mais il est immatériel et non *transmissible*. — La puissance réside dans l'homme ; et l'homme intelligent, libre, responsable, et constamment sous l'empire de la loi morale, devient non-seulement le *moyen*, mais encore le *but* de la Production, car c'est à son profit que s'opère la Distribution.

Ainsi l'économie n'exclut pas la loi morale qui contrôle les conclusions qui découlent logiquement de prémisses mal posées. Si le calcul, ce qui n'est pas, montrait, par exemple, que l'esclavage et le travail excessif des enfants sont très-avantageux dans la production, la morale interviendrait ; tout comme elle intervient quand la médecine a condamné certaines existences désormais inutiles, et qu'on ne prive pourtant pas de la vie.

102. Si le possesseur de l'instrument-travail est évidemment le but de la société, celle-ci, en sa qualité d'entrepreneur général, ne doit pas le perdre de vue, le sort du travailleur résume la science, et toutes les questions de *Population* sont des questions de premier ordre et interviennent pour ainsi dire dans toutes les autres solutions de l'Économique (V. le chapitre final).

105. Le créateur de toutes choses a, dans son inattaquable sagesse, réparti les facultés physiques, intellectuelles et mo-

rales d'une manière inégale parmi les hommes; et cette inégalité est sans doute un des ressorts qui mettent en jeu toute l'activité humaine. En outre de ces facultés naturelles inégalement réparties, certains hommes, le plus petit nombre, sont doués de l'aptitude nécessaire pour perfectionner leurs facultés, au point d'acquérir des talents supérieurs; et parmi ces derniers un certain nombre seulement est placé de façon à pouvoir ainsi accroître la puissance de ces facultés.

Il en résulte que ces hommes, ainsi mieux doués que les autres, se trouvent dans la société en état de rendre des services plus recherchés, ils sont gratifiés d'un monopole naturel qui explique la nature de leurs fonctions et souvent l'élévation de leur salaire. Au reste, c'est là le caractère de toute propriété restreinte¹.

§ II. Différentes significations du mot Travail — Confusions qui en résultent.

104. Dans les écrits d'économie politique, le mot Travail a souvent l'un des sens généraux du mot Industrie, c'est-à-dire qu'il signifie action complexe du Travail proprement dite, et du Capital (26 et note). Souvent aussi le sens de cette expression est circonscrit et on ne l'applique qu'au travail manuel, ou bien encore on s'en sert pour désigner les résultats d'un travail ou d'une production effectués. Ainsi le mot Travail a quatre significations, parmi lesquelles trois plus scientifiques : celles d'instrument, d'industrie et de résultat, qu'il faut savoir interpréter. Ces différentes significations jettent du trouble dans les discussions; on doit les avoir toujours présentes à l'esprit.

105. Voici une de ces confusions qu'il faut signaler ici, parce qu'elle est féconde en erreurs économiques.

Le travail se manifeste par un effort qui est presque toujours une peine; mais cette peine trouve sa compensation,

¹ V. particulièrement ce qui est dit au chap. xiv, relatif à la Propriété.

c'est-à-dire une joie et un plaisir correspondants dans le résultat du travail, dans la valeur du travail fixée, accumulée, concrétée sur l'objet qui retient cette valeur.

Or, en confondant l'effort avec le résultat, la cause avec l'effet, le moyen avec le but, la peine avec la récompense, le travail avec les produits du travail, on est conduit à adopter des théories qui aboutissent à la multiplication du travail, en dehors de sa productivité. C'est dans ce sens que se trompent ceux qui engagent un pays à prendre des mesures pour faire hausser le prix des choses ; car ils lui conseillent de se donner une peine plus grande pour une satisfaction identique. Ces économistes, si on peut les appeler par ce nom, jugent de la fécondité du travail par son *intensité*, et non, comme il est rationnel de le faire, par sa *productivité*. C'est ici la racine d'une série d'erreurs et de sophismes que la science économique est appelée à combattre et dont la réfutation se trouve répandue dans le cours de ce volume⁴, et notamment dans les chapitres sur la Division du travail, le Capital, les Machines, les Débouchés et la Liberté du commerce.

§ III. Importance de la notion du travail.

106. Il n'y a pas de notion plus importante en économie politique que celle du travail liée aux peines et au sort des hommes. M. Destutt de Tracy a dit : « Tout le bien des sociétés humaines est dans la bonne application du travail ; tout le mal, dans sa déperdition. » Cette réflexion s'applique encore au travail aidé du capital, à l'industrie.

Supposons, pour nous faire une idée plus juste de l'assertion de Destutt de Tracy, un pays de trente-six millions d'habitants, comme la France ; supposons que vingt millions

⁴ V. d'excellentes dissertations de M. Bastiat, dans le plus remarquable de ses ouvrages, les *Sophismes économiques*.

d'hommes y travaillent d'une manière régulière et suivie, gagnant un franc chacun ; si, pour une raison ou une autre, cinq millions viennent à chômer, c'est une perte sociale de cinq millions de francs par jour, de trente millions par semaine, de cent vingt millions par mois, d'un milliard et demi par an.

107. La notion du travail se trouve traitée dans l'ensemble de ce cours d'économie politique, et spécialement dans les chapitres sur la Division du travail, à la Liberté du commerce, les Salaires, etc.

Dans le chap. II, en faisant l'analyse de la production de la richesse, nous avons montré sous quels rapports on peut considérer le travail, soit comme la source première, soit comme une des trois sources de la richesse (50). — Dans le chap. III, nous avons montré comment sa valeur ne peut offrir une mesure plus commode et plus certaine que celle de la monnaie pour évaluer les autres valeurs (82).

CHAPITRE V.

DU CAPITAL.

SECOND INSTRUMENT DE PRODUCTION.

I. Des divers sens du mot Capital. — Ce qu'est le capital en économie politique. — II. Énumération et classification des capitaux. — III. Comment se forment les capitaux. — IV. Rôle du capital dans la production. — V. Importance du capital.

§ I. Des divers sens du mot Capital. — Ce qu'est le capital en économie politique.

108. Dans le langage vulgaire, *Capital* se dit d'une somme qui porte *intérêt*. Il est alors synonyme de principal et emporte l'idée d'une certaine masse de numéraire ou de signes représentatifs équivalents prêtée, ou versée dans une entre-

prise quelconque, à titre de part. — Cette expression est encore employée dans le sens de fortune et d'avoir, par opposition au mot *revenu*, comprenant tout ce que possède une personne, même la terre et les agents naturels.

Ces deux significations ne sont pas tout à fait celles que le mot Capital a reçues dans le langage scientifique. La première est trop restreinte et la seconde trop étendue.

Les économistes s'accordent en général à ne pas comprendre sous la dénomination de Capital la terre et les autres instruments donnés par la nature (50), mais seulement les instruments obtenus par le travail et l'industrie de l'homme, et antérieurement accumulés; abstraction faite de l'idée de monnaie en laquelle ces instruments sont évalués, et qui est elle-même un de ces instruments, mais non la totalité des instruments.

109. Tout en étant en parfait accord sur cette définition, les économistes se sont divisés sur l'étendue du sens à donner au mot Capital. Les uns comprennent par ce mot toutes les valeurs antérieurement produites par l'homme; les autres seulement celles spécialement destinées et appliquées à la reproduction, pour classer dans les revenus les objets réservés pour la consommation immédiate.

Parmi les économistes français, c'est surtout entre J.-B. Say et Rossi que l'on trouve cette divergence d'opinions.

D'après Rossi, il faut définir le capital : *un produit épargné destiné à la reproduction*. Cette définition comporte trois notions : celles de *produit*, d'*épargne* et de *reproduction*. J.-B. Say n'a souvent fait entrer, dans sa définition, que les deux premières; il a entendu par capital *la simple accumulation des produits*. Rossi, pour bien expliquer sa pensée, analyse le travail du sauvage qui, après avoir tué une bête, fait trois parts : celle qu'il mange; celle qu'il garde pour le lendemain; celle dont il pourra se servir à la chasse : les cornes de l'animal, par exemple, qui seront un instrument

de travail, un instrument de production, un capital; enfin, pour Rossi, l'économie en vue du lendemain n'est pas un capital : sans cela il faudrait dire aussi que la fourmi capitalise.

En conséquence de cette définition, J.-B. Say, quoiqu'il attache souvent aussi à l'idée du capital celle de reproduction, comprend très-décidément sous cette dénomination tous les objets de consommation que Rossi en exclut pour les reporter au revenu.

Parmi les économistes anglais, M. Mac Culloch abonde dans le sens de J.-B. Say, tandis que Malthus et Adam Smith semblent avoir été les inspirateurs de Rossi.

C'est ici une question de nomenclature qui n'engage pas sérieusement les principes de la science; mais il en résulte dans quelques auteurs des proportions vagues, complexes et mal définies, qui jettent de l'obscurité dans les déductions et de l'incertitude dans l'appréciation des résultats pratiques; et c'est ce qui a fait dire à Rossi que la notion précise du capital est l'une des parties les plus épineuses de l'économie politique. Toutefois on est heureux de pouvoir remarquer qu'au fond, et quelle que soit l'étendue du sens que les économistes donnent au mot, pour tous l'idée de reproduction est liée à la notion du capital.

110. La Langue économique anglaise a heureusement deux mots pour servir aux deux acceptions : 1° le mot *Stock*, mal traduit par notre mot *Fonds*¹, qui correspond à notre mot *Capital*, dans le sens le plus général, celui de J.-B. Say, et signifiant (nous copions la définition de Malthus dans son petit traité des définitions²) : « richesse accumulée, soit pour

¹ V. *Collection des Principes économistes*. Guillaumin.

² *Stock* commence à être employé dans notre langue pour désigner, comme il le fait en anglais, dans les bulletins commerciaux, les marchandises existantes sur place; les *existences*, comme on dit encore, ou la *réserve*. On l'a traduit par *fonds* quand il s'agit des *fonds publics* ou du

alimenter la consommation de son propriétaire, soit pour être conservée ou employée d'une manière profitable. »

2^o Le mot *Capital*, dans le sens restreint de Rossi, et signifiant (nous copions encore Malthus) :

« Cette portion des biens d'un pays que l'on conserve ou que l'on consacre en vue d'un profit à la production et à la distribution de la richesse. »

De sorte que le stock est le tout, l'ensemble des valeurs accumulées, qu'on les destine à l'entretien des hommes ou à la reproduction; tandis que le capital est la partie, mais partie importante, destinée à la reproduction et à la création du revenu.

En français le mot *Capital* a les deux sens, le premier avec J.-B. Say, le second avec Rossi. Comme les deux acceptions sont nécessaires pour la clarté, il y a lieu, ou à franciser le mot *Stock*, comme les Anglais ont adopté le mot *Capital*, ou bien en attendant à mettre au mot de Capital des mots qualificatifs, et à dire simplement CAPITAL de l'ensemble des valeurs accumulées et *capital de reproduction* ou *destiné à la reproduction* ou *reproductif*, pour désigner le capital selon Rossi et les économistes anglais¹.

§ II. Énumération et classification des capitaux.

111. L'énumération et la classification des choses auxquelles se rapporte l'appellation du capital, compléteront la définition que nous venons de donner et la distinction que nous venons d'établir.

fonds social d'une compagnie. On a aussi traduit *stock*, pris dans le sens de capital général, par le mot *fonds*. Coquelin dit à ce sujet, dans le *Dict. d'écon. polit.*, article CAPITAL : « Le mot fonds est demeuré en usage chez les économistes français avec un sens louche, indéterminé, confus, insaisissable, et presque toujours assez éloigné de son acception naturelle et légitime. »

¹ Je dois avertir que, dans les deux éditions précédentes, j'avais adopté un peu plus exclusivement la définition et la classification de Rossi.

Voici la classification du capital général (stock) à la société par Adam Smith¹, pour lequel cependant l'expression de *Capital*, ainsi que nous l'avons dit, n'entraîne que les valeurs directement applicables à la reproduction.

112. *Première catégorie.* LES PRODUITS RÉSERVÉS POUR LA CONSOMMATION IMMÉDIATE : tels sont les *aliments*, les *habits*, les *meubles*; les *maisons d'habitation*.

Adam Smith leur donne pour caractère général de ne pas rapporter de revenu; mais l'usage d'une maison d'habitation n'est-elle pas un revenu, et ne faut-il pas payer le loyer d'une maison avec un revenu, quand on n'en a pas une à soi? — Il y a donc lieu de subdiviser les produits de cette catégorie d'objets destinés à la consommation immédiate :

1° En objets qui se consomment tout entiers, comme les aliments, et ne sont utiles que par là ;

2° En objets plus ou moins durables dont on ne consomme que l'usage, tels que les meubles, les maisons d'habitation.

113. *Deuxième catégorie.* LE CAPITAL FIXE que J.-B. Say appelle aussi CAPITAL ENGAGÉ, comprend tous les instruments rapportant un revenu sans changer de maître, savoir :

1° Les *bâtiments* qui servent à la production;

2° Les *machines* et les instruments qui facilitent ou abrègent le travail;

3° Les *améliorations* faites sur la terre;

4° Les *talents* utiles acquis, réalisés et fixés dans la personne des travailleurs.

114. Au sujet des améliorations faites sur la terre, il faut remarquer qu'Adam Smith parle de toutes les améliorations, par le défrichement, l'écoulement des eaux, les clôtures, les amendements, etc., et il est conduit à considérer la terre comme une véritable machine, absolument identique

¹ *Richesse des nations*, liv. II, chap. 1^{er}.

à tout autre capital. Pour bien comprendre le rôle économique du sol en tant qu'agent naturel, et la théorie de la rente (chap. xxiii), il y a lieu de distinguer entre les améliorations fixées sur le sol, confondues avec lui, et les bâtiments et autres constructions distinctes. Les premières cessent d'être instrument-capital pour devenir instrument-terre, qui est bien une machine, d'autant plus parfaite qu'elle est plus améliorée, mais une machine *sui generis*, ayant le caractère d'agent naturel, et qu'il est important d'étudier à part. En mettant donc, avec Adam Smith, les améliorations sur le sol au nombre des capitaux fixes, nous entendons parler des améliorations telles que bâtiments et constructions distinctes qui ne sont pas celles qui se confondent avec le sol lui-même.

115. Au sujet des talents, il est à remarquer deux choses : la première, c'est qu'Adam Smith les comprend déjà dans son énumération, lui qu'on a voulu mettre au rang de ceux qui assignent à la richesse le caractère essentiel de matérialité (42); la seconde, que ces talents ont une grande analogie avec les améliorations qui se confondent avec le sol. Adam Smith les range parmi les capitaux fixes, parce que, dit-il, « l'adresse perfectionnée d'un ouvrier peut être considérée sous le même aspect qu'une machine ou un instrument qui facilite et abrège le travail et qui rend avec profit les frais qu'il a coûté. » La raison est juste; mais, comme les facultés de l'homme sont un instrument naturel *sui generis*, il vaut mieux, pour éviter les confusions qui ont été faites, les considérer à part comme instrument-travail proprement dit (V. le chapitre précédent), hors de la catégorie du capital, mais cependant dans la catégorie générale de la richesse (V. plus loin § 3).

Il y a à remarquer que dans ce cas, même dans l'amélioration des terres, le capital proprement dit disparaît pour améliorer un instrument d'un autre ordre.

116. *Troisième catégorie.* Le CAPITAL CIRCULANT ou « mobile », comprenant tous les instruments ou produits qui ne rapportent un revenu que par échanges successifs en circulant ou en changeant de maître, savoir :

1° La monnaie ou le numéraire et autres instruments de circulation, aussi désignés par le nom de *capital roulant* ;

2° Les *matières premières*, que la production doit transformer ;

3° Les *travaux faits*, comme ceux de l'horloger, du tailleur et du marchand de meubles, etc. ;

4° Les *approvisionnements* des boulangers, des bouchers, des fermiers, des brasseurs, etc., qui sont des matières premières destinées à servir à l'alimentation et aux autres besoins du travailleur ;

5° Les clientèles et les chalandises des magasins, des cabinets, etc. Les procédés scientifiques ou autres, etc. (catégories omises par Adam Smith).

117. Les monnaies sont les plus circulants des métaux ; mais elles ne constituent qu'une partie de la richesse publique. En effet, pour un pays dont le capital peut être élevé à cent milliards, deux à trois milliards de numéraire suffisent. Jusqu'à ce que les notions primaires de l'économie politique soient suffisamment répandues, il y a lieu d'insister sur cette proposition, que les *capitaux d'un pays sont différents de son numéraire* ; la proposition contraire, féconde en erreurs, est devenue la croyance générale, à cause du rôle de la monnaie qui fait que l'on évalue tous les capitaux en sommes de monnaies, et qu'on transforme en valeurs numéraires les capitaux dont on veut changer la destination ¹.

¹ Dans le langage usuel, il y a un mot qui exprime bien cette croyance : quand on met une valeur quelconque sous forme monétaire, on dit qu'on la *réalise*, comme si une valeur était plus réelle en espèces qu'autrement.

118. La classification que nous venons d'établir laisse peu à désirer. En résumé, Adam Smith a partagé la portion reproductive du fonds général de la société, le *capital* proprement dit, selon Smith lui-même, Malthus et Rossi, en deux grandes catégories : le *capital fixe* et le *capital circulant*. Cette distinction a été très-profitable au progrès de la science ¹.

119. Adam Smith fait observer que les professions différentes exigent des proportions très-différentes entre le capital fixe et le capital circulant qu'on y emploie. Ce serait là une indication bien utile à donner aux producteurs, qui souvent ne réussissent pas pour avoir fixé trop de capitaux ou trop appauvri les fonds de roulement. Mais cette indication ne pourra être donnée, ce nous semble, que par des producteurs intelligents et expérimentés. On comprendra l'importance de cette observation, en réfléchissant au nombre de ceux qui bâtissent, par exemple, un palais là où un hangar eût suffi à l'exploitation ; de ceux qui dépensent la grande masse de leurs capitaux à des travaux d'ostentation, trop peu productifs, quand ils ne sont pas complètement stériles.

120. Une autre observation, c'est que les capitaux fixes ou engagés, malgré les réparations qu'on peut y faire, tendent à se détériorer, et perdent même une bonne partie de leur valeur, lorsqu'on veut en changer la destination.

121. A ce sujet, J.-B. Say pense qu'en général la valeur des améliorations faites sur un fonds de terre est le capital le plus solidement acquis à une nation. Le commerçant peut fuir avec son capital, en valeurs de portefeuille ou mar-

¹ Déjà les physiocrates avaient établi cette distinction, sans lui donner la même étendue et la même précision que Smith, puisqu'ils n'avaient en vue que la production agricole. Leurs *avances foncières* et *primitives* correspondaient au *capital engagé*; leurs *avances annuelles*, au *capital circulant*.

chandises : le propriétaire foncier, au contraire, en desséchant et en défrichant, crée des améliorations qui restent. On ne voit plus, dit J.-B. Say, de traces de la brillante existence de plusieurs villes, autrefois riches de leur grand commerce, tandis que la Lombardie, la Flandre, malgré les guerres prolongées dont elles ont été si souvent le théâtre, sont encore au nombre des contrées les mieux cultivées, les plus peuplées et les plus riches de l'Europe.

122. Suivant cette classification générale, il y a donc des capitaux non reproductifs et des capitaux reproductifs qui sont fixes ou circulants.

Mais les capitaux fixes et les capitaux circulants, quoique reproductifs de leur nature, peuvent être *productifs* ou *improductifs*, c'est-à-dire être dans l'action de la production, ou dans l'inaction; ils peuvent être *dormants* (*slipping*), comme on dit d'après les Anglais, selon les circonstances. Il y a en effet des capitaux qui ne concourent à aucune espèce de production, au moment où on les considère. Les rentrées, par exemple, demeurent oisives et improductives jusqu'au moment d'être employées de nouveau; des sommes en caisse en attendant un paiement, des étoffes en magasin, restant sans teinture, faute de couleurs, d'ouvriers ou de fonds, etc., sont des capitaux improductifs.

Les capitaux engagés sont plus exposés à être improductifs : leur production se trouve arrêtée, soit par le défaut d'ouvrage, soit par des réparations, soit enfin par le défaut de demande. Cet inconvénient arrive fréquemment aux capitaux engagés, parce qu'ils ne sont guère propres qu'à une seule production; il arrive plus souvent là où manquent la sécurité, la liberté et l'aisance.

123. Ces mêmes capitaux fixes et circulants, considérés sous d'autres aspects, peuvent être *matériels* ou *immatériels*, ces derniers comprenant les clientèles, les connaissances des procédés scientifiques, et, à de certains égards

(V. l'observation 115), toutes les capacités acquises, désignées aussi sous le nom de *Capital moral*, expression dont on n'a pas toujours bien précisé le sens, et que J.-B. Say a désigné sous le nom peu heureux, ce nous semble, de *Fonds de facultés industrielles*, ou *Fonds industriel*.

123 bis. Au point de vue de la définition stricte¹, les matières premières, qui sont des *produits*, ne seraient pas des *Capitaux*, c'est-à-dire des *Instruments*; mais, avec la distinction de capitaux fixes et de capitaux circulants, cette irrégularité disparaît, parce que les matières premières sont produites, épargnées et destinées à la reproduction, et forment un capital véritable qu'on pourrait, à la rigueur, appeler *Capital-matière* par opposition au *Capital-instrument*.

124. Il y a encore, par opposition aux choses appartenant spécialement aux citoyens, un *Capital public* qui comprend surtout les voies de communication⁴. — Le *capital national* est la somme du capital public et de tous les capitaux privés. — Si l'on pouvait connaître le chiffre proportionnel du capital de chaque pays et de ses épargnes annuelles, on aurait une excellente mesure de sa situation économique et de ses dispositions morales.

125. On emploie encore le mot de *capitaux fictifs* (Voyez à ce sujet le chapitre XII, consacré aux MONNAIES).

126. J.-B. Say, qui prend le mot de capital dans le sens général de *stock* des économistes anglais, désigne la première catégorie des choses destinées à la consommation immédiate sous le nom de *Capitaux productifs d'utilité et d'agrément*. Rossi le fait figurer dans le revenu. Pour lui, les monnaies elles-mêmes ne sont un capital que lorsqu'elles sont destinées à la reproduction; parce qu'alors la valeur des écus ne se dissipe pas et ne fait que changer de forme. Quant aux sommes d'argent qui nous viennent de nos pro-

⁴ J.-B. Say les classe dans ce qu'il appelle les *capitaux productifs d'utilité et d'agrément*.

fits, de nos revenus, et qui sont destinées à subvenir à nos besoins de famille, elles ne font partie d'aucun capital : ainsi, s'il y a trois milliards de numéraire en France, et s'il y en a le tiers habituellement employé à l'entretien des familles, il n'y a sur le numéraire de France que deux milliards qui fassent partie de ses capitaux. — Pour lui, connaître le montant des produits épargnés d'un pays, ce n'est pas connaître son capital, c'est-à-dire la portion des produits appliqués à la reproduction. — Pour lui encore, tout ce qui donne un revenu n'est pas un capital. Dix mille francs prêtés ne sont, à l'instar d'une maison, un capital que si l'emprunteur les fait produire; sinon, les cinq cents francs qu'ils peuvent rendre sortent d'un autre capital dont la société est privée.

127. Pour achever de préciser ce qu'il faut entendre par capital, expliquons encore quelques acceptions fausses ou figurées.

128. 1° L'*Épargne* n'est pas, comme on l'a dit quelquefois, un agent de la production, à moins qu'on ne parle au figuré et qu'on ne veuille dire que l'épargne conduit au capital. L'épargne n'est qu'un fait négatif : ne pas consommer, ce n'est pas produire, à moins qu'on n'entende par épargne, non l'action d'accumuler, mais l'accumulation elle-même, l'effet et non la cause, comme le permet d'ailleurs le langage usuel ; c'est ainsi que Destutt de Tracy a dit en parlant des choses épargnées : « C'est ce que l'on appelle ordinairement des capitaux, et que moi je nomme tout simplement des *Économies* ¹. »

129. 2° Le *temps* n'est pas, comme on l'a dit souvent, un capital. L'action du temps est une force naturelle, comme le soleil qui fait mûrir les fruits, comme le principe de vie qui anime la nature entière. Rien n'est plus pittoresque et

¹ *Traité d'écon. polit.*, p. 99.

plus vrai que ce proverbe anglais, « Time is money, » le temps c'est de l'argent; mais cela signifie simplement qu'en employant utilement son temps on gagne de l'argent.

130. 3° On a dit aussi, surtout dans ces derniers temps, que le travail est le capital de l'ouvrier; que le travailleur a un capital dans ses bras et ses facultés; que l'homme est un capital. Cette manière de parler est exacte à divers égards; les facultés de l'ouvrier, physiques et intellectuelles, peuvent être considérées, nous venons de le voir, (115-123), soit comme instrument-travail, soit comme instrument-capital. Toutefois l'analogie ne va pas jusqu'à l'identité, entre le capital-matières et le capital-facultés.

131. 4° Enfin nous ferons remarquer que c'est par figure de rhétorique qu'on peut dire que le *capital est du travail accumulé*; comme l'a justement fait remarquer M. Dunoyer: ce qui est accumulé, c'est l'utilité, la valeur, et non le travail qui a produit cette utilité et cette valeur et qui s'évanouit à l'instant même. (V. les explications qui ont été données au sujet du phénomène de la production, chap. II, § 2.). Au figuré, l'on peut encore dire que le capital, c'est du travail de la veille venant à l'aide du travail du jour, ou, en d'autres termes, que c'est le produit créé par le travail de la veille venant servir à la production du jour.

§ III. Comment se forment les capitaux.

132. Les capitaux se forment, nous avons déjà été conduit à le dire, par l'épargne et par l'accumulation d'économies successives, dans le but, non de thésauriser, de mettre en tas, mais en prévoyance de besoins futurs et pour alimenter la production.

On épargne en dépensant de l'argent, aussi bien qu'en entassant des écus sur des écus, pourvu qu'on dépense à titre d'avance et pour une consommation qui sera rem-

boursée par des produits. En un mot, il y a capital, quelle que soit la chose dans laquelle réside la valeur épargnée; et, si un intérêt, un appointement, un salaire, une économie, sont conservés quelque temps sous forme de monnaie, c'est pour attendre, sous cette forme plus commode, que la somme grossie par plusieurs accumulations successives, soit assez forte pour être placée. Il y a, de cette manière, dans chaque pays, bien de petites portions de capitaux dont l'emploi est retardé, et dont la somme totale, chez un peuple nombreux, actif et économe, forme un capital provisoirement improductif très-considérable.

133. Une autre espèce d'épargne est celle qu'on fait en se procurant des talents, en élevant un enfant, etc. Si ces talents sont lucratifs, ils correspondent un à capital dont la valeur est dans les revenus qu'ils peuvent procurer. Si ce sont des talents d'agrément, les profits n'en sont pas moins réels, puisqu'ils procurent un plaisir. L'homme, fût-il un simple manouvrier, a, nous l'avons déjà dit, absorbé un capital accumulé obtenu par une suite de privations et d'épargnes ⁴ (115-125).

134. Les propriétaires fonciers et les capitalistes qui reçoivent leur fermage et l'intérêt de leurs capitaux en un ou deux paiements chaque année sont quelquefois embarrassés pour placer leurs épargnes. — Les entrepreneurs d'industrie, au contraire, ont des facilités de toute espèce; car leur métier consiste à faire travailler des capitaux plus mobiles, et la moindre de leurs épargnes peut être employée incontinent à augmenter la matière sur laquelle s'exerce leur industrie. — Il n'en est pas de même pour les petits producteurs, pour les ouvriers de tout genre dont les économies se font par petites sommes et souvent par fractions de francs. C'est à

⁴ Il est bon de rapprocher ce qui est dit ici avec ce qui a été exposé chap. II, § 2.

ces derniers que les Caisses d'épargne sont venues rendre un grand service en facilitant la réunion des petites économies. Un ouvrier qui met de côté deux francs par semaine ne peut pas tirer parti de cette faible somme; il est obligé d'accumuler les épargnes de plusieurs semaines, de plusieurs années. Mais, s'il existe à sa portée une caisse ¹ qui mérite la confiance, l'ouvrier y porte ses deux francs; cent autres en font autant, et dès lors l'institution a deux cents francs à faire valoir le même jour, et chacun de ces ouvriers profite, dès le même jour, de l'intérêt de ses deux francs.

155. Toute économie est difficile : l'épargne est par conséquent une vertu; car les producteurs ne peuvent économiser que la portion de leurs revenus qui excède leur nécessaire et qu'ils ravissent à leurs plaisirs, à leurs passions et souvent même à leurs besoins. — Lorsqu'un genre d'industrie donne d'assez gros profits, la concurrence s'y précipite et les réduit. Des procédés secrets, des positions exceptionnelles, sont des cas rares, et les accumulations des nations se composent plutôt d'une multitude de petites épargnes que d'un petit nombre de grandes, qui sont elles-mêmes l'ouvrage des années. — Quant aux accumulations (heureusement moins nombreuses encore) faites à la faveur de gains abusifs par suite de monopoles, de sinécures, de jeux, etc., elles ressemblent à toutes les fortunes qui sont le résultat d'une spoliation ou d'un déplacement; ce ne sont pas leurs profits annuels que les accumulateurs ajoutent à leurs capitaux, c'est une partie des profits des producteurs légitimes. D'un autre côté, elles exercent une action dissolvante sur le moral des populations courbées sous le travail et qui ne peuvent acquérir qu'à force de pénibles efforts et de dures privations.

¹ Caisse d'épargne, ou compagnie d'assurance, ou banque, etc. En France, les caisses d'épargne ne font pas valoir les dépôts; elles les prêtent à l'État.

136. D'après la manière dont se forment les capitaux, il est facile de voir que les épargnes ne diminuent pas les dépenses, et que, dans une ville industrielle où l'on épargne beaucoup, on dépense encore plus que dans une résidence princière où l'on dissipe énormément. Toutefois les dépenses sont autres. Un peuple économe, ce qui ne veut dire ni avare ni parcimonieux, dirige plus particulièrement ses dépenses vers la consommation reproductive (V. chap. xxvi de la CONSOMMATION).

137. Si l'intelligence de l'homme est la cause de sa supériorité, cette intelligence se révèle par les procédés qu'elle emploie, surtout à rassembler les moyens de production, à créer d'un produit beaucoup plus que nous n'en pouvons consommer, et à troquer le surplus contre ce qui nous manque. Les peuplades qui ne connaissent pas ces moyens, dit J.-B. Say, se rapprochent des animaux, et elles tendent à disparaître de la surface de la terre, si la civilisation ne vient à leur secours.

§ IV. Rôle du Capital dans la production.

138. Pour bien saisir quelle est la nature des capitaux et les fonctions qu'ils remplissent dans les opérations productives, il faut encore se rendre compte de leur rôle dans la production; et pour cela il faut anticiper sur ce que nous dirons quand nous en serons à la quatrième partie de ces *éléments* et expliquer le sens des deux expressions *Avance* et *Consommation*, dont nous allons nous servir. Une *Avance* est une valeur employée de telle sorte qu'elle se trouvera rétablie plus tard. Ce n'est pas une valeur perdue, comme si elle servait à satisfaire nos besoins, ceux de notre famille, ou ceux des personnes auxquelles nous les donnons; c'est une valeur consommée et qui cependant rentrera dans nos mains. De même que *Produire* signifie, en économie politique, non pas créer de la matière, mais créer de la valeur,

Consommer signifie, non pas détruire de la matière, mais détruire de la valeur; car l'homme est aussi impuissant à détruire un atome de matière qu'à le créer (26). Ainsi, par *Consommation*, il faut entendre la destruction partielle ou totale de l'*utilité*, de cette qualité morale ou plutôt économique qui donne à la matière la valeur qui en fait une richesse. Bien que la valeur capitale soit conservée, les produits dont le capital se compose sont véritablement consommés selon toute la rigueur du mot, car l'utilité qui se trouvait en eux est détruite par suite de leur transformation. Quand la couleur de l'indigo a passé dans du drap bleu, l'indigo comme drogue de teinture ayant une valeur a été véritablement consommé, puisqu'il n'a plus conservé aucune valeur échangeable et même aucune utilité.

159. Si donc nous décomposons, sous ce rapport, l'opération d'un entrepreneur, nous remarquons : 1° qu'elle consiste à consommer les objets sur lesquels s'exerce son industrie, des outils et des journées d'ouvriers; 2° que toutes ces *consommations* ne sont que des *avances*, puisqu'il en sortira un produit dont la valeur le remboursera. — Ces *avances* et ces *consommations* semblent moins faciles à remarquer dans l'industrie commerciale que dans les deux autres; mais ne peut-on pas regarder les marchandises achetées comme la matière première sur laquelle s'exerce notre industrie? Nos expéditions ne sont-elles pas des *consommations* analogues aux semences que nous confions à la terre; et les marchandises qui nous arrivent en retour ne sont-elles pas des récoltes, des produits nouveaux résultant de cette consommation et nous remboursant nos avances? Dans une profession libérale, celle d'étudiant par exemple, le producteur consomme un mobilier, une bibliothèque, des outils, des services dont la valeur doit se retrouver dans celle du service produit. — Partout, dans toutes les branches du travail humain, les fonctions d'un capital sont de se laisser

consommer pour renaître sous d'autres formes, de se laisser consommer de nouveau pour renaître encore, et ainsi de suite, constamment d'une manière productive. — En moins de mots, le capital a pour fonction de faire des avances à la production : c'est l'entrepreneur qui le consomme et le reproduit, soit que le capital lui appartienne en propre, soit qu'on le lui prête.

140. Aussitôt que les avances faites en faveur d'une production sont remboursées par la vente du produit qui en est résulté, on peut les employer de nouveau ; de sorte que le même capital sert souvent à plusieurs productions dans la même année. Un boulanger pourrait, à la rigueur, acheter, jour par jour, la farine dont il fait son pain et le bois avec lequel il chauffe son four ; et, comme il pourrait vendre son pain jour par jour aussi, cette portion de son capital serait alors avancée trois cent soixante-cinq fois par an, et rentrerait autant de fois. Dans le raffinage du sucre, les avances sont faites pour deux mois ; elles le sont au moins pour douze dans le tannage des cuirs ; elles le sont souvent pour davantage encore dans le commerce d'exportation, etc.

§ V. Importance du capital.

141. Après l'énumération que nous avons faite plus haut des choses qui constituent le capital, ce serait perdre son temps que de chercher à prouver l'utilité, la nécessité, l'indispensabilité du capital. Nous avons déjà dit que les plus modestes artisans ont un capital sans lequel leur industrie serait impossible (54). C'est à l'aide du capital que le sauvage peut se procurer la vie ; qu'il peut arriver à un état plus avancé de civilisation, à l'état de cultivateur. C'est à l'aide du capital que les cultures peuvent s'étendre et s'améliorer, les procédés des arts recevoir leur application ; c'est à l'aide du capital que les routes peuvent être construites et perfectionnées, que les mers peuvent être parcourues,

les continents mis en communication ; que le commerce peut grandir et prospérer, que le territoire national peut être défendu ; c'est à l'aide du capital que l'instruction scientifique et morale peut se répandre, les facultés et les bons instincts des hommes se développer.

« Le capital, dit M. Rossi, est la vie matérielle des États, la mesure de leur civilisation et de leur progrès... Le capital, sous cent formes diverses, met en mouvement, anime et double les forces sociales ; c'est à l'aide du capital que les hommes se rapprochent..., que les goûts se multiplient et que peu à peu l'homme s'élève dans l'échelle de ses besoins et de ses jouissances. »

Les nations qui ont peu de capitaux ont un désavantage dans la vente de leurs produits. Les capitaux qui concourent à la production se font payer cher ; ils ne sont pas assez abondants pour l'achat des matières premières à de bonnes conditions ; ils ne le sont pas assez non plus pour que les producteurs accordent des facilités de paiement aux acheteurs, etc.

L'esprit d'entreprise ne se développe pas chez une nation pauvre en capitaux ; la culture, la manufacture et le commerce s'y font dans de mauvaises conditions et par des moyens coûteux ; les produits y sont plus mauvais et plus chers. Comparez l'Angleterre et les États-Unis à l'Espagne et à la Turquie.

Dans un pays pauvre en capital, la baisse des salaires est la conséquence inévitable de la rareté du capital (V. au chapitre xxii).

142. Au reste, comme l'a si bien fait observer Coquelin ¹, ce qui fait à l'égard du capital la supériorité d'un peuple sur l'autre, ce n'est pas toujours l'importance relative des valeurs accumulées par lui, c'est le plus souvent sa supério-

¹ *Dict. d'écon. polit.*, article CAPITAL.

rité dans la manière de s'en servir. Or cette supériorité tient à l'intelligence des capitalistes, à l'état de la législation industrielle (à celle surtout des sociétés commerciales, des institutions de crédit qui ont pour objet de répartir le capital) et à une réglementation mal conçue qui frappe de stérilité une grande partie de l'avoir social.

143. Comme le travail et le capital ne peuvent rien l'un sans l'autre, leur condition est de se rechercher toujours. On les a présentés comme nécessairement en lutte. Rien n'est plus faux : on en peut juger par tout ce qui précède ; on en jugera encore mieux quand nous aurons exposé les théories des profits et des salaires (V. chap. xx, xxi et xxii).

144. Une partie importante du capital se présente sous l'aspect de MACHINES. L'examen des questions que ce sujet soulève complète la notion que nous venons d'étudier. Nous nous en occuperons plus loin (au chapitre xi). — Une autre partie du capital moins importante pour la quantité, mais non moins intéressante pour le rôle qu'elle joue et les services qu'elle rend à la production, se trouve sous forme de MONNAIE; nous nous en occuperons au chapitre xii. — Ces deux chapitres auraient assurément pu faire suite à celui-ci, comme cela a eu lieu dans les deux éditions précédentes ; mais la pratique de l'enseignement nous a montré qu'à beaucoup d'égards ils étaient plus avantageusement placés, pour l'ordre naturel des phénomènes que nous avons à classer, à la place que nous leur assignons aujourd'hui.

CHAPITRE VI.

DE LA TERRE.

TROISIÈME INSTRUMENT DE PRODUCTION.

I. Caractères économiques spéciaux de la Terre et de la production agricole. — II. Du meilleur emploi de la terre : grande et petite propriété; — grande et petite culture. — III. Du meilleur emploi de la terre (suite) : des divers systèmes d'amodiation du sol : Faire-valoir, Métyage, Fermage, Emphytéose. — IV. Des avantages sociaux et de la nécessité de l'appropriation individuelle du sol.

§ I. **Caractères économiques spéciaux de la Terre et de la production agricole.**

145. Nous avons vu sommairement (dans le § 5 du chapitre II) quel est le rôle de la terre cultivable et quelle est l'analogie ainsi que la différence qu'il y a entre cet instrument et les autres instruments généraux de la production ; mais nous avons besoin d'insister sur ce sujet, maintenant que nous avons une notion plus complète du Travail et du Capital.

Par Terre, on désigne, pour abrégier, un assez grand nombre d'agents naturels tenant au globe terrestre, distincts cependant par la nature des avantages qu'ils offrent aux hommes, mais analogues quant à la nature économique de ces avantages. Ainsi, l'économiste comprend par Terre : les mines et les carrières fournissant les substances métalliques, la houille et d'autres combustibles, des amendements pour les terres, des matériaux de construction et autres de toute espèce ; — les pâturages, les forêts, les chutes et cours d'eau, les lacs et marais salants et autres ; — les lieux bien situés où le vent peut servir de moteur, ou bien ceux sur lesquels on respire un air plus doux ou plus pur, ou bien ceux d'où on jouit d'une plus belle vue, etc.

La terre a plusieurs caractères économiques fort simples à constater, mais qui n'ont été démêlés qu'à grand'peine,

ce qui explique en partie les difficultés et les confusions qu'ont souvent présentées les questions relatives à la production agricole. Nous allons énumérer ces caractères.

146. L'un de ces caractères, c'est que la terre se trouve à l'état de propriété individuelle (nous dirons plus loin quels en sont les avantages pour la société) : c'est là un des traits principaux de toute société civilisée ; et cette assertion est basée sur l'ensemble des faits historiques (V. chap. XIX).

147. Un autre caractère, c'est que, soit les terres cultivables, soit les mines, soit toutes les autres parties du sol, ne sont pas en quantité illimitée, circonstance sans laquelle, du reste, il n'y aurait pas de propriété individuelle (20).

148. Un troisième caractère, c'est que la Terre peut être considérée comme une machine ou plutôt comme une collection de machines de forces inégales. En effet, personne n'ignore qu'il existe une grande différence entre une terre et une autre, soit à cause de sa fertilité naturelle, soit à cause de sa position climatérique, soit encore à cause de sa proximité du lieu de la vente des produits, soit enfin à cause de toute autre circonstance favorable ou défavorable. Un hectare dans le département du Nord et un hectare dans les Alpes ; une propriété isolée dans les terres et un champ dans la banlieue d'une grande ville, près du centre de consommation, sont autant de machines de forces très-diverses et très-inégales.

149. Or il résulte de cette limitation naturelle de la terre productive appropriée, et de cette différence dans la productivité et la richesse des parcelles foncières (très-saillante dans quelques circonstances), qu'elle est, en général, un monopole naturel tout à fait analogue à celui que nous avons reconnu à certaines facultés naturelles, et qui peuvent influencer sur l'offre et la demande des produits¹ (95). Le pos-

¹ V. au chap. XIX, § 5, ce qui est dit sur cette expression de *Monopole naturel*.

sesseur d'une terre de bonne qualité, plus naturellement féconde, ou plus améliorée, ou mieux située, ou plus apte à de certaines cultures spéciales, a un monopole naturel, par rapport aux autres possesseurs du sol, si, bien entendu, les produits sortant de la propriété sont recherchés sur le marché. Les propriétaires d'une mine ont un monopole naturel dans un pays où il n'y a pas d'autres mines semblables. Le possesseur du clos Vougeot a un monopole naturel, par rapport aux possesseurs des vignobles qui l'entourent et par rapport au monde entier, absolument comme le chanteur Nourrit avait un monopole naturel, par rapport aux autres chanteurs et par rapport à tous les amateurs de musique. Nous reviendrons sur ce caractère économique de la terre en parlant du principe de propriété (chap. xix) et de la rente du sol (chap. xxiv).

150. La Terre ne livre tout le produit qu'elle peut donner qu'à l'aide des deux autres instruments de production : le Travail et le Capital. Ses produits spontanés sont sans importance, comparés à ceux qu'un travail habile et un capital suffisant peuvent lui arracher. Aussi n'est-ce qu'une façon de parler qui, malheureusement, a donné lieu, ainsi que le fait remarquer Rossi, à plus d'une erreur, que d'appeler tous les produits de l'industrie agricole des produits de la terre.

Le Capital s'incorpore avec la Terre sous forme de nivellements, de canaux, de fossés, de murs, de clôtures, de bâtiments, de plantations, etc. ; il s'y attache sous forme d'outils, d'instruments aratoires, de machines, de bétail, d'engrais, de semences, etc. Nous avons dit plus haut (114) jusqu'à quel point on pouvait faire la distinction entre ces deux catégories de capitaux. Le travail se combine, pour ainsi dire, avec la Terre non-seulement sous forme de travail musculaire, mais encore sous forme de travail intellectuel.

La terre doit donc être considérée comme un récipient de travail et de capital incorporés en elle.

En parlant ainsi, nous avons en vue le sol cultivable, qui attire plus souvent l'attention de l'économiste; mais l'observation se rapporte à toute parcelle foncière dont la mise en production exige une action quelconque de l'homme.

151. Il est un caractère non moins important à étudier, c'est que le produit de la terre, passé une certaine limite, n'est pas proportionnel à la quantité de Capital et de Travail.

Supposons, en effet, pour établir cette proposition, une terre fertile. Cette terre, inculte, donne un; légèrement remuée, elle donnera deux; cultivée à la bêche, elle donnera dix; vingt avec la charrue, trente avec une agriculture plus savante, c'est-à-dire avec un emploi judicieux du travail et des capitaux suffisants. Mais alors, s'il est encore possible d'augmenter le produit, il n'est pas du moins permis d'espérer qu'on le doublera, qu'on le triplera avec un Travail et un Capital doubles ou triples. On n'en obtiendra peut-être que la moitié ou le quart; puis on retrouvera à peine les avances; puis enfin on ne couvrira plus les frais¹. En d'autres termes, il faut dire avec M. Senior², qui le démontre : *Quoique chaque augmentation de travail fasse augmenter le produit, en agriculture, cette augmentation n'est pas en proportion de celle du travail.*

C'est sur ce caractère fondamental de la terre qu'est établie la seconde proposition de la célèbre théorie de Malthus sur la population, à savoir, que les subsistances ont tendance à s'accroître moins vite que la population³.

¹ Il résulte de ce qui précède que le cultivateur intelligent doit avoir une bonne comptabilité agricole qui l'éclaire non-seulement sur ses avances et ses produits en général, mais encore sur les résultats de chaque qualité de terre, et sur chaque partie du capital et du travail appliquée à chaque terre.

² *Principes fondamentaux de l'Économie politique*, V^e proposition; traduction de M. le comte Arrivabene; in-8°, 1836.

³ V. *Notes et petits Traités faisant suite aux Éléments de l'économie*

152. Ainsi donc, s'il y a entre les autres productions et la production agricole une complète analogie en ce qui touche le résultat obtenu (V. chap. II, § 1), il y a aussi, quant à la nature de l'instrument-terre, des dissemblances profondes que l'analyse ne doit pas négliger, et que l'école de Quesnay avait commencé à démêler en comprenant qu'il devait en résulter de grands effets. En effet, dans la production agricole, le sol joue le rôle principal et y développe toutes ses qualités d'agent naturel, limité, approprié; inégalement productif et pouvant seul fournir les denrées indispensables au maintien et à l'accroissement des populations.

153. On trouve quelquefois confondus, dans les appréciations économiques, le Capital et la Terre; mais il ne faut pas réfléchir longtemps pour voir que la terre est un instrument *sui generis*, dont il faut avoir, en beaucoup de points, une notion séparée, pour arriver à la solution de plusieurs questions fort délicates (50 et 114). — « Rêvez, dit M. Rossi ¹, l'égalité absolue des partages ou la mise en commun de tous les fonds de terre; détruisez la propriété particulière, pour ne reconnaître qu'un seul propriétaire, l'association générale: enlèverez-vous à la terre ses propriétés économiques? en ferez-vous un instrument de production autre que la nature n'a voulu nous le donner? Son étendue sera-t-elle jamais illimitée, sa substance homogène, également facile à exploiter? »

§ II. Du meilleur emploi de la terre. — Grande et petite propriété. — Grande et petite culture ².

154. Plus on avance dans les études économiques, et plus on voit que le concours de la Terre dans la production *politique*, chez Garnier frères, 1856. 1 vol. in-18. Nous y avons exposé la théorie de Malthus et celles qu'on lui a opposées.

¹ *Cours d'économie politique*, 7^e leçon.

² On s'est souvent demandé la contenance exacte des terres de grande, de moyenne et de petite culture. C'est là une évaluation qui varie avec

devient une cause de phénomènes et de résultats économiques les plus compliqués et les plus graves. Nous aurions donc encore de nombreuses questions à traiter ici; mais n'oublions pas que nous étudions des éléments et que nous ne pouvons entrer dans la discussion des questions qui, n'étant point encore suffisamment éclairées, nécessiteraient de trop longs développements.

155. Les économistes recherchant quelles sont les conditions requises pour l'emploi le plus utile de la terre, comme instrument producteur, ont été conduits à considérer la grande et la petite propriété territoriale sous le rapport de la puissance productive du sol. Il résulte de l'ensemble de leurs travaux et des agronomes les plus compétents qu'il n'y a rien d'absolu dans la notion de la grande et de la petite propriété.

Comme la puissance du travail et du capital ne se développe tout entière que lorsque ces deux instruments sont appliqués sur une grande échelle à de vastes entreprises (l'intelligence de l'entrepreneur étant toujours admise par hypothèse), on peut en conclure que les conditions exigées par l'emploi le plus productif de la propriété territoriale ne peuvent se réaliser que dans les exploitations d'une certaine étendue.

Mais, pour déterminer cette étendue, il ne peut y avoir une mesure unique. Cette mesure variant avec les pays, avec les climats, avec le caractère des habitants, avec la nature des cultures et les conditions morales et économiques au sein

les localités et les modes d'exploitation. Au-dessous de 15 hectares, la culture est dite petite; de 15 à 30, elle est dite moyenne. Les fermes de la Lombardie, comme celles du Piémont, sont en général de 5 à 15 hectares (assertion de M. Lullin de Châteauevieux, confirmée par M. H. Passy, *Systèmes de culture*, page 45). Bell, écrivain écossais, cité par J.-B. Say, admettait la supériorité des grandes cultures, et pensait que les meilleures étaient celles de 600 acres ou 250 hectares.

desquelles leur industrie s'est développée, — l'étendue des exploitations doit être subordonnée aux circonstances, et l'on ne peut établir à cet égard non-seulement une règle absolue, mais même une règle générale¹.

156. L'exploitation de la terre est indépendante de la propriété. Grande propriété et grande culture, petite propriété et petite culture, ne sont pas des idées qui se traduisent nécessairement l'une par l'autre. L'Irlande, pour ne citer qu'un exemple, est un pays de grande propriété et de petite culture; d'autre part, la propriété pourrait appartenir à deux mille propriétaires et être l'objet d'une grande exploitation. Ceci conduit à une des phases de la société, à l'association.

157. Une grande expérience, qui se poursuit en France depuis la Révolution, doit aider puissamment à l'instruction du monde, à la marche de la civilisation. Elle a déjà contribué à mieux poser toutes ces questions de grande et petite propriété, de grande et petite culture, du meilleur mode d'appropriation, d'amodiation et d'exploitation pour le sol. Nous voulons parler de la division des héritages remplaçant dans les lois modernes le droit d'aînesse, les majorats et les substitutions établis pour maintenir la grande propriété et l'éclat des familles. Avant de bien connaître les faits, on a redouté les résultats du trop grand fractionnement de la propriété, et on a cherché les moyens de s'opposer à ce qu'on appelait la *pulvérisation* du sol. Mais il résulte d'un examen attentif fait par M. Passy² de la statistique des propriétés foncières et des propriétés bâties, et des effets constatés par

¹ *Cours d'économie politique*, 5^e leçon. Il faut lire aussi, sur ce sujet important, J.-B. Say, Sismondi (*Nouveaux Principes*), et le Mémoire publié par M. Passy, dans le *Journal des économistes*, 1844-45, et séparément sous le titre *Des Systèmes de culture*, in-8°, 1846; 2^e édition, in-18, 1855.

² Voir l'Appendice de l'ouvrage cité ci-dessus.

le cadastre, que la liberté illimitée d'acquérir et de vendre n'a pas été suivie d'un morcellement progressif, et que la marche des propriétaires ne s'est pas même accrue dans le rapport que semblait indiquer le développement de la population ¹.

M. Passy conclut ainsi dans son intéressant travail : « C'est que le droit commun, en matière de propriété, suffit à toutes les exigences de la prospérité sociale. Le droit commun est la justice dans les relations des hommes, soit entre eux, soit avec les choses ; et la justice franchement appliquée n'a que des résultats conformes au bien général. Sans doute le désir d'obtenir les avantages attachés à l'acquisition de la terre est d'une extrême vivacité au sein des classes rurales ; mais ce désir n'a pas l'aveuglement qu'on lui suppose, et avec lui se forment naturellement des habitudes de prévoyance et d'économie qui finissent par l'éclairer et le contenir dans de justes bornes... Ce sont les genres mêmes des travaux auxquels les circonstances locales assurent la préférence, qui tantôt décident les progrès du morcellement, tantôt, au contraire, les arrêtent en provoquant un mouvement de concentration. Le temps ne fera que confirmer et étendre les résultats qui, malgré leur opposition apparente, tendent également à mettre la propriété en harmonie plus intime avec les exigences mobiles et variées des cultures ; car plus les populations s'éclairent, plus se répandent dans leur sein les lumières à l'aide desquelles elles apprennent à tirer

¹ Il y avait en France, en 1815, dix millions de cotes foncières et vingt-neuf millions d'habitants ; en 1842, onze millions et demi de cotes foncières, et trente-quatre millions et un tiers d'habitants. M. Passy fait voir l'erreur qu'il y a à prendre le nombre des cotes foncières pour celui des propriétaires. Un propriétaire paye deux ou plusieurs cotes, suivant que ses biens sont dans la circonscription de deux ou plusieurs communes. En second lieu, une partie des cotes foncières se rapportent à des propriétés bâties appartenant à des artisans ou journaliers qui n'ont pas de terre.

tout le parti possible des moyens de richesse dont elles disposent. »

§ III. Du meilleur emploi de la terre. — Des divers systèmes d'Amodiation du sol : Faire-valoir, Métayage, Fermage, Emphytéoses.

158. L'exploitation du sol donne lieu à un autre problème, celui du meilleur système de l'amodiation du sol, au point de vue de la production et des producteurs.

Le propriétaire peut exploiter lui-même ou louer son bien; or cette location, ou amodiation des terres exploitables, se fait pour un bail plus ou moins long; moyennant un fermage fixe payable en espèces, ou moyennant un fermage mobile basé, par exemple, sur le prix des grains, ou moyennant un fermage payable en nature et égal à la moitié ou à toute autre partie des fruits. Dans ce dernier système, qui prend le nom de *Métayage*, le propriétaire du sol fournit tout ou partie du Capital nécessaire à l'exploitation de la Terre. Quand le bail est à très-long terme, il est dit emphytéotique. L'*emphytéose* peut être de quatre-vingt-dix-neuf ans. La détermination du meilleur système d'amodiation du sol, soit au point de vue de la Production, soit au point de vue de la répartition, est également un problème qui ne paraît pas susceptible d'une solution absolue ou même générale.

159. Les premiers propriétaires cultivaient les terres à l'aide de leurs enfants et de leurs domestiques. Cette exploitation *primitive* ou *patriarcale*, comme dit Sismondi, fut mêlée d'esclavage; mais on sait que l'esclave est beaucoup moins opprimé tant que l'homme libre travaille à côté de lui. Plus tard, l'exploitation eut un caractère plus *servile* et concordant avec la décadence de l'agriculture : après l'invasion des Barbares, la terre reprit un aspect sauvage. Cependant les propriétaires guerriers ne tardèrent pas à avoir

besoin d'hommes, plus encore que de richesses, et des expédients généraux furent inventés par eux pour faire cultiver la terre : l'exploitation *par corvées* et l'exploitation à *moitié fruits*.

Des circonstances heureuses ayant permis plus tard aux capitaux de se développer, le métayage fut remplacé, dans plusieurs localités; par l'exploitation avec *bail à ferme*, qui a pu être *emphytéotique*, c'est-à-dire fixé même à quatre-vingt-dix-neuf ans.

160. *Du faire-valoir*. La manière la plus simple d'exercer maintenant l'agriculture est celle du propriétaire foncier qui fait valoir lui-même son bien, et que Sismondi appelle *patriarcale*. Il réunit ainsi à lui seul les qualités de propriétaire, de capitaliste et d'entrepreneur d'industrie.

L'expérience prouve que la culture par les propriétaires est favorable aux progrès de l'art. Aux États-Unis, qui ont tant prospéré de nos jours, les cultivateurs sont presque tous propriétaires. La même observation peut être faite dans certaines localités en Europe. Cependant, pour que l'agriculture prospère, il faut non-seulement que les champs soient cultivés par leurs propriétaires, mais encore que ces propriétaires aient reçu une instruction convenable, qu'ils peuvent d'ailleurs augmenter en utilisant les nombreux loisirs que l'hiver et les mauvais temps leur laissent.

J.-B. Say¹ préfère ce système de travailler la terre à tout autre, comme étant plus propice aux progrès agricoles et mieux fait pour développer l'intelligence, la moralité et le bien-être des populations. Mais Sismondi² en est tout à fait enthousiaste, et il cite la Suisse, l'Allemagne, et toutes les parties de la France où on le rencontre, à l'appui de son admiration. Selon lui, la culture du propriétaire amène une

¹ *Cours complet*.

² *Nouveaux Principes*.

juste limite à la division des terres et à l'accroissement de la population; elle rend également les révolutions moins faciles.

161. *Du métayage.* Les métayers sont des travailleurs à moitié fruits, à qui le propriétaire du sol fournit les capitaux, et avec lesquels il partage, par moitié ou autrement, les récoltes et les produits. Ce genre d'exploitation est usité dans les pays où le sol est plus ingrat, et où, les cultivateurs capitalistes étant plus rares, les grands propriétaires ne peuvent pas même former de petites fermes. Il est en général misérable, parce que les capitaux y sont trop faibles, et parce que ni le propriétaire ni le métayer n'aiment à faire des améliorations. Telle est du moins l'opinion de J.-B. Say, interprète de la plupart des agronomes. Sismondi apprécie l'exploitation par métayers d'une manière bien plus favorable. Selon lui, c'est une des plus heureuses inventions du moyen âge, et il fait remarquer la condition heureuse du métayer, qui, sans capitaux, obtient les jouissances de la propriété. Il cite à ce sujet le haut état de culture de plusieurs parties de l'Italie exploitées ainsi, et de Saint-Domingue, où ce système a contribué à rendre industriels les nègres affranchis. Sismondi fait observer que l'exploitation par métayers amène toujours une grande division des terres, c'est-à-dire la petite culture.

M. Sismondi a tiré ses conclusions de l'Italie, où il a vu le paysan s'intéresser à la propriété comme si elle était à lui. Toutefois il s'est passé dans certaines parties de cette péninsule quelques faits que l'honorable écrivain n'a pas omis. Quand le propriétaire renvoie le métayer, les seconds fils de familles de paysans, prêts à être mariés, offrent leurs services, et cette folle-enchère a réduit les cultivateurs des rivières de Gênes, de la république de Lucques, et de plusieurs provinces du royaume de Naples, à se contenter du tiers de la récolte au lieu de la moitié. Ainsi le métayage

tendrait à multiplier la population. Sous ce dernier point, c'est à une conclusion contraire qu'est arrivé M. Bastiat¹, en observant le métayage dans le sud-ouest de la France. Cet économiste a vu dans le métayage une association du capital et du travail qui remplace le Salariat, qui tend à modérer l'exubérance de la population, cause fondamentale du paupérisme, qui établit enfin entre le possesseur du sol et celui qui l'exploite une communauté d'intérêts utile aux progrès des mœurs. Il ne nous semble pas que les faits soient généralement d'accord avec les remarques de M. Bastiat. L'association du travail et du capital n'existe le plus souvent que de nom ; il est rare que le propriétaire puisse ou sache faire les avances convenables à la production ; et il n'est pas démontré que le métayer soit partout prudent en matière de population, que les fils ne fassent pas de bonne heure concurrence à leurs parents, et que le sort des métayers soit préférable à celui des salariés.

On peut dire que les inconvénients de ce système diminueront et que les avantages s'accroîtront avec le progrès, qui donnera plus d'instruction au propriétaire et au fermier ; au point que le premier fera des avances avec plus d'intelligence, et que le second saura mieux diriger son travail et sa famille. Mais, avec l'hypothèse des progrès chez le métayer, on peut également admettre la possibilité, par celui-ci, de louer un capital et une terre, et d'exploiter, à ses risques et périls, en fermier proprement dit. M. de Gasparin faisait remarquer, au Congrès agricole de 1846, que cette tendance des métayers à devenir fermiers existe partout, et qu'elle correspond aux désirs des maîtres du sol, qui préfèrent un revenu fixe aux éventualités de l'exploitation, accompagnées des soucis et des difficultés de l'association avec le métayer. Toutefois, M. de Gasparin qui applique sur une grande

¹ *Considérations sur le métayage*, Journal des économistes, t. XIII.

échelle le système toscan, qui fait à ses nombreux métayers les avances nécessaires pour améliorer la terre, déclare s'en trouver fort bien.

M. de Gasparin, qui est un des agronomes de notre temps les plus versés dans la théorie et la pratique de l'agriculture, regarde le métayage comme la transition naturelle de l'esclavage ou du servage à une exploitation libre, mais comme un état agricole inférieur au servage. « C'est, dit-il, un état nécessaire, forcé, qui ne mérite pas le blâme de ceux qui sont plus heureux, mais qui doit exciter l'émulation des pays qui y sont retenus, afin de s'élever plus haut ¹. »

162. *Du fermage.* Après l'exploitation par les propriétaires, J.-B. Say, M. de Gasparin, etc., regardent celle des fermiers comme la plus favorable au bon aménagement des terres, pourvu qu'ils aient de longs baux. En effet, les fermiers se donnent plus de peine et font plus de sacrifices s'ils doivent jouir longtemps. Cette considération suffit pour faire apprécier l'état précaire du fermier dont le bail est, pour ainsi dire, à courte échéance. En Angleterre, les locations de terres sont le plus souvent de 27 ans, et on remarque partout dans cette classe une intelligence et une activité fructueuses. Les fermiers anglais ne sont plus de simples laboureurs, ils deviennent spéculateurs en agriculture, appliquant les découvertes de la science, faisant des avances plus considérables, tenant des comptes plus réguliers et recueillant des profits en conséquence.

Un économiste allemand, Schmalz ², met ce système au-dessus de l'exploitation des propriétaires, pour le bon aménagement des terres, car le fermier, afin de jouir plus tôt,

¹ *Guide des propriétaires des biens soumis au métayage (Conclusion).* M. de Gasparin a aussi écrit un *Guide des propriétaires de biens ruraux affermés* et un *Cours d'agriculture* (1846-50). 5 vol. Paris, Dusacq.

² *Économie politique*, trad. par M. Frillat. 2 vol. in-8°, 1826.

hâte les améliorations; il connaît en outre mieux son métier, et finalement il laisse un domaine mieux amendé et produisant davantage.

Sismondi objecte qu'à côté des fermiers il se forme une nouvelle classe, celle des journaliers, à qui il est impossible d'économiser assez pour obtenir le bail d'une ferme; mais l'objection peut être faite aussi au système de faire-valoir et à celui du métayage, qui emploie également des journaliers.

163. La question des avantages et des inconvénients de la culture par propriétaires, du fermage et du métayage, n'est probablement pas susceptible d'une conclusion absolue; mais on peut dire que le fermage ne peut avoir les avantages qu'on lui reconnaît si le bail n'est conclu pour un assez long terme, et si le fermier se réserve une part dans la plus-value du sol obtenue par les améliorations de son fait; il en est de même du métayage si le propriétaire sait faire les avances nécessaires et si le métayer sait en profiter; enfin l'exploitation par propriétaires est évidemment le meilleur des systèmes, puisque le cultivateur réunit les qualités de maître du sol à celles de capitaliste et de travailleur, si d'ailleurs il a les mœurs du véritable producteur agricole, c'est-à-dire s'il sait son métier et s'il ne dédaigne pas de le pratiquer.

164. On s'accorde à attribuer les progrès que la culture a faits en Écosse, malgré l'infériorité du sol et la dureté du climat, au système de bail généralement adopté. Le fermage est évalué en grains et payable au prix du marché. Les propriétaires et les fermiers y courent les mêmes chances. La rente et les profits y sont, dit-on, plus élevés qu'en Angleterre.

165. *Emphytéose*. Ce mot veut dire plantation. Ce système de bail, dont la durée peut s'étendre jusqu'à 99 ans, a pour but de faire jouir le fermier des améliorations qu'il

fait, moyennant une rente longtemps fixe faite par lui au propriétaire. Sismondi croit que le bail emphytéotique donne au cultivateur tout l'intérêt de la propriété. J.-B. Say pense au contraire qu'il dépouille le propriétaire immédiat de la plupart des agréments de la propriété sans les transmettre au fermier. Sismondi reconnaît qu'il suscite des procès dont la décision devient d'autant plus difficile, et même injuste, que le droit de part et d'autre est plus ancien. Il cite néanmoins les avantages que la Toscane a retirés des emphytéoses ou *livelli* accordés sur presque tous les biens de la couronne par le grand-duc Pierre-Léopold ¹.

§ IV. Des avantages sociaux, et de la nécessité de l'appropriation individuelle du sol.

166. J.-J. Rousseau commence la seconde partie de son trop célèbre discours sur l'origine de l'inégalité des hommes ainsi : « Le premier qui, ayant enclos un terrain, s'avisa de dire : Ceci est à moi, et trouva des gens assez simples pour le croire, fut le vrai fondateur de la société civile. Que de crimes, de meurtres, de misères et d'horreurs n'eût point épargnés au genre humain celui qui, arrachant les pieux ou comblant le fossé, eût crié à ses semblables : Gardez-vous d'écouter cet imposteur ! vous êtes perdus si vous oubliez que les fruits sont à tous et que la terre n'est à personne. »

J.-B. Say lui a répondu : « Lorsque les fruits sont à tous et que la terre n'est à personne, la terre ne produit que des bruyères et des forêts, ainsi qu'on le voit au pays des Esquimaux. Si vous voulez manquer de tout, vous n'avez qu'à

¹ En Angleterre les emphytéotes sont francs tenanciers (*freeholder*) et votent aux élections du comté. Malgré cette circonstance, qui les rend utiles à l'autocratie, ils diminuent, et les bails tendent à ne se renouveler que pour 21 ou 27 ans. Les emphytéoses sont connues, dans quelques provinces de France et en Savoie, sous le nom d'*abergements* ; mais elles n'y sont pas assez multipliées pour avoir une influence sensible sur l'état des cultivateurs.

nommer imposteur le premier qui enclôra son champ, après quoi vous arracherez les pieux qu'il aura plantés; et si, à la suite de ce judicieux exploit, votre pays ne produit presque rien qui puisse adoucir votre existence ni augmenter votre population, vous n'en aurez pas moins tous les vices des nations les plus civilisées : l'avidité, la perfidie, les jalousies, les haines, les meurtres; et vous mangerez vos prisonniers de guerre, après les avoir fait mourir dans les tourments, comme cela se pratique dans les pays où il n'y a ni propriétés ni industrie¹. »

En effet, s'il semble au premier abord que ce serait une économie pour le consommateur que de ne pas payer le service des fonds de terre, l'observation prouve que les produits parviennent plus facilement et moins chèrement à l'existence dans les pays où l'on paye ce service que dans ceux où il n'y a pas de propriété. Les Hurons et les Iroquois ne produisent guère que des fourrures, et avec des fatigues inouïes. Dans d'autres parties de l'Amérique, aux États-Unis, les choses se passent tout autrement; on y vit mieux et la population s'y accumule. En 1791, l'Ohio n'avait pas 5,000 habitants; en 1810, il en comptait 250,760, et en ce moment ce nombre est de 1,900,000 (recensement de 1850). Qu'a-t-il fallu pour cela? Presque rien (dit J.-B. Say) : que le gouvernement des États-Unis garantît aux habitants la *propriété* des terres qu'il leur a vendues à bon compte. Autre exemple : en Tartarie, en Arabie, quatre ou cinq tribus, c'est-à-dire quatre ou cinq cents bergers seulement, font paître des troupeaux dans le même espace où, en France, par exemple, 50,000 cultivateurs non propriétaires retirent un revenu de leur travail.

Charles Comte établit, dans son *Traité de la Propriété*, qu'une lieue carrée de terrain, pouvant, en moyenne, suf-

fire à l'existence de douze cents individus en France, ne peut en nourrir qu'un seul partout où la culture n'a pas mis le sol en valeur¹.

Il est évident que, si le champ n'appartenait à personne, et si le fermier ne payait aucun loyer, cette utilité serait livrée gratuitement au consommateur; mais cette supposition ne saurait représenter un cas possible : un cultivateur se battrait évidemment avec un autre pour labourer un champ qui n'aurait point de propriétaire, et le champ resterait en friche. Le propriétaire remplit une fonction utile et rend un service, puisqu'il concourt à ce que nous ayons du blé. Son service est commode pour lui, il faut en convenir; mais il n'y aurait pas de propriétaires, que nous n'achèterions pas les produits ruraux moins cher.

Ainsi, indépendamment des autres considérations qui peuvent légitimer la propriété, les propositions économiques suffiraient, puisque l'appropriation du sol est indispensable pour la production du bien-être et de la richesse.

Ici nous rencontrons l'opinion des prétendus novateurs qui, se basant précisément sur l'utilité sociale, avancent que le sol appartient à tout le monde; que l'État seul, représentant la société, en est par conséquent le légitime propriétaire, et que c'est à lui à le faire valoir en organisant la société en conséquence, ou à le donner lui-même en location aux fermiers pour bénéficier dans l'intérêt de tous du prix de location.

Assurément Dieu a fait la terre dans l'intérêt de tous, et sous ce rapport on a raison de dire que la terre appartient à tout le monde comme le soleil qui la réchauffe et l'éclaire. Mais comment la croûte du globe doit-elle être appropriée et amodiée pour remplir cette vue du Créateur? C'est là la vraie question. Il ne s'agit pas de diviser la surface du sol

¹ Vol. I^{er}, chap. ix.

en autant de portions d'hectares et de centiares qu'il y a de mortels, il s'agit d'obtenir la plus grande richesse, dans l'intérêt de tous. Avec un partage égal de terres, en désaccord avec la division du travail, la partie afférente à chacun serait fort petite. Nous serions tous indigents; et, comme dit J.-B. Say, « si c'est un malheur d'être pauvre ¹, ce malheur est bien plus grand lorsqu'on est entouré de pauvres comme soi... »

En admettant donc que la terre appartienne à l'humanité tout entière, il n'en résulte pas qu'il soit juste, légitime et profitable que chacun ait un morceau égal ou équivalent de cette terre; il n'en résulte pas non plus que l'État doive exproprier les possesseurs du sol et se mettre en leur lieu et place pour exploiter ou pour donner les domaines à bail.

D'abord il est impossible de concevoir une expropriation. Indemniserait-on les dépossédés, et avec quoi les indemniserait-on? et si on ne les indemnisait pas, ne faudrait-il pas aussi exproprier les possesseurs de capital? Si on répond par l'affirmative, on conclut au communisme. — C'est également conclure au communisme que de demander l'exploitation du sol par l'État. Or le communisme, c'est le retour à la barbarie ou plutôt le rêve de l'impossible (V. chap. xix, relatif à la propriété), et en définitive cette opinion se réfute par la *preuve par l'absurde*, comme disent les mathématiciens.

168. Toutefois cette preuve ne s'applique pas au même degré à l'opinion de ceux qui ne concluent pas au communisme, à l'expropriation du sol sans indemnité, et qui ne proposent pas que l'État cultive, mais seulement qu'il loue le sol, lui-même, à l'avantage du trésor public.

Une première observation à faire, c'est que l'État et les communes ne savent pas tirer parti de leurs propriétés qui

¹ Cours complet, IV^e partie, chap. II.

restent en friche ou qui, faute d'améliorations convenables, sont louées à de minimes conditions. C'est un fait général, facile à expliquer. Personne, dans l'État ou dans la commune, ne se sent stimulé par l'intérêt de tout le monde comme par le sien propre; personne ne s'ingénie à tirer parti des biens de tous comme il le ferait pour les siens propres; personne, au reste, n'a le pouvoir de le faire, car personne n'a le droit d'user de ces biens en toute propriété.

La mise en valeur des biens publics est une grande difficulté; or les partisans du système que nous exposons ne feraient que l'augmenter. Ou l'État ferait des travaux d'amélioration improductifs, ou il ne ferait pas d'améliorations, et de toutes les façons il y aurait des mécomptes. — En second lieu, l'action forcément unitaire, centrale et systématique de l'État ne remplacerait pas l'initiative multiple, intelligente et intéressée des possesseurs d'héritages travaillant et souffrant pour leurs fils comme leurs pères ont travaillé et souffert pour eux. — En troisième lieu, les administrations chargées de contracter des baux seraient exposées à l'action d'une corruption incessante, multiple et dissolvante pour les mœurs publiques et privées. Ces réflexions s'appliquent avec plus de force encore au système de ceux qui conçoivent une culture par l'État, qui ne serait pas le communisme.

Dans tout l'Orient, la propriété foncière appartient au souverain; les possesseurs ne possèdent pas à un titre aussi sûr que chez les nations de l'Europe; et cette incertitude est une des principales causes de l'infériorité de la civilisation orientale.

TROISIÈME SECTION.

DES CONDITIONS NÉCESSAIRES OU FAVORABLES AU DÉVELOPPEMENT DE LA PRODUCTION.

Pour que la production se développe, il faut non-seulement de bons instruments de travail habilement mis en œuvre, mais encore d'autres conditions importantes que nous groupons dans les quatre chapitres suivants, consacrés à montrer l'indispensabilité de la Sécurité, les avantages extraordinaires de la Division du travail, les inconvénients du système des Corporations et de la Réglementation, ainsi que les avantages de la libre concurrence et de la liberté des transactions. Nous ferons aussi quelques remarques sur l'Association. Nous traitons dans un quatrième chapitre des Machines, des inventions et des progrès de toute espèce, ainsi que des objections dont le développement de la production a été l'objet.

CHAPITRE VII.

DE LA SÉCURITÉ.

La Sécurité, condition essentielle de la vie économique des sociétés. — Elle ne dépend pas uniquement de la nature des gouvernements.

169. Par Sécurité nous entendons l'assurance positive, fixe, inébranlable, que l'on peut disposer de ses facultés physiques ou intellectuelles et des fruits de son travail ou de son industrie; qu'on pourra disposer de ses épargnes, de son capital et de sa propriété ainsi que des intérêts et des revenus qu'ils sont dans le cas de produire, à l'abri des voleurs, à l'abri des tracasseries des pouvoirs publics, à l'abri des prélèvements imprévus au nom de ces mêmes pouvoirs, à l'abri des invasions de l'étranger ou des catastrophes des révolutions. Or la sécurité dans un pays est d'autant plus grande, que la police est mieux faite, que la justice est mieux

rendue; que l'action des pouvoirs publics est plus intelligente et plus en harmonie avec les principes économiques; que les impôts y sont mieux assis; que les conditions de la paix intérieure et extérieure y sont mieux établies; toutes choses qui sont synonymes d'un plus grand progrès dans les mœurs publiques et privées, d'une liberté plus réelle, d'une civilisation plus avancée.

170. Les hommes se réunissent en associations plus ou moins considérables¹ pour mieux se procurer la sécurité. Ils mettent en commun une partie de leurs revenus (par la voie de l'impôt), et instituent des gouvernements capables de leur garantir l'indépendance, la justice, la tranquillité, la propriété des fruits de leur travail, c'est-à-dire la sécurité, en leur donnant la force nécessaire de comprimer les passions cupides et dominatrices, et en leur fournissant les moyens d'entretenir ces forces et les administrations, magistratures et autres institutions qu'exige leur mission.

171. La sécurité est le seul service dont on ne puisse guère concevoir la production livrée à l'autorité privée, car cette production résulte de l'emploi de la force publique, dont la direction doit être déléguée par les peuples à leurs gouvernants².

172. Il résulte de nos précédentes recherches que tous les moyens d'existence, de bien-être, de perfectionnement intellectuel et moral des peuples viennent du *Travail* producteur et de l'*Épargne* qui donne naissance au Capital, instru-

¹ Ou états sous forme de monarchies ou de républiques, composés de populations appartenant à une seule nation ou à plusieurs nations, unis par divers liens confédératifs.

² L'opinion contraire a été soutenue (V. une originale discussion par M. de Molinari, dans un volume intitulé *Soirées de la rue Saint-Lazare*, et t. XXII, p. 277, du *Journal des économistes*, et une discussion critique de cette idée à la Société d'économie politique, même journal, t. XXIV, p. 225. V. aussi la théorie de l'impôt volontaire d'Émile de Girardin, dans son volume intitulé *l'Impôt*).

ment général de production avec la Terre sur laquelle l'homme applique son industrie. Or l'abondance ou la stérilité de ces deux sources dépend du degré de sécurité dont jouissent les populations et qui est la condition essentielle de leur existence et de leur prospérité. Pour que l'industrie vive et se développe sur toute la surface d'un pays, pour que le travail soit fécond et même possible, pour que les ouvriers puissent employer leurs bras et leurs talents; les capitalistes, leurs capitaux; les possesseurs de terres, de forêts, de mines, leurs propriétés foncières; pour que le capital se forme, il faut avant tout de la sécurité. C'est ce que confirme pleinement l'expérience universelle de tous les temps et de tous les pays.

Ni tous les peuples, ni tous les gouvernements n'ont, à l'heure qu'il est, une idée bien nette de cette vérité. Dans le passé, la violence et la fraude ont été le plus ordinairement les premiers fondements de leur puissance; mais, à mesure qu'ils se sont éloignés de leur origine, ils ont été entraînés à se rapprocher de leur mission légitime, à faire cesser à l'intérieur la spoliation par des classes privilégiées et à protéger le travail, l'épargne et la liberté de tous; à maintenir à l'extérieur la paix et les bonnes relations avec leurs voisins. La sécurité a engendré les accumulations de capitaux et l'aisance qui a fourni aux gouvernés les moyens de mieux connaître leurs intérêts, leurs droits et leurs devoirs sociaux; et de mieux constituer leurs gouvernements.

175. Au fur et à mesure que la civilisation s'étend et se perfectionne, c'est-à-dire à mesure que de nouvelles industries se forment, que les travaux se diversifient, que les entreprises se multiplient, qu'il s'y engage une plus grande masse de capital, il se crée une plus grande quantité d'intérêts et d'existences vulnérables qui réclament l'ordre intérieur et la paix extérieure, c'est-à-dire la sécurité. « Sitôt que la sûreté diminue, dit M. Dunoyer, le travail se ralentit;

les désordres s'aggravant et se prolongeant, le travail se décourage et s'arrête; les valeurs existantes sont consommées; la misère fait irruption, la population décroît : ralentissement du travail, appauvrissement, dépopulation, tel est l'enchaînement d'effets désastreux qui se manifeste inévitablement partout où la sûreté vient à manquer, et ces effets sont d'autant plus sensibles que le trouble et le découragement ont plus d'intensité et de durée¹. » L'histoire contemporaine est pleine de faits à l'appui de ces paroles de l'illustre économiste. Toutes les fois que la guerre civile ou étrangère vient à se produire quelque part, les gouvernements sont conduits à faire sur la production générale des prélèvements plus considérables; les polices sont plus ombrageuses, la justice moins impartiale, les personnes et les propriétés moins garanties, en un mot la sécurité moins grande; il en résulte sur les points les plus menacés une stagnation de toutes les affaires, la suspension d'un grand nombre de travaux, la fuite ou la dissimulation des capitaux mobiles et circulants, la cessation du travail, la misère générale², et les souffrances qu'elle entraîne.

174. Puisque la sécurité est un si grand bien, et que ce bien dépend de l'organisation du gouvernement, on conçoit comment il se fait que l'amélioration des institutions publiques soit l'objet de la préoccupation constante des peuples. Nous n'avons pas à nous occuper ici de cette question, mais nous voulons faire remarquer que la sécurité ne semble pas tenir uniquement à la nature et moins encore à la forme du gouvernement. Elle dépend dans plusieurs pays d'autres causes générales, inhérentes aux mœurs pu-

¹ *De la Liberté du travail*. 1845, t. III, p. 57 et suivantes.

² Il ressort de cette observation des phénomènes économiques un grand enseignement pour les gouvernements et les peuples, qui doivent sans cesse travailler à éviter les révolutions par des réformes et la guerre par une politique loyale.

bliques : la trop grande extension des attributions gouvernementales (d'où résultent la complication du travail de l'autorité et le froissement des intérêts, et aussi l'entraînement général de certaines classes de la population vers les emplois publics, entraînement qui est une des causes principales des agitations contemporaines); — les préjugés religieux ou politiques, — les haines héréditaires de caste et de nationalité, — et les fausses idées économiques qui ont poussé et poussent encore les peuples à se conquérir, se spolier ou se nuire.

Nous reviendrons sur les attributions gouvernementales dans le chapitre ix, en parlant de la Liberté du travail. Il sera question des faux systèmes économiques qui provoquent la guerre dans les chapitres xv, xvi et xvii, relatifs aux Échanges et aux Débouchés.

175. On voit par ce qui précède que la notion de sécurité conduit naturellement aux questions de propriété, de liberté, d'organisation politique et financière. Nous traiterons plus loin de la propriété, chap. xix, et de la liberté, chap. ix. Ce qui concerne l'organisation politique et constitutionnelle des peuples et les rapports qui les lient appartient à la science politique, que l'économie politique conseille lorsqu'il s'agit du travail, de l'industrie et de la richesse publique ou privée, mais dont elle diffère essentiellement. Enfin nous renverrons à un autre volume¹ les questions financières qui sont une branche à part dans la série des recherches économiques.

¹ *Études et petits Traités faisant suite aux Éléments de l'économie politique.*

CHAPITRE VIII.

DE LA DIVISION DU TRAVAIL.

I. Ce qu'est la Division du travail et sa puissance. — II. Utilité de la division du travail dans les différentes professions. — III. De la division du travail entre les nations. — IV. Origine de la division du travail; des limites qu'elle rencontre. — V. Des inconvénients reprochés à la division du travail.

§ I. Ce qu'est la Division du travail et sa puissance.

176. Un emploi judicieux des instruments de travail augmente de beaucoup leur faculté de produire.

Il se présente un exemple célèbre et une confirmation frappante de cette vérité dans les effets qui résultent de la *Division du travail*. On désigne ainsi, depuis Adam Smith, cette séparation des occupations, au moyen de laquelle chaque personne en particulier fait toujours la même opération ou du moins un petit nombre d'opérations. Selon la belle expression de M. Rossi, c'est là le grand levier de l'industrie moderne, déjà aperçu dans l'antiquité, mais que l'on n'a pu perfectionner qu'à l'aide du *capital*. Adam Smith, qui, le premier, a analysé les avantages de la division du travail avec une grande sagacité, ne craint pas de dire que c'est à cette seule cause qu'il faut attribuer la supériorité des peuples civilisés sur les sauvages ¹.

¹ On a objecté que Smith n'avait pas inventé la division du travail; mais personne n'a jamais eu cette prétention pour lui. Ce que Smith a *inventé*, c'est l'analyse savante des avantages de la division et des grands résultats qui en découlent. Il est néanmoins juste de rappeler que Beccaria avait entrevu les phénomènes de la division du travail, et que ce mot, ainsi que quelques idées qu'il embrasse, se trouvent à l'article *Art* de l'Encyclopédie. Il est également curieux de lire le passage suivant de Xénophon, cité par M. Robert Guyard, dans son *Essai de Ploutonomie*: « Il est impossible que l'ouvrier qui s'occupe de tant de choses réserve à toutes également; au contraire, dans les grandes villes, où une multitude d'ha-

177. Observons la division du travail dans une industrie spéciale, la fabrication des cartes à jouer, par exemple; ce ne sont pas les mêmes ouvriers qui préparent le papier dont on fait les cartes ni les couleurs dont on les empreint. En ne faisant attention qu'au seul emploi de ces matières, on trouve qu'un jeu de cartes est le résultat de plusieurs opérations dont chacune occupe une série distincte d'ouvriers et d'ouvrières, qui s'appliquent toujours à la même opération. En somme, chaque carte ne subirait pas moins de *soixante-dix* opérations, au dire de J.-B. Say; et s'il n'y a pas soixante-dix séries d'ouvriers dans chaque manufacture de cartes, c'est parce que la division du travail n'y est pas poussée aussi loin qu'elle pourrait l'être, et que le même ouvrier est chargé de deux, trois ou quatre opérations distinctes.

178. L'influence de ce partage des occupations est immense. Voici des chiffres cités par J.-B. Say : Trente ouvriers en un seul jour produisaient 15,500 cartes, ce qui fait 500 cartes par ouvrier. Or, un ouvrier, même habile dans son art, en le supposant obligé de faire à lui seul toutes les opérations, ne ferait peut-être pas deux cartes par jour ou la 250^e partie.

Dans la fabrication des épingles, dix ouvriers, faisant dix-huit opérations, produisaient déjà, du temps de Smith, qui choisit cet exemple pour faire sa démonstration, 48 milliers d'épingles, environ 4,800 chacun; tandis que, si un seul homme avait dû dresser le fil, le couper, faire la pointe,

bitants ont les mêmes besoins, un seul métier suffit pour nourrir un artisan; quelquefois même il n'en consomme qu'une partie : tel cordonnier ne chausse que les hommes, tel autre les femmes; l'un gagne sa vie à coudre, l'autre à couper des cuirs; entre les tailleurs, celui-ci coupe l'étoffe, celui-là ne fait qu'en assembler les parties. Nécessairement un homme dont l'ouvrage est borné à une seule espèce d'ouvrage y excellera... » (*Cyropédie*, liv. VIII, chap. 11.)

faire la tête, blanchir, etc., il aurait eu de la peine à achever une vingtaine d'épingles.

Pour tirer les fils d'archal qui servent à faire les aiguilles, pour les mettre en bottes, les couper, les calibrer, les aiguiser, pour *palmer* les aiguilles (faire les têtes), les percer, les canneler, les tremper, les polir, les trier, les brunir, les mettre en paquets, etc., on compte six séries d'opérations générales, qui se subdivisent en plusieurs autres. On a compté dans certaines fabriques jusqu'à cent vingt opérations, qui occupent un grand nombre d'ouvriers différents, tout en utilisant une foule d'ingénieux mécanismes¹.

On a calculé qu'un kilogramme de coton de l'Inde qui est transformé en tissu dans le comté de Lancastre et qui retourne dans l'Inde pour être vendu, a passé par cent cinquante mains, et que sa valeur augmente de deux mille pour cent².

179. Ces exemples pourraient être multipliés à l'infini. Nous n'en citerons plus qu'un, à l'adresse de certains écrivains qui, n'ayant pas compris la portée de la belle loi d'Adam Smith, ont cru pouvoir rire des économistes et des « 48,000 épingles de leur maître. » Se moquer n'est pas toujours comprendre et encore moins prouver. Un jour l'illustre de Prony, l'une de nos gloires mathématiques, se promenait dans les rues de Londres, se laissant aller, selon son habitude, à ses réflexions, peut-être mieux à ses distractions, lorsqu'en passant devant l'étalage d'un libraire, ses yeux furent attirés par le titre du livre qu'Adam Smith

¹ Ce petit instrument peut être produit, malgré ce grand nombre d'opérations, à un centime ou demi-centime, selon la qualité (*Nouveau Journal des Connaissances utiles*, I^{er} vol., 1854, p. 16 et 84).

² Il fait un trajet de trente mille kilomètres et met quatre ans à revenir au pays de production (calcul fait avant les chemins de fer et le télégraphe électrique).

venait de publier quelques années auparavant. Ce titre éveilla son attention. Prendre le livre et le parcourir furent l'affaire d'un instant; et tout naturellement il lut le chapitre sur la division du travail, qui commence ce grand ouvrage. Ce fut pour le savant français comme un trait de lumière. Il s'était chargé de dresser des tables logarithmiques et trigonométriques pour la nouvelle division centésimale du cercle, plus une table des logarithmes des nombres de 1 à 200,000; et l'érection de cet immense monument mettait en peine son génie créateur. Il en avait pour un siècle, même avec d'habiles coopérateurs. L'exemple des épingles vient le tirer d'embarras. Il forma une section de cinq ou six savants pour la recherche des nouvelles formules, une seconde section de sept à huit autres savants mettait les formules en chiffres, une troisième section calculait. Dans chacune de ces sections, la besogne fut divisée; dans la troisième, par exemple, des sous-sections faisaient les additions, d'autres les soustractions, etc., d'autres les preuves. De cette façon, l'illustre géomètre parvint à manufacturer en quelques années dix-sept gros in-folio en chiffres.

La division du travail peut donc aussi être employée avec succès aux travaux de l'esprit.

179 bis. De tous ces exemples, que l'on pourrait multiplier à l'infini, il résulte que *diviser le travail*, c'est l'*abrégé*, le *simplifier*, et, par conséquent, obtenir vitesse, perfectionnement et économie.

180. Adam Smith attribue cette puissance prodigieuse à trois causes. *Premièrement*, les ouvriers ne perdent pas de temps à changer d'occupation, de place, de position ou d'outils, et d'idée, ajouterons nous, car l'attention, toujours plus ou moins paresseuse, n'a pas besoin de se préoccuper d'objets nouveaux.

Deuxièmement, l'esprit et le corps acquièrent une habileté extraordinaire dans les opérations simples et souvent

répétées. — Qu'un forgeron, dit Smith, accoutumé à manier le marteau, mais novice dans l'état de faire des clous, soit obligé d'en fabriquer, ce ne sera qu'avec une peine extrême qu'il en fera deux ou trois cents dans un jour, même de mauvaise qualité. Un autre forgeron, qui sera accoutumé à ce même travail, mais qui n'en aurait pas fait son métier unique et principal, ne donnerait guère que huit cents à mille clous par jour; tandis que les jeunes gens au-dessous de vingt ans qui font constamment ce travail peuvent en fabriquer plus de deux mille cinq cents dans un jour; et ce, bien entendu, sans le secours des machines qui ont été inventées pour faire certaines espèces de clous. — Dans la fabrique des aiguilles, que nous venons de citer, ce sont les enfants qui, avant l'invention d'une machine qui aide l'ouvrier dans ce travail, *marquaient* (perçaient) les aiguilles palmées à l'aide d'un poinçon sur lequel ils frappaient. Cette opération se faisait avec une rapidité extrême et une adresse incomparable, et il n'était pas rare de voir ces petits travailleurs percer le cheveu le plus fin et faire passer un autre cheveu à travers pour provoquer la générosité des visiteurs.

A la longue, l'adresse d'un travailleur devient prodigieuse; voyez les évolutions d'un pianiste, la rapidité d'une plieuse de journaux, d'un compositeur d'imprimerie, d'un calculateur, et de tous ceux enfin qui répètent souvent la même opération.

Troisièmement, la séparation des travaux fait découvrir les procédés les plus expéditifs; elle réduit chaque opération à une tâche fort simple et toujours répétée. — Or ce sont de pareilles tâches qu'on parvient aisément à faire exécuter par des outils ou des machines. Une partie des mécanismes employés dans les métiers où le travail est le plus subdivisé ont été originairement trouvés par de simples ouvriers dont toutes les pensées étaient tournées vers les moyens d'alléger la tâche qui faisait leur unique occupation. Dans les pre-

mières machines à vapeur, on avait coutume de se servir d'un petit garçon dont l'unique emploi était d'ouvrir au moment convenable le robinet par où s'injectait l'eau froide dans la vapeur. Un d'eux, tourmenté du besoin d'aller jouer avec ses camarades, remarqua qu'en liant un cordon au manche du robinet, et qu'en attachant l'autre bout du même cordon au même levier, le robinet s'ouvrirait et se fermerait sans qu'il s'en mêlât, ce qui lui laisserait la liberté de jouer à son aise. Ainsi fut inventé l'un des plus ingénieux perfectionnements de la machine à vapeur¹.

181. C'est encore au moyen de la division que les procédés de toute espèce arrivent à la plus grande perfection possible. Dans la teinture, par exemple, et dans un pays comme Lyon, il y a des industriels renommés pour les noirs, d'autres pour les roses, etc., et qui font particulièrement des noirs ou des roses.

182. Ce n'est pas seulement dans les manufactures ou les ateliers que nous pouvons admirer les effets de la division : c'est dans toutes les branches du travail, dans la politique, dans les lettres, dans les sciences. Les sciences, n'atteignent un haut degré de perfection que lorsque ce sont des hommes différents qui se livrent aux innombrables recherches dont elles se composent. Les naturalistes, par exemple, sont classés en astronomes, en physiciens, en chimistes, en géologues, en minéralogistes, en botanistes, en zoologues, etc. ; et chaque branche de l'histoire naturelle peut encore se subdiviser en plusieurs rameaux : ainsi la pesanteur, le calorique, l'électricité, l'optique, le magnétisme, l'acoustique, sont autant de parties diverses qui occupent la vie entière de physiciens très-actifs.

185. S'agit-il, pour entrer dans un autre ordres d'idées,

¹ Wyatt, Lewis, Arkwright, Hargreaves, Crompton, dont les noms se rattachent à l'invention de la filature du coton, étaient tous des ouvriers.

de l'industrie commerciale, on y trouve non-seulement le commerce en gros, le commerce de détail, celui d'exportation, celui d'une province à l'autre, de la Méditerranée, de l'Océan, des Indes, des États-Unis, etc., mais encore celui de chaque espèce et de chaque variété de marchandise. Il y a des commerçants dont toute l'industrie consiste à recevoir et à payer pour les autres (les banquiers), à mettre les acheteurs et les vendeurs en communication (les courtiers), etc.

C'est au moyen de cette subdivision que les produits arrivent plus facilement et à meilleur marché à la portée des consommateurs. Si nous avons des vêtements si bien appropriés à nos besoins et à si bon marché, c'est en partie parce que ce sont des producteurs différents qui font nos chapeaux, nos habits, notre linge, nos bas, nos chaussures. Combien de professions diverses ne concourent-elles pas à la production d'un habit ? le cultivateur-nourrisseur de moutons, le laveur de laine, le fabricant de drap (dans lequel se résument dix ou douze professions), le tailleur, les fileuses qui ont fait son fil, le boutonnier, les producteurs de toutes les autres fournitures et de tous les outils qui servent à tous ces travailleurs ! combien ne faudrait-il pas d'années pour terminer un habit, à un seul homme chargé de toutes les opérations, en admettant même qu'il fût assez habile et assez savant pour cela ?

§ II. Utilité de la division du travail dans les différentes professions.

184. Ce qui précède nous montre quel pauvre calcul on ferait en voulant cumuler les fonctions de plusieurs industries pour s'en attribuer les profits. Nul ne peut exécuter une partie de la production à meilleur compte que celui qui s'en occupe exclusivement. Un tailleur se procure ses chapeaux, s'il les prend chez son voisin, à bien meilleur marché que s'il voulait les confectionner lui-même.

Le même raisonnement peut s'appliquer à beaucoup d'autres cas, où l'erreur du calcul ne paraît pas tout à fait si ridicule, sans être moins réelle. C'est surtout la façon que donne l'industrie commerciale que l'on cherche à remplacer. Le commerce ne faisant en général que déplacer les produits, les diviser et les tenir en dépôt à la portée du consommateur, chacun, sans être négociant par état, se croit volontiers le talent et les moyens de suppléer à l'espèce de façon que le négociant donne à une marchandise. Mais, en calculant rigoureusement, on voit qu'il est rare de retirer de semblables opérations l'avantage qu'on s'en était promis : d'abord, on est victime de son inexpérience, et l'on paye pour les fautes que l'on fait dans un métier qu'on ne connaît pas ; — 2° on est exposé non-seulement à être trompé sur les qualités, mais à perdre par les avaries ; — 3° si la marchandise ne convient pas tout à fait, il faut néanmoins la garder, tandis qu'un marchand a plusieurs moyens de placer, chez certaines pratiques, une marchandise qui ne convient pas à d'autres ; — 4° il faut un local spécial pour une marchandise qu'on a fait venir en provision, et qui ne peut être consommée qu'au bout d'un certain temps ; 5° l'avance du prix coûte, en général, un intérêt qui est une augmentation de dépense ; 6° on consomme quelquefois d'une marchandise dont on a une provision un peu plus qu'on n'aurait fait si l'on eût toujours attendu que le besoin eût forcé d'acheter ; — 7° on ne compte pas les faux frais et les risques, toutes choses qui, pour n'avoir pas été rigoureusement appréciées dans le calcul économique qu'on a cru faire, ont néanmoins une valeur qui renchérit ce qu'on s'est imaginé acquérir à meilleur compte ; — 8° enfin, pour faire cette opération, on a souvent négligé des affaires bien autrement essentielles.

Et finalement qu'a-t-on épargné ? Le plus souvent on a évité de payer à un commerçant un bénéfice réduit à n'être tout juste que le salaire d'une façon productive qu'il a fallu

donner également, et qui a coûté bien plus cher. L'attention et les soins que l'on consacre à son affaire principale sont généralement les mieux récompensés, parce que ce sont les plus éclairés, les mieux dirigés, ceux où l'on est le mieux servi par son expérience. Lorsqu'on veut au contraire courir après plusieurs sortes de bénéfices, on risque de les voir s'échapper tous¹.

185. Nous pouvons donc nous résumer de nouveau en disant que *diviser le travail*, c'est l'*abréger*, le *simplifier*, et, par conséquent, obtenir vitesse, perfection et économie; — en disant aussi avec Ortes que la division du travail, c'est du travail prêté d'une manière et rendu de toutes les autres².

§ III. De la division du travail parmi les nations.

186. Les diverses nations du globe ne produisent pas toutes les mêmes choses; la France a surtout du vin, la Russie du chanvre et du goudron, la Pologne du blé, l'Espagne des laines : et s'il est préférable pour un cordonnier d'acheter ses meubles à son voisin l'ébéniste, et réciproquement pour celui-ci de se faire habiller par son voisin le tailleur, de même, la Russie ne doit pas vouloir faire du vin dans ses steppes, et la France du goudron avec ses vignes. Ces deux nations agiraient au rebours de leurs intérêts; le sens commun leur indique la voie des échanges comme une conséquence naturelle de la différence des climats.

187. Cependant la question n'est pas toujours aussi simple et tous les produits n'ont pas une origine si nettement tranchée; il y en a même que divers pays peuvent réclamer comme indigènes, et qui laissent à plusieurs peuples l'espoir d'une nationalité souvent trompeuse. De ce nombre sont,

¹ Les publicistes qui ont traité le commerçant de travailleur *parasite* ont-ils bien réfléchi à la vérité de ces détails?

² Ortes, *Économie nationale*, chapitre XIII.

par exemple, le fer et la houille : le fer, que réclament à des titres différents l'Angleterre, la Belgique, la France, l'Allemagne, etc. ; la houille, que réclament aussi avec les mêmes droits la France, l'Angleterre, la Belgique, etc. On rirait sans doute si l'on voyait des producteurs vouloir faire du vin savoureux en Sibérie ; mais on ne serait pas étonné de les voir fabriquer du fer en France, s'ils savaient se passer de la protection des douanes, qui imposent des sacrifices aux consommateurs et engagent la production dans une voie artificielle.

188. La différence du sol et du climat n'est pas la seule cause qui diversifie les industries : le passé, les lois, les mœurs d'un peuple modifient également les conditions du travail. On peut remarquer aujourd'hui en Europe que, soit par hasard, soit par des circonstances particulières, la plupart des peuples sont parvenus à se faire, d'une industrie commune à plusieurs, une spécialité nationale pour laquelle ils lutteront longtemps avec avantage. Il est en outre peu d'industries que chaque population ne cherche à introduire chez elle. Il découle de cette tendance une série de phénomènes très-complexes sur lesquels les administrateurs et les hommes d'État veulent agir sans trop se rendre compte des effets économiques qui en résultent, obéissant ainsi à des préjugés qui s'abritent derrière des sophismes économiques. Mais ce n'est pas ici le lieu d'approfondir cette question pratique, dont les éléments varient avec chaque industrie, et dont la solution n'est d'ailleurs possible que lorsque l'on a étudié la Monnaie et d'autres notions qui seront traitées dans le courant de cet ouvrage (Voir tout ce qui est dit dans la deuxième partie de ces *Éléments*, relative à la *Circulation*). Constatons seulement que la division naturelle du travail entre les nations a été contrariée jusqu'ici par l'application de la doctrine *mercantile* et de la doctrine *protectioniste* ; et rappelons à l'avance que les divers peuples

ne trouveront leur véritable assiette industrielle que sous le régime de la liberté qui laissera se développer leurs intérêts naturels.

§ IV. **Origine de la division du travail, limites qu'elle rencontre.**

189. La division du travail, de laquelle naissent tant d'avantages, n'est pas le résultat d'une combinaison humaine; elle s'est introduite naturellement, et l'on peut remonter aux causes qui l'ont produite.

L'animal le plus industrieux ne travaille qu'aux produits qu'il peut consommer par lui-même, sa jeune famille comprise. L'homme sait faire d'une seule chose beaucoup au delà de ce qu'il faut pour satisfaire le besoin qu'il a de cette chose, et échanger le surplus contre d'autres objets que la civilisation lui rend nécessaires. L'intérêt de chaque individu lui fait une loi de choisir une seule occupation, et de s'y tenir, afin de produire le plus possible d'objets échangeables. Ainsi l'échange est la première cause de la division du travail. Or la faculté d'échanger ne peut se rencontrer qu'avec le principe de la propriété¹.

190. De ce que la division du travail est fondée sur la possibilité d'un échange, nous pouvons conclure qu'elle est nécessairement bornée par l'étendue du *marché*. On entend par ce mot, en économie politique, toute ville, tout pays où l'on peut trouver l'écoulement, le *débouché* des produits fabriqués. Ainsi l'Europe est un marché pour les thés de la Chine, pour les sucres de l'Inde, pour les cotons d'Amérique, etc. En effet, si trente ouvriers, avec une division de travail bien entendue (177), peuvent fabriquer quinze mille cinq cents cartes dans un jour, c'est que le fabricant trouve à vendre ce nombre : car, s'il ne pouvait écouler que cinq

¹ V. ce qui est dit sur le principe de propriété, chap. xix.

mille cartes, il emploierait deux ou trois fois moins d'ouvriers, et, par conséquent, chacun de ses ouvriers serait chargé de plus d'opérations différentes. Dans une petite ville où l'écoulement des produits est difficile, où le marché est peu considérable, plusieurs travaux d'une nature différente sont exécutés par la même main. Le même homme y est à la fois médecin, chirurgien et pharmacien; tandis que, dans une grande ville, la fonction de chirurgien se subdivise en plusieurs autres; et c'est là seulement qu'on trouve des dentistes, des oculistes, des accoucheurs, beaucoup plus habiles qu'ils ne pourraient l'être sans cette circonstance. — Aussi voyons-nous dans les villes les arts se perfectionner, pour se répandre ensuite sur toute la surface d'un pays.

191. On peut faire une observation pareille dans ce qui a rapport à l'industrie commerciale. Considérez un épicier de village : la consommation bornée des denrées qu'il débite l'oblige à être en même temps barbier, mercier, faïencier, cabaretier, souvent même écrivain public et sonneur de cloches, tandis qu'à Londres, à Amsterdam, à Paris, il y a des magasins spéciaux pour les thés, les huiles, les vinaigres, etc. Il en résulte que ces marchands connaissent mieux chaque denrée, ses qualités, ses variétés, ses usages, ses différentes provenances.

192. Nous venons de dire que l'étendue de la division du travail est en raison directe de la facilité des débouchés. Ajoutons que la facilité des débouchés est elle-même en raison directe de la facilité des transports. En effet, la division du travail est peu avancée dans la fabrication des produits dont le transport est difficile ou coûteux (ces expressions sont synonymes); or, si la division du travail est peu avancée, c'est que souvent l'industrie elle-même est en retard. Les poteries sont dans ce cas en France. Elles sont lourdes, grossières, et chaque localité est obligée d'avoir les siennes,

partout où les nouvelles voies de communication ne sont pas encore venues corriger le défaut que nous signalons.

C'est ainsi que les pays maritimes sont plus favorables à la division du travail; car le transport par mer est le moins dispendieux de tous. Aussi est-il à remarquer que les pays les plus avantageusement situés auprès de la mer sont ceux qui ont non-seulement fait le commerce les premiers, mais encore cultivé avec succès les autres arts industriels : c'est ainsi que les premiers grands exemples d'industrie et de civilisation se rencontrent chez les nations qui entouraient autrefois la Méditerranée.

La découverte de la boussole a facilité d'une manière prodigieuse la division du travail, en permettant à un grand nombre de pays de perfectionner leur navigation et d'étendre leur marché, surtout lorsqu'on a su lier par des canaux l'intérieur des terres avec les fleuves et les côtes.

L'application de la vapeur, les chemins de fer et les télégraphes électriques auront les mêmes résultats.

193. La division du travail paraît éminemment compatible avec les travaux manufacturiers en général, à cause de la nature même de ces travaux, et aussi parce que la plupart des produits sont d'un transport facile. L'industrie agricole est celle qui semble admettre le moins la division du travail, à cause de la variété des façons qu'il faut donner à la terre, de l'étendue de l'atelier de travail et du changement des saisons. Un homme ne peut pas semer ou récolter toute l'année; aussi une grosse ferme occupe-t-elle moins d'ouvriers qu'une petite manufacture.

La division du travail s'applique davantage à la grande culture, soutenue par un capital suffisant qui exige un plus grand nombre de travailleurs. Le perfectionnement des machines agricoles et celui des voies de communication tendent à introduire une plus grande division dans les travaux de cette industrie. Au reste, en observant de près, on y

trouve une division plus grande que cela ne paraît ¹. Il en est de même de l'industrie commerciale que nous avons déjà citée plus haut (183).

194. Il y a en général moins de division dans les travaux délicats : on en fabrique peu ; et, par leur prix élevé, ils ne sont à la portée que d'un petit nombre d'acheteurs. La division de travail se réduit à peu de chose dans la bijouterie fine ².

195. La division du travail est encore limitée par l'étendue des capitaux. Car, pour que la division soit grande, il faut un grand nombre de travailleurs, et, pour cela, il faut un local spacieux, un approvisionnement considérable en matières premières, des machines nombreuses, etc., c'est-à-dire de grands capitaux. — Il faut excepter les cas où l'industrie s'exerce sur des matériaux de peu de valeur, et au moyen d'outils peu dispendieux, et surtout si les travaux sont répartis dans plusieurs entreprises. Il y a, par exemple, une assez grande division dans la confection d'une paire de gants ; le nourrisseur de bestiaux, l'équarrisseur, le mégissier, le corroyeur, le coupeur de peaux, le couseur, ne sont pas les mêmes personnes, et chacun exerce sa profession avec un capital assez restreint. Il est à remarquer aussi qu'une grande entreprise où l'on tenterait de réunir ces diverses opérations ne pourrait probablement pas les exécuter avec la même économie.

¹ C'est ainsi que certaines parties de la Suisse emploient leur lait exclusivement à la fabrication du fromage qu'elles envoient dans les pays allemands dont elles retirent le beurre. C'est ainsi que la production des veaux, des bœufs maigres et des bœufs gras donne lieu à trois ou quatre industries différentes, etc.

² Toutefois d'admirables procédés permettent aujourd'hui de reproduire, par des machines ou autrement, des travaux délicats qui se vendent à des prix réduits et donnent lieu à une fabrication où la division du travail se manifeste.

§ V. Des inconvénients reprochés à la division du travail,

196. Un auteur français¹, Lemontey, et plusieurs autres après lui, ont parlé de l'influence que la division du travail peut avoir relativement aux travailleurs. Quelques-unes des observations qui ont été faites méritent d'être méditées, parce qu'il convient de connaître toutes les conséquences des faits qu'on observe, sauf à balancer les inconvénients par les avantages.

Première objection. Avec la division du travail, dit-on, un homme finit par ne représenter toute sa vie qu'un levier; tel autre, qu'une cheville ou une manivelle. Le sauvage disputant sa vie aux éléments, et subsistant de sa pêche et de sa chasse, est au moins un composé de force, de ruse, de sens et d'imagination. Le laboureur que la variété des saisons, des sols, des cultures et des valeurs force à des combinaisons incessantes, reste un être pensant; mais l'ouvrier qui n'a jamais levé qu'une soupape ou fabriqué que la vingtième partie d'une épingle, perd son intelligence et sa moralité; son intelligence, parce qu'il ne sait faire que le vingtième d'un produit; sa moralité, parce qu'il n'a pas l'occasion de réfléchir à ses devoirs ni d'élever son âme à Dieu.

On ne peut pas nier qu'il n'y ait une dénégation dans les facultés de l'individu, lorsque *toute* son occupation, *toute* son attention, *tous* ses soins, *tout* son temps, sont dirigés vers une opération de détail constamment répétée. Cepen-

¹ *Influence morale de la division du travail.* C'est un article qui fait partie d'un volume in-8°, publié en 1801 sous le titre *Raison et Folie*. — On donne à ce travail plus d'importance que l'auteur n'y en a mise. Lemontey, très-peu compétent d'ailleurs, n'a pas positivement affirmé les inconvénients de la division. Il s'est seulement demandé, sans trop résoudre la question, si cette division ne pourrait pas avoir des inconvénients.

dant on aurait tort de croire qu'une opération de ce genre entraîne un abrutissement nécessaire, si le travailleur a quelques loisirs et un salaire convenable. Un homme a beau être scieur de pierres, par exemple, une partie de son temps est consacrée à sa femme et à ses enfants, à ses camarades, à ses plaisirs, à des relations, en un mot, où la partie intelligente et sensible de son être trouve quelque aliment¹; et même, pendant son travail, plus la besogne sera simple, plus son esprit reposé pourra s'occuper de ses affaires et de ses idées personnelles, aussitôt que le sommeil aura reposé ses forces, si ce n'est même pendant que son corps agit mécaniquement. — Il ne faut donc pas confondre les effets de l'excès du travail et de la médiocrité des salaires, qui proviennent de l'excès de population, avec ceux de la division du travail. Ce sont là deux questions bien différentes.

On peut encore ajouter que ceux qui, dans les arts, se vouent aux opérations les plus machinales, ne sont pas en général les sujets les plus distingués. Celui qui a l'étoffe pour faire un bon appareilleur, dit J.-B. Say, ne reste pas scieur de pierres. A ce sujet nous ferons même observer que tous les travaux productifs sont, par l'effet de la répétition forcée, un peu mécaniques. Faire des calculs, résoudre des équations, corriger des épreuves ou des fautes de grammaire, préparer des médicaments, etc., c'est faire des travaux analogues au polissage des corps ou à toute autre besogne considérée comme moins relevée. D'autre part, quand un travailleur intelligent concentre son attention sur une opération, cette opération, quelque simple qu'elle soit, se divise et se ramifie. Le champ étant moins vaste, les recherches sont plus profondes. De là ces observations qui conduisent aux découvertes. « Comment, disait quelqu'un à

¹ J.-B. Say rappelle Sedaine, l'un des plus agréables auteurs dramatiques du siècle dernier, qui avait commencé par être scieur de pierres.

Newton, avez-vous fait pour découvrir votre principe de l'attraction? — En y songeant sans cesse, » répondit-il. On est loin, d'avoir suffisamment réfléchi à l'équivalence des fonctions.

Rien ne prouve jusqu'à présent que la séparation des travaux déprave le moral. Il y a souvent, il est vrai, division du travail et dépravation en même temps; en y regardant de près, on s'apercevra toujours que l'une n'est pas la cause de l'autre.

Nous ne voyons pas que, dans les campagnes, où la division est moins avancée, la supériorité morale ou intellectuelle (abstraction faite des autres causes de démoralisation) soit plus marquée chez l'ouvrier des champs que chez celui des ateliers. L'ouvrier des campagnes est-il moins routinier, plus loyal et moins dupe des charlatans, et le sauvage peut-il être un argument? Ajoutons, avec M. Droz¹, qu'en fait, depuis que l'industrie se perfectionne en Europe, on a vu s'accroître parallèlement la division du travail et le développement de l'intelligence dans les classes inférieures de la société. Faisons encore observer que dans l'objection on met en opposition le chef de l'entreprise agricole avec le manouvrier des manufactures. Mais en quoi le travail du batteur en grange ou du laboureur diffère-t-il tant de celui d'un simple ouvrier dans un atelier?

197. *Seconde objection.* Comme le travail devient d'une extrême simplicité, l'ouvrier peut y être remplacé par le premier venu. De plus, il ne retrouve pas facilement ailleurs une place analogue; il reste vis-à-vis du maître dans une dépendance aussi absolue que décourageante, et l'on diminue le prix de la main-d'œuvre, sans qu'il puisse s'y opposer.

Il faut toujours que le nombre des hommes soit propor-

¹ *Économie politique*, 2^e édit., p. 41.

tionné au travail disponible ; et, que l'ouvrier soit plus ou moins habile, il est rare qu'on ne puisse le remplacer. Or ce n'est pas là un inconvénient particulier aux travaux simples : il n'y a de vraiment assurés contre la concurrence que les ouvriers qui ont un talent hors ligne, un véritable monopole naturel.

On peut aussi dire, jusqu'à un certain point, que la division du travail lie le sort de l'ouvrier à celui du fabricant, et rend sa position plus stable. Car, la suspension des travaux nuisant au fabricant, celui-ci ne se décide qu'à la dernière extrémité à laisser chômer ses machines et ses capitaux. Tandis que l'ouvrier qui fait tout par lui-même et a des outils qui lui appartiennent est plus facilement congédié par celui qui l'occupe ; à moins, toutefois, que les ouvriers des ateliers à travail divisé ne se fassent, par leur nombre, une trop grande concurrence.

198. La division du travail tend encore à transformer le travail individuel en un travail d'association, et la loi découverte par Adam Smith, qui a fait faire tant de progrès aux industries, aura encore dans l'avenir une immense influence¹.

199. Dans cette question, il ne faut pas non plus confondre les effets de la séparation des opérations avec ceux des machines dont il est parlé un peu plus loin (V, chap. xi). Le travail des machines peut rendre superflu l'emploi de divers ouvriers en attendant qu'elles en occupent un plus grand nombre, mais il ne simplifie pas la besogne de ceux qu'elles occupent, et qui doivent les surveiller et les conduire.

200. Nous remarquerons enfin que la division du travail, étant favorable à l'invention des machines, sert, par

¹ V. à ce sujet d'ingénieux aperçus dans un livre de M. J. Proudhon : *de l'Ordre dans l'humanité*, chap. *Économie politique*, p. 357 et suivantes.

cela même, à relever la dignité humaine. Car, du moment qu'un homme n'a plus à faire que la fonction d'une cheville ou d'une manivelle, on le décharge de cette fonction pour en charger un nouveau mécanisme. Le progrès ne doit pas s'arrêter, et si aujourd'hui la division du travail, encore incomplète, laisse encore faire à l'homme une besogne stupide qui le réduit aux fonctions de machine, elle tend à le dispenser de jour en jour d'une foule de travaux écrasants qui le rendent roue, manivelle ou bête de somme.

CHAPITRE IX.

DE LA LIBERTÉ DU TRAVAIL OU DU PRINCIPE DE CONCURRENCE ET DE LA RÉGLEMENTATION.

I. Du principe de Concurrence, stimulant de l'industrie; régulateur des prix des produits et des services; générateur de l'ordre économique. — Ancienneté de ce principe. — II. Des reproches adressés à ce principe. — Énoncé des tentatives faites pour en supprimer l'action. — III. Du système des Corporations. — L'apprentissage forcé. — La délimitation des professions. — IV. De la Réglementation et de l'intervention de l'autorité publique dans le domaine du travail. — V. Le travail doit être libre.

§ I. **Du principe de Concurrence, stimulant de l'industrie; régulateur des prix des produits et des services, générateur de l'ordre économique.**

201. Qui dit Travail dit à beaucoup d'égards la société tout entière, de sorte que, si la formule « liberté du travail » n'est pas toute la liberté, à coup sûr c'en est une immense partie, et il est peu de libertés qui ne soient comprises dans celle-là. Mais dans le langage économique on donne un sens plus restreint, quoique assurément très-large encore, à cette formule — la liberté du travail — qui exprime pour tout membre de la famille humaine la faculté d'exercer la pro-

fession qu'il veut; d'en exercer une ou plusieurs; de régler le prix de ses produits et de ses services comme il l'entend; d'échanger les résultats de son travail à l'intérieur ou à l'extérieur au mieux de ses intérêts; d'où il résulte que la liberté du travail comprend la Concurrence et la Liberté des échanges ou Liberté du commerce, et aussi la non-intervention de l'autorité publique dans le domaine du travail par voie de réglementation préventive, tous principes analogues, mais à propos desquels surgissent des questions qu'il y a avantage pour la clarté à traiter séparément. Nous nous occuperons dans ce chapitre plus particulièrement de la liberté de travailler et de produire; et ensuite de l'intervention administrative, en renvoyant au chapitre xvii ce que nous avons à dire sur la Liberté du commerce, qui est un des aspects de la *circulation de la richesse*. Nous avons parlé plus haut de la liberté des prix en traitant de l'Offre et de la demande et du Maximum (chap. iii, §§ 4 et 5).

202. La Concurrence, entendue d'une manière générale, est la prétention réciproque ou la *compétition* réciproque de deux ou plusieurs personnes aspirant au même avantage et s'efforçant à l'envi de l'obtenir. Ce mot indique à la fois le fait et le droit des concurrents, si l'un de ceux-ci voit son avantage dans telle ou telle profession et dans telle ou telle condition qu'il juge convenable de mettre à son travail, à ses services, ou aux produits de son industrie.

La concurrence se manifeste dans toutes les directions de l'activité humaine, et la concurrence industrielle et commerciale est identique avec la concurrence générale des hommes, qui, dans toutes les voies où ils se dirigent, tendent à obtenir, à l'envi les uns des autres, les avantages résultant de la nature des choses ou de l'état social. La concurrence a sa source dans l'insuffisance des biens auxquels on aspire, et dans le désir bien naturel que chacun a d'en obtenir la meilleure part; en d'autres termes, elle a sa

source dans l'intérêt privé (22), qui est le mobile universel et naturel de l'espèce humaine, et qui, réglé et maintenu par la justice, se trouve être un régulateur harmonique des intérêts sociaux, c'est-à-dire des intérêts réciproques des hommes. Le principe de concurrence, inséparable d'ailleurs de l'idée de propriété (V. au chap. XIX), est né avec l'homme et agira sur l'espèce tant qu'on n'aura pas trouvé le moyen de mettre à la disposition de tous un fonds de fortune et d'honneurs où chacun pourra puiser à son aise!

203. La concurrence ravive sans cesse l'activité sociale; elle est « l'âme et l'aiguillon de l'industrie, » (ce sont les expressions de Montesquieu); c'est la condition nécessaire, indispensable, pour que le producteur soit constamment tenu en haleine, et que le consommateur ou le public soit bien servi : c'est ce dont on s'aperçoit partout où il existe un monopole et où le producteur ne songe à améliorer ni les conditions de la production ni la qualité des produits. Cette observation s'étend à toutes les branches de travail : le titulaire d'un emploi quelconque, par exemple, ne s'efforce de bien faire en grande partie que parce qu'il a des concurrents actuels ou possibles.

La concurrence est, au sein des sociétés humaines, le véritable mobile des inventions et des perfectionnements de toute sorte. Sans elle, le mouvement social se ralentirait, le progrès s'arrêterait, et l'activité humaine finirait par s'éteindre.

204. La concurrence est en outre un des principes générateurs de l'ordre économique des sociétés. Nous avons vu qu'il y a dans le monde industriel, tel que l'ont fait les progrès de toute sorte, si puissamment aidés par la division du travail, un échange incessant, universel et nécessaire de produits et de services entre les hommes. Il faut que la valeur de tous ces produits et de ces services soit appréciée et mesurée, pour qu'on sache à quelles conditions l'échange devra s'ef-

fectuer entre eux. Or, comme il n'y a pas de puissance humaine capable de faire l'appréciation de cette variété infinie de produits qui se vendent sur tous les marchés du monde, et de satisfaire le nombre encore plus infini des hommes qui ont travaillé à la confection de ces produits et qui ont droit à une part de leur valeur, c'est la concurrence qui, agissant en tous lieux, établit l'équivalence des produits et des services, c'est-à-dire des mille travaux divers qui ont concouru de près ou de loin à la confection des produits. Cette vérité avait apparu à Montesquieu, qui a dit dans *l'Esprit des lois* : « C'est la concurrence qui met un juste prix aux marchandises. »

205. La concurrence est donc le principe générateur de l'offre et de la demande qui occasionne la variation du prix courant au-dessus ou au-dessous des frais de production ; agissant doublement sur les vendeurs, dont la concurrence constitue l'offre, et sur les acheteurs, dont la concurrence constitue la demande. Et ici encore elle produit son action de stimulant et de régulateur en ne permettant des profits qu'aux producteurs habiles qui savent baisser leurs prix de revient, et en punissant par des pertes ceux qui laissent s'élever par incurie ou inhabileté le prix de revient au-dessus de la moyenne. L'expérience démontre que, par l'effet de son action, le plus grand nombre des producteurs parviennent à maintenir leurs prix de revient au niveau ordinaire et à se soutenir sans s'enrichir ni se ruiner.

206. La concurrence est encore un principe organique à un autre point de vue ; non-seulement elle règle la valeur relative des produits échangeables, mais elle prévoit et connaît les travaux qu'il est nécessaire d'entreprendre dans les différentes directions de l'industrie, et pourvoit à leur exécution dans la mesure convenable, c'est-à-dire de manière que le nombre des hommes qui s'y adonnent et les capitaux qu'on y consacre soient toujours proportionnés à l'étendue

réelle des travaux à faire. C'est encore là une tâche que nulle puissance au monde ne saurait remplir : l'intérêt particulier étant constamment en éveil, et cet intérêt se trouvant dans la satisfaction des besoins des autres, il en résulte une vigilance universelle, un concours de besoins et de services réciproques, à l'aide duquel la société se tâte et s'étudie sans cesse. « Voilà, s'écrie Coquelin¹, comment ce prodige incroyable, devant lequel la raison humaine doit s'incliner, se trouve accompli d'une manière si naturelle et si simple, qu'on n'en est plus même frappé. » En effet, la concurrence, faisant progresser ou décliner les bénéfiques, donne aux producteurs des avertissements quotidiens sur l'état du marché et des besoins, et les presse sans cesse de réduire ou d'augmenter le travail jusqu'à ce que l'équilibre soit rétabli.

207. Les avantages de la concurrence au point de vue industriel et commercial sont parfaitement résumés dans un passage de la préface que Dupont de Nemours a écrite pour l'éloge de Gournay par Turgot : « M. de Gournay, fils de négociant, et ayant été longtemps négociant lui-même, avait reconnu que les fabriques et le commerce ne pouvaient fleurir que *par la liberté et par la concurrence*, qui dégoûtent des entreprises inconsidérées et mènent aux spéculations raisonnables; qui préviennent les monopoles; qui restreignent à l'avantage du commerce les gains particuliers des commerçants; qui aiguisent l'industrie; qui simplifient les machines; qui diminuent les frais onéreux de transport et de magasinage; qui font baisser le taux de l'intérêt; et d'où il arrive que les productions de la terre sont à la première main achetées le plus cher qu'il soit possible au profit des cultivateurs, et revendues en détail le meilleur marché qu'il

¹ *Dict. d'écon. polit.*, article CONCURRENCE; la meilleure discussion nous connoissions sur ce sujet.

soit possible au profit des consommateurs, pour leurs besoins et leurs jouissances. » Il en conclut qu'il ne faut jamais rançonner ni réglementer le commerce. Il en tira cet axiome : *Laissez faire et laissez passer*¹.

208. On a dit quelquefois que la concurrence est un principe nouveau, inauguré en 1789 et l'un des fruits de la Révolution française. Cette assertion n'est pas exacte. La concurrence a été de tout temps un levier puissant dont Montesquieu constatait l'importance un demi-siècle avant la Révolution

¹ Ces deux formules, LAISSEZ FAIRE, LAISSEZ PASSER, qui reviennent fréquemment dans les discussions économiques, politiques et sociales, ont été mises en circulation par les physiocrates. Sous leur plume, comme dans leur bouche, *laissez faire* voulait dire simplement *laissez travailler*, et *laissez passer* signifiait *laissez échanger*. En d'autres termes, les physiocrates, en parlant ainsi, réclamaient la Liberté du travail et la Liberté du commerce.

Ces deux locutions n'ont pas eu d'autre sens depuis sous la plume ou dans la bouche des économistes; mais les adversaires du principe de concurrence ont souvent affecté de croire qu'elles étaient l'expression de la *liberté de tout faire*, non-seulement en économie, mais en morale, en politique, en religion. Un écrivain de nos jours, M. Jobard, émet depuis quinze ans la même assertion dans toutes ses brochures, et va jusqu'à dire que, par *Laissez faire* et *Laissez passer*, les économistes entendent « la libre déprédation. » Rappeler une pareille interprétation, c'est la combattre suffisamment aux yeux des hommes sérieux qui étudient et qui ne se ferment point les yeux pour ne pas voir et ne se bouchent point les oreilles pour ne pas comprendre. Les économistes n'appliquent pas leur axiome à la Morale, ou à la Politique, ou à la Religion, mais seulement à ce qui touche à l'activité et à l'industrie humaines. Ils ne prétendent pas qu'on doive laisser tout faire et qu'on doive laisser tout passer, mais simplement qu'on laisse travailler et qu'on laisse échanger les fruits du travail sans entraves et sans mesures préventives, sous la garantie de lois répressives des actes portant atteinte à la propriété et au travail d'autrui.

Il paraîtrait que cet axiome avait été inspiré par une réponse faite longtemps auparavant à Colbert, s'enquérant des mesures favorables à prendre dans l'intérêt du commerce, et dont la justesse avait frappé les amis et les disciples de Quesnay. « On sait, dit Turgot, dans l'éloge de Gournay, le mot de M. Legendre à M. Colbert : « Laissez-nous faire. » A quoi plus tard Quesnay ajoutait : « Ne pas trop gouverner. »

et qui n'a jamais cessé de gouverner le monde industriel. Seulement, il a été entravé par des restrictions, filles des erreurs économiques. Ces restrictions étaient en très-grand nombre avant 1789; à cette époque on en a fait disparaître un assez grand nombre sans les supprimer toutes.

§ II. **Des reproches adressés à ce principe et des tentatives faites pour en supprimer l'action.**

209. A côté des avantages si éminemment sociaux de la concurrence se présentent les inconvénients qui sont inhérents à son essence et à la nature des choses. C'est même par cet aspect défavorable que les hommes ont tendance à l'apprécier¹.

Les concurrents ne luttent pas toujours seulement de talents et de services rendus, mais quelquefois d'adresse et d'intrigue quand il s'agit des emplois publics. Dans le commerce et l'industrie, l'intrigue, la tromperie et la fraude peuvent aussi usurper la faveur due au mérite positif des travailleurs, à la valeur réelle des produits. Par l'appât du bas prix, on fait prendre aux consommateurs des produits frelatés ou dont la quantité est incomplète.

Ces inconvénients sont réels, ils sont inévitables à divers égards, mais cependant susceptibles de diminution avec le progrès des mœurs publiques et privées; ils sont beaucoup moins graves dans la concurrence commerciale, et aussi quand la société est dans une situation normale, c'est-à-dire, progressive et prospère.

Dans le commerce et l'industrie, le consommateur, agissant directement pour ses intérêts, fait la police la plus intelligente possible des fraudes et des ruses du producteur ou

¹ A l'égard de chaque homme, la concurrence exerce deux actions opposées, selon qu'il rend ou reçoit des services : agréable quand il reçoit des services, désagréable quand il en rend concurremment à d'autres.

du marchand, et il est beaucoup moins facile à tromper que l'autorité forcée d'agir par des intermédiaires qui n'ont pas d'intérêt direct et chez lesquels les petits calculs de vanité ou d'intérêt privé peuvent l'emporter sur l'intérêt public qu'ils ont à défendre.

Dans une société prospère, les emplois du travail étant en rapport avec ceux qui les sollicitent, tout homme est à peu près sûr de trouver une occupation de façon ou d'autre, et se montre moins âpre envers ses concurrents ; le sentiment de la dignité personnelle a plus de force, et c'est par des moyens honnêtes et des qualités réelles que les produits et les services obtiennent la préférence. C'est le contraire dans une société malade, tourmentée, où la concurrence peut donner lieu à des actes immoraux qui ne tombent pas toujours sous le coup de la loi ¹.

210. Frappés de ces inconvénients qu'on a souvent exagérés, des publicistes (plusieurs dans ces derniers temps) ont conçu le projet de supprimer la concurrence ; mais, comme ils allaient à la poursuite d'un problème aussi insoluble que celui du mouvement perpétuel, ils ont abouti à des conceptions vaines, insensées ou monstrueuses, après avoir toutefois beaucoup contribué à fausser l'opinion publique en exagérant les inconvénients de la concurrence et généralisé outre mesure des faits particuliers et des maux restreints.

Les propositions faites pour arriver à la suppression de la concurrence sont fort nombreuses et fort complexes ; il n'y aurait aucun profit à les énumérer ici en détail, et il suffira de dire qu'elles aboutissent généralement : au retour du système des anciennes corporations plus ou moins modifié ; — à diverses combinaisons d'association artificielle décorées des noms pompeux de *système sociétaire*, *organisation*

¹ V. au chapitre suivant une objection faite à la liberté d'Association.

du travail, etc., — ou à une intervention irrationnelle de l'autorité publique dans le domaine du travail (V. au ch. vii). Il va être question de ces systèmes dans la fin de ce chapitre et dans le chapitre suivant, consacré à l'Association.

§ III. **Le système des Corporations : — L'Apprentissage forcé ; — la Délimitation des professions.**

244. Pour exposer ce qu'était le système des *corporations* dit aussi des *jurandes et maîtrises*, ou des *communautés*, assez généralement supprimées en France et dans plusieurs pays par l'effet de la Révolution de 89, mais dont il reste encore de nombreux vestiges dans toute l'Europe, il nous suffira de citer ou d'analyser quelques passages de l'exposé des motifs du mémorable édit de 1776, rédigé par Turgot, et portant suppression des jurandes et des maîtrises¹.

Dans presque toutes les villes, l'exercice des différents arts et métiers était concentré dans les mains d'un petit nombre de maîtres réunis en communautés qui pouvaient seuls fabriquer ou vendre les objets du commerce particulier dont ils avaient le privilège exclusif. On ne pouvait acquérir le droit de maîtrise qu'après avoir satisfait à des exactions ou droits multipliés par lesquels les fonds dont on avait besoin pour son commerce se trouvaient consumés en pure perte. Ceux qui ne pouvaient suffire à ces dépenses étaient réduits à n'avoir qu'une subsistance précaire sous l'empire des maî-

¹ Édit de février, enregistré au parlement le 12 mars 1776. Turgot ayant cessé d'être ministre peu de temps après, un autre édit du mois d'août de la même année, enregistré au parlement le 28, rapporte le premier et ne fait qu'une réforme incomplète en remédiant toutefois à divers abus, en abaissant les droits, en donnant plus de latitude à l'industrie par la réunion de plusieurs branches et par l'élargissement du cercle des attributions de quelques autres. Après la Révolution, la loi du 7 mars 1791 supprima entièrement les privilèges des professions. Depuis, l'exercice de plusieurs professions a été de nouveau limité et réglementé par des lois, des ordonnances ou des règlements de police, et on a fait, à de certains égards, un dernier retour vers l'ancien régime.

tres ou à porter leur industrie hors de l'État¹. — Toutes les classes de citoyens ne pouvaient faire exécuter l'ouvrage le plus simple sans recourir à plusieurs ouvriers de communautés différentes et sans avoir à supporter les lenteurs, les exactions et les prétentions de ces communautés. — L'esprit général des statuts était de restreindre le nombre des maîtres, de rendre l'acquisition de la maîtrise à peu près impossible par les formalités, les frais de réception et les difficultés du chef-d'œuvre, la cherté de l'apprentissage et la servitude prolongée du compagnonnage, institutions ayant pour but de faire jouir les maîtres gratuitement, pendant plusieurs années, du travail des aspirants². — Il avait aussi pour but d'écartier les ouvrages des forains sous prétexte de bannir du commerce des produits mal fabriqués. Certaines

¹ C'est ce qui arriva notamment pour l'invention de la tôle vernie, trouvée en 1761, et qui ne revint en France qu'en 1795.

L'histoire a recueilli les déboires et les tribulations des inventeurs. Ami Argant, pour nous donner la lampe à double courant d'air, eut à lutter avec les lampistes, les potiers, les chaudronniers, les serruriers de fer, les serruriers de laiton, dont il utilisait les outils avec ses procédés. Réveillon, l'inventeur des papiers peints, ne serait pas arrivé à son but s'il n'avait eu assez d'influence pour faire déclarer son établissement *manufacture royale* : il put ainsi résister, avec un caractère officiel, aux industries anciennes, qui l'accusaient de vol et d'usurpation de privilèges. A la veille de 89, sa fabrique (établie rue Montreuil-Saint-Antoine), dans laquelle le travail avait été *émancipé* par ordonnance royale, fut saccagée dans une émeute, tant l'innovation avait déplu à ceux-là mêmes à qui elle devait le plus servir. D'autres exemples seraient inutiles : à ceux qui ne seraient pas suffisamment éclairés, il faudrait faire plus d'histoire. Je lis dans un écrit de M. Golowine : « Les lampes Carcel ont trouvé à Saint-Petersbourg les difficultés qu'avaient rencontrées, à Paris, les lampes d'Ami Argant, et n'ont échappé aux tracasseries des corporations que lorsqu'on les a déclarées produits de fabrique, les fabriques étant, en Russie, exemptes de maîtrise. » (*Esprit de l'économie politique*, in-8°, p. 205, 1845, Paris, Didot.)

² Il fallait des années pour passer maître rôtisseur ! (V. une note sur la Liberté du travail, dans le volume intitulé *Notes et petits Traités faisant suite aux Éléments de l'économie politique.*)

corporations limitaient le nombre des compagnons et des apprentis, excluaient tous autres que les fils de maîtres ou ceux qui épousaient des veuves de maîtres; d'autres excluaient tous les *étrangers*, c'est-à-dire ceux qui n'étaient pas nés dans la ville. L'esprit du monopole avait été poussé jusqu'à exclure les femmes des métiers les plus convenables à leur sexe, tels que la broderie, qu'elles ne pouvaient exercer pour leur propre compte.

Ainsi, il fallait du temps et de l'argent pour obtenir la permission de travailler; il en fallait encore pour défendre son privilège contre les autres corporations. De là des procès et des frais de justice ruineux : les communautés de Paris dépensaient ainsi un million par an. Nous ne citerons que pour mémoire les discordes intestines et les querelles de préséance.

Cet énoncé suffit pour montrer combien était bizarre, ridicule, odieuse et tyrannique, cette organisation des jurandes et des maîtrises.

212. Mais ce n'est pas tout; les communautés ayant été conduites, pour écarter les forains, à demander elles-mêmes des réglemens prescrivant la qualité des matières, leur emploi et leur fabrication, les chefs des communautés chargés de veiller à l'exécution de ces réglemens assujétirent à leur caprice les maîtres eux-mêmes; et d'autre part l'autorité publique s'habitua peu à peu à prélever des droits pour la constatation, la confirmation et l'extension des privilèges et à en faire un moyen de finance. « C'est sans doute l'appât de ce moyen de finance, dit Turgot, qui a prolongé l'illusion sur le préjudice immense que l'existence des communautés cause à l'industrie, et sur l'atteinte qu'elle porte au droit naturel. Cette illusion a été portée chez quelques personnes jusqu'au point d'avancer que le *droit de travailler* était un *droit royal*, que le prince pouvait vendre et que les sujets devaient acheter. » Et Turgot ajoute par la bouche de

Louis XVI : « Nous nous hâtons de rejeter une pareille maxime. »

« Dieu, continue-t-il, en donnant à l'homme des besoins, en lui rendant nécessaire la ressource du travail, a fait du droit de travailler la propriété de tout homme; et cette propriété est la première, la plus sacrée et la plus imprescriptible de toutes. »

« Nous regardons comme un des premiers devoirs de notre justice et comme un des actes les plus dignes de notre bienfaisance, d'affranchir nos sujets de toutes les atteintes portées à ce droit inaliénable de l'humanité. Nous voulons, en conséquence, abroger ces institutions arbitraires qui ne permettent pas à l'indigent de vivre de son travail, qui repoussent un sexe à qui sa faiblesse a donné plus de besoins et moins de ressources, et semblent, en le condamnant à une misère inévitable, seconder la séduction et la débauche; — qui éloignent l'émulation et l'industrie, et rendent inutiles les talents de ceux que les circonstances excluent de l'entrée d'une communauté; — qui privent l'État et les arts de toutes les lumières que les étrangers y apporteraient; — qui retardent le progrès des arts par les difficultés multipliées que rencontrent les inventeurs, auxquels les différentes communautés disputent le droit d'exécuter les découvertes qu'elles n'ont point faites; — qui, par les frais immenses que les artisans sont obligés de payer pour acquérir la faculté de travailler, par les exactions de toute espèce qu'ils essuient, par les saisies multipliées pour de prétendues contraventions, par les dépenses et les dissipations de tous genres, par les procès interminables qu'occasionnent entre toutes ces communautés leurs prétentions respectives sur l'étendue de leurs privilèges exclusifs, surchargent l'industrie d'un impôt énorme, onéreux aux sujets, sans aucun fruit pour l'État; — qui, enfin, par la facilité qu'elles donnent aux membres des communautés de se liguier entre eux, de forcer les membres les plus pauvres à subir la loi des riches, deviennent un instrument de monopole, et favorisent des manœuvres dont l'effet est de hausser, au-dessus de leur proportion naturelle, les denrées les plus nécessaires à la subsistance du peuple. »

245. On abandonne les anciennes corporations à la criti-

que; mais on pense qu'il y aurait lieu de les organiser à nouveau d'une manière rationnelle; mais les défenseurs de ce système prétendent qu'il faut discipliner le travailleur par un *apprentissage* forcé, pour développer toutes ses facultés; le surveiller à l'aide d'une bonne organisation, pour avoir des produits plus beaux et meilleurs, pour limiter la concurrence et pour maintenir le taux des salaires; enfin, ils ont prétendu que l'autorité de l'histoire était pour eux.

On a vu par ce qui précède que ce dernier argument est sans force, et combien déplorable était cette organisation qu'on invoque comme modèle et comme autorité. Au reste, il y a à cet égard cette considération à faire valoir, que les corporations ne se sont point organisées ni maintenues en vue d'une production plus féconde, d'une circulation plus active ou d'une distribution plus équitable. Or c'est de ce point de vue qu'il faut aujourd'hui discuter la question.

Au fur et à mesure que les travailleurs des communes s'émancipèrent, ils se groupèrent sous l'invocation d'un saint pour se défendre contre le pillage; car il faut, suivant les belles expressions de Rossi, se représenter les classes des hommes libres paraissant au milieu des lances féodales comme des herbes et des fleurs bien tendres et bien jeunes poussant parmi des ronces et des épines. Leur organisation avait un but politique¹, et non un but industriel; l'apprentissage n'était qu'une initiation. Aujourd'hui, les travailleurs sont suffisamment protégés, et il serait absurde de vouloir leur faire perdre un temps précieux et des frais d'administration inutiles.

¹ Le livre d'Estienne Boyleau, qui, de concert avec saint Louis, organisa le premier les corporations, ne contient guère que cent cinquante professions réglementées. Cette organisation fut une œuvre de simple police. Ce précieux recueil, dont la rédaction, due à Estienne Boyleau, remonte à 1260, et qui n'était connu que par des copies, a été publié pour la première en 1837, dans la collection des *Documents inédits sur l'histoire de France*.

214. Une autre remarque à faire au sujet des corporations, c'est que ce système n'a pu s'appliquer à l'agriculture ni à une grande partie des professions commerciales.

214 bis. Arrivons maintenant au nœud de la question et distinguons deux résultats économiques importants dans le système des jurandes et des maîtrises, ou dans un système analogue : la division officielle des métiers et l'apprentissage. Or, nous posons en fait : Que la division officielle des professions est impossible, — et que l'apprentissage est impuissant et tyrannique.

La démonstration de la première proposition est facile. Aujourd'hui le génie de l'invention se sert de la vapeur, demain de l'électricité; ici de la lumière, là-bas du calorique; tantôt il découvre des vérités nouvelles, tantôt il montre une meilleure application des vérités anciennes. C'est une décomposition et une recombinaison constantes des combinaisons de l'esprit et des réactions de la nature. Dans cet état de choses, est-il permis de songer à classer les travaux humains, à mettre des barrières dans telle ou telle voie, à formuler des prohibitions contre le génie?

Passons à la seconde proposition. L'apprentissage est, dit-on, la garantie du savoir de l'ouvrier, de la bonne foi du producteur, et il préserve de la concurrence.

Au point de vue de l'instruction, la liberté est un excitant infiniment plus actif : l'expérience le démontre tous les jours. — La bonne foi était, avec les corporations, moindre qu'aujourd'hui, à n'en juger que par les interminables peines prononcées contre les fraudes. — Quant à la diminution de la concurrence, c'est un singulier moyen, il faut l'avouer, que de proscrire les travailleurs. Une pareille tyrannie est possible quand il y a des professions qui manquent de bras; avec une plénitude universelle, comment la caractériser? Mais alors même qu'il y aurait des professions qui manquent d'hommes, de quel droit me forceriez-vous à m'y livrer?

Vous croyez que la cordonnerie a besoin de bras, occupez-vous-en ! moi, je veux suivre la boulangerie, c'est mon goût, c'est le seul travail qui me convienne.

215. Il faut chercher ailleurs le moyen de pallier l'excès de la concurrence, dont on ne peut nier les avantages. Mais on a dit que la difficulté d'aborder un métier, un gagne-pain, rendait et rendrait encore les classes ouvrières plus prévoyantes. Ceci est un hommage à la doctrine de la prévoyance, en ce sens qu'on avoue la nécessité de maintenir la population dans de certaines bornes. Outre que rien ne prouve que le travailleur artificiellement enrégimenté voulût être prudent au sujet du mariage, pour que l'argument eût de la valeur, il faudrait que toutes les professions fussent parfaitement classées, ce qui a été démontré impossible, et que le nombre des travailleurs fût limité dans chaque profession. Que ferait-on de l'excédant ? ne faut-il pas au moins laisser à ceux qui sont de trop la satisfaction de frapper aux portes, et l'espoir d'en trouver une qui pourra s'ouvrir ?

216. Nous ne nous sommes occupé que des travailleurs ; quant au consommateur, il était rançonné impitoyablement. Nous voulons bien admettre (par hypothèse, d'ailleurs) que les syndics faisaient une police suffisante sur le poids et la qualité des produits ; mais, pour les prix, on comprend bien que, fabricants eux-mêmes, ils se gardaient bien de travailler à les faire baisser.

« Nous ne serons point arrêtés, dit Turgot dans le même édit, dans cet acte de justice, par la crainte qu'une foule d'artisans n'usent de la liberté rendue à tous pour exercer des métiers qu'ils ignorent, et que le public ne soit inondé d'ouvrages mal fabriqués ; la liberté n'a point produit ces fâcheux effets dans les lieux où elle est établie depuis longtemps. Les ouvriers des faubourgs et des autres lieux privilégiés ne travaillent pas moins bien que ceux de l'intérieur de Paris. Tout le monde sait,

d'ailleurs, combien la police des jurandes, quant à ce qui concerne la perfection des ouvrages, est illusoire, et que, tous les membres des communautés étant portés par l'esprit de corps à se soutenir les uns les autres, un particulier qui se plaint se voit presque toujours condamné, et se lasse de poursuivre de tribunaux en tribunaux une justice plus dispendieuse que l'objet de sa plainte. »

§ IV. De la Réglementation et de l'Intervention de l'autorité publique dans le domaine du travail.

217. L'autorité publique, représentée par les diverses branches de l'administration, intervient plus ou moins, selon les pays et les professions, dans le domaine du travail, par suite des inconvénients reprochés à la concurrence, dont on a méconnu la portée et l'origine. Deux systèmes sont en présence : le système de la tutelle administrative par voie de réglementation préventive ou par la *police*, et le système de répression par voie des tribunaux ou par la *justice*, condamnant et punissant ce qui peut se passer de blâmable aux yeux de la morale, et prononçant des dommages et intérêts en cas de nuisance de la part de certains producteurs vis-à-vis des autres producteurs ou de la société tout entière. Le premier système peut conduire à une intervention tyrannique et abusive qui entraîne les gouvernements et les administrations dans la direction ou la surveillance de transactions hors de leur compétence rationnelle ; le second tend à laisser au principe de concurrence toute son action et toute son énergie au fur et à mesure que le législateur comprend mieux ce qui est réellement punissable et ce qui ne l'est pas ¹.

¹ Le premier système domine en France et dans plusieurs autres pays d'Europe. Le second règne en Angleterre et en Amérique. (V. la *Liberté aux États-Unis*, par M. Michel Chevalier, broch. in-8°). Le premier système, si on ne se tient dans une certaine mesure, complique les soins de l'administration et la pousse vers un développement exagéré de la cen-

218. Pour résoudre complètement cette question, il faudrait déterminer quelles sont les attributions rationnelles de l'autorité, quels sont les travaux qu'elle doit entreprendre et diriger, et quels règlements elle doit prescrire pour tout ce qui touche aux transactions des citoyens.

Or cette détermination, facile quand il s'agit de la faire dans un sens général, soulève, quand on pénètre dans les détails nombreux qu'elle comporte, une foule de discussions qu'il nous est impossible d'aborder ici. Nous nous bornerons donc à quelques indications complémentaires de ce qui précède¹.

La fonction évidemment principale de l'autorité supérieure ou du gouvernement, et par ces mots nous entendons le pouvoir dans toutes ses ramifications, c'est le maintien de la sécurité et de la justice au moyen de l'administration, de la magistrature et de la force publique. C'est là le but et la cause des associations nationales, divisées en associations provinciales ou départementales, composées elles-mêmes d'association communales dont les diverses autorités exercent, par délégation de l'autorité centrale, une partie des fonctions que nous venons d'énoncer.

Cette attribution est incontestable et incontestée. Mais toutes les autres attributions² ont été plus ou moins contestées. Ce n'est pas ici le lieu d'entrer dans ces discussions.

tralisation et de la bureaucratie, et tend à produire l'énerverment de l'activité des citoyens.

¹ V. Dunoyer, *Liberté du travail*, et son article *Gouvernement*, dans le *Dictionnaire de l'économie politique*. — V. J.-S. Mill., *Principes d'économie politique* (livre V) sur les fonctions du gouvernement.

² Religion; — enseignement; — encouragements divers aux sciences et aux arts (prix, musées, académies, etc.); — manufactures modèles (imprimerie Royale, manufacture de porcelaine de Sèvres, de tapis des Gobelins, etc.); — voies de communication (routes, canaux, chemins de fer, amélioration des rivières, endiguements, etc.); — entreprises spéciales; — monuments et autres travaux publics.

Si le gouvernement entreprend ces divers services publics, il y pourvoit

220. On trouve un exemple frappant de l'abus et de l'absurdité de la réglementation dans celui que présentaient les anciens règlements des arts et métiers et des fabriques, auquel le système des corporations avait conduit. Nous allons laisser parler un témoin oculaire, un homme des plus compétents puisqu'il était alors inspecteur général des manufactures, Roland de la Platière¹, qui écrivit en 1778 un mémoire des plus concluants contre ce système de réglementation².

« Il n'y a pas de détail de préparation (dit Roland, pag. 507), dans lequel l'administration ne soit entrée; il semble qu'elle ait mis bien plus d'importance à ces minuties qu'aux conséquences de leurs résultats. Partout elle a pris l'ouvrier par la main, elle lui a tracé la route qu'il doit suivre, et toujours avec défense de s'en écarter, sous des peines rigoureuses. A Dieu ne plaise cependant qu'elle s'entende mieux à assortir des matières, à doubler des fils, à les retordre, etc., que celui qui en fait son métier, et dont l'existence dépend de la manière de le faire.

« L'exécution des règlements entraîne nécessairement la violation du domicile : elle fournit le prétexte de fouiller dans les ateliers, d'y tout bouleverser, de dévoiler, de s'approprier les procédés secrets qui font quelquefois la fortune de ceux qui les exercent; de suspendre le travail, de connaître l'état des affaires et d'exposer le crédit des particuliers...

« J'ai vu couper par morceaux, dans une seule matinée, 80, 90, 100 pièces d'étoffe; j'ai vu renouveler cette scène chaque

au moyen d'agents directs, ou bien il y participe par une subvention de fonds et une intervention quelconque. S'il s'agit de travaux publics, par exemple, le gouvernement les fait exécuter directement en les mettant en régie, ou bien il les adjuge par voie de concurrence à des entrepreneurs qui s'en chargent aux conditions stipulées.

¹ Le même, qui devint ministre sous la Révolution, et dont la femme, morte sur l'échafaud révolutionnaire, a eu une si brillante renommée.

² Ce mémoire a été inséré dans l'*Encyclopédie méthodique*, dans la partie intitulée *Manufactures, Arts et Métiers*.

semaine pendant nombre d'années; j'ai vu, les mêmes jours, en faire confisquer plus ou moins avec amendes plus ou moins fortes; j'en ai vu brûler en place publique, les jours et heures de marché; j'en ai vu attacher au carcan avec le nom du fabricant, et menacer celui-ci de l'y attacher lui-même en cas de récidive; j'ai vu tout cela à Rouen, et tout cela était voulu par les réglemens ou ordonné ministériellement. Et pourquoi? Uniquement pour une matière inégale, ou pour un tissage irrégulier, ou pour le défaut de quelque fil en chaîne, ou pour celui de l'application d'un nom, quoique cela provint d'inattention, ou enfin pour une couleur de faux teint, quoique donnée pour telle.

« J'ai vu faire des descentes chez des fabricants avec une bande de satellites, bouleverser leurs ateliers, répandre l'effroi dans leur famille, couper des chaînes sur le métier, les enlever, les saisir; assigner, ajourner, faire subir des interrogatoires, confisquer, amender, les sentences affichées, et tout ce qui s'ensuit, tourmens, disgrâces, honte, frais, discrédit. Et pourquoi? Pour avoir fait des pannes en laine qu'on faisait en Angleterre et que les Anglais vendaient partout, même en France; et cela parce que les réglemens de France ne faisaient mention que des pannes en poil. J'en ai vu user ainsi pour avoir fait des camelots en largeurs très-usitées en Angleterre, en Allemagne, d'une abondante consommation en Espagne, en Portugal et ailleurs, demandés en France par nombre de lettres vues et connues; et cela parce que les réglemens prescrivaient d'autres largeurs pour les camelots. J'ai vu tout cela à Amiens, et je pourrais citer vingt sortes d'étoffes, toutes fabriquées à l'étranger, toutes circulant dans le monde, toutes demandées en France, toutes occasionnant les mêmes scènes à leurs imitateurs.

« J'ai vu tout cela et bien pis; puisque la maréchaussée a été mise en campagne et qu'il en est résulté en outre des emprisonnements, uniquement parce que des fabricants compatissans, au lieu d'exiger que des ouvriers abandonnés des leurs et les abandonnant chaque jour ou chaque semaine, vissent de deux trois à quatre lieues travailler en ville, leur donnaient à travailler chez eux; ouvriers pauvres, ne vivant que du travail de leurs mains, et ayant besoin de tout leur temps. J'ai vu,

sentence en main, huissiers et cohorte poursuivre à outrance dans leur fortune et dans leur personne de malheureux fabricants pour avoir acheté leurs matières ici plutôt que là, et pour n'avoir pas satisfait à un prétendu droit créé par l'avidité, vexatoirement autorisé, perçu avec barbarie.

« . . . Je cherche vainement quels règlements de fabrique il conviendrait de laisser subsister pour le bien du commerce. Je les ai tous lus; j'ai longtemps médité sur cette froide et lourde compilation; j'en ai envisagé l'effet et suivi les conséquences: je crois qu'on les doit tous supprimer. J'ai également cherché s'il résulterait quelque avantage de leur en substituer d'autres; partout, en tout, je n'ai rien vu de mieux que la liberté. »

221. L'invocation de l'autorité de l'histoire est donc un très-mauvais argument pour les partisans du système réglementaire.

S'ils insistaient, il y aurait à leur faire observer que le travail a été longtemps méprisé¹ et servile. A ce titre on a eu peur de lui et on a cru qu'il fallait le comprimer, le diriger, et, par contre, le réglementer; de sorte que les restrictions n'avaient point un sens économique; c'est-à-dire qu'elles n'avaient nullement pour but une production plus féconde, une circulation plus active, une distribution plus équitable. Or c'est de ce point de vue qu'il faut discuter la question aujourd'hui en faisant un appel à l'expérience, ainsi que nous le faisons remarquer plus haut.

222. Les règlements modernes pris dans leur ensemble ne sont pas à comparer à ces règlements anciens; mais dans des cas extrêmement nombreux ils sont du même ordre et produisent des entraves de même nature, que les gouvernements intelligents redressent et réforment peu à peu, et que d'autres aggravent selon le degré de connaissances économiques dont ils sont pourvus ou selon le degré d'ignorance qui égare les masses et leur force la main.

¹ Au fond, le travail est encore méprisé par plusieurs classes dans les pays civilisés; il est encore servile dans les trois quarts du monde.

223. Certains gouvernements¹ sont portés à croire qu'ils peuvent et qu'ils doivent, par conséquent, donner une direction favorable aux travaux de l'industrie, permettre certaines choses, en défendre d'autres, régler l'industrie, en un mot; ils s'imaginent que, si leurs stimulants venaient à cesser, on manquerait de certaines choses nécessaires à la société.

J.-B. Say les combat par le raisonnement suivant² :

« Y a-t-il une précaution plus sage en apparence que celle qui ordonnerait aux cultivateurs de mettre en réserve le blé nécessaire pour les semences? Que d'arguments on peut faire valoir en faveur d'une semblable mesure! L'homme est si peu prévoyant, il est tellement disposé à sacrifier l'avenir au présent, l'appât d'un gain actuel est si dangereux, qu'on ne peut s'en rapporter à l'intérêt personnel d'une précaution de cette importance! Que deviendraient le peuple, l'État tout entier, si l'imprévoyance ou le besoin enlevaient des greniers le gage de la récolte prochaine? Cependant faute d'officiers publics préposés à la surveillance, à la conservation des semences, en a-t-on jamais manqué, même dans les temps les plus calamiteux? C'est ainsi que l'on peut presque toujours s'en rapporter à l'intérêt privé du soin de faire ce qui est opportun. Le seul soin utile que puissent prendre les gouvernements est d'empêcher que l'intérêt des uns ne porte préjudice aux droits des autres ou du public. Telle est leur véritable mission. »

224. Cette conclusion est une des plus importantes de l'économie politique et une des mieux justifiées par l'expérience; toutefois, ainsi que le fait observer M. A. Clément³, il est des cas encore assez nombreux où il ne paraît

¹ Il en est résulté que certaines branches de travail ont pris une direction artificielle dont l'industrie et la société souffrent, mais dans laquelle des intérêts sont engagés, intérêts qui se groupent, se défendent et s'organisent en systèmes soi-disant économiques et gouvernementaux.

² *Cours complet*, t. I, p. 543, édit. Guillaumin.

³ *Dict. de l'écon. pol.*, article *Réglementation*.

pas que l'on puisse s'en rapporter entièrement à l'intérêt privé du soin de faire ce qui est opportun, et où la nécessité des réglemens préventifs peut se faire sentir. Tels sont, par exemple, les défrichemens des montagnes, s'il est démontré qu'ils soient cause de la dévastation des autres propriétés; les améliorations des cours d'eau dans le but d'empêcher les dommages ou de produire une utilité publique; les procédés de pêche qui pourraient détruire entièrement le poisson; les brevets d'invention; les besoins collectifs de sûreté, de propreté, de salubrité, entraînant la nécessité d'un certain nombre de prescriptions sur les bâtimens bordant les voies publiques, sur la tenue des lieux ouverts au public, sur les fosses d'aisances, les établissemens dangereux ou insalubres, la vérification des poids et mesures, etc.

La légitimité des réglemens de cet ordre n'est pas contestable en principe, s'ils ont pour but d'empêcher l'intérêt des uns, de porter préjudice aux droits des autres; mais, avant de les établir, l'autorité doit examiner si la liberté, suivie d'une intelligente répression, en cas de nuisance, ne suffirait pas.

225. C'est en omettant de faire cet examen que l'on a, dans divers pays, constitué un système d'intervention minutieux et tyrannique, fatigant pour l'autorité et pour le public; que les réglemens généraux ou locaux ont été compliqués par les administrations centrales ou locales sans la moindre nécessité et avec force inconvéniens. Cette manie est devenue telle, en quelques pays, que l'opinion publique est encore plus réglementaire que les fonctionnaires, et qu'elle a fini par se persuader que l'intervention de l'autorité est indispensable en toutes choses¹, et que partout où elle ne

¹ Dans bien des pays, des masses d'hommes croient, par exemple, que, si le blé est cher ou à bon marché, c'est la faute du gouvernement dans le premier cas, ou le résultat de son habileté dans le second. Que de publicistes alimentent cette erreur!

se montre pas il y a une lacune à combler dans la législation ou les règlements, et c'est ainsi que souvent l'autorité exécutive ou législative a été entraînée à vouloir diriger les populations dans des travaux ou des transactions qui sont plus naturellement du domaine de l'activité privée et qui sont bien mieux réglés par la libre concurrence.

Or ce détournement de l'action gouvernementale et administrative a plusieurs inconvénients de la plus haute gravité : elle absorbe les facultés de l'autorité publique, et l'empêche d'exercer aussi bien que possible sa mission de protection et de sécurité ; elle rend l'action de l'autorité odieuse aux populations ; elle empêche les travaux placés sous ce régime d'être aussi fructueux que possible.

§ V. Conclusion. — Le travail doit être libre.

226. La conclusion de l'économie politique est que le travail doit être libre, entièrement libre ; et que les lois qui ordonnent ou permettent aux gouvernements ou aux administrations de le diriger, de le modérer, de le limiter, de le réglementer enfin, agissent contre la nature des choses, ce qui ne veut pas dire que les pouvoirs publics n'ont pas à intervenir pour rendre la justice, maintenir la sécurité et lever les obstacles. Mais où commence l'intervention nuisible, où s'arrête la bonne?... Ce n'est pas dans des *Éléments* que l'on peut préciser complètement la solution de ce problème complexe. Toute notre ambition est d'en faire saisir l'énoncé et d'en indiquer les notions élémentaires. Mais, si nous ne donnons pas directement à cette proposition fondamentale de l'économie politique : que le travail doit être libre, tout le développement qu'elle comporte, nous devons cependant faire remarquer qu'elle est le corollaire forcé de beaucoup d'autres propositions démontrées dans cet ouvrage. En dernière analyse, le lecteur sera conduit à penser avec tous les économistes et avec M. Dunoyer, qui

a publié un bel ouvrage pour démontrer ce grand théorème. *que la liberté résume les conditions dans lesquelles les forces humaines s'exercent avec le plus de puissance, non-seulement dans les arts qui s'appliquent aux choses, mais encore dans ceux qui ont pour but de perfectionner soit les facultés affectives, soit les facultés intellectuelles, soit les mœurs, soit les habitudes morales des hommes.*

227. L'expérience a, en outre, sanctionné cet autre théorème, que, dans le domaine de l'industrie et du travail, chaque classe de travailleurs voit bien plus clairement ce qui est avantageux à ses intérêts que ne peut le faire un seul homme ou une réunion d'administrateurs. Enfin, l'économie politique observe encore qu'heureusement l'intérêt général n'est autre que la collection des intérêts particuliers bornés les uns par les autres, selon les préceptes de la justice ; et elle a été conduite à conclure qu'il est sage, juste et légitime de laisser chaque individu se livrer au travail qui lui convient et que lui conseillent ses goûts, ses facultés et ses besoins. En effet, si l'on étudie l'histoire du développement des différents peuples qui ont habité le globe, on les voit devenir plus puissants, plus intellectuels, plus moraux, plus riches, à mesure que les travailleurs développent leurs facultés avec plus de liberté.

228. « L'économie politique, dit M. Michel Chevalier ¹, s'attache de toutes ses forces à la notion de la liberté du travail : c'est que la liberté est de l'essence de l'industrie humaine. Qu'est-ce, en effet, que l'industrie ? Ce n'est pas seulement un effort musculaire et une opération matérielle. L'industrie est, avant tout, l'action de l'esprit humain sur le monde physique. Or l'esprit est essentiellement libre ; l'esprit, dans tous les exercices, a besoin de la liberté, exac-

¹ M. Michel Chevalier, discours au Collège de France, *Journal des économistes*, janvier 1848.

tement comme il faut de l'air sous les ailes de l'oiseau pour qu'il se soutienne et avance dans sa course.... »

229. « L'ordre naturel de la société humaine, dit M. Cousin ¹, consiste à y faire régner la loi qui convient à la nature des êtres dont cette société est formée : ces êtres étant libres, leur loi la plus naturelle est le maintien de leur liberté : c'est là ce qu'on appelle la justice. Il y a dans le cœur de l'homme, il peut donc et il doit intervenir dans la société d'autres lois encore; mais nulle qui soit contraire à celle-là : l'État est avant tout la justice organisée, et sa fonction première, son devoir le plus étroit, est d'assurer la liberté. Et quelle liberté y a-t-il dans une société où n'est pas la liberté du travail? »

230. Depuis que les obstacles tyranniques de l'ancien régime n'existent plus, l'élan de l'industrie, les gigantesques progrès qu'elle a faits depuis cinquante ans en France et ailleurs, sont une des preuves les plus palpables que l'on peut invoquer contre ce système, symétrique en apparence, et au fond très-anarchique, des corporations, et contre toute la réglementation qu'on voudrait donner pour modèle à la société actuelle. C'est là un témoignage historique frappant, bien qu'à vrai dire il ne faille pas attribuer l'élan de l'industrie moderne au seul principe de la concurrence, mais à l'ensemble des progrès de la civilisation.

Plusieurs voix s'élevèrent sous le Consulat pour proposer de nouveau une organisation analogue, et c'est à cette réaction que nous devons quelques-uns de ces décrets prétendus organiques qui ont créé de nouvelles entraves à l'industrie. Dans ces derniers temps, au milieu des plans les plus bizarres d'organisation industrielle, quelques publicistes ont ressuscité l'idée des corporations sur de nouvelles bases. Ils ont oublié que l'erreur est dans l'orga-

¹ Mémoire sur Adam Smith, lu à l'Académie des sciences morales et politiques, novembre 1846.

nisation administrative elle-même; c'est spontanément, naturellement, librement, que l'industrie doit se développer, progresser, se transformer, *s'organiser*. Quelque paternelle que soit la réglementation d'une loi, elle ne tarde pas à être tyrannique et incompatible avec les diverses branches du travail, dont les unes poussent à nouveau, dont les autres meurent par l'action de la nature même des choses (*vis interna rerum*). Quoi qu'on fasse, il faut toujours aboutir, dans le système de la réglementation, à des conditions d'apprentissage et de maîtrise; il faut diviser et limiter la compétence des corporations; il faut établir des règlements pour maintenir tout cela. Si donc on recommençait l'expérience des siècles précédents, on verrait surgir les mêmes abus, on se briserait contre les mêmes impossibilités.

CHAPITRE X.

DE L'ASSOCIATION ET DE L'ORGANISATION.

I. L'esprit d'association, sa nature, ses effets et ses limites. — II. L'Association, la Concurrence et le Monopole. — III. Organisation naturelle et organisation artificielle. — De l'Organisation du travail.

§ I. L'esprit d'association, sa nature, ses effets et ses limites.

251. Le travail devient fécond par l'Association; c'est-à-dire lorsque les travailleurs unissent leurs efforts et leurs moyens pour produire. L'union fait la force; c'est là un dicton populaire.

252. L'esprit d'association, en se développant, a produit des efforts collectifs, dont les résultats ont été extrêmement utiles aux hommes. C'est cet esprit qui a multiplié les sociétés de toute espèce: civiles et commerciales, indus-

trielles, agricoles, financières; qui a réuni ces immenses capitaux qui ont permis de créer les plus beaux établissements de l'industrie moderne, les exploitations des mines et des carrières, les canaux, les chemins de fer, les banques, les assurances, et tant d'autres entreprises qui n'auraient jamais pu exister sans lui, et qui ont rendu de si grands services à la civilisation et au progrès. Quel individu aurait jamais pu être assez riche et assez puissant pour entreprendre la construction d'un chemin de fer devant coûter cent millions? Peu de personnes auraient voulu engager toute leur fortune ou de grosses parts de leur fortune dans de pareils projets rendus faciles de nos jours, avec la réunion de deux ou trois cent mille associés ou *actionnaires*, ne risquant qu'une faible fraction de leur fortune pour se créer une part de propriété dans la valeur d'un grand instrument de prospérité publique.

C'est surtout en Angleterre, aux États-Unis, en Hollande, que l'esprit d'association s'est le plus développé. Dans ces pays, encore plus que dans les autres relativement, ce sont des associations nombreuses et puissantes qui soutiennent non-seulement de grands établissements de production, de fabrication, de transport ou de circulation; mais encore des établissements ou des entreprises d'instruction, de prévoyance, de charité ou de religion: écoles, musées, bibliothèques, voyages de découvertes, sociétés de secours mutuels, hospices, hôpitaux, églises, communautés, etc.

233. Les inventeurs, les savants, les hommes de capacité, les entrepreneurs, et, en d'autres termes, l'intelligence et le travail, trouvent dans l'esprit d'association un auxiliaire puissant pour se procurer le Capital, c'est-à-dire les moyens nécessaires d'appliquer leurs découvertes, leur science, leurs idées, leur industrie.

Il est très-profitable aux capitalistes et aux ouvriers, parce qu'il provoque l'emploi des capitaux que possèdent les pre-

miers et celui des facultés industrielles que possèdent les seconds.

Il peut être profitable aux ouvriers à un autre point de vue, en leur permettant de réunir leurs efforts et de former des sociétés de travail desquelles ils peuvent retirer, outre le salaire courant de leurs journées, une part des bénéfices. Mais il ne faut pas qu'ils oublient dans ce cas que le travail et l'intelligence ne suffisent pas, que les capitaux sont indispensables dans la production, et qu'il faut dans toute entreprise une direction unique. C'est pour avoir manqué à ces conditions générales de toute production normale que de nombreuses associations ouvrières établies, surtout à Paris, depuis la Révolution de février, ont trompé les espérances de leurs fondateurs, qui avaient un peu trop compté sur la magie du mot *association*, tant prôné par les publicistes socialistes. L'association n'a rien de magique; elle est incomplète quand les travailleurs seuls s'associent, quand ils ne font pas la part du capital, quand ils ne se soumettent pas à une direction ainsi que nous l'avons établie en parlant du phénomène général de la production (53).

254. Au sujet de l'association, il est encore une remarque fondamentale à faire : c'est que l'homme se dévoue d'autant plus à la production, qu'il y consacre d'autant plus de soins, d'activité, d'efforts, d'énergie, que les résultats lui en appartiennent plus exclusivement. C'est ainsi que, dans une association d'un petit nombre et même de deux, une société de commerce, par exemple, le dévouement est moindre que dans une entreprise qui n'est l'affaire que d'un seul homme (surtout s'il est chef de famille); que ce dévouement perd plus encore de son intensité s'il s'agit pour lui d'une affaire dans laquelle il y a de nombreux intérêts : s'il est, par exemple, membre d'un conseil dirigeant d'une compagnie de chemin de fer. C'est ainsi que ce dévouement est en général très-faible, sauf exception, lorsqu'il s'agit de gé-

rer les intérêts d'une commune, d'un département, d'une nation. Ainsi s'expliquent les reproches qui sont adressés aux administrations, les dangers de la réglementation et de la surveillance de l'industrie par l'État, et les déboires de tous ceux qui ont voulu fonder des sociétés plus ou moins communistes, où personne ne travaille directement pour soi et où on voudrait que chacun travaillât pour tous. En général, les hommes, à moins qu'ils ne soient sous une influence exceptionnelle, religieuse ou politique, ne travaillent bien que lorsqu'ils travaillent pour eux ou leurs enfants. C'est un fait constant et universel; c'est un fait naturel.

255. L'analyse que nous avons faite de la production en général (V. chap. II) nous montre qu'il y a association de fait, association mutuelle, association formée entre tous les possesseurs d'instruments de travail, entre ceux qui sont propriétaires ou de la force physique corporelle ou des facultés intellectuelles, ceux qui possèdent le capital et ceux qui possèdent la terre. Nous ne voulons pas dire que cette association soit partout et toujours dans les meilleures conditions possibles; nous voulons dire seulement qu'elle existe et que chaque individu vivant dans la société est le point central d'une sphère d'association, d'où partent mille rapports économiques qui le relient aux cercles d'association qui l'entourent et qui forment la *société* entière, laquelle n'est autre que l'*association* universelle de tous les hommes, produisant, travaillant, échangeant, agissant forcément les uns pour les autres.

Dans cette association universelle, les individus se groupent naturellement en *familles*. La réunion d'une certaine quantité de familles forme la *commune*; la réunion d'un certain nombre de communes forme des *provinces* ou des *départements*; la réunion d'un certain nombre de ces provinces ou départements forme des *nations*, et enfin la réunion d'un certain nombre de nations forme des *empires* ou des *con-*

fédérations politiques ou religieuses, des alliances plus ou moins étendues.

Toutes ces associations, qui se sont organisées naturellement parmi les hommes, sont diversement utiles à leur production, à leur sécurité, à leur bien-être, à leur développement.

256. Dans ces derniers temps, un assez grand nombre de réformateurs excentriques se sont imaginé de penser que la société était composée d'éléments sans lien et ont proposé de refaire ce qui existe ; ils ont cru avoir inventé l'association, et ce mot est devenu pour eux une formule mystique, une panacée contre tous les maux de la société. Ils sont ensuite allés, chacun de leur côté, à la recherche d'une formule d'association, et ils sont arrivés à proposer le règlement de ce qui est par des systèmes de leur invention, véritables anomalies, conceptions absurdes en ce qu'elles aboutissent toutes, par un chemin plus ou moins direct, au communisme, et supposent la possibilité de supprimer l'intérêt personnel et la notion du tien et du mien, ce qui est simplement contraire à la nature de l'homme. Autant vaudrait-il partir de ce principe, qu'un jour les hommes pourront vivre sans se nourrir. (V. plus loin, § 5.)

257. Si la recherche d'une formule générale d'association pour tous les hommes et pour tous les rapports des hommes est une utopie, puisqu'elle aboutit forcément à un communisme impraticable, il n'en est pas de même des modes selon lesquels un certain nombre d'hommes peuvent librement et volontairement se grouper et s'organiser, soit pour produire, soit pour consommer et vivre dans de certains rapports. Déjà l'esprit d'association a mis en pratique plusieurs de ces modes, que les lois civiles, commerciales ou politiques ont eu le tort de limiter ou de circonscrire ; et tout porte à croire que sous ce rapport, comme sous tous les autres, l'esprit humain n'a pas atteint la dernière limite. On connaît et on

pratique aujourd'hui des systèmes d'assurance auxquels on ne songeait pas dans le dernier siècle. La société en commandite date de nos jours ¹. Il y a en Angleterre et aux États-Unis des systèmes d'association commerciale que l'on ne pratique pas en France, et réciproquement. D'où il faut conclure que la plus grande liberté doit être donnée aux associations, et qu'il faut faire disparaître des codes les dispositions qui entravent cette liberté, seul moyen d'exciter l'esprit d'association et de le contenir dans une voie positive et pratique dont l'a fait sortir l'imagination des innovateurs socialistes.

§ III. L'Association, la Concurrence et le Monopole.

238. Un grand nombre de ceux qui s'occupent de l'association et de ses avantages, suivant les chimères de leur imagination, ont avancé que l'on trouverait dans les développements de l'association et dans des combinaisons particulières d'association un remède aux inconvénients de la concurrence. (Chap. VIII, § 2.)

L'erreur est pourtant palpable, si on considère les systèmes se proposant de remplacer dans le monde soit les associations *familiales*, soit les associations essayées jusqu'à ce jour dans le domaine de la production et du commerce, par des associations plus nombreuses, ou plus puissantes, ou plus systématiques, comme seraient, par exemple, ces associations par communes ou *phalanges* d'après le système de Fourier, dans lesquelles le travail des champs et des ateliers, le commerce et toutes les opérations de la vie laborieuse et de la consommation se feraient sous la direction d'une municipalité ou régence au nom de tous les citoyens associés, non

¹ Elle n'est pas bien définie dans le Code de commerce promulgué en 1807 et qui ne reconnaît que *trois* espèces de Sociétés.

plus seulement pour la satisfaction de certains besoins généraux de salubrité, de voirie et de sécurité, comme dans les pays civilisés, mais associés pour toutes les branches de leur activité, pour le travail, pour la consommation, pour les soins de la famille, en un mot pour toutes les branches de l'activité humaine. Il est évident que ces phalanges ou communes sociétaires répandues dans chaque contrée, sur le globe, se feraient une concurrence plus intense encore que celle qui a lieu entre les individus, entre les associations actuelles, les localités, les nations, les continents.

Quant aux systèmes qui rêvent de plier l'espèce humaine tout entière en une vaste association dans laquelle on exclurait la liberté pour exclure les inconvénients de la concurrence, ils ressemblent à ceux qui proposeraient d'ôter à l'homme moral son libre arbitre pour qu'il n'en abuse pas. C'est en effet ce à quoi ils sont conduits, comme ils sont conduits à supprimer l'idée du tien et du mien, et à supposer qu'il sera possible de transformer la nature de l'homme et d'obtenir des associés laborieux, entreprenants, sans intérêt direct, par dévouement à l'intérêt de tous, contents du sort qui leur serait fait par des directeurs de l'atelier social, qui seraient eux-mêmes des anges descendus sur terre. C'est ici, on le voit, le pur domaine de la fiction.

L'association n'est point un remède à la concurrence ; mais en en développant les bons effets, elle en développe aussi les inconvénients, fort heureusement compensés et au delà par leurs avantages, ainsi que cela est démontré au chapitre ix.

259. Les rêveurs associationistes sont naturellement conduits à demander le libre développement de l'esprit d'association ; c'est-à-dire la liberté des associations, qui n'est autre que la libre concurrence, et à se montrer ainsi inconséquents avec eux-mêmes.

240. D'autres (et ç'a été quelquefois les mêmes!) ont reproché au libre développement des associations, c'est-à-dire au principe de concurrence, sous un de ses aspects, d'aboutir au monopole de fait par des concentrations d'exploitation ou des fusions d'entreprises analogues, comme on dit aujourd'hui; et ils ont proposé, pour remédier à ce mal, divers systèmes de réglementation ayant pour effet de limiter l'importance des entreprises, ou bien encore de tarifier les produits ou services de ces entreprises. Or, pour atteindre ces résultats, l'expérience a démontré que l'autorité était conduite à une série d'interventions abusives, inefficaces et impraticables. Heureusement que la liberté emporte avec elle son remède. En premier lieu, la concurrence extérieure est un remède normal, juste et efficace contre le monopole qui s'organise à l'intérieur¹. En second lieu, l'esprit d'entreprise ne tarde pas à amener à composition le monopole triomphant². En troisième lieu, l'expérience démontre qu'au delà d'une certaine proportion les entreprises concentrées ne prospèrent plus, faute d'une direction suffisante ou suffisamment stimulée, et aussi par suite de vices d'administration ou de coulages auxquels ne sont pas autant sujettes des entreprises d'importance moindre.

§ III. Organisation naturelle et organisation artificielle.

241. Partout où une société se forme, le travail s'organise pour ainsi dire de lui-même; partout où une société existe, le travail est organisé. Il est vrai que cette organi-

¹ En France, par exemple, la libre entrée des houilles et des sels étrangers sera toujours un frein contre la coalition des grandes exploitations intérieures.

² Les chemins de fer sont venus couper court aux monopoles des messageries fusionnées. L'augmentation des lignes ferrées amène une concurrence efficace entre elles.

sation est en beaucoup de points fautive par suite des erreurs et des préjugés des populations et des gouvernements qu'elles se donnent ou qui s'imposent à elles; et qu'il y aurait lieu à lui faire subir des modifications plus ou moins radicales et profondes selon les sociétés que l'on considère. Mais comment procéder à ces modifications? Ici deux écoles bien opposées se forment. L'économiste conseille d'étudier la véritable nature de l'homme et des choses, d'enlever les obstacles qui s'opposent à ce qu'elle se manifeste et à ce que l'organisation naturelle des sociétés se produise, par le respect de la personnalité humaine et de la liberté qui a pour corollaire nécessaire le respect de la propriété, des facultés de travail et des biens qui résultent de leur action libre. Les partisans des écoles opposées, partant de cette erreur fondamentale, que la propriété et la liberté peuvent être violées dans l'intérêt social, croient à la possibilité d'une organisation artificielle de la société, par l'invention de systèmes ou combinaisons d'association, de mécanismes gouvernementaux ou administratifs.

242. Il est vraiment impossible de méconnaître l'organisation actuelle de la société, quand on veut bien se rendre compte des phénomènes économiques qui font l'objet des chapitres précédents complétés par les chapitres qui suivent; quand on réfléchit au mécanisme à la fois simple et ingénieux au moyen duquel l'homme satisfait à tous ses besoins physiques et intellectuels par l'exercice de ses facultés et par son travail, mécanisme au moyen duquel les produits et les services de tous s'échangent pour le plus grand bien de tous : le travail des générations passées concourant à la satisfaction des besoins des générations présentes. C'est ce mécanisme naturel constitutif de l'espèce humaine agissant en pleine liberté, qui fait l'objet de l'Économie politique.

243. Les organisateurs sociaux ne se rendent pas un compte exact de ce mécanisme, lui attribuent même les mal-

heurs sociaux qu'il faut attribuer aux erreurs qui ont fait méconnaître la nature des choses, erreurs que le progrès va dissipant dans sa marche, et qu'il dissipera d'autant plus facilement que l'on cherchera à répandre par l'enseignement de saines notions sur l'organisation sociale.

Ils sont conduits, d'une part, à nier la marche du progrès et à peindre sous les plus sombres couleurs les résultats de l'organisation qu'ils veulent remplacer par une organisation de leur invention; et, d'autre part, à se contredire et à s'exagérer la perfectibilité humaine au point de penser que, par leur invention, ils arriveront à modifier, comme le disait et le croyait Rousseau (*Contrat social*), la constitution morale et physique de l'homme, et à supprimer l'intérêt personnel, c'est-à-dire le principe même de l'action des hommes (22 et 202). « Remarquons, dit F. Bastiat ¹, qui a écrit sur ce sujet un de ses meilleurs chapitres, que l'homme est organisé de telle façon qu'il recherche la satisfaction et évite la peine; c'est de là, j'en conviens, que naissent tous les maux sociaux, la guerre, l'esclavage, la spoliation, le monopole, le privilège; mais c'est de là aussi que viennent tous les biens, puisque la satisfaction des besoins et la répugnance pour la douleur sont le mobile de l'homme. La question est de savoir si ce mobile, qui, par son universalité, d'individuel devient social, n'est pas en lui-même un principe de progrès. En tous cas, les inventeurs d'organisations nouvelles ne s'aperçoivent-ils pas que ce principe, inhérent à la nature même de l'homme, les suivra dans leurs organisations, et que, là, il fera bien d'autres ravages que dans notre organisation naturelle, où les prétentions injustes et l'intérêt de l'un sont au moins contenus par la résistance de tous? Ces publicistes opposent toujours deux choses inadmissibles : la première, que la société telle qu'ils

¹ *Harmonies économiques*, chap. 1, p. 35, 1^{re} édit.

la conçoivent sera dirigée par des hommes infailibles et dénués de ce mobile : l'intérêt ; la seconde, que la masse se laissera diriger par ces hommes. »

Pour déterminer tous les hommes à adopter une organisation d'invention humaine et à devenir les pièces dociles d'un autre mécanisme, il n'y a que deux moyens : la force ou l'assentiment universel. Les rêveurs n'ont jamais espéré disposer d'une force matérielle qui leur soumette toutes les populations de la terre. Le despotisme le mieux organisé serait impuissant à changer la constitution morale et physique de l'homme, à anéantir les lois générales de la propriété, de l'échange, de l'hérédité et de la famille. Reste la persuasion qui suppose la liberté et la concurrence des systèmes, lesquelles excluent le succès général de tout autre système que celui de la nature des choses.

Frédéric Bastiat, que nous venons de citer, fait remarquer que Rousseau sentait que les législateurs (Rousseau désignait ainsi ces réformateurs organisateurs de sociétés), ne pouvant employer ni la force, ni le raisonnement, doivent avoir recours à « une autorité d'un autre ordre qui puisse entraîner sans violence et persuader sans convaincre, » c'est-à-dire à l'imposture et à la fourberie. Bastiat ajoute (p. 47) : « On nous représente Rousseau et ses disciples de la Convention comme les apôtres de la fraternité humaine. — Des hommes pour matériaux, un prince pour mécanicien, un père des nations pour inventeur, un philosophe par-dessus tout cela, l'imposture pour moyen, l'esclavage pour résultat, est-ce donc là la fraternité qu'on nous promet? Partir de cette idée que la société est un état contre nature, chercher les combinaisons auxquelles on pourrait soumettre l'humanité, perdre de vue qu'elle a son mobile en elle-même; considérer les hommes comme de vils matériaux; aspirer à leur donner le mouvement et la volonté, le sentiment et la vie; se placer ainsi à une hauteur incommensu-

nable au-dessus du genre humain, voilà les traits communs à tous les inventeurs d'organisations sociales. Les inventions diffèrent, les inventeurs se ressemblent. »

§ IV. De l'Organisation du travail.

244. Prise dans le sens des mots qui la composent, cette formule aurait pu signifier soit l'organisation naturelle de la société laborieuse par la libre application des principes économiques, — soit l'ensemble des lois et règlements qui constituent une organisation plus ou moins rationnelle ou artificielle des travaux de la société.

Mais les écoles socialistes dont nous avons parlé ci-dessus; et plus particulièrement un brillant écrivain de l'école communiste, ont accaparé cette formule pour lui faire signifier leur système d'organisation, de sorte qu'elle a servi, — d'une part, à donner une dénomination commune à tous les systèmes économiques se présentant avec la prétention de remplacer les lois naturelles de la société, — et, d'autre part, à désigner les idées particulières de l'écrivain dont nous venons de parler¹.

Le public, peu au courant des controverses économique-socialistes, a entendu et entend par organisation du travail le remède aux maux observés dans la société actuelle, qu'il suppose gratuitement exister dans quelque cerveau, où avec un peu de bonne volonté il n'y a qu'à le prendre¹.

Cette formule a donc, comme celle d'association et plus encore, couvert les illusions économiques qui ont circulé dans le monde, surtout depuis une trentaine d'années.

¹ *Organisation du travail*, par M. Louis Blanc, petit écrit réimprimé plusieurs fois et dont la 1^{re} édition est de 1839.

¹ En 1840 Arago réclamait l'*Organisation du travail* à la tribune. Il se faisait l'écho de M. Louis Blanc, évidemment sans savoir au juste ce que signifiait la formule qui divisait plus tard les deux amis politiques devenus tous deux membres du gouvernement provisoire.

D'après tout ce qui précède, nous pouvons dire que la meilleure organisation du travail, c'est le maintien de la Sécurité, la garantie de la Justice, la Liberté du travail et le respect de la Propriété.

CHAPITRE XI.

DES MACHINES, INVENTIONS ET PERFECTIONNEMENTS.

IMPORTANCE DE LA PRODUCTION MODERNE.

- I. Ce que comprend la notion des Machines. — II. Puissance des machines dans la production. — III. Effets économiques et moraux des machines. — IV. Objections faites contre les machines. — Les machines sont toujours utiles à la société et aux travailleurs en général. — V. Les machines et les inventions peuvent déplacer les ouvriers; nombreuses circonstances qui contre-balancent cet inconvénient.

§ I. Ce que comprend la notion des Machines.

245. Par machines il faut entendre les outils¹, machines et appareils dont l'homme arme sa faiblesse pour agir sur les objets matériels, augmenter sa puissance dans la production et vaincre les obstacles qui entravent la circulation.

Leur effet économique est à la fois de suppléer au travail des hommes et de multiplier ce travail, soit en utilisant les forces de la nature, soit en tirant un meilleur parti des hommes et des capitaux dont elles sont elles-mêmes un des groupes les plus importants.

Les considérations que nous allons présenter s'appliquent en tout point aux *découvertes* et *inventions* mécaniques, chimiques et physiques de toute espèce, à tous les *procédés*,

¹ Dans le langage usuel, les outils sont des machines plus simples, plus élémentaires; les machines sont des outils plus compliqués. Pour l'économiste, il n'y a aucune différence.

de quelque nature qu'ils soient, à tous les déplacements de capitaux et d'industrie, à tous les progrès résultant de l'application d'une vérité économique jusque-là ignorée ou méconnue, et ayant pour résultat final de faire mieux, plus vite et à meilleur marché; et cela en agriculture, dans les manufactures, dans les transports, les échanges, les sciences, les arts, en un mot dans toutes les professions. Au nombre de ces progrès on peut citer ceux qui résultent d'une plus grande liberté du commerce, laquelle, amenant l'importation de produits prohibés ou trop haut taxés, et ouvrant les débouchés, peut être comparée à l'emploi d'une série de machines nouvelles.

On voit de suite combien le sujet s'agrandit; car il est impossible économiquement de séparer entre elles, quant à leurs résultats, les *inventions* ou même les *simplifications* dans un mécanisme proprement dit, — dans une culture, — dans l'emploi d'un appareil chimique, — dans un travail administratif ou scientifique; en d'autres termes, à toutes les améliorations, à toutes les réformes mécaniques, administratives, législatives ou économiques. Ce sont toujours des forces mieux combinées, mieux employées, qui donnent un résultat plus utile, c'est-à-dire qui produisent plus, plus vite et à meilleur marché.

§ II. Puissance des machines dans la production.

246. Produire plus, plus vite et à meilleur marché, telle est la formule de tout progrès économique obtenu par un meilleur emploi des instruments de l'industrie. Une division du travail bien entendue, et l'emploi des machines, sont peut-être les deux exemples généraux les plus frappants qu'on puisse donner de ce progrès.

247. Citons quelques faits qui montreront quelle énorme différence l'industrie moderne (avec ses étonnants moyens d'action, avec les machines et les inventions dont

elle a su utiliser la puissance), a mise entre les sociétés actuelles et celles qui ont été considérées avant nous comme dotées d'une civilisation brillante.

Avant l'invention des moulins à eau et des moulins à vent, c'étaient les esclaves, de pauvres prisonniers ou de malheureuses femmes qui tournaient la meule; et les auteurs anciens nous apprennent combien cette opération était lente, pénible et cruelle. Au dire d'Homère, douze femmes étaient constamment occupées dans la maison de Pénélope à moudre le grain nécessaire à la maison. D'autre part, le moulin à eau le plus simple, un moulin loué trois mille francs par an (un moulin qui tend à devenir patriarcal à son tour à côté des progrès de la mécanique), peut moudre en un jour autant de blé que cent cinquante hommes. Si ce moulin fonctionne trois cents jours par an, il coûte 40 francs par jour; d'un autre côté, les hommes coûteraient au moins 300 francs : soit 290 francs d'économie, qui, répartis sur une quantité de trente-six hectolitres, constituent la moitié du prix du blé lui-même.

Homère ne dit pas de combien de personnes se composait la maison de Pénélope; mais M. Michel Chevalier¹, considérant qu'Ulysse était roi d'un pauvre royaume, croit se placer au delà de la vérité en portant ce nombre à trois cents. Le même écrivain, considérant d'autre part le moulin de Saint-Maur, trouvait que, dans ce remarquable établissement, 40 meules, surveillées par 20 ouvriers seulement, réduisaient en farine 720 hectolitres, de quoi alimenter 72,000 personnes. Du temps d'Ulysse, le travail d'une personne était donc nécessaire pour produire la farine nécessaire à 25 autres. De nos jours on a pu perfectionner cette opération au point qu'une personne peut satisfaire les be-

¹ *Cours d'économie politique*, 1^{er} vol. 2^e leçon. Nous empruntons à cet ouvrage ceux des faits relatifs au moulin de Saint-Maur, au fer et à la filature, qui y sont présentés avec plus de détail.

soins en farine de toute une population de 5,600 personnes, ou 144 fois plus; ainsi maintenant 278 ouvriers, répartis dans quatorze établissements semblables à celui de Saint-Maur, peuvent moudre pour un million d'habitants de Paris. Or il fallait toute une armée de quarante mille esclaves à Rome ou en Grèce pour produire le même résultat. D'ailleurs, il n'y a pas de comparaison possible entre la condition des ouvriers travaillant dans les moulins perfectionnés de nos jours et les esclaves tournant la meule; entre la farine d'un moulin mécanique et celle de la maison de Pénélope. Le plus misérable des Parisiens mange un pain cent fois préférable à la galette noire de la reine d'Itaque, et chacun des ouvriers que nous venons de citer peut se procurer chez lui plus de confortable que le prudent Ulysse.

Dans les Pyrénées, où le mode ancien de fabrication du fer s'est conservé, en s'améliorant toutefois, on retrouve encore des forges analogues à celles qui ont dû servir il y a des siècles. On peut estimer approximativement que la quantité de fer correspondante à la journée d'un homme avec ces foyers était d'environ 6 kilogr. L'industrie moderne a construit des hauts fourneaux, véritables édifices, pouvant donner de 3,000 à 5,000 kilogr. de fonte s'ils travaillent au charbon de bois, et de 10,000 à 18,000 kilogr. s'ils travaillent au coke, et on peut évaluer à 150 kilogr. de fer le produit moyen de la journée d'un ouvrier; en d'autres termes, le travail d'un ouvrier forgeron est aujourd'hui vingt-cinq fois plus productif. Notons que les minerais exploités présentent plus de difficultés, et que le produit obtenu est meilleur.

Un autre genre de comparaison* va nous montrer un accroissement prodigieux, accompli non pas depuis Homère ou depuis des siècles, mais depuis seulement trois quarts de siècle. En effet la filature mécanique, qui a fait surgir comme par enchantement de si nombreuses et de si belles manu-

factures, ne date pas de plus loin. C'est en 1769 seulement que Richard Arkwright prit son premier brevet d'invention ; c'est en 1774 seulement que Watt, dont les procédés ont rendu la machine à vapeur usuelle, prit le sien. L'industrie cotonnière, telle qu'elle existe aujourd'hui, est l'œuvre de ces deux hommes. Grâce à eux, d'admirables fileuses mécaniques font mouvoir des centaines de broches avec des dispositions si bien combinées, que c'est calculer largement que de compter cinq ouvriers pour surveiller deux métiers accouplés de huit cents broches, ou un ouvrier pour 160 broches. Or une bonne fileuse de l'Inde ou d'Europe fait tout juste autant de fil que la moitié d'une broche, de sorte qu'un ouvrier fileur de coton exécute aujourd'hui trois cent vingt fois plus de fil qu'en 1769 ; en d'autres termes, depuis moins d'un siècle, la puissance productive de l'homme est devenue trois cent vingt fois plus considérable dans cette industrie essentielle. Dans la filature du lin, qui n'a pas quarante ans de date, une personne suffit à soigner 120 broches, lesquelles produisent autant de fils, et de plus beaux fils, que 240 fileuses.

C'est en combinant les avantages de la division du travail avec la puissance des mécaniques et celle de la vapeur, que l'imprimerie est parvenue à faire des prodiges qui échappent à tout moyen de comparaison. Ce sont des ouvriers qui transforment la copie de l'écrivain en pages de caractères ; mais c'est une machine mue par la vapeur, et aidée de deux ou trois hommes seulement, qui se charge d'étendre de l'encre sur ces caractères, de porter dessus des feuilles de papier blanc qu'on lui présente, de les imprimer, et de les reporter d'un autre côté à la personne chargée de les recueillir. Il y a des machines qui tirent communément cinq à six mille exemplaires à l'heure. Combien faudrait-il de copistes pour faire aussi vite et aussi bien ?

C'est à l'aide de mécanismes d'une entière simplicité,

appelés *glisseries*, qu'on est parvenu à tirer du sein des forêts impénétrables des arbres qui y étaient sans valeur. Telle a été la glisserie d'Alpnach, en Suisse, qui a permis pendant plusieurs années d'utiliser les arbres séculaires perdus sur les hauteurs et dans les gorges du mont Pilat. Au moyen de plans disposés sur des échafaudages ingénieux, passant sur des précipices, par-dessus et par-dessous des rochers nombreux, et suivant une pente convenablement ménagée, ces arbres parcouraient en deux minutes et demie un espace de 12 kilomètres : en six minutes, un arbre passait de la forêt dans le lac de Lucerne, de là il descendait la Reuss, et se rendait par l'Aar et le Rhin jusqu'à la mer.

Le progrès accompli de nos jours dans l'industrie des transports ordinaires n'est pas moins phénoménal. Lorsque Fernand Cortès arriva au Mexique, les transports se faisaient à dos d'homme ; c'est encore le cas d'un grand nombre de localités en Amérique, en Asie, en Afrique, en Europe même. Partout où l'amélioration des routes a pu permettre de faire les transports à dos de quadrupède, les progrès ont été comme 50 kilogrammes, charge d'un homme, sont à 200 kilogrammes, charge d'un bon cheval allant au pas. Partout où les routes sont devenues carrossables, la même force motrice a pu traîner, à l'aide de la charrette à deux roues, un poids au moins cinq fois plus grand. Sur un canal et avec un bateau, le même cheval fait avancer quatre-vingts ou cent fois plus, c'est-à-dire 80,000 à 100,000 kilogrammes. Sur les chemins de fer, la traction est encore dix fois plus facile que sur la route ordinaire. Sur ces chemins, les voyageurs font ordinairement dix lieues ou 40 kilomètres à l'heure ; les marchandises, quatre ou cinq lieues. Des populations entières, des masses de marchandises, sont transportées en un voyage, et cela à des prix extraordinairement réduits, compris entre 20 et 5 centimes par

tonne et par kilomètre, selon l'espèce de marchandise. En quelques heures on fait des voyages qui exigeaient, il y a quelques années, plusieurs journées, des semaines ou même des mois. Il n'y a pas un siècle, en 1763, la voiture publique mettait quinze jours d'Édimbourg à Londres ; en 1835, les diligences parcouraient le même espace en quarante-huit heures ; aujourd'hui le voyage peut se faire par le chemin de fer en douze heures. Madame de Sévigné nous apprend qu'en 1672 il fallait sacrifier un mois pour se rendre de Paris à Marseille, voyage qu'on fait en soixante heures par les routes ordinaires, et en trois fois moins de temps avec la ligne de fer. « *Time is money*, ont dit les Anglais : le temps c'est de l'argent, » de l'argent qu'on peut gagner ; « c'est l'étoffe dont la vie est faite, » a dit Franklin. L'économie apportée aux populations par les nouvelles voies de communication est donc chose considérable. Supposez une ligne fréquentée par un demi-million de voyageurs : l'économie d'une heure par chaque voyageur en produit une, pour la masse, de cinq cent mille, soit de cinquante mille journées, représentant le travail annuel de cent soixant-six hommes, qui n'augmentent pas d'un sou les dépenses de l'alimentation générale, et dont le temps a une valeur bien supérieure à celle de simples ouvriers.

Ajoutons que du temps de madame de Sévigné, et beaucoup plus près de nous encore, de pareils voyages entraînaient des dangers assez sérieux pour qu'il fût prudent de faire son testament. De nos jours, et malgré cette prodigieuse rapidité à la vapeur, les chances ont singulièrement diminué. On ne compte en Angleterre qu'une victime (mort ou blessé) sur 2 millions et plus de voyageurs¹.

¹ Il résulte d'un mémoire lu par M. Nelson à la Société royale de Londres que, de 1840 à 1851, il n'y a eu parmi les voyageurs qu'un

248. Nous venons de faire remarquer que l'économie produite par les machines de transport se traduit par des journées d'ouvriers n'augmentant pas les besoins d'alimentation générale. Cette observation est importante, et nous devons l'étendre à l'action des machines. On a compté en France, en 1852, près de 7,800 appareils à vapeur, équivalant à 4,500,000 hommes, plus de la moitié du nombre des hommes en état de travailler qui existent actuellement dans ce pays. Ces ouvriers éminemment laborieux, venant en aide à la population humaine, se contentent de charbon pour tout aliment, et ne contribuent ni à la diminution ni au surenchérissement des vivres.

§ III. Effets économiques et moraux des machines.

249. Il est superflu d'insister ici pour établir comment, les machines ayant pour premier effet l'abondance et le bas prix des produits, leur résultat est la possibilité, pour des masses de population de plus en plus grandes, de se procurer ces produits; de diminuer ainsi leurs souffrances, d'augmenter leur bien-être matériel, et d'obtenir les moyens de participer à la communion des jouissances intellectuelles et morales auxquelles la civilisation permet d'atteindre. (Voyez CONSOMMATION, troisième partie.) La cherté des produits est le principal obstacle aux progrès de la société. La société tend constamment (sans jamais y pouvoir atteindre, mais en s'en rapprochant sans cesse) vers le but qui peut se formuler par la gratuité des substances alimentaires, des produits qui servent à l'habillement et à l'habitation, ainsi que des objets de sciences et d'arts, de façon que chaque homme puisse se procurer toujours des quantités de plus en plus grandes de ces objets pour lui et sa famille. Ce résultat est

mort sur 2,018,259 voyageurs, et un blessé sur 557,916 voyageurs. (V. *Nouveau Journal des Connaissances utiles*, t. II, p. 55.)

celui que souhaitent à la fois le philanthrope, le philosophe, l'économiste et l'homme d'État ; et tous les jours il est réalisé par la fécondité du génie humain, se traduisant en inventions et en perfectionnements de toute espèce. Autrefois les fabriques anglaises de coton n'alimentaient guère que la consommation intérieure, qui était en moyenne d'un décimètre d'étoffe par individu ; aujourd'hui elles donnent seize à dix-huit mètres par tête, et elles en exportent des quantités considérables. Les prix s'abaissent tous les jours, ils sont cinq fois moindres qu'il y a vingt-cinq ans, et douze fois moindres qu'il y a cinquante ans. « Ainsi ce tissu doux, commode, élégant, naguère si cher et si rare, est aujourd'hui à la portée de tout le monde ; c'est presque une révolution dans les mœurs. Une métamorphose s'est opérée dans la vie domestique ; le goût et l'habitude de la propreté se répandent ; et la propreté, comme disait un prédicateur anglais, Wesley, c'est plus qu'une qualité : c'est une vertu qui élève l'âme, parce qu'elle donne à l'homme le sentiment de sa dignité¹. »

Sous Henri II, personne n'avait de mouchoir ; la plupart des grands seigneurs eux-mêmes en étaient réduits à s'essuyer le nez avec le coude. Par les progrès de la culture, de la navigation, de la filature et du tissage, la plupart des Français peuvent aujourd'hui être pourvus de quelques-uns de ces objets de propreté. Il en est de même des chemises, et de diverses choses nécessaires à la vie. Jadis il fallait consacrer un petit capital à l'achat d'une Bible ; aujourd'hui une infinité d'ouvrages ne se vendent que quelques sous, et le plus modeste ménage peut recevoir un journal au moins mensuel. Naguère encore les voyages étaient une satisfaction d'un grand luxe : par le perfectionnement des voies de communication, ils sont mis à la portée de toutes les fortunes.

¹ Michel Chevalier, volume cité, p. 91.

250. Les faits que nous avons cités, et d'autres encore fort nombreux que nous pourrions rappeler, prouvent combien l'invention mécanique, physique, chimique, concourt puissamment à réaliser les conditions de la liberté et de l'égalité; à racheter l'homme de l'esclavage proprement dit, et de cet autre esclavage des privations et des travaux abrutissants; à le relever à ses propres yeux et aux yeux de ses semblables. Tour à tour la religion et la philosophie ont proclamé ces grands principes de liberté et d'égalité; mais, comme le fait remarquer M. Aug. de Gasparin¹, elles seraient restées impuissantes à les faire valoir sans les progrès de l'industrie. L'esclavage, il ne faut pas l'oublier, a existé à côté de la philosophie antique; dans les temps modernes, il a été importé et maintenu dans les colonies par des chrétiens, catholiques ou protestants. La religion et la philosophie ne pourraient, si elles étaient seules, accomplir la rédemption temporelle de l'humanité. Les moulins sont venus affranchir une foule d'esclaves qui, chez les anciens, étaient occupés à piler du blé dans des mortiers ou à tourner des meules à bras; et ceux que le sort des armes condamnait à une action mécanique ont été remplacés par des meuniers libres auxquels un travail modéré assure toujours une modeste aisance, et quelquefois la richesse et la considération. La voile a amené la délivrance des malheureux obligés de tenir la rame, travail tellement dur, que les esclaves chez les anciens, les malfaiteurs chez les modernes (sous le nom de *galériens*), étaient commis à cet ouvrage. A la voile se joint la vapeur, et désormais la peine des mous-ses et des matelots est atténuée; les privations qu'on leur inflige sont moins sévères; leurs mœurs s'adoucissent. L'intelligence est venue remplacer la force, ou mieux la diriger, la conduire, la féconder.

¹ *Considérations sur les machines*, Lyon, 1854, in 8.

Ce que nous disons des travaux durs et pénibles est vrai à plus forte raison des travaux de nature repoussante et dangereuse que les procédés scientifiques modifient ou transforment, ou dont les mécanismes débarrassent tout à fait les hommes. Tel est, par exemple, le nouveau système de dorure et d'argenture, qui supprime la meurtrière intervention du mercure; tels sont les nouveaux moyens de vider les fosses, qui mettent les travailleurs et les meubles à l'abri des atteintes morbides et corrosives de l'hydrogène sulfuré.

251. Constatons aussi qu'en favorisant la division du travail les progrès mécaniques et autres ramènent de plus en plus la femme aux soins de la famille et du ménage, et font que toutes les facultés de l'homme peuvent être cultivées et fécondées dans l'intérêt général de l'espèce humaine. On a observé qu'en Angleterre et aux États-Unis, où les applications de la mécanique ont pris plus de développement, les femmes travaillent fort peu dans les champs, et on ne les voit pas succomber sous le poids d'une charge de récolte ou d'une hotte de fumier. Ce triste spectacle frappe, au contraire, les yeux dans plusieurs localités de l'Europe et de la France. A Paris même, au sein de la civilisation, il n'est pas rare de voir des femmes attelées à des voitures, ou pliant sous le poids de lourds fardeaux. C'est aussi dans les contrées où la culture est le plus perfectionnée, où elle sait le mieux appliquer les ressources de la mécanique, la force des animaux et les enseignements de la science, dans les pays où les transports sont le plus faciles, que les subsistances sont produites avec le moins de bras, et que, par conséquent, un plus grand nombre d'intelligences peuvent se tourner du côté des autres branches de l'activité humaine, l'industrie, le commerce, les arts, les recherches philosophiques et scientifiques, dont l'influence se fait ensuite sentir sur les hommes de labour et sur l'humanité tout entière.

252. Il est enfin une dernière remarque que nous voulons

faire. Assurément tout le monde est d'avis que les progrès industriels, que la mécanique, et les autres applications scientifiques, par conséquent, donnent aux nations un plus grand désir de voir la sécurité se maintenir, et qu'en liant davantage les peuples par des échanges croissants de produits, d'idées, de sentiments et d'estime, leur influence a déjà dépopularisé la guerre, la conquête et la domination. Grâce à cette heureuse impulsion, le monde a eu quarante ans de paix; et chaque jour la même cause rend plus difficile le retour ou la continuation des folies princières ou populaires, l'impie recours aux armes. Mais il est sur ce point une influence encore plus directe des machines et du génie d'invention, dont il faut ici tenir compte. En se perfectionnant, les instruments de destructions, par une de ces admirables contradictions apparentes dont la Providence a le secret, deviennent en fait moins redoutables. Les hommes se sont moins détruits depuis qu'ils ont cherché à se tuer à coups de canon. Les batailles au fusil sont relativement moins féroces que celles au couteau; quelques projectiles lancés avec intelligence suppléent en partie à ces assauts impétueux à la suite desquels les vaincus sont passés par les armes, et les vainqueurs, hors d'eux-mêmes, se frayent la voie dans le sang! C'est que le perfectionnement des armes augmente la certitude de la destruction, et qu'il est dans la nature de l'homme le plus courageux de fuir cette certitude.

Nous avons assez analysé, ce nous semble, la puissance et les effets industriels et sociaux des machines et des inventions. Rappelons cependant que nous n'avons rien dit des services rendus à l'humanité par l'imprimerie; que nous n'avons rien dit de l'influence du perfectionnement des voies de communication terrestres et maritimes; que nous n'avons rien dit de la poste, de la boussole, du télescope, du télégraphe électrique!

§ IV. **Objections faites contre les machines. — Les machines sont toujours utiles à la société et aux travailleurs en général.**

253. Le procès des machines est gagné en économie politique ; mais le préjugé qui les attaque a encore trop d'échos dans la société pour que nous puissions passer ici sous silence les arguments qui le perpétuent.

Voici l'objection fondamentale, qui va au cœur du problème, et qui est la racine du buisson de sophismes formé par toutes les autres. On ne peut pas nier et on ne nie pas les prodigieux effets de l'emploi des machines et l'économie de forces productives qui en résulte ; mais on dit (c'était déjà l'objection de Montesquieu¹) que cette économie des uns est compensée par la perte des autres, et que finalement la société s'appauvrit du montant du travail économisé par la machine et perdu pour ceux de ses membres qu'elle en prive.

Nous ne nous arrêterons pas sur la question de justice qui se rencontre ici. Jean produit une chose dans de certaines conditions et me la fait payer un certain prix ; Paul s'ingénie, et trouve moyen de faire mieux et de m'offrir la chose à plus bas prix. De quel droit Jean conserverait-il le

¹ Montesquieu a dit : « Ces machines dont l'objet est d'abrèger l'art ne sont pas toujours utiles. Si un ouvrage est à un prix médiocre, et qui convienne également à celui qui l'achète et à l'ouvrier qui l'a fait, les machines qui en simplifieraient la manufacture, c'est-à-dire qui diminueraient le nombre des ouvriers, seraient pernicieuses ; et, si les moulins à eau n'étaient pas partout établis, je ne les croirais pas aussi utiles qu'on le dit, parce qu'ils ont fait reposer une infinité de bras, qu'ils ont privé bien des champs de l'usage des eaux, et ont fait perdre la fécondité à beaucoup d'autres. (*Esprit des Loix*, livre XVIII, chap. xv.)

Nous reproduisons tout le chapitre de Montesquieu. Il faut remarquer que l'illustre publiciste ne connaissait rien des merveilles de l'industrie moderne, et qu'il écrivait (les premières éditions sont de 1748) avant qu'Adam Smith et ses successeurs eussent projeté sur les questions économiques les lumières auxquelles sa haute raison n'eût pas été insensible.

monopole de faire plus mal? En vertu de quelle justice Paul ne pourrait-il mieux faire? et serai-je, moi, forcé d'acheter à l'un plutôt qu'à l'autre? Mais passons.

Il n'est pas exact que la société perde, et ici donnons la parole à Bastiat :

« Jacques Bonhomme avait 2 francs qu'il faisait gagner à deux ouvriers. Mais voici qu'il imagine un arrangement de cordes et de poids qui abrège le travail de moitié. Donc il obtient la même satisfaction, épargne 1 franc et congédie un ouvrier. Il congédie un ouvrier, *c'est ce qu'on voit...* Mais derrière la moitié du phénomène *qu'on voit*, il y a l'autre moitié *qu'on ne voit pas*. On ne voit pas le franc épargné par Jacques Bonhomme et les effets nécessaires de cette épargne. Puisque, par suite de son invention, Jacques Bonhomme ne dépense plus qu'un franc en main-d'œuvre, à la poursuite d'une satisfaction déterminée, il lui reste un autre franc. Si donc il y a dans le monde un capitaliste qui offre son franc inoccupé, ces deux éléments se rencontrent et se combinent, et il est clair comme le jour qu'entre l'offre et la demande du travail, entre l'offre et la demande du salaire, le rapport n'est nullement changé. L'invention et un ouvrier payé avec le premier franc font maintenant l'œuvre qu'accomplissaient auparavant deux ouvriers. Le second ouvrier, payé avec le second franc, réalise une œuvre nouvelle. Qu'y a-t-il donc de changé dans le monde? Il y a une satisfaction nationale de plus; en d'autres termes, l'invention est une conquête gratuite, un profit gratuit pour l'humanité... *Elle donne pour résultat définitif un accroissement de satisfaction à travail égal.*

« Qui recueille cet excédant de satisfaction? C'est d'abord l'inventeur, le capitaliste, le premier qui se sert avec succès de la machine, et c'est là la récompense de son génie et de son audace. Dans ce cas, ainsi que nous venons de le voir, il réalise sur les frais de production une économie, laquelle,

de quelque manière qu'elle soit dépensée (et elle l'est toujours), occupe juste autant de bras que la machine en a fait renvoyer. Mais bientôt la concurrence le force à baisser son prix de vente dans la mesure de cette économie elle-même. Et alors ce n'est plus l'inventeur qui recueille le bénéfice de l'invention, c'est l'acheteur du produit, le consommateur, le public y compris les ouvriers, en un mot l'humanité (58). Et ce qu'on ne voit pas, c'est que l'épargne ainsi procurée à tous les consommateurs forme un fonds où le salaire puise un aliment qui remplace celui que la machine a tari.

« Ainsi, en reprenant l'exemple ci-dessus : Jacques Bonhomme obtient un produit en dépensant 2 francs en salaires. Grâce à son invention, la main-d'œuvre ne lui coûte plus qu'un franc. Tant qu'il vend le produit au même prix, il y a un ouvrier de moins occupé à faire ce produit spécial : *c'est ce qu'on voit*; mais il y a un ouvrier de plus occupé par le franc que Jacques Bonhomme a épargné : *c'est ce qu'on ne voit pas*. Lorsque, par la marche rationnelle des choses, Jacques Bonhomme est réduit à baisser d'un franc le prix du produit, alors il ne réalise plus une épargne; alors il ne disposera plus d'un franc pour commander au travail national une production nouvelle. Mais, à cet égard, son acquéreur est mis à sa place, et cet acquéreur c'est l'humanité. Quiconque achète un produit le paye un franc de moins, épargne un franc, et tient nécessairement cette épargne au service du fonds des salaires; *c'est encore ce qu'on ne voit pas* ¹. »

En appliquant cette démonstration à l'exemple du moulin à eau, que nous avons donné en commençant, nous trouvons qu'en payant 290 francs de moins par jour aux tourneurs de meule, les consommateurs de la farine faite au moulin reversent ces 290 francs dans le fonds commun des salaires, auquel puiseront les tourneurs de meule qui em-

¹ *Ce qu'on voit et ce qu'on ne voit pas*, br. in-16, p. 50.

plouront leur temps à une autre occupation pour produire un autre effet utile à la société.

Ainsi il n'est pas vrai que la société perde par l'emploi d'une machine ou par une nouvelle invention qui procure une économie à l'acheteur. Car cette économie change de direction : comme les industries sont solidaires, ce qui est économisé par l'une va à l'autre; elles forment, comme l'a encore dit Bastiat, un vaste ensemble dont toutes les parties communiquent par des canaux secrets; et par conséquent les économies n'ont pas lieu aux dépens du travail et des salaires.

Une autre démonstration peut être donnée de l'innocuité sociale des machines et des inventions. C'est celle qu'adresse particulièrement J.-B. Say à Sismondi ¹, reprenant l'objection de Montesquieu et partant de cette donnée, que les besoins des nations sont une quantité fixe; que, par conséquent, chaque fois que la consommation dépasse les moyens qu'on a de produire, toute découverte nouvelle est un bienfait pour la société, et que lorsque la consommation suffit pleinement à la production, toute découverte semblable est une calamité.

Il est d'abord à remarquer que Sismondi accorde l'utilité des machines dans un cas qui, à tout prendre, est le cas général; et J.-B. Say, en effet, n'a qu'à nier, pour lui répondre victorieusement, que les besoins d'une société soient une quantité fixe et assignable parce qu'ils sont de nature essentiellement progressive (8); — parce que la population augmente; — parce que nous faisons tous les jours usage de produits inconnus à ceux qui sont venus avant nous; — parce que, la machine réduisant les frais de production, la baisse du prix du produit provoque un accroissement de consommation, laquelle nécessite un accroissement de production, et en définitive l'emploi d'un nombre égal ou

¹ *Nouveaux principes d'économie politique*, tome I, ch. vi.

même plus grand d'ouvriers après l'invention (nous allons revenir sur ce point); — parce qu'enfin les produits créés par un producteur lui fournissent les moyens d'acheter les produits créés par un autre, et qu'à la suite de cette production ils sont mieux pourvus tous deux. A ce sujet J.-B. Say invoque la théorie des débouchés, sur laquelle il a projeté de si vives lumières. (V. plus loin au chap. xv.) Il invoque aussi le développement de deux grandes industries mères, bien modestes à leur point de départ, mais que le génie de l'invention a développées d'une manière si prodigieuse et si rapide, qu'elles sont devenues le tronc de nombreuses branches industrielles, occupant mille fois autant de travailleurs qu'autrefois. Ces deux industries sont celles de l'imprimerie et de la filature de coton. On pourrait en citer bien d'autres, celle des chemins de fer surtout, et prouver, statistique en main, qu'au bout d'un certain temps l'industrie nouvelle occupe, soit directement, soit indirectement, une population de travailleurs plus considérable.

Cette démonstration vient corroborer la précédente. Seule, elle serait insuffisante; car elle laisserait conclure que, dans le cas, très-rare il est vrai, où la consommation spéciale du produit dont il s'agit reste stationnaire ou à peu près, la machine nuit au travail, ce qui est inexact: car non-seulement elle profite à la société en la mettant à même d'accroître ses satisfactions à travail égal, mais encore en lui fournissant l'occasion d'accumuler un capital excédant, capable de payer un travail excédant.

254. D'autres objections secondaires ont été faites aux machines.

On a dit qu'elles imposent à l'homme des travaux écrasants. — Mais on a conclu de quelques cas particuliers qui n'ont pas été nettement formulés au général; pour qui con-

naît un peu l'ensemble des occupations industrielles, cette assertion n'a pas de fondement : si les machines ont un effet évident, incontestable, c'est en général de simplifier, d'alléger le travail.

255. On a dit qu'elles rendent le travail industriel irrégulier, en provoquant des alternatives d'activité et de stagnation complète, et par conséquent en épuisant l'ouvrier de fatigue pour le condamner ensuite à la misère. — Cette objection est encore l'expression d'observations mal faites. L'emploi des machines suppose des établissements sur un grand pied, dont les propriétaires ont engagé de vastes capitaux; or ce n'est qu'à la dernière extrémité que les entrepreneurs de pareils établissements s'arrêtent pour ne pas perdre l'intérêt de ces capitaux et les frais généraux, et l'expérience prouve qu'avant de suspendre le travail ces entrepreneurs sacrifient leurs bénéfices et font même sciemment des pertes pour attendre des jours meilleurs. Ces efforts pour continuer à produire sont moindres dans les établissements qui n'emploient pas de machines, et qui, dans l'alternative de suspendre les travaux ou de les continuer à perte, hésitent moins à congédier leurs ouvriers.

256. On a encore reproché aux machines de provoquer la division du travail, de surexciter l'accroissement des populations manufacturières, de conduire à l'excès de production et aux crises industrielles, d'amener la baisse des salaires et un travail excessif.

Ce sont toutes objections qui, fussent-elles fondées (ce que nous ne voulons pas admettre), seraient à tort faites aux machines : elles devraient s'adresser à la division du travail dont les machines sont tantôt l'effet et tantôt la cause ; mais cette division est un des plus grands moyens de progrès, et les reproches qu'on lui adresse sont facilement réfutés. (V. le chap. VIII sur la DIVISION DU TRAVAIL.) — Ce n'est pas aux machines qu'il faut imputer l'excitation des populations

ouvrières à se multiplier, c'est au système prohibitif (V. chapitre xvii) : les machines ont plutôt un effet inverse en relevant les occupations de l'homme et par suite son moral. — Les excès de production et les crises tiennent aussi à d'autres causes. (V., au chap. xv, § 7, ce qui est dit sur les CRISES.) — Quant à la baisse des salaires et à la durée excessive de la journée de travail, ce sont les effets d'une surabondance dans la population ouvrière. (V. le chap. xx sur les SALAIRES.) — Toutefois, nous pouvons dire ici que la situation des classes ouvrières de nos jours, comparée à celle de temps plus anciens, alors que les machines n'étaient pas répandues; que la situation des classes ouvrières des pays manufacturiers et agricoles où l'emploi des machines est considérable, comparée à celle des classes de même ordre où l'emploi des machines est rare, prouvent que les faits observés répondent négativement aux objections que nous venons de rappeler. Il y a soixante ans, la grande masse du peuple anglais ou du peuple français était beaucoup moins bien pourvue de toutes choses nécessaires. Ce n'est pas non plus en Égypte ou dans d'autres pays encore vierges de machines, comme on l'a fait quelquefois, qu'il faut aller chercher l'aisance, la moralité et l'intelligence.

257. M. de Sismondi a dit, et on a répété après lui, qu'il vaut mieux qu'un pays soit peuplé de citoyens que de machines. La réponse est péremptoire : les machines ne diminuent pas la quantité des aliments; au contraire, elles remplacent des travailleurs qu'il faudrait nourrir, si donc il y a des hommes qui en manquent, c'est un vice de distribution qui n'a rien à voir avec le rôle des machines.

§ V. **Les machines et les inventions peuvent déplacer les ouvriers. — Nombreuses circonstances qui contre-balaient cet inconvénient.**

258. Si l'on ne considère que les ouvriers que la machine

ou l'invention vient remplacer, on voit d'abord des hommes privés de leur travail, de leur gagne-pain, obligés de chercher d'autres occupations, de faire un nouvel apprentissage, de subir les privations d'un chômage; de là des déchirements et des souffrances.

« C'est là, dit Rossi¹, un fait grave, un fait que les défenseurs des machines auraient tort de révoquer en doute... Quand on a prétendu que ce fait ne méritait pas d'être pris en grande considération; quand on a affirmé que les travailleurs passaient facilement, promptement, d'un travail à un autre travail; que l'accroissement des produits et la baisse des prix, et la consommation de plus en plus générale, faisaient que bientôt le même producteur redemandait, malgré les machines, le même nombre de travailleurs qu'auparavant, je n'hésite pas à le dire, on a reculé devant la question, et on a jusqu'à un certain point déguisé les véritables résultats de l'opération. » Ajoutons, après cette citation, qu'on interpréterait mal la pensée de Rossi si on croyait qu'il est un adversaire des machines. S'il ne les défend pas, c'est que, dit-il, elles se défendent d'elles-mêmes. Elles sont le progrès de l'industrie, et « nul ne peut arrêter les progrès de l'industrie². »

¹ *Cours d'économie politique*, 2^e volume, 10^e leçon.

² Ricardo (chapitre XXXI de ses *Principes*, ajouté à la 4^e édition, traduite dans la *Collection des principaux économistes*) examine le cas exceptionnel et théorique de l'invention et de l'application soudaines. Il montre aussi que, dans certains cas donnés, la machine ou le progrès industriel peut augmenter le produit net tout en diminuant le produit brut, et amener un déplacement d'ouvriers. Mais Ricardo n'est pas pour cela un adversaire des machines; il dit (p. 569) : « Il ne faudrait pas croire cependant que mes conclusions définitives soient contre l'emploi des machines. Pour éclaircir le principe, lui donner plus de relief, j'ai supposé que des machines nouvelles auraient été *soudainement* découvertes et appliquées sur une vaste échelle; mais dans le fait ces découvertes se font lentement, graduellement, et elles agissent plutôt en déterminant l'emploi des capitaux épargnés et accumulés qu'en détournant les capitaux exis-

Avec Rossi, nous croyons qu'en économie politique il est utile de ne pas biaiser sur les difficultés; mais heureusement nous avons à placer ici l'énoncé de plusieurs circonstances capables d'atténuer et qui atténuent en fait les inconvénients qui peuvent résulter momentanément, pour la classe ouvrière, de l'introduction des machines expéditives. — Premièrement : les machines en général sont chères, et il faut de grands capitaux pour les mettre en œuvre. Si cette difficulté n'empêche pas leur adoption définitive, elle en retarde au moins l'époque. On en trouve la preuve convaincante dans l'histoire des développements de la plupart des industries. — Deuxièmement : l'esprit de routine, la crainte des innovations, la peur de perdre les capitaux, retardent l'application des inventions nouvelles, rendent la transition graduelle, et en font quelquefois disparaître les inconvénients. — Troisièmement : à mesure que les arts se perfectionnent, l'invention des machines devient plus difficile. Il y a tel art où l'on fait exécuter par une force aveugle tout ce qu'il est possible de lui faire exécuter, et où l'homme ne remplit plus qu'une fonction vraiment intellectuelle.

Mais il y a eu, dans le siècle qui vient de s'écouler, et qui est si remarquable par le progrès des sciences et de l'industrie, il y a eu des classes d'ouvriers qui se sont trouvées cruellement frappées. De nos jours, on peut citer les ouvriers des Flandres belges, que l'introduction de la filature du lin, jointe à d'autres causes d'ailleurs, est venue jeter dans la misère¹. C'est à l'occasion de ces faits que des écrivains ont cru devoir faire le procès aux machines, aux inventions nouvelles, aux innovations industrielles et au déplacement du travail et des capitaux en général. Quoi qu'on

tants des industries actuelles. » (Voyez plus loin une autre citation du même auteur.

¹ V. *Études d'économie politique et de statistique*, par M. Wolowski. Guillaumin, 1848.

ait dit, on n'a pu réfuter l'ensemble des considérations que nous avons développées jusqu'ici. Il faut ajouter que beaucoup d'adversaires des machines et des développements industriels se sont servis de ce thème pour exagérer les défauts de la société actuelle, qu'ils se sont proposé de refaire de fond en comble, et que c'était pour eux un moyen littéraire ou politique beaucoup plus qu'une discussion économique et scientifique. En résumé, ceux qui ont repoussé les machines ont vu qu'ils en étaient réduits à combattre l'accroissement des choses utiles, l'économie dans la production, la diminution des efforts pour arriver au même résultat, — à soutenir la théorie de la disette enfin, c'est-à-dire à désirer moins de satisfactions pour plus d'efforts, moins de produits pour plus de travail.

259. Mais revenons au déplacement des ouvriers. On a recherché les moyens d'obvier à ce mal, heureusement restreint, temporaire et passager, par un remède universel et durable.

Des barbares ont pu songer à proscrire les machines. C'est à peine si le lecteur nous permet de nous arrêter à cette opinion. Repousser les machines, c'est repousser toute invention, tout perfectionnement, toute innovation, tout progrès. Et, comme chaque homme pense, invente et perfectionne plus ou moins dans sa profession, il faut décréter l'immobilisme de l'intelligence, la mort de l'humanité. C'est absurde, voilà tout. Au surplus, qu'on veuille bien remarquer avec Ricardo ¹ « qu'il serait toujours dangereux d'entraver l'emploi des machines; car, si l'on n'accorde pas dans un pays au capital la faculté de recueillir tous les profits que peuvent produire les forces mécaniques perfectionnées, on le pousse au dehors, et cette désertion des capitaux serait bien plus fatale à l'ouvrier que la propagation la plus vaste des machines. En effet, dès qu'un capital est employé dans

¹ *Principes*, p. 371.

un pays, il y sollicite une certaine somme de travail ; et les machines ne peuvent fonctionner sans des hommes qui les surveillent, les guident, les réparent. Donc, si l'on consacre un capital à acheter des engins perfectionnés, on limite la demande de travail ; mais si on l'exporte, on annule complètement cette demande. »

Il y a des gens qui n'osent pas aller aussi loin et qui proposent de n'empêcher et de ne prohiber que certaines machines, soit les plus compliquées, soit celles qui ôtent le plus d'ouvrage aux ouvriers, soit les plus nouvelles. Mais, si on demandait aux auteurs de ces propositions de faire eux-mêmes la classification des machines et des inventions à conserver ou à détruire, à permettre ou à proscrire, ils ne sauraient, en vérité, que répondre. Si l'on répudie la vapeur, pourquoi pas la force du vent et celle de l'eau ? Pourquoi des meules pour broyer le blé ? Pourquoi des pierres ? Et la charrue, qui laboure comme dix hommes à la bêche, trouverait-elle grâce ? En vérité, nous le répétons, nous sommes encore en plein dans l'absurde, et nous nous hâtons d'en sortir.

260. Mais, nous demandera-t-on, que faire ? — Disons d'abord ce qu'on a proposé.

M. de Sismondi, le plus sérieux des adversaires des machines, ne conclut à rien. Seulement on peut dire que la logique de sa critique, inspirée par d'honnêtes sentiments, mais basée sur une observation incomplète, conduit à l'abandon de la division du travail, des machines, des manufactures, et au retour à l'enfance des sociétés.

Les communistes et les socialistes ont ainsi raisonné : « Puisque le dernier mot des machines est de rendre l'homme le plus riche possible avec le moins de travail, puisque les agents naturels doivent faire tout pour tous, les machines doivent appartenir à la communauté. » Suivent, comme remèdes contre les machines, les divers systèmes de nouvelle

organisation sociale. Nous n'avons pas à discuter ici ces illusions.

Une autre opinion procède de celle-là, sans être aussi logique : c'est celle de ceux qui ont proposé l'association forcée des inventeurs, des entrepreneurs et des ouvriers. C'est encore une utopie que nous nous bornerons à mentionner. (V. les ch. ix et x sur la LIBERTÉ DU TRAVAIL et l'ASSOCIATION.)

On a proposé de faire indemniser les ouvriers par les inventeurs, ou par les capitalistes et les entrepreneurs appliquant les machines et les inventions nouvelles. Ici surgit d'abord une question de justice, de propriété et de droit. Mais, le point de justice écarté, qui ne sait les tâtonnements des entreprises nouvelles, les perplexités et les déboires des inventeurs et des premiers applicateurs? Ceux-ci n'auraient-ils pas aussi droit à être indemnisés? Et puis qui donc n'aurait pas à se plaindre du tort à lui fait par une innovation, par une amélioration quelconque? A-t-on songé aux indemnités dues pour l'application de la vapeur, pour l'introduction des diligences, des canaux, des locomotives?

On ne peut insister dans cet ordre d'idées, et on propose l'État comme *indemnisateur* par excellence. Que si on parle seulement de philanthropie et d'aumône, nous ferons d'abord remarquer que l'État n'a pas d'autre poche que celle des citoyens, et que les citoyens les plus nombreux sont les plus pauvres. Nous admettons ensuite qu'il y aura tel cas donné où l'humanité et la prudence conseilleront soit la création de travaux publics pour y donner un refuge momentané aux ouvriers déplacés, soit tout autre mode d'assistance. Ce sont là des moyens précaires; mais il n'y en a pas d'autres, et la conclusion finale en cette matière, c'est que les mauvais effets d'une machine ou d'une invention, toujours surpassés par les avantages sociaux qu'elle procure, seront d'autant moins sentis par les ouvriers qu'elles déplacent, que l'industrie sera plus prospère et que les travail-

leurs déclassés pourront plus facilement retrouver une occupation lucrative et pourvoir à leurs besoins pendant les chômages, au moyen des économies antérieures.

Au nombre des moyens de combattre les inconvénients des machines se trouverait donc la vulgarisation des premières notions d'économie politique dans les écoles, à l'aide desquelles les enfants qui seront un jour ouvriers commenceraient à comprendre la véritable nature des choses et seraient prémunis contre les préjugés qui les incitent plus tard à haïr les machines, à les briser, ou à compter sur des moyens chimériques.

§ VI. Conclusion.

261. En résumé, la question des machines est une des plus clairement résolues en économie politique.

Le droit d'invention, de perfectionnement et d'application est inattaquable en soi; et au surplus la prohibition en est impossible.

En second lieu, la société retire de tout changement rationnel, mécanique, scientifique, administratif, etc., plus de satisfactions pour moins d'efforts, satisfactions qui peuvent se mesurer par la puissance de l'industrie moderne.

En troisième lieu, les progrès de l'industrie ne tardent pas à guérir les maux individuels qui résultent quelquefois, mais pas toujours, du déplacement du travail et du capital; ces maux ne peuvent entrer en ligne de compte avec les avantages sociaux qui les contre-balencent, et ils sont d'autant moindres que l'industrie est plus prospère.

262. Faisons remarquer en finissant que des objections analogues ont été faites à propos de tous les perfectionnements, à propos de l'augmentation des capitaux, de la division du travail, de la liberté du travail et de l'association.

DEUXIÈME PARTIE

CIRCULATION DE LA RICHESSE

PREMIÈRE SECTION.

CIRCULATION DE LA RICHESSE : MONNAIES, CRÉDIT ET BANQUES, ÉCHANGES ET DÉBOUCHÉS.

La Circulation, prise dans son sens le plus général, comprendrait tous les phénomènes économiques relatifs à la transmission de la Richesse de l'atelier domestique, agricole ou manufacturier, où elle est produite, jusqu'au lieu et au moment où elle est utilisée ou consommée, soit pour une nouvelle production, soit pour la satisfaction des besoins des hommes. A ce point de vue, presque toute l'industrie commerciale et notamment la grande branche des transports ou l'industrie voiturière rentrent dans la circulation; mais, comme le transport et les autres manutentions commerciales sont des façons nouvelles données aux produits, il est plus logique de faire rentrer l'étude des phénomènes auxquels ces manutentions donnent lieu dans la première section, comprenant l'ensemble de la production

Dans un sens plus restreint, mais encore général, la circulation comprend la Monnaie, instrument de circulation, de déplacement, de mobilisation des valeurs produites; — l'ensemble des moyens de Crédit qui facilitent et multiplient la circulation et par contre la production, la distribution et la consommation de la richesse, c'est-à-dire l'activité sociale tout entière; — et l'Échange, opération commune à toutes les industries et les reliant entre elles.

Dans le langage financier, la signification du mot circulation est prise dans le sens spécial et restreint de la circulation des monnaies et des effets de commerce ou signes qui les représentent, sens du mot *currency* des Anglais, dont nous n'avons pas tout à fait le correspondant¹.

Dans l'économie des sociétés, nous l'avons déjà dit, tous les phénomènes

¹ Les Anglais disent surtout *currency*, de l'agent de la circulation : papier ou métal.

se touchent, s'enchaînent et réagissent les uns sur les autres. Arrivé au point où nous sommes, nous avons déjà eu occasion de parler de la Circulation, de la Distribution et de la Consommation de la richesse produite. Cette simultanéité de phénomènes qui s'offrent en même temps aux regards de l'observateur attentif constitue à la fois le caractère et la difficulté de toute physiologie en général et de la physiologie sociale économique en particulier. Dans les six chapitres qui suivent nous ferons plus particulièrement ressortir les phénomènes relatifs à la Circulation, se confondant d'un côté avec ceux de la Production, et de l'autre avec ceux de la Distribution et de la Consommation de la richesse. Nous analyserons d'abord la nature et les formules des *Monnaies* et des *Signes représentatifs* qui les suppléent. Nous déterminerons la nature du *Crédit* et le rôle des institutions auxquelles il a conduit. Nous compléterons les théorèmes fondamentaux de l'*Échange*, et nous montrerons comment, la production amenant la production, celle-ci se sert de *Débouché* à elle-même en provoquant la consommation et en étant provoquée pour elle. Nous signalerons ensuite la racine des erreurs que l'on objecte à l'entière *Liberté des échanges*, dont l'adoption allégerait la production des charges artificielles qui pèsent sur elle, et lui laisserait suivre son libre développement.

CHAPITRE XII.

DE LA MONNAIE.

- I. Rôle et qualités de la Monnaie. — II. Qualités des métaux précieux constituant la monnaie : Or, Argent et Platine. — III. La valeur des monnaies ne peut être arbitrairement fixée. — IV. La monnaie est à la fois signe et gage des valeurs. — Elle en est la mesure la plus commode, malgré sa dépréciation progressive. — V. Supériorité relative de l'or ou l'argent. — Du rapport légal entre les deux métaux. — De ce qu'on a appelé la démonétisation de l'or. — VI. Considérations sur la forme, la composition, les noms et la fabrication des monnaies. — VII. Du numéraire.

§ I. Rôle et qualités de la Monnaie.

265. Nous avons dit (chap. 1^{er}, § 4) que l'homme, ne pouvant créer tous les produits, a recours à l'*échange* pour

se procurer tout ce dont il a besoin, et que, cet échange direct étant presque toujours impossible, il commence par échanger les produits qu'il fait lui-même ou les services qu'il rend contre la monnaie (il vend), pour échanger ensuite cette monnaie contre les produits ou services des autres qui lui sont nécessaires (il achète).

Plus un pays est civilisé, plus la division du travail est grande et les échanges nombreux, et plus la monnaie joue un rôle important. Ce rôle et la nature intime de cette partie du capital, instrument puissant de circulation, n'ont été bien analysés qu'au dernier siècle par l'école des physiocrates¹ et par Adam Smith. Cette ignorance, qui n'est plus dans la science, mais qui n'a abandonné ni le public ni la plupart des administrations, est la cause première d'une foule d'erreurs, de mauvaises doctrines et de dispositions funestes de la part des gouvernants et des gouvernés. Il n'y a donc pas d'étude plus indispensable que celle de la monnaie, quand on veut juger sainement les questions d'économie politique. Elle confirme et complète la théorie de la Valeur exposée au chap. III. C'est pourquoi nous avons donné à ce sujet relativement beaucoup de développement.

264. D'après ce que nous savons de la Valeur et de la fonction que la Monnaie joue dans les échanges, il est facile de voir que chaque marchandise peut servir d'échelle ou de mesure commune pour la comparaison de la valeur de toutes les autres, de sorte que l'on peut poser en principe avec Turgot² :

Que toute marchandise est monnaie, et réciproquement, que toute monnaie est marchandise.

265. Mais toute marchandise ne présente pas une échelle des valeurs également commode. Pour qu'une marchandise

¹ Boisguillebert et Law, qui les ont précédés, entendaient déjà cette question à beaucoup d'égards. — Turgot l'a traitée de main de maître.

² *Réflexions sur la formation et la distribution des richesses.*

soit propre à servir comme moyen d'échange et qu'elle devienne *monnaie*¹, il faut qu'elle ait plus que toutes les autres les propriétés suivantes :

Il faut qu'elle ait une certaine *utilité*, d'où découle une *valeur* propre, naturelle (10-75);

Qu'elle ait cette valeur, pour ainsi dire, *stable*; c'est-à-dire qu'elle la conserve pour tout le monde, depuis l'instant où on la reçoit en vendant jusqu'à celui où on la donne en achetant. Il faut donc qu'elle conserve autant que possible la même utilité, et que la quantité existante, ainsi que les obstacles à sa production, soit toujours la même (75). Il faut donc aussi qu'elle résiste le plus possible au frottement et à l'action chimique de l'air, de l'eau, etc. ;

Qu'elle soit homogène et puisse être *divisée*, fractionnée de telle sorte qu'on achète avec elle des objets de toute valeur; c'est-à-dire qu'elle doit être d'une telle uniformité et d'une telle homogénéité, que chaque fragment ait les mêmes qualités, sans qu'il en résulte une altération dans la valeur ;

Qu'elle soit *transportable* avec la moindre dépense et le moindre danger possible, c'est-à-dire qu'elle ait une grande valeur sous un petit volume et qu'on puisse l'enfermer dans un petit espace ;

Que sa valeur soit facile à *constater* par tout le monde ; c'est-à-dire qu'elle reçoive facilement une *empreinte* indiquant cette valeur.

De toutes ces qualités il en résulte une sixième : par suite de la *confiance* publique, cette marchandise connue et appréciée de tous circule encore avec plus de facilité d'une province à l'autre, d'une nation à l'autre.

Avec toutes ces qualités, tous les vendeurs accepteront, dans la plupart des cas, plus volontiers de la monnaie que

¹ Le latin *moneta*, de *monere*, avertir.

toute autre marchandise. Mais ceci n'est pas toujours vrai : lorsqu'un teinturier, par exemple, a besoin de cochenille, ce produit lui convient mieux que des espèces.

266. Il existe deux marchandises qui possèdent au plus haut degré l'utilité, la constance dans la valeur, la divisibilité et les autres qualités que nous venons d'énumérer. Ces deux matières sont depuis les temps les plus anciens l'OR et l'ARGENT, que l'on désigne sous le nom de *métaux précieux*. Le diamant et les pierreries se rapprochent de ces deux marchandises, mais il leur manque le caractère de divisibilité et la possibilité de recevoir des empreintes. Le platine s'en approche aussi, mais il lui manque la fixité dans la valeur. Avec un diamant de soixante mille francs, on ne fera pas soixante morceaux d'une valeur de mille francs. Voyez, au paragraphe suivant (270), ce qui est dit sur le platine, qui a un instant servi de métal monétaire.

267. Les monnaies *idéales, imaginaires*, dites de *compte*, de *change* ou de *convention*, prises pour unités d'évaluation, ne sont employées que parce qu'elles expriment des quantités bien déterminées de monnaies *réelles* ou de pièces *effectives*¹. Quand le nègre qui vend de la poudre d'or aux Arabes rapporte toutes les denrées à une mesure appelée *Macute*, et que les voyageurs disent *fictive*, il n'y a nul doute qu'il comprend par ce mot un poids ou un volume quelconque de poudre d'or ou de toute autre marchandise, parfaitement bien déterminé dans son esprit ; absolument comme le négociant hollandais acceptait et donnait le *florin de banque*, monnaie imaginaire, en parfaite connaissance de cause ; absolument comme le brocanteur forain qui compte par *écus*, par *pistoles*, par *pièces*, par *têtes* ou de

¹ Anciennement la monnaie de compte en France, la livre, n'existait pas en une pièce effective ; elle était le tiers de l'écu, monnaie réelle. Le commerce dans chaque pays a tendance à rejeter toutes ces sortes de monnaies et à faire de la monnaie de compte une monnaie réelle.

toute autre façon et rattache à chaque unité l'idée d'une valeur bien nette et bien arrêtée. Dupré de Saint-Maur disait, il y a plus d'un siècle, avec raison : « Les hommes ne contractent pas, dans les marchés qu'ils font, pour des dénominations ou des sons, mais pour une valeur intrinsèque, qui n'est autre que la quantité d'argent garantie par l'autorité publique dans une pièce d'une certaine dénomination ¹.

268. L'histoire nous apprend que différents peuples ont eu des monnaies faites avec des matières diverses. Aux époques où les métaux maintenant les plus communs étaient rares, on les employait à cet usage : les Lacédémoniens ont eu des monnaies de *fer* ; les Athéniens ont eu des monnaies d'*airain* sous Timothée ; les premiers Romains en avaient de *cuivre* ² ; on frappait des monnaies d'*étain* à Syracuse du temps de Denis le Tyran. Le *sel* a servi de monnaie en Abyssinie (Montesquieu) ; la *morue*, à Terre-Neuve ; les *clous*, dans un village d'Écosse (Smith) ; les *pelleries*, dans le nord de l'Amérique ; les *coquillages*, aux Maldives et dans quelques parties de l'Inde et de l'Afrique ³ ; les grains de *cacao*, au Mexique ; le *cuir*, en Russie jusqu'à Pierre I^{er} (Storch) ⁴. La toile dite de *Guinée* est la monnaie de compte entre les traficans d'Europe et les nègres des peuplades d'Afrique, sur les côtes du Sénégal, etc.

Mais ces marchandises prises pour monnaies, parce qu'elles avaient chacune quelques-unes des propriétés que

¹ *Essai sur les Monnaies*. 1746, p. 9.

² Elles avaient, dit-on, la valeur d'un mouton, et portaient l'empreinte de cet animal : d'où l'expression *pecunia*, monnaie, de *pecus*, troupeau.

³ Ces coquillages, appelés *cauris*, servent à faire des parures, des colliers, des bracelets, etc.

⁴ Les historiens de l'époque saxonne, en Angleterre, parlent souvent, dit-on, d'une monnaie vivante (*living money*), qui était autorisée par la loi, et qui consistait à payer en esclaves et en bétail (*cattle*) toute espèce de marchandise mise en circulation.

nous venons d'indiquer, n'ont pu avoir longtemps cours lorsque les populations qui les ont employées ont été conduites à trafiquer au delà d'une certaine limite, parce qu'elles étaient d'un maniement peu commode, et enfin parce que, hors d'un certain territoire, les raisons qui les avaient fait accepter comme monnaies n'existaient plus.

§ II. **Qualités des métaux précieux constituant la monnaie : Or, Argent et Platine.**

269. Les nombreuses propriétés que possèdent l'*or* et l'*argent*¹ leur donnent le privilège d'être, sous un petit volume, aptes à une foule d'ouvrages, soit pour des objets de luxe, soit pour des objets d'une utilité scientifique ou industrielle. A ces propriétés qui les font rechercher, ces deux métaux joignent l'avantage d'être rares, c'est-à-dire d'une production coûteuse et bornée. L'*or* est celui des deux qui possède toutes ces qualités au premier degré; c'est aussi celui qui vaut davantage, c'est-à-dire celui pour lequel on consent à donner en échange une plus grande quantité de marchandises quelconques. Cette rareté et cette difficulté d'extraction paraissent au premier abord un mal, en ce qu'elles privent beaucoup d'individus de l'usage des métaux précieux pour les ustensiles et pour les meubles; mais c'est là un fort petit inconvénient, qui devient même nul quand les métaux pré-

¹ L'*or* est inoxydable à la température ordinaire et à une haute température, à l'air sec et à l'air humide; il ne s'altère pas dans l'eau et dans le feu; peu ou presque pas dans les acides, les alcalis, les sels et les composés de toute espèce. Ce métal est employé pour faire des bijoux, des ornements et des ustensiles. On en fait aussi le pourpre de Cassius et la poudre d'*or* pour peindre sur porcelaine, etc. — L'*argent* a les mêmes propriétés chimiques, mais à un degré moindre; il s'oxyde un peu plus facilement, et il est plus attaqué par les agents chimiques, notamment par l'hydrogène sulfuré (qui se dégage des fosses d'aisances, des œufs, de certains estomacs et des objets putréfiés), et qui le couvre d'un sulfure d'*argent* noir et pulvérulent. Ce métal a aussi dans les sciences, les arts, la pharmacie, l'industrie, des usages nombreux et bien connus.

cieux sont employés comme monnaie. En effet, leur rareté, en donnant une grande valeur à un petit objet, permet de transporter à peu de frais, d'un endroit à l'autre, des valeurs considérables.

270. On a songé à faire du platine¹ un métal monétaire à l'instar de l'or et de l'argent : ce corps jouit en effet (à l'éclat métallique près) des propriétés physiques et chimiques analogues, et se trouve aussi dans les mêmes conditions de rareté et de cherté de production que les métaux précieux. La Russie a fait frapper quelques pièces de platine en 1828 ; mais, cette monnaie ayant été abandonnée pour les échanges, on a dû la supprimer peu de temps après, en 1845. Sa valeur n'a pas eu la fixité de celle de l'or et de l'argent. Le platine vaut en ce moment deux ou trois fois plus que l'argent seulement, après avoir eu une valeur égale à celle de l'or. On exploite fort peu de mines de platine, et il est difficile de fixer les conditions de sa production, qui ont beaucoup varié ; et, d'autre part, comme l'emploi du platine est limité, une offre un peu abondante en réduit très-sensiblement la valeur. En outre, le vieux platine a une valeur moindre que le métal nouveau, et perd, par conséquent, une des conditions de la monnaie.

Le cuivre est employé pour les monnaies en France et dans toute l'Europe ; mais son rôle, que nous expliquons plus loin, n'est pas, à beaucoup près, semblable à celui de l'or et de l'argent ; il est plutôt signe que marchandise-monnaie.

271. C'est une chose bien digne de remarque que l'or

¹ De l'espagnol *platina*, petit argent. — Ce métal a été découvert vers le milieu du dix-huitième siècle. C'est un produit très-utile dans les arts ; on en fait des creusets, des capsules, des appareils pour la concentration de l'acide sulfurique ; on en a fait des lumières de fusil ; il entre dans les alliages pour les miroirs de télescope. On en tire aussi du sud de l'Amérique.

et l'argent ne se soient jamais rencontrés avec une plus grande abondance, et que les frais d'extraction, d'autre part, en aient régulièrement soutenu la valeur, contrairement à ce qui est arrivé aux autres métaux. A mesure que l'on est parvenu à tirer de la terre une grande quantité de fer ou de cuivre, les monnaies faites avec ces métaux ont eu les inconvénients attachés aux produits de trop peu de valeur, qui sont encombrants et d'un transport fort difficile, inconvénients capitaux pour un produit destiné à changer sans cesse de possesseur. On nous dit que Lycurgue voulut que la monnaie fût de fer précisément pour qu'on ne pût pas en amasser ni en transporter aisément une grande quantité; ceux qui nous parlent ainsi ne savent pas ce qu'est la monnaie. Si le fer put alors servir de monnaie, c'est précisément parce qu'il n'était pas abondant et qu'il pouvait représenter une grande valeur sous un petit volume. Jusqu'à présent l'or et l'argent ne sont pas assez rares, et par conséquent assez chers, pour que la quantité d'or ou d'argent équivalant à la plupart des marchandises échappe au sens par sa petitesse; ils ne sont également point encore assez communs pour qu'il faille en transporter une grande quantité pour représenter une grosse valeur. Nous examinons plus loin les deux hypothèses de la cessation ou de l'excès de la production des métaux précieux.

§ III. **La valeur des monnaies ne peut être arbitrairement fixée.**

272 On voit, par les détails dans lesquels nous venons d'entrer (sur les conditions indispensables que doit remplir la valeur d'une marchandise pour pouvoir être monnaie, ainsi que sur les qualités des métaux précieux et les conditions économiques qui se sont rencontrées jusqu'ici dans la production), que *la valeur des monnaies n'est point arbitraire et qu'elle ne peut jamais dépendre d'une autorité quelconque*,

mais qu'elle est uniquement le résultat du libre accord qui a lieu entre le vendeur et l'acheteur; en d'autres termes, la valeur de la monnaie suit la loi de toutes les valeurs, et elle est à la fois le résultat de l'utilité du métal qui la compose, des frais qu'elle coûte à produire, et de l'offre et de la demande qui en sont faites (75).

Cette vérité, aujourd'hui si simple pour ceux qui sont familiarisés avec les premières notions de la science, a longtemps été violée par les pouvoirs publics, et elle est bien loin d'être généralement reconnue. Les altérations des monnaies, qui ont été si fréquentes pendant les siècles précédents, l'abus du papier-monnaie, la fixation du prix *maximum*¹ et la doctrine du système mercantile qui fait consister la richesse d'un pays dans la plus grande quantité possible de numéraire, et qui a produit tant de résultats funestes, et à laquelle nous consacrons un chapitre particulier (V. plus loin, chap. xvi.), sont le résultat de cette erreur.

L'expérience est constamment venue à l'appui de la théorie toutes les fois que cette proposition fondamentale a été méconnue. Ainsi le prix des choses a haussé, c'est-à-dire que la valeur du numéraire a baissé toutes les fois que les pouvoirs publics ont altéré les monnaies en diminuant la valeur intrinsèque des pièces; et constamment on a pu voir que nul pouvoir au monde ne saurait forcer à recevoir une monnaie pour plus qu'elle ne vaut : car, dans ce cas, ou l'on cache sa marchandise, ou bien on traite secrètement, ou bien encore on stipule des conditions qui déguisent une partie du prix; c'est ainsi encore qu'on a toujours vu les papiers-monnaie émis sans garantie suffisante perdre en peu de temps la confiance, et leur valeur s'avilir dans de fortes proportions (99).

273. L'observation attentive de la circulation et du mou-

¹ Lorsqu'on fixe un maximum plus bas que la valeur réelle, c'est comme si on exhaussait arbitrairement la valeur des monnaies.

vement des monnaies par l'action du commerce et des voyageurs a montré combien était grande l'erreur de ceux qui, faisant consister la richesse publique exclusivement dans la quantité d'or ou d'argent qu'un État possède, ont prétendu et prétendent souvent encore qu'un gouvernement intelligent doit constamment attirer ces métaux au sein du pays national. Lorsque les espèces abondent dans une localité au delà des besoins de la circulation et des échanges, elles sont plus offertes que demandées, et leur valeur relative, c'est-à-dire leur pouvoir d'acheter, baisse : alors ceux qui les possèdent ou les spéculateurs ont intérêt à les exporter partout ailleurs où leur pouvoir d'acheter est plus considérable. Ceux qui cherchent à accumuler les espèces dans un pays poursuivent donc une chimère. Supposons que la France ait besoin de deux milliards pour le service des échanges qu'elle est appelée à faire : si, par un coup de baguette, il était possible de jeter deux milliards de plus dans la circulation et de les y maintenir, qu'arriverait-il ? La France, n'ayant toujours à offrir contre la monnaie que la même quantité de marchandises, la seule différence qu'il y aurait consisterait à donner *dix francs au lieu de cinq*.

274. Cette démonstration nous paraît suffisante. Elle sera du reste complétée par ce qui est dit sur le papier-monnaie dans le chapitre suivant, plus loin par ce qui est dit dans le chapitre xvi, consacré au système mercantile, et enfin par une note relative à l'altération des monnaies¹.

‡ **IV. La Monnaie est à la fois Signe et Gage des Valeurs.**
— Elle en est la Mesure la plus commode, malgré sa dépréciation progressive.

275. On dit généralement que les monnaies sont les *signes représentatifs des valeurs*. Mais cette expression n'est juste qu'à moitié, et elle peut induire en erreur si on ne s'en rend pas un compte absolument exact.

¹ V. *Notes et petits Traités faisant suite aux Éléments de l'écon. politique.*

Quand on troque un cheval contre un cabriolet, la valeur de chacun d'eux est le signe de la valeur de l'autre.

Toutefois, par suite des qualités du métal précieux, la valeur de ces métaux sous forme de monnaies servant plus fréquemment à apprécier les autres valeurs, il en résulte que tout le monde se familiarise plus avec la valeur de cette marchandise qu'avec la valeur des autres, et qu'elle devient un signe plus usuel et plus commode.

En second lieu, il faut bien prendre garde que la monnaie n'est pas seulement un *signe* plus fréquemment employé et par cela plus commode : elle est aussi le *gage* de la valeur qu'elle représente, c'est-à-dire que la substance qui la constitue a, en dehors de l'empreinte et de son rôle de monnaie, une utilité réelle et une valeur propre ; c'est-à-dire que sa valeur *intrinsèque* correspond à la valeur *nominale* ou *numéraire*. Or c'est par cette qualité d'être un gage positif et réel de la valeur qu'elle indique, qu'elle diffère des papiers, qui ne sont que des signes représentatifs et du papier-monnaie.

276. Nous avons dit (78) que toute valeur en général est essentiellement mobile et variable. La valeur de la monnaie n'échappe pas à cette loi de nature. Elle subit les variations selon les temps et les lieux, et toutes les circonstances de sa propre production et de la production des autres produits pour l'échange desquels elle sert d'instrument, c'est-à-dire, en d'autres termes, qu'elle varie selon les besoins de la circulation. En fait, la valeur ou le pouvoir d'acheter des monnaies a très-notablement varié d'un siècle à l'autre. On le trouve différent d'un pays à l'autre.

277. M. Leber a calculé¹ que le pouvoir de l'argent était, au dix huitième siècle, double de ce qu'il est de nos jours (1820 à 1844); triple pendant le troisième quart du dix-

¹ *Essai sur l'appréciation de la fortune privée au moyen âge*, 2^e édit., 1847, p. 163.

septième siècle; quadruple pendant le deuxième quart de ce siècle; sextuple pendant le premier quart de ce siècle et les seizième, quinzième, quatorzième et treizième siècles; huit fois plus fort pendant les premières années du neuvième siècle; onze fois plus fort au huitième siècle, en 799; d'autres ont dit qu'il fallait aujourd'hui six fois plus d'or et quatre fois plus d'argent pour acheter qu'avant la découverte de l'Amérique. En 1750, selon Hume, on achetait trois et quatre fois plus cher qu'à l'époque de la découverte de l'Amérique; aujourd'hui il y a lieu de croire, avec J.-B. Say, qu'on achète au moins six fois plus cher. C'est ainsi qu'il faut expliquer en partie le renchérissement des baux et la diminution de la valeur des rentes à longs termes.

278. La diminution de valeur survenue au seizième siècle a tenu à la production des mines d'Amérique, à laquelle sont venues se joindre, il y a trente ans, la production aurifère de la Russie, et de nos jours celle des gîtes de la Californie, découverts en 1848, et celle des gîtes de l'Australie, découverts en 1851. Les générations actuelles ont pu constater depuis cinquante ans, et sans qu'il ait été trouvé aucune mine nouvelle (nous parlons de l'époque antérieure à 1848), que la valeur des monnaies ou leur pouvoir d'achat a notablement baissé, de façon que mille francs en 1810 valaient plus que mille francs en 1847. L'effet des mines de Californie et d'Australie a dû se faire aussi ressentir; mais il n'est pas encore possible de le constater en proportions bien saillantes, par la valeur de l'or et de l'argent. Toujours est-il que les monnaies d'or sont devenues plus communes, et qu'elle ne bénéficient plus l'agio qu'on payait il y a quelques années pour se les procurer; et que, les pouvoirs publics se sont demandé s'il y avait prudence à en continuer l'émission avec le danger d'une baisse future de leur valeur¹.

¹ Nous donnons dans une note (V. *Notes et petits Traités*, etc.) des éva-

279. Les faits quotidiens prouvent aussi que ce pouvoir d'acheter des monnaies varie comme les localités. Les communications sont assez bien établies entre Londres et Paris, et cependant une pièce d'or de Londres, arrivée à Paris, dans la poche d'un voyageur, vaut un peu plus dans cette seconde ville. Une famille pauvre à Paris avec mille écus, et qui va les dépenser dans une petite ville de province, peut acheter plus d'objets et s'y trouver plus à son aise.

280. Malgré cette grande et progressive dépréciation, la pratique de tous les pays a fait donner la préférence à l'or et à l'argent comme marchandises-monnaies, remplissant mieux que toutes autres les cinq conditions que nous avons énumérées en commençant (265), et notamment celle de la stabilité relative de leur valeur, qui se déprécie lentement et par soubresauts moindres que les variations de la valeur des autres produits, du blé, par exemple, dont le prix peut varier du simple au triple d'une saison à l'autre.

281. En résumé, la valeur de la monnaie d'or et d'argent, sans être, pas plus que celle de toute autre marchandise (264), une mesure *exacte* et *absolue*, remplit cependant mieux qu'aucune autre valeur celle de mesure commune de la valeur des autres produits; mais il faut se borner à *voir dans les évaluations monétaires des évaluations qui se rapprochent plus de la vérité que les évaluations exprimées à l'aide d'autres objets, mais qui ne sont en définitive que des évaluations purement relatives.*

luations de la production des métaux précieux faites par MM. de Humboldt et Michel Chevalier. Rappelons seulement ici que cette production était annuellement de 60 millions de francs au seizième siècle, quelle était triple au dix-huitième, qu'elle était près de sept fois plus forte (540 millions) en 1847, et qu'elle a été, par suite des importations de l'Australie et de la Californie, de 1 milliard (le triple de celle de 1847) et seize fois plus qu'au seizième siècle. En tout les mines des autres puissances auraient produit 30 milliards au commencement de ce siècle, au dire de M. de Humboldt, et 43 milliards en 1853, au dire de M. Michel Chevalier.

282. S'il existait un type invariable des valeurs, nous rapporterions à ce type les valeurs dont il est fait mention dans tous les temps et dans tous les lieux ; mais nous venons de voir qu'il faut renoncer à cet avantage.

283. Ce fait général de la plus grande fixité relative et de la dépréciation régulière de la valeur des métaux précieux s'explique par une série de causes agissant, les unes (les plus fortes) pour accélérer, les autres pour ralentir la dépréciation et empêcher les effets d'être ce qu'ils sembleraient devoir être au premier abord.

284. Les causes accélérant la dépréciation des métaux précieux sont :

1° L'augmentation progressive de la production des mines. (V. la note ci-dessus, p. 214.)

2° L'inaltérabilité des métaux précieux dont la consommation est extrêmement lente, et qui fait que la masse métallique s'accroît chaque année d'une production annuelle bien supérieure à la consommation.

3° L'emploi de plus en plus considérable des signes représentatifs de la monnaie, papiers de banque, effets de commerce, etc., remplissant les mêmes fonctions que la monnaie d'une manière plus commode. M. W. Newmarch a calculé qu'en Angleterre la circulation des lettres de change et autres effets de commerce proprement dits pouvait être portée, en 1847, à 132 millions de livres sterling, soit 3 milliards 330 millions de francs¹.

4° L'augmentation des *virements de parties* dans les comptes des grands établissements, tels que la Banque de France, qui en faisait, en 1854, pour la somme de 17 milliards.

285. Les causes ralentissant la dépréciation des effets précieux sont :

¹ Mémoire traduit par M. Ath. Gros dans le *Journal des économistes*, V. tome XXXII, p. 53.

1° L'accroissement des populations, le développement des industries et de la masse des affaires, nécessitant une plus grande quantité d'instruments d'échange.

2° Les emplois nouveaux pour le mobilier, l'ornementation et le luxe, auxquels donne lieu la baisse de la valeur des métaux précieux.

3° Le perfectionnement des voies de communication et la diminution des autres entraves gênant les rapports des peuples, amenant une meilleure répartition de l'instrument des échanges dans tous les pays et le faisant pénétrer là où il était presque inconnu. Mais cette cause agit aussi comme accélérant la dépréciation, puisqu'elle amène plus de rapidité dans la circulation des monnaies et des signes représentatifs et leur fait produire plus de services.

4° L'usure des ustensiles en or et en argent, ou simplement plaqués, ou bien encore dorés et argentés : l'usure, plus considérable qu'on ne pense, des pièces monétaires ; l'usure des métaux employés aux broderies, à la passementerie, etc. ¹.

5° Les pertes directes en or et en argent, causées par les pertes annuelles enfouies par les avarés, par des économies mal entendues ou par les habitants des pays exposés aux invasions et aux commotions intestines ; par la perte des sommes qui sont dans les maisons qui brûlent ou que l'eau inonde, et dans les navires qui périssent au nombre de plusieurs milliers par an ; enfin par la consommation d'une petite quantité de ces métaux employés aux préparations chimiques et pharmaceutiques.

¹ On a évalué à 12 millions l'usure des pièces de 24 sous, de 12 sous et de 6 sous frappées en France de 1726 à 1794, et valant 50 millions (Say). — Il résulte des recherches et des expériences récentes de MM. de Colmont et Dumas que les espèces d'argent frayaient, dans le dix-huitième siècle, à raison de vingt-six millièmes par cent grammes et par an, tandis que le frai ne parait être aujourd'hui que de seize millièmes, par suite des perfectionnements introduits dans la fabrication des espèces, et peut-être aussi par suite du développement de la circulation

286. Ces différentes causes de destruction n'expliquent l'absorption que d'une faible partie de la production annuelle. Le surplus augmente la masse des monnaies et des objets en or et en argent qu'on emploie dans le monde; il pourvoit aux besoins progressifs d'une population et d'une industrie croissante et amène la dépréciation progressive de l'or et de l'argent ¹.

§ V. Supériorité relative de l'or ou l'argent. — Du rapport légal entre les deux métaux. — De ce qu'on a appelé la démonétisation de l'or.

287. L'aptitude de deux métaux, l'or et l'argent, à faire des monnaies soulève trois questions depuis longtemps vivement débattues, et auxquelles la production inaccoutumée de la Californie et de l'Australie est venue donner un nouvel intérêt. Y a-t-il un des deux métaux qui soit préférable à l'autre? ou bien est-il utile d'avoir deux métaux monétaires, et dans ce cas est-il opportun de fixer un rapport légal entre leur valeur réciproque?

des billets, qui réduit davantage les espèces aux fonctions de réserve. La dernière fraction correspond sensiblement à un six millième, ce qui donne, sur huit milliards d'espèces que l'on suppose en circulation dans le monde, une perte annuelle d'un million et un tiers.

M. Mac Culloch serait d'avis de porter à un centième, soit à quatre-vingts millions, la réduction totale des monnaies, par suite de toutes les pertes et non par suite du frais tout seul, comme cela a été dit par mégarde dans l'édition précédente des *Éléments*, p. 157.

¹ On a remarqué que la masse métallique produite par la Californie et l'Australie n'a amené jusqu'ici qu'une baisse presque insignifiante sur le prix de l'or par rapport à l'argent; et on a appliqué ce faible résultat aux avantages de l'or comme métal monétaire et aux besoins qu'amènerait la circulation en Amérique et en Europe et dans le monde entier. Lorsque ces besoins seront satisfaits, il n'est pas douteux que la production californienne et australienne accélérera la dépréciation des deux métaux, et qu'il y aura avant la fin de ce siècle, si la production continue, une diminution dans le pouvoir des métaux précieux semblable à celle qui s'est opérée au seizième siècle.

Comparons d'abord les deux métaux. L'or est plus portatif et plus commode; il permet plus de rapidité dans les paiements; il est plus beau, moins salissant, moins altérable que l'argent. Son volume est quatre fois moindre. Donc, bien qu'il soit plus facile à perdre et que l'on ne puisse en faire des pièces pour de petites sommes, car elles ne seraient pas maniables, l'or est supérieur. Toutefois, ce qu'il y a d'essentiel à déterminer, c'est la plus ou moins grande fixité de la valeur de l'un ou de l'autre.

C'est là une question de faits très-difficiles à observer et très-difficiles à interpréter, à telle enseigne que deux esprits supérieurs tels que M. Senior et lord Liverpool ont été d'un avis diamétralement opposé : M. Senior pensant que la fluctuation de l'or a été plus grande, lord Liverpool concluant le contraire. Depuis la révolution opérée par la Russie boréale, par la Californie et l'Australie, dans l'approvisionnement de l'or, il n'est guère possible de donner la préférence à ce dernier; et quant à l'argent, rien ne prouve que d'un moment à l'autre il ne se produise pas quelque chose d'analogue dans sa production. Au fond, la question théorique est insoluble.

288. En fait, la plupart des pays de l'Europe ont pris pour principal métal monétaire l'argent, tout en frappant des pièces d'or et en établissant un rapport légal entre ces pièces, c'est-à-dire entre la valeur respective des deux métaux. En Angleterre, la préférence du public pour l'or date de la fin du dix-huitième siècle, et bien que l'on ait frappé à diverses reprises des masses considérables de monnaies d'argent, à l'imitation de ce qui se passait dans le continent, le petit royaume de Portugal excepté, c'est la monnaie d'or qui est demeurée la plus usuelle. On n'a point expliqué le choix que diverses nations ont fait d'un métal plutôt que de l'autre. Adam Smith pense simplement qu'elles ont donné la préférence « au métal qui leur a le premier

servi d'instrument de commerce. » C'est une explication assez peu satisfaisante. En Angleterre et partout, l'or et l'argent ont été en présence en même temps. On pourrait dire, il est vrai, que l'or n'était pas en quantité suffisante; mais alors il reste toujours cette question : pourquoi les Anglais ont-ils été conduits à préférer l'or ?

289. Dans tous les États, disons-nous, il y a des monnaies d'or et des monnaies d'argent, et dans la plupart d'entre eux les gouvernements ont fixé un rapport entre la valeur des deux métaux et un rapport légal basé sur cette supposition, que tel poids d'or vaut régulièrement tel poids d'argent ou que telle quantité de monnaie d'or vaut telle quantité de monnaie d'argent, supposition issue d'une notion erronée de la valeur en général et de celle des métaux précieux en particulier, qui, par la diversité de leur nature, de leur abondance, de leurs frais de production, de leurs usages, toutes choses variables, ne peuvent avoir une valeur fixe et invariable.

Au reste, dans la pratique des échanges et dans ce qu'on appelle le change des monnaies, il y a toujours eu une différence ou *agio* au-dessus ou au-dessous du rapport légal. Ainsi, par exemple, en France, on a établi, par suite de ce rapport légal, que la pièce d'or de 20 fr. vaut quatre pièces d'argent de 5 francs ou vingt pièces d'argent de 1 franc, et pendant longtemps avant l'exportation de l'or de la Californie on a payé la pièce d'or, outre les vingt francs en argent du tarif légal, quelques centimes d'*agio* qui ont disparu avec les arrivages de la Californie et d'Australie, et qui pourraient se produire en sens inverse si l'exportation continuait en proportion notable.

En France, on a établi dans la loi de l'an XI, et d'après les faits du moment, que 1 kilogramme d'or vaut 15 1/2 kilogrammes d'argent ¹.

¹ Ou 4,5 gr. d'argent (poids de France) = 29 centigr. d'or (0 gr. 2905),

Ce rapport ne tarda pas à être inexact, et le kilogramme d'or, ayant acquis une valeur un peu supérieure, eut une tendance à être exporté du marché français, où il n'était pas assez apprécié. Des faits analogues se sont produits dans les pays où on a adopté le système du rapport légal. Aux États-Unis, on avait fixé ce rapport à 1 kilogramme d'or pour 15 d'argent, et on frappa, d'après cette base, des *aigles* de 10 dollars, qui ne tardèrent pas à quitter le pays encore plus rapidement que ne le faisaient les pièces d'or de France. A partir de 1854 on a adopté le rapport de 1 à 15,988.

En Angleterre il y a eu un rapport légal établi entre les deux monnaies jusqu'à 1816. A partir de ce moment, l'or, qui depuis plus d'un siècle s'était emparé de la circulation, fut proclamé par la loi le seul métal monétaire (l'étalon légal, *legal tender* de la valeur) pour les paiements. Dès ce moment les pièces d'argent eurent une valeur nominale un peu supérieure à leur valeur intrinsèque; elles sont considérées comme un billon supérieur¹ et ne peuvent pas être données en paiement au delà de deux livres sterling, parce que la plus forte pièce d'or est de 2 livres². L'impossibilité de fixer un rapport entre l'or et l'argent a été reconnue en Angleterre, dès le dix-septième siècle, par William Petty³, et encore mieux par le célèbre Locke, à la fin du dix-septième siècle⁴.

290. Divers systèmes sont en présence pour résoudre le problème que présente l'usage des deux métaux :

rapport qui se retrouve dans les pièces d'or contenant 5 gr. 806 millig. d'or fin et dont la valeur est fixée à 20 fr.

¹ D'après ces monnaies, le rapport entre l'or et l'argent est comme 1 : 14,288.

² D'après lord Liverpool, de 1717 à 1800, il n'a pas été frappé pour plus de 648,748 livres de monnaies d'argent. Une loi de 1774 statuait que la monnaie d'argent pouvait être refusée au delà de 25 livres (6⁰ fr.).

³ *Political anatomy of Ireland*, chap. x, ouvrage publié en 1691 parmi ses œuvres posthumes et cité par M. Michel Chevalier.

⁴ *Further considerations concerning raising the value of money*. 1698.

291. 1° Le système français, dans lequel l'unité monétaire est en argent, et qui admet un rapport légal fixe de valeur entre l'or et l'argent, le public pouvant faire frapper à volonté de la monnaie de l'un ou l'autre métal, et payant naturellement avec celui dont la valeur est la moindre.

292. 2° Le système anglais, dans lequel l'unité monétaire est en or, dans lequel il y a aussi des monnaies en argent à titre inférieur, que le public ne peut faire frapper, et dont l'émission et le retrait ont lieu au compte et aux risques du gouvernement.

293. 3° Le système récemment adopté en Hollande et en Belgique, qui ne reconnaît pour monnaie légale que la pièce d'argent et laisse au commerce la faculté de se servir de l'or et de déterminer le rapport de sa valeur avec celle de l'argent. C'est ce qu'on a appelé assez improprement le système de la démonétisation de l'or.

294. 4° Le système qui consiste à frapper des monnaies d'or et d'argent n'ayant d'autre nom que celui de leur poids, garantissant ce poids et le titre du métal et laissant au commerce le soin de choisir celui des deux métaux qui convient le plus et d'établir le rapport de leur valeur. Ce système a eu l'assentiment de J.-B. Say, et semble le plus irréprochable en théorie.

S'il est difficile de déterminer quel est celui des deux métaux dont la valeur présente le plus de fixité ; si, par leur nature, l'un se prête plus à la fabrication des pièces à grande valeur, et l'autre à la fabrication des pièces à valeur moindre ; si enfin la pratique générale des peuples montre que les deux métaux sont aptes à remplir l'office de monnaie, il faut laisser à l'expérience ultérieure le soin de décider lequel des deux doit détrôner l'autre, ou s'ils doivent concourir tous deux à l'œuvre de la circulation et dans quelles proportions ils doivent y concourir.

On reproche à ce système et à celui de Hollande et de Bel-

gique de ne pas donner assez de sanction aux monnaies d'or qu'on craint de voir se retirer de la circulation. L'expérience prononcera pour la Belgique et la Hollande. On dit, à l'avantage du système français, qu'en arrêtant la fabrication de la monnaie du métal qui se déprécie, on peut obtenir une compensation entre les deux et une valeur monétaire aussi peu variable que possible. Mais ce système deviendrait impraticable le jour que la valeur de l'un des deux métaux, celui de l'or, par exemple, viendrait à baisser dans une forte proportion; l'État s'exposerait à rembourser en argent toutes les pièces d'or et à faire une perte notable.

295. M. de Molinari a récemment proposé¹ d'assimiler le régime de la monnaie d'or à celui de la monnaie de cuivre ou de billon, d'en limiter la production et de la rendre toujours réversible en monnaie d'argent aux caisses publiques. De cette façon la valeur de l'or serait aussi fixe que celle de l'argent lui-même, et il y aurait toujours en circulation la proportion d'or et d'argent qui convient le mieux à la facilité des échanges. Toutefois il y aurait à redouter la contrefaçon dans ce système, à mesure que la dépréciation de l'or aurait lieu. Dans ce cas le gouvernement serait obligé de refondre fréquemment les pièces, ce qui lui occasionnerait une grande dépense.

§ VI. **Considérations sur la forme, la composition, les noms et la fabrication des monnaies.**

296. Le métal en lingots pourrait, à la rigueur, servir de monnaie; il est permis de croire qu'originellement les échanges ont dû être faits avec des métaux en barres non travaillées, sans empreintes et sans coin. Pline rapporte, d'après un auteur plus ancien, que, jusqu'à Servius Tullius, les Romains se servirent de barres de cuivre sans empreintes; mais, sans remonter si haut, tout le monde sait qu'en Cali-

¹ *Journal des économistes*, mai 1854, t. II, 2^e série.

fornie et en Australie on emploie, comme monnaie, du simple métal lui-même. Chacun a un petit sac de cuir pour contenir la poudre d'or, et porte en même temps une petite balance pour constater le poids donné ou reçu de cette monnaie. Il en a été longtemps et il en est encore de même dans plusieurs localités de l'Amérique du Sud, de l'Afrique, etc., loin des centres de population et du mouvement de la circulation. Il est peut-être inutile de dire que l'usage des métaux, dans cet état d'imperfection, est sujet à deux grands inconvénients, l'embarras de les peser et celui d'en faire l'essai. Il n'est pas facile de peser des métaux précieux, où une petite différence dans le poids en fait une grande dans la valeur. L'opération de l'essai, toute chimique, est encore plus impraticable pour le commun des hommes. Que de peine et de temps on a dû perdre avant d'arriver à l'empreinte des monnaies! Que d'erreurs et que d'embarras dans les transactions commerciales! L'empreinte a suffi pour garantir à l'acheteur de la monnaie la finesse et la quantité du métal précieux.

297. Toutefois les pièces n'indiquent point encore clairement leur poids et leur titre. Quand on voit les mots *Un franc* sur les pièces de ce nom, cela ne dit pas qu'elles contiennent quatre grammes et cinq décigrammes d'argent pur et cinq décigrammes de cuivre; ce n'est qu'indirectement qu'on le sait : c'est là un inconvénient qui a constamment embrouillé les idées sur la monnaie et contribué à propager le préjugé que la valeur de la monnaie consiste dans le nom en dehors de la valeur intrinsèque de la marchandise que ce nom représente; — inconvénient qu'il eût été bien facile de faire disparaître¹.

¹ Déjà, en 1792, Clavière, ministre des finances, avait proposé de faire des pièces appelées une once d'or, une once d'argent. Il les voulait dégagées de tout alliage et ayant un poids juste. La loi du 28 thermidor an III voulait que le poids et le titre fussent indiqués. Cette loi ne fut pas exécutée: on la remplaça par la loi du 7 germinal an XI (289).

On a dit que, si l'on refusait un nom aux pièces de monnaie, l'usage leur en donnerait un, comme cela a déjà eu lieu pour les *florins*, à cause d'une fleur qui s'y trouvait représentée, pour les *louis*, à cause du nom des rois qui y faisaient mettre leur effigie, pour les *couronnes*, etc. ; mais il est facile de voir qu'un nom imposé par l'usage est perpétuellement ramené à sa signification par les contrats et les actes publics, et que dans aucun cas il n'est possible d'oublier le poids écrit de la pièce de monnaie.

298. Nous avons vu qu'un des avantages de la monnaie est de pouvoir se subdiviser pour acheter de petits objets ou des fractions d'objets. On n'a point assigné de limites au nombre de ces *coupures*. On conçoit que, s'il y en a une trop grande quantité, les particuliers perdent du temps à les compter, et le fabricant est chargé d'une façon plus chère : dix pièces de cinquante centimes, par exemple, nécessitant dix coups de balancier, tandis qu'une pièce de cinq francs n'en nécessite qu'un. D'un autre côté, il est nécessaire qu'il en circule un assez grand nombre, et en raison directe du nombre et de la valeur des choses que la société achète ou vend le plus communément. Mais nous ne saurions indiquer le chiffre exact de la proportion qui doit exister à cet égard ¹.

299. On a admis, sur le conseil des chimistes, qu'un dixième ² d'alliage est nécessaire pour donner aux monnaies

¹ V. quelques passages d'un mémoire intéressant de M. L. Costaz, dans l'article ARGENT du *Dictionnaire du commerce et des marchandises*.

² C'est la proportion adoptée en France, pour se conformer au système décimal des mesures. Dans les anciennes monnaies et les monnaies étrangères, la proportion était d'un douzième. Dans le système décimal, la pièce est supposée contenir mille parties, et le degré de fin est indiqué en millièmes. Dans l'ancien système, il était exprimé en douzièmes ou deniers pour l'argent et en vingt-quatrièmes ou carats pour l'or, le denier et le carat se subdivisant en 24 grains.

Les États-Unis ont pris le système décimal depuis 1857. — La préci-

d'or et d'argent plus de durée, et aussi pour se dispenser d'un affinage complet, qui augmenterait beaucoup les frais de consommation. Cette addition de cuivre ne donne aucune valeur aux pièces, et l'on n'attache de prix qu'aux neuf dixièmes d'or ou d'argent fin : à la proportion d'alliage près, il en est de même dans toutes les parties du monde.

300. Pendant longtemps les gouvernements ont prélevé sur l'émission de la monnaie un droit appelé *seigneuriage* (droit du seigneur). C'était un impôt et une manière de fabriquer de la fausse monnaie que Necker défendait encore¹ et à laquelle les gouvernements ont renoncé.

On perçoit dans les hôtels des monnaies de certains pays (la France, par exemple) un droit pour les frais de fabrication qu'on appelle le *brassage*, et qui est très-peu de chose depuis le perfectionnement des procédés². En Angleterre le monnayage est gratuit; mais les directeurs des hôtels des monnaies gardent les métaux pendant un certain temps et bénéficient de l'intérêt. Actuellement que la question de seigneuriage est écartée et que le brassage se réduit à peu de chose, la question de savoir si le gouvernement doit percevoir une rétribution pour le monnayage a perdu son importance. Au reste, comme toute façon du produit doit être rétribuée, il est juste que les frais de monnayage soient remboursés par les

sion dans le dosage ne pouvant être absolue, il est accordé des millièmes de tolérance.

On entend par la *taille* d'une monnaie la quantité de pièces qui peut être fabriquée avec l'unité de poids de métal. La taille des pièces de 5 francs est 40, parce qu'on peut faire 40 de ces pièces avec un kilogramme d'argent.

¹ *De l'administration des finances*, t. III, chap. iv. — Ce droit alla toujours décroissant, il n'était plus en 1771 que de 1 et une fraction pour cent.

² Une loi du 22 mai 1849 le fixe en France à $\frac{5}{4}$ pour cent ou 1 fr. 50 par kilogr. d'espèces monnayées ou 200 fr. sur l'argent. Il est depuis 1855 de deux millièmes pour cent ou de 6 fr.; de 5,400 fr. pour l'or.

particuliers. Le monnayage est un certificat de garantie, dit M. Mac Culloch, il est juste qu'il soit payé¹. « Ce certificat, dit M. Michel Chevalier², perd son crédit lorsque la monnaie passe la frontière, et dès lors l'étranger, dans ses transactions avec les nationaux, a dû en tenir compte. En vue du commerce extérieur qui chaque jour prend plus de développement, on a donc pu réclamer, pour la parfaite égalité dans les transactions, que même le droit de brassage ne fût pas perçu. »

301. Le système du monnayage illimité est en vigueur partout, excepté pour les monnaies de cuivre et de billon (et en Angleterre pour les monnaies d'argent) qui n'ont pas la valeur intrinsèque. En Angleterre et dans d'autres pays, la fabrication est encore faite en régie, c'est-à-dire par une administration de l'État; « mais, tout considéré, dit M. Michel Chevalier³, l'hôtel des monnaies de Londres est caractérisé à un haut degré par les inconvénients qui sont propres aux régies de l'État, il s'y est introduit des abus nombreux, et tout s'y fait fort chèrement. » Le système français est bien préférable. En France les directeurs des monnaies sont de véritables entrepreneurs qui travaillent à leurs risques et périls, avec lesquels les particuliers discutent librement leurs intérêts selon les matières qu'ils apportent, et pour obtenir souvent des conditions meilleures que celles du tarif officiel indiquant la retenue au change pour les frais de fabrication. Les monnaies fabriquées par ces entrepreneurs sont ensuite examinées par une commission spéciale.

302. A propos de *frais* ou perte du poids que les pièces éprouvent par l'usage, il se présente la question de savoir si c'est l'État, c'est-à-dire la société entière ou bien les particuliers détenteurs des pièces qui doivent supporter cette perte.

¹ *Dictionnaire du commerce*, art. COINS.

² *La Monnaie*, p. 108

³ V. le détail de ces abus, *la Monnaie*, p. 144.

Ceux qui pensent que l'État doit reprendre l'ancienne monnaie sur le même pied que si elle était neuve disent que, la pièce, s'étant usée au service de la société tout entière, le gouvernement représentant de cette même société doit la reprendre, à moins qu'elle ne soit fautive ou altérée. Dans ce dernier cas, c'était naturellement au porteur à s'assurer qu'elle était bonne. M. Michel Chevalier¹ préfère laisser la charge sur les particuliers, parce que, dit-il, les gouvernements, presque toujours obérés, reculent sans cesse devant la refonte et laissent s'aggraver l'abus², au grand dommage du public; il fait remarquer que, par le procédé du pesage dans les grands paiements, les pièces affaiblies seraient rejetées de la circulation et portées fercément à la Monnaie. En Angleterre toute pièce qui n'a pas le poids légal cesse d'être monnaie courante.

§ VII. Du Numéraire.

505. Les mots *Numéraire*, *Espèces*, *Argent*, *Argent comptant*, désignent les pièces de monnaies métalliques.

Il faut à un pays, pour subvenir à ses échanges, une certaine masse de numéraire; cependant, s'il est vrai, comme dit Genovesi³, que le numéraire soit l'huile qui graisse l'esieu du char du commerce, il n'en est pas moins vrai que cette huile ne doit pas dépasser une certaine proportion : or cette proportion, qui doit être bien déterminée par la nature des choses, n'est pas économiquement formulée⁴.

¹ *La Monnaie*, p. 152.

² Ils consacrent souvent par une disposition législative la dépréciation : aussi les cas des écus de 6 livres, valant 6 fr. 01, furent portés à 5 fr. 80 avant la refonte de ces pièces.

³ *Leçons de commerce*, conclusion.

⁴ Germain Garnier (*Abrégé des principes élémentaires de l'économie politique*, Paris, 1796, page 136) dit qu'elle était généralement évaluée à un dixième de la circulation. Schmaltz admet (*Économie politique*, traduit de l'allemand par M. Henri Jouffroy, revu par M. Frittot, 2 vol. in-8;

Elle est d'autant plus difficile à trouver, que la même quantité de numéraire s'échange plus ou moins, suivant la richesse, la consommation et les mœurs. Un million qui se renouvelle mille fois produit le même effet qu'un milliard qui ne se renouvelle qu'une fois ; et il faut bien se persuader que les millions qui restent dans les coffres ne sont pas plus utiles à un État que ne seraient des pierres. Ce sont les propres expressions de Boisguillebert, qui comprenait déjà cette question, vers la fin du seizième siècle.

On ne sait même pas quelle est au juste la quantité de numéraire en circulation, utilisé ou non, et tous les chiffres cités par les publicistes doivent être révoqués en doute.

Les documents administratifs sur la fabrication, l'exportation et l'importation, la refonte, les pertes et l'usure des pièces, ne sont pas encore suffisamment explicites¹.

Au reste, ce point de statistique est devenu plus secondaire de nos jours que la circulation emploie des masses considérables de signes représentatifs de numéraire, comme il sera expliqué dans le chapitre suivant.

Paris, 1825. Arthus-Bertrand, page 275, tome 1^{er}) que chaque peuple ne possède en argent comptant qu'une valeur égale à ce qu'il dépense dans l'intervalle d'un mois; que le plus grand nombre des habitants ne possèdent pas, en espèces, une somme égale à ce qu'ils consomment dans une semaine, et que beaucoup d'autres n'ont pas même ce qu'ils consomment dans un seul jour.

¹ Selon M. Moreau de Jonnés, qui a traité ce point de statistique avec un grand soin (*Statistique de la Grande Bretagne*, 1857, 1^{er} vol. p. 356), il y avait en France en 1854 deux milliards huit cent soixante millions de numéraire, dont (en poids) un tiers en or, deux tiers en argent et cinquante-deux millions de cuivre sur la masse. Le même auteur portait le numéraire de la Grande-Bretagne à deux milliards, dont un quinzième seulement serait en argent; le cuivre entrerait à peine en ligne de compte. On n'a, pour les autres nations, que des chiffres fort anciens et fort vagues, qui ne représentent évidemment plus la réalité. La somme de ces chiffres donnerait, pour l'Europe, sept milliards et demi. (V., pour plus de détails sur ce point de statistique, notre article NUMÉRAIRE dans le *Dictionnaire du commerce et des marchandises*.)

304. Le numéraire a cela de remarquable qu'il disparaît fantastiquement, comme la rosée par un beau soleil, quand la tranquillité publique éprouve quelques oscillations. Pendant la barbarie et les pillages du moyen âge, c'était une pratique usuelle que l'enfouissement des valeurs numéraires, et plus tard on fit longtemps entrer dans le budget des recettes la découverte des trésors. Cette pratique est encore usitée dans les pays où la propriété n'est pas suffisamment protégée, et surtout en temps de guerre. Aujourd'hui même que la France jouit de la liberté et de la paix, en pleine civilisation, on prétend (un peu vaguement, il est vrai) qu'un bon tiers du numéraire chôme inutilement entre les mains des avarés et des poltrons ¹.

La théorie de la monnaie étant fondamentale, elle doit être exposée avec quelque détail, même dans un ouvrage élémentaire. Nous sommes toutefois bien loin d'avoir épuisé ce qui a été récemment approfondi par M. Michel Chevalier ² dans un savant volume auquel nous renvoyons ceux de nos lecteurs qui voudraient creuser cette question. Les considérations exposées dans le chapitre xvi, au sujet du système

¹ Il y a en France, dit M. Michel Chevalier dans son *Cours d'économie politique*, t. 1^{er}, p. 217, un amour invétéré de la richesse métallique; Necker s'en plaignait, il y a plus d'un demi-siècle. Nous sommes encore, à cet égard, dans les mêmes conditions : le goût des économies métalliques est universel parmi nous. — « Tel a parlé du crédit et de la magie de ses effets, qui rentre chez lui, compte ses écus, et, l'esprit frappé des risques du prêteur, laisse au fond de son coffre son argent monnayé, aussi inutile que s'il reposait au sein des mines de Potosi. » (James Fazy, *Principes d'organisation industrielle*, p. 2, in-8°, 1850.)

Ces appréciations sont encore généralement exactes et s'appliquent à la grande masse de la population de tous les pays.

² *Cours d'économie politique fait au Collège de France*, III^e vol., *la Monnaie*, Paris, Capelle, 1850, 1 fort vol. in-8°. Une partie de cet ouvrage se trouve résumée par l'auteur lui-même dans le *Dictionnaire d'économie politique*, articles *Monnaie*, *Argent*, *Or*, *Métaux précieux*. — V. aussi la 1^{re} partie d'un ouvrage de M. Dupuynode : *de la Monnaie, du Crédit et de l'Impôt*, Paris, Guillaumin, 1855, 2 vol. in-8°.

mercantile, complètent celles dans lesquelles nous venons d'entrer.

CHAPITRE XIII.

SIGNES REPRÉSENTATIFS DE LA MONNAIE ET DES VALEURS.

I. Des Signes représentatifs métalliques des monnaies d'or ou d'argent monnaies de billon, de cuivre ou de bronze. — II. Des signes représentatifs de la monnaie et des autres signes représentatifs des valeurs. — Monnaie de papier et Papier-monnaie.

§ I. Des signes représentatifs métalliques des monnaies d'or ou d'argent : monnaies de billon, de cuivre ou de bronze.

305. Les monnaies peuvent être suppléées à divers égards et dans une certaine mesure par des signes représentatifs.

Ces signes représentatifs sont : ou métalliques, en billon (argent et cuivre, en cuivre ou en bronze), et n'ont que dans une certaine proportion la valeur intrinsèque des monnaies qu'elles représentent ; — ou en papier, sans aucune valeur intrinsèque, et n'ayant par conséquent en elles-mêmes que l'une des qualités de la monnaie proprement dite, celle de signe, mais de signe donnant droit pour les possesseurs à des valeurs intrinsèques désignées.

306. La valeur élevée de l'or et de l'argent ne permet pas de les employer pour les monnaies tout à fait inférieures, pour les dernières subdivisions. On y a suppléé par des pièces de cuivre mêlé d'un peu d'argent, et par du cuivre ou du bronze (cuivre et étain)¹, désignées maintenant sous le nom

¹ Dans quelques pays, on a frappé des pièces en cuivre jaune (cuivre zinc).

générique de *billon*, primitivement réservé pour désigner les alliages d'or ou d'argent¹.

Comme il serait trop incommode d'avoir des signes en cuivre ayant la valeur intrinsèque correspondant à la valeur nominale, on s'est déterminé presque partout à faire des pièces plus petites que ne le comportait la valeur intrinsèque. On a aussi pensé à mêler au cuivre une certaine quantité d'argent. Mais cet alliage n'est pas facile à reconnaître, et on a dû y renoncer pour s'en tenir au cuivre et au bronze², par suite de la facilité des contrefaçons, encore plus grande que pour les pièces sans alliage.

Au fur et à mesure que la nature et la fonction de la monnaie de cuivre est mieux comprise, que les procédés de fabrication se perfectionnent et que l'on a moins à redouter la contrefaçon, on arrive à donner aux pièces un poids moindre. On se rallie généralement à l'idée de faire des pièces ayant une valeur nominale double ou même triple de la valeur intrinsèque³.

307. L'essence de la monnaie de billon, quelle qu'en soit la substance, est de ne pas être à la fois signe équivalent complet de la valeur qu'elle indique, et de n'être gage ou équivalent de cette valeur que dans une certaine proportion si elle contient de l'argent et dans une plus faible proportion si elle contient du cuivre.

¹ On disait billon d'or, billon d'argent.

² En France, les anciens *six blancs*, les *six liards*, que nous avons encore vus, et la pièce de 10 centimes à l'N, frappée par Napoléon I^{er}, étaient en cet alliage. Le public a d'abord accepté les bonnes et les mauvaises pièces; puis il a refusé les bonnes comme les mauvaises.

³ Le gros sou double français, frappé en métal de cloche sous la Révolution, pesait 24 grammes; le même en cuivre, à la tête de la Liberté, 20 grammes; le sou frappé sous Napoléon I^{er} pèse 40 grammes. — Le denier ou penny anglais, valant à peu près 10 centimes, pèse 48,8 grammes. La pièce de 5 keuzers d'Autriche, dont la valeur nominale est de 45 centimes, pèse 9,7 grammes.

Elles ne sont point une marchandise-monnaie avec une valeur intrinsèque suffisante, correspondant à la valeur des choses qu'elles achètent. Elles ne sont, à proprement parler et pour une grande partie, que des signes représentant les fractions de l'unité monétaire, trop exigües pour qu'on les fasse en argent. Or un signe n'a pas besoin de valoir ce qu'il représente, quand on trouve toujours à l'échanger de confiance contre des produits de toute espèce ou même contre la monnaie véritable.

308. Pour conserver à la monnaie de billon cette faculté d'être échangée au cours légal artificiel, c'est-à-dire pour la valeur nominale, il y a de la part de l'autorité deux précautions à prendre : la première, d'en limiter la fabrication, selon le besoin, et la seconde, de limiter également la proportion dans laquelle le créancier ou le vendeur sera tenu de la recevoir du débiteur ou du vendeur¹.

L'abondance de l'or et de l'argent permet de fabriquer en plus grande abondance de petites pièces d'or tendant à remplacer les pièces d'argent, et, de petites pièces d'argent pouvant facilement remplacer les pièces de cuivre, à renoncer à l'usage du billon dans ses plus étroites limites et à laisser encore moins de marge à la contrefaçon, combattue d'autre part par la perfection de la fabrication.

309. Nous venons de parler de l'émission des monnaies de cuivre sagement conduite. Le besoin et la fausse idée que

¹ Nous avons vu qu'en Angleterre cette proportion est de 2 livres sterling (50 francs) pour la monnaie d'argent faisant fonction du billon supérieur. En France, on n'est pas tenu de recevoir au delà de 5 francs en pièces de cuivre ou de billon. Les caisses publiques ne donnent et ne reçoivent le cuivre qu'au-dessous de 50 centimes. Le cuivre n'est monnaie légale, en Angleterre, que jusqu'à concurrence d'un schelling. Depuis la réforme postale, les petits timbres d'affranchissement des lettres servent de monnaie, et remplacent en partie le cuivre, que les marchands ne vous remettent depuis longtemps que sous une enveloppe de papier.

la monnaie n'est qu'un signe susceptible d'être fixé par le souverain et le besoin ont souvent conduit les gouvernements à frapper des quantités excessives de monnaies de billon et à s'en faire une ressource comme de l'émission du papier-monnaie.

La Russie est un des pays où l'on a le plus abusé du cuivre; de 1762 à 1811, il a été émis, au dire de Storch, pour 90 millions de roubles en pièces de cuivre, tandis que les monnaies d'or ou d'argent fabriquées ne s'élevaient qu'à 137 millions. Jusqu'en 1810, la monnaie de cuivre était plus qu'une monnaie d'appoint, elle avait cours forcé pour les paiements de cinq roubles (20 francs et au-dessous). Ce système, compliqué par la grande variation du prix du cuivre, a mis beaucoup d'embarras dans les finances de ce pays. On a également fait abus des monnaies de cuivre dans d'autres pays d'Europe et aussi dans les États de l'Amérique du Sud, au Brésil et au Mexique notamment.

§ II. Des signes représentatifs de la monnaie et des autres signes représentatifs des valeurs. — Monnaie de papier et Papier-monnaie.

310. La monnaie (pièce d'or ou d'argent) a le caractère de marchandise portant en elle son *gage* ou valeur intrinsèque; et c'est à ce titre qu'elle est *signe* ou étalon des autres valeurs. La monnaie de billon ou de cuivre en diffère en ce qu'elle ne renferme le gage de la valeur dont elle n'est signe que dans une certaine proportion plus ou moins faible. Le signe représentatif diffère des deux en ce qu'il est exclusivement signe de valeurs monétaires ou autres, dénué de toute espèce de valeur intrinsèque.

Tels sont :

Les Billets, promesses ou obligations, engagements de particuliers, les Billets de Banque, les obligations des grandes compagnies financières ou industrielles, les bons du Trésor

ou autres papiers d'État, les lettres de gage des institutions de Crédit, etc.;

Les Mandats ou Lettres de change, ordres donnés par des créanciers à leurs débiteurs, et compris ainsi que les billets à ordre sur la liste générale d'effets de commerce¹;

Parmi lesquels, les billets de banque et les lettres de change portant de bonnes signatures jouent plus particulièrement le rôle de signe représentatif de la monnaie et la suppléent comme étant d'un usage plus commode, c'est-à-dire en ayant la qualité d'être plus transportable, qualité qui se trouve dans un papier à un plus haut degré que dans un sac d'écus ou même en rouleau de pièces d'or.

311. Les billets, les mandats, les lettres de change, sont les instruments avec lesquels les banquiers payent les dettes et recouvrent les créances de leurs clients; ils évitent, par un commerce bien entendu, le transport des espèces d'un pays à l'autre, ainsi que les frais et les risques qui accompagneraient ce transport. Ce commerce porte le nom de *change*, mot qui sert aussi à désigner le prix auquel on vend les effets de commerce, c'est-à-dire les monnaies dont ils sont les signes².

Les effets de commerce sont des instruments qui ne tirent pas, comme la monnaie, leur utilité d'une valeur qui leur

¹ Les factures, lettres de voiture et connaissements acquittés, les quittances et reçus, sont encore, à divers égards, des signes représentatifs de la monnaie.

² Plusieurs ouvrages d'économie politique traitent longuement la question du Change; mais, les principes généraux de la science s'appliquant à ce commerce comme aux autres, je n'ai pas cru devoir faire une semblable digression dans un ouvrage élémentaire. Il faudrait d'ailleurs entrer dans des détails techniques qui sortent évidemment de notre sujet. Voyez ce qui est dit au chapitre xvi, à propos des Importations et des Exportations. (V. les articles *Change* que nous avons insérés dans le *Dictionnaire du commerce et des marchandises* et le *Dictionnaire d'économie politique*, et une note dans *Notes et petits Traités faisant suite aux Éléments de l'économie politique*, 1 vol. in-48, chez Garnier frères.)

est propre : on ne consent à leur en reconnaître une que parce qu'ils sont des titres assurant à ceux qui les possèdent une richesse positive. En d'autres termes, les effets de commerce ne sont des valeurs que parce qu'ils représentent des capitaux réels, et donnent droit à la propriété de ces capitaux. Ces signes circulent maintenant par milliards.

Les traites ou billets qui ne sont pas acquittés, mais indéfiniment renouvelés à l'échéance, ne représentent aucune propriété, et sont des capitaux fictifs. S'ils peuvent être escomptés, c'est un prêt sans garantie, et la valeur n'existe que dans la propriété de l'escompteur.

312. Celui de ces signes qui remplit le mieux le rôle de signe représentatif de la monnaie, c'est le billet de banque, se substituant aux autres effets de commerce (V. le chapitre suivant, § 4) et suppléant la monnaie à de certains égards; les autres ne font fonction de monnaie que vers l'échéance, et représentent simplement des valeurs capitales entre les mains de ceux qui doivent les payer et qui devront vendre ces valeurs pour se procurer des espèces.

Parmi ces signes représentatifs des valeurs, ainsi considérés, il faut encore mentionner les actions au porteur ou négociables, les titres de créances sur les États ou coupons d'emprunt; les warrants de docks, les reconnaissances des monts-de-piété et autres récépissés de dépôts; tous titres de propriétés mobilières et immobilières facilement réalisables; et à l'aide desquels on peut se procurer tout ou partie de la somme qu'elles énoncent.

313. Nous reviendrons plus loin (chap. xiv, § 5) sur les qualités économiques du billet de banque. En ce moment, nous constatons que trois qualités le caractérisent et le distinguent du papier-monnaie ou papier (obligations ou promesses) émis par les États dans la gêne : premièrement, il est remboursable en espèces à vue et au gré du porteur, et le cours en est libre et ne résulte que de la

confiance volontaire; deuxièmement, l'émission en est faite dans des proportions limitées et contrôlées; troisièmement, la valeur des billets repose sur des valeurs ou titres sérieux possédés par la Banque.

Si le papier-monnaie remplissait ces diverses conditions, ce serait, comme le billet de banque, un véritable signe représentatif de la monnaie, une véritable monnaie de papier¹.

Mais c'est là un cercle vicieux, car, avec une pareille hypothèse, le gouvernement n'aurait pas besoin d'émettre du papier-monnaie, c'est-à-dire de décréter le cours forcé sous la sanction de peines terrifiantes, d'en émettre en quantités disproportionnées avec la nature de la garantie offerte.

Au premier abord, lorsqu'on n'analyse pas la nature du papier-monnaie, on est porté à le confondre avec les signes représentatifs de la monnaie, qu'on peut accepter ou refuser. Ce n'est pourtant pas la même chose. Un billet de banque de cinq cents francs représente cinq cents francs en pièces métalliques, échangeables toutes les fois que le porteur en manifeste le désir. Un billet à ordre, une lettre de change ou un bon quelconque de la même somme, payable à une époque fixée, et pour laquelle on a une garantie, a souvent une valeur aussi stable que celle qu'offrent les billets de banque. Dans ce cas, la propriété d'acheter dont jouit un effet semblable n'a rien d'étonnant. Quant aux papiers-monnaies, ce sont de prétendues obligations qui *n'obligent pas* effectivement le pouvoir qui les émet à un remboursement immédiat au gré des porteurs, et, jusqu'à présent, elles ont contenu la promesse d'un remboursement à vue

¹ Métaphore dont il faut se méfier, puisqu'elle tend à assimiler la monnaie au signe représentatif qui a des qualités et des avantages qui lui sont propres, mais qui n'est cependant pas la monnaie. Cette formule est prise en bonne part. Celle de papier-monnaie indique la dépréciation, et a pour synonyme celle d'*assignat*, du nom des papiers abusivement émis par le gouvernement révolutionnaire de la France à la fin du siècle dernier.

qui ne s'effectuait pas, ou d'un remboursement à terme sans garantie, ou hypothéqués sur des biens d'une valeur insuffisante ou d'une légitimité contestée ¹.

314. Au lieu d'émettre directement du papier-monnaie, les gouvernements peuvent se faire prêter par les banques des billets que celles-ci sont autorisées à ne pas rembourser en espèces. Si cette opération se fait avec modération et de façon à ne pas trop susciter la défiance publique, la dépréciation du billet de banque, devenu papier-monnaie, peut ne pas être trop grande. C'est ainsi que la Banque d'Angleterre a pu suspendre ses paiements en espèces du 26 février 1797 à 1822, sans que la dépréciation des billets ait dépassé 22 pour cent dans les moments les plus difficiles, aux époques d'agitation et de guerre continentale. La même expérience a été faite en France de 1848 à 1850, dans de meilleures conditions, et le billet n'a pas subi plus de 2 à 3 pour cent de dépréciation, quand les rentes subissaient une baisse de 50 pour cent. A Rome et en Autriche, les conditions économiques ayant été toutes différentes, la dépréciation a été considérable.

315. Lorsque jadis les gouvernements altéraient les monnaies, soit en abaissant le titre, soit en augmentant la valeur nominale, ils agissaient comme agissait, vers la fin du siècle dernier, le gouvernement révolutionnaire de France.

La monnaie de cuivre ou de billon, qui a une valeur nominale supérieure à sa valeur intrinsèque, fonctionne comme le papier-monnaie, lorsque le gouvernement en

¹ De 1789 à mai 1794, il a été émis en France pour 6 milliards d'assignats, hypothéqués sur les biens des églises et des émigrés. Ces titres perdaient 78 pour 100 en 1794. On émit, en 1796, 2,400 millions de promesses de mandats territoriaux, garantis par des biens évalués à 5,785 millions. En juillet de la même année, le billet de 100 livres ne valait pas même 5 centimes. (V. une note sur la monnaie et le papier-monnaie dans *Notes et petits Traités faisant suite aux Éléments de l'économie politique.*)

fait fabriquer, comme cela s'est vu en Autriche et en Russie (309), au delà des besoins de la circulation pour faire les appoints des pièces supérieures. De même une banque (comme cela s'est fait en Suède et en Russie) qui paye ses billets à bureau ouvert, mais avec des monnaies de cuivre seulement, émet pour ainsi dire du papier-monnaie.

516. Un grand inconvénient est donc inhérent à la nature du papier-monnaie, c'est la facilité avec laquelle l'autorité peut le multiplier. Comment résister quand on est embarrassé? Il est si facile de fabriquer des monnaies avec une presse, de l'encre et du papier! De là des dépréciations précipitées et des catastrophes effroyables.

Mais n'est-il pas possible d'asseoir la monnaie de papier sur des bases plus solides? C'est ce qu'a pensé Ricardo, c'est ce qu'affirme un autre économiste, M. Cieszkowski, qui a fait sur ces matières de profondes études. Ricardo a proposé un papier-monnaie dont la circulation serait *volontaire*; qui, néanmoins, circulerait *nécessairement*, et dont la valeur ne pourrait pas tomber au-dessous de celle de l'argent. Pour cela, il a imaginé un papier remboursable au gré du porteur, non en espèces, mais en lingots qu'on ne demanderait qu'au moment où la valeur du papier tomberait au-dessous de celle du lingot. De cette manière, on serait sûr que le gouvernement ne pourrait pas en fabriquer une quantité supérieure aux besoins de la circulation, car ce qui excéderait ces besoins viendrait se convertir en lingots¹.

M. Cieszkowski formule ainsi le problème :

« L'agent spécial de la circulation est le numéraire. Celui qui existe actuellement se divise lui-même en deux classes : le numéraire métallique et la monnaie de papier..... Quel est le caractère substantiel de la monnaie métallique? C'est

¹ V. son écrit *Proposals for currency*, 1816, traduit par Fonteyraud dans ses *Œuvres*; collection des *principaux économistes* de Guillaumin.

d'être *gage* parfait; et celui de la monnaie de papier? c'est d'être *signe* parfait. Il nous faut donc une nouvelle monnaie qui soit en même temps *gage* et *signe* parfaits, c'est-à-dire qui réunisse la garantie intrinsèque des espèces à la circulation parfaite du papier. » M. Cieszkowski propose ensuite ses vues à cet égard.

Arrivé à ce point, la question de la monnaie touche aux problèmes les plus délicats du *crédit*, qui sera l'objet du chapitre suivant, comprenant un ensemble de phénomènes économiques, à l'étude desquels les détails que nous venons de donner sur les signes représentatifs est une préparation.

CHAPITRE XIV.

DU CRÉDIT, DES BANQUES ET AUTRES INSTITUTIONS DE CRÉDIT.

- I. De la nature du Crédit. — II. Du crédit privé, commercial, industriel, manufacturier et agricole. — III. Des opérations et des institutions de crédit. — IV. Des banques proprement dites : des banques de dépôt, d'escompte et de circulation. — Propriétés du Billet de banque. — Des banques d'Angleterre, de France, d'Écosse, etc. — V. Des virements des parties. — Le clearing house. — VI. Des yarrants de Docks. — VII. Des banques commanditaires de l'industrie et de la Société générale du crédit mobilier en France. — VIII. Des institutions de crédit foncier : institutions d'Allemagne et de Pologne. — La Société de crédit foncier de France.

§ I. De la nature du Crédit.

317. Le mot *Crédit*¹ est une de ces expressions dont le

¹ *Crédit*, dans les livres de commerce, indique ce qui est dû par l maison, comme *Débit* indique ce qu'on lui doit. — Ouvrir un crédit, c'est autoriser un client à se constituer débiteur pour une somme, à des conditions données. — Une *lettre de crédit* autorise le porteur à toucher une somme chez des correspondants indiqués. — *Prêter son crédit*, c'est donner sa garantie. — *Faire crédit*, c'est donner un délai pour le paye-

sens varie encore sous la plume des économistes et des financiers. Nous allons tâcher d'en indiquer les principales acceptions, et surtout l'acception plus exacte que le progrès de la science tend à lui imposer tous les jours davantage. En écartant d'abord les significations littéraires ou même de pure comptabilité, nous nous trouvons en présence de trois définitions : une plus ancienne et plus usuelle, mais incomplète ; une seconde moins générale encore, et une troisième plus nouvellement proposée et qui nous semble mieux comprendre l'ensemble des phénomènes. En examinant ces trois définitions, nous percevrons chronologiquement, pour ainsi dire, quelle est la notion du crédit, rarement indiquée dans son ensemble dans les ouvrages d'économie politique.

518. *Première définition.* Le crédit est la facilité d'emprunter, facilité qui est due à la confiance qu'on inspire.

En pénétrant dans l'analyse, on ne tarde pas à s'apercevoir que cette manière de voir du plus grand nombre des écrivains n'explique qu'un côté de la question ; qu'elle ne réfléchit qu'un des accidents de la production, et qu'elle ne traduit réellement dans sa totalité que les questions qui se rattachent aux emprunts des États, des provinces ou des communes au CRÉDIT PUBLIC.

519. *Deuxième définition.* Le crédit est une anticipation de l'avenir.

Cette définition ou plutôt cette appréciation est encore plus exceptionnelle que la précédente ; elle ne comprend guère que l'abus du crédit, entendu dans la sphère partielle

ment d'une fourniture. — *Avoir du crédit*, c'est avoir une bonne réputation, inspirer de la confiance pour obtenir un pareil délai ou d'autres conditions favorables. Le mot de crédit devient, dans le langage, synonyme de confiance : on dit d'une valeur et même d'une nouvelle qu'elle a ou qu'elle acquiert du crédit. — En s'appliquant aux personnes, il exprime l'idée d'importance : on dit d'un homme influent qu'il a du crédit, qu'il est en crédit. etc., etc.

de l'emprunt et de l'emprunt hypothéqué sur des valeurs futures et incertaines. Sismondi a la plupart du temps ¹ envisagé la question sous ce point de vue, et s'est donné beau jeu dans ses critiques.

320. *Troisième définition.* Le crédit est la transformation des capitaux *fixes* et ENGAGÉS en capitaux *circulants* ou DÉGAGÉS.

C'est la définition que propose M. Cieszkowski dans son remarquable livre sur la circulation et le crédit, que l'on comprendra bien en se reportant à la division qu'Adam Smith a faite des capitaux (V. chap. v, § 2), et qui nous semble heureusement formulée ¹. Elle traduit bien le rôle des institutions, du crédit; elle comprend, complète et rectifie les notions que laissent dans l'esprit les deux autres définitions qui ont souvent conduit à des conséquences fausses et dangereuses. « Si, du premier abord, dit M. Cieszkowski, elle ne paraît pas rentrer absolument dans les idées qui ont cours en matière de crédit, c'est au progrès de celui-ci qu'il faut attribuer cette circonstance; car parallèlement au développement des idées et des institutions, les expressions qui correspondent à celles-ci sont obligées de se développer à leur tour, et c'est ainsi que la signification des unes change par le changement de la nature des autres. Or la nature du crédit n'est plus aujourd'hui la même qu'elle était dans sa première enfance, et certes elle ne sera pas encore ce qu'elle est dans l'avenir ². »

Nous avons vu qu'il fallait à toute industrie une certaine quantité proportionnelle du capital fixe et du capital

¹ *Nouveaux principes d'économie politique*, 2 vol. in-8°, 1827.

Les expressions de M. Cieszkowski sont exactement celles-ci : « Le crédit est la transformation des Capitaux *stables* ou *engagés* en Capitaux *circulants* ou *dégagés*. »

² *Du crédit et de la circulation*, par Auguste Cieszkowski, in-8°. Première édition, 1859; deuxième édition, 1847, chez Guillaumin.

circulant. On sait aussi quels sont les avantages du capital roulant ou disponible sur celui qui est immobilisé. Donc tout moyen nouveau de *dégager* les capitaux *engagés*, bien entendu, sans leur faire perdre leur caractère de fixité indispensable pour la production, c'est-à-dire tout moyen de faire jouer aux capitaux engagés en même temps le rôle de capitaux fixes et celui de capitaux roulants, est un grand progrès qui multiplie les usages d'un des trois instruments généraux de travail et augmente la production sociale. Or l'ensemble de ces moyens connus constitue le *crédit*.

321. Ainsi le crédit a pour but de rendre tous les capitaux, fruits d'un travail antérieur, disponibles pour le travail présent, faisant ainsi concourir la richesse acquise à la création d'une richesse nouvelle. Les institutions de crédit ont pour objet de rendre les propriétés de toute nature facilement échangeables, si bien que toute propriété réelle, mobilière et immobilière, puisse être offerte, comme un gage certain, presque à l'égal de la monnaie métallique.

« Le crédit, a dit M. Michel Chevalier, offre au faible une ressource précieuse, au puissant un levier pour changer l'équilibre commercial des cités et des royaumes... il établit une association entre le riche et le pauvre, entre celui qui a reçu de ses pères ou a tiré de son travail un beau patrimoine, et celui qui débute dans la vie sans autre ressource que son intelligence, sa moralité, son application, et qui peut arriver à son tour à l'aisance... Déjà il a exercé une influence magique sur les déserts du nouveau monde... c'est lui qui aidera l'homme à maîtriser la matière, à exploiter le globe et à l'embellir pour son propre usage¹. » Ces propositions formulent bien les avantages de ce puissant auxiliaire du travail, qui, au fur et à mesure qu'on

parviendra à l'employer normalement, facilitera la distribution du capital et deviendra l'auxiliaire de la liberté de travail ou de cet état vraiment naturel vers lequel tendent tous les instruments de production pour fonctionner au plus grand avantage de tous.

522. Mais il s'en faut qu'en constatant les avantages et les effets du crédit on se soit toujours tenu en dehors de l'illusion. De ce que le crédit met en circulation des valeurs fixes, engagées; de ce qu'il fait passer entre les mains des travailleurs qui les rendent productifs des capitaux restant oisifs et infructueux entre les mains de leurs possesseurs, on a été conduit à cette proposition féconde en abus, si on la prend au pied de la lettre, que *le crédit multiplie les capitaux*. Il y a bien une chose que le crédit multiplie, c'est l'action, c'est la force, c'est la fécondité du capital, qui, d'abord engagé ou oisif, prend les caractères et les fonctions du capital circulant; devient, dans ce dernier cas, positif de neutre qu'il était, et, dans le premier cas, acquiert une action de plus, l'action du capital roulant qu'il cumule avec celle du capital engagé. Mais cette transformation, en améliorant l'instrument, n'en a fait ni deux ni trois instruments; en un mot, elle n'a pas multiplié le capital. Quand un emprunteur jouit de ce qu'il n'avait pas, le prêteur en est privé; quand un escompte est effectué, il n'y a que les rôles qui sont changés : celui qui avait l'effet de commerce l'a donné contre des espèces; celui qui avait des espèces les a données contre l'effet. Il peut se faire que celui-ci tire un meilleur parti de l'effet, et celui-là un meilleur parti des espèces; mais, en définitive, il n'y a rien là qui ressemble à la multiplication dans le sens littéral du mot.

En disant que le crédit multiplie les capitaux, on fait d'abord une figure de rhétorique. Cette figure est ensuite prise au pied de la lettre, et on est conduit à penser qu'en créant des signes de valeurs, des engagements, des papiers de com-

merce, on crée aussi les valeurs réelles correspondantes, au lieu de voir que ces dernières ne sont obtenues en échange que par une véritable tromperie; on pense qu'en engageant un avenir incertain on crée un capital futur, au lieu de voir que ce capital n'est encore qu'une espérance ou une illusion.

Sans doute, les individus, si on les admet surtout en petit nombre, qui signent des effets de commerce fictifs ou de *complaisance*, et qui font, comme on dit vulgairement, *de la circulation*, se procurent des capitaux à l'aide desquels ils peuvent créer des valeurs réelles et faire face à l'échéance de leurs engagements. Mais, outre qu'il est exceptionnel de voir une production assez féconde pour suffire en peu de temps au remboursement du capital emprunté et au capital nécessaire à l'entreprise (circonstance indispensable si l'on ne veut pas la voir crouler), supposez qu'une quantité notable de membres de la société courent cette aventure, et vous comprendrez le danger auquel le papier de complaisance et le crédit d'anticipation exposent le travail.

323. Pour entrer plus avant dans la notion du crédit, nous allons jeter un coup d'œil sur ce qui se passe le plus communément dans les transactions des particuliers et des commerçants, sur le rôle des BANQUES et des autres *institutions de crédit*. Dans le chapitre précédent, nous avons pris des notions sur les signes représentatifs des monnaies et des valeurs qui sont les *instruments du crédit*.

Le CRÉDIT PRIVÉ se dit par distinction des opérations de ces grandes institutions et du CRÉDIT PUBLIC des États. On l'appelle *crédit commercial* lorsqu'il se rapporte plus particulièrement aux transactions de commerce et d'industrie manufacturière; dans ce second cas, il prend aussi, quoique rarement, le nom de *crédit industriel*; on l'appelle *crédit agricole* lorsqu'il s'agit des opérations de crédit relatives à l'exploitation rurale; l'expression de *crédit mobilier* com-

prend toutes ces branches de crédit par opposition à celle de *crédit foncier*, c'est-à-dire du crédit ayant pour objet les emprunts garantis par la propriété foncière.

§ II. **Du Crédit privé, commercial, industriel, manufacturier et agricole.**

524. Les individus qui font un appel au crédit s'égarent faute de faire les distinctions nécessaires. Certes, le crédit normalement entendu, le crédit qui a pour effet de dégager une valeur engagée, de la mobiliser pour en mettre l'utilité à la portée du producteur, le crédit par emprunt qui met au pouvoir d'un travailleur un capital oisif ou moins productif, le crédit même qui engage l'avenir pour féconder le présent, sont utiles et recommandables à deux conditions essentielles: la première, que le capital dégagé ou emprunté serve à la production; la seconde, que l'intérêt payé pour ce dégage-ment ou cet emprunt n'absorbe pas les profits qu'il doit produire entre les mains de l'emprunteur.

A propos de cette seconde condition, on dira que c'est là un calcul très-facile à faire : l'expérience démontre pourtant que l'emprunteur ne sait pas toujours s'arrêter à temps, et comme il n'y a pas de limite positive à lui indiquer, son jugement l'abandonne quelquefois, et il abuse de la facilité qu'il avait jusqu'alors rencontrée. C'est ainsi que plusieurs propriétaires, par une gloriole qui leur est funeste, s'obstinent à emprunter à cinq et six pour cent (quand ce n'est pas davantage), pour continuer à exploiter des immeubles qui ne leur donnent que deux ou trois pour cent; c'est ainsi que des industriels font pour une affaire plus de sacrifices qu'elle ne vaut.

Ce n'est qu'à la dernière extrémité, et par suite de considérations dont l'économie politique n'est pas juge, qu'il faut emprunter, pour consommer d'une manière improductive, pour subvenir aux dépenses quotidiennes et à l'entretien de

la famille. C'est là une anticipation sur l'avenir qui ne peut être que pernicieuse et qui n'a rien de commun avec le crédit normal, bien qu'on le confonde avec lui dans le langage ordinaire.

C'est bien à tort encore qu'en a donné le nom de *crédit* et de *circulation* (322) à cette opération frauduleuse qui consiste à simuler des affaires réelles pour créer des effets de commerce, lancer dans la circulation des valeurs imaginaires, aléatoires et de pure complaisance. C'est le faux crédit, suite des fausses idées répandues sur la matière et contre laquelle réagira la vulgarisation d'une notion plus normale et plus vraie.

C'est pour avoir confondu ce *crédit de consommation*, ou les faux calculs de l'emprunteur, ou encore le crédit purement circulatoire, avec le crédit normal, que plusieurs écrivains ont embrouillé la question générale du crédit, et que beaucoup de producteurs se trouvent entraînés vers leur ruine, quand ils croient faire usage d'un instrument de prospérité.

325. Le crédit se produit de deux manières : par le prêt direct de l'argent ou des valeurs équivalentes, et par la vente à terme de marchandises ou d'objets quelconques.

Au moyen du crédit, le créancier peut avoir de nouveau en sa possession le capital dont il s'était dessaisi avant l'époque fixée pour le remboursement de son prêt, ou avant le paiement de l'objet vendu. Il obtient du débiteur un *billet à ordre* (promesse de payer), ou bien il tire sur lui une *lettre de change* (ordre de payer), ou bien encore son débiteur lui transmet (par endossement) soit un billet souscrit par un tiers, soit une lettre de change relative à une autre affaire : l'un ou l'autre effet étant passé à son ordre. Le créancier fait *escompter*, négocier ou vendre ce billet ou cette lettre de change, et transporte sa créance à une troisième personne, qui peut la céder à une quatrième, et ainsi de suite (311)¹. De cette

¹ V. Chap. xvi, §5, et *Notes et petits Traités faisant suite aux Éléments*, etc.

manière la confiance s'endosse, si l'on peut dire, et le crédit se propage de négociant à négociant, de ville à ville, de pays à pays, avec une intensité croissante, puisque tous les endosseurs sont responsables et agissent comme *assureurs* les uns vis-à-vis des autres. Le crédit intervient ainsi dans la plus grande partie des affaires commerciales, et l'on comprend le service qu'il y rend. Un fabricant d'étoffes, par exemple, travaille constamment sans attendre que ses premières étoffes soient vendues et payées, parce que le teinturier lui fait crédit; celui-ci ne chôme pas non plus, parce que le droguiste lui fait également crédit, et ainsi de suite. Multipliez cette action par la quantité des branches de travaux auxquels se livre l'espèce humaine, et vous pourrez vous faire une idée de l'action que le crédit privé imprime à la Circulation et à la Production.

Ce crédit est encore facilité dans les grands centres par l'emploi des billets de banque et des warrants, dont nous parlerons plus loin (§ 4 et 6). Mais il faut qu'il soit manié avec sagesse, c'est-à-dire que le billet ou la lettre de change ne doivent s'appliquer qu'à des affaires réelles, que les emprunts doivent servir au travail et non à la consommation improductive, et que le négociant doit bien apprécier la nature de ses ressources pour ne pas se trouver au dépourvu quand arrive l'échange.

526. C'est ici le moment de citer l'opinion de J.-B. Say : il trouve qu'il est heureux pour la société que la crédit soit généralement répandu ; mais il y a, selon lui, une situation bien plus favorable encore, c'est celle où personne n'a besoin de crédit, parce que la nécessité de faire des emprunts et d'obtenir du terme multiplie les occupations des travailleurs sans multiplier les produits, les force à des sacrifices qui sont une augmentation de frais de production ; expose enfin les capitalistes à des pertes non méritées, et élève ainsi le prix des capitaux ou le taux de l'intérêt. On peut à ce

sujet faire deux observations : la première, c'est qu'un pays où personne n'a besoin qu'on lui fasse crédit se trouve dans les meilleures conditions pour organiser les institutions de crédit ; la seconde, c'est que travailler à crédit n'est pas la même chose que travailler à l'aide des instruments de crédit. En parlant ainsi, J.-B. Say ne pouvait avoir en vue que l'emprunt fait par le producteur ; mais les effets de commerce, en mobilisant les valeurs, en compensant les dettes réciproques des pays et des nations, en évitant le transport du numéraire, en suppléant à la monnaie, n'ont aucun des inconvénients signalés par J.-B. Say, et dès lors le développement et la plus grande extension du crédit indiquent bien une situation de plus en plus prospère.

327. En ne considérant le crédit qu'au point de vue de la vente à terme, il y a à signaler un abus qui manque rarement d'amener des catastrophes : c'est le crédit accordé par les marchands de détail et les petits producteurs qui sont en rapport direct avec le consommateur. Par ce procédé, les vendeurs, obtenant des prix élevés, peuvent prêter à gros intérêts ; mais ils éparpillent leur capital, et il leur est souvent impossible de le faire rentrer à temps, quand toutefois ils peuvent le faire rentrer. D'autre part, le consommateur, provoqué à la dépense, se laisse glisser sur cette pente facile, achète plus que ses moyens ne le lui permettent et se met dans une position déplorable. Vendeur et acheteur se laissent ainsi aller aux charmes de l'illusion et abusent du crédit. C'est à l'esprit de prévoyance à réagir contre ce mal vraiment épidémique dans plusieurs classes de la société¹.

¹ L'expérience prouve que l'emprisonnement n'est pas un obstacle à ce mal. — Une enquête faite en Angleterre, et citée par M. Michel dans le *Dictionnaire du Commerce*, article *Crédit*, d'après M. Mac Culloch, apprend qu'il a été reconnu à Londres que de simples bottiers ou chapeliers avaient accordé des crédits pour cent mille francs. Les cinq sixièmes de ces créances étant au-dessous de deux cent cinquante francs, la plus

328. En résumé, le crédit, au point de vue de l'emprunt ou de l'escompte, suppose chez l'emprunteur un travail productif capable de payer le profit du capital et au moins l'entretien du travail; sans quoi ce serait une piperie. Il suppose chez le prêteur un capital préexistant et la confiance dans l'emprunteur. Or cette confiance est ce je ne sais quoi qui fait croire par le prêteur non-seulement à la moralité de l'emprunteur et à son intelligence, mais encore à son bonheur, à son étoile, et enfin, condition *sine quâ non*, à sa richesse ou au moins à sa position sociale, qui est aussi un capital, c'est-à-dire, en d'autres termes, aux garanties que peut offrir l'emprunteur. Il suppose dans les deux contractants une instruction convenable et appropriée à la nature du travail que doit aider le capital. Hors de toutes ces conditions, il y a illusion, leurre ou félonie.

Tout ce que nous venons de dire se rapporte au crédit privé, au crédit commercial et au crédit industriel, tant manufacturier qu'agricole. Toutes ces divisions ne désignent que des catégories de travaux qui procèdent en matière de crédit comme le commerce proprement dit, attendu que, considérés au point de vue de l'échange et de la circulation des produits, ils ne sont qu'une seule et même fonction; seulement, c'est dans le commerce que les phénomènes du crédit se manifestent à un plus haut degré. Ces préliminaires étaient aussi nécessaires avant d'entrer dans l'examen des questions qui suivent.

§ III. Des opérations et des institutions de crédit.

329. Dans l'ordre des travaux commerciaux, les *banquiers* ont la spécialité du commerce des monnaies et des

grande partie était irrécouvrable; mais les bonnes suffisaient pour indemniser les marchands de la perte des mauvaises. Ces faits expliquent bien la cherté des objets achetés à crédit.

valeurs facilement échangeables, spécialité encore susceptible d'une très-grande division. Ils reçoivent pour leurs clients et payent pour eux sur place et au loin par des correspondants; ils conservent des fonds et des valeurs en dépôt; ils font l'*escompte* des effets de commerce (billets, lettres de change, etc.); c'est-à-dire qu'ils achètent, moyennant une retenue, le droit de toucher ces effets à l'échéance; ils font des spéculations sur le change, sur les matières d'or et d'argent, sur les actions de compagnies industrielles, sur les emprunts publics; enfin ils commanditent les producteurs qui ont besoin de capitaux. Dans l'escompte, le banquier remplit un rôle mixte, celui d'*intermédiaire* et celui d'*assureur*, garantissant par ses engagements personnels l'emploi des capitaux qu'on lui confie et de ceux qui sont représentés par les effets qu'il escompte et qu'il garantit par sa signature. C'est ce qu'on appelle de nos jours plus spécialement *faire la banque*¹.

530. L'expression qui désigne soit la branche de commerce général que nous venons de spécifier, soit plus spécialement l'escompte, a encore une signification distincte: elle sert à désigner les grands établissements de crédit et de finances plus ou moins constitués en monopoles avec privilèges par la loi et ayant pour objet de faire en grand les opérations que les banquiers ou les maisons de banque particulières font généralement plus en petit²: nous voulons parler des BANQUES.

Les banques ont eu jusqu'ici, par suite d'une division de travail encore imparfaite, des attributions assez complexes; ce qui est cause qu'on a souvent désigné sous ce nom toutes

¹ De l'italien *banco*, banc, comptoir. Primitivement le change et le commerce d'argent se faisaient en place publique sur des banes.

² Nous disons généralement, car il y a de grandes maisons de banque particulières dont le capital et les moyens d'action dépassent ceux des banques publiques et privilégiées.

les institutions de crédit¹, tandis qu'elles ne sont qu'un des genres à comprendre dans cette désignation générale, applicable aussi à d'autres établissements analogues, mais différents à beaucoup d'égard, tels que les institutions de crédit foncier et autres, dont nous parlerons plus loin (§ 7 et 8).

§ IV. Des Banques proprement dites : des Banques de dépôt, d'escompte et de circulation. — Propriétés du Billet de banque. — Des Banques d'Angleterre, de France, d'Écosse, etc.

331. L'action et le rôle des *Banques* sont très-importants dans la circulation. En les étudiant, nous nous rendons également compte des établissements libres et de l'action générale du crédit.

Pour bien se rendre compte des banques, il faut les classer, suivant l'ordre chronologique, en *banques de dépôt* et en *banques d'escompte* ou de circulation.

332. *Des Banques de dépôt.* Les banques de dépôt ont pris naissance dans les grandes villes commerçant avec l'étranger; elles recevaient plusieurs espèces de monnaies de titres différents. Les variations auxquelles ces monnaies donnaient lieu jetaient de la perturbation dans les affaires, et l'on imagina des dépôts où l'on reçut, sous la garantie et la surveillance des municipalités, toutes les valeurs métalliques mobiles à titre de lingots, et où l'on donna en échange la monnaie nationale, de titre et de poids définis, ou une monnaie officielle de banque, au moyen de laquelle les transactions acquièrent un caractère plus régulier. Ces avances étaient toujours un peu inférieures aux matières déposées, et on comprend bien comment les certificats de dépôt

¹ Quelques établissements commerciaux, s'occupant particulièrement de courtage multiple, ont pris mal à propos le nom de *Banque d'échange*, que M. Proudhon appliquait en 1848 à un projet de banque à peine ébauché, à l'aide duquel il se proposait de supprimer le rôle du numéraire.

purent obtenir une valeur supérieure à celle de l'argent courant, et comment un agio ou différence put s'établir en faveur de la monnaie de banque.

Au moyen de ces banques, les paiements se firent avec la plus grande facilité. Un négociant ne déplaçait point les espèces qu'il avait déposées à la banque, mais il donnait une délégation sur son compte, et, par un simple *transfert* ou *virement*, la somme changeait de propriétaire. Le public s'habitua ensuite à faire des transactions sans numéraire avec le secours des *certificats*, sur le gage desquels on était parfaitement rassuré. Les banques percevaient un droit sur ces transferts ; elles bénéficiaient aussi sur les avances qu'elles faisaient sur les lingots et sur certains objets précieux.

Les banques de dépôt qui ont eu le plus d'importance sont celles d'Amsterdam, de Venise, de Gênes, de Hambourg ; elles ont puissamment contribué à la fortune commerciale de ces opulentes cités¹.

335. *Des Banques d'escompte et de circulation.* Nous venons de dire que les banques de dépôt avaient habitué le commerce aux certificats qui évitaient le déplacement du numéraire. Le premier germe de ce grand perfectionnement, qui fut plus tard développé par la Banque d'Angleterre, se trouve dans les obligations imaginées par la Banque de Stockholm. Cette banque avait été fondée en 1557. De là aux billets émis par les banques avec la faculté du remboursement immédiat, il n'y avait qu'un pas, et comme l'expé-

¹ La plus ancienne est celle de Venise, fondée en 1171. Elle périt en 1797 avec la république. — La *Banque de Gênes* date de 1407. Elle a obtenu plus de célébrité que la précédente : c'était un grand mont-de-piété commercial destiné à faire des avances aux citoyens. Elle a cessé d'exister avec la république de Gênes. — La *Banque d'Amsterdam* fut établie en 1609, et a duré jusqu'au commencement de ce siècle. En 1814, elle fut réorganisée sur les bases analogues à celles des principales banques modernes. — La *Banque de Hambourg* fut fondée six ans après celle d'Amsterdam, et fonctionne encore sur les mêmes bases.

rience vint prouver que ce remboursement n'était demandé que dans une certaine proportion, on osa bientôt émettre plus de billets en circulation que le montant du numéraire en caisse, surtout lorsqu'au lieu de donner ces billets en échange de lingots ou de monnaies, on se hasarda à les donner en échange de lettres de change, garanties simplement par leurs signatures.

Telle est l'origine naturelle des banques de circulation et d'escompte, inventions puissantes qui caractérisent le commerce moderne, et qui sont, suivant l'heureuse expression de Gioja, des trésors confiés aux soins d'une administration, pour servir de garantie à des billets dont le but est de faciliter les payements¹.

Les banques de dépôt ne pouvaient opérer que sur une masse de certificats ou de billets égale au montant des valeurs déposées, tandis que les banques de circulation peuvent émettre des billets pour une valeur double, triple, et quadruple, etc., du montant des espèces qui composent leur encaisse. Ainsi une banque de circulation bénéficie les escomptes sur les billets et les lettres de change du commerce, comme si elle avait un capital triple et quadruple. On comprend tous les bénéfices qui peuvent résulter de sa position et tous les services qu'elle doit rendre aux négociants n'ayant besoin d'espèces que pour payer les petites sommes, et pouvant employer immédiatement, avec intérêt, le billet de banque qui se trouve ainsi transformé en un précieux instrument de circulation.

334. Ce billet, dont nous avons déjà parlé (513), a des qualités vraiment remarquables.

Toujours échu et toujours à échoir, il remplace des valeurs à une seule échéance fixe, et fait les fonctions de la monnaie mille fois plus encombrante. Il satisfait donc si

¹ Gioja, liv. II, s.ct. II, chap. II.

bien au besoin de ceux qui le reçoivent, qu'il reste naturellement dans la circulation jusqu'à ce que la vétusté l'en chasse, de telle façon que, pour la banque qui l'émet, il devient billet à échéance lointaine. Admirable réunion, a dit Coquelin¹, des propriétés en apparence les plus contraires. Comme l'a fort bien fait observer le même écrivain, le billet de banque remplace les effets de commerce ordinaires dont la forme en entrave le cours; mais il n'est pas exact de dire qu'il peut remplacer absolument la monnaie. Celle-ci est une *marchandise* douée de valeur intrinsèque; le billet est un *signe* qui n'a de valeur qu'autant qu'il peut donner droit à des pièces métalliques. Si le billet de banque, comme les autres effets, diminue l'emploi de la monnaie et déprécie un peu son prix, il n'attaque en rien les qualités intrinsèques du métal. Celui-ci conserve les propriétés qui le font rechercher de tout le monde, et la spéculation se hâte de le ramener aux lieux où elle l'avait rendu plus rare et plus cher.

355. Au premier abord, on peut craindre qu'une banque qui émet son papier non-seulement pour la somme du numéraire qu'elle a en caisse, mais encore pour le double, par exemple, ce qui fait en circulation une somme triple de ce numéraire, ne doive souvent suspendre ses paiements en espèces. L'expérience prouve au contraire que c'est là le cas le plus rare; que jamais une banque n'a péri après un événement semblable, quand elle a pu montrer au grand jour ses opérations, prouver que ses escomptes et ses avances étaient faits sur des valeurs de bon aloi, et expliquer que son embarras n'était dû qu'à la panique des porteurs de billets venus en foule pour en demander l'échange en espèces. Ces

¹ *Du Crédit et des Banques*, extrait de la *Revue des Deux-Mondes*, in-8°, 1842. Coquelin a plus tard développé cet essai dans son volume portant le même titre. Paris, 1848, in 18, chez Guillaumin.

paniques¹ ne sont jamais l'effet d'un besoin instantané d'écus; elles n'éclatent que dans des temps exceptionnels de révolution ou de calamité publique, et ne tardent pas à se calmer. Si on admet qu'elles durent, voici ce qui se passe : les caissiers de la banque payent avec plus de lenteur qu'à l'ordinaire, s'il le faut, les premiers venus au moyen du numéraire en dépôt; un tiers des billets se trouve ainsi retiré de la circulation. Pendant ce temps, les effets de commerce, dont l'échéance commune est à un petit nombre de jours et qui sont garantis par de bonnes signatures, arrivent à terme; en peu de jours, les deux autres tiers des billets sont ainsi payés en espèces, et le dépôt reconstitué en entier : c'est tout au plus si les non-valeurs absorbent les bénéfices de l'escompte.

En dernière analyse, la banque peut suspendre ses paiements, se mettre en liquidation, ou bien l'autorité publique donne un cours forcé à ses billets; de toute façon la confiance ne tarde pas à revenir et la banque à pouvoir reprendre le jeu de ses opérations; au pis aller, c'est son capital, c'est la mise de fonds des actionnaires qui se trouve entamée par les pertes. Mais cette heureuse issue ne se réalise que si le directeur de la banque n'a pas engagé son capital et ses dépôts de façon à ne pouvoir pas les retrouver facilement.

356. La proportion du triple est généralement admise dans la pratique, sans qu'on sache trop se rendre compte de la raison qui la recommande. Comment doit se régler l'émission des billets, où commence et où finit ce qu'Adam Smith appelait vaguement la *sagesse* d'une banque? Il nous paraît que la proportion entre l'encaisse métallique d'une banque et les billets qu'elle émet ne peut point être assignée en vertu d'un principe théorique; qu'elle varie suivant les temps, suivant les lieux et suivant la nature de la clientèle, et qu'il

¹ En anglais, *run*; — *run upon the bank*, irruption sur la banque.

faut par conséquent l'abandonner aux tâtonnements des directeurs des institutions du crédit suffisamment habiles et responsables. En fait, la Banque d'Angleterre a admis en principe qu'elle ne dépasserait pas ce chiffre, qu'elle a cependant dépassé plus d'une fois sans danger. En France la même proportion, ordonnée à la Banque de Paris par la loi de 1805, et positivement prescrite par les lois qui ont accordé le privilège aux banques départementales (fusionnées avec la Banque centrale depuis 1848), est admise comme règle et a été rarement atteinte. Quant à l'encaisse métallique, il peut être composé des sommes appartenant en propre à l'établissement et de celles qu'on y dépose. La plupart du temps ce sont celles-ci qui en forment la presque totalité ; car le capital primitif des banques est placé, pour produire, en rentes sur l'État ou en autres valeurs mobiles, très-susceptibles d'être vendues, mais non sans dépréciation si on les mettait immédiatement sur le marché.

557. De nos jours toutes les banques publiques sont à la fois des banques de dépôt et de circulation. En échange des dépôts, elles donnent, au lieu des *reconnaisances*, leurs propres *billets* à vue et au porteur. Il en est de même des maisons de banque privées, avec cette différence, que celles-ci n'ont pas la faculté d'émettre des billets à vue et au porteur, faculté exclusive qui constitue le monopole des banques privilégiées.

En tête des grands établissements de crédit modernes il faut citer la Banque d'Angleterre et la Banque de France, établissements mixtes, qui sont à la fois des banques de dépôt et des banques d'escompte et de circulation, émettant, avec privilège, des billets à vue et au porteur, et qui sont aussi, à divers égards, des rouages importants de l'administration financière et publique.

558. La *Banque d'Angleterre* est, en même temps qu'établissement de crédit privé, un des rouages de l'État : elle

encaisse les revenus publics et paye la plus grande partie des sommes dues aux créanciers de l'État; elle négocie les billets de l'Échiquier (du Trésor), et avance au gouvernement le montant annuel de l'impôt territorial et de celui de la drèche, qui ne rentrent que fort tard; elle fait l'escompte et le commerce des matières d'or et d'argent; elle fait des prêts sur marchandises; elle accepte des dépôts sans intérêts¹. C'est l'institution de crédit la plus colossale et la plus puissante du monde.

339. La *Banque de France* escompte, comme la Banque d'Angleterre, le papier du commerce qui lui convient; elle fait des avances sur les effets publics, les lingots, les monnaies, les bijoux, les actions et obligations des chemins de fer (décret de mars 1852); elle prend ces mêmes objets en dépôt, ouvre des comptes courants aux particuliers, dont elle fait les encaissements gratis; elle est aussi, mais par circonstance, un des rouages de l'État, et elle vient notamment à son aide en lui prêtant sur bons du Trésor ou avec la garantie des forêts de l'État².

¹ La Banque de Londres, dont la fondation remonte à 1694, a été reconstituée sur de nouvelles bases en 1844, acte du 19 juillet. L'État lui doit 11 millions sterling; elle a en outre 3 millions en billets de l'Échiquier ou autres valeurs, en tout 14 millions sterling ou 550 millions de francs. C'est le fonds de réserve (*securities*). La loi de 1844 a fait deux divisions dans l'administration de la Banque; elle a créé un bureau d'émission de billets surveillé par le gouvernement, et un bureau de banque, où la compagnie fait ses escomptes et ses avances comme elle l'entend. Le tarif des escomptes varie selon les circonstances: on l'a vu à 1 1/2 pour 100 et à 10 pour 100, par exemple. Elle a le droit d'émettre des bank notes pour 14 millions sterling: au-dessus, le bureau d'émission exige le dépôt d'une somme égale de valeurs métalliques.

La Banque de Londres suspendit ses payements en espèces en 1797, sous le ministère de Pitt; elle les reprit en 1822, sous le ministère de Robert Peel. (V. *Notes et petits Traités faisant suite aux Éléments de l'économie politique.*)

² La Banque de France a été fondée en 1800, et son capital successivement porté à 50 millions en 1800, à 45 millions en 1803, à 90 millions en 1806, à 67,900,000 en 1816, et à 91,250,000 en mars 1848, par le décret

340. Il y avait en France, avant la révolution de 1848, un certain nombre de banques *départementales* (onze), constituées, à l'instar de la banque de France, en monopole par

qui lui a annexé les onze Banques départementales, constituées d'abord en sociétés anonymes, indépendantes et privilégiées. Ses escomptes annuels se sont successivement élevés de 112 millions en 1803 à 775 millions en 1836. Depuis cette époque, l'accroissement a été plus rapide : la somme des escomptes s'élevait à 1,800 millions en 1847. Pendant cette même année, les escomptes des Banques départementales s'élevaient à 851 millions. En 1854, la Banque et ses trente-cinq succursales ont escompté pour la somme de 5 milliards environ (2,944 millions). — La Banque de France a fait suite à la *Caisse d'escompte*, qui a fonctionné comme institution de crédit de 1776 à 1795. Cette caisse fut instituée par un arrêt du conseil (24 mars 1776), et supprimée par un décret de la Convention (4 août 1795). Bien que la Banque de France n'ait été constituée que par la loi du 24 germinal an XI (14 avril 1803), son origine remonte au 28 juin 1796, époque où fut fondée, sous la forme d'une société en commandite, la caisse de *comptes courants*, émettant des billets à vue et au porteur. Cette caisse ne tarda pas à avoir des relations avec le gouvernement consulaire. Au commencement de 1800, elle était autorisée à prendre le titre de *Banque de France*. La loi de 1803, en la reconstituant de nouveau, lui concéda pour quinze ans le monopole qui a été successivement renouvelé jusqu'en 1853 et jusqu'en 1867 par le décret du 3 mars 1852.

Les statuts du 16 janvier 1808 limitèrent les opérations de la Banque à l'escompte, aux recouvrements, aux comptes courants et aux dépôts volontaires. Depuis elle a été successivement autorisée à prêter sur fonds publics français (loi du 14 mai 1834), sur actions et obligations de chemins de fer (décrets des 3 et 28 mars 1852). — Elle ne peut escompter que des effets à trois signatures; mais un arrêté du 3 mars 1848 l'autorise à accepter comme troisième signature les récépissés de dépôts de marchandises ou *warrants* (V. p. 264). — De février 1820 à janvier 1847, le taux d'escompte a été fixé uniformément à 4 pour 100; il a varié aux époques antérieures et postérieures à ce grand laps de temps, sans qu'il soit monté plus haut que 6 et descendu plus bas que 3 (du 3 mars 1852 au 6 octobre 1855). — Le cours des billets de la Banque a été forcé du 16 mars 1848 au 7 août 1850, pendant plus de deux ans. Pendant cette période, le maximum des billets émis n'a pas dépassé 525 millions. (V., pour plus détails sur cette institution, *Opérations de la Bourse*, par M. A. Courtois fils, p. 189, Paris, 1855, chez Guillaumin.) Une partie de cet ouvrage plein de renseignements est consacrée à l'organisation des sociétés par actions les plus importantes.

une loi, ayant droit d'émettre des bons au porteur et indépendantes de la banque de France. Elles ont été annexées, en 1848, à l'établissement central et fonctionnent depuis comme succursales ¹.

A cette même époque (mars 1848), il a été créé, pour aider le commerce à traverser la crise, des établissements sous le nom de Comptoirs d'escompte, qui n'ont eu pour la plupart qu'une durée très-restreinte; mais l'un de ces établissements a peu à peu pris les proportions d'une grande institution de crédit; c'est le *Comptoir d'escompte national*

¹ Il fut créé de ces comptoirs dans soixante-cinq villes. Il n'en subsiste actuellement que dans dix communes. Le décret du 7 mars 1848 faisait concourir, pour la formation de ces comptoirs, la commandite et la garantie de l'Etat, des départements et des communes pour les deux tiers du capital; mais une loi du 10 juin 1853 n'admet plus cette garantie publique, et tous les comptoirs créés sous le régime du décret du 7 mars sont liquidés. Le comptoir de Paris, constitué par décret du 10 mars pour trois ans, puis prorogé pour six ans à partir du 18 mars 1852, puis prorogé de nouveau pour trente ans à partir du 18 mars 1857 (décret du 25 juillet 1854), a un capital de 20 millions souscrit par des actionnaires, qui peut être porté à 40 millions. Le comptoir d'escompte est autorisé à faire l'escompte des effets de commerce à deux signatures et des engagements souscrits à l'ordre des sous-comptoirs ou à son ordre et accompagnés d'un récépissé de dépôt de marchandises dans les magasins agréés par l'État; à faire de certaines conditions des créances de fonds publics ou actions et obligations d'entreprises industrielles ou de crédit; à faire des paiements et des recouvrements; à ouvrir des souscriptions d'impôts publics ou par la réalisation de sociétés anonymes; à recevoir des comptes courants dans une certaine limite, et des dépôts de titres ou valeurs. — En 1854, le comptoir d'escompte a escompté 877,995 effets, montant à 654 millions de francs.

Les sous-comptoirs de garantie, créés par décret du 24 mars 1848, ont une responsabilité propre et un capital social indépendant du comptoir, mais cependant déposé dans la caisse de ce dernier en garantie de leurs opérations, qui consistent à admettre à l'escompte les effets à une signature. Sept comptoirs furent primitivement créés; cinq fonctionnent encore : ceux de la librairie, des métaux, du bâtiment, des denrées coloniales, des chemins de fer, le plus important de tous. (V. le livre de M. Courtois, cité plus haut, p. 202.)

de Paris, qui est à la fois le concurrent et l'auxiliaire de la Banque de France, à l'aide de son comptoir de garantie créé auprès de lui.

341. En Angleterre, outre la banque de Londres et ses succursales (*bank branches*), il y a dans tout le royaume un grand nombre d'autres banques, soit des banques constituées par des lois d'incorporation, avec de certains privilèges, soit des banques libres, sociétés dispensées de toute autorisation, mais dans lesquelles rien ne limite la responsabilité des associés comme dans une série de sociétés commerciales, et qu'on appelle *joint stock banks* ou banques à fonds unis.

Il y a en Écosse des banques organisées par une loi d'incorporation¹; mais les banques qui portent plus particulièrement le nom de *Banques d'Écosse* sont des banques libres. Elle constituent une confédération d'institutions remarquables dont on porte le nombre à trente-six, assez bien organisées pour être à la fois caisses d'épargne et banques commanditaires des entrepreneurs intègres et capables. La loi ne limite ni le nombre des établissements, ni celui des actionnaires, ni le fonds social, ni l'étendue des opérations. Ces banques jouissent d'une remarquable solidité, qu'on attribue à la supériorité du système hypothécaire en Écosse, au caractère national, à l'habitude que ces banques ont de faire chaque semaine, à Édimbourg, une compensation de leurs billets et des soldes de leurs comptes, créant entre elles une surveillance réciproque et une sorte de solidarité morale. Remarquons que toutes ces causes sont le résultat du régime libre. De plus, les actionnaires y sont solidaires et responsables jusqu'à concurrence de leur fortune entière; comme c'est le cas en Angleterre dans la

¹ La Banque d'Écosse, fondée en 1695; la Banque royale d'Écosse, fondée en 1757; le *British linen company*, fondé en 1746.

plupart des compagnies commerciales, non incorporées par une loi.

342. Dans les autres pays d'Europe, l'organisation des Banques est analogue à celle des Banques en Angleterre et en France ; l'on rencontre dans chaque État un établissement principal plus ou moins privilégié, dépendant du gouvernement et exerçant une suprématie plus ou moins directe sur les autres établissements de crédit. En Suisse, comme en Écosse, les établissements de banque jouissent de plus de liberté ; il en est de même dans plusieurs des États-Unis. Les Banques ont joué un très-grand rôle dans le développement économique de ce pays, qui a également pratiqué, à divers égards, le système d'une banque centrale ¹.

343. La question des Banques est une des plus importantes et des plus délicates de l'économie politique pratique ; mais il n'entre pas dans notre plan de la traiter à fond. Ceux qui veulent la connaître amplement doivent étudier l'histoire des banques anciennes de dépôt, les curieux essais de Law au commencement du dernier siècle, l'histoire des deux grands établissements modernes (la Banque d'Angleterre et la Banque de France) dont nous venons de parler, celle des autres Banques d'Angleterre et des Banques d'Amérique, très-fécondes en péripéties, et celle des Banques d'Écosse, qui jouissent d'une si grande réputation de sagesse.

344. Les écrivains notables qui ont traité ce sujet, encore peu connu ², sont divisés sur la question fondamentale de

¹ Ce système avait amené il y a vingt ans une vive opposition à la tête de laquelle s'est trouvé le président Jackson.

² C'est le hasard, a dit Léon Faucher, qui jusqu'ici a fait les frais des règles suivies en matières de banques. (*Études sur l'Angleterre*, I^{er} vol., page 179.)

V. un remarquable écrit de M. Thiers (*Law et son Système*, broch. in-8°, publiée dans la 1^{re} et unique livraison de l'*Encyclopédie progressive*) ; — une analyse moins enthousiaste d'Eugène Daire, dans l'introduction aux

savoir si l'industrie des Banques doit être entièrement libre, ou continuer à être soumise, comme par le passé, à des restrictions. Les discussions portent ensuite sur les conditions du monopole et de l'intervention de l'État. Il nous paraît à nous que la liberté pleine et entière est dans l'avenir de ces établissements, qui trouveront naturellement dans la fécondité de ce régime la stabilité qu'on cherche en vain à leur donner par des combinaisons administratives, et dont le monopole est souvent une des principales causes d'accidents fâcheux et notamment des crises commerciales. Telle est aussi l'opinion de Charles Coquelin et celle de M. Carey, qui ont approfondi ce sujet ¹.

544 bis. A propos de crises, il est à remarquer que des observateurs superficiels ont accusé le développement du

Œuvres de Law, Économistes financiers du dix-huitième siècle, t. I^{er} de la Collection des principaux économistes; — un curieux écrit anecdotique de M. Cochut. — Le système de crédit que Law avait conçu, dit M. Gauthier, consistait dans l'établissement d'une Banque nationale fondée et régie par le gouvernement, et faisant à la fois les affaires de l'État et celles des particuliers; ayant des établissements dans tous les lieux de quelque importance, chargée de la recette des revenus publics comme du mouvement des créances privées; payant les dépenses de l'État comme les dettes des négociants; escomptant l'impôt comme les effets de commerce; maîtresse de la fabrication des monnaies, substituant en tous lieux ses billets aux espèces, et dominatrice de la circulation; appelant partout la compensation des dettes avec les créances; simplifiant les liquidations entre les localités, comme entre les personnes; offrant à tous, selon leurs besoins, l'intérêt du capital, ou le capital à charge d'intérêt; faisant à peu près exclusivement le commerce d'outre-mer, en vertu de monopoles; en un mot, factotum presque universel. (Des Banques en Amérique et en Europe, page 41, 1850, extrait de l'Encyclopédie du droit, II^e vol.)

¹ Coquelin, ouvrage cité plus haut, p. 254, note. — Carey, de Philadelphie : *Credit system in France, great Britain and the United states*, in-8°, 1840. Un autre ouvrage de M. Condy-Raguet, 1859, traduit de l'anglais par M. Lemaître, sous le titre de *Traité des Banques et de la circulation*, in-8°, 1840, est écrit dans un autre sens. V. encore l'écrit de M. Gauthier, que nous venons de citer.

crédit des crises causées par les entraves que celui-ci rencontre dans les moments difficiles. Coquelin fait (avec raison) remarquer que le crédit ne peut s'arrêter que là où il fonctionne; que l'industrie ne peut être malade que là où elle existe; or mieux vaut la prospérité avec les chances de revers que l'absence du travail, qui a l'inconvénient en permanence sans les avantages.

§ V. Des virements de parties. — Le Clearing house.

345. Les Banques, ainsi que tous les grands établissements auxquels aboutissent de nombreuses affaires, peuvent suppléer, pour ceux qui y entretiennent des dépôts de valeurs quelconques, à un grand mouvement de numéraire et de valeurs, au moyen de compensations qui prennent le nom de *virements de parties*. Exemple : A met en dépôt cent mille francs, B en a cinquante mille. B devient en sept à huit fois débiteur de A de vingt-cinq mille francs; A devient en tout autant d'autres fois débiteur de B de quatre-vingt mille francs. Ils se donnent réciproquement des délégations sur leurs dépôts. La Banque compare les deux comptes, et le dépôt de A, d'abord de cent mille francs, devient

$$100,000 + 25,000 - 80,000 = 45,000;$$

le dépôt de B, d'abord de cinquante mille francs, devient

$$50,000 - 25,000 + 80,000 = 105,000.$$

La Banque de France avait fait en 1854 pour quinze milliards de ces virements. C'est une nouvelle preuve que la monnaie métallique n'est qu'un instrument de l'échange, et qu'elle n'en constitue ni l'essence ni le but.

346. La corporation des banquiers de la cité de Londres nous offre un exemple remarquable de cette manœuvre financière, qui peut être aussi invoquée comme exemple de la division du travail : en Angleterre, les banquiers sont en-

core plus qu'ailleurs les payeurs et les receveurs des particuliers. Les encaissements et les paiements s'y font au moyen de bons (*checks*) que se délivrent réciproquement les divers banquiers. A la fin du jour, la liquidation ou compensation de ces divers bons se fait dans un hôtel à ce destiné, l'hôtel de liquidation (*Clearing house*)¹. Des pupitres sont rangés par ordre dans une salle; à côté de ces pupitres, une boîte, avec le nom de la maison à laquelle elle appartient, reçoit les bons que les commis des autres maisons ont à recouvrer, et le commis, assis au pupitre, les enregistre. A quatre heures les boîtes sont fermées, le commis additionne le total des bons déposés et qui doivent être remboursés. Il reçoit en même temps de sa maison le registre additionné, sur lequel il a été tenu compte des effets déposés dans les autres boîtes; il établit la balance, et l'adresse à son patron, qui lui fait parvenir le solde en billets de banque, si le solde est en débet. A cinq heures, l'inspecteur vient prendre place pour toucher contre sa quittance le versement de ceux qui doivent, et payer à ceux à qui il est dû sur leurs reçus. M. Babbage évaluait, il y a vingt ans, à deux millions et demi sterling par jour (soixante-trois millions de francs) le total moyen des virements pour lesquels on faisait usage seulement de vingt mille livres ou cinq cent mille francs en billets de banque et de cinq cents livres en espèces²!

§ VI. Des Warrants de Docks.

347. La création de ces magnifiques Docks ou entrepôts perfectionnés qui ont tant contribué à la prospérité du com-

¹ Le *Clearing house* est à Londres dans la rue des Lombards. Il y a des *Clearing house* dans d'autres villes de l'Angleterre.

² J'ai sous les yeux la traduction de l'ouvrage de M. Babbage, par M. Isoard, sous le titre : *Système économique des manufactures*. Paris, in-8°, 1854, Dondey-Dupré.

merce de Londres et de Liverpool ont donné lieu à un phénomène de crédit que nous devons signaler ici. Disons d'abord que ces grands établissements se composent de bassins à flot très-propices pour la manœuvre des navires, le chargement et le déchargement des colis, et de magasins où l'administration des docks reçoit et surveille la marchandise, sans que le propriétaire ait besoin de s'en occuper. Celui-ci peut donc faire des affaires considérables avec un simple cabinet dans la Cité, et l'aide d'un très-petit nombre d'employés.

Lorsque les marchandises sont en magasin, les compagnies des docks remettent à chaque propriétaire, après les justifications nécessaires, un récépissé ou *warrant*¹, qui constate qu'elles ont en magasin à la disposition du porteur telle marchandise, de telle qualité, de tel poids, et qui indique en même temps les numéros des colis et ceux des échantillons déposés dans un endroit de la Cité, au centre des affaires. Si la marchandise inscrite au nom d'un seul appartient à plusieurs, le négociant en nom délivre des ordres de livraison aux autres, et ceux-ci se font remettre des *warrants* pour leur part. Les ordres de livraison sont transmissibles par endossement : le *warrant* est toujours remis au dernier porteur.

Les *warrants* sont aussi transmissibles par endossements ; la compagnie les fractionne au gré des porteurs. Lorsqu'un *warrant* est perdu, la compagnie en délivre des duplicata après sept jours, pendant lesquels des avis sont publiés et insérés dans les journaux. Toute irrégularité dans les endossements et dans la transmission des *warrants* est rendue publique.

Par ce procédé, simple et fécond, les marchandises sont échangées avec la même facilité que les effets de commerce ;

¹ *Warrant* signifie brevet, justification, titre.

un capital immense est mobilisé, en même temps que les frais de manutention, d'administration et de commerce sont réduits pour la plus grande commodité des négociants et au grand avantage du consommateur.

On voit que le warrant est aux marchandises déposées dans les docks ce que les certificats de dépôt furent, dans l'origine, aux monnaies confiées aux Banques de dépôt.

548. Les *reconnaisances* du mont-de-piété seraient de même ordre que les *warrants* si elles étaient plus facilement transmissibles et si d'ailleurs les conditions du dépôt étaient moins onéreuses.

On s'est élevé de cet élément rudimentaire du crédit aux conceptions les plus hardies. On a dit que tout fonds matériel représenté soit par un certificat hypothécaire pour les immeubles, soit par une police d'assurance pour les meubles, soit enfin constituant un dépôt en nature, pourrait servir de gage à des lettres de crédit, à des warrants émis par un établissement central où toutes les valeurs pourraient se faire *monnayer*, se transformer en titres valables comme *espèces*. La valeur du travailleur pourrait-elle elle-même être matérialisée au moyen d'une assurance sur la vie? C'est en partie ce que font les Banques d'Écosse : des combinaisons nombreuses de cette nature y sont essayées dans différentes affaires. On voit ici quel rapport rattache le développement du crédit matériel et même personnel au développement des assurances¹.

¹ V. le chapitre 1^{er} de l'ouvrage *du Crédit et de la Circulation*, par M. Cieszkowski. — Une conception analogue de *monnayage universel* a été indiquée dans le *Journal des économistes*, t. XXXVI, p. 325, par M. Lipke, auteur de la brochure citée dans la deuxième édition de ces *Éléments*. M. Lipke combattait la notion des économistes sur la monnaie; nous avons fait suivre son travail de diverses observations.

§ VII. Des Banques commanditaires de l'industrie, et de la Société générale du Crédit mobilier en France.

349. On a souvent réclamé depuis vingt-cinq ans la commandite des entreprises industrielles par les Banques ; mais l'expérience démontre qu'une Banque court les plus grands risques lorsqu'elle immobilise une partie notable de ses fonds, qu'elle ne peut faire rentrer à temps dans les moments de crise. On s'est mépris à cet égard sur le rôle des Banques, qui peuvent aider le commerce et l'industrie en escomptant leur papier, mais qui ne peuvent consacrer leur capital à la création ou au développement des entreprises agricoles, manufacturières ou autres.

Cette commandite peut être la fonction de certains capitaux dans le pays ; mais elle n'est pas évidemment celle des capitaux destinés au fonds de roulement des Banques d'escompte et de circulation, qui ne doivent être aliénés que d'une manière temporaire et contre des valeurs dont l'échéance les ramènera en peu de jours et au plus en peu de mois.

En étudiant les causes de la chute des établissements de crédit qui ont succombé en plusieurs pays sous le coup de diverses crises, et tout récemment par suite de la crise de 1847 et 1848, on ne tarde pas à voir que la cause principale réside dans l'engagement anormal de l'immobilisation du capital circulant¹.

350. Un grand établissement récemment fondé en France sous le nom de *Société générale de Crédit mobilier* s'est proposé, entre autres opérations financières, d'aider par son capital et son crédit à la création des entreprises industrielles ; mais il est à remarquer d'une part qu'il n'agit pas tout à fait

¹ Par suite de la rareté des subsistances et de l'état agité de l'Europe.

comme banque commanditaire, et, d'autre part, qu'elle s'est interdit l'escompte.

Les opérations de la Société de Crédit mobilier consistent :

1° A souscrire ou acquérir des effets publics des actions ou des obligations dans les différentes entreprises industrielles ou de crédit (constituées en sociétés anonymes) et notamment dans celles de Chemins de fer, de Canaux et de Mines, et d'autres travaux publics ;

2° A émettre pour une somme égale à celle employée à cette acquisition ou souscription ses propres obligations ;

3° A soumissionner des emprunts et des entreprises de travaux publics ;

4° A prêter sur effets publics, dépôts d'action et obligation ;

5° A recevoir des sommes en comptes courants ;

6° A opérer des recouvrements pour les comptes des compagnies anonymes dont nous venons de parler, à payer les dividendes et généralement toutes autres dispositions.

351. Cet établissement fait concurrence à la Banque de France, à divers égards ; mais il fait des opérations que la Banque s'interdit, et il s'interdit à son tour l'escompte, qui est la principale opération de la Banque. Comme la Banque de France, la Société de Crédit mobilier se trouve être, à la fois, un établissement gouvernemental, un établissement financier et une institution de crédit industriel et commercial ¹. Inutile de dire que ce grand établissement peut rendre de grands

¹ La Société du Crédit mobilier a été constituée en société anonyme, autorisée par décret du 18 novembre 1852. Elle est au capital de 60 millions, et elle peut émettre des obligations pour 600 millions. Elle est conduite par un conseil de quinze membres (élus par les actionnaires), dont cinq forment un comité d'exécution, parmi lesquels se trouvent MM. E. et Is. Péreire, qui ont publié il y a plusieurs années, sur les institutions de crédit, des idées originales, et qui ont pris, dans ces derniers temps, place parmi les plus habiles financiers de notre époque. (V., pour plus de détails, le livre de M. A. Courtois, déjà cité.)

services, mais qu'il est nécessaire qu'il soit toujours conduit avec supériorité et prudence¹.

2 VIII. Des institutions de Crédit foncier : les institutions d'Allemagne et de Pologne. — Le Crédit foncier de France.

352. Le crédit agricole n'est qu'une variété du crédit industriel en général. Par crédit foncier ou territorial, on peut entendre plus particulièrement le *dégagement* du sol ; c'est-à-dire la possibilité de faire servir ce sol de gage à des effets de commerce, c'est-à-dire la possibilité de doter un capital fixe par excellence de toutes les qualités de capital roulant ; d'opérer ce qu'on a appelé la *mobilisation* du sol, qu'il ne faut pas confondre avec le *morcellement* ; de faciliter les emprunts par et pour la propriété ; de soustraire les détenteurs de la terre à l'exploitation des prêteurs à gros intérêts, et des hommes de loi qui les grugent ; enfin d'améliorer la terre et de féconder la culture par l'action des capitaux.

Tout ou partie de ce problème a été inutilement tenté depuis cinquante ans, en France et ailleurs, par des établissements et des entreprises qui ont successivement pris des noms divers, et qui, soit par le vice de leur nature, soit par le fait de ceux qui les ont fondées, soit encore par l'ignorance publique, n'ont point prospéré².

353. Les seuls exemples de réussite que l'on cite en Eu-

¹ V. chapitre 1^{er} du *Crédit et de la Circulation*, par M. Cieszkowski. — Une conception analogue a été indiquée par M. Lipke dans une brochure en style d'apocalypse, traduite de l'allemand, chez Guillaumin, 1846, et ayant pour unique titre trois lettres grecques.

² *Banque territoriale* (en 1799), *Caisse de crédit réel* (en 1807), *Caisses hypothécaire*, *Caisse des propriétaires* (en 1814), *Caisse des avances mutuelles*, *Banque foncière*, *Banque agricole*, etc. — V. des détails sur quelques établissements dans un écrit intitulé *Nouveau Système de crédit privé*, in 8°, 1826, 2^e édition, par M. Lambert, directeur de la Caisse des avances mutuelles.

rope sont ceux des institutions qui fonctionnent avec avantage en Pologne et en Prusse depuis près d'un demi-siècle.

353 bis. *Institution de Pologne et de Prusse.* Ce sont des établissements publics, créés sous les auspices de l'État, qui délivrent, soit à la suite d'une expertise, soit sans expertise, comme en Pologne, mais dans des limites strictement calculées, des obligations foncières appelées *lettres de gage*, que le propriétaire peut négocier comme on négocie des actions ou des effets publics, qu'il peut employer à payer ses dettes hypothécaires ou garder en portefeuille pour faire face aux améliorations du sol.

Il est à remarquer que dans cette combinaison l'institution n'avance rien et se borne à constater la valeur de l'immeuble. Le véritable *prêteur* est celui qui achète la lettre de gage, fonds réel rapportant intérêt et offrant aux capitaux un placement solide et avantageux. Ces lettres de gage diffèrent donc des cédules hypothécaires ou des mandats de propriétaire exposés à tous les abus du crédit privé et d'une valeur aussi variable que la solvabilité de ceux qui les émettent, solvabilité souvent impossible à constater pour les prêteurs.

« L'institution intermédiaire garantit aux porteurs le service régulier de l'intérêt attaché aux lettres de gage, et même leur remboursement successif par voie d'amortissement; car elle est armée par la loi d'un privilège absolu sur l'immeuble pour le service de cet intérêt, et elle procède sommairement soit à la séquestration, soit à l'expropriation, c'est-à-dire à l'affermage ou à la vente aux enchères de l'immeuble qui ne satisferait pas dans un délai donné à ses engagements.

« Quant à ces engagements, les voici : il ne s'agit plus d'un paiement intégral quelconque, il ne s'agit désormais que du service régulier des intérêts augmentés d'une prime minime pour cause d'amortissement. Le propriétaire

auquel l'institution délivre ces titres de crédit s'engage donc envers elle à servir l'intérêt des lettres de gage, soit à quatre pour cent, soit à trois et demi pour cent, intérêt qu'il perçoit lui-même, tant qu'il garde ces lettres de gage en portefeuille, ou qui revient aux porteurs de la lettre de gage, si celle-ci a été émise en circulation.

« Mais en dehors de cet intérêt courant alloué aux lettres de gage, de cet intérêt payé par le propriétaire de l'immeuble et perçu par le possesseur de la lettre, moyennant le détachement d'un coupon semestriel attaché à chaque lettre de gage, l'agence intermédiaire qui opère ce virement d'intérêt perçoit en outre du propriétaire une redevance supplémentaire fixée, soit à un, soit à un et demi, soit à deux pour cent du capital engagé, et destinée à opérer dans un laps de temps qui varie de vingt-huit à quarante et un ans, selon les taux respectifs de cette redevance, l'extinction complète de cet engagement. De manière que, ce laps de temps une fois écoulé, le propriétaire se trouve complètement libéré, et peut, soit se retirer de l'association en cessant tout service d'intérêt, soit renouveler son crédit, s'il le trouve bon, et se munir derechef du capital primitif, à la charge pure et simple de continuer le paiement des mêmes annuités.

« Il semble inutile d'expliquer que cette extinction totale de la dette contractée au moyen d'une redevance si minime et dans un laps de temps si restreint, est due au mécanisme bien connu de l'amortissement à intérêt composé, sans lequel il serait une impossibilité. — Or, cet amortissement ne peut agir qu'au moyen d'une association qui permet de réunir et de capitaliser dès l'abord toutes ces petites redevances, en les employant aux rachats successifs des lettres de gage jusqu'à concurrence des sommes versées à chaque semestre échu, — de manière que le propriétaire éteint tous les six mois, pour ainsi dire sans s'en douter, une partie de cette dette, tandis que cette dette éteinte dont il continue à ser-

peut-être pas encore possible de pouvoir bien se rendre compte¹.

¹ Un décret présidentiel du 28 février 1852, reproduisant les dispositions d'un projet de loi soumis à l'Assemblée législative et résultant des discussions à l'Assemblée constituante et d'une enquête du conseil d'État, autorisait la formation de sociétés de crédit foncier, et modifiait à leur profit le régime hypothécaire. Un autre décret (du 28 mars) autorisait une société, à la tête de laquelle se trouvait M. Louis Wolowski, qui a pris le plus de part à la vulgarisation des avantages du crédit foncier en France, à agir dans les sept départements formant le ressort de la cour d'appel de Paris. Cette société prit le nom de Banque foncière de Paris et a fonctionné pendant un an. Elle a été transformée par décret du 10 décembre 1852 en établissement général pour toute la France, sous le nom de *Crédit foncier de France*, qui a absorbé une société fondée à Nevers, et qui semble devoir absorber une autre société fondée à Marseille. Divers décrets en ont modifié les statuts, et un décret du 6 juillet 1854 a rétabli cette institution sur un pied analogue à la Banque de France. A partir de ce moment, M. Wolowski a cessé de diriger l'institution, mise sous le contrôle direct de gouverneurs nommés par le gouvernement.

Le capital du *Crédit foncier* pourra être porté à 60 millions; il n'est actuellement que de 50 millions, appartenant à des actionnaires nommant un conseil d'administration. Pour satisfaire aux demandes des prêteurs, la Société émet des obligations dont le montant total pourra s'élever à 200 millions. Elle a prêté 753,000 francs en 1852, 25,966,000 en 1853 et 27,618,000 en 1854. Le taux du prêt a varié : il a été de 5, de 5,44, de 5,65 et de 5,95. Dans ce dernier taux, actuellement en vigueur, sont compris l'intérêt pour 5 0/0, l'amortissement pour 46,2 centimes 0/0 et les frais d'administration pour 48,7 centimes 0/0. (V., pour plus de détails, l'ouvrage de M. A. Courtois, cité plus haut, p. 213.)

L'attention publique s'est portée en France et dans d'autres pays sur la question du crédit foncier quelques années avant la Révolution de février 1848. Après cet événement, l'opinion publique, qui, selon la promesse des publicistes, plus enthousiastes que bien renseignés, s'était fait de singulières illusions sur la portée d'établissements analogues à ceux de l'Allemagne et de la Pologne, mit les pouvoirs publics en demeure d'organiser le crédit foncier, duquel on n'attendait rien moins en France que l'extinction de 11 milliards de dettes foncières en peu de temps. De là étaient nés divers projets plus ou moins aventureux présentés à l'Assemblée constituante, projets qui, après l'élaboration de cette assemblée, du conseil d'État et de l'Assemblée législative, avaient abouti à une formule qui a servi de base au décret organique du 28 février 1852. Pour creuser cette question, il faut consulter les enquêtes que nous citons plus haut, les rapports parlementaires, l'ouvrage de M. Ciesz-

DEUXIÈME SECTION.

DES ÉCHANGES ET DES DÉBOUCHÉS DE LA PRODUCTION.

BALANCE DU COMMERCE :

LIBERTÉ COMMERCIALE ET PROTECTION.

Nous approfondissons dans les chapitres composant cette section la nature de l'Échange qui conduit à la connaissance des Débouchés de la production, et permet d'apprécier sous leur véritable jour les avantages naturels de la Liberté commerciale et les dangers de deux théories erronées sur le Commerce extérieur, connues : l'une sous le nom de Système mercantile ou de Balance du Commerce, et l'autre, sous les noms de Système protecteur, de Protectionisme ou de Protection. La discussion du système mercantile élucide sous un autre aspect la fonction de la Monnaie, le mécanisme des Échanges internationaux et la concordance des Importations et des Exportations d'un pays.

CHAPITRE XV.

DES ÉCHANGE ET DES DÉBOUCHÉS.

I. De la production par voie d'Échange. — Que les produits s'échangent contre des produits. — II. Conséquences de cette doctrine. — III. Des objections faites à cette doctrine. — Les Crises. — IV. Des bornes de la production.

§ I. De la production par voie d'Échange. — Que les produits s'échangent contre des produits.

558. Ce qui est développé dans ce chapitre et le suivant a pour commencement naturel ce qui a été dit pour établir les notions élémentaires de l'Échange (chap. 1^{er}, § IV), pour expliquer la nature de la Valeur des choses, ainsi que les oscillations de leur Prix courant (chap. III), et pour développer les effets de la Division du travail (chap. VIII) ainsi que le rôle de la Monnaie (chap. XII).

kowski (p. 272, note), dont la première édition est de 1859, et l'écrit de M. Wolowski, intitulé : *de l'Organisation du Crédit foncier*, in-8°, Paris, Guillaumin, 1848. M. Wolowski avait lu un mémoire sur cette question à l'Académie des sciences morales et politiques en 1859. (V. *Revue de législation*, t. X, et *Journal des économistes*, t. IX.) — V. aussi un écrit de M. d'Audiffret, la *Libération de la propriété*, etc.

Nous avons vu qu'un homme ne fait bien qu'un certain nombre d'objets, et que c'est par la Division du travail et l'Échange qu'il parvient à jouir de tous les produits que peuvent faire les autres, le plus souvent au moyen d'une marchandise intermédiaire, la *monnaie*, ou bien encore au moyen de signes représentatifs de cette monnaie.

Il est nécessaire, avant d'aller plus loin, d'insister sur cette notion simple, mais bien importante et souvent méconnue par ceux qui ne sont pas familiarisés avec les principes économiques.

559. Les hommes, disons-nous, se procurent, *par voie d'échange*, les produits qui leur coûteraient trop cher par la *production directe*. En fait, ils n'ont pas toujours l'instinct de leurs intérêts pour suivre cette tendance; et quand les législateurs ont raisonné sur les questions de richesse, quand ils ont théorisé, il est rare qu'ils n'aient pas méconnu cette règle fondamentale, et que les réglemens et les lois qu'ils ont faits ne soient venus la contrarier.

Pour démontrer les avantages de cette production, il faudrait rappeler ici toutes les considérations que nous avons fait valoir en faveur de la séparation des occupations. Répétons seulement que c'est avec un certain nombre de coups de limes que l'ouvrier forgeron produit le pain et le vin qui le nourrissent; que c'est en faisant du blé que les cultivateurs produisent les tissus qui les vêtissent; que c'est en donnant des leçons que le professeur produit sa part du café et du sucre que la nature a mis dans les tropiques, etc., etc.

Or, si l'obtention des produits par voie d'échange est la plus générale, tout travailleur est très-intéressé à la recherche des *débouchés*, c'est-à-dire des moyens d'effectuer l'échange de ses produits, c'est-à-dire encore des consommateurs à qui ses produits peuvent convenir; car, nous l'avons vu, l'importance de la fabrication est en rapport direct avec la division du travail, et celle-ci avec l'étendue du

marché. Ainsi, en langage économique, *Marché* et *Débouché* sont presque synonymes. Il est donc bien important de connaître ce qu'on sait à ce sujet, grâce surtout à J.-B. Say, qui a éclairci cette partie de la science avec autant de sagacité qu'Adam Smith en avait mis à démontrer les prodigieux effets et les conséquences de la division du travail.

360. Si les produits ne coûtaient rien, la demande qu'on en ferait serait infinie; car il est démontré par les faits naturels que les hommes se multiplient très-facilement partout où ils peuvent obtenir les choses nécessaires à leur subsistance. Dans cette supposition des produits gratuits, les débouchés seraient immenses. Or, comme ce n'est jamais la volonté mais bien le moyen d'acquérir qui manque à l'homme, les débouchés ne sont réduits que par la nécessité où sont les consommateurs de payer ce qu'ils veulent acquérir.

Maintenant, avec quoi paye-t-on les *produits* dont on a besoin? — Avec de la *monnaie*, répondra-t-on. — Mais cette monnaie, avec quoi se l'est-on procurée? — Avec des *produits*. Donc la monnaie n'est qu'une marchandise intermédiaire, une marchandise reçue par un producteur en échange de produits ou de services qu'il a créés et avec laquelle il trouve dans la société des produits ou des services équivalents; et en définitive, comme l'a dit J.-B. Say dans une saisissante formule: *Les produits ne s'achètent qu'avec des produits*, en donnant au mot *Produit* la signification économique et en y comprenant la notion de Travail, de Services et de Valeur (51).

Au fond, l'échange, comme la production, se résume dans ces formules synonymes:

Produits contre *produits* (J.-B. Say).

Services contre *services* (Bastiat)¹.

¹ Bastiat a voulu remplacer la formule de Say : *Les produits s'échangent contre les produits*, par celle-ci : *Les services s'échangent contre les*

Travail contre travail (divers).

Ou, plus clairement, dans cette formule que nous proposons ;

Produit, travail et services contre Produit, travail et services ;

Qui se résume aussi dans cette formule :

*Valeurs contre valeurs*¹.

Ce principe est incontestable et désormais incontesté dans la science. Le propriétaire, le capitaliste, le rentier, le pensionné, n'achètent eux-mêmes des produits qu'avec des produits. Si le propriétaire foncier ne vend pas sa part de récolte, c'est son fermier qui la vend pour lui. Si le capitaliste ne vend pas les objets fabriqués avec ses capitaux, c'est le manufacturier qui les vend pour lui. Si un pensionnaire de l'État, qui ne produit plus rien, achète, c'est avec de la monnaie qu'on lui a donnée en échange de ses services antérieurs, des produits immatériels qu'il a fournis ; mais cette monnaie n'en a pas moins été obtenue en échange d'un produit.

361. De ce principe résulte ce corollaire, que, si c'est avec

services. Ce changement n'est pas assez légitime. Sans doute, pour comprendre la formule de Say, il faut savoir que les *produits* comprennent les *produits immatériels*, les *services*, et j'avoue que c'est là un inconvénient. Mais l'expression de *services* ne comprend nullement les produits dont le prix est affecté de monopole, de sorte que la formule de M. Bastiat, à de certains égards plus séduisante que l'autre, ne traduit la nature des choses que d'une manière incomplète. (V. ce qui a été dit p. 25, note.)

¹ Soit P la quantité de produits de Travail, de Services ou de Valeur, et M la monnaie, l'opération économique subit les deux phases suivantes :

1^{re} phase, P = M.

2^e phase, M = P.

Équation qui, en vertu de ce principe que deux quantités égales à une troisième sont égales entre elles, se réduit à celle-ci :

$$P = P.$$

des produits qu'on achète des produits, *chaque produit trouve d'autant plus d'acheteurs que tous les autres produits se multiplient davantage*. En effet, le monde, au point de vue économique, est un vaste marché, où chaque travailleur apporte ses produits matériels ou immatériels, pour recevoir en retour (comme cela vient d'être démontré) des produits équivalents. Or, la valeur créée par chaque produit aura d'autant plus de valeur, d'autant plus de prix, que le marché sera plus abondamment pourvu de produits offerts en échange.

Les faits viennent à l'appui de cette assertion et en sont comme la preuve mathématique. On vend et on achète aujourd'hui en France dix ou douze fois plus de choses qu'il y a cinq cents ans. Or il a été démontré au chapitre de la MONNAIE que ce fait n'est pas le résultat de la découverte du nouveau monde et de la multiplication du numéraire qui s'en est suivie : en admettant que, par la rareté, l'argent valût quatre fois plus, par exemple ; il s'ensuivrait qu'avec une pièce de cinq francs on achèterait et on vendrait comme avec une pièce d'or de vingt francs (273).

Si certains faits sont la preuve du principe posé, d'autres en sont comme la contre-épreuve, de sorte que la démonstration est complète. En effet, c'est si bien avec des produits que l'on achète des produits, qu'une mauvaise récolte nuit à toutes les ventes. Certes, la grêle, qui détruit la fleur de la vigne, ne fait rien aux chanvres ; cependant la vente des toiles souffre ; or, la vente des toiles souffre parce que les produits du maçon, du menuisier, etc., sont moins demandés, et que ces divers consommateurs achètent moins de vin aux vigneronns consommateurs de toile ¹.

¹ On a remarqué, pendant la crise alimentaire qui a frappé l'occident de l'Europe en 1846 et surtout en 1847, que l'extraction de la houille s'était sensiblement ralentie, ce qui veut dire que les manufactures et le travail ont été moins actifs, c'est-à-dire que leurs produits ont été moins

Ce qui se passe pour les récoltes agricoles se manifeste aussi quand la production manufacturière et commerciale vient à baisser.

562. Pour bien comprendre tout ce que renferme cette formule que — les Produits ne s'achètent qu'avec des Produits, — c'est-à-dire, pour bien approfondir la théorie des échanges et des débouchés, il faut remarquer que ce qui fait l'objet essentiel du troc, ce qui constitue la valeur en échange (73) (abstraction faite de la rareté) c'est la portion d'utilité qui est due à l'industrie humaine. Quant à l'utilité qu'y met la nature, elle tend à devenir gratuite, si l'industrie est libre, si la force de la nature n'est pas l'objet d'un privilège et d'un monopole, c'est-à-dire si elle est sous le coup de la concurrence. Alors les deux termes du troc sont des frais de production. Nous ne payons pas l'air respirable, tellement *utile* qu'il est indispensable à notre existence, parce que nous pouvons nous le procurer sans aucun travail, sans l'emploi d'aucun capital. Nous ne payons pas dans l'eau l'*utilité*, la valeur en usage dont elle jouit, nous rémunérons le travail et l'industrie du porteur d'eau. Quand les houillères sont assez nombreuses pour se faire une concurrence suffisante, il n'y a dans le prix de la houille que la rémunération du travail et celle des capitaux employés à l'extraire, et rien pour la houille proprement dite; à la longue, la rétribution d'une partie des capitaux disparaît aussi devant la concurrence. Si la surface ou la fécondité des terres à blé était avec la population dans un rapport tel que le fermier n'eût pas de rente à payer aux propriétaires, et qu'il eût moins de travail et moins de capital à employer, le prix du blé se ressentirait de cet heureux concours de circonstances, et cette substance s'échan-

achetés par les populations exclusivement préoccupées de leurs subsistances. (V. ce qui est dit au sujet des Profits et des Salaires, chap. xx.)

gerait en plus grande proportion contre les autres produits.

Ainsi partout où le climat, le sol, la nature, ont répandu la richesse naturelle, cette richesse tend à devenir, par la concurrence et par la voie de l'échange, le patrimoine du genre humain. C'est ainsi qu'avec les frais de production appliqués à la houille, l'Angleterre solde ceux qui ont été appliqués au vin de Bordeaux, et que les habitants des deux pays jouissent à la fois de la libéralité de la nature qui a répandu la houille en Angleterre et qui dote la France d'un vin généreux. C'est ainsi qu'avec un travail et une dépense sans cesse moindres l'ouvrier de Paris peut se procurer le café, le sucre et les autres richesses des tropiques. C'est ainsi que, l'Échange étant le troc de cette espèce de valeur qui est donnée par l'industrie de l'homme (travail et capital), c'est-à-dire la valeur échangeable entraînant avec elle et sans frais la valeur en usage ou l'utilité, il s'ensuit que les échanges de localité à localité, de nation à nation, se réduisent de plus en plus, sous l'influence de la liberté, à un troc de frais égaux, de travaux égaux, et que les avantages de la nature peuvent être donnés même gratuitement. — La conséquence de ces rapprochements est que les échanges sont d'autant plus avantageux qu'on les accomplit avec des pays les plus favorisés de la nature, ou avec ceux dont les capitaux sont plus abondants, ou avec ceux dont les travailleurs sont plus habiles.

363. Voilà le point de vue général ; voilà quel est l'intérêt de tous. Si maintenant on ne considère que les industries similaires, il est évident qu'à la longue celle du pays favorisé l'emportera ; à moins que les consommateurs ne se fassent une telle concurrence qu'ils soient obligés de rémunérer même le travail de ceux qui sont dans de mauvaises conditions, auquel cas ceux qui se trouvent dans une bonne condition jouissent d'un monopole fructueux. Quant

aux capitaux, leur tendance est au nivellement : la baisse de l'intérêt les fait fuir, la hausse les attire, et cette inégalité entre deux pays tend tous les jours à disparaître avec les occasions qui rapprochent les hommes. Le génie des travailleurs, la supériorité des procédés qu'ils emploient, agissent dans le sens d'un beau climat, d'une belle nature. Mais ici il faut remarquer qu'il n'est jamais à désirer que les travailleurs se multiplient au point d'être obligés de livrer leur travail à un prix disproportionné avec leurs besoins; car, en faisant alors le bien de tous ceux qui se procurent les fruits de leur industrie, ils font leur propre malheur ¹.

§ II. Conséquences de cette doctrine.

364. Les conséquences de cette théorie, passées à l'état de vérité scientifique et réalisable, sont immenses, et viennent se lier à la grande loi de Smith, la division du travail, et aux enseignements qui en découlent pour l'industrie et le commerce des nations, et aussi pour la paix et la bonne harmonie qui doit exister entre elles.

Plus les producteurs sont nombreux, plus les productions sont multipliées, et plus les débouchés sont faciles;

Chaque producteur est intéressé à la prospérité de tous les autres;

Les villes sont intéressées à la prospérité des campagnes, et réciproquement; l'agriculture, à la prospérité des manufactures, et réciproquement; les peuples, à la prospérité des autres peuples;

¹ Nous avons emprunté l'idée de cette démonstration à F. Bastiat, qui s'en est servi dans ses *Sophismes économiques*, 1^{re} édition, 1846, page 55. Mais nous devons nous rappeler que Bastiat ne tient, à tort selon nous, nul compte de l'action du Monopole naturel sur le prix, et il affirme trop que l'utilité donnée aux choses par la nature devient toujours gratuite par l'effet de la liberté des échanges.

Les pauvres sont intéressés à la prospérité des riches, et réciproquement.

Donc l'économie politique s'accorde avec la charité chrétienne; elle est l'auxiliaire de la morale; elle contribuera à réaliser la paix entre les nations et la concorde entre les classes des citoyens de conditions inégales de fortune.

L'axiome barbare de Montaigne que *le dommage de l'un est le profit de l'autre*, encore si universellement accepté entre les individus et les nations, se trouve radicalement réfuté par les idées que nous venons d'émettre. C'est parce que les *produits ne s'achètent qu'avec des produits* que le *dommage de l'un ne profite jamais à l'autre*, et lui nuit au contraire. Il y a, dans ces deux propositions contradictoires, l'expression de deux phases de l'humanité : l'une conduit à tous les mauvais instincts de l'homme, l'autre établit la fraternité sur les bases naturelles et solides de l'intérêt, et fortifie, par la voie de l'Économie politique, les dogmes consolants de la Religion et de la Morale.

Ces vérités sont encore neuves; malheureusement, la plupart des complications sociales ont pour origine cette fausse croyance formulée par Montaigne et la haine vivace des pauvres contre les riches, ainsi que la morgue des riches envers les pauvres.

D'un autre côté, la plus grande partie des guerres qui ont affligé l'humanité ont eu la même origine.

Voltaire lui-même⁴ faisait consister le patriotisme à souhaiter du mal aux voisins; il exprimait alors les idées d'à peu près tout le monde : idées qui sont encore aujourd'hui universellement répandues. Toutefois il résulte des démonstrations faites par l'économie politique, que la politique éclairée n'aura plus désormais recours à cet abominable moyen de la guerre que dans le cas de légitime défense, ou

⁴ *Dictionnaire philosophique*, article *Patrie*.

lorsque l'intérêt de la justice et de la civilisation en fera une triste et inévitable nécessité.

« Depuis longtemps la religion et la philosophie disent aux hommes de vivre en paix, de s'entr'aider pour recueillir les biens que leur destine la nature, et dès longtemps on traite de chimériques leurs désirs généreux. Voici qu'une science, occupée des travaux les plus matériels, vient, en nous enseignant les moyens d'accroître nos richesses et nos jouissances, démontrer que notre intérêt doit nous porter à suivre les conseils pacifiques de la religion et de la philosophie. Plus les lumières se répandront, mieux on jugera que *le plus puissant auxiliaire de la morale est l'économie politique* (Joseph Droz) ¹. »

§ III. Des objections faites à cette doctrine. — Les Crises.

365. On a souvent fait au théorème de J.-B. Say une objection tirée d'une fausse observation de ce qui se passe dans un pays en temps de disette ou dans des cas analogues. En temps de disette, quand l'exportation des produits ne suffit pas à payer les blés importés en quantité inusitée, et que les achats d'aliments sont soldés en numéraire, on dit que le principe est en défaut et que les produits ne s'échangent pas avec des produits, mais avec du numéraire. C'est en effet la première phase du phénomène et la seule qu'on voie d'abord. Mais peu de temps s'écoule avant qu'il s'opère des importations de numéraire qui viennent combler le déficit ².

¹ *Économie politique*, 2^e édition, p. 5.

² En 1847, le phénomène a été très-sensible en France et en Angleterre. D'abord on put observer la sortie du numéraire allant solder des blés et occasionnant la gêne de la circulation. Quelques mois après, on signalait la rentrée du numéraire en échange des produits exportés pour solder définitivement le blé. De sorte que les deux pays se sont d'abord alimentés avec leur numéraire, et ont ensuite racheté leur numéraire avec des produits, et qu'en définitive ils ont comblé le déficit des récoltes par un excès d'exportation.

566. Si les produits s'achètent les uns par les autres, comment se fait-il, objecte-t-on, qu'il y ait des *Crises* provenant de l'excès de production; ou, en d'autres termes, comment arrive-t-il qu'à certaines époques tous les produits surabondent à la fois, et qu'on ne trouve à vendre quoi que ce soit?

Les crises commerciales qui n'ont pas pour origine la disette, la guerre ou les révolutions, sont le résultat de l'entraînement qui s'empare de quelques producteurs, leur donne la fièvre des spéculations trop aventureuses et d'un agiotage effréné. Cet entraînement amène alors des engorgements dans certains canaux de la production qui ne peuvent plus suffire à l'écoulement de la valeur créée. Or le mal d'un pareil état de choses, c'est que l'engorgement est partiel; car, si les produits surabondaient à la fois, les échanges s'opéreraient. La surabondance de quelques produits seulement frappe l'attention, parce que les détenteurs s'en plaignent. L'avitissement d'un produit suffit souvent pour qu'on dise partout : Le commerce va mal; — rien ne se vend; — et cela est vrai, à cause de la relation que nous venons de signaler entre les différentes industries¹.

¹ L'histoire de l'industrie, surtout depuis la paix de 1814, est pleine d'entraînements funestes. En 1825, les spéculateurs amenèrent tant de coton en Angleterre, qu'il y eut sur cet article seul une perte de plus de soixante-deux millions. Lorsque la reconnaissance des nouveaux États de l'Amérique du Sud eut permis de commercer plus librement avec le Brésil, la seule ville de Manchester envoya en quelques mois plus de marchandises que le Brésil entier n'en avait consommé pendant vingt ans. Au nombre des expéditions, on a souvent cité une cargaison de patins! En 1826, la colonie de Sidney avait reçu assez de sel d'Epsom pour purger tous ses habitants pendant cinquante ans, une fois par semaine. L'Angleterre a eu la fièvre des canaux, et de nos jours la fièvre des chemins de fer. En 1846, le capital nécessaire à plus de douze cents compagnies en instance pour avoir des concessions s'évaluait à quatorze ou quinze milliards! En France, il y a eu : vers la fin de la Restauration, la fièvre des bâtiments, qui décupla la valeur de certains terrains; en 1857

367. Quand les crises proviennent de la rareté des subsistances dont le prix absorbe alors la totalité des salaires, diminue la consommation et ralentit la production, elles ne peuvent évidemment pas être invoquées contre la doctrine que nous venons d'exposer. Il en est de même des crises provenant de l'action des tarifs douaniers et des représailles commerciales au moyen desquelles les nations jugent quelquefois à propos de se ruiner réciproquement; il en est de même des crises provenant d'une menace de guerre, d'une révolution, ou de toute autre circonstance qui effraye et paralyse l'industrie.

368. On a encore demandé, au sujet de la formule que les produits s'achètent avec des produits, pourquoi, malgré un prix élevé, certains produits ne sont pas créés en quantité suffisante. Cette objection peut être faite, dit J.-B. Say, au sujet du peu de sucre que l'on produisait en 1812 et 1813, malgré son prix élevé, alors qu'on l'aurait bien vendu, et qu'il eût servi à acheter les calicots, qui étaient tombés dans un grand discrédit. A cette époque le commerce était accompagné de tant de dangers, qu'on était forcé d'acheter en Europe, où l'on ne savait pas encore le produire, le sucre à dix francs le kilogramme; mais il se trouvait peu d'acheteurs à ce prix; par conséquent peu de vendeurs de sucre, et par conséquent encore moins d'acheteurs de calicot.

et 1838, la fièvre de certaines entreprises industrielles, au point que l'on put mettre en actions, avec primes, des houillères qui n'existaient pas; en 1845 et 1846, la fièvre des chemins de fer, dont les actions ont été déprimées, pour les vingt et une lignes alors existant, de quatre cent quatre-vingt-huit millions, différence entre la cote de la Bourse au 22 septembre 1845 et au 30 juillet 1846; fièvre dont les résultats furent aggravés par la disette (1846-1847) et par les agitations politiques (1848-1849).

§ IV. Des bornes de la production.

369. La conséquence générale de la théorie des débouchés paraît être aussi *qu'il n'existe aucune borne à la production.*

Cependant des discussions nombreuses se sont élevées sur ce point. Mais J.-B. Say a bien éclairé l'énoncé du problème en définissant le *produit*, non pas seulement une chose pouvant servir aux besoins des hommes, mais encore *une chose dont l'utilité vaut et se vend ce qu'elle coûte.*

D'après cette définition, qui s'accorde avec le sens commun, dépenser *six francs* pour obtenir un produit valant *cinq francs*, ce n'est pas produire, c'est détruire en pure perte un franc, et l'on comprend qu'un pays ne peut pas marcher longtemps dans une pareille voie. Donc, on ne produit réellement que lorsque l'on retrouve tous les frais de production (56), et pour cela il faut que l'entrepreneur, qui donne en échange le montant de ces frais de production, retrouve, après l'opération, une valeur suffisante.

Donc encore, s'il est vrai de dire qu'en principe la production doit tendre constamment à s'élever, il faut que chaque producteur ne cherche à produire que ce qu'il sait bien produire et vendre convenablement; en d'autres termes, la production, pour être réelle, doit être en rapport avec les besoins.

370. Cette règle importante n'est pas toujours bien comprise; de temps en temps elle est tout à fait méconnue; de sorte que des excès de production presque périodiques amènent des crises également périodiques. Ce n'est que par l'expérience, le coup d'œil, et l'entente parfaite de son industrie et de la situation générale, que le chef d'entreprise peut arriver à s'éclairer sur ce point délicat.

En résumé donc, une production prudente est celle qui

se base sur les besoins des acheteurs, — achetant d'autant plus que les produits sont à meilleur marché.

Cette proposition sera mise hors de doute quand nous parlerons de la CONSOMMATION (chap. xxv).

371. Ce principe admis, d'où provient la cherté des produits, qui limite leur consommation, ferme les débouchés, et nuit par conséquent à la production? Elle provient, selon J.-B. Say, de quatre causes : du manque de civilisation ; du retard de l'industrie ; des mauvais règlements administratifs ; de l'excès de population.

Premièrement, là où il n'y a pas de civilisation, il n'y a pas de besoins, et alors personne ne fait de sacrifices pour acheter les produits capables de les satisfaire, et qui sont toujours trop chers. Il n'y a pas besoin de démontrer la légitimité de cet énoncé.

Deuxièmement, dire que l'industrie est en retard, c'est dire que le travail n'est pas divisé ; — que les machines sont peu employées ; — que le capital est ou petit ou inactif, que la monnaie ne circule pas, que le crédit n'existe pas ; — c'est dire que les produits sont obtenus lentement, à grands frais, et qu'ils ne sont pas à la portée de la masse des consommateurs.

Les exemples abondent à l'appui de cette assertion. Voyez ce qui a été dit à propos des Machines (chap. xi). Considérez aussi ce qui se passe sous nos yeux par suite du développement des voies de communication : avec un bon système de voitures, le nombre des voyageurs est devenu le décuple de celui d'autrefois ; avec les rails et la vapeur, l'augmentation n'est plus commensurable.

Troisièmement, il est démontré en cent endroits de ce livre combien les mauvais règlements peuvent augmenter la cherté des produits, gêner l'écoulement de toutes choses, borner la production et produire des crises locales.

Quatrièmement, il est évident que, si la population est en excès, elle épuisera les denrées qui sont à un prix modéré, et qu'elle sera ensuite obligée de s'en procurer à des prix élevés. Voyez à ce sujet l'influence de la demande sur le prix des choses (V. chap. III, § 4). Il arrivera même qu'elle ne pourra plus s'en procurer. On pourrait objecter qu'un excès de population amène un excès de demandes capable d'activer et de stimuler la production; mais il faut considérer que la demande, pour être réelle, doit venir d'une population en état d'acheter ce qui lui est nécessaire avec son revenu, et qui, dans ce cas, n'est pas en excès.

572. Donc, si l'industrie n'est pas gênée dans ses progrès, si la législation s'améliore, si la population se moralise; en d'autres termes, si la civilisation n'est pas entravée dans sa marche, il n'y a pas lieu de redouter l'excès de production.

Il est bien nécessaire de fixer les idées du public sur ce point; car son opinion exerce une grande influence sur les consommations que font les particuliers et les gouvernements. Le mal que l'on croit être un bien s'enracine et grandit. Jean-Baptiste Say a rendu un immense service en combattant ces préjugés par sa *Théorie des débouchés*¹. J.-B Say, a dit Rossi, faisait preuve à la fois de fermeté et de sagacité en soutenant hardiment ses principes au milieu des crises commerciales les plus violentes, et lorsque le public se trouvait secondé dans ses préjugés et ses erreurs par des hommes aussi illustres que les Malthus et les Sismondi.

Les principes posés dans ce chapitre sont examinés sous une autre forme dans les deux chapitres suivants. Ils permettent d'apprécier les théories commerciales désignées par ces formules : *Balance du commerce* ou *système mercantile*,

¹ La *Théorie des débouchés*, dont le lecteur peut avoir une idée complète en rapprochant les principes développés dans ce chapitre de ceux développés dans le chapitre xxv, relatif à la *Consommation*.

liberté commerciale et *système protecteur*, tant controversées de nos jours.

CHAPITRE XVI.

DES ÉCHANGES (SUITE). — THÉORIE DE LA BALANCE DU COMMERCE OU SYSTÈME MERCANTILE.

I. Faux point de départ de cette théorie. — Sur la nature de l'échange extérieur et la portée des relevés officiels des Importations et des Exportations. — II. Le Système mercantile en opposition avec la véritable notion de la Monnaie. — III. Les partisans de ce système méconnaissent le mécanisme des opérations commerciales. — IV. Preuve de la fausseté de cette théorie par l'absurde. — V. Cas où la Balance est défavorable. — VI. Origine de cette théorie. — Conclusion.

§ I. **Faux point de départ de cette théorie. — Sur la nature de l'échange extérieur et la portée des relevés officiels des Importations et des Exportations.**

373. La différence entre les importations et les exportations est ce qu'on a appelé la *Balance du commerce*.

Autrefois tous ceux qui avaient à parler de matières économiques parlaient toujours de ce principe, que la balance n'est favorable à une nation qu'autant que ses exportations dépassent ses importations. Ils pensaient que l'excès d'exportations était soldé pour les autres nations en espèces, et que ce surcroît d'espèces venait augmenter la masse du numéraire circulant, auquel ils croyaient une valeur absolue, invariable, et qui était, selon eux, la richesse par excellence. Ils étaient donc conduits à proclamer le commerce extérieur comme la branche de travail la plus productive pour une nation (d'où le nom du système *mercantile*¹), et

¹ De l'italien *mercantile*, commercial. La plupart des écrivains italiens du dix-huitième siècle ont partagé l'erreur mercantile.

l'appauvrissement des peuples voisins comme le seul moyen de l'enrichir.

Si l'économie politique, à l'aide des travaux de l'école de Quesnay¹ et de celle d'Adam Smith, est parvenue à renverser ces erreurs, elles n'en sont pas moins encore suivies par la plupart des gouvernements et des publicistes qui raisonnent sur la richesse des particuliers et des nations. Tous les jours nous entendons recommander aux gouvernements que leur devoir est de veiller à ce qu'il entre beaucoup d'argent dans le pays, et à ce que la nation vende beaucoup à l'étranger et lui achète peu, à prendre, en un mot, les mesures convenables pour *rendre la balance favorable*.

574. En réfléchissant à la nature des échanges, on ne tarde pas à s'apercevoir que ce n'est que par exception, c'est-à-dire dans les cas de ruse, de dol ou d'ignorance, que l'une des parties contractantes peut se trouver lésée. En général, dans cette opération, les intérêts se balancent, les valeurs s'équilibrent. Il est donc difficile d'admettre qu'une nation, qui est la collection d'un grand nombre d'individus, travaillant dans leur intérêt particulier, cède la masse de ses produits pour des produits de valeur inférieure ; de sorte que les relevés administratifs, qui indiquent les importations et les exportations d'un pays, ne devraient présenter aucune différence notable entre les exportations de cette nation pour tous les pays et les importations de tous les pays au sein de cette nation. Il semble même que la différence, s'il pouvait y en avoir une, devrait être forcément en faveur des importations ; car enfin les raisons qui portent à l'échange sont que l'on a plus besoin des produits que l'on reçoit que de ceux que l'on donne ; que l'on accorde, par conséquent, plus de valeur à ceux-là qu'à ceux-ci : et même, à quantités égales, les produits exportés n'ont pas encore reçu

¹ La balance en argent, chose futile ! (Quesnay, xxiv^e *Maxime*.)

toute la façon commerciale dont ils sont susceptibles, tandis que les produits importés peuvent être considérés comme achevés sous ce rapport.

En fait, la somme des importations doit forcément dépasser chez tous les peuples celle des exportations. J.-B. Say a admis cette proposition ¹, et on en trouve une explication très-plausible chez Necker lui-même, qui fut (par jalousie contre Turgot) l'avocat, habile d'ailleurs, de la prohibition et du communisme. Si on évalue, disait Necker ², les marchandises tirées de l'étranger en raison de leur prix courant au sein des royaumes, on exagérera la dette contractée par l'État; car ce prix courant est composé non-seulement de la somme payée à la nation qui les a vendues, mais encore du bénéfice et de l'intérêt des avances des négociants, des frais de transport et du fret qui a pu encore être gagné par la marine nationale; d'où il résulte que la balance véritable penche toujours en faveur du peuple que l'on considère. D'un autre côté, Schmaltz ³ a expliqué l'excès des exportations trouvé dans les tableaux des États allemands, par les marchandises qui périssent en chemin ou par le déficit qui résulte des faillites et des autres pertes.

Si donc il y a des relevés officiels qui indiquent une différence notable provenant d'un excès d'importation ou d'exportation, tout porte à croire que ces relevés ne sont pas l'expression complète de ce qui se passe dans le commerce de la nation que l'on considère, soit que les employés de l'administration commettent des erreurs de faits ou de calculs, soit qu'ils prennent des bases d'évaluation qui ne sont pas justes, comme cela arrive notamment en Angleterre et en France ⁴.

¹ *Cours complet*, t. I, p. 540, édition Guillaumin.

² *Du commerce de grains. De l'administration des finances*.

³ *Économie politique*, trad. de l'allemand par Th. Jouffroy, 2 vol., p. 285.

⁴ Dans les tableaux des documents où sont relevées les importations et les exportations, il n'est tenu nul compte de la contrebande, des lettres

§ II. Le Système mercantile en opposition avec la véritable notion de la Monnaie.

375. Jusqu'ici on peut encore nous objecter que cette différence n'existe pas non plus aux yeux des partisans de la balance, puisqu'ils pensent que cette même différence est

de change et autres titres, et des monnaies des voyageurs contribuant à équilibrer les échanges. Il faut aussi considérer que les affaires ne se terminent pas au 31 décembre comme le document, et que les compensations se font d'une année à l'autre.

En France, on prend pour base des valeurs dites *officielles* un tarif de prix fixés en 1826. Depuis, la valeur du franc a varié; quant aux divers articles, s'il y en a un petit nombre dont la valeur soit restée stationnaire, il y en a un plus grand nombre dont la valeur a baissé ou haussé, même du simple au double, même dans une proportion plus considérable. — En Angleterre, le tarif qui sert à ces évaluations date de la fin du dix-septième siècle, de 1696! — En Belgique et en France, depuis quelques années (depuis 1848 en France), une commission permanente indique les prix d'après lesquels sont calculés, à côté des valeurs dites *officielles*, les valeurs dites *actuelles*.

Il faut dire que le poids est en général indiqué dans ces documents, auxquels nous reconnaissons, d'ailleurs, sinon une valeur absolue, au moins une importance relative. Mais, pour cela, nous n'entendons parler ici que des documents récents. Car, plus d'une fois, comme le fait observer J.-B. Say, les ministres et les directeurs des douanes, pour relever leur utilité et ce qu'ils regardaient comme des succès pour leur administration, ont compris ou n'ont pas compris dans ces tableaux des branches de commerce qui n'en faisaient pas partie ou qui en faisaient partie, selon ce qu'ils voulaient prouver dans les relations avec certaines colonies ou certaines puissances étrangères. On sait que les Anglais, afin de conserver les privilèges que leur commerce obtenait du gouvernement russe, et lui persuader que ce commerce était très-favorable à la Russie, prodiguaient les présents dans les bureaux et faisaient à volonté grossir les tableaux d'exportation et diminuer ceux d'importation. En lisant les anciens ouvrages de statistique allemands, on remarque que la balance du commerce est avantageuse à tous les États chez lesquels les auteurs de ces ouvrages ont pu se procurer les registres des douanes; les auteurs en avaient conclu que la balance était défavorable à ceux chez lesquels ils n'avaient pu se procurer de semblables registres. Mais chaque nouveau registre qu'ils parvenaient à découvrir constatait aussi un excédant des exportations sur les importations!

forcément soldée en espèces importées ou exportées. Or c'est précisément cette croyance que nous voulons, sinon détruire, au moins ramener à ce qu'elle doit être en réalité.

D'abord on ne peut nier que les pays producteurs de métaux précieux ne soient constamment forcés de les exporter et d'avoir la balance contre eux, et, d'autre part, que les pays non producteurs de métaux précieux n'aient plus de chances pour avoir cette prétendue balance en leur faveur. Mais faisons abstraction de cette circonstance, et supposons que la masse de numéraire est invariable dans le monde entier, et voyons ce qui doit se passer entre les nations.

Nous ne contestons pas qu'il n'y ait une circulation constante du numéraire entre toutes les nations du globe et de proche en proche, pas plus que nous ne contestons qu'il n'y ait une circulation en autres marchandises ; mais il s'agit de savoir si ce déplacement de numéraire est tel qu'on le dit, et si, dans ce qu'il est réellement, il a les inconvénients qu'on lui attribue.

On n'a pas fait et on ne peut guère faire le relevé des importations et des exportations de numéraire : chaque voyageur qui passe la frontière est exportateur ou importateur ; mais la véritable notion de la monnaie nous fera apprécier jusqu'à un certain point quelle doit être cette proportion de numéraire importé ou exporté.

Nous avons démontré que la monnaie tirait toutes ses qualités, en tant que monnaie, de l'excellence de ses qualités, en tant que marchandise (ch. xii).

Nous avons même établi que la masse du numéraire ne devait pas dépasser une certaine proportion au sein d'une nation¹, parce qu'au-dessous la difficulté de s'en procurer et la cherté arrêteraient la marche des transactions, et qu'au-dessus le bas prix et l'avilissement de la valeur monétaire

¹ Cette proportion n'est pas connue. Nous avons donné (ch. ix, § vii) des chiffres avancés par Germain Garnier et Schmaltz.

porteraient les possesseurs de numéraire à en faire un meilleur emploi, si c'était possible, ou les forceraient à subir une dépréciation dans le cas d'une abondance universelle. Les nations ne gagneraient donc à un excès de numéraire que la hausse nominale de toutes les valeurs.

Si ce que nous venons de dire est juste, il nous semble qu'il faut en conclure que, sous l'empire de la liberté, le numéraire, comme les eaux de la mer, trouve son niveau, s'écoulant des pays où il est plus abondant et moins cher dans les pays où il est plus rare et plus cher; sortant d'un centre qui en est saturé pour retourner dans un autre où il commence à manquer. L'observation attentive des faits prouve que toutes les fois qu'une localité, par suite d'événements politiques, de spéculations commerciales ou autres, vient à manquer de numéraire, l'or et l'argent s'y précipitent comme l'air dans le vide, jusqu'à ce que l'équilibre soit rétabli et que tout rentre dans l'ordre accoutumé; et cela est arrivé malgré les peines les plus terribles portées contre le prétendu crime d'exportation du numéraire. C'est une marchandise si commode pour la contrebande, et l'excès de sa valeur est une prime si élevée, qu'il est facile de concevoir la circulation du numéraire, surtout quand on connaît les tours de force de toute nature que les lois de douane font faire aux frontières. Toutes les lois sanguinaires de l'Espagne et du Portugal ont été impuissantes pour retenir dans ces pays leur or et leur argent: comme les importations continuelles du Pérou et du Brésil excédaient la demande, le prix des métaux baissait dans ces pays, et les propriétaires de ces mêmes métaux trouvaient les moyens de les exporter pour leur redonner toute leur valeur. Pour montrer la facilité de cette exportation, malgré toutes les peines, Adam Smith cite la contrebande du thé de Hollande en Angleterre, uniquement parce qu'il était un peu à meilleur marché que celui de la compagnie des Indes anglaises; et pourtant, dit-il, le thé, à valeur égale, a cent

fois le volume de l'argent et deux mille fois celui de l'or¹!

376. L'or et l'argent n'ont une partie de leur valeur, ils ne sont richesses de première qualité, si l'on peut ainsi dire, que parce qu'ils sont doués de propriétés qui les rendent propres à la circulation. Où serait donc la richesse, si toute l'habileté consistait à lutter contre cette loi naturelle, que traduit si bien un dicton populaire : « L'argent n'est rond que pour rouler. »

Si les particuliers aiment mieux être payés en argent qu'en nature, c'est qu'il est incontestable que, dans un pays, celui-là est au nombre des riches qui possède beaucoup de monnaie, parce qu'il peut acheter les services et les propriétés d'autrui; mais, outre que pour tirer parti de cette richesse il est obligé de la transformer, de l'échanger et de devenir possesseur d'autres valeurs, il est évident que, si tous les citoyens se trouvaient dans le même cas que lui, sa richesse baisserait en proportion de l'abondance générale. Encore y a-t-il ici lieu à faire plusieurs observations. Cet avantage n'est général que pour les petites sommes; dans les grandes affaires, il est individuel, et dans tous les cas il n'est que passager, tenant pour ainsi dire aux exigences de la comptabilité. On sait que les négociants spéculent sur les bénéfices probables des retours; qu'ils sont toujours instruits du prix courant des marchandises dans les différentes parties du monde, et qu'ils ne sont jamais embarrassés, celui-ci de cent cuirs de Buenos-Ayres, celui-là de cinquante tonnes de sucre, etc., parce qu'ils ont consacré leur industrie à connaître le mécanisme de ces transactions dont les dé-

¹ Il s'est toujours trouvé des hommes pour braver les ordonnances, moyennant une prime, qui, eu égard à la facilité de cacher une somme d'argent ou d'or, n'a jamais été bien considérable. Pendant le blocus continental, la loi qui interdisait la sortie des espèces de la Grande-Bretagne n'avait pas été révoquée encore, la prime d'exportation était de 5 00. (Michel Chevalier, la *Monnaie*, p. 159.)

tails seraient étraugers à un simple particulier. Le sucre entre raffineurs, les cuirs entre négociants de cette marchandise, les laines entre laveurs, sont des valeurs tout aussi échangeables, sauf les cas d'encombrement, que les effets de commerce et les monnaies entre banquiers. Nous parlons d'encombrement, mais n'y a-t-il pas aussi des encombrements de numéraire, et n'y a-t-il pas bon nombre de capitalistes qui ne voudraient pas qu'on leur remît leur propriété sous la forme métallique qui leur redonnerait les soins du placement?

377. Ce n'est donc que parce qu'on ne veut pas se donner la peine d'étudier le rôle de la monnaie qu'on craint la sortie du numéraire nécessaire à la circulation. Cette étude est d'autant plus concluante, que les faits observés sont d'accord avec les analyses de la théorie. Longtemps l'or et l'argent ont été des marchandises rares dans les Indes orientales¹, par exemple; on les y a transportés. Ce courant s'est ralenti depuis que l'Inde a commencé à avoir la proportion de numéraire qui lui est nécessaire pour ses échanges. S'il arrivait un jour que ce pays en fût complètement saturé, l'Europe y ferait ses paiements d'une tout autre façon, c'est-à-dire avec d'autres marchandises.

On peut objecter qu'il y a des pays, la Turquie, par exemple, qui ont besoin de numéraire et qui n'en reçoivent pas assez, malgré la liberté grande qu'il y a de l'importer. Mais, pour que le numéraire émigre, il faut qu'il trouve des produits à acheter; or la Turquie n'est pas un pays producteur; le génie du travail y sommeille, et nous n'avons pas dit que l'argent se précipitât dans le vide, à cause de l'horreur du vide; nous nous serions trompé tout comme les fontainiers de Florence, qui croyaient que l'eau n'avait horreur du vide que jusqu'à trente-deux pieds. A propos

¹ Les pays orientaux absorbent l'or et l'argent, parce que le manque de sécurité y porte les possesseurs d'économies à les cacher.

de la Turquie, il y a une autre observation à faire : ce n'est pas précisément le numéraire qui lui a manqué, mais la sécurité qui fait naître l'industrie, qui crée la richesse, développe la consommation, et la circulation diminuant à son tour la masse du numéraire nécessaire.

En effet, les nations pauvres ont plus besoin de numéraire que les riches. Il suffit, pour être convaincu de cette vérité, de jeter les yeux sur ce qui se passe entre gens qui s'inspirent une confiance réciproque par leur fortune, c'est-à-dire entre gens qui ont du crédit (517). Il leur suffit souvent d'une lettre de change pour opérer plusieurs transactions. Les gens pauvres, au contraire, sont obligés de faire à chaque instant preuve de solvabilité, d'avoir, comme on dit, l'argent à la main ; ils ne s'inspirent pas assez de confiance ; ils n'ont pas assez de crédit pour que les paiements s'opèrent entre eux par une simple imputation de ce que l'un doit à l'autre. C'est ainsi que beaucoup de pays pauvres ont plus de numéraire que l'Angleterre et les États-Unis : premièrement, parce que, dans ces deux pays, le numéraire y circule plus souvent (503) ; secondement, parce que les instruments de crédit, les billets de banque et les effets de commerce, y sont d'un usage plus fréquent.

578. Ainsi donc la transmission naturelle du numéraire d'un pays à l'autre ne se fait qu'en vertu de l'offre et de la demande de ce numéraire ; elle se règle sur la nature des choses ; elle n'affecte jamais le caractère d'encombrement, ni celui de l'extrême disette¹ ; il serait impossible

¹ S'il n'y a rien dont on se plaigne le plus que la rareté du numéraire, cela tient à ce que le numéraire est toujours rare pour ceux qui ne peuvent ni l'acheter ni l'emprunter, et le nombre en est grand. Le numéraire est rare aussi partout où la circulation est en léthargie. La crise financière de 1847, qui s'est surtout fait sentir en Angleterre et en France, n'a été causée qu'en partie par une exportation inaccoutumée de numéraire en Orient et en Russie pour l'achat des céréales. D'autres circonstances, et notamment la grande quantité d'actions de chemins de fer souscrites, ont

de l'empêcher; et, si on parvenait à l'arrêter, on n'obtiendrait d'autres résultats que de priver le pays riche en espèces de tirer bon parti de cette richesse en s'approvisionnant à meilleur compte des autres produits dont il aurait besoin.

§ III. Les partisans de ce système méconnaissent le mécanisme des opérations commerciales.

379. Nous venons d'établir que, prises en masse, les exportations et les importations s'équilibrent, et que, si les monnaies entrent dans cette balance pour une part quelconque, c'est encore à l'avantage de la nation que l'on considère, soit qu'elle importe, soit qu'elle exporte une certaine quantité de numéraire, attendu qu'elle n'en a pas assez pour ses besoins dans le premier cas, et qu'elle en a trop dans le second.

Examinons maintenant ce qui peut se passer d'une nation à l'autre. Trois cas peuvent se présenter : ou les exportations de la première chez la seconde dépassent les importations de la seconde chez la première, ou c'est le contraire, ou il y a équilibre parfait. Dans aucun cas la balance n'est défavorable.

380. Mettons-nous au point de vue de la première nation. Dans le premier cas, celui des exportations dépassant les importations, nous sommes d'accord avec les partisans de la balance. Dans le second cas, celui de l'équilibre parfait, le danger qu'ils signalent n'existe pas encore. Reste le troisième cas, celui des importations dépassant les exportations,

compliqué cette crise, qui eût certainement été atténuée si les lois douanières eussent été plus conformes à la véritable économie des nations. Mais la rareté du numéraire, en haussant le prix, n'a pas tardé à le ramener des pays où il était allé solder les achats de céréales, achats qui, n'étant pas réguliers, ne pouvaient être compensés par des exportations régulières en marchandises. Cet événement et d'autres analogues qui ont suivi ne contredisent donc pas la règle que nous établissons.

que nous allons considérer en prenant pour base de notre raisonnement les chiffres des affaires du Brésil avec la France.

On remarquera que nous choisissons le cas le plus défavorable, celui d'un pays producteur de métaux, qui doit toujours forcément les exporter pour en tirer parti. L'examen des faits nous prouvera néanmoins que, si les métaux précieux sortent du Brésil, ce n'est pas pour solder la balance.

La France aurait, une année (1842) ¹, d'après le tableau de ses exportations et de ses importations, expédié au Brésil pour 17 millions; et le Brésil nous en aurait envoyé pour 6 millions. Au dire des partisans de la balance du commerce, nous aurions donc reçu du Brésil un solde de 9 millions en espèces. Cette manière de voir est complètement fausse. Si on évalue la production de l'or et de l'argent dans l'Amérique entière, on voit que le Brésil ne produit pas d'argent et que les mines réunies du Brésil, du Mexique, de la Colombie, du Chili et des États-Unis, ne produisaient annuellement pas plus de vingt mille kil. d'or à cette époque, soit environ 72 millions de francs, ce qui donnerait à penser que le Brésil nous envoyait à peu près tout l'or qu'il produisait, et qu'il lui en restait fort peu pour payer d'autres soldes de balance. Or il faut faire ici deux observations importantes : la première, que les 72 millions dont nous parlons peuvent bien représenter la valeur de l'or produit, mais qu'il faut en déduire les frais de production, qui sont très-considérables ; la seconde, c'est qu'en ouvrant les tableaux de la douane nous trouvons que le Brésil ne figure, en 1842, dans les importations en France que pour moins de 100 kilogrammes (moins de 500,000 fr.) ² en or brut, c'est-à-dire

¹ 1842; des chiffres plus récents sont publiés. Cette année suffit à la démonstration.

² Il en faudrait, pour les neuf millions de balance, près de trois mille kilogrammes.

en barres, en lingots, en poudre, en bijoux cassés, etc. Il est vrai que le Brésil pourrait prendre sur sa propre provision de numéraire de quoi solder la balance; mais alors il faudrait admettre que le Brésil était abondamment pourvu de numéraire, ce qui n'avait pas lieu; il faudrait, d'autre part, que les négociants qui sont en rapport avec le Brésil reçussent des espèces en retour, ce qui n'est pas non plus.

Or voici comment se passent les choses :

Un fabricant de Lyon expédie des soieries à Rio-de Janeiro, et devient le créancier de son correspondant dans cette ville; d'autre part, un négociant du Havre, qui a besoin de recevoir du café pour alimenter son commerce avec Paris, s'adresse à un autre correspondant qui lui expédie le café, dont il devient le débiteur, et qui fait sur lui une traite payable au Havre. Qui peut acheter cette traite et en payer le montant à l'acheteur du café? Le commissionnaire qui a vendu les soieries, et qui pourra ainsi faire passer au fabricant de Lyon un titre qui sera négocié sur cette place, et remboursera les produits lyonnais. Comme on le voit, il n'y a dans cette opération aucun transport de monnaie; la lettre de change a servi à satisfaire les quatre intéressés dans cette affaire, et en dernière analyse le Brésil a payé avec des cafés de son territoire les marchandises qui lui ont été expédiées d'Europe. On multiplierait ces exemples à l'infini, et c'est ainsi que l'on peut voir constamment des traites tirées de l'Amérique sur l'Europe, sans jamais, ou très-rarement du moins, voir des traites sur les négociants américains¹.

D'après cet exemple, il est facile de comprendre que le Brésil peut aussi solder les marchandises qu'il fait venir de Paris avec celles qu'il expédie à Londres ou ailleurs. Il suffit pour cela que les négociants du Brésil tirent sur leurs correspondants de Londres et envoient leurs traites à ceux de

¹ Voyez *Histoire des relations entre la France et le Brésil*, par M. Horace Say. In-8, Paris, 1859. Guillaumin, page 102.

Paris, qui les suivront en remboursement; ce qui d'ailleurs n'exclut pas l'envoi des métaux précieux sur un point quelconque, celui où ils se vendent le mieux; mais alors ce commerce, que nous avons réduit à sa juste importance, ne se fait pas fatalement et pour ainsi dire par force, comme le supposent les théoriciens de la balance, mais bien en vertu des règles générales de l'échange.

Ainsi la France, ayant expédié, en 1842, quinze millions de marchandises pour le Brésil, en a reçu six millions de marchandises, numéraire compris, et neuf millions en valeurs commerciales sur différentes places d'Europe; et il n'est pas permis de dire que la balance a été favorable à la France ou défavorable au Brésil. Le commerce a été favorable aux deux pays jusqu'à la concurrence des profits que les négociants ont trouvés dans ce mouvement d'affaires de trente millions, dont quinze allant de France au Brésil et quinze millions du Brésil à la France.

381. Il nous semble que toutes les preuves morales sont acquises à cette démonstration. On en aurait la preuve matérielle avec des chiffres exacts d'exportations et d'importations du Brésil pour tous les pays du monde, et qui correspondraient avec ceux de ces mêmes pays.

§ IV. Preuve de la fausseté de cette théorie par l'absurde.

382. Nous avons montré le faux point de départ de la théorie mercantile sur la nature de l'échange, et la portée des chiffres d'exportation et d'importation. Nous l'avons montré en opposition avec la véritable notion de la monnaie et nous avons fait voir aussi que les partisans de ce système méconnaissent le mécanisme des opérations commerciales; il nous reste à faire toucher cette erreur au doigt par une démonstration bien simple et qui réduit la théorie à l'absurde.

Un négociant achète à Paris des soieries pour 500,000 fr.

et les envoie à Rio-de-Janeiro, où elles se vendent mal et ne produisent que 250,000 fr., avec lesquels son commissionnaire achète au Brésil des sucres qu'il lui expédie au Havre, où il les vend 300,000 fr. Le négociant a bien positivement perdu 200,000 fr.; mais, selon les partisans de la balance du commerce, la France les aurait gagnés. En faisant une supposition inverse, c'est-à-dire en supposant que les importations en sucres dépasseraient l'achat des soieries, le négociant pourrait bien gagner 200,000 fr., mais la France les perdrait!

« Selon la théorie de la balance du commerce, dit Bastiat¹, la France a un moyen fort simple de doubler à chaque instant ses capitaux. Il suffit pour cela qu'après les avoir fait passer par la douane, elle les jette à la mer. En ce cas, les exportations seront égales au montant de ses capitaux : les importations seront nulles et même impossibles, et nous gagnerions tout ce que l'Océan aurait englouti... C'est une plaisanterie, il est impossible que nous disions de pareilles absurdités. — Vous les dites pourtant, et, qui plus est, vous les réalisez, vous les imposez pratiquement à vos concitoyens, en tant du moins que cela dépend de vous. »

« ... Voulez-vous donc, dit Coquelin² pour montrer la même absurdité, procurer au pays une balance favorable, tuez-y le crédit; faites que les banquiers n'escomptent plus, que les lettres de change, les billets à ordre, les billets de banque même n'y aient plus cours; alors, le besoin du numéraire venant à augmenter, le commerce forcera ses ventes à l'étranger pour en appeler du dehors. Il y restreindra par la même raison ses achats, et le résultat désiré sera atteint. »

¹ *Sophismes*, chap. vi.

² *Dictionnaire de l'économie politique*, article BALANCE DU COMMERCE.

§ V. Cas où la balance est défavorable.

583. Dans le système de la balance du commerce, l'excès des importations sur les exportations est toujours défavorable, parce qu'on suppose que cet excès est soldé en espèces, en pure perte pour la nation et en guise de *tribut* aux pays étrangers; d'autre part, l'excès des exportations sur les importations est toujours considéré comme favorable, parce qu'on suppose que la différence a été soldée en espèces aux dépens des pays étrangers. Tout ce qui précède tend à prouver que ce sont là deux absurdités. En fait, les importations et les exportations s'équilibrent d'une façon ou d'autre par des valeurs équivalentes et de diverses natures.

Il est toutefois des cas d'exportation réellement nuisibles à un pays : lorsque pour une cause ou l'autre, par misère ou révolution, ou tout autre motif, les capitaux et les intelligences émigrent pour ne plus revenir et les produits s'exportent sans retour. Dans ce cas, il peut y avoir avantage pour la civilisation en général, intéressée à la colonisation; mais il y a perte réelle pour le pays, perte qui pourra, il est vrai, être compensée par les rapports ultérieurs entre la colonie et la mère patrie.

Telle est aussi l'action de l'*absentéisme*, c'est-à-dire de cette habitude des propriétaires du sol de vivre au loin des localités où sont les terres ou les exploitations dont ils profitent, et d'exporter ainsi constamment sans retour la part des richesses qui leur revient. C'est une des causes de la misère de l'Irlande. (V. ce qui est dit plus loin sur ce sujet au chap. xxv de la Consommation, § VII)

§ VI. Origine de cette théorie. — Conclusion.

584. Adam Smith explique ainsi l'origine du système mercantile : « La double fonction que remplit l'argent, et comme instrument de commerce et comme mesure de valeurs, a

donné naturellement lieu à cette idée populaire que l'argent fait la richesse, ou que la richesse consiste dans l'abondance de l'or et de l'argent. L'argent servant d'instrument de commerce, quand nous avons de l'argent nous pouvons bien plutôt nous procurer toutes les choses dont nous avons besoin, que nous ne pourrions le faire par le moyen de toute autre marchandise. Nous trouvons à tout moment que la grande affaire, c'est d'avoir de l'argent : quand une fois on en a, les autres achats ne souffrent pas la moindre difficulté. D'un autre côté, l'argent servant de mesure des valeurs, nous évaluons toutes les autres marchandises par la quantité d'argent contre laquelle elles peuvent s'échanger. Nous disons d'un homme riche qu'il a beaucoup d'argent, et d'un homme pauvre qu'il n'a pas d'argent. On dit d'un homme économe ou d'un homme qui a envie de s'enrichir, qu'il aime l'argent ; et en parlant d'un homme sans soin, libéral ou prodigue, on dit que l'argent ne lui coûte rien. S'enrichir, c'est acquérir de l'argent. En un mot, dans le langage ordinaire, richesse ou argent sont regardés comme absolument synonymes ¹. »

Si on affirmait que la balance du commerce est d'autant plus favorable que le pays reçoit plus de richesse en échange de ses exportations, la proposition ne pourrait être contredite ; mais nous venons de voir que la formule a une tout autre signification. Comme Adam Smith² l'avait déjà observé pour les auteurs anglais, il est arrivé que la plupart de ceux qui ont écrit ou écrivent sur le commerce, après être partis du véritable principe, s'oublie en raisonnant, et finissent par conclure à la nécessité de multiplier l'or et l'argent, comme formant l'objet capital de l'industrie et du commerce, tant on est habitué à prendre le mot argent

¹ Adam Smith. Tome II, page 5. — Argent est ici pris pour numéraire.

² Adam Smith. Tome II, page 29.

comme expression de richesse, et le préjugé mercantile pour la vérité économique.

385. Nous pouvons donc nous résumer en disant :

1° Les partisans de la balance du commerce et des idées qui s'y rattachent n'ont pas une notion exacte des opérations du commerce et surtout du rôle de la monnaie.

2° Les nations n'ont pas intérêt à posséder chez elles de l'or et de l'argent au delà d'une certaine proportion.

3° Lorsqu'elles croient avoir intérêt à dépasser cette proportion, elles ne peuvent point y parvenir.

4° Le commerce extérieur n'est pas la seule branche d'industrie capable d'enrichir une nation.

5° La différence provenant des importations sur les exportations, ou des exportations sur les importations, n'existe pas au fond, dans le sens qu'on l'a entendu jusqu'à ce jour.

6° Les tableaux des exportations et des importations ne sont pas dressés avec assez d'exactitude pour qu'on puisse baser sur eux une appréciation bien concluante des différences ou soldes des balances soi-disant favorables et défavorables.

7° En admettant ces différences, ce n'est que par exception qu'elles sont soldées en espèces.

8° Fussent-elles soldées en espèces, il n'y aurait en général ni avantage ni inconvénient pour une nation à recevoir ou à payer ces différences de cette manière.

9° Après l'analyse de la production, qui assigne au commerce sa véritable place, après la doctrine des débouchés, il est inutile d'insister sur la dernière proposition des théoriciens du système mercantile, et on peut avancer contre eux qu'il n'y a nullement besoin de dépouiller les voisins pour s'enrichir à côté d'eux.

10° La théorie mercantile de la balance du commerce et

les conséquences qu'on en a tirées sont fausses et mortelles pour les peuples.

Elles ont, en effet, conduit à méconnaître la liberté du travail, les avantages de la séparation des occupations parmi les nations; — à créer aux frontières, pour protéger certaines branches de travail, des barrières de douanes qui nuisent à toutes; — à pousser la plupart des industries dans une voie factice; — à donner aux gouvernements une surveillance qui n'est pas de leur domaine; — à fonder une législation barbare; — à jeter la discorde parmi les peuples.

Les principes que nous venons d'exposer dans ce chapitre et dans celui qui précède, et qui seront confirmés et étendus dans celui qui suit, servent à résoudre toutes les questions de pratique que font naître le commerce extérieur et la concurrence des nations (prohibitions, droits protecteurs, primes, droits différentiels, traités de commerce, régime colonial, etc.); ils ont pour effet de combattre les préjugés, les haines et les faux calculs, qui ont tant de fois entraîné les nations vers le diabolique fléau de la guerre.

386. La théorie mercantile a inspiré, sauf de rares exceptions, tous les gouvernements depuis trois siècles. Quelque absurde qu'elle puisse paraître à l'homme d'étude, elle forme encore dans plusieurs pays le fond de la doctrine commerciale de la plupart de ceux qui influent sur la direction des affaires publiques.

CHAPITRE XVII.

DES ÉCHANGES (SUITE). — DE LA LIBERTÉ DU COMMERCE
ET DE LA PROTECTION DOUANIÈRE.

I. Légitimité de la Liberté des échanges ; illusion et injustice des obstacles douaniers. — II. Des exceptions que comporte la Liberté du commerce. — III. Application de la Liberté du commerce aux pays soumis au régime prohibitif.

§ I. **Légitimité de la Liberté des échanges ; illusion et injustice des obstacles douaniers.**

587. Nous avons reconnu (chap. 1, § 4.) l'absolue nécessité de l'Échange dans le mécanisme social.

L'analyse la plus simple montre l'évidence de cette proposition des physiocrates : *que la PROPRIÉTÉ est la BASE de toute société, et que l'ÉCHANGE est le LIEN de toute société*¹.

De cette proposition découle encore évidemment celle de Turgot : *que la Liberté des échanges ou du commerce est un corollaire du droit de propriété*. Ce corollaire est depuis cinquante ans reconnu et appliqué dans l'intérieur des nations qui ont successivement vu reculer aux frontières extérieures les empêchements douaniers qui étaient restés établis sur les limites des diverses provinces au fur et à mesure qu'elles avaient été annexées aux États dont elles font partie. De nos jours, l'Allemagne entière, quoique composée d'une foule d'États restés indépendants, a compris qu'elle ne pouvait plus rejeter les bienfaits d'une pareille réforme, et, à la voix du docteur Listz, elle a constitué une union douanière (Zollverein), par suite de laquelle tous les droits de douanes sont supprimés sur les frontières intérieures de tous les États, reportés sur la frontière générale, pour être ensuite répartis d'après des bases convenues. Mais il reste à faire pénétrer dans la politique internationale des

¹ *Abregé des principes d'économie politique*, PHYSIOCRATES, p. 569.

États le principe dont personne ne conteste plus la légitimité et la fécondité pour les provinces. Ce sera probablement l'œuvre de ce siècle, auquel auront puissamment aidé les réformes faites en Angleterre il y a trente ans, sous le ministère de Huskisson, et de nos jours (depuis 1842) sous le ministère de Robert Peel, par suite de l'enseignement répandu par cette remarquable Ligue de Manchester qui a eu à sa tête M. Richard Cobden.

588. S'il n'y avait dans le monde entier aucune barrière douanière ou politique pour l'entrée ou la sortie des marchandises, nous vivrions sous le régime absolu de la liberté du commerce, du *laissez-passer* ¹ appliqué à la circulation de la richesse, d'autant plus que la sécurité et la propriété seraient mieux garanties et les communications seraient plus rapides et moins coûteuses.

Qu'arriverait-il à ce degré de liberté? Il s'opérerait une division spontanée des occupations, selon les conditions particulières à chaque localité; le capital se distribuerait selon la même loi naturelle. Chaque pays ferait donc mieux et à meilleur compte les produits de sa spécialité; la consommation, animée par l'abondance et le bon marché, exciterait la production qui réagirait à son tour sur la consommation, et il y aurait le moins possible d'efforts perdus et de capital aventuré.

C'est là un axiome, c'est-à-dire une vérité basée sur le bon sens, que personne ne peut contester; qui découle

¹ Voyez ce qui est dit (207) sur l'origine et la signification de cette formule adoptée par l'école physiocratique. — « Qu'on maintienne l'entière liberté du commerce; car la police du commerce intérieur et extérieur la plus sûre, la plus exacte, la plus profitable à la nation et à l'État, consiste dans la pleine liberté de la concurrence. » Quinzième maxime de Quesnay. C'était aussi l'opinion de Sully et de Montaigne. — On a beaucoup joué sur les mots de *Laissez faire*. Répétons que les économistes l'ont entendu dans le sens opposé aux réglemens qui empêchent de faire les choses les plus naturelles, ou qui obligent de faire les choses les plus absurdes et souvent les plus iniques.

encore naturellement du principe de la division du travail (chap. viii); de la liberté du travail (chap. ix); qui s'accorde avec les mille emplois de la terre et du capital; qui est enfin en harmonie avec l'intérêt général, avec l'expérience de la Suisse, de la Toscane et de l'Angleterre, et avec tous les faits que nous fournissent des réformes partielles dans tous les pays et dans toutes les industries.

Dans cette hypothèse, l'humanité, perdant le moins possible de ses forces productives, le niveau de la richesse publique s'élèverait rapidement, et la facile satisfaction des besoins physiques laisserait aux travailleurs les loisirs nécessaires à la culture de l'esprit, et leur inspirerait le goût des jouissances morales.

589. A ces assertions incontestables et vraiment séduisantes, on a fait cette première objection : On ne peut nier, dit-on, la diversité des nations, et alors il faut faire plier le principe radical du laissez-faire aux besoins de chacune de ces nations.

Ce n'est pas ici le lieu de traiter cette grande question politique de savoir si les États individuels existent ou n'existent pas comme moyens indispensables à l'espèce humaine non-seulement de prospérité matérielle, mais encore de perfectionnement moral, et si les nations doivent ou ne doivent pas se confondre en une seule; nous admettrons la différence des peuples, des ateliers nationaux, des divers marchés du globe, et nous allons examiner si cette diversité doit modifier la doctrine que nous venons d'exposer? Si cette modification est inévitable, quelle en est la mesure?

D'abord il y a des États nouveaux qui se constituent et des États qui ont des antécédents.

Supposons d'abord un État naissant; l'hypothèse n'est pas chimérique, car on peut prendre pour exemple tous les États du nouveau continent, qui se sont formés sous nos yeux, et les colonies qu'on rattache tous les jours à leur

métropole, l'Algérie par exemple. Pour tous ces pays la question est résolue : avec la liberté du commerce la production suit ses lois naturelles, et le pays, en achetant et en vendant, ne fait qu'échanger, contre des produits qu'il n'a pas, ses propres produits, c'est-à-dire les fruits de sa terre, de son travail et de ses capitaux, ainsi que cela a été démontré dans la théorie des débouchés.

Admettons maintenant que l'État qui nous sert d'exemple ressemble à ceux de l'Europe, et qu'on y *protège* soi-disant l'industrie, soit en prohibant d'une manière absolue les marchandises étrangères, soit en mettant sur ces marchandises des droits élevés pour les empêcher d'entrer et de venir faire concurrence aux marchandises du pays. Non-seulement on ne protégera pas l'industrie nationale et le travail national, mais on nuira à la masse des industries et des intérêts nationaux.

Supposons, pour expliquer notre pensée, une prohibition, celle des cuirs, par exemple, et voyons ce qui se passe. D'abord, si les cuirs sont prohibés, et si (par hypothèse) les nationaux les font payer moins cher que les étrangers, on attire artificiellement le Capital et le Travail dans la tannerie au détriment de toutes les autres industries naturelles, on fait pour une industrie ce qui est au désavantage de toutes les autres.

Mais si, comme cela arrive toujours, les produits nationaux sont plus chers que ceux que l'on prohibe, on fait d'abord payer à tous les consommateurs, à tous les travailleurs, une prime pour l'entretien d'une industrie factice; on fait ensuite affluer les capitaux dans cette industrie que l'on appelle à tort nationale, et qui n'est que privilégiée. Or, comme les capitaux ne s'improvisent pas, on les déplace, on ruine les industries nationales, l'agriculture notamment. Encore le mal ne se borne-t-il pas là. Les capitalistes, alléchés par le gain, se font concurrence, les bénéfiques baissent au taux commun, et les travailleurs finis-

sent par recevoir un salaire plus modique que dans les industries non protégées.

Ainsi la prohibition est un artifice qui profite d'abord à quelques producteurs et qui ensuite ne profite plus à personne. Les droits protecteurs, qui ne sont que des droits prohibitifs déguisés, agissent dans le même sens, suivant leur intensité. Donc le système protecteur du travail national par la douane, sous prétexte de ne pas *payer de tribut* aux étrangers, organise simplement l'oppression du travail national et constitue des privilégiés dont les nationaux sont les véritables tributaires.

390. Mais il faut bien distinguer la Protection en général de la protection douanière, que pour abrégé on appelle aussi simplement la Protection. La nécessité de la protection générale par la sécurité, par l'ordre, par l'exécution des lois, par l'exercice de la justice, etc., a-t-elle jamais été mise en question par l'économie politique? Il serait puéril de le croire. Ce qui a été mis en question, c'est la protection de l'industrie et du commerce par la réglementation préventive (V. chap. ix, § 4); c'est la protection de l'agriculture, des manufactures et des arts par les prohibitions douanières.

391. Les considérations qui précèdent attaquent le système protecteur au point de vue de la justice. Mais voici des considérations encore plus concluantes, que nous tirons d'une argumentation pleine de clarté et de justesse ¹.

« Le monde, au point de vue économique, peut être considéré comme un vaste bazar où chacun de nous apporte ses services (ou ses produits), et reçoit en retour des écus, c'est-à-dire des *bons* qui lui donnent droit à retirer de la masse des services (ou produits) équivalents à ceux qu'il y a versés. Chacun de nous comprend instinctivement que nos services seront d'autant plus recherchés, d'autant plus de-

¹ Discours de Bastiat à l'association pour la liberté des échanges.

mandés, auront d'autant plus de *valeur* (75), d'autant plus de *prix*, qu'ils seront plus *rare*s, *toutes choses égales d'ailleurs*, c'est-à-dire le grand réservoir commun, le *milieu* demeurant également pourvu. Et voilà pourquoi nous avons tous l'instinct du monopole. Tous nous voudrions opérer la rareté du service qui fait l'objet de notre industrie en éloignant nos concurrents. Mais il est bien clair que, si nous réussissions tous dans ce vœu, la rareté se manifesterait, non-seulement dans l'objet spécial que nous présentons au grand réservoir commun, mais encore à l'égard de tous les produits qui le composent et qui forment, relativement à chaque service déterminé, cette atmosphère, ce milieu dont nous venons de parler. Et c'est là ce que fait précisément le régime protecteur. Il dit au maître de forges. « Tu n'es pas content de ta position, tu ne trouves pas que tu t'enrichisses assez vite, mais j'ai la force en main, et je vais élever la valeur du fer en la rendant plus *rare*. Pour cela, j'écarterai le fer étranger.

« S'il s'arrêtait là, il commettrait une injustice envers tous ceux qui échangent leurs services contre du fer. Mais il va plus loin. Après avoir opéré la rareté du fer, poussé par le même motif, il opère la rareté des bestiaux, du drap, du blé, des combustibles, de l'huile, en un mot de l'atmosphère dans laquelle le fer est plongé. Il en détruit les ressources, les moyens d'échanges, les débouchés, la force d'absorption. Mais n'y a-t-il rien de changé cependant? n'y a-t-il que des compensations? Oh! si fait, il y a l'abondance changée en rareté. Les produits ont conservé leur valeur relative, mais il y en a moins, et par conséquent les hommes sont moins bien pourvus de toutes choses. »

De cette démonstration, on peut tirer plusieurs conséquences. La première, c'est que le système protecteur est une déception, et qu'il trompe même ceux qu'il prétend favoriser. Il aspire à leur conférer le triste privilège de la

rareté, dont le propre, il est vrai, est d'élever le prix d'un objet, quand elle est relative; mais, opérant de même sur tout, ce n'est pas la *rareté relative*, mais bien la *rareté absolue* qu'il procure, manquant même son but immédiat. Une autre conséquence plus importante encore, c'est celle-ci : pour chaque individu, pour chaque industrie, pour chaque nation, le moyen le plus sûr de s'enrichir, c'est d'enrichir toutes les autres, puisque la richesse générale est ce *milieu* qui donne de l'emploi, des débouchés et des rémunérations aux services de chacun; et nous sommes ainsi conduits à reconnaître que la fraternité humaine n'est pas un vain sujet de déclamation, mais un phénomène susceptible de démonstration rigoureuse. Enfin, il s'ensuit encore que le régime protecteur est essentiellement *injuste*. Il est injuste même à l'égard des industries privilégiées, car il ne lui est pas possible d'accorder à toutes la faveur d'une *rareté* exactement proportionnelle.

Mais que dire des nombreux services humains qui payent tribut et ne reçoivent, ne sont pas même susceptibles de recevoir aucune compensation par l'action des tarifs? Ces services sont si nombreux, qu'ils occupent le fond même de la population. Pour qu'un service puisse recevoir la protection douanière, il faut que le travail auquel il donne lieu s'incorpore dans un objet matériel susceptible de passer la frontière; car ce n'est que sous cette forme que le produit similaire étranger peut être repoussé ou grevé d'une taxe.

Or il est un produit extrêmement précieux, la *sécurité* (169), qui n'est pas dans ce cas. Ce service absorbe les facultés d'une multitude de personnes, depuis les ministres jusqu'aux gardes champêtres, magistrats, militaires, marins, collecteurs de taxes, etc., etc. Une autre classe qui ne peut pas être protégée, c'est celle qui rend des services immatériels : avocats, avoués, médecins, notaires, greffiers, huissiers, auteurs, artistes, professeurs, prêtres, etc., etc. Une troisième

classe est celle qui s'occupe exclusivement de distribuer les produits : banquiers, négociants, marchands en gros et en détail, agents de change, assureurs, courtiers, voituriers, etc., etc. Une quatrième se compose de tous ceux qui font un travail se consommant sur place et à mesure qu'il se produit : tailleurs, cordonniers, menuisiers, maçons, charpentiers, forgerons, jardiniers, etc., etc. Une cinquième classe enfin comprend les ouvriers salariés, puisque les ouvriers étrangers sont admis à la douane sans droits protecteurs !

Enfin, il faut aussi compter comme radicalement exclus des faveurs de la Protection tous ceux qui cultivent ou fabriquent des choses qui ne craignent pas la concurrence étrangère : en France, les vins, les soieries, les articles si importants de la fabrique de Paris, etc.

En résumé, on doit considérer comme exclus des bénéfices de la protection douanière et comme tributaires de ceux qui en profitent :

- 1° Les producteurs de sécurité ;
- 2° Les producteurs de tous les autres services immatériels ;
- 3° Tous ceux qui s'occupent pour le commerce de la distribution des produits ;
- 4° Presque tous les simples manouvriers ;
- 5° Tous ceux qui produisent des choses qui ne craignent pas la concurrence étrangère.

Toutes ces classes, formant l'immense majorité de la nation, *payent tribut* au monopole, et n'en peuvent jamais recevoir aucune compensation. A leur égard, l'injustice de ce système est évidente.

§ II. Des exceptions que comporte la Liberté du commerce.

392. Voyons maintenant les exceptions qu'il y a lieu de faire au système de la *liberté commerciale*.

Au point de vue purement économique, demander si le

principe de la liberté du commerce admet des exceptions, c'est demander s'il y a des circonstances où le système *restrictif* puisse augmenter la somme de la richesse nationale. Or cela n'est jamais vrai immédiatement, car on ne peut gagner à payer cher ce qui se vend à bon marché.

Mais il peut se faire, dit-on, qu'un sacrifice de quelques années puisse faire naître une industrie utile. C'était la pensée de Colbert lorsqu'il a fondé le système protecteur et établi un tarif qui serait un progrès aujourd'hui¹, qui devait avoir, selon lui, une durée limitée, mais contre lequel nous avons encore à lutter.

Le gouvernement, voulant venir en aide à l'industrie particulière, aurait donc à choisir entre ces deux moyens : s'associer à l'entreprise et faire payer par l'impôt des profits ordinaires aux entrepreneurs, comme on l'a fait pour les chemins de fer et d'autres entreprises ; ou bien, sans s'associer, mettre des droits sur les denrées semblables à celles dont il veut activer la production. Dans le premier cas, il dit : Vous payez dix francs d'impôt, vous en payerez douze pour les essais que je veux faire. Dans le second cas, il dit : Ce que vous consommez pour dix francs vous en coûtera désormais douze. Les deux moyens diffèrent par la forme et par les résultats administratifs ; mais ils sont les mêmes au fond.

Ce point admis, il reste à calculer quels doivent être le taux et la durée du droit protecteur, taux et durée qui peuvent varier, selon que l'industrie dont il s'agit exige plus ou moins de capital fixe, car c'est le capital fixe qu'il est le plus difficile de déplacer, et qui est le plus compromis (115).

On a soutenu la nécessité d'une autre exception. On a pensé que le système prohibitif serait un aiguillon pour des peuples tombés en léthargie industrielle, et qu'il leur don-

¹ *Hist. du système protecteur depuis Colbert*, par M. P. Clément. 1854.

Colbert écrivait dans une dépêche à M. Delahaye : « La liberté est l'âme du commerce. »

nerait l'envie du travail par l'attrait d'un gain assuré. L'efficacité de ce moyen est très-douteuse ; car enfin la richesse entoure l'Espagne et l'Italie, qui sont dans la catégorie que nous venons d'indiquer, et la nature leur fournit gratuitement encore plus qu'aux autres des agents naturels d'une puissance étonnante. On doit avoir, avec Rossi, plus de confiance dans les capitaux étrangers, qu'on peut toujours attirer par la liberté et la sécurité. Alors l'exemple, secondé par l'instruction et l'attrait du gain, redonne aux populations engourdies l'énergie et la dignité du travail. Mais, dans tous les cas, que le moyen de la protection soit bon ou mauvais¹, la protection ne peut être que *temporaire*.

595. Il peut y avoir aussi des *exceptions politiques*. Avant de savoir si on sera plus ou moins riche, il s'agit, dit-on, d'exister ; or, s'il est démontré que le système restrictif est nécessaire pour la production de telle ou telle marchandise indispensable à la défense nationale, il faut faire violence, sur ce point, aux conclusions de la science économique. Les armes, les munitions, les chevaux, sont *peut-être* dans ce cas, parce que les ennemis peuvent en interdire facilement l'exportation, et parce que l'intérêt personnel ne pourrait pas nous en approvisionner suffisamment par contrebande. Fort heureusement la plupart des pays peuvent se tenir constamment approvisionnés de ces produits sans de trop grands sacrifices.

Mais il serait ridicule de craindre, en cas de guerre, une disette de sucre, de café, de cannelle, de châles, de mousselines et de soieries, etc. S'il nous plaît de recevoir ces denrées, l'ennemi lui-même nous les apportera. Mais ne pouvons-nous pas nous en passer à la rigueur ? La guerre n'a

¹ Un jour, les enquêtes bien faites nous serviront à résoudre expérimentalement ce problème. L'histoire du passé prouve qu'une fois installé, même à titre provisoire, le système protecteur tend à devenir définitif par l'influence des intérêts coalisés.

qu'un temps, fort heureusement; et ce n'est pas le moindre service que la science ait rendu au monde que de démontrer aux peuples les funestes résultats de cet odieux procédé de destruction réciproque.

394. On répond ainsi à une foule de producteurs, et notamment aux maîtres de forges, qui, dans la crainte d'une guerre, voudraient nous faire payer leurs produits fort cher: comme s'il fallait toujours se tenir à un régime pharmaceutique, de peur de ne pas savoir s'y mettre au moment de la maladie. MM. les maîtres de forges auraient tort de prendre le fer neuf pour une matière indispensable aux armes de guerre: dans un cas désespéré, on trouve du fer partout, dans les charpentes, dans les grilles, etc. ¹.

Les mêmes raisons ont aussi été invoquées pour les céréales. Certes, il est nécessaire qu'un pays tire parti de son sol et y cultive des plantes nutritives; mais le prix naturel de ces plantes doit payer les frais de production; dans le cas contraire, il vaut mieux qu'il les demande aux voisins, qui ne sauraient se coaliser tous pour l'affamer. C'est là une combinaison qui ne se réalise pas en pratique et qu'il faut abandonner en théorie ². En ce qui touche l'exportation, Quesnay a dit: « Que l'on n'empêche pas le commerce extérieur des denrées du cru; car tel est *le débit*, telle est *la re-production* ³.

¹ Un argument sans réplique, c'est qu'en France le fer n'a été protégé par un tarif douanier qu'après 1814, lorsque toutes les guerres avaient cessé.

² Les rigueurs du blocus continental n'ont pas empêché l'Angleterre d'être constamment approvisionnée.

³ Voyez, à ce sujet, comment l'illustre philosophe développe sa maxime. (*Collection des principaux économistes physiocrates*, p. 97.) — Voyez aussi les lettres de Turgot sur le commerce des grains (*Œuvres de Turgot*, collection de Guillaumin), et les spirituelles *Conversations familières sur le commerce des grains*, par M. de Molinari, professeur d'économie politique au Musée royal de l'industrie belge. 1855. 1 vol. in-18, chez Decq à Bruxelles, Guillaumin à Paris.

595. Une seconde exception politique est celle qui résulte des besoins du Trésor. La perception de certains droits de douane, tels, par exemple, que ceux que l'on prélève sur les denrées exotiques qui n'ont pas de similaires à l'intérieur, qui ne sont pas directement protecteurs, et qui sont assez bien calculés pour ne pas arrêter la consommation, ne semble devoir être abandonnée par un État qu'en présence d'une meilleure assiette de l'impôt.

§ III. Application de la Liberté du commerce au pays soumis au régime prohibitif.

596. Par cela seul que le système prohibitif a existé jusqu'à ce jour dans tous les pays, plusieurs capitalistes et plusieurs travailleurs se trouvent engagés dans des voies artificielles.

En principe, d'après ce qui précède, et s'il était possible de ne nuire à personne, on devrait proclamer immédiatement le laissez-faire et le laissez-passer : dans l'état actuel des choses, et surtout dans l'état actuel des esprits¹, il faut

¹ Dans ce système de transition, la réforme peut consister en diminutions de tarifs successives et imprévues, ou dans l'établissement d'un tarif décroissant à des époques fixées à l'avance. Elle peut porter d'abord de préférence sur de certaines catégories de produits; et c'est ainsi qu'en Angleterre on a d'abord diminué les droits sur les substances alimentaires et les matières premières, et plus sur les matières premières que sur les matières fabriquées, et, dans celles-ci, plus sur les produits grossiers que sur les produits de qualité supérieure. En agissant ainsi, il a été plus facile d'avoir raison des résistances et d'arriver à un résultat pratique. Mais, au point de vue des principes, la réforme la plus logique, la plus juste, la plus efficace, serait celle qui porterait sur tous les produits à la fois d'une manière assez radicale, soit au moyen d'un dégrèvement instantané, soit au moyen d'un tarif rapidement décroissant et fixé d'avance. Chaque intérêt particulier trouverait une compensation dans l'universalité de la mesure, et profiterait de toutes les réductions en même temps qu'il en subirait une. Nous disons en outre que le tarif de la réduction doit être fixé d'avance, pour que la production puisse faire ses calculs sur une base certaine. On pourrait soutenir avec succès l'avantage d'une réforme radicale, mais générale et simultanée.

une transition. Mais les efforts des amis du progrès économique doivent être dirigés non-seulement contre ceux qui nient la légitimité du principe scientifique ou contre les intéressés qui veulent ajourner sans cesse le commencement de la transition, mais encore contre ceux qui veulent cette transition trop lente et trop peu efficace.

Classons les intéressés. Ceux qui redoutent la liberté commerciale sont ou *propriétaires de terre* ou *capitalistes* ou *travailleurs*, tous peuvent craindre ou pour les valeurs qu'ils possèdent ou pour leurs revenus.

La culture, par suite du système prohibitif, se portant sur des terres inférieures, il en résulte une hausse dans la Rente des bonnes terres. C'est là ce que comprenaient parfaitement les propriétaires anglais, qui avaient voulu abriter leur loi des céréales derrière les prohibitions qu'ils annonçaient comme protégeant les capitalistes et les ouvriers. C'est encore ce qu'a démontré en France la loi protectrice du sucre national, qui a fait hausser les baux dans toutes les localités où l'on cultive la betterave. Ainsi donc, par la réforme des tarifs, plusieurs propriétaires fonciers verront baisser leur rente territoriale. Rien n'est plus juste, puisqu'il ne leur est dû que l'excédant du prix de revient sur les prix courants naturels. La science ne peut empêcher les effets funestes de l'erreur commise par ceux qui ont racheté la terre au taux d'une rente artificiellement élevée. (V. chap. xx.)

S'il est vrai que le système prohibitif devienne pour les capitalistes l'occasion d'une hausse de profits, nous avons vu que, par suite de l'affluence des capitaux vers les industries privilégiées (589), cette hausse n'était pas durable, et que d'ailleurs elle n'était ni équitable ni utile à l'économie nationale, puisqu'elle a toujours lieu au détriment des consommateurs et des travailleurs.

Ainsi, en passant au système de liberté, ce ne seront pas

les Profits qui seront compromis, mais le Capital. Or le capital est fixe ou circulant (113 et 114). Ce dernier se déplacera à peu près sans perte; quant à l'autre, il y en aura une partie de compromise, et pour apprécier l'importance de cette perte, il faudrait connaître ce capital et les chances auxquelles il serait exposé¹.

396 bis. En résumé, le passage du système prohibitif ou restrictif à la liberté commerciale peut :

1° Diminuer la rente de certains propriétaires ;

2° Compromettre une partie du travail engagé. Ce que perlent les propriétaires fonciers est épargné par les consommateurs. Le revenu général reste à peu près le même; seulement la distribution en est plus conforme à la raison et à la justice. « La dépréciation d'une partie du capital fixe, disait Rossi², chose fâcheuse, sans doute, est un mal inévitable. En toutes choses nous ne pouvons pas nous engager dans les voies de l'erreur impunément. Mais, si cette perte est certaine, qu'est-elle, comparée aux pertes incessamment renouvelées que le système prohibitif cause à la société? Qu'est-elle, comparée aux profits annuels du système de liberté? La liberté fait promptement oublier, par ses bienfaits et par la vive impulsion qu'elle donne à la puissance humaine, tout ce qu'elle nous a coûté d'efforts et de sacrifices. Les valeurs perdues seront bientôt remplacées par les bénéfices d'une production plus active et moins coûteuse, et par les épargnes des consommateurs. Le capital

¹ En France, à en juger par l'habileté des entrepreneurs et des ouvriers, par la lutte que ses produits soutiennent avec ceux de l'étranger sur les marchés extérieurs, ce déplacement serait presque nul dans le cas d'une réforme générale, graduelle et fixée d'avance. Cette remarque s'applique à la Belgique, à l'Allemagne et à tous les pays régis par le système protecteur; elle résulte pour l'observateur impartial des merveilleux progrès accomplis chez tous les peuples et constatés par les expositions universelles de 1851, à Londres, et de 1855, à Paris.

² II^e volume, 12^e leçon, p. 325.

national et la demande de travail ne tarderont pas à s'accroître¹. »

C'est ici comme pour l'introduction des machines, des nouveaux moyens de travail et de tout progrès en général. (V. chap. xi.)

597. Ajoutons que l'affranchissement du commerce est une conséquence forcée des nouvelles voies de communication et de l'application de la vapeur. Après avoir triomphé des obstacles matériels, les hommes comprendront qu'il y a folie à maintenir les obstacles administratifs et douaniers, et ils aspireront après une réforme qui donnera plus de sécurité au maintien de la paix, et fera faire aux nations un grand pas vers l'époque où l'esprit de conquête sera considéré comme un préjugé odieux, où les nationalités n'auront plus rien à craindre, où les armées permanentes seront dissoutes, et où les capitaux et le travail qu'elles dissipent en pure perte ne seront plus employés à la destruction, mais à la production.

Alors on ne pourra plus admettre que le commerce inté-

¹ La consommation et les débouchés se développant par suite de la baisse générale des prix, la production s'accroît, les bras ont un emploi plus lucratif, et il arrive même que les capitaux et les terres retrouvent dans cet accroissement de quoi compenser la diminution provenant de la suppression du monopole. On a observé ce phénomène en Angleterre, en 1846, immédiatement après la réforme du tarif des céréales, les baux ont été passés à des conditions même plus avantageuses qu'auparavant.

Dans ce pays, la réforme douanière et la suppression des droits sur les céréales et les produits agricoles a donné un grand élan chez les propriétaires et les fermiers pour les améliorations du sol et de la culture. Le drainage a été pratiqué sur une grande échelle, et il en est résulté que l'agriculture, dont on annonçait la ruine, est plus prospère que jamais, et que cette prospérité a marché simultanément avec le développement de l'industrie, du commerce, de la navigation, avec l'augmentation de la consommation et du bien-être, avec la diminution du paupérisme et de la criminalité, avec la disparition du déficit financier et l'accroissement des recettes publiques.

rieur est d'une plus grande importance pour un pays que le commerce extérieur. « Cette proposition, dit M. Senior¹, peut-être vraie pour les grandes nations, et à l'époque actuelle; mais elle devient fausse si on la généralise : car, si les causes spéciales qui détournent maintenant les choses de leur cours naturel venaient à disparaître, il en serait tout autrement². » Que l'on se représente en effet par la pensée la grandeur de tous les pays par rapport à celui que l'on considère, et l'on verra que l'avenir du commerce extérieur sera pour ainsi dire sans bornes le jour que les lois internationales seront faites par des hommes ayant de saines notions sur les véritables intérêts des peuples.

Déjà le développement du commerce extérieur est éminemment remarquable. En ce dernier siècle, de 1800 à 1846, la valeur officielle (p. 295, note) des importations,

¹ *Principes fondamentaux de l'économie politique*, tirés des leçons inédites de M. Senior, par M. le comte Jean Arivabene. 1 vol. in-8°, 1856, p. 360.

² Le principe de liberté commerciale déjà invoqué par Montaigne et par Sully, et par Colbert lui-même (V. p. 516, note), a été victorieusement défendu contre les partisans du système mercantile par l'école physiocrate tout entière, puis par Adam Smith et par tous les économistes après lui. De nos jours, la question de liberté commerciale et de protection a été vivement débattue. Il nous est impossible d'indiquer ici la liste des écrits qui ont été consacrés à cet important sujet.

Citons cependant, dans le sens de la liberté commerciale : les discours des ligueurs en Angleterre (Cobden, Bright, Fox, etc), publiés dans *the League*, et dont les plus saillants ont été traduits par Bastiat dans *Cobden et la ligue*; les *Sophismes* de Bastiat; l'ouvrage de M. Michel Chevalier intitulé *Examen du système protecteur*, 1^{re} édition, 1851; le *Libre échange*, 1846-47 (journal hebdomadaire de l'association pour la liberté des échanges, 1 vol. in-4°); le *Journal des économistes*; *the Economist*; le *Dict. de l'économie politique*;

Dans le sens de la protection : M. Ferrier (*Du gouvernement considéré dans ses rapports avec le commerce*, 1822); Saint Chamans (*Nouvel essai sur la richesse des nations*, 1824, *Réforme des traités d'économie politique*, 1852); M. Lestibouois (*Économie politique des nations*, 1847);

en Angleterre, s'est élevée de 28 millions sterling à 85 millions, et la valeur réelle ou déclarée des exportations, de 1800 à 1849, de 59 millions sterling à 65 millions. En France, le total du commerce extérieur (importations et exportations réunies) s'est élevé de 1 milliard 900 millions de francs (1858), à 3 milliards 500 millions de francs (1855).

M. Gouraud (*Essai sur la liberté du commerce*, 1854), etc., etc. — Le docteur Listz (*Système national d'économie politique*, 1841, trad. de l'allemand par M. Richelot (1851), promoteur du Zollverein, est plutôt un adversaire qu'un partisan des idées commerciales restrictives, telles qu'elles se sont produites de nos jours.

Voyez dans le *Dictionnaire de l'économie politique* les articles *Liberté du commerce*, par M. de Molinari; *Ligue anglaise et Association pour la liberté des échanges*, par M. Joseph Garnier, avec les bibliographies qui suivent ces articles.

TROISIÈME PARTIE

DE LA RÉPARTITION DE LA RICHESSE

PREMIÈRE SECTION.

DE LA RÉPARTITION DU REVENU SOCIAL.

Après avoir distingué les diverses branches du Revenu social, et les principes en vertu desquels ce revenu se répartit chez les peuples les plus avancés en civilisation, nous faisons la démonstration du principe de Propriété, nous analysons ensuite les diverses catégories que présentent le Salaire, l'Intérêt et le Profit ; les lois qui les régissent, les oscillations auxquelles ils sont soumis, ainsi que l'influence réciproque qu'ils ont les uns sur les autres ; nous examinons enfin le Revenu de la Terre, et nous faisons quelques considérations sur le Revenu général, le Produit brut et le Produit net de la société.

CHAPITRE XVIII.

DE LA RÉPARTITION.

I. Comment se fait la Répartition des résultats de la production et décomposition des diverses branches du Revenu. — II. Sur quels principes repose la Distribution. — Formules proposées en opposition à ces principes.

§ I. **Comment se fait la Répartition des résultats de la production et décomposition des diverses branches du Revenu.**

398. Rappelons d'abord quelques notions élémentaires déjà indiquées dans la première partie de cet ouvrage.

Les sources des revenus sont les instruments généraux de la production : la *Terre*, le *Travail*, le *Capital*. La Terre est presque toujours réunie au Capital. Il y a souvent aussi dans le Travail, outre le Travail proprement dit, un Capital moral et intellectuel, le Talent, c'est-à-dire que le Travail ne comprend pas seulement l'emploi de la force musculaire et de la dextérité acquise par les organes corporels, mais aussi et surtout l'emploi des facultés morales et intellectuelles plus ou moins cultivées, etc.

Les revenus provenant de ces trois instruments généraux de production portent différents noms ; nous avons appelé :

Le revenu de la Terre, RENTE et *Fermage* ;

Le revenu du Travail, SALAIRE ou *Rétribution* ;

Le revenu du Capital, INTÉRÊT et *Loyer*.

Le mot *Fermage* n'est pas tout à fait synonyme de Rente ; le mot *Rétribution* est plus générique que celui de Salaire ; le mot *Intérêt* l'est moins que celui de Loyer. Nous aurons occasion de bien préciser le sens de tous ces termes dans le courant des chapitres suivants consacrés aux trois espèces de revenus.

599. Les revenus sont répartis entre tous les producteurs par la voie de l'entrepreneur, qui est l'agent directeur de la production (43). Un produit étant le plus souvent le résultat de plusieurs entreprises successives, l'entrepreneur qui reçoit le produit non terminé des mains d'un autre entrepreneur lui rembourse toutes les avances faites jusque-là. Une paire de chaussures, par exemple, passe ainsi, sous diverses formes, par les mains des entrepreneurs, fermier, boucher, tanneur, corroyeur et cordonnier, et même de plusieurs entrepreneurs voituriers et marchands, qui se sont trouvés interposés dans les différentes phases de cette production complexe, et qui remboursent chacun successivement des salaires, des intérêts, des fermages.

400. La production nécessitant des dépenses, des consommations, des avances, le producteur prélève, avant tout, sur le résultat de son industrie, ce qu'il a avancé. S'il ne retire qu'une valeur égale à celle qu'il a avancée, il a transformé de la richesse sans en créer, et il a, en général, manqué son but, car il a employé en pure perte son travail et son talent. Mais si sa production est plus normale, c'est-à-dire si, après avoir retiré du résultat *brut* de l'entreprise les avances de capital qu'il a faites, il trouve une différence en bénéfice, cette différence ne sera réellement suffisante que s'il peut y trouver deux choses bien distinctes : son salaire comme travailleur ; et un *Bénéfice net* qu'il pourra capitaliser, consommer ou employer de la manière qu'il jugera convenable. Il est bien entendu que, dans les avances qu'il doit reprendre d'abord et prélever avant tout, se trouvent : 1° le *salaire* des ouvriers, qui ne sont point ses associés, et qui n'ont point voulu ni pu attendre les éventualités de l'entreprise ; 2° le *fermage* qu'il a payé au possesseur du sol, 3° l'*intérêt* ou *loyer* du capital qui lui a servi à faire les avances : ce fermage et cet intérêt comprenant l'amortissement du capital incorporé avec plus ou moins d'intelligence et de succès pour améliorer la terre, pour faire des constructions, ou perdu dans l'usure des bâtiments, le déchet des machines, etc.

Le tableau suivant indique synoptiquement ces avances et les subdivisions de chacun des éléments principaux dont nous venons de parler, et qui sont développées dans les chapitres suivants ; il montre bien le mécanisme de la production.

Tableau des avances payées par l'entrepreneur et de la répartition du résultat de l'entreprise.

INSTRUMENTS GÉNÉRAUX.	REVENUS.	DÉCOMPOSITION DES REVENUS.
TERRE	<i>Rien ou Rente.</i>	
	<i>Fermage.</i>	égal à la Rente, ou plus petit, ou plus grand que la Rente et contenant : l'Intérêt et l'entretien du Capital utilement engagé dans la culture et subsistant à la fin du bail; l'Amortissement du Capital incorporé pour l'amélioration de la Terre.
TRAVAIL	<i>Salaire</i>	pour le Travail manuel; pour le Talent; pour l'Amortissement du Capital employé pour acquérir ce Talent.
		<i>des</i>
CAPITAL	<i>Intérêt ou Loyer.</i>	
		<i>Ouvriers.</i>

Le *Bénéfice* ou *Profit* réel est ce qui reste après le prélèvement des avances énumérées dans ce tableau. En cas d'association, les possesseurs de la Terre, ceux des Facultés industrielles ou du Travail, ceux du Capital, ont une part éventuelle au bénéfice. Cette part se confond ou ne se confond pas, selon les conditions de l'association, avec le Fermage, le Sa-

laire et l'Intérêt, qui sont généralement fixés et perçus avant le profit. (V. chap. xxii.)

La rémunération du Travail et celle du Capital, et même celle de la Terre, peut se présenter :

1° Sous la forme d'une *part assurée*, fixée et connue d'avance. C'est dans ce cas, le plus général, que la part du Travail prend le nom de Salaire, que la part du Capital prend le nom d'Intérêt si le capital est circulant (116), et le nom de Loyer si le capital est fixe (113), et de Fermage s'il s'agit d'une propriété foncière.

2° Sous la forme d'une *part éventuelle* et proportionnelle. Dans ce cas peu usité, pour avoir le bénéfice réel, il faut en défalquer le salaire et l'intérêt courant du capital, ainsi que le loyer ou fermage probable.

3° Sous la forme mixte d'une part fixe et d'une part éventuelle. Dans ce cas, il revient au travail et au capital, outre la part fixe (salaire ou intérêt), une part éventuelle dans le bénéfice, qui prend le nom de *dividende*, si le capital de l'entreprise est constitué par actions.

Théoriquement, tous ces éléments sont très-distincts, et l'esprit peut et doit se les représenter dans les raisonnements économiques. Pratiquement, cette distinction n'est pas toujours possible. Dans plus d'une circonstance, le travail, le capital et la terre sont confondus, et les revenus qui en résultent pareillement ; toutefois, la Rente, le Salaire et l'Intérêt se distinguent dans la généralité des cas. Mais cette distinction est plus difficile quand il s'agit des éléments de ces trois branches de revenu. C'est ainsi que le salaire de l'entrepreneur, comme travailleur, est presque toujours confondu avec son bénéfice, et qu'on ne peut l'en séparer que par une appréciation forcément arbitraire.

401. On a quelquefois présenté le GOUVERNEMENT comme un instrument général indirect de production, et l'IMPÔT comme une quatrième branche du revenu social. Mais il pa-

raît plus naturel de considérer le gouvernement comme une grande entreprise *sui generis* rendant à la nation qu'il administre des services pour lesquels il demande une rémunération, qu'il distribue en véritables salaires à tous ses agents. L'impôt est donc un prélèvement plus ou moins équitablement réparti sur les divers revenus.

§ II. Sur quels principes repose la Distribution. — Formules proposées en opposition à ces principes.

402. Dans les sociétés actuelles les plus avancées, telles que les ont faites la succession des événements passés, dont la tendance semble devoir être prise surtout comme la résultante du développement naturel des facultés de l'homme qui s'avance dans la civilisation, le partage des revenus se fait en général (abstraction faite des exceptions plus ou moins légitimes et des abus), en vertu des deux principes de Propriété et de libre Concurrence, ou de l'Offre et de la Demande.

Nous avons admis le principe de Propriété dès le début de ce livre, en le faisant découler de la nature de l'homme et de la société. Nous avons été conduit à insister (en parlant de la terre, considérée comme troisième instrument de travail, chap. vi, § 4) sur les avantages de l'appropriation individuelle du sol. Dans le chapitre suivant, nous nous arrêterons, pour établir l'utilité et la légitimité de cette base fondamentale sur laquelle reposent les sociétés. — Quant au principe de libre concurrence et à celui de l'offre et de la demande qui en est une des faces, nous avons eu occasion de le développer, dans la première partie de ces éléments, en établissant les fondements de la Valeur (chap. iii, et ensuite dans le chap. ix, relatif à la Liberté du Travail ou à la libre Concurrence).

En vertu du principe de propriété, plus on a fourni à la production de terre, de capital et de travail (cette dernière

expression résumant l'intelligence et le talent, les efforts et la conduite), et plus on a droit au résultat de cette production ; mais plus on est de compétiteurs, propriétaires, capitalistes et travailleurs, et moins on a droit au résultat de cette production conformément à la loi de l'offre et de la demande, qui est la loi régulatrice de la Valeur (92).

Les parts respectives qui reviennent soit au travailleur, soit au propriétaire de terre, soit au propriétaire du capital, subissent d'incessantes oscillations, suivant les progrès de la production, suivant l'accroissement des hommes, suivant le développement des voies de communication, suivant la disparition des obstacles douaniers, administratifs et politiques, suivant le progrès des lumières et l'amélioration des mœurs ; elles semblent tendre vers une égalisation générale et universelle sur toute la surface du globe par la multiplication et l'abondance.

403. Dans la pratique des sociétés, l'application du principe ne se fait pas toujours conformément aux lois de la liberté naturelle, de la justice distributive, c'est-à-dire conformément aux prescriptions de la science ; et des parts notables du revenu sont inéquitablement perçues par des membres de la société qui profitent des erreurs économiques et jouissent de monopoles ou privilèges abusifs. Mais ces irrégularités tendent à disparaître au fur et à mesure que les notions de propriété, de valeur, de travail, d'échange, se purifient, et que les idées saines d'économie politique se répandent dans les esprits, et inspirent les hommes qui sont appelés à être législateurs ou administrateurs.

404. Des réformateurs, mieux intentionnés qu'heureusement inspirés, ont, à diverses époques et de nos jours notamment, proposé des organisations sociales dans lesquelles la production et la distribution se feraient en dehors du principe de propriété et de l'offre et de la demande ; et ils ont été conduits à des conclusions les unes iniques ou extra-

vagantes, et les autres purement conformes, sous des formules différentes, à ce qui se passe et doit se passer dans une société civilisée.

Ce n'est pas ici le lieu de faire la description des organisations bizarres qui ont pu être proposées, et aboutissant généralement au communisme, qui admet par hypothèse : la possibilité de supprimer l'intérêt privé parmi les hommes et de faire perdre la notion du tien et du mien; — la possibilité de leur donner autant d'énergie pour les intérêts sociaux qu'ils en ont pour le leur et celui de leur famille; — à douer les gouvernants de vertus angéliques et d'une docilité enfantine les gouvernés, etc., etc. Nous voulons seulement montrer que des formules de répartitions qui ont eu quelque retentissement ne disent pas autre chose que ce qui se pratique et doit se pratiquer dans une société basée sur le principe de la propriété et de la liberté des transactions, sous peine d'aboutir à l'absurde.

405. Les disciples de Saint-Simon ont voulu réformer la société pour que la répartition se fit en raison de ce principe de justice : « A chacun selon sa Capacité, à chaque capacité selon son Travail. » Mais n'est-ce pas ainsi que les choses se passent généralement lorsque les hommes capables ne se font trop concurrence. Les salaires des hommes capables sont supérieurs à ceux des travailleurs qui le sont moins, et les salaires des hommes qui travaillent beaucoup sont supérieurs à ceux des hommes qui travaillent peu. — Que si, pour appliquer ce principe d'une manière absolue, on méconnaît le principe de l'offre et de la demande, seul et unique régulateur de la valeur des services (seul *capacimètre*¹) et si on ne tient pas compte des droits des possesseurs du capital et de la terre, ou si on réserve exclusivement la possession de

¹ Les saint-simoniens admettaient comme répartiteur le prêtre, admis par hypothèse, comme le plus éclairé et le plus équitable du groupe administré.

ces instruments généraux de travail à l'État, on tombe dans l'illusion communiste qui nullifie l'homme, méconnaît la responsabilité humaine et tourne le dos à la civilisation.

Les disciples de Charles Fourier ont aussi voulu réformer la société pour que la répartition se fît en raison de ce principe : « A chacun selon son Capital, son Travail et son Talent. »

C'est aussi ce qui se passe dans l'état social des nations civilisées sous l'action régulatrice du principe de concurrence : plus on a de capital, plus on travaille, plus on a de talent, et plus on a droit au revenu de l'entreprise.

Mais, dans le système fouriériste, la concurrence est supprimée. La commune ou phalanstère serait une association intégrale de tous les citoyens pour la production et la consommation. On y travaillerait, par attraction ou par dévouement, à diverses professions qu'on alternerait selon son humeur ou son tempérament; et c'est par un vote que les travailleurs d'un groupe établiraient la part proportionnelle de chaque travailleur selon son Capital (le capital, proprement dit, car la Terre appartiendrait à la commune), son Travail et son Talent. — Cette séparation pratique du talent et du travail par le vote est simplement impossible (47, 115, 401, 419, 479).

Ce système part du principe de propriété pour le capital; mais en rejetant le principe de la concurrence de la commune; en comptant sur le dévouement des travailleurs pour les occupations non attrayantes, en organisant les ménages d'une manière vraiment excentrique, pour ne pas dire plus; en supprimant la propriété individuelle du sol; en reconnaissant que la société doit un minimum de salaire aux travailleurs, etc., ce système aboutit forcément au communisme. Or le communisme est la condition des sociétés en enfance, dont l'absurdité et l'impraticabilité sont démontrées en théorie par les instincts de la nature de l'homme, en fait par l'histoire du développement de toutes les sociétés et par

tous les essais de vie en commun qui ont pu être tentés à diverses époques et sous diverses influences, et qui se trouve réfuté d'ailleurs dans le chapitre suivant¹.

CHAPITRE XIX.

DU PRINCIPE DE PROPRIÉTÉ.

I. Le principe de Propriété, inhérent à la Nature de l'homme, à l'idée de Justice, est conforme à l'Utilité sociale. — Légimité de la Propriété du Travail et du Capital. — II. Légimité de la Propriété foncière en vertu des mêmes principes. — Réponse aux objections. — III Du principe d'Occupation et de l'Invention. — IV. S'il y a des Propriétés plus respectables les unes que les autres. — V. Des dénominations *Propriété, Privilège, Monopole*. — VI. Résumé. Le Travail est la première source de la Propriété, qui procède ensuite de l'Utilité sociale.

§ I. **Le principe de Propriété, inhérent à la Nature de l'homme, à l'idée de Justice, est conforme à l'Utilité sociale. — Légimité de la Propriété du Travail et du Capital.**

406. Nous nous sommes appuyés jusqu'ici sur la Propriété, comme sur un principe social, comme sur la base fondamentale de la société. Le moment est venu de nous arrêter sur ce sujet et de traiter les questions qu'il fait naître, ou du moins de résumer ici les points fondamentaux.

D'une manière générale, *Propriété* veut dire distinction entre le tien et le mien, et le droit d'user en toute liberté du mien légitimement acquis. Or l'homme, dès la

¹ Voyez aussi l'*Histoire du communisme*, par M. Sudre, 1 vol. in-18; le *Communisme jugé par l'histoire*, par M. A. Frank; l'histoire des essais communistes d'Owen et autres, dans les *Études sur les réformateurs*, de M. L. Reybaud, ou dans le *Socialisme depuis l'antiquité*, de M. Thonissen. Voyez aussi un piquant chapitre de M. Proudhon, dans les *Contradictions économiques*; le livre II de l'ouvrage de M. Thiers, de la *Propriété*, et l'exposé d'une remarquable expérience du général Bugeaud en Afrique, intitulée *Les socialistes et le travail en commun*, broch. in-18, 1848.

plus tendre enfance, a l'instinct de la notion du tien et du mien. Le sentiment, le besoin de la propriété, sont inhérents à sa nature ; il naît avec ce sentiment et ce besoin ; il se développe avec eux. On trouve la propriété à l'origine de toutes les peuplades ; et partout on voit l'homme s'approprier tout ce qui lui est nécessaire et ce qu'il produit, d'abord son arc et ses flèches, puis sa cahute, et plus tard sa maison, son jardin, sa terre. A mesure que l'homme se développe, il devient plus attaché à ce qu'il possède ; à mesure que la société progresse, elle sent plus le besoin de garantir la propriété ; l'esprit propriétaire et le besoin de sécurité augmentent parallèlement. La propriété n'est qu'un fait d'abord ; elle devient une idée plus ou moins claire, intelligente et vraie, suivant le degré de civilisation. Or c'est d'autre part un fait constant et universel que la richesse est moins grande et moins bien distribuée, que la civilisation est moins avancée partout où la propriété individuelle est moins bien garantie, partout où ses titres ne sont pas nettement formulés, soit que l'État ait des droits exagérés sur elle, soit que l'organisation sociale permette la spoliation.

407. L'homme a dans ses Facultés personnelles, physiques ou intellectuelles, une propriété incontestable.

De l'exercice de ces facultés naissent l'effort, la peine, le Travail, qui donnent droit au résultat de cet effort et de cette peine. De là une seconde propriété, celle du Travail, qui est incontestable, bien qu'elle ait été et qu'elle soit encore violée de la manière la plus outrageante par l'esclavage.

En troisième lieu, quand l'homme ne consomme pas de suite ce qu'il produit ; s'il épargne, s'il économise, s'il s'impose la privation et l'abstinence, le résultat de cet autre effort, de cette souffrance, de cette non-satisfaction de ses passions ou de ses besoins, ne peut lui être contesté. De là une troisième propriété, la propriété du Capital.

En tout, trois propriétés : la propriété de la personne, des fruits du travail et des résultats de l'épargne ou capital ; lesquelles se résument en deux : la propriété personnelle et la propriété mobilière, qui n'est, pour l'homme libre, qu'une manière de jouir de la propriété personnelle, ou plutôt c'est la propriété personnelle elle-même, considérée dans les rapports qu'elle a nécessairement avec les choses propres à nos jouissances, ainsi que l'écrivait, au dix-huitième siècle, un disciple de Quesnay, Mercier de Larivière ¹.

408. La propriété du travail et du capital est donc légitime ; et au point de vue de la justice, telle que nous la concevons, elle doit être garantie. Mais elle doit être garantie par une autre raison fondamentale, tirée de l'Utilité sociale. En effet, supposez que vous ne respectez pas la propriété des facultés, la propriété personnelle, il n'y a plus d'homme, il n'y a plus de société ². — Supposez que vous ne garantissez pas le privilège du producteur sur ce qu'il a obtenu par son industrie, il n'a plus de stimulant pour travailler, faire des efforts, prendre de la peine. — Supposez que vous ne garantissez pas la propriété des fruits du travail, l'accumulation de ces produits par l'épargne, le capital enfin, et la source de cet élément indispensable, de ce levier de la civilisation, sera tarie.

Si la propriété directe du travail et du capital est légitime au point de vue de la justice et de l'utilité sociale, il ne peut en être autrement de cette même propriété obtenue indirectement par la voie d'échange ; car, pour l'obtenir, le possesseur donne une quantité équivalente d'une propriété analogue, qui lui a coûté des efforts et des sacrifices.

Le privilège de la propriété du capital et du travail, pro-

¹ *Ordre naturel des sociétés*, t. II de la *Collection des principaux économistes*.

² Dans les sociétés à esclaves la loi garantit la propriété personnelle aux maîtres d'esclaves.

duite ou obtenue par voie d'échange, qu'il est juste et utile de garantir, entraîne la libre disposition de cette propriété d'où découle le droit de don, qui est une manière nécessaire d'user de la propriété. Il entraîne également le droit de la transmettre, après sa mort, aux enfants et aux proches qui constituent la famille. La prévoyance du chef de la famille est un des liens fondamentaux de la société; elle est nécessaire pour l'existence de la famille; elle sert, en outre, de stimulant au travail, à l'épargne, à l'économie, à la formation du capital qui féconde l'industrie au profit de son possesseur et au profit de la société tout entière. (V. chap. v, § 5.)

§ II. **Légitimité de la Propriété foncière en vertu des mêmes principes. — Réponse aux objections.**

409. Supposons maintenant que l'homme, par son travail, son capital et l'action de son industrie, défriche une terre n'appartenant à personne, y fait diverses améliorations, y bâtit une demeure, etc.; il sera, en vertu des mêmes principes de justice et d'utilité, légitime propriétaire de ces améliorations. Quoi de plus juste qu'il ait la faculté d'en user, de les échanger et de les donner de son vivant ou après sa mort?

410. Mais, dira t-on, si la valeur de la propriété foncière est souvent l'équivalent du travail et du capital qui y ont été employés, il arrive aussi bien souvent qu'elle résulte d'un avantage de situation ou d'une fécondité naturelle; or, dans ce cas, le propriétaire possède quelque chose qu'il a eue sans effort et sans peine, et dont il n'est pas le légitime propriétaire. — Remarquons d'abord que cette objection ne s'applique pas à la propriété foncière acquise par voie d'échange, puisque l'acheteur a donné des valeurs équivalentes pour se la procurer, et qu'elle ne s'applique qu'au cas de la propriété constituée au moment de la première occupation, ou au cas

où l'avantage provenant de la situation ou de la fertilité se produit spontanément pendant la possession. Or, dans ces deux cas, qui donc serait plus légitime propriétaire de cet avantage, si ce n'est le premier metteur en œuvre ou le possesseur? On a répondu que l'État, représentant la société, était plus légitime propriétaire de cet avantage; mais alors l'État devrait bénéficier de toute bonne fortune survenant par suite de l'emploi d'un travail ou d'un capital quelconque, de toute invention inattendue, de toute faculté qui dépasse la moyenne des facultés communes! L'assertion n'est pas soutenable.

411. Une autre objection est celle tirée de la propriété foncière remontant à une spoliation. Or il faut avouer, avec M. Thiers ¹, que la fraude et la violence sont quelquefois l'origine de la propriété; on peut même avouer, avec J.-B. Say (en tenant compte des guerres, des invasions, des troubles politiques et des révolutions par lesquels nous voyons, l'histoire en main, que les diverses nations ont passé), « qu'il n'y a pas d'héritage qui ne remonte à une spoliation violente ou frauduleuse, récente ou ancienne. »

Il y a à cela plusieurs observations à faire. Premièrement, la revendication est impossible. « Figurez-vous, dit M. Thiers, quel serait l'état de la société, quelle acquisition serait sûre et conservable, si on pouvait remonter au douzième et au treizième siècle, et vous disputer une terre, en prouvant qu'un seigneur l'enleva à son vassal, la donna à son favori ou à un de ses hommes d'armes, lequel la vendit à un membre de la confrérie des marchands, qui la transmit lui-même, de main en main, à je ne sais quelle lignée de possesseurs plus ou moins respectables!...

« En Italie, par exemple, ajoute M. Thiers, les Italiens pourraient dire aux possesseurs des terres : Mais vous venez,

¹ *De la Propriété*, liv. I, ch. XIII.

ce nous semble, des barons allemands presque tous Gibelins récompensés avec les biens enlevés aux Guelfes. Et vous-mêmes, dirait-on aux Italiens guelfes, vous étiez probablement des soldats de Charlemagne récompensés avec les terres des Lombards, que ceux-ci avaient prises aux Romains, lesquels les avaient partagées entre les colons militaires, après les avoir enlevées à ces intéressants émigrés dont Virgile a rendu la plainte si touchante. Et nous, Français, que ne pourrait-on pas nous dire sur l'origine des terres que nous possédons? Arrachées par les Romains aux Gaulois, qui eux-mêmes étaient fort suspects d'avoir le bien d'autrui; employées plus d'une fois par César à soudoyer les scélérats dans Rome, enlevées aux Romains par les barbares, soumises sous ces derniers, pendant plusieurs siècles, à toutes les iniquités du régime féodal, attribuées aux aînés à l'exclusion des cadets, données, reprises, disputées entre ces seigneurs féodaux qui s'enlevaient par la fraude des biens souvent acquis par la violence, elles allaient enfin, sous une législation plus régulière, devenir une possession quelque peu respectable, quand tout à coup est venue la Révolution française, qui, bouleversant de nouveau personnes et choses, tranchant la tête aux fils de ces seigneurs féodaux, confisquant leurs biens parce qu'ils fuyaient l'échafaud, enlevant au clergé des terres magnifiques que lui-même avait soustraites à des mourants assiégés de remords, a donné le tout au premier venu; pour quel prix! pour ce papier tellement avili, que ce qui servait à payer une terre n'aurait pas servi à nourrir quelques jours une famille. »

Le bon sens des nations a résolu la difficulté par un expédient; il a admis la prescription, c'est-à-dire que les lois de tous les pays civilisés ont reconnu que lorsqu'un objet a existé entre les mains d'un individu pendant un certain temps sans contestation, cet objet devait finir par lui appartenir. Passé ce temps moral, si aucune réclamation va-

lable devant les magistrats ne s'est produite, il est utile et juste de considérer comme légitime propriétaire, et de préférence à tout autre qui n'y a pas de droit, le possesseur qui la plupart du temps a consacré ses soins et ses peines à améliorer, conserver et défendre la propriété.

Une autre remarque à faire, c'est que de nos jours les grandes expropriations, nous le répétons, remontent à des époques éloignées ; que, depuis, les terres, sauf des exceptions rares, ont changé plusieurs fois de maîtres ; et que les divers possesseurs les ont acquises avec des valeurs équivalentes par la voie régulière de l'échange. Or il suffit que la dernière transmission ait été régulière et équitable pour légitimer la propriété.

Une troisième remarque à faire, c'est qu'au fur et à mesure que l'on se rapproche de l'époque moderne, la propriété foncière représente une portion de plus en plus forte de capital et de travail. « Les champs que les Romains enlevèrent aux Gaulois, dit encore M. Thiers, étaient peu considérables, car le sol était à peine cultivé, et il ressemblait aux forêts que les Américains concèdent aujourd'hui aux Européens. Les barbares le trouvèrent dans un état peu différent. Mais c'est surtout pendant les siècles qui ont suivi, et sous le régime féodal, que le défrichement a commencé et s'est continué sans interruption, ce qu'indique le nom de Roture, venant de *Ruptura*, donné à toute propriété qui avait le défrichement pour origine. Toute terre *roturière* venait par conséquent du travail le plus respectable, et c'était le plus grand nombre, car beaucoup de terres anoblies avec le temps, à cause de celui qui les possédait, avaient commencé par être des terres roturières. »

411 bis. Nous avons déjà dit (au chap. VI, § 4) quels sont les avantages sociaux de l'appropriation individuelle dans l'ordre de la production, et montré que, si la terre appartient à tous, la meilleure manière de la rendre plus produc-

tive dans l'intérêt de tous, ce n'est ni le partage communautaire, ni la possession par l'État, mais bien l'appropriation individuelle.

§ III. Du principe d'Occupation et de l'Invention.

412. En dehors de la voie du travail direct ou indirect (échange, don et héritage), les hommes peuvent encore acquérir légitimement par le fait de la première occupation, par une invention ou par suite d'une bonne fortune.

Il est naturel que le fait de l'occupation d'une chose qui n'appartient à personne suffise pour rendre cette chose la propriété de celui qui s'en empare. Ce principe a été admis de tout temps dans la pratique des nations. Les jurisconsultes, Puffendorf en tête¹, ont eu quelque peine à expliquer la légitimité de ce fait et ont été la chercher dans le droit égal de tous les hommes à tout, suivi d'une convention par suite de laquelle les uns ont renoncé à leur droit sur la terre entière, à condition que les autres renonceraient à leur droit sur la chose dont ils (les premiers) se seraient emparés.

« Mais, dit avec bon sens Charles Comte, quand une chose n'a jamais eu de maître et qu'elle peut cependant satisfaire les besoins d'une personne, à qui en doit-on garantir la jouissance et la disposition exclusive? Au premier qui s'en empare avec intention de se l'approprier; car il est probable qu'elle lui convient mieux qu'à toute autre personne, puisqu'avant tout autre il s'en est emparé. Le fait de l'occupation exige toujours qu'on se livre à certains travaux; et ces travaux, quelque légers qu'ils soient, n'auraient pas lieu s'ils devaient être improfitables. Celui qui prend possession d'une chose qui n'a pas de maîtres ne dépouille aucun homme de ses moyens d'existence, ne porte atteinte aux espérances de personne. »

¹ *De jure naturæ et gentium*, liv. IV, ch. IV, § IV.

L'occupation, on le voit, comporte encore l'idée de travail et l'idée d'utilité pour l'espèce humaine; car, que l'on suppose qu'il s'est rencontré une terre qui, après avoir fourni, sans culture, des subsistances à une famille, aurait fourni, à l'infini et sans travail, à tous ceux qui auraient voulu en prendre, jamais les hommes n'auraient consenti à la soumettre au principe de l'occupation. (Ch. Comte.)

L'occupation la plus importante, celle qui a servi de base à toutes les propriétés privées, est celle du territoire sur lequel chaque nation s'est développée. C'est ce qui a fait considérer par les juristes l'occupation comme un des principaux moyens d'acquérir la propriété¹.

« Cependant, dit Charles Comte², lorsqu'on observe comment se forme le patrimoine de chaque famille, on est rarement frappé des acquisitions qui se font par le simple fait de l'occupation. Chez une nation qui prospère, beaucoup de personnes acquièrent des propriétés par le travail et l'économie; mais on n'en voit aucune qui s'enrichisse en s'emparant des biens restés sans maîtres... Les hommes qui se sont laissé séduire par l'espérance de s'enrichir ou seulement d'acquérir quelque aisance, en s'appropriant des terres qu'on leur donnait pour rien dans les pays inhabités, ont presque toujours expié par d'amers repentirs leur aveugle confiance. »

Cela s'applique surtout aux pauvres émigrants qui s'embarquent pour les pays lointains sans capital, sans industrie et sans la connaissance des localités, c'est-à-dire sans les moyens de travail.

413. L'invention d'une idée nouvelle, d'une application nouvelle, d'un procédé scientifique nouveau, chimique, mécanique, administratif, commercial, etc. (245), a une certaine analogie avec l'occupation. Il est à la fois juste et utile que

¹ Occupancy... is the true ground and foundation of all property. Blackstone. *Comment. on the laws of England*, book II, chap. xv.

² *Traité de la propriété*, t. I, chap. iv.

cette invention soit encouragée et récompensée par la sécurité donnée à l'inventeur qu'il jouira des fruits de son industrie, c'est-à-dire de son travail.

C'est un droit semblable de première occupation et d'invention dont jouissent les propriétaires de terres, de capitaux ou de facultés physiques et intellectuelles qui, par l'effet d'une circonstance heureuse de climat, de situation, de disposition ou de toute autre nature, se trouvent bénéficier d'un profit en sus du prix courant du travail, de l'intérêt des capitaux ou du loyer des terres.

Supposez la découverte d'une mine ou d'une fécondité inconnue dans une propriété, ou bien le passage d'un chemin de fer, cette terre acquerra, comparativement aux autres moins fécondes et moins bien situées, des avantages qui donneront un boni au propriétaire. Supposez un capital placé avec plus de bonheur dans une industrie qu'une circonstance imprévue vient rendre plus productive, le même résultat sera produit pour le capitaliste. Supposez un talent éminent dans un artiste dont les services seront payés à un taux très-élevé, le même résultat sera encore produit pour le travailleur. N'est-il pas juste que les possesseurs du sol, du capital et du talent profitent de l'avantage que la nature leur a donné?

414. Toutefois les droits de la propriété intellectuelle ne sont pas encore nettement établis. Les meilleurs esprits se partagent sur la nature des services rendus à la société par les *inventeurs* et par les *auteurs* d'ouvrages littéraires; sur la nature de ces services; sur la question de savoir si ces services donnent droit à une propriété proprement dite et perpétuelle, ou doivent être temporairement récompensés, soit par de simples encouragements directs, soit par des privilèges d'exploitation exclusive.

§ IV. S'il y a des Propriétés plus respectables les unes que les autres.

415. Si la propriété du sol a été plus attaquée que les autres, elle a aussi été souvent considérée comme supérieure ¹ aux autres, et il est résulté de cette fausse manière de voir : d'une part, des privilèges sociaux et politiques et des préjugés en faveur des possesseurs; d'autre part, des haines, des préjugés et des spoliations aux dépens des possesseurs. Ces haines et ces préjugés ont été ensuite reportés sur le capital.

L'étude des phénomènes économiques conduit au respect de toutes les propriétés; elle les montre toutes également légitimes au point de vue de la justice, également utiles à la société, dont toutes les classes ont au fond les mêmes intérêts dans le monde entier. Ce sentiment d'harmonie universelle naît de lui-même dans l'esprit de ceux qui étudient les plus simples notions de l'économie politique.

§ V. Des dénominations Propriété, Privilège, Monopole.

416. Les dénominations de Privilège et de Monopole ont été employées comme synonymes de Propriété : la première (privilège) surtout par les juristes, la seconde (monopole) par divers économistes. Mais cette synonymie a donné lieu à bien des confusions, parce que Privilège et Monopole ont, dans le langage usuel, outre leur sens neutre de propriété restreinte, d'instrument de travail limité, de *monopole naturel* et légitime, un sens pris en mauvaise part de *propriété*

¹ « Quand on dit les *propriétaires*, on entend presque toujours par ce mot, les possesseurs de terres. Cet abus de langage serait fort dangereux s'il disposait à croire qu'il y a des propriétés moins sacrées que la propriété territoriale. S'il existait une propriété qu'on dût respecter plus encore que les autres, ce serait celle des hommes qui ne possèdent que leurs bras et leur industrie. Gêner le travail, c'est lui ôter les moyens de vivre; un tel vol est un assassinat. » (Joseph Droz.)

abusive et de *monopole artificiel et injuste*, comme celui qui résulte d'une loi inique ou d'une réglementation antiéconomique.

Personne ne peut nier que la Terre, que les Capitaux, que les Facultés du corps ou de l'esprit ne soient restreints et limités; car n'a pas qui veut à sa portée des terres cultivables et productives; n'a pas qui veut des capitaux fixes ou circulants; n'a pas qui veut la faculté de Lamartine ou de Rachel; donc la possession des terres, des capitaux, des facultés, de tous les instruments de travail en un mot, constitue une propriété, un privilège légitime, un monopole naturel. Monopole vient de *monos* et *poleô*, seul je vends, seul je possède. Si je possède seul ce que j'ai en propre, j'ai un privilège sur ma propriété à l'exclusion des autres. C'est dans ce sens que des économistes ont appelé la propriété foncière monopole et privilège, par opposition aux terres non appropriées, accessibles à tous, tombées dans le domaine de la gratuité et de la communauté; en ayant soin, toutefois, de les qualifier de monopoles naturels, pour ne pas les confondre avec les monopoles illégitimes, dont la science analyse les funestes effets et dont elle provoque la réforme.

F. Bastiat dans ses *Harmonies économiques*¹ et M. Carey dans plusieurs écrits ont eu, entre autres, le tort, selon nous, — premièrement, de croire que les économistes et les légistes qui ont employé les formules de Privilège et de Monopole pour désigner la propriété les ont entendues en mauvaise part, et ont présenté la propriété sous un jour inique et oppressif; — secondement, de s'attribuer ensuite le mérite de redresser et de combattre une erreur qui n'existait pas ou qu'ils ont grossie outre mesure².

¹ 1850, Paris, Ollivaudin, 1 vol. in-8°. Chapitre sur la *Propriété foncière*.

² Dans les deux éditions précédentes de ces *Éléments*, nous avons sou-

§ VI. Résumé. Le Travail est la première source de la Propriété, qui procède ensuite de l'Utilité sociale.

417. Nous avons admis en principe et comme axiome fondamental que tout homme est maître de lui-même, de ses facultés physiques et intellectuelles; que c'est par l'application de ces facultés qu'il fait naître ou augmente l'utilité des choses, et que toute utilité à laquelle il donne naissance est la récompense naturelle, juste et légitime de ses efforts; d'où nous avons conclu que la propriété est une conséquence de la nature et des instincts de l'homme, et que les moyens les plus généraux et les plus légitimes de l'obtenir sont de la produire et de la recevoir par transmission des mains de ceux qui l'ont produite eux-mêmes ou reçue d'autres producteurs.

Le travail est donc le principe général qui donne naissance aux diverses propriétés. Presque toutes viennent de cette source.

Le travail, c'est à la fois l'instrument (collection de forces physiques, intellectuelles et morales) dont l'homme est doué par la nature, et l'action de cet instrument, c'est-à-dire les efforts et les peines qui en dérivent; c'est ce travail, chose propre et action volontaire de l'homme en possession de ses facultés, de sa liberté, et, en un mot, de sa personnalité, qui constitue la justice de l'appropriation et la légitime (104).

Le travail étant une peine, et s'aidant du capital (résultant d'un travail extérieur conservé par l'abstinence), il est dans la nature des hommes de ne s'imposer volontairement cette peine, ce sacrifice, qu'autant qu'ils espèrent en

vent employé cette expression de monopole, suivant en cela l'exemple de Rossi et de quelques autres économistes. Nous avons tâché dans celle-ci de parler de la propriété foncière en termes moins compromis, sinon plus exacts.

recueillir les fruits pour eux et leur famille, qui n'est que le développement et le complément de leur être. Si donc les résultats de leur industrie leur étaient ravés au fur et à mesure de la production, ils cesseraient premièrement de travailler; secondement, de conserver les propriétés existantes, le capital. (V. chap. VI, § 3.)

Il ne peut donc y avoir de propriété individuelle et publique que dans les pays où la propriété est respectée, c'est-à-dire là où la liberté du travail et la sécurité des personnes et des choses sont assurées.

Sans cette garantie, il n'y a eu dans le passé, et il n'y a dans le présent ni société régulière, ni civilisation.

418. Il suit de là que si le travail est la première source de la propriété, celle-ci procède aussi de l'utilité sociale.

La mise en lumière des droits naturels et sacrés du travail, et la notion de l'échange et du capital, ont achevé de réduire au néant les doctrines qui faisaient découler la légitimité de la propriété du droit divin, du droit domanial du souverain et du droit de conquête; elle a expliqué la légitimité du droit du premier occupant.

On comprend qu'avant la notion du travail, éclaircie principalement par les économistes (il est juste de nommer en première ligne Quesnay et ses disciples, Turgot, le plus illustre d'entre eux, ensuite Adam Smith, et Locke, antérieur aux économistes), il n'y ait eu que des idées vagues ou incomplètes pour asseoir le droit de propriété sur le principe de justice et sur celui de l'utilité sociale. Ainsi s'explique également l'embarras des jurisconsultes, des publicistes, des philosophes, des moralistes et des théologiens qui ont abordé ce sujet sans avoir une idée suffisamment nette du côté économique de la question.

CHAPITRE XX.

DU SALAIRE OU DU REVENU DU TRAVAIL.

I. Énumération des divers salariés. — De l'Ouvrier ou employé. — II. Du taux du Salaire ou prix courant du Travail. — III. Cause générale de la Variation des salaires. — IV. Des circonstances qui diversifient le taux des salaires selon les Professions, les Temps et les Lieux. — V. Du salaire du Savant, de l'Entrepreneur et de l'Artiste. — VI. Le Salaire et l'Association. — Si le Salaire peut disparaître.

§ I. Énumération des divers salariés. — De l'Ouvrier ou Employé.

419. Nous avons appelé la part du Travail, dans le résultat de la production, du nom de SALAIRE, ou du nom plus générique encore de RÉTRIBUTION, proposé par Rossi.

Il comprend les *salaires* des ouvriers proprement dits, de tout genre, les *gages* des domestiques, les *appointements* des employés, les *honoraires* de tout genre en tant qu'ils sont la rétribution d'un travail, c'est-à-dire la rémunération de toute espèce d'agents personnels de la production ou travailleurs¹, dans lesquels on distingue principalement les entrepreneurs, les hommes de science ou de talents spéciaux, les employés et les ouvriers (45).

Ces derniers forment la masse des salariés; c'est par leur revenu que nous allons commencer. D'ailleurs, les observations qui les concernent peuvent, à beaucoup d'égards, s'appliquer aux autres catégories.

L'ouvrier est celui qui apporte à la production le concours

¹ L'expression de *Travailleur* est prise ici dans son sens naturel, et non comme on l'a fait quelquefois pour désigner exclusivement et favorablement certaines classes ouvrières qu'on voulait présenter à tort comme plus *laborieuses* que d'autres, par opposition aux classes moyennes, dites *bourgeoises*.

de son travail intellectuel et plus ou moins matériel, et qui reçoit jour par jour, semaine par semaine, quinzaine par quinzaine, mois par mois, ou autrement encore, le prix de ses labeurs et de ses peines (45).

L'ouvrier est cet agent de la production qui exécute fidèlement un ouvrage courant tel qu'il lui est commandé par l'entrepreneur, et suivant des procédés connus qui ont été l'objet d'un apprentissage plus ou moins long. Cette désignation comprend l'ouvrier qui travaille en atelier ou en boutique, ou chez un maître, et celui auquel on confie une certaine quantité de matières premières qu'il façonne chez lui. Mais on peut distinguer les simples manouvriers et les hommes de métier doués d'une capacité plus relevée : les manouvriers faisant un travail qui ne nécessite que peu ou point d'apprentissage, comme de broyer des drogues, de transporter du mortier, de piocher la terre, etc.

On peut encore faire une autre distinction : dans chaque profession, il y a un travail ordinaire que tous les ouvriers savent faire et divers degrés de travaux plus délicats qui nécessitent des talents variés, des aptitudes particulières. Il est évident que ces derniers ont à leur disposition un capital moral que ne possèdent pas les premiers ; mais, comme il serait impossible de séparer nettement dans le salaire la part du travail courant et celle du travail plus intelligent, nous les laisserons confondus, nous bornant à signaler que ces deux éléments existent à l'état latent. De même, certains ouvriers travaillant chez eux fournissent souvent la matière première ou une partie de la matière première, comme dans la fabrique des tissus de toile, de la mercerie, des boîtes, des éventails, etc. Ces ouvriers sont à la rigueur de petits entrepreneurs ; mais leur *Intérêt* et leur *Profit* comme capitalistes sont relativement secondaires, et nous pouvons très-bien les confondre avec les *Salaires*. A plus forte raison peut-on négliger le capital du compagnon qui pos-

sède ses *outils* et qui a de petites *avances* ou un peu de *crédit* pour son loyer et sa nourriture en attendant sa paye.

§ II. Du taux du Salaire ou prix courant du Travail.

420. Les économistes se sont servis, pour désigner le taux des salaires ou le prix du travail, de diverses appellations, dont quelques-unes jettent de la confusion dans la discussion.

On a cru utile de distinguer le *prix courant* et le *prix naturel* ou *nécessaire* du travail. Par *prix courant*, on entend la quantité de monnaie avec laquelle on paye le travail; par *prix nécessaire* ou *naturel* on désigne celui qui fournit positivement aux ouvriers les moyens de subsister. Ricardo a dit : « Le prix naturel du travail est celui qui fournit aux ouvriers en général les moyens de subsister et de perpétuer leur espèce sans accroissement ni diminution. » Rien ne paraît d'abord plus satisfaisant que cette définition; mais, quand on cherche à déterminer quel est le taux nécessaire du travail, on se trouve en présence d'une impossibilité. Il faut avoir égard aux conditions diverses de temps, de lieux et de travail, et à l'état de développement des besoins, chose très-variable et très-élastique. Il faut calculer les vivres, le vêtement, le loyer, les outils. Il faut tenir compte de l'entretien de l'homme, de l'entretien de la femme et des autres membres de la famille, et surtout du *nombre naturel* des enfants.

Cent éléments entrent dans le *quantum* des substances indispensables aux salariés; mille circonstances influent sur le prix de ces produits; de sorte que la définition de Ricardo, irréprochable dans sa généralité, ne dit et ne peut dire qu'une chose fort simple et très-peu instructive.

D'autre part, il est impossible de préciser quel est le *strict nécessaire* à l'entretien d'une famille d'ouvriers, sur lequel se réglerait, a-t-on dit, le prix des salaires. Car ce strict né-

cessaire sera quelques châtaignes et un verre d'eau pour cet estomac, et un repas dix fois plus copieux pour un autre; ce sera la moindre guenille ou un vêtement chaud; un chenil misérable ou une habitation propre. Une pareille détermination dépend à la fois de la physiologie anatomique et de la physiologie sociale.

Il y a donc lieu de rejeter ce mot de *prix naturel* du travail, que Ricardo donne au prix indispensable dont le degré d'indispensabilité est inappréciable; ainsi que le mot de *prix normal*, adopté par d'autres écrivains. Pourquoi, par exemple, le salaire du terrassier, qui lui permet quelques douceurs, ne serait-il pas aussi naturel et aussi normal que celui qui les rend impossibles? L'illusion des mots est fort dangereuse, et l'on ne saurait trop y prendre garde. Ne serait-il pas plus scientifique d'adopter le nom de *prix naturel* pour désigner le *prix courant* tel que le font ressortir naturellement l'ensemble des circonstances du marché?

421. Outre le prix courant, qui est bien le taux naturel et nécessaire du travail, on a encore distingué le *prix réel* et le *prix pécuniaire*.

Le *prix réel* est la quantité des choses achetées par le prix courant. Le *prix pécuniaire* est simplement synonyme de prix courant. Ainsi un ouvrier pouvant ne pas mourir avec 150 centimes, valeur de dix litres de blé, 150 centimes est le taux du strict nécessaire ou le *prix nécessaire et naturel* de Ricardo; à la même époque, le prix auquel les ouvriers louent leurs bras étant de 200 centimes, ce chiffre constitue le *prix courant* ou *pécuniaire*; enfin, 200 centimes achetant 13 à 14 litres de blé ou toute autre chose en proportion, l'ensemble des choses achetées constitue le salaire ou le *prix réel* du travail.

422. Le salaire d'un ouvrier doit comprendre, pour être, non pas *normal* et *naturel* (car tout salaire qui n'est pas

établi par la force est naturel ou normal), mais suffisant :

1° Ce qu'il faut pour vivre dans le milieu où l'ouvrier se trouve et veut rester, sans monter ni descendre dans l'échelle sociale;

2° L'entretien et le renouvellement de ses outils;

3° L'amortissement du capital employé par ses parents, avec lequel il peut alimenter son enfant, qui le remplacera un jour dans la société; en admettant par hypothèse que sa compagne se suffise à elle-même;

4° Le déchet de sa vieillesse, c'est-à-dire de quoi parfaire à ses besoins au fur et à mesure que l'âge engourdira ses membres, et de quoi les satisfaire, en entier, le jour où il sera obligé de cesser le travail et de chercher un abri, soit dans un établissement de retraite, soit dans une famille, soit partout ailleurs que dans un hôpital ou un dépôt de mendicité (si toutefois l'hôpital n'est pas plein, et si la charité publique n'est pas sourde) : toutes ces circonstances peuvent se présenter et doivent entrer dans ses calculs, s'il est lui-même charitable et s'il ne veut pas se mettre à la charge de ses semblables;

5° Un produit net de son travail, avec lequel il augmentera sa famille ou son bien-être, avec lequel il soutiendra sa mère ou son vieux père, avec lequel il fera la charité à ses semblables, avec lequel il montera dans l'échelle sociale, etc.

Il doit y avoir tout cela dans sa recette pour qu'elle soit vraiment normale; et, s'il y manque une fraction par suite de son inconduite, de son imprévoyance ou des crises sociales, il souffre et dépérit en proportion correspondante.

§ III. Cause générale de la Variation des salaires.

425. La valeur d'un travail utile ou jugé tel par l'acquéreur est, au point de vue de l'échange, de même nature que la valeur de toute autre utilité, issue soit du service d'un

instrument de travail, soit de la cession d'un produit quelconque; en d'autres termes, la valeur d'une journée d'ouvrier s'apprécie et se troque de la même manière et dans les mêmes vues de la part des contractants que la valeur d'un kilogramme de sucre ou d'un décimètre de drap.

Ceci n'est pas contesté et n'est même pas contestable. Dès lors le prix courant en espèces de la journée d'un ouvrier se règle, comme le prix courant de toutes choses, c'est-à-dire d'abord conformément à la loi de l'offre et de la demande, et ensuite en raison des frais de production. C'est-à-dire encore : 1° qu'en dehors de l'action de la concurrence des ouvriers entre eux, ceux-là sont plus payés qui auront un métier plus difficile et plus coûteux à apprendre; 2° qu'abstraction faite de la nature des travaux, les entrepreneurs seront disposés à payer plus si les ouvriers ne sont pas pressés de s'offrir et à payer moins dans le cas contraire.

424. La loi générale des salaires n'est autre que la formule des oscillations de la valeur en général; elle peut s'énoncer ainsi :

Les Salaires s'élèvent ou s'abaissent en raison inverse du nombre des ouvriers qui se présentent pour faire le travail, et en raison directe de la quantité de travail disponible¹.

La démonstration de cette loi rentre dans celle des variations de la valeur en général, et peu d'explications suffiront ici pour en compléter le sens. Ce qui fait la force économique du maître ou plutôt de l'entrepreneur, c'est ce que nous avons appelé la quantité de travail disponible. Quand ce même entrepreneur offre du travail, il tire le pouvoir de

¹ M. Cobden, un des illustres orateurs de la Ligue (Anti-corn-law-League), a mieux traduit que personne l'idée simple contenue dans cette proposition. Il disait dans un discours : « Quand deux ouvriers courent après un maître, les salaires baissent; ils haussent quand deux maîtres courent après un ouvrier. »

rémunérer ce travail du Capital qu'il possède. Donc le travail est intéressé à l'accroissement du Capital; il est intéressé à ce que cet accroissement se fasse plus rapidement que celui des travailleurs. Donc ceux-ci sont intéressés à la multiplication des possesseurs de capitaux; donc enfin, entre les travailleurs et les capitalistes, il n'y a pas forcément cette hostilité économique contre laquelle se sont élevés plusieurs publicistes de nos jours¹. Si l'hostilité existe (ce mot dit trop), c'est chez les travailleurs entre eux et chez les capitalistes entre eux (487).

425. L'influence du nombre des travailleurs sur le salaire, exprimée par la loi de l'offre et de la demande, est celle qui domine, et qui en règle d'une manière suprême le taux ou prix courant. Mais il y en a une autre qui exerce aussi son action dans certaines limites; c'est le *prix des vivres*, qui rend l'ouvrier plus exigeant quand il s'élève, et moins exigeant quand il s'abaisse. Mais, pour que cette seconde influence s'exerce, il faut que le nombre des travailleurs reste le même; dans le cas contraire, c'est ce nombre qui devient cause déterminante. Admettons que cent est le nombre des ouvriers occupés à un travail donné qui ont réduit les salaires à cinq francs. Pour que le salaire hausse proportionnellement au prix des vivres, il faut ou que le nombre d'ouvriers diminue, le travail restant le même; ou que le travail augmente, le nombre d'ouvriers restant le même. Le salaire peut au contraire baisser au-dessous du prix des vivres, si le nombre d'ouvriers augmente, le travail restant le même, ou si le travail diminue, le nombre d'ouvriers restant le même.

En fait, et par suite de la facilité de multiplier les enfants, de la difficulté de multiplier les capitaux, de l'ignorance entretenue au sein des classes qui ne possèdent que

¹ V. les écrits des écoles socialistes.

leurs bras, il s'est établi au sein de plusieurs d'entre elles une concurrence telle qu'elles ont été forcées de s'habituer à un salaire décroissant, qui ne s'est pas arrêté au taux du strict nécessaire; et qu'elles ont moins profité qu'elles n'auraient pu de tous les progrès de l'industrie, qui a fait baisser le prix des moyens de subsistance et des autres moyens d'existence. Or, bien qu'il y ait eu grand progrès général, quand on compare l'état de diverses classes ouvrières d'aujourd'hui et celui de ces mêmes classes sous Louis XIV¹, par exemple, l'on peut dire que ce progrès n'a peut-être pas été en proportion des découvertes industrielles qui ont mis toutes choses à la portée du plus grand nombre.

Ainsi donc, à la longue, la trop grande offre du travail, c'est-à-dire le trop grand nombre d'ouvriers courant après le même ouvrage, force ces derniers à circonscrire leur bien-être vers les limites du nécessaire. Une fois descendus à ce degré d'appauvrissement, les mêmes causes agissant, ils s'y accoutument; et c'est de ce point seulement qu'ils partent pour dresser leur maigre budget, et fixer la rémunération qu'ils attendent de leur travail.

Ainsi il est permis d'établir en principe que le rapport entre le prix du travail et le prix des vivres est influencé d'abord par une cause première, l'offre et la demande, qui peut rabattre le salaire jusqu'au-dessous du strict nécessaire. Il n'est donc pas exact de dire que le taux du salaire se règle *forcément* sur le prix des vivres et sur le strict nécessaire.

L'expérience de tous les temps confirme cette loi. Il arrive même que, par des raisons que nous dirons plus loin, dans les temps de disette, c'est-à-dire de hauts prix des subsis-

¹ Selon Vauban (*Dime royale*, V. *Coll. des princ. économistes*, 1^{er} vol.), un dixième de la nation mendiait vers la fin du dix-septième siècle, cinq dixièmes se rapprochaient de cet état, et trois dixièmes étaient fort malaisés!

tances, le taux des salaires non-seulement n'augmente pas, mais qu'il diminue.

Ils commettent donc une erreur, ceux qui, pour légitimer des monopoles ou des impôts, renchérissant les produits, avancent que ces monopoles et ces impôts élèvent aussi les salaires, de sorte que les ouvriers pourraient toujours se faire rembourser par l'entrepreneur soit le montant de l'impôt, soit la plus-value des produits qu'ils achètent.

426. Le prix courant du travail étant formulé en valeur d'or et d'argent, il est naturellement altéré quant à sa valeur intrinsèque et positive, en raison de la dépréciation de ces deux métaux. En ce moment, la baisse de la valeur des métaux précieux, par suite de la grande production de la Californie et de l'Australie, semble avoir d'une part diminué la valeur réelle des salaires, et, d'autre part, augmenté le prix de toutes choses, dans une proportion qu'il est encore impossible de préciser. Il en résulte un état de souffrance et des efforts de toutes les classes d'employés pour obtenir une augmentation de salaires, qui ne se produit que lentement et si les ouvriers par leur nombre ne se font pas trop concurrence.

§ IV. Des circonstances qui diversifient le taux des salaires selon les Professions, les Temps et les Lieux.

427. Bien qu'une seule loi détermine le prix courant du travail, il n'y en a pas moins une très-grande diversité dans le taux des salaires. Cette diversité tient à cinq circonstances générales et naturelles déjà analysées par Adam Smith :

1° La nature du métier, c'est-à-dire les agréments et les désagréments qu'il comporte ;

2° La longueur ou la difficulté, c'est-à-dire la cherté de l'apprentissage qu'il nécessite ;

3° Le chômage auquel il expose ceux qui s'y livrent ;

4° La confiance qu'il faut accorder à l'ouvrier et la moralité qu'il doit avoir ;

5° La probabilité et l'improbabilité d'y réussir.

A bien prendre, la première de ces circonstances embrasse toutes les autres, et il est facile de voir que l'analyse de Smith suffit pour expliquer toutes les diversités de salaires dans une localité donnée et dans un moment donné, depuis le salaire du pauvre tourneur de meule jusqu'à celui de tel avocat ou de tel chanteur dont le revenu frappe le public (V. plus loin 432). Il faut toutefois bien constater si le nombre des ouvriers n'est pas en excès, ce que l'on reconnaîtra à leur bien-être ; car, dans ce cas, la nécessité fait loi, et les travailleurs se portent en quantité vers une occupation même désagréable, même pénible, même méprisée. Ils sont forcés de ne plus tenir compte des frais d'apprentissage, des éventualités de chômage, et des autres incertitudes qui tendent à faire élever le taux des salaires.

428. Les mêmes causes servent à expliquer toutes les autres variations du salaire, suivant que l'on considère le travail des champs ou le travail des villes, le travail des petits ateliers ou le travail des manufactures, le travail dans un pays depuis longtemps exploité ou dans une colonie nouvelle, par un temps d'abondance, de moyenne cherté ou de disette, et suivant les saisons.

En général les salaires sont plus élevés dans les *villes* que dans les villages et les *campagnes*. Les capitaux sont plus accumulés dans les villes ; ils y font une demande plus considérable du travail, et le prix de celui-ci s'élève toutes les fois que la population ne s'accroît pas plus vite que la demande du travail. Au contraire, les capitaux ne pénètrent que plus difficilement dans les campagnes éloignées, et il en résulte l'effet inverse : d'où l'émigration des populations agricoles dans les villes, émigration qui ne sera combattue que par une élévation des salaires, qui elle-même sera le ré-

sultat de l'application d'un plus grand capital et d'une industrie plus intelligente à l'exploitation du sol.

C'est également à cause du manque de bras dans une *colonie nouvelle*, dans un territoire nouveau ou nouvellement ouvert aux échanges et à la civilisation, que le prix courant du travail s'élève jusqu'à ce que l'immigration et la fécondité du principe de population aient amené l'équilibre avec les autres pays. Il est toutefois une condition indispensable : la sécurité, sans laquelle l'industrie ne peut avoir qu'une existence éphémère.

C'est encore le besoin d'hommes qui fait augmenter les salaires dans une *industrie nouvelle*. Les ouvriers sont détournés des emplois qu'ils occupaient par l'attrait d'un salaire élevé, et ceux-ci ne diminuent que lorsque l'accroissement des familles acclimatées autour de cette industrie permet aux entrepreneurs ou les force de réduire le prix du travail au taux de celui des autres industries produisant dans des conditions analogues.

429. *L'abondance* ou la *disette* des récoltes agissent très-puissamment sur le taux des salaires. Aux époques d'abondance, les vivres étant à plus bas prix, le salaire achète tout ce qui est nécessaire au travailleur ; d'un autre côté, les entrepreneurs agricoles, trouvant plus avantageux de faire consommer une partie de la récolte, organisent des travaux et font encore renchérir le prix courant du travail. Tout concourt à rendre le sort de l'ouvrier plus prospère. Si cet état continuait, l'ouvrier prendrait des habitudes de propreté, d'aisance et de repos, et il avancerait d'un degré sur l'échelle de la civilisation. Les salaires étant élevés, tous les travailleurs qui forment la base de la pyramide sociale (541) achètent des produits de l'industrie ; partout les commandes activent les fabriques ; partout la prospérité se fait sentir, et les salaires augmentent encore par la concurrence que se font les maîtres. — Aux époques de disette, on remarque les effets contraires. L'ou-

vrier, avec le même salaire, achète moins de vivres. Les cultivateurs préfèrent porter le blé au marché; les ouvriers, n'ayant aucun excédant disponible, se privent de tous les produits des manufactures chez lesquelles l'activité se ralentit; enfin le travail diminue, le nombre des ouvriers disponibles augmente, les salaires subissent des rabais meurtriers : et cela dure tant que Dieu veut.

C'est ici le lieu de faire observer qu'avec une population insouciante, imprévoyante et mal conseillée, le salaire ne tarde pas à tomber au-dessous du strict nécessaire, l'abondance des récoltes fût-elle continue (425). Car les ouvriers basent leurs prévisions sur cette donnée, et en quelques années, toutes choses égales d'ailleurs, l'abondance est devenue disette¹.

¹ Supposons avec M. Moreau de Jonnés une famille de 4 personnes dont les recettes s'élèvent à 500 francs, et qui consomme 15 hectolitres de blé, le tableau suivant indique ce qu'elle dépense en blé et ce qui lui reste disponible pour les autres achats, selon la variation des prix des blés.

Prix du blé. . .	15 fr.	20 fr.	25 fr.	50 fr.	55 fr.
Hectol. consommées.	15	15	15	15	15
Dépensé en blé..	495	260	325	390	455
Somme disponible pour les autres besoins. . . .	505	240	175	110	45
Salaire.	500	500	500	500	500

Lorsque le blé est à 40 francs, le revenu ne suffit plus pour l'achat des céréales.

C'est avec des prix capables de rémunérer la culture, mais modérés et surtout réguliers, que l'ouvrier peut compter sur quelque bien-être. Or cette régularité ne peut être obtenue (comme les disettes ne peuvent être neutralisées, autant que cela est possible) que par la suppression des obstacles douaniers (V. chap. xvii) pour que les produits de la récolte se répartissent entre tous les peuples, que par le perfectionnement des voies de communication, et par l'amélioration de la moralité des populations respectant la liberté des transactions et se conformant aux règles d'une sage prévoyance au sujet de la famille. D'où résulte la nécessité de ré-

430. La variation des salaires par *saisons* tient aux mêmes causes que la variation en temps d'abondance et de disette. L'hiver est toujours affecté d'un peu de disette, comparativement à l'été et aux autres saisons où les besoins sont moindres et les travaux plus abondants.

430 *bis*. Voilà les causes pour ainsi dire *permanentes* des variations des salaires ; mais diverses causes *artificielles* influent sur le prix courant du travail ; elles sont indiquées au chap. xxiii, ainsi que le rapport des salaires avec l'intérêt des capitaux et les profits de l'entreprise.

§ V. Du salaire du Savant, de l'Entrepreneur et de l'Artiste.

431. Le *savant* et l'artiste sont des ouvriers de talent, percevant pour leur travail un salaire, lié d'une manière intime avec le profit de leur capital moral. L'*entrepreneur* est également un ouvrier de la production, et il doit faire entrer en ligne de compte le salaire de son travail et le profit de son capital moral également réunis.

Le salaire de l'homme d'art ou de science et de l'entrepreneur ne diffère du salaire de l'ouvrier qu'en ce que celui-ci est imprégné d'une moindre dose d'intérêt du capital moral, l'ouvrier étant le plus souvent moins savant et moins artiste. L'analogie est évidente ; et tout ce qui a été dit sur le salaire des ouvriers s'applique au salaire des deux autres espèces d'agents. Nous dirons plus loin (ch. xxii) quelles sont les causes de l'élévation de sa part dans les bénéfices, les mêmes à divers égards que celles de l'élévation du salaire de son travail.

Les savants sont de véritables ouvriers, soit qu'ils découvrent, soit qu'ils vulgarisent les découvertes et qu'ils frayent

pandre parmi elles l'enseignement économique, qui, leur exposant la nature des choses sur ces questions, les rendrait plus morales et plus raisonnables dans les temps difficiles.

la voie aux entrepreneurs. Aux yeux de l'économiste, le savant est celui qui s'occupe, soit des sciences physiques et mathématiques, soit des sciences morales et politiques, soit de littérature, soit de beaux-arts.

432. La propriété intellectuelle du savant et de l'inventeur n'est pas nettement définie ; et la société se borne souvent à accorder (V. chap. XIX, § III) un privilège temporaire à l'auteur d'un procédé, d'un ouvrage littéraire, d'un sujet de dessin, etc. Quelquefois, cependant, elle achète cette propriété par une marque d'honneur, une place lucrative, une récompense pécuniaire ; mais le plus souvent elle laisse à l'auteur toutes les chances de son œuvre. Nous constatons les faits ; il n'entre pas dans notre cadre d'approfondir des questions aussi complexes.

Le travail du savant diffère en général de celui de tous les autres travailleurs en ce que chacun de ses services dure éternellement. Dès qu'il a publié un fait, une loi, un procédé, l'acquéreur peut en faire usage autant de fois et aussi longtemps qu'il veut, sans être obligé d'avoir recours aux lumières du savant. En outre, l'idée scientifique tombe toujours plus ou moins dans le domaine public. Il en résulte que, dans notre état social, rien n'est plus rare qu'un savant qui s'enrichit uniquement par les sciences, si ce n'est, toutefois, en considération. Notre société est donc en désaccord avec les doctrines de ceux qui voudraient récompenser les travailleurs en raison directe de leurs *capacités* (405) ; elle est plus en harmonie avec la doctrine communiste, qui tend à limiter l'aristocratie du talent et à ne lui donner qu'une haute paye de considération, en vertu de ce principe qu'un Newton n'a pas besoin de manger plus que le premier producteur venu, et qu'il est déjà bien heureux d'exercer un si éclatant monopole. L'imprimerie et la liberté des sociétés modernes, en amenant une grande concurrence dans la classe des savants, ont réduit de beaucoup leurs salaires ; et

l'on remarque que ces salaires ne se maintiennent à un taux élevé que dans certaines branches où, par suite de difficultés ou de toute autre cause, le nombre des savants ou des artistes est encore restreint. Nous venons de dire que la considération entre en ligne de compte dans la fixation du salaire. C'est surtout dans les professions lettrées et savantes que ce phénomène se réalise, et tend à maintenir ces services à bas prix. L'attrait inhérent aux recherches scientifiques, l'honneur qu'on y attache, rendent cette classe de travailleurs moins sensible au profit pécuniaire, et plus d'un travailleur se trouve suffisamment récompensé par l'honneur et le plaisir qu'il a à les vulgariser ¹

Enfin il arrive souvent que le travail d'un savant, fort utile d'ailleurs aux progrès des lumières, n'a pas d'utilité actuelle, de valeur en échange. Alors il ne trouve aucun salaire si le gouvernement ne donne pas, au nom de tous, une récompense pécuniaire capable de faire vivre le producteur. C'est le cas d'un assez grand nombre de producteurs en Europe. Toutefois, quel que soit ce nombre, il est tout à fait exceptionnel en présence des millions de travailleurs plus modestes que l'on appelle simplement des ouvriers.

433. Plus on est propriétaire de terre et de capital matériel ou moral, et plus on a droit à un revenu supérieur à celui des autres hommes. Tout le monde est à même de constater la vérité de cette assertion en ce qui touche la terre et le capital matériel. Insistons pour montrer que la même proportion est de plus en plus observée à propos du talent. Entre deux avocats, n'est-ce pas celui qui donne de meilleurs conseils ou qui gagne le plus souvent ses procès qui peut exiger le meilleur salaire? Entre deux caissiers, n'est-ce pas celui qui

¹ Car, de même que les profits matériels développent ce que les phrénologues appellent l'acquisitivité, de même aussi l'accumulation des éloges et des honneurs rend le savant et l'artiste avides de compliments.

a la conduite la plus régulière qui inspire le plus de confiance et pour lequel on fait de plus grands sacrifices? Ce que nous disons de l'avocat ne peut-il donc s'appliquer aux artistes, aux savants, aux littérateurs, etc.? Ce que nous disons du caissier ne s'applique-t-il pas aussi à toutes les professions où il faut de la fidélité, du dévouement, de la droiture, de la tempérance? etc. Telle est la règle; les exceptions, fort nombreuses d'ailleurs, qu'on pourrait citer, seraient le plus souvent empruntées aux industries et aux professions organisées d'une manière anormale, en monopole, en dehors du droit commun et du principe de liberté.

Mais, pour que le talent soit récompensé en raison directe de son utilité et de sa valeur économique, il faut que sa valeur soit reconnue par la société ou par les membres de la société qui en ont besoin (77). Nous disons valeur économique, parce qu'il y a tel talent qui peut avoir une haute valeur dans son genre et n'avoir pas une grande valeur en échange, uniquement parce qu'il n'a pas une grande utilité. Un grand connaisseur en tulipes, un savant en langue malgache, l'auteur d'une cathédrale gothique en plumes de coq, etc., sont très-peu salariés, parce que ce qu'ils savent produire satisfait peu les besoins de la société et ne possède qu'à un degré inférieur le premier fondement de la valeur des choses, l'utilité. Analysez bien la position des talents méconnus, et vous verrez que là est souvent tout le secret de leur condition précaire au milieu des autres hommes. Il est rare que des vérités vraiment utiles et fécondes soient nettement formulées en naissant, et que leurs auteurs sachent et puissent en faire sentir les avantages réels et positifs; de sorte qu'il leur est impossible de trouver avec elles une valeur en échange convenable. Ce phénomène économique tient à la marche de toutes choses ici-bas et à notre nature : si l'homme de génie meurt pauvre et ignoré, ce

n'est pas, à tout prendre, la faute du milieu social au sein duquel il se produit; c'est qu'il y vient trop tôt ou incomplet. Pourquoi? Dieu seul le sait. Toutefois il est à remarquer que ces injustices du sort diminuent en proportion de la diffusion des lumières, avec l'abondance du capital, capable de rétribuer et de rémunérer le talent.

En recherchant le fondement de la valeur en échange des produits du talent, c'est-à-dire des revenus qu'ils peuvent et doivent procurer, il ne faut pas oublier que la valeur de ces produits, dont le premier fondement est dans leur utilité, se règle aussi par la loi de l'offre et de la demande combinée avec celle des frais de production¹. Toutes choses égales d'ailleurs, c'est le talent qui a le plus coûté; c'est le talent le plus demandé et le moins offert qui se fait encore rétribuer davantage. Quand vous verrez un grand talent à bas prix, l'une des trois choses suivantes sera vraie: ou le possesseur de ce talent voudra en faire don aux hommes par amour de la gloire, par dévouement, etc., ou bien les produits de ce talent seront offerts en grande quantité par des savants ou des artistes du même ordre, ou bien encore ils ne satisferont qu'à une très-petite quantité de besoins².

Nous avons vu que l'utilité qui était à la portée de tout le monde n'avait pas de valeur échangeable. Dans le do-

¹ Un paysan de notre connaissance ayant apporté, chez un chirurgien, son fils, qui s'était cassé la jambe, fut fort surpris que, pour un travail de vingt minutes, le docteur lui demandât 50 francs, quand il ne gagnait, lui, cette somme qu'en un mois de labeurs. Le chirurgien répondit à ses observations: Si je comptais bien ce qu'a coûté à mon père le talent dont je me suis servi pour ton fils, et les dépenses que je suis obligé de faire pour tenir ma maison, il est fort probable que je devrais te demander davantage: ce qui m'en empêche, c'est que, dans notre pays, la concurrence de mes confrères a fait baisser le prix de mes soins. Mais tu es plus riche que moi, tu as de l'argent placé, et je vis avec peine.

² Un chanteur est payé 100,000 francs; s'il y avait dix chanteurs du même ordre, ils ne gagneraient peut-être pas 10,000 francs chacun.

maine de l'intelligence, il en est de même de l'utilité qui ne peut pas ne pas se produire. Supposez une invention si claire, si précise, si facile à comprendre, qu'il suffise de la montrer pour que tout le monde la connaisse et puisse s'en servir, sans être obligé de se la procurer par voie d'échange, il est évident que personne ne voudra faire de sacrifices pour une chose si facile à obtenir. C'est alors que la société intervient et vote des récompenses nationales. Un acte d'un grand courage qui a sauvé un pays, un acte de vertu qui l'honore et le moralise, n'ont pas de valeur en échange, bien que doués d'une immense utilité. C'est ainsi que l'air, dans l'ordre matériel, utile au point d'être indispensable, n'est acheté par personne.

§ VI. Le Salaire et l'Association. — Si le salaire peut disparaître.

454. Quelques publicistes, dans ces derniers temps, ont considéré le *salariat* comme la continuation, avec progrès, du *servage*¹, qui n'est lui-même que l'esclavage modifié, et ont avancé que l'association² devait, de nos jours, produire l'émancipation du travailleur et remplacer le salariat par une condition moins humiliante.

Une première remarque à faire, c'est que les systèmes d'association générale pour remplacer radicalement l'état social actuel, ne soutiennent pas la discussion. Il ne peut donc s'agir que des divers modes d'association volontaire entre patrons et ouvriers, ou bien entre ouvriers.

Une seconde remarque à faire, c'est que, s'il est vrai que le salariat soit un grand progrès sur le servage, ce n'est, en aucune façon, une situation de même ordre. Le serf est es-

¹ M. de Chateaubriand, entre autres, a dit : « Le salariat est la dernière transformation de la servitude. »

² Nous avons parlé de l'association, des avantages qu'elle présente et des illusions qu'elle a fait naître (chap. x).

clave; mais le salarié n'est serf à aucun titre dans une profession soumise au régime de la libre concurrence et dans un pays où la liberté individuelle est respectée, dans l'ordre économique du moins.

En troisième lieu, le salaire, qui est le fait le plus général, n'a, par son origine, ni par sa nature, ni par sa forme, rien de dégradant. Comme l'intérêt, le loyer ou le fermage sont le prix fixé d'avance du possesseur de capital ou de terre, il est la part fixée du travailleur qui préfère une rémunération assurée et cède sa part aléatoire contre un salaire; tout comme le capitaliste, propriétaire du travail antérieur, cède sa part aléatoire, éventuelle, contre un revenu fixe ou intérêt.

Maintenant nous ajouterons que la substitution d'une quote-part éventuelle du profit de l'entreprise au salaire fixe ne pourra jamais être à l'avantage et à la convenance de l'ouvrier ou employé, que si ce dernier a de quoi vivre et attendre la réalisation des bénéfices, courir la chance des pertes; en d'autres termes, s'il est quelque chose de plus qu'ouvrier, s'il est en même temps capitaliste. La suppression générale du salariat, la prétendue émancipation des salariés par l'association, n'est donc qu'une illusion de plus à ajouter à celles que nous avons signalées. Le salaire a le grand avantage d'être une part fixe, certaine et anticipée, c'est-à-dire réalisée au fur et à mesure du travail fourni et des besoins. Sous ce rapport et dans bien des circonstances, lorsque, notamment, le travailleur n'est pas suffisamment capitaliste, il présente des avantages sur l'association, qui ne peut prévenir les chômages tenant à d'autres causes. Mais le salaire a l'inconvénient de ne pas intéresser autant le travailleur au succès de l'entreprise; il est donc à désirer que l'esprit d'association fasse des progrès dans l'intérêt financier de l'ouvrier, pouvant arriver à gagner davantage, dans l'intérêt de la production et de la société en général, et dans

l'intérêt de la moralité et de l'accord des classes laborieuses. Or, pour que ce progrès se fasse, il faut que le capital s'accroisse, et pour que le capital s'accroisse, il ne faut pas le traiter en adversaire, ainsi que l'ont fait, d'une manière bien illogique, pour ne pas dire plus, les écrivains qui ont présenté l'association comme une panacée sociale. (V. chap. x.)

Une bonne manière de faire naître et de développer cet esprit d'association, c'est de convertir une partie du salaire en une quote-part des bénéfices; ou mieux de formuler les augmentations de salaires en parts de bénéfices. L'expérience de divers établissements montre que c'est là une pratique non-seulement favorable aux ouvriers, mais encore aux entreprises elles-mêmes, au succès desquelles leurs agents *intéressés* concourent comme à leur propre œuvre.

455. En dernière analyse, et tout en reconnaissant les avantages de l'association, il faut conclure que ce n'est pas tant dans la transformation de l'ouvrier ou employé en *associé* proprement dit, mais dans sa transformation en *intéressé* et dans le développement du capital et de la production relativement plus rapide que le nombre des hommes, que se trouve l'augmentation du revenu du travail¹.

¹ V. au chap. xxii. — V. le chap. xiv des *Harmonies économiques* de Bastiat, 2^e édition, et le *Cours d'économie politique* de M. de Molinari, 1^{er} vol., 1854, p. 221, dans lesquels ce sujet est traité avec des aperçus lumineux.

CHAPITRE XXI.

DE L'INTÉRÊT OU LOYER DES CAPITAUX.

- I. De l'Intérêt du Capital en général. Éléments qui le composent. — II. Causes générales de la variation de l'intérêt. — III. Des circonstances générales naturelles qui diversifient le taux des intérêts et des loyers de capitaux. — IV. De la légitimité du taux de l'intérêt. — Historique des doctrines sur l'Usure. V. Des lois limitatives du taux de l'intérêt. — De l'Usure selon les lois actuelles.

§ I. De l'intérêt du Capital en général. Éléments qui le composent.

436. En traitant des *Salaires* du travail dans le chapitre précédent, nous avons beaucoup éclairci les questions relatives à l'intérêt du capital; car la hausse et la baisse de l'Intérêt dépendent en général des mêmes causes que la hausse et la baisse des Salaires.

Les économistes anglais désignent, en général, par *Profit*, à l'exemple d'Adam Smith, le revenu du Capital, comprenant le Salaire de l'entrepreneur et le Bénéfice. Divers économistes français ont adopté ce sens. J.-B. Say l'a en outre étendu quelque fois en en faisant le synonyme de Revenu; c'est ainsi qu'il a dit: « Le possesseur de facultés industrielles retire les profits industriels; le possesseur de capital, les profits capitaux; les possesseurs de fonds de terre, les profits territoriaux. » Dans les éditions précédentes de ces *Éléments*⁴ nous avons fait nos efforts pour préciser le sens de ce terme important en le limitant au revenu du capital. Depuis, l'expérience de l'enseignement nous a convaincu qu'il y aurait tout avantage, pour éviter les confusions dans un sujet si délicat et si vivement débattu de nos jours, à prendre l'ex-

⁴ Ainsi que dans un Mémoire lu à l'Académie des sciences morales et politiques (1847).

pression de *Profit* dans son sens usuel (en français comme en anglais), de son synonyme *Bénéfice*, et à ne désigner le revenu du capital que par les mots de *Loyer* quand il s'agit d'un capital engagé, et d'*Intérêt* quand il s'agit d'un capital circulant ou d'un capital évalué en espèces, mots entièrement synonymes au fond.

Les capitaux s'évaluent en monnaie, et l'intérêt des capitaux s'évalue à tant pour cent; d'un autre côté, ce tant pour cent ou taux, qui n'est autre chose que le prix courant des capitaux, dans des circonstances données, porte aussi le nom d'intérêt; mais cette double appellation du revenu et du prix du revenu évalué à tant pour cent ne peut donner lieu à aucune confusion ¹.

457. L'intérêt n'a pas une base unique; en l'analysant avec attention, on y peut remarquer cinq éléments bien distincts :

1° Le *loyer* proprement dit, compensation que l'emprunteur fait au prêteur (valeur pour valeur, service pour service), pour l'usage, la location ou transport d'un instrument d'industrie : il a sa légitimité dans la *privation* que s'impose le prêteur et dans l'*avantage* que l'emprunteur espère retirer de l'emploi auquel il le destine.

2° La *prime d'assurance* destinée à couvrir le risque de non-remboursement que court ou croit courir le prêteur avec l'emprunteur qu'il accepte.

3° Le *prix du travail* du prêteur, travail de soins, de surveillance, de garde, analogue à celui du détenteur de tout autre instrument. Cet élément est même souvent susceptible de se subdiviser, car il comprend, par exemple, le salaire ou la commission de l'intermédiaire, qui met le prêteur en rapport avec l'emprunteur; il comprend encore tous autres frais de production s'il y en a.

¹ Faisons aussi remarquer que, dans cette locution *part d'intérêt*, intérêt est synonyme de bénéfice.

4° D'un *amortissement* ou part nécessaire pour entretenir le capital ou le renouveler au fur et à mesure, si c'est un capital de nature à se détruire.

5° Dans certaines circonstances favorables, un excédant sur le loyer courant des capitaux qui se trouvent dans les mêmes conditions, excédant tout à fait analogue au salaire des ouvriers qui se trouvent dans une situation exceptionnelle momentanée ou permanente, comme celle des ouvriers d'un talent supérieur; excédant encore analogue à la *rente* supérieure des terrains plus productifs ou plus avantageusement placés. (V. chap. xxiv.)

De ces cinq éléments, les deux premiers sont principaux, et les deux autres constituent ce qu'on pourrait appeler les Frais de production du capital.

§ II. Causes générales de la variation de l'intérêt.

438. L'analyse que nous venons de faire nous conduit à la détermination de deux causes plus générales de la variation du prix courant de l'intérêt ou loyer de capitaux : la plus ou moins grande abondance ou rareté des capitaux, qui agit sur le premier élément; et les risques courus qui influent sur le deuxième élément.

439. La première cause n'est autre que la cause générale de la variation de la valeur; de sorte que la loi générale de la variation du prix des capitaux n'est autre qu'un des développements de la loi générale de la variation de la valeur et du prix courant en général, c'est-à-dire de l'offre et de la demande. On peut donc la formuler ainsi :

L'intérêt ou le Loyer du capital s'élève ou s'abaisse en raison inverse de la quantité des capitaux qui se présentent pour exploiter une industrie, et en raison directe des emplois que l'industrie leur offre ¹ (424).

¹ Imitant la formule de M. Cobden (257), nous pouvons dire, en d'autres termes, que, « lorsque deux capitalistes courent après un em-

Cette proposition est évidente par elle-même, mais il faut ajouter tout de suite que la loi qu'elle exprime n'agit pas seule sur l'intérêt avec la même intensité que sur les salaires, et qu'elle est influencée par une autre cause principale de variation, nous voulons parler des risques courus par le capital, cause incessante, énergique, qui tend à modifier l'intérêt, tel que le fait la loi de l'offre et de la demande.

On peut formuler ainsi son influence : « *Plus le possesseur du capital court ou croit courir de risques, et plus l'intérêt s'élève; moins il court ou croit courir de risques, et plus l'intérêt s'abaisse.* »

Cette proposition rentre à la rigueur dans la loi de l'offre et de la demande. Car un capital s'offre d'autant moins qu'il est plus effrayé, et s'offre d'autant plus qu'il l'est moins et qu'il est plus affriandé par l'appât d'un gros revenu.

Il est facile de concevoir pourquoi la concurrence agit moins sur l'intérêt que sur le salaire. Les populations, possesseurs du travail, naissent plus facilement que les capitaux ne se forment; d'autre part, les entrepreneurs ne surgissent pas aussi facilement que les ouvriers.

440. Nous faisons donc de cette cause générale de la variation du taux de l'intérêt une loi corrélative de l'offre et de la demande. Smith ne semble pas y mettre cette importance, car il dit : « Quant au risque, quoiqu'il fasse toujours hausser les profits d'un capital, il ne paraît pas que cette hausse ait toujours lieu en proportion du risque. » Mais il ne faut pas perdre de vue que cette cause de perturbation n'est pas seule, et qu'elle est même contrariée par le jeu de l'offre et de la demande, de sorte que cette non-proportionnalité entre le taux et l'intensité du risque ne prouve pas que l'influence du risque ne soit très-efficace.

prunteur, l'intérêt s'abaisse, et qu'il s'élève quand deux emprunteurs courent après un capitaliste. »

La sécurité du capital, c'est, en d'autres termes, la certitude des rentrées. Or le taux de l'intérêt varie comme cette certitude, laquelle est en général plus grande dans l'industrie agricole que dans l'industrie manufacturière ou commerciale, plus grande dans l'industrie manufacturière que dans l'industrie commerciale, et plus grande dans celle-ci que dans les professions artistiques ou libérales, etc., sauf de nombreuses exceptions qui bouleversent souvent la règle.

Dans le commerce, cette sécurité est moins grande pour le commerce extérieur et lointain que pour le commerce intérieur, plus grande dans le commerce licite que dans le commerce de contrebande, plus grande dans les opérations prudentes que dans les opérations aventurées. Et ici nous devons rappeler de nouveau l'opinion de J.-B. Say, qui proclame *le jeu ruineux* en moyenne; et celle d'Adam Smith, qui proclame la contrebande comme le plus dangereux et le plus profitable des métiers, mais aussi comme conduisant infailliblement à la banqueroute. Cependant, et cette circonstance n'a pas échappé à ce dernier, il y a une exception à cette règle. La fraude peut être très-lucrative en moyenne à toute entreprise qui a des rentrées *ordinaires* capables, par leur masse et leur puissance, de parer aux grandes pertes qui peuvent entraîner les maisons légèrement lestées, mais qui n'ébranlent pas des colosses. Ainsi s'expliquent bien des fortunes faites de nos jours par de puissants industriels. Tel est encore, dans un autre ordre de faits, le cas des entreprises d'assurances, qui résistent généralement à d'énormes sinistres, même imprévus.

441. S'il était possible d'isoler le talent ou capital moral du travail, ce serait ici le lieu de parler aussi de l'intérêt de ce capital, auquel s'applique une partie de ce que nous avons dit sur les salaires dans le chapitre précédent, et de ce que nous dirons sur le bénéfice dans le chapitre suivant.

§ III. Des circonstances générales naturelles qui diversifient le taux des intérêts et des loyers de capitaux.

442. La différence entre la nature, les fonctions et les risques des capitaux fixes et circulants peut en amener une dans le taux de leur intérêt, c'est-à-dire entre le taux du loyer proprement dit et celui de l'intérêt proprement dit. En effet, tandis que l'intérêt du capital circulant ne comprend que le prix de l'usage ou du service productif du capital, l'intérêt du capital fixe comprend, outre le prix de l'usage et du service productif, la somme nécessaire pour le maintenir en bon état ou le renouveler. Mais, d'un autre côté, les risques courus pour un capital circulant étant plus grands que pour un capital fixe, il en résulte que la prime d'assurance payée pour le capital fixe est moindre que celle payée pour le capital circulant. Il peut donc y avoir compensation entre ces différences.

Une autre raison explique encore comment l'intérêt et le loyer tendent à s'égaliser et à s'équilibrer, c'est que les possesseurs de capitaux peuvent certainement les échanger pour leur donner la destination la plus avantageuse et les mettre sous forme de capitaux fixes et de capitaux circulants, en se procurant des terres, des bâtiments ou des marchandises, des espèces et des valeurs représentatives équivalentes.

443. Nous avons reconnu cinq causes générales susceptibles de modifier le taux des salaires, tel qu'il résulte de la loi fondamentale de l'offre et de la demande. Ces causes agissent presque toutes, jusqu'à un certain point, sur l'emploi du capital, et, en définitive, sur le revenu. Ce sont : 1° Le chômage auquel le capital est exposé ; 2° la moralité de son emploi ; 3° la nature de cet emploi du capital, c'est-à-dire les agréments ou les désagréments qu'il comporte pour le capitaliste.

Nous omettons l'*apprentissage*. Ce n'est pas que ce soit

un métier simple et facile que celui de locataire intelligent d'un instrument de travail; mais, comme nous ne pouvons pas mesurer à ce sujet les frais d'acquisition, nous laisserons de côté toute analyse, et nous nous bornerons à dire qu'au fur et à mesure que les prêteurs s'éclaircissent, ils découvrent les meilleurs emplois, ils se font une concurrence plus sensée, ils ont moins de frayeur et moins d'engouement, ils font des placements plus utiles à eux d'abord, à la société ensuite. Mais ces considérations rentrent dans celles qui doivent toucher à la cause que nous avons placée en première ligne.

A propos du *chômage*, l'on peut dire, avec Adam Smith, que ses inconvénients pèsent sur les bénéfices de l'entreprise et sur le profit de l'entrepreneur, mais non sur l'intérêt du capital lui-même; à moins que l'on ne tienne compte de la lacune existant entre le déplacement d'un capital et son remplacement, circonstance qui anéantit une partie du produit de son loyer, mais ne l'infléchit ni en plus ni en moins. Mais il faut avouer que cette distinction, admise par Adam Smith, peut paraître un peu subtile.

La *nature* de l'emploi du capital, l'agrément ou le désagrément qui accompagne le genre d'affaires auquel le capital est employé, ne semble pas avoir une bien grande importance: c'est surtout le capital qui peut dire de ses profits ce que disait Vespasien de certains impôts. Cependant il y a évidemment des emplois qui répugnent et qui rendent le capitaliste exigeant. C'est le cas des capitaux prêtés à des conditions tombant sous le coup des lois d'usure, tout à fait irrationnelles, mais soutenues par les mœurs (455). Aussi les voit-on exiger des profits au-dessus des profits communs. Jusqu'à un certain point, ce dernier emploi rentre dans la catégorie des capitaux aventurés ou des capitaux à emploi immoral.

En résumé donc, sur les causes de variations, une, la

plus énergique, agit souvent dans le sens de l'offre et de la demande; les autres agissent beaucoup moins; de sorte que le taux ordinaire de l'intérêt, tel que le fait cette loi, ne doit pas être aussi diversifié, et n'est réellement pas aussi diversifié que le taux courant du salaire; c'est-à-dire qu'entre le plus petit salaire courant et le plus fort il y a un plus grand écart qu'entre l'intérêt courant le plus bas et le profit le plus haut. Cette assertion ne semble vraie que pour les quantités moyennes; mais cela suffit pour légitimer la proposition que nous venons d'établir.

444. En général, dans une *ville* le taux de l'intérêt se tient au-dessous de ce qu'il est dans un lieu moins important. Nous avons reconnu le contraire pour les salaires. La même raison, l'accumulation des capitaux, explique ces deux phénomènes. Or les capitaux sont attirés de préférence vers les villes, parce que les industries y trouvent des bras à leur convenance, les ressources de la division du travail, la facilité des institutions du crédit, la connaissance des débouchés, et autres avantages que donne une grande réunion d'hommes.

Les institutions du crédit foncier (352) se proposent de réagir contre ce courant et d'attirer les capitaux vers les campagnes, résultat auquel doivent concourir simultanément les mœurs et l'instruction dirigées vers l'industrie agricole.

Une *industrie nouvelle* provoque en général l'ambition des capitaux. Quand une industrie de cette nature se restreint dans les proportions d'une entreprise particulière, la chance des profits est cependant très-incertaine. L'entrepreneur toutefois s'en promet de très-élevés, et il y compte sûrement, puisqu'il se lance dans l'affaire; mais en moyenne cet emploi du capital est de la variété des emplois aventureux qui conduisent à des profits médiocres ou nuls. L'entrepreneur court après l'exception, et espère entrer dans la catégorie de ceux dont on dit : *Audaces fortuna juvat*.

§ IV. De la légitimité du taux de l'intérêt. — Historique et doctrines sur l'Usure.

445. Le mot usure a d'abord signifié l'intérêt¹. Aujourd'hui ce terme ne s'applique qu'au taux de l'intérêt supérieur au taux permis par la loi dans les pays où le législateur a cru devoir fixer un maximum auquel les capitaux pouvaient être prêtés (V le § suivant).

446. Nous venons de montrer l'analogie et la similitude qui existent entre la location d'un capital fixe et le prêt d'un capital circulant, entre le loyer et l'intérêt. Si l'on part de l'idée communiste, on est porté à nier logiquement la légitimité de l'un et de l'autre revenu, comme au surplus on est conduit à nier la légitimité de la possession individuelle de l'un et de l'autre capital. Mais si l'on part du principe de propriété, on est logiquement conduit à reconnaître la légitimité de l'un et de l'autre revenu, du revenu provenant du capital circulant, aussi bien que du revenu provenant du capital fixe.

Chose remarquable cependant ! depuis l'antiquité la plus reculée jusqu'à nos jours, la légitimité de l'intérêt des capitaux circulants, surtout ceux évalués en espèces, a été méconnue par la philosophie, la religion et la science du droit.

On rencontre fréquemment la défense de prêter avec intérêt dans la Bible, par Moïse, le roi David, Ézéchiël et les autres prophètes². La même doctrine se retrouve chez la

¹ En latin, *usura* (de *uti* servir, qui avait pour synonyme *impendium* et *fenus*, signifiant à la fois usage et intérêt (V., entre autres, les écrits de Cicéron). Depuis le onzième siècle, le mot d'Usure a servi à flétrir le prêt à intérêt.

² *Ne accipias usuram ab eo, nec amplius quam dedisti* : ne prenez point d'intérêt de lui, ne tirez de lui plus que vous ne lui avez donné... *Pecuniam tuam non dabis ei ad usuram* ; vous ne donnerez pas votre argent à intérêt. — *Non fenerabis* ou *Noli fenerari*, etc. ; vous ne prêterez

plupart des philosophes et des législateurs de l'antiquité païenne et chrétienne. Aristote pose en principe que le prêt à intérêt est contre nature. Caton, Cicéron, Sénèque, Plutarque, sont du même avis¹. L'Église catholique a, dès l'origine, énergiquement prohibé le prêt à intérêt, en s'appuyant surtout sur ce passage de l'évangile selon saint Luc, dans lequel Jésus-Christ s'exprime ainsi : *Mutuum date, nihil inde sperantes* : prêtez-vous mutuellement sans en rien espérer. Les principales autorités de l'Église ont pris cette prescription au pied de la lettre².

Bossuet, l'un des plus forts esprits du dix-septième siècle, a écrit un « Traité contre l'usure, » c'est-à-dire contre l'intérêt. Bon nombre de jurisconsultes modernes se sont prononcés pour la même prohibition.

En fait, malgré la doctrine accréditée dans les esprits et les lois plus ou moins prohibitives qui en sont résultées³, la force des choses s'est fait jour de tout temps, et les prescriptions légales n'ont cessé d'être éludées par divers moyens.

447. Voici les principales raisons théoriques sur lesquelles se sont appuyés les défenseurs de cette prohibition.

Les docteurs de l'Église et les jurisconsultes adversaires

pas à intérêt. Toutefois le peuple juif s'appuyait sur ce passage, qui permettait le prêt vis-à-vis des étrangers : *Fratrī tuo non fenerabis, alieno autem fenerabis.*

¹ Pour Caton, prêter à intérêt ou tuer un homme, c'était la même chose. On connaît sa réponse : *Quid fenerari? Quid hominem occidere?* Mais il paraît que ce même Caton était lui-même un usurier assez avide.

² Saint Thomas, qui s'est beaucoup occupé de cette matière; saint Ambroise, saint Basile, saint Augustin, saint Jérôme, saint Chrysostome, Tertullien, saint Grégoire de Nysse., etc.

³ Chose remarquable, les lois de Solon, faites pour un peuple essentiellement commerçant, n'apportaient à l'emploi de l'argent ni restriction ni limites. On ne trouve aucune trace de lois sur l'usure dans les annales de la république athénienne.

du prêt à intérêt s'appuient d'abord sur les divers passages de la Bible et aussi sur les paroles du Christ : *Mutuum date, inde nihil sperantes*, qui n'étaient probablement qu'un simple précepte de charité, et qui n'ont point à intervenir dans une discussion scientifique et d'intérêts positifs.

448. Ils ont invoqué en second lieu l'argument d'Aristote, savoir, que l'argent, de sa nature, est stérile, ou, en d'autres termes, que les pièces de monnaie n'en engendrent pas d'autres, et, par conséquent, qu'il n'est pas juste que le débiteur en rende plus qu'il n'en a reçu.

Aristote ¹ ne voyait pas que si la monnaie, qu'il a d'ailleurs parfaitement définie, ne produit pas de la monnaie, c'est néanmoins un instrument de travail contribuant comme tous les autres à créer ou à augmenter l'utilité et la valeur, et qu'il est juste que celui qui profite de cette valeur en donne une part à celui qui se prive de son instrument pour le lui prêter.

L'erreur d'Aristote provenait d'une fausse notion de la production. Deux dariques n'en engendrent pas une troisième; mais il en est de même de toutes choses : deux maisons n'en font pas une troisième; tout en étant stériles dans ce sens, ces objets sont *productifs* d'utilité et de valeur par le concours qu'ils fournissent. « Celui qui demande à un emprunteur un capital, disait Calvin, il y a trois cents ans, veut apparemment s'en servir comme d'un instrument de production. Ce n'est donc pas de l'argent même que provient le Bénéfice, mais de l'emploi qu'on en fait ².

¹ Voici les propres paroles d'Aristote : « L'argent ne devrait servir qu'à l'échange, et l'intérêt qu'on en tire le multiplie lui-même, comme l'indique assez le nom que lui donne la langue grecque. Les pères sont ici absolument semblables aux enfants : l'intérêt est de l'argent issu de l'argent, et c'est de toutes les acquisitions celle qui est le plus contre nature. » (Trad. de M. Barthélemy Saint-Hilaire.)

² Extrait d'une lettre de Calvin, où cette idée est développée. Le passage entier a été reproduit par Léon Faucher dans le *Dictionnaire de*

« Bien qu'une darique (monnaie persane), dit Bentham ¹, répondant à Aristote, fut aussi incapable d'engendrer une autre darique; un homme, cependant, avec une darique empruntée, pouvait acheter un bélier et deux brebis, qui, laissés ensemble, devaient probablement produire, au bout de l'année, deux ou trois agneaux; en sorte que cet homme, venant, à l'expiration de ce terme, à vendre son bélier et ses deux brebis pour rembourser la darique, et en donnant en outre un de ses agneaux pour l'usage de cette somme, devait encore se trouver de deux agneaux ou d'un au moins plus riche que s'il n'avait point fait ce marché. »

449. En troisième lieu, les théologiens et les jurisconsultes qui ont combattu l'usure ont cherché à établir une différence entre la nature de l'intérêt et celle du loyer, en distinguant les objets prêtés en deux classes : les objets *fongibles* et les objets *non fongibles*.

Par objets fongibles ils entendaient les objets consommables : le blé, le vin, l'huile, etc, et par extension les matières premières de l'industrie et les espèces. Tous ces objets étant consommés ou échangés par l'emprunteur, celui-ci est obligé d'en rendre d'autres qui, étant équivalents par la quantité et la qualité, compensent la dette. Les objets non fongibles, au contraire, comme une terre, un bâtiment, un outil, un cheval, employés tels quels par l'emprunteur, se détériorent à son service et donnent lieu à une juste indemnité pour l'usure qu'ils subissent. Cette indemnité, c'est, selon la théorie, le prix du loyer.

Cette manière de voir était le résultat d'une analyse très-incomplète des éléments du prix du loyer, qui outre la prime

¹ *l'économie politique*, article INTÉRÊT, et par M. de Molinari, *Cours d'économie politique*, I^{er} vol., p. 293. Calvin était sur ce point plus avancé que Luther. V. les *Propos de table* de ce dernier. Cependant Calvin n'approuvait l'intérêt que lorsqu'il était demandé aux riches; et encore, dans ce cas, il condamnait l'intérêt excessif.

¹ *Défense de l'usure*, lettre x.

d'amortissement pour l'usure et l'entretien, comprend encore la prime d'assurance et une indemnité pour la privation du prêteur (437). Or ces deux éléments de l'indemnité ne sont pas moins légitimement perçus par un prêteur de choses fongibles, qui court des risques et s'impose une privation.

450. En quatrième lieu, les partisans de cette théorie admettaient la légitimité du Bénéfice, tout en combattant l'Intérêt, parce que, disaient ils, en faisant valoir soi-même son capital on court risque de faire des pertes, tandis qu'en le prêtant, que l'emprunteur fasse ou non de bonnes affaires, on reçoit toujours le même intérêt. Ils oubliaient simplement qu'en prêtant un capital, on est bien loin d'être toujours sûr de recevoir le même intérêt ou de récupérer le capital lui même.

451. Le préjugé contre l'usure a diminué parallèlement au développement des progrès économiques de l'Europe. Lorsqu'au sortir de l'anarchie du moyen âge, l'industrie, le commerce et les relations des populations ont pris plus d'essor, on a mieux senti la nécessité et la justice de faire participer le capital au résultat de la production, et l'on a vu se former dans l'Église et la magistrature une école de partisans du prêt à intérêt. Les promoteurs de la réformation se prononcèrent, en général (448), pour la plupart, en faveur de la légitimité de l'intérêt, et ce fait donne en partie l'explication de la supériorité industrielle et commerciale des nations protestantes.

Des théologiens catholiques, tels que Major, Novarro, Lau-noy, etc., des jurisconsultes, tels que Dumoulin et Grotius, soutinrent la légitimité du prêt à intérêt, et malgré le traité de Bossuet, assez médiocre d'ailleurs, la nouvelle doctrine ne cessa d'acquérir des partisans, parmi lesquels se trouvèrent Montesquieu et plus tard toute l'école des économistes, qui vint éclairer d'un jour nouveau la doctrine

générale de la propriété (V. chap. XIX). Turgot, l'un d'eux, traita la question dans un mémoire resté célèbre, et Jérémie Bentham vint compléter et parachever la démonstration (1787). A partir de ce moment, la question scientifique a été résolue. Il reste démontré que non-seulement le prêt à intérêt est légitime, mais que toute limitation est une violation de la propriété, nuisible au prêteur, à l'emprunteur et à la société en général¹.

La réaction en faveur du prêt à intérêt produisit, vers la fin du dix-septième siècle, la théorie des docteurs de Sorbonne, concluant à la non-prohibition du prêt quand il y a dommage naissant ou lucre cessant, qui fut adoptée par une partie du clergé de France vers le milieu du dix-huitième siècle². Par dommage naissant, divers jurisconsultes et une partie de l'Église de France³ entendaient le préjudice que le prêteur pouvait éprouver en se dessaisissant de son capital; par lucre cessant, ils entendaient la privation d'un gain. C'était, sous une forme détournée, la réhabilitation d'un des éléments de l'intérêt (437, 1°).

Cette doctrine était plus en harmonie avec les besoins du siècle, mais elle ne légitime l'intérêt qu'en partie; elle maintient le péché d'usure par de subtiles restrictions et en méconnaissant la légitimité de la prime d'assurance

¹ Turgot. Voyez *Mémoire sur les prêts d'argent*, p. 106, t. I, de ses *Œuvres* dans la *Collection des principaux économistes* de Guillaumin. — Bentham. Voyez *Défense de l'usure*. Paris, 1828, in-8°, Mahler; ouvrage suivi du *Mémoire de Turgot*. Le même écrit a été reproduit dans la même *Collection*, t. XIV.

La question a été supérieurement traitée, de nos jours, dans l'article INTÉRÊT du *Dict. de l'économie politique*, de Léon Faucher, et dans la 12^e leçon du *Cours d'économie politique* de M. de Molinari. V. aussi, pour l'historique et la discussion des doctrines, le savant ouvrage de M. Troplong, intitulé *Traité du Prêt*.

² Assemblées des docteurs de Sorbonne du 4 octobre 1765 et du 17 février 1766.

³ V. *Conférences ecclésiastiques de Paris sur l'usure*, 1756.

par la risque du prêt (437, 2°); et pourtant l'Église reconnaît la légitimité du prêt à la grosse aventure, en vue de participer aux chances d'une entreprise incertaine.

Malgré ce progrès dans les esprits, la question n'est pas encore résolue canoniquement, et il y a encore au sein de l'Église des adversaires de la légitimité du prêt¹; mais la cour de Rome, tout en laissant la question pendante, a rendu, le 18 août 1850, un arrêt portant que les confesseurs ne doivent pas inquiéter les prêteurs.

452. Dans ces derniers temps, les écoles socialistes ont combattu la légitimité de l'intérêt; mais les uns, communistes proprement dits, s'attaquaient également à la rente du sol et à la propriété elle-même (V. chap. xix, sur la PROPRIÉTÉ); et les autres acceptaient, sans trop comprendre, la théorie du crédit gratuit, ébauchée par M. Proudhon, qui aboutissait, en dernière analyse, à la baisse progressive du taux de l'intérêt par le perfectionnement des institutions du crédit² : conclusion rationnelle et économique. (V. chap. xiv sur le CRÉDIT et les BANQUES.)

453. L'opinion contraire à l'intérêt s'explique par le prix excessif des capitaux, qui, aux yeux des populations, donnait au prêt le caractère de rapacité et de spoliation. On ne se rendait pas compte que c'était là le résultat des circonstances et des institutions; que le manque de sécurité et de civilisation empêchait les capitaux de se multiplier, de suffire aux besoins et de se faire concurrence. On a cherchait vai-

¹ Parmi les défenseurs du prêt, il faut citer le cardinal de la Luzerne, qui a écrit trois volumes sur cette question : *Dissertation sur le prêt de commerce*, Dijon, 1825; imprimé deux ans après sa mort.

² V., à cet égard, les lettres échangées entre MM. Proudhon et F. Bastiat. Une édition de cette correspondance a été faite par Bastiat sous le titre de *Gratuité du crédit*, 1850, 1 vol. in-16, chez Guillaumin; une autre édition a été publiée par M. Proudhon sous ce titre : *Intérêt et Principal*, 1 vol. in-12, chez Garnier frères.

nement à s'opposer à l'exigence des capitalistes par la prohibition absolue et l'anathème contre l'intérêt, remède irrationnel et impossible, qui, en rendant le prêt plus difficile, plus aventureux, contribuait à rendre les prêteurs plus exigeants encore. En effet, ces derniers se faisaient payer les risques qu'ils couraient, et les emprunteurs devenaient ainsi victimes des mesures qui étaient prises pour les protéger¹.

Le prêt des capitaux était donc le monopole d'un petit nombre de capitalistes dans l'antiquité. Il en fut de même dans le moyen âge, pendant lequel ce monopole, par suite de l'absence d'un grand nombre de prêtres catholiques, retenus par les menaces de l'Église, passa entre les mains des juifs, race économe et intelligente, à laquelle il était défendu de s'établir à demeure fixe et d'acquérir des capitaux immobiliers. De là pour les populations catholiques un nouvel aliment au préjugé contre le prêt à intérêt.

§ V. Des lois limitatives du taux de l'intérêt. — De l'Usure, selon les lois actuelles.

454. Nous venons de voir l'origine des lois limitatives du taux de l'intérêt, encore en vigueur dans les pays civilisés, qui fixent un maximum au delà duquel le prêteur commet le délit punissable par l'amende et la prison. C'est ce délit qui est de nos jours plus particulièrement qualifié d'usure².

¹ L'histoire de Rome est pleine des agitations causées par l'avidité des prêteurs et les réclamations des emprunteurs, plus souvent plébéiens. Tantôt le peuple réclamait l'abolition des anciennes dettes, tantôt la limitation du taux de l'intérêt; et finalement ce taux était très-élevé. On lit dans les lettres de Cicéron que le célèbre Brutus prêtait de l'argent dans l'île de Chypre à 48 pour 100! Dans les premiers temps de la république romaine, le taux de l'intérêt n'était pas fixé par la loi. La loi des Douze Tables porta le maximum à 10 pour 100. — D'autre part, un débiteur qui n'acquittait pas ses engagements devenait l'esclave du créancier.

² En France, les lois qui avaient été abolies par la Révolution furent

455. Cette limitation pouvait, dans une certaine mesure, se justifier, non pas au point de vue économique, mais à de certains égards, alors que le prêt formait à peu près partout l'objet d'un monopole; de nos jours elle n'a plus raison d'être. Elle empêche les capitalistes scrupuleux d'alimenter les industries qui, par suite des risques et des autres circonstances, ne peuvent emprunter au taux légal; elle les livre aux capitalistes plus aventureux qui se font payer une prime pour les dangers que la loi leur fait courir, et en loyer supérieur en raison du peu de concurrence qu'ils rencontrent; elle est un obstacle à la distribution naturelle du capital; elle *protège* le monopole des prêteurs et nuit aux emprunteurs qu'elle veut favoriser; elle agit, en un mot, comme toute loi de maximum (V. chap. III, § 5). Ajoutons que de semblables prescriptions amènent des fraudes continues¹, auxquelles se prêtent tous les intermédiaires,

remplacées en 1807 par une loi qui punissait l'habitude d'usure et limitait le taux de l'intérêt à 5 pour 100 en matière civile et à 6 pour 100 en matière commerciale. La loi de 1789, qui admettait la liberté du prêt à intérêt sous toutes les formes, réservait au législateur le droit de limiter le taux de l'intérêt. La suppression de la loi de 1807 fut proposée sans succès en 1836 par M. Lherbette. En 1850, par suite d'une proposition de M. de Saint-Priest, l'Assemblée législative, dans des vues politiques et pour satisfaire l'opinion des campagnes, renforça la loi de 1807 en punissant le simple fait d'usure et en aggravant la pénalité.

En Angleterre, des lois de 1819 et de 1853 ont abrogé les anciennes lois sur l'usure, et il n'y a plus que le prêt hypothécaire et les petits prêts qui tombent sous le coup de la loi. Le comité de la Chambre des Communes disait en 1818 : « C'est l'opinion du comité que les lois qui règlent ou limitent le taux de l'intérêt ont été éludées sur la plus grande échelle, et qu'elles n'ont pas atteint le but qu'elles se proposaient. » Une enquête, faite par la Chambre des Lords en 1841 et publiée en 1845, prouve que l'abrogation du taux légal de 5 pour 100 a été un grand bienfait pour le commerce et l'industrie.

Aux États-Unis, le prêt est légalement libre dans quelques États; il l'est de fait dans tous.

Sous forme de restitution de la main à la main, de commissions, de pots-de-vin, d'épingles, etc.

même officiels, et qu'il en résulte une pratique nuisible à la morale publique. En fait, d'ailleurs, les lois limitatives du prêt sont naturellement éludées dans les opérations d'escompte¹, de ventes à terme², de ventes à réméré, dans les baux, les contrats, etc.; elles sont naturellement violées par les monts-de-piété, prêtant souvent au-dessus du taux légal, par les États qui sont obligés de contracter des emprunts au-dessous de ce qu'on appelle le pair³.

456. Dans l'état actuel des choses, telle que la font les lois limitatives de l'intérêt, dans les pays où elles sont en vigueur, l'usure est encore, il faut le dire, utile aux emprunteurs. Ne citons qu'un exemple : un commerçant comptait sur 500 fr. pour payer un billet ; si cette somme ne doit lui être remise que quelques jours après l'échéance de son engagement, il est évident que celui qui vient à son secours, en lui prêtant et en lui évitant les frais et la déconsidération qu'un retard entraînerait, lui rend service. C'est à l'emprunteur toutefois à calculer si le sacrifice qu'on lui demande vaut plus ou moins que celui qu'il serait sans emprunter⁴.

Mais, dit-on, l'usurier peut connaître la position de l'emprunteur et en abuser. Cela est malheureusement vrai, et il agit alors comme un homme qui, avant d'en sauver un au-

¹ Les juriconsultes ont cherché à distinguer l'intérêt de l'escompte sans y parvenir.

² L'Église avait été conduite à défendre ces opérations et d'autres analogues.

³ Le gouvernement papal a récemment contracté un semblable emprunt, souscrit par M. Rothschild, banquier israélite, comme chacun sait.

⁴ Ce calcul, tout le monde ne sait pas le faire. Ainsi la plupart des propriétaires, en France, empruntent à 5, 6 et au-dessus, pour améliorer des terres qui leur produiront 4, et même 5 et 2. C'est encore une question d'instruction; et ce n'est pas la faute du capitaliste usurier : si l'entrepreneur qui loue son instrument ne sait pas se rendre compte des ressources de son industrie, et s'il dépense tout ou partie de la somme empruntée d'une manière improducti-

tre qui se noierait, lui ferait promettre une forte somme. Toute la question est de savoir si la loi empêche cette félonie. Or l'expérience prouve le contraire. Certains établissements publics, le Mont-de-Piété, par exemple, font l'usure; les banquiers font l'usure en prenant une commission et des bonifications en sus de l'intérêt; les notaires facilitent l'usure dans les contrats, et tous les particuliers la pratiquent entre eux. Encore une fois, le seul résultat que la loi produise, c'est d'effaroucher les capitaux, de laisser le marché à l'exploitation des plus hardis, qui font l'usure d'autant plus forte qu'ils sont moins nombreux et plus exposés à aller en police correctionnelle. Ce n'est pas tout : elle déverse un certain blâme sur les diverses variétés de prêteurs, et elle exerce ainsi une funeste influence sur toutes les transactions commerciales. La liberté qui amènera les bons effets de la concurrence dans ces affaires; l'instruction des travailleurs, qui leur permettra de découvrir la fraude, sont encore les meilleurs principes que la loi puisse consacrer pour protéger l'industrie.

En somme, il n'y a d'usurier répréhensible que celui qui exploite la légèreté d'un jeune fou ou la fâcheuse position d'un producteur : et, dans ce dernier cas, que d'acheteurs qui sont usuriers, en profitant de la détresse des vendeurs ! Turgot légitime le métier de *prêteur à la petite semaine*, qui consiste à prêter de petites sommes pour peu de jours, et à gros intérêt¹. L'intérêt doit être élevé en pareil cas, parce que le capital est aventuré; et il est légitime, parce qu'il permet à une série de revendeurs de faire des profits importants, qui deviendraient impossibles avec la rigidité des prêteurs se contentant de 5 pour 100, mais voulant des hypothèques sûres.

457. Concluons, avec Léon Faucher, que si les lois qui

¹ Aux environs de tous les marchés, il y a des loueurs de pièces de cent sous ou autres, moyennant quelques sous d'intérêt pour la journée.

interdisaient le prêt à intérêt ont fait leur temps, les lois qui règlent le taux de l'intérêt passeront de même, car l'effet de cette législation va contre son but.

458. Nous achèverons ce chapitre par un rapprochement que fait un des plus profonds penseurs de notre époque, et qui est un argument en faveur de la doctrine que nous venons d'exposer.

« On ne peut assez s'étonner, dit Destutt de Tracy¹, que tous les hommes, et particulièrement les agronomes, ne parlent des grands propriétaires de terres qu'avec un amour et un respect vraiment superstitieux; qu'ils les regardent comme les colonnes de l'État, l'âme de la société, les pères nourriciers de l'agriculture, tandis que, le plus souvent, ils prodiguent l'horreur et le mépris aux prêteurs d'argent, qui font exactement le même métier qu'eux. Un gros bénéficiaire qui vient de louer sa ferme exorbitamment cher se croit un homme très-habile, et, qui plus est, très-utile; il n'a pas le moindre doute sur sa scrupuleuse probité, et il ne s'aperçoit pas qu'il fait exactement comme l'usurier le plus âpre, qu'il condamne sans hésitation et sans pitié. Peut-être même son fermier, qu'il ruine, ne voit pas cette parfaite similitude, tant les hommes sont dupes des mots. »

¹ *Éléments d'idéologie*, t. IV (Traité d'économie politique), p. 200. Destutt de Tracy était lui-même grand propriétaire. (V., page 544, ce qui est dit sur la question de savoir s'il y a des propriétés plus respectables les unes que les autres, et les paroles de Joseph Droz.)

CHAPITRE XXII.

DU BÉNÉFICE DE L'ENTREPRISE.

I. De la part de l'Entrepreneur. — Son Salaire et son Profit ou Bénéfice.
— II. De la participation des Capitalistes et des Ouvriers aux bénéfices de l'entreprise.

§ I. De la part de l'Entrepreneur. — Son Salaire et son Profit ou Bénéfice.

459. Lorsque l'Entrepreneur¹ (le chef ou les chefs de l'entreprise, celui ou ceux qui l'ont conçue, qui la dirigent et en courent les risques) a soldé le Fermage ou la Rente de la terre, — l'Intérêt ou le Loyer du capital qui a fait les avances de l'entreprise, — le salaire des ouvriers, employés, savants ou artistes dont il a utilisé les facultés; — lorsqu'il a prélevé lui-même la rétribution de son travail (V. le tableau de ces divers éléments, p. 528), ce qui reste du résultat de la production constitue le BÉNÉFICE ou le PROFIT.

S'il n'a pas promis à ses agents personnels, à ses coopérateurs, une part éventuelle de ce Bénéfice, en sus du Salaire fixe; s'il n'est pas convenu avec les possesseurs du capital² d'une part également éventuelle en sus de l'Intérêt fixe, tout le Bénéfice lui revient. Dans le cas contraire, le Bénéfice réel de l'entrepreneur est ce qui reste lorsque du Bénéfice total on a retranché la part d'intérêt ou dividende des travailleurs et des capitalistes, copartageants à titre de simples intéressés, d'actionnaires ou de commanditaires.

¹ V. le rôle des agents personnels dans la production, chap. II, § 4.

² Lorsqu'une partie de ce capital appartient à l'entrepreneur, il perçoit naturellement lui-même, concurremment avec son bénéfice, l'intérêt courant de ce capital, et il faut qu'il tienne compte de cet élément dans ses calculs, s'il veut préciser le résultat exact de son opération.

Dans ce dernier cas, le Salaire des travailleurs et l'intérêt des capitalistes se composent de la portion fixe et de la portion éventuelle.

Nous avons déjà fait remarquer (401) que tous ces éléments, faciles à distinguer dans le raisonnement et la théorie, sont souvent confondus dans la pratique réelle des choses, et particulièrement le Bénéfice et le Salaire de l'entrepreneur. Mais, comme ces revenus sont du même ordre, ce mélange n'amène aucune confusion d'idées. Ce qu'on dit du bénéfice de l'entrepreneur peut s'appliquer à son salaire (exceptionnel par rapport aux autres salaires), et réciproquement.

460. L'entrepreneur est un travailleur, et, au point de vue de l'entreprise dont il conçoit et dirige les éléments, un travailleur de premier ordre. Il faut qu'il ait les connaissances spéciales de sa profession et le talent de les appliquer à la nature de l'entreprise. Il faut qu'il sache choisir et conduire les hommes dont il a besoin, et tirer le meilleur parti possible de leurs facultés et de leur travail. Il faut qu'il sache se procurer les capitaux et les moyens nécessaires, soit par le crédit, soit par l'association, qui supposent la confiance en ses qualités, son habileté, sa droiture. Il faut qu'il soit commerçant, c'est-à-dire qu'il sache écouler ses produits, attirer, ménager, satisfaire ses clients. Il faut, en deux mots, qu'il réunisse le double talent de l'application et des affaires, le double talent de conduire les hommes et les choses, et de faire converger vers le but de la production tous les éléments de cette production.

« Il lui faut, dit J.-B. Say¹, du jugement, de la constance,

¹ *Cours complet d'économie politique*, IX^e partie, chap. VIII.

Il faut aussi que l'entrepreneur soit arithméticien et comptable. Ce sont là des talents bien rares qui contribuent plus qu'on ne le croit généralement à développer dans un pays l'esprit d'ordre et le génie des affaires. (V. l'ouvrage de M. Charles Dunoyer, *de la Liberté du travail*, tome II, page 47.)

une certaine connaissance des hommes; il doit pouvoir apprécier, avec quelque exactitude, l'importance de son produit, le besoin qu'on en aura, les moyens de production dont il pourra disposer. Il s'agit de mettre à l'œuvre un grand nombre d'individus; il faut acheter ou faire acheter des matières premières, réunir des ouvriers, trouver des consommateurs; il faut avoir une tête capable de calcul, capable d'estimer le prix de production, et de le comparer avec la valeur du produit terminé. Dans le cours de toutes ces opérations, il y a des obstacles à surmonter, qui demandent une certaine énergie; il y a des inquiétudes à supporter, qui demandent de la fermeté; des malheurs à réparer, pour lesquels il faut de l'esprit de ressource. Enfin, le métier de l'entrepreneur veut qu'on ait de l'invention, c'est-à-dire le talent d'imaginer tout à la fois les meilleures spéculations et les meilleurs moyens de les réaliser. »

461. Toutes ces conditions ne sont pas remplies sans que l'entrepreneur fasse beaucoup d'efforts intellectuels et physiques, sans qu'il développe une grande activité d'esprit.

Elles expliquent et légitiment le haut salaire que l'entrepreneur peut prélever; mais ce salaire est, comme toutes les valeurs, soumis à la loi de l'offre et de la demande, et ramené à ses limites naturelles par la concurrence des hommes à talent et à aptitudes analogues, qui peuvent offrir les mêmes avantages aux consommateurs, aux ouvriers et aux capitalistes.

462. Toute opération entraîne avec elle des chances de perte, qui peuvent aboutir à la ruine et même au déshonneur, ou au moins faire de larges blessures à l'amour-propre, et qui, étant l'objet constant de leur préoccupation, altèrent le repos et la santé des chefs d'entreprise.

C'est cette redoutable responsabilité, ce sont ces risques

et ces soucis, que n'ont point les autres agents de la production, et qui, joints au talent d'application, au talent des affaires et à l'esprit inventif, expliquent et légitiment le bénéfice de l'entrepreneur.

463. Nous venons de parler du capital que l'entrepreneur a pris soin de réunir par le crédit de l'association ; mais, pour avoir du crédit, il faut que l'entrepreneur possède non-seulement toutes les qualités qui peuvent seules rassurer un prêteur, ce qui exclut déjà un certain nombre d'hommes de la possibilité d'en trouver, mais il faut que ces qualités soient reconnues des gens qui ont de l'argent à placer, et cette condition en exclut peut-être un plus grand nombre encore. Il est beaucoup de gens qui auraient les talents et la probité propres à faire de bons chefs d'entreprise ; mais leurs qualités demeurent ensevelies dans l'obscurité, ou du moins ne sont connues que des personnes qui se trouvent hors d'état de leur fournir des capitaux. Iront-ils vanter eux-mêmes ce qu'ils savent ? protesteront-ils de leur moralité ? Tous les charlatans, tous les intrigants, dit J.-B. Say, peuvent s'exprimer de même. Un homme de mérite et de probité se recommande par ses actions ; mais, pour agir, pour donner des preuves de ses intentions, de ses talents, il faudrait qu'il eût déjà ce qu'il a besoin d'obtenir : des fonds. C'est encore là une cause expliquant le salaire et le bénéfice de l'entrepreneur assez heureux pour franchir toutes ces difficultés.

464. On voit par cette analyse la différence de situation et de droit de l'entrepreneur et des autres agents et coopérateurs de la production. Au reste, dans un pays libre, la voie est ouverte à tous ceux qui ont à faire valoir les qualités que nous venons d'exposer, moins communes que la réunion de celles nécessaires aux hommes qui exécutent des ordres. En fait, de nos jours, sous l'empire du régime de la libre concurrence et de l'égalité de tous devant la loi et l'impôt,

les entrepreneurs sortent de tous les rangs de la société, et on peut voir, d'une part, des entreprises agricoles, manufacturières, commerciales, administratives, financières et autres, conduites par des hommes dont les noms ont une origine aristocratique, et, d'autre part, des entreprises souvent d'importance supérieure dirigées par des hommes sortis des familles les plus humbles et qui ont débuté par l'échelon le plus bas de la profession.

465. Il résulte, ce nous semble, de cet exposé et de ce que nous avons dit sur les Salaires et l'Intérêt (chap. xx et xxi), que les ouvriers et les autres agents de la production n'ont rien à envier aux entrepreneurs, dont l'action est si utile à eux-mêmes et à la société tout entière. L'intérêt des ouvriers se trouve dans la multiplication et la prospérité des entrepreneurs.

§ II. De la participation des Capitalistes et des Ouvriers aux bénéfices de l'entreprise.

466. La participation aux bénéfices de l'entreprise est un moyen d'attirer les capitaux et d'intéresser les ouvriers à l'entreprise, concurremment avec la hausse de l'intérêt et des salaires.

Tout ce que nous venons de dire s'applique à toute entreprise conçue de façon que les capitalistes et les ouvriers aient une part éventuelle dans le bénéfice. Ce bénéfice ne change pas de nature parce qu'il devra être divisé selon de certaines conditions entre plusieurs copartageants.

467. Lorsque l'entreprise est organisée en une association, de façon que les capitalistes ou les travailleurs aient une certaine action dans la direction de l'entreprise, il en résulte que l'importance des fonctions de l'entrepreneur se trouve amoindrie, ainsi que son initiative, sa peine, ses risques et ses soucis; dans ce cas, le salaire de l'entrepreneur peut s'en ressentir, et il partage naturelle-

ment le bénéfice avec ceux qui prennent part à la direction.

468. Les possesseurs de capital et de travail peuvent fournir les uns le capital, les autres le travail, et intervenir dans l'entreprise de diverses façons ; nous n'avons pas ici à énumérer les divers systèmes d'association pratiqués et praticables. Nous nous bornerons à faire remarquer encore une fois (V. chap. x, sur l'ASSOCIATION) que la plus grande liberté d'association est désirable, afin que toutes les combinaisons soient essayées et que l'expérience donne la mesure de ce qu'il y a à attendre de ce principe, trop vanté par les uns et trop rabaissé par les autres.

On a notamment beaucoup compté sur l'association pour améliorer le sort des ouvriers. Nous avons fait à cet égard quelques remarques au sujet de la prétendue suppression du salariat (V. chap. xx, § 6), qui ne serait qu'un changement de mode de rémunération : la substitution d'une part éventuelle dans les bénéfices au salaire fixe et assuré. Ajoutons que, s'il peut y avoir des avantages à intéresser ou à associer certains travailleurs, pour les attacher à la production et élever leur condition matérielle et morale, il est douteux que la situation des ouvriers en général fut améliorée par leur association aux entreprises, en admettant que les ouvriers pussent courir les chances de la part éventuelle. En effet, sauf les cas relativement rares de conditions exceptionnelles, par le fait de l'habileté de l'entrepreneur, ou d'une bonne fortune, ou de circonstances amenées par des monopoles, la concurrence ne permet pas d'élever, dans la grande généralité des travaux, les profits au delà du taux nécessaire pour payer assez maigrement les capitaux, les salaires et l'industrie des entrepreneurs.

Faisons remarquer, en finissant, que toute entreprise, quelle qu'elle soit, est une association, et que tout entrepreneur est le pivot d'une série d'efforts collectifs et associés.

CHAPITRE XXIII.

DES INTÉRÊTS, DES PROFITS ET DES SALAIRES.

I. Cas où l'on confond le Salaire avec l'Intérêt ou le Bénéfice, et réciproquement. — II. Influence des Salaires hauts ou bas sur la condition des Ouvriers, sur l'Industrie et le Commerce. — III. Influence de l'Intérêt des capitaux élevé ou bas. — IV. Action réciproque de l'Intérêt du capital et du Salaire. — De la prétendue hostilité du Capital et du Travail. — État progressif de la Société. — V. Des circonstances qui tendent à égaliser le prix courant du Travail et du Capital. — VI. Des causes artificielles qui influent sur l'Intérêt, le Profit et le Salaire.

§ I. Cas où l'on confond le Salaire avec l'Intérêt ou le Bénéfice, et réciproquement.

469. Jusqu'ici nous avons considéré séparément les Salaires, les Intérêts et les Bénéfices ou Profits. Pour compléter la notion que nous étudions, il faut voir comment ces branches du revenu influent l'une sur l'autre.

Quand on examine les intérêts, les profits ou les salaires d'une industrie, il faut bien voir si réellement ce qui s'offre sous forme de profit est bien un profit, et réciproquement.

Voici, par exemple, un agrée qui reçoit de ses clients soixante mille francs; cette somme est-elle tout profit ou tout salaire? elle n'est ni tout l'un ni tout l'autre, et voici ce que l'observation économique montre très-clairement au physiologiste social. Cet agrée a fondé ou acheté une clientèle; voilà un capital immatériel qu'il a payé deniers comptants ou qu'il vendra de même. Il a de plus un matériel quelconque, les outils de sa profession, deuxième capital. Peu ou beaucoup, il fait des avances à sa production, d'où un capital circulant quelconque, troisième source d'Intérêt. Il fait disposer ses dossiers et plaider par des employés; il est entrepreneur et a droit à un salaire et à un profit industriel. Enfin, il met la main à l'œuvre; il est ouvrier habile et renommé, et perçoit un salaire en conséquence. Ce salaire est

la principale fraction de son gain; mais il n'est évidemment pas tout. — Prenons pour second exemple un maréchal ferrant, serrurier de village. Il a des outils et quelques matières premières; il obtient du crédit, il fait crédit lui-même; bref, il a un petit capital engagé et un petit capital circulant qui lui donnent évidemment un intérêt. Il y ajoute le prix courant de son travail et la rétribution de son action industrielle comme entrepreneur. Il n'est guère plus adroit que son aide, et cependant il gagne le double; c'est que la moitié de son bénéfice est le résultat de son capital et de son industrie. — Un pharmacien, achetant pour un franc de drogues, trouve moyen de vendre pour cent francs de préparations. Si la différence était un profit, il gagnerait dix mille pour cent. Mais observez ce qui se passe chez lui : il donne des conseils comme l'agréé, il inspire la confiance comme lui, et ses clients consentent à lui payer, par l'intermédiaire des potions et des pilules, un véritable salaire déguisé sous forme de profit. — Un épicier de village travaille avec un capital de deux mille francs, et gagne cinq ou six cents francs. Sur cette somme, les trois quarts sont évidemment un salaire. — Un vigneron possède un carré de terre et une mesure dont le revenu et les services complètent le produit de ses journées. — La liste des professions analogues à celles que nous venons de citer serait bien longue. Ceux qui s'y livrent forment une masse imposante dans la nation. Pour les uns, les profits dépassent les salaires; pour les autres, les salaires dépassent les profits; pour tous, la somme des profits et des salaires est fort modeste. On a l'habitude, quand on parle des salariés ou des capitalistes, de négliger complètement cette classe d'hommes, et c'est souvent là une cause grave d'erreurs et de mécomptes de la part des autorités, qui veulent réagir artificiellement sur les profits et sur les salaires.

Théoriquement, ce que nous avons dit dans le chapitre xx

s'applique à une partie des revenus que nous considérons ; ce que nous avons dit dans les chapitres XXI et XXII s'applique aux autres.

§ II. Influence des Salaires hauts ou bas sur la condition des Ouvriers, sur l'Industrie et le Commerce.

470. Arrêtons-nous d'abord pour réfuter l'opinion de ceux qui ont trouvé des inconvénients aux salaires élevés.

Ces personnes ont prétendu d'abord que les salaires largement rémunérateurs renchérisaient les produits, rétrécissaient la consommation et ralentissaient l'industrie. C'est le contraire qui a lieu, car les masses ouvrières sont les principaux consommateurs. Ce sont les industries à salaires très-bas qui produisent ce résultat. Les salaires y suffisant à peine au strict nécessaire, les autres produits ne sont pas achetés, et la consommation est réellement atteinte. (V., p. 558, ce que nous avons dit à propos de l'influence des disettes sur les salaires, et chap. xxv, § 10, relatif à la loi statistique de la CONSOMMATION.)

Les mêmes prétendent encore que les hauts salaires rendent les ouvriers paresseux et dissipateurs. Les faits ne sont pas d'accord avec ce dire : pendant les années prospères et dans les industries heureuses, l'activité règne bien mieux que pendant les années de misère et dans les industries en décadence. Il y a à cela une première raison : la vigueur, la santé et le contentement des hommes ; l'ordre, la joie et la moralité dans la famille. Une seconde raison, c'est que le salaire, même élevé, ne se gagne pas sans un travail assidu. Une troisième raison, c'est que le bien-être, surtout celui que peut procurer un salaire d'ouvrier, ne porte point le travailleur à la dépravation ; et que c'est au contraire la misère qui engendre le vice et la misère. Que si des ouvriers précédemment abrutis font un mauvais emploi des fruits de leur travail, c'est là une maladie qui n'a rien à voir avec les salaires rémunérateurs, et mieux une maladie qu'on

ne saurait guérir sans appliquer d'abord, pour remède, une certaine augmentation de bien-être. La première condition pour améliorer le sort des Irlandais n'a pas été de leur continuer la diète, mais de les mettre à même de sortir de cet affreux régime, soit en diminuant le nombre de bras par l'émigration, afin que les salaires pussent hausser par la diminution de l'offre, soit en augmentant l'industrie et les capitaux du pays, afin que les salaires pussent hausser également par l'augmentation de la demande du travail.

471. Inutile de répondre à ceux qui déplorent les prétentions que la hausse des salaires fait naître chez les ouvriers. Leur logique les conduirait à l'esclavage et à l'abrutissement. Il y a à craindre que prétentions des misérables, et non celles des hommes à peu près contents de leur sort.

472. Enfin, on a dit que les salaires largement rémunérateurs, en augmentant le prix des produits, empêchent les fabriques d'un pays d'exporter au loin et de soutenir la lutte sur les marchés étrangers. Ne tenons pas compte de ce que nous disons plus loin (478) de l'action simultanée de la même cause, qui neutralise la hausse des salaires par le développement et le perfectionnement de l'industrie; acceptons l'objection comme si elle était complète, et disons que si une industrie, après avoir épuisé toutes les ressources de l'art et du progrès, après avoir réclamé la levée de tous les obstacles douaniers ou administratifs, ne peut exporter qu'en empiétant sur les salaires nécessaires à l'entretien des ouvriers, dans le milieu où ils se trouvent, cette industrie doit renoncer à exporter. Que s'il existe quelque part des industries ainsi acculées jusqu'aux dernières limites du possible, c'est une véritable plaie sociale qu'il faut guérir comme on peut, c'est-à-dire tout au plus par la méthode dérivative, en éclairant les intéressés et en leur mon-

trant l'impossibilité de sortir de cette impasse autrement que par un sacrifice et en revenant sur ses pas. Et si, par hasard, il y a des gens qui veulent mettre leurs concitoyens à contribution pour *protéger* de pareilles branches de travail, ces gens-là, s'ils sont au pouvoir, font le malheur de leur pays.

Mais, au sujet des exportations, n'y a-t-il pas lieu de se demander si des salaires élevés ne sont pas nécessaires, afin que la masse des populations puisse acheter les retours, les importations que ces exportations nécessitent¹?

473. Quoi qu'il en soit, ce semble un problème insoluble que celui de préciser à quel taux doit s'arrêter le prix courant du salaire, pour que la richesse nationale fasse le plus de progrès possible.

Ce qui est sûr, c'est que les salaires trop bas sont une calamité, non-seulement pour les ouvriers et au point de vue purement chrétien, mais encore pour la société et au point de vue strictement économique. Il en est de même des disettes, des catastrophes et de toutes les causes naturelles ou artificielles qui compriment les salaires jusqu'au point où la classe ouvrière languit et meurt, après avoir cherché en vain de l'air sous le ciel de l'émigration.

Ce qui est encore sûr, c'est que l'excès du prix courant des salaires n'est pas à redouter de longtemps. Le principe de prévoyance est d'une application difficile, et jamais il ne réagira assez pour faire trop pencher l'équilibre de l'offre et de la demande en sens inverse de celui vers lequel il penche aujourd'hui.

474. En résumé, la diminution des prix par la diminution des salaires n'est pas un progrès. Pour faire réellement progresser l'industrie, il faut diminuer les frais de produc-

¹ On peut faire la même question pour le paiement des impôts.

tion, soit en tirant un meilleur parti du travail, convenablement payé; soit en faisant un meilleur emploi des autres instruments, soit en diminuant le prix des services de ces derniers (59).

§ III. Influence de l'intérêt des Capitaux élevé ou bas.

475. Le danger des salaires excessifs n'est pas plus à craindre que celui de voir tomber l'intérêt à zéro, cas auquel personne n'aurait plus intérêt à capitaliser, et qui ne se réalisera que le jour où, comme on dit vulgairement, « les cailles tomberont toutes rôties » et où il n'y aurait plus qu'à se baisser pour avoir de tout à discrétion. Ce malheur est fort éloigné, et en attendant il faut se préoccuper de la rareté du capital, cause des profits trop élevés et du marasme des industries. Veut-on connaître l'influence de l'intérêt élevé, que l'on écoute Turgot :

« On peut, disait-il, regarder le prix de l'intérêt comme une espèce de niveau au-dessous duquel tout travail, toute culture, toute industrie, tout commerce cessent. C'est comme une mer répandue sur une vaste contrée : les sommets des montagnes s'élèvent au-dessus des eaux et forment des îles fertiles et cultivées. Si cette mer vient à s'écouler, à mesure qu'elle descend, les terrains en pente, puis les plaines et les vallons, paraissent et se couvrent de productions de toute espèce. Il suffit que l'eau monte ou s'abaisse d'un pied pour inonder ou pour rendre à la culture des plages immenses. C'est l'abondance des capitaux qui ranime toutes les entreprises, et le bas intérêt de l'argent est tout à la fois le fait et l'indice de l'abondance des capitaux¹. » Si j'osais prendre

¹ Cette belle comparaison pêche en un point important; elle fait résulter avec raison la fécondité du retrait des eaux, tandis que la fécondité arrive avec l'inondation du capital. Mais toute comparaison, même la plus belle, a droit de clocher; c'est une latitude octroyée par la grammaire.

la parole après Turgot, j'ajouterais que l'intérêt élevé a surtout pour propriété d'absorber les bénéfices de l'entreprise et particulièrement le salaire de l'entrepreneur.

En résumé, donc, *il faut s'effrayer de la hausse de l'Intérêt et de la baisse du Salaire ; il faut s'applaudir de la baisse de l'Intérêt et de la hausse du Salaire.*

476. La baisse progressive du profit a inquiété quelques esprits, qu'il est facile de rassurer. Si les capitaux s'accroissent sans cesse et plus qu'ils ne dissipent, au fur et à mesure que les bonnes habitudes s'implantent, l'emploi de ces capitaux reçoit des applications nouvelles, et il en résulte des oscillations qui se neutraliseront toujours et qui ne se fixeront jamais à zéro, tant que le monde sera monde, c'est-à-dire tant qu'il y aura quelque chose de nouveau à faire, un besoin à satisfaire, des améliorations à tenter.

Un autre phénomène que nous devons signaler, c'est la réduction, sous nos yeux, de quelques revenus d'un taux qui faisait vivre certaines familles, à un taux bien plus bas et insuffisant à satisfaire les mêmes besoins. Quand une pareille révolution se fait quelque part, par le seul jeu des lois naturelles et générales, les capitalistes que la concurrence appauvrit n'ont pas autre chose à faire qu'à se soumettre et à laisser passer l'égalité. Il leur reste toujours, comme à tous, le travail, patrimoine universel, qui leur permettra de combler le déficit en faisant valoir, par exemple, les capitaux eux-mêmes, et en ajoutant à l'intérêt un salaire et un bénéfice industriels.

§ IV. **Action réciproque de l'intérêt du Capital et du Salaire. — De la prétendue hostilité du Capital et du Travail. — État progressif de la Société.**

477. Nous avons constaté que l'Intérêt des capitaux s'élève ou s'abaisse proportionnellement à la rareté ou à l'abondance du capital; nous avons constaté d'autre part que le

salaires du travail s'élève ou s'abaisse proportionnellement à l'abondance ou à la rareté du capital. D'où il résulte que l'abondance du capital produit en même temps la baisse de l'intérêt et la hausse du salaire; que la rareté du capital produit en même temps la hausse de l'intérêt et la baisse du salaire (424-459).

Il n'y a donc pas, comme on l'a affirmé avec une grande erreur, d'hostilité naturelle, nécessaire, constitutionnelle, entre le capital et le travail¹. Ce qui fait concurrence au capital, c'est le capital : ce qui fait concurrence au travail, c'est le travail. C'est la rareté des capitalistes qui fait hausser le taux de l'intérêt; c'est le trop grand nombre de travailleurs qui fait baisser le prix du travail. Les salaires sont évidemment en raison inverse du nombre des travailleurs, en supposant la chose à partager invariable. Or le remède à la hausse de l'intérêt et à la baisse du salaire, c'est l'accroissement du capital.

478. Un autre effet de l'accroissement des capitaux (amenant la hausse des salaires et la baisse de l'intérêt et des profits), c'est de rendre le travail plus fécond, d'augmenter la production et la quantité des choses; de sorte que le prix de celles-ci a une raison de baisser, de contre-balancer l'effet des salaires élevés. — Il n'est pas besoin d'expliquer longuement comment l'accroissement du capital rend le travail plus fécond : il permet aux chefs d'industrie, grands ou petits, de perfectionner la division du travail, d'appliquer les moyens nouveaux et économiques. (Voyez ce qui est dit sur l'importance et l'utilité du capital au chap. v, § 5.)

¹ Un ouvrage, remarquable à d'autres égards, de M. Dupout-White, intitulé *Essais sur les relations du capital avec le travail*, 1 vol. in 8°, Guillaumin, 1846, est tout entier basé sur l'hostilité constitutionnelle des profits et des salaires. Les partisans de cette doctrine (voir tous les écrivains socialistes) ont invoqué l'autorité de Ricardo, qui a parlé de la hausse des salaires aux dépens des profits dans de certaines circonstances et dans deux chapitres au surplus un peu embrouillés. Ricardo

479. En résumé, quand un pays progresse, quand la civilisation s'y développe, le faible taux des profits peut marcher parallèlement avec le haut prix des salaires.

480. Cette proposition, qu'il est si nécessaire de vulgariser à cette époque de maladie sociale où nous ne savons plus combien d'écoles ont prêché le « mépris et la haine du Capital, » comme spoliateur du travail, se trouve confirmée par une assertion qu'Adam Smith a égarée dans une de ses dissertations. « Il est, dit-il, peut-être bon de remarquer que c'est dans l'état progressif de la société, lorsqu'elle est en train d'acquérir successivement plus d'opulence, et non pas lorsqu'elle est parvenue à la mesure complète de la richesse dont elle est susceptible, que véritablement la condition de l'ouvrier pauvre, celle de la grande masse du peuple, est plus heureuse et plus douce; elle est dure dans l'état stationnaire, elle est misérable dans l'état de déclin. L'état progressif est pour tous les différents ordres de la société l'état de la vigueur et de la santé parfaite; l'état stationnaire est celui de la pesanteur et de l'inertie, l'état rétrograde est celui de la langueur et de la maladie¹. » — Mais il est évident qu'avec plus d'intelligence dans les administrations publiques, ne contrariant plus, aidant au contraire la libre allure de l'industrie; qu'avec la paix, de plus en plus affermie; qu'avec les progrès de la civilisation, les sociétés verront s'amoinrir la durée de l'état rétrograde et de l'état stationnaire, et que les classes ouvrières, mieux conseillées, moins égarées, plus prévoyantes, pourront plus facilement attendre pendant l'état stationnaire, également amoindri, que la progression du mieux reprenne sa marche ascen-

affirme positivement (V. p. 69 et 72 de ses *Principes d'économie polit.*, dans la *Collection des principaux économistes*, xiii) que le prix courant des salaires hausse par l'augmentation du capital et toute amélioration de la société.

¹ P. 112, 1^{er} vol., *Collection des principaux économistes*.

dante. La halte et le recul sont des mouvements anormaux.

§ V. Des circonstances qui tendent à égaliser le prix courant du Travail et du Capital.

481. Maintenant que nous avons analysé les causes et les circonstances générales et naturelles qui provoquent et expliquent les oscillations de l'Intérêt et du Salaire, il nous reste à indiquer les circonstances qui tendent à diminuer l'étendue, l'amplitude de ces oscillations, et à ramener le prix courant du travail et du capital vers un centre d'égalité. Ces circonstances sont : les progrès de la liberté, la connaissance générale des emplois du capital dans le cercle où l'industrie qui l'utilise s'exerce, le *statu quo* de cette industrie, les progrès de la division du travail.

Avec les libertés de l'ordre moral; avec la liberté matérielle, qui se traduit par la liberté d'industrie, de commerce, etc., par le progrès des voies de communication, le déplacement des hommes et des capitaux se fait avec une plus grande facilité, et le prix courant qu'ils exigent de leurs services se rapproche autant que possible d'un taux moyen.

Si l'emploi des capitaux est connu de tous ceux qui les possèdent, ils se font tous ou peuvent tous se faire le même genre de concurrence. Tous tendent alors à abandonner les emplois les moins lucratifs; tous aspirent à prendre les emplois les plus lucratifs, et leurs prétentions se résument dans un taux moyen. Dans les mêmes circonstances le prix courant du travail serait aussi uniforme.

Quand une industrie reste longuement dans un état donné, ces circonstances ont le temps de se produire et d'agir.

Enfin la division du travail, en séparant les occupations, classe les hommes, rend plus homogène l'emploi du travail et du capital, ainsi que leurs prix courants. Si un tisserand, par exemple, qui a au moins deux métiers, celui d'ouvrier agricole et celui de tisseur, est amené à considérer le second

comme un complément, il s'habitue à travailler pour un salaire moindre que ne le comporterait sans cela la nature de son travail. Cette circonstance se présente pour beaucoup d'industries ; elle affecte surtout les salaires des femmes dans les grands centres de population. A Paris, par exemple, tout le travail d'aiguille est tombé à un taux insuffisant pour faire vivre celles qui n'ont pas d'autre ressource.

**§ VI. Des causes artificielles qui influent sur l'Intérêt,
le Profit et le Salaire.**

482. Indépendamment des causes générales qui agissent naturellement sur l'intérêt, le profit et le salaire, il y a des causes artificielles qui exercent leur influence sur ces trois branches de revenus.

Ces causes artificielles sont fort nombreuses. Nous nous bornerons à dresser ici la liste des principales. Ce sont : 1° l'application dans les lois des systèmes économiques qui portent les noms de système mercantile ou de la balance du commerce, de système réglementaire, de système douanier protecteur, qui ont produit tous les abus de la législation industrielle et commerciale, les industries organisées en monopoles, et le système colonial ; 2° le compagnonnage et les coalitions ; 3° les lois des pauvres et de la limitation du travail ; 4° les lois sur l'usure, et les autres lois de maximum ; les impôts ; 5° les altérations des monnaies ; 6° le travail des prisonniers ; 7° la guerre.

Plusieurs des considérations que nous avons présentées dans cet ouvrage peuvent faire apprécier le trouble que les trois systèmes que nous venons de citer ont pu amener dans le jeu naturel des instruments de travail, et par conséquent dans les lois naturelles qui règlent le taux des profits et des salaires. Ces trois grandes causes de perturbation agissent : en violant la liberté du travail qui est la propriété de tous ; en donnant au capital et au travail des direc-

tions artificielles, fausses et ruineuses; en créant des monopoles abusifs; en mettant le travail et le capital des uns à contribution pour parfaire le revenu du travail et du capital des autres. Nous avons traité de ces systèmes aux chapitres XVI, IX et XVII.

En les examinant de près, on voit que les compagnonnages ont pour l'ouvrier toute la tyrannie des anciennes corporations (V, chap. IX); ils provoquent les chômages, les grèves et les coalitions, fort légitimes en droit, mais si déplorables en fait, puisqu'ils dessèchent à la source les profits et les salaires, ceux-ci encore plus que ceux-là.

Les économistes ont attaqué les lois qui ont organisé la charité légale et officielle dans les différents pays, parce qu'elles détruisent toute prévoyance, c'est-à-dire le ressort qui pousse les hommes à surmonter les difficultés de la vie, et parce qu'elles ne tardent pas à engendrer une misère progressive devant laquelle elles sont impuissantes. La loi des pauvres, en Angleterre, a produit, entre autres choses, ce résultat, que la communauté payait une partie des salaires des ouvriers agricoles.

Nous avons parlé de lois d'usure (dans le chap. XXI) et des lois maximum (dans le chap. III, § 5), qui produisent, en dernière analyse, la hausse de l'intérêt et la cherté des produits.

Dire que l'impôt, de quelque nature qu'il soit, direct ou indirect, d'octroi, de douane, de consommation ou sur le revenu, attaque les fruits du travail et ceux du capital, d'autant plus qu'il est plus élevé, c'est avancer une proposition évidente. Mais la difficulté consiste à préciser l'action de chaque impôt pour éclairer la justice des pouvoirs publics⁴.

⁴ V. *Éléments de science financière*, dans *Notes et petits Traités faisant suite aux Éléments de l'économie politique*, 4 vol. in-18, chez Garnier frères.

La concurrence que font à l'industrie libre les produits obtenus dans des ateliers de prisonniers, lesquels sont entretenus aux frais de la communauté, est un problème délicat pour l'administration, au moment où elle se préoccupe de la réforme du système pénitentiaire. Il y a toutefois lieu d'espérer que les enquêtes continueront à démontrer que cette cause de perturbation n'a pas l'effet qu'on redoute.

Les gouvernements n'altèrent plus les monnaies ; mais leur valeur n'en est pas moins soumise à des variations sensibles, par suite de la découverte de nouvelles mines et d'autres circonstances exposées au chap. XII ; or la variation de la valeur monétaire en amène une dans le prix réel des services, du capital et du travail.

Enfin, il nous suffira d'avoir mentionné la guerre. Tout le monde sait que non-seulement elle occasionne de grandes destructions directes d'hommes et de choses, mais qu'elle arrête l'industrie et qu'elle produit infailliblement, entre autres fléaux, les taxes élevées : deux circonstances qui attaquent profondément les revenus du capital et du travail.

CHAPITRE XXIV.

DU REVENU DE LA TERRE.

I. De la nature de la Rente du Sol. — II. Du Fermage comme revenu. — III. Du taux de l'intérêt du Capital employé à l'achat des terres.

§ I. De la nature de la Rente du Sol.

483. Il y a cinq éléments à considérer dans le résultat d'une production agricole :

1° La part afférente au sol, à l'instrument-Terre, que l'on a désignée sous le nom de *rente foncière* ou RENTE ¹ ;

2° La part afférente au Capital fixé sur le sol, non confondu

¹ Ce mot a au moins trois sens bien distincts : dans le langage ordi-

avec lui, c'est-à-dire détaché d'une manière apparente, tels que bâtimens et constructions distinctes, part qui prend le nom de *Loyer* du capital engagé;

3° La part du Capital d'exploitation plus ou moins engagé ou roulant, qui prend plus particulièrement le nom d'*Intérêt*;

4° Le Salaire des travailleurs, y compris la rétribution de l'entrepreneur en tant que travailleur;

5° Le Profit ou bénéfice de ce dernier, tous frais d'exploitation, contribution publique, fermage de propriétaire payés.

Nous n'avons plus à nous occuper du Salaire, de l'Intérêt et du Profit, traités dans les chapitres précédents; et nous porterons seulement notre attention sur la part afférente au sol proprement dit, c'est-à-dire sur le premier élément que nous venons d'énoncer.

Mais, quand nous disons le sol, il est impossible de ne pas y comprendre le capital et le travail qui ont été combinés avec lui sous cent formes diverses : de défrichemens, de nivellemens, de défoncemens, de murs, de fossés, de canaux, d'amendemens, de plantations, qui l'ont amélioré et rendu plus productif. Sans doute le propriétaire de ces terres, quand il a bien raisonné une amélioration qu'il a faite, doit retrouver dans le revenu qu'il reçoit l'intérêt du capital qu'il a employé, consommé, détruit, au taux courant du loyer des capitaux ainsi employés, plus l'amortissement de ce capital. Mais une fois que le capital a été incorporé à la terre, quelle

naire, le mot *Rente* est presque synonyme de revenu annuel et général; en finances, il désigne alternativement à la fois le revenu et la nature de l'emprunt qui donne droit à ce revenu; enfin, en économie politique générale, il a surtout le sens que nous lui donnons ici et qu'il tient des économistes anglais. — Cette multiplicité de significations a été cause de beaucoup de malentendus, surtout lorsqu'on en a fait un synonyme du mot revenu, et qu'on lui a fait désigner l'ensemble du revenu du propriétaire du sol, c'est-à-dire, avec la rente proprement dite, l'intérêt des capitaux distingués dans ce paragraphe.

que soit la spéculation du propriétaire, qu'il ait bien ou mal calculé, que son capital soit ou non amorti, il ne reste plus qu'un élément économique, la rente nouvelle, plus ou moins différente de la rente ancienne (450).

484. La part afférente au capital fixé sur le sol, mais non confondu avec lui, c'est-à-dire détaché d'une manière apparente, tel que bâtiments et constructions distinctes, peut être considérée séparément, comme un *intérêt* ou bien être confondue avec la rente qu'elle vient grossir; mais il y a avantage, pour la clarté des discussions qui surgissent au sujet de cette question, à l'en distraire.

485. Voici maintenant comment se produit la rente. Dans un pays peu habité, lorsque les terres productives ne sont pas encore occupées, c'est-à-dire lorsque chaque cultivateur peut avoir des terres autant qu'il lui en faut pour exercer son industrie, il n'y a pas de rente. La rente ne naît qu'au fur et à mesure que les terres plus productives viennent à manquer ou que des cultivateurs, se retirant, cèdent leur place à des cultivateurs qui préfèrent leur payer une redevance plutôt que de se transporter plus loin ou mettre en culture des terres de fertilité égale. Or, comme cette circonstance se présente même dans une société naissante, même lorsque les terres sont encore abondantes, la rente surgit, pour ainsi dire, en même temps que la culture.

486. Mais pour bien faire comprendre sa nature, prenons maintenant le phénomène sur une grande échelle. — Supposons que toutes les terres de première qualité, c'est-à-dire les plus fertiles et les mieux placées, aient été mises en culture, sans que les récoltes qu'elles donnent suffisent à la population existante, que feront les cultivateurs? Ils cultiveront des terres également fertiles, mais plus éloignées, ou les terres également voisines, mais moins fertiles; ou bien ils emploieront sur les terres déjà en culture une plus forte quantité de travail et de capital; c'est-à-dire qu'ils culti-

veront des terres de seconde qualité; c'est-à-dire encore qu'ils produiront plus chèrement que s'ils continuaient à cultiver des terres de première qualité.

Il y aura donc alors sur le marché des produits (matières premières et comestibles) qui auront été obtenus, les uns avec moins, les autres avec plus de frais de production. Le blé venant de la terre de première qualité aura coûté moins que le blé provenant de la terre de seconde qualité.

Cela étant, y a-t-il deux prix ou un seul prix? Il y aura un seul prix, si vous supposez le même marché, la même époque et la même qualité de blé; car il est constant que les prix se nivellent entre deux qualités, toutes choses égales d'ailleurs, quelle que soit la différence des frais de production.

Maintenant, quel est le prix qui domine? C'est celui du blé qui a été produit le plus chèrement, du blé qui provient de la terre de seconde qualité; car, si le producteur qui produit le plus chèrement n'obtenait pas le remboursement de ses avances et même un profit, il cesserait de produire. Il peut bien y avoir mécompte de la part de tel ou tel cultivateur; mais il est physiquement impossible que cette erreur agisse longtemps et sur un grand nombre de producteurs.

Le possesseur de la terre de première qualité, jouissant d'un avantage, ne redoute d'ailleurs pas la concurrence; car les bonnes terres ne s'improvisent pas, et le commerce est obligé de dépenser des frais pour aller chercher les produits qui pourraient faire cette concurrence.

Le régulateur général du prix du blé est donc le prix du blé obtenu avec le plus de frais.

Nous avons supposé seulement deux qualités de terre. Nous aurions pu en supposer davantage, quatre, par exemple, avec du blé coûtant à produire dix, douze, quatorze et seize francs.

Dans cette hypothèse il résulterait de ce qui précède que

le prix vers lequel toutes les qualités oscilleraient sur le marché serait celui de seize francs, donnant ainsi au possesseur du sol, tous frais déduits, un bénéfice de six, quatre, deux et zéro francs.

Terres.	Frais de production.	Rente.
N ^o 1.	10.	6
N ^o 2.	12.	4
N ^o 3.	14.	2
N ^o 4.	16.	0

Ce que nous disons du blé s'applique à toutes les denrées agricoles, et suffit pour montrer la marche de la production agricole.

487. Ce qui est vrai de deux terres est également vrai de deux portions de Capital appliquées à la même Terre. Ici A de capital ne produit que les frais indispensables de la culture; plus loin, A de capital produit encore moins; ici, enfin, A de capital produit, en sus des frais nécessaires pour rémunérer le travail et le capital, un excédant qui est la rente¹.

488. Nous venons de démontrer qu'il y a une différence entre la valeur des produits d'une terre et la valeur des produits d'une autre terre.

C'est cette différence entre le prix originaire et le prix courant des produits, entre les frais de production et le prix du marché, entre les frais exigés par le produit le moins coûteux et le prix du marché réglé par les frais de production nécessaire à ceux qui ont produit le plus chèrement, qui forme la *Rente* naturelle et théorique de la terre, le revenant-bon de celui qui la possède.

¹ Ce qui est vrai de deux terres, de deux parties du capital appliquées à la même terre, est vrai des facultés de deux hommes (105), de deux industries, de deux parties du capital employées dans la même industrie.

489. Cette rente peut-être identique au Fermage ou prix de location payé par le fermier, plus grande ou plus petite que ce fermage; ce mot indique aussi un des modes d'exploitation (162).

La rente rationnelle, on le voit, est l'*effet* et le résultat du prix du marché, et n'en est pas la *cause*. Elle n'entre donc pas forcément dans les frais de production et ne peut influencer sur les prix des denrées que dans une certaine mesure; et c'est encore là une des raisons pour lesquelles le préjugé des populations contre les propriétaires du sol est injuste et inintelligente. Ce n'est pas le propriétaire qui fait hausser les prix; ce sont les prix, qui, en haussant par l'effet de la demande, produisent la rente.

« C'est une opinion vulgaire que la rente des terres contribue à élever le prix des subsistances, et qu'il n'en serait pas ainsi sous des combinaisons autres que celles qui jusqu'à présent ont régi la propriété; rien cependant de plus décidément erroné. Comme tous les autres produits, ceux du sol tiennent leur valeur de la demande à laquelle ils donnent lieu. Les terres sont inégalement fécondes; toutes ne sauraient produire aux mêmes conditions, et toutes les fois que les besoins de la consommation sont tels qu'il devient indispensable de recourir à des fonds de qualité inférieure, il faut bien payer les produits à un prix qui rémunère les charges attachées à leur culture. Dans un pays comme la France, où le blé vaut en moyenne un peu plus de 18 francs l'hectolitre, il se trouve des terres où il ne revient pas à 12, et là, l'excédant de la valeur pour laquelle on l'échange sur les frais auxquels on le récolte se convertit en rente pour les propriétaires. Mais cette rente n'influe aucunement sur la valeur acquise aux céréales; elle en est simplement l'effet. Les populations ne sauraient se passer de la portion du blé qu'on ne peut obtenir à moins d'un coût de 18 francs par hectare, et c'est cette

portion qui assigne aux autres leur valeur naturelle¹. »

490. Plus la société augmente en population et en richesses, plus les produits de la terre sont demandés, et plus les équivalents à offrir en échange sont nombreux; plus par conséquent la Rente naturelle du propriétaire augmente en quantité et en valeur. Car, de même que tout autre objet utile à l'homme est payé d'autant plus cher qu'il est plus demandé et moins offert, de même l'instrument-terre est d'autant plus demandé que le canton où il se trouve est plus peuplé et plus productif. En effet, on a alors le plus grand besoin des produits de la terre, en même temps que chaque individu a plus de moyens pour les acheter.

C'est l'étendue et la fertilité des terres qui déterminent, dans le même canton, la quantité des services qu'elles peuvent rendre. Des circonstances particulières rendent certains terrains propres à des productions particulières; mais ce n'est que par accident que le revenu peut s'accroître subitement et d'une manière légitime, par la découverte d'une source, d'une mine, par le passage inattendu d'une route, ou par tout autre emploi que le propriétaire ne manque pas de saisir.

La terre étant limitée, il en résulte que l'offre des terres est forcément limitée plus tôt que la demande. C'est incontestable. Toutefois il semble que cette offre n'est point bornée, tant qu'il existe des coins de terres incultes sur le globe: — c'est vrai en théorie; mais on sait que l'éloignement des fonds de terre ou leur difficile accès, augmentant les frais de culture, équivalent à la stérilité, et que ces fonds ne peuvent entrer en concurrence des autres. Par la même raison, la proximité d'une ville, d'une route, d'un débouché enfin, équivaut à un véritable monopole naturel (416).

Il résulte de cette manière de considérer la plus-value

¹ H. Passy, *Dict. d'écon. polit.*, article VALEURS.

qu'acquièrent certaines localités, et de la théorie de la rente, que les propriétaires n'ont rien à réclamer de la société quand, dans d'autres circonstances, le monopole disparaît ou est atténué, comme cela se passe souvent sous nos yeux par suite du perfectionnement des voies de communication. On peut aussi apprécier à sa juste valeur la singulière prétention des grands propriétaires anglais, qui, sous prétexte que la liberté du commerce des grains devait diminuer le produit des terres, s'opposaient à la réforme des tarifs et par là aux progrès de toutes les industries, y compris celle de la culture (596).

491. Si donc des terres sont en friche, comme la population et les besoins s'accroissent toujours, c'est que les capitaux manquent pour les faire valoir, ou bien encore qu'elles sont assez ingrates pour que leur produit ne donne aucun profit, et ne paye même pas les avances faites à la culture.

En somme la terre la plus productive n'est pas seulement la plus fertile, mais aussi celle qui est à portée des consommateurs les plus nombreux et les plus riches.

492. On voit comment la connaissance de la vérité, sur ce point délicat de la science économique, jette un jour nouveau sur les rapports qui lient le propriétaire au fermier, les possesseurs de terre au reste de la population; elle éclaire aussi le législateur sur l'assiette de l'impôt. Elle sert encore à approfondir les notions importantes de Liberté commerciale, de Produit brut et de Produit net de la société. (V. chap. xvii et xxv.)

On trouve dans les Traités d'économie politique de nombreuses discussions sur la production agricole et la théorie des revenus du sol. Les principes et les idées que nous venons d'exposer sont le résumé autant éclairci que nous avons pu le faire de la manière de voir de Ricardo, qui a creusé le sujet plus qu'aucun autre, et de Rossi, qui expose

ces recherches avec le plus de clarté. Ces principes nous paraissent le mieux rendre compte de la nature des choses¹.

• § II. Du Fermage comme revenu.

495. Quand le possesseur du sol n'en dirige pas lui-même l'exploitation, il en tire, en le louant, un revenu qui porte le nom de *Fermage*. Ce mot de fermage s'entend du loyer des terres par bail à ferme proprement dit, et du loyer des terres affermées en métairies. Dans ce dernier cas, la part du propriétaire comprend, outre le loyer de la terre, le profit du capital prêté, et une partie, si ce n'est le tout, des bénéfices de l'entreprise, dirigée concurremment par le propriétaire et le fermier-métayer.

Or ce *Fermage*, nous l'avons déjà dit, ne doit pas être confondu avec la Rente. Ces deux variétés de revenus peuvent être identiques et différer. Théoriquement, il ne revient au propriétaire que la rente, telle que nous l'avons définie; mais, quand le fermier, métayer ou locataire à un titre quelconque, souscrit un bail, il court la chance de bénéficier une partie de cette *rente* ou bien encore de faire bénéficier à son propriétaire une partie de son propre *intérêt* comme capitaliste, ou même de son *bénéfice* et de son *salaires* comme entrepreneur et travailleur. En fait, quand le propriétaire exige par ce bail plus que la rente, et si le fermier l'accorde, celui-ci ne tarde pas à voir qu'il doit chercher un meilleur emploi de son travail et de son capital. Toutefois, les déplacements d'industries et de capitaux sont plus difficiles dans l'agriculture que dans l'industrie manufacturière, et que dans le commerce surtout.

¹ Ricardo a publié ses *Principes d'économie politique* en 1817. A la même époque, Malthus et le Dr West traitaient le même sujet, sur lequel un écrivain du dernier siècle, Anderson, avait déjà jeté quelque lumière. (V., dans *Notes et petits Traités faisant suite aux Éléments d'économie politique*, une note dans laquelle nous parlons des critiques, des exagérations et des erreurs dont cette théorie a été l'objet.

494. Nous venons de voir (501) que la rente ne fait pas partie des frais de production; qu'elle n'a pas d'action sur le prix du marché, mais qu'elle est un effet de ce prix. Il en est de même du fermage lorsqu'il est inférieur à la rente ou égal à la rente. Mais s'il est supérieur, il tend à transformer momentanément une terre de première qualité en une terre de qualité inférieure, et réciproquement; s'il est inférieur à la rente, il tend à mettre une terre de seconde qualité dans les conditions d'une terre de première qualité, à moins que, dans ce cas, le fermier ou locataire ne bénéficie la différence, ce qui est toujours le plus probable; les acheteurs de subsistances étant le plus souvent assez nombreux pour se faire concurrence.

495. L'augmentation de la population, en excitant la concurrence des entrepreneurs (petits ou grands), et des travailleurs agricoles, tend à faire monter le loyer des terres ou le fermage au-dessus de la rente naturelle. L'analyse économique nous ramène donc toujours à ce principe fondamental, que la population, en suivant les développements de l'industrie, ne saurait les dépasser sans amener fatalement les privilèges d'un petit nombre et le malheur de tous.

Ce qui produit encore le même effet, l'excès du fermage sur la rente, c'est l'élévation des tarifs de douane, la direction anormale d'une voie de communication, un impôt mal assis, des encouragements inintelligents ou tout autre mauvais emploi de la direction gouvernementale et administrative.

Les fermages peuvent encore être exceptionnellement influencés par les habitudes plus fortes que les intérêts. On voit des fermiers rester fidèles à des domaines qui ne produisent plus le fermage qu'ils payent, et des propriétaires qui ne veulent pas renchérir les baux qu'ont passés leurs ancêtres.

496. Ici, il faut se rappeler encore ce que nous avons dit, dans la première partie de ces *Éléments*, au sujet des divers systèmes d'exploitation et d'amodiation du sol cultivable. Les avantages et les inconvénients du faire-valoir, du fermage et du métayage, sur la richesse particulière des propriétaires et des travailleurs, sont encore l'objet d'une enquête délicate de la part des économistes et des agronomes; mais les observations que nous faisons ici sur la rente, le fermage et l'intérêt du capital des terres, sont applicables à tous les systèmes.

497. Nous avons vu (157) qu'en abandonnant à son cours naturel la division des terres, on se trouvait à la fois garanti de l'excès d'agglomération et de celui du morcellement, c'est-à-dire que la liberté dans le partage des héritages est en rapport direct avec le développement de la production. Les faits confirment cette règle. Quant à l'influence des lois nouvelles sur la répartition, personne* n'a jamais sérieusement ou victorieusement contesté qu'elles ne fussent plus en harmonie que les anciennes avec les principes de l'égalité et de la justice distributive, et qu'elles n'eussent produit sous ce rapport une heureuse influence sur les populations ¹.

§ III. Du taux de l'intérêt du Capital employé à l'achat des terres.

498. Il n'est pas rare de voir confondre la *Rente*, non-seulement avec le *Fermage*, mais encore avec l'*Intérêt* de la somme d'achat consacrée à l'acquisition de la terre. Cette confusion est cause de plusieurs méprises.

Si le fermage s'élève, par exemple, à six mille francs pour une terre achetée cent mille francs, le propriétaire qui

¹ MM. Mounier et Rubichon, partisans décidés de l'ancien régime, ont soutenu avec talent la thèse opposée dans un écrit intitulé *De l'Agriculture en France*. Paris, Guillaumin, 2 vol. in-8°.

a six mille francs de revenu ou de rente, comme on dit vulgairement ¹, calcule fort mal s'il croit que la *rente* de sa terre est de 6 pour 100. Il peut, en effet, se faire qu'au bout du bail les fermiers ou locataires se fassent moins concurrence, et ne lui offrent pour fermage que la différence exacte entre leurs frais de production et la valeur vénale des produits. Or cette différence peut être plus grande, mais aussi plus petite que six mille francs.

Supposons maintenant que le fermage de cette terre soit double de la rente, supposons que la spéculation se porte sur l'achat des terres, et qu'un acquéreur consente, en achetant cette terre, à placer son capital à 3 pour 100; il la payera deux cent mille francs. Mais supposons encore, et cela se voit tous les jours, que les fermages, dans la localité que nous prenons pour exemple, se soient élevés par suite d'un privilège, d'un monopole, d'un tarif (par exemple, qui empêche les produits similaires étrangers d'entrer); le propriétaire aura beau dire : Je n'ai qu'une rente de 3 pour 100, on sera en droit de lui répondre : Vous percevez plus qu'il ne vous revient; vous vous êtes trompé si vous avez confondu le fermage avec la rente naturelle de la terre qu'on vous a vendue.

Donc le taux de l'intérêt de la somme consacrée à l'achat d'une terre, tout en se confondant avec la rente et le fermage, n'en est pas moins distinct. Acheter une terre, c'est acheter sa rente plus ou moins bien représentée par le fermage : en faisant une pareille opération, on peut, si l'on a mal apprécié la rente ou les chances de fermage, trouver son capital placé à un taux inférieur à celui sur lequel on avait d'abord compté en prenant le fermage pour base.

499. Il est naturel de penser que la valeur vénale des

¹ Il ne faut pas confondre le sens *économique* avec le sens *usuel* que nous prenons ici (495 note).

terres est en proportion de leur rente ; mais l'on a vu que cette valeur pouvait quelquefois augmenter plus rapidement que la rente ou le fermage. On entend dire souvent que telles terres rapportent moins qu'au commencement de ce siècle ; cela ne veut pas toujours dire que la terre a perdu de sa fécondité, et que la rente a baissé ; mais cela signifie le plus souvent que la valeur vénale des terres a plus augmenté que la valeur intrinsèque. Cette augmentation correspond à une plus grande demande de terres, par suite d'une tendance particulière et momentanée des capitaux timides qui, n'osant se lancer dans les chances de l'industrie et du commerce, prennent leur retraite dans la terre.

510. Toutes les notions que nous venons de présenter à propos du sol cultivable se rapportent identiquement à toutes les autres parties de la terre : aux mines, aux terrains plantés, aux pâturages, aux cours d'eau appropriés, aux châteaux et à toutes les parties susceptibles d'appropriation.

CHAPITRE XXV.

DU REVENU GÉNÉRAL. DU PRODUIT BRUT ET DU PRODUIT NET.

I. Ce que sont le Produit brut et le Produit net. — II. Le Produit net n'est identique ni avec la Rente, ni avec l'excès des Subsistances qui ne servent pas aux classes agricoles, ni avec le Fermage, ni avec l'Intérêt du prix des terres. — III. Une production intelligente doit viser à obtenir un Produit net. — Erreur de quelques philanthropes à cet égard.

§ I. Ce que sont le Produit brut et le Produit net.

501. Considérons d'abord la production agricole. La plupart des produits agricoles ne sont obtenus qu'au moyen de Consommations ou d'avances (57-138). Le producteur

cherche donc, avant tout, à prélever, sur le résultat de la production totale, ce qu'il a dépensé, avancé ou consommé pour l'obtenir; et, lorsqu'il ne retire que des valeurs égales aux valeurs consommées, il y a transformation de richesses, mais il n'y a pas accroissement. Ce qui reste du produit, les avances et les revenus ordinaires (de la terre, du travail et du capital) étant remboursés, c'est ce que l'on doit appeler le *produit net* de la terre⁴. Le *produit brut* est le produit total, l'ensemble de toutes les choses utiles que l'exploitation procure, produit net compris.

De cette définition on peut tirer les deux propositions suivantes, qui sont évidentes par elles-mêmes :

1° Le produit net peut être nul; et alors il n'y a ni *rente* pour le propriétaire, ni accroissement *provenant de la terre*, dans la richesse nationale;

2° Le produit brut, lorsqu'il ne contient pas le produit net, peut même ne pas suffire au remboursement des avances avec leurs profits: il y a alors perte non-seulement pour l'entrepreneur, mais encore pour la société entière.

502. Ce qui est vrai de la terre est également vrai de toutes les forces productives; elles peuvent toutes donner un produit net. Seulement, l'industrie agricole peut donner un produit net territorial et un produit net industriel, résultats du travail et du capital qu'on y applique; tandis que les autres industries ne peuvent donner qu'un seul produit net, le produit industriel.

⁴ « Quand on a prélevé, sur la reproduction totale de l'année, les *reprises* du cultivateur, le reste s'appelle donc le *produit net* ou *revenu disponible*. » (*Explication du tableau économique*, par l'abbé Beudeau. *Physiocrates*, t. II de la *Collection des principaux économistes*, p. 858.)

Les physiocrates ont fait de longues théories sur le produit net, qu'il serait hors de propos d'exposer ici, et qui ne présentent d'ailleurs plus aucun intérêt. Les physiocrates avaient l'instinct de la vérité sur les divers fondements de la science, dont ils ont éclairci quelques-uns; mais leurs écrits sont la preuve que leur pensée n'était, à divers égards, pas suffisamment nette.

Cette judicieuse observation, faite par Rossi¹, nous permet d'apprécier en partie la portée du théorème fondamental des physiocrates, que l'on n'a point encore bien compris. L'erreur des physiocrates était d'imaginer qu'il n'y a de produit net que celui de la terre, et que les hommes voués à toute autre industrie que l'industrie agricole ne font que reproduire ce qu'ils ont consommé, sans obtenir un produit net. Or les physiocrates se trompaient, parce qu'ils avaient une notion incomplète de la rente, qui était pour eux la *cause* et non l'*effet* du prix des denrées, et qui entrait comme élément forcé, constitutif, du prix courant des produits du sol (489). Ils en concluaient logiquement que là où il n'y a pas rente territoriale, loin d'y avoir profit, il y a perte : le produit ne pouvant pas même obtenir, sur le marché, le prix nécessaire, le prix égal aux frais de production.

§ II. **Le Produit net n'est identique ni avec la Rente, ni avec l'excès des Subsistances qui ne servent pas aux classes agricoles, ni avec le Fermage, ni avec l'Intérêt du prix des terres.**

505. Il ne faut pas confondre le Produit net et la Rente du propriétaire. Ces deux résultats de la production agricole tendent à se confondre, comme le prix naturel et le prix courant, dans toutes les industries; mais ils ne sont pas identiques. La rente seule peut être nulle ou à peu près, en même temps que le produit net peut être assez important; car la rente est le boni qui revient au propriétaire, par cela seul qu'il est propriétaire. Or supposez un pays neuf, fertile, occupé par une population qui ne se fait pas concurrence, et qui est munie de l'intelligence et du capital suffisants; supposez, en outre, que les terres abondent et sont à la disposition des cultivateurs, la rente du propriétaire sera nulle, personne n'ayant intérêt à payer un droit

¹ 1^{re} leçon du Cours d'économie politique.

domanial à celui qui possède ce qu'on trouve si facilement ; et cependant le produit net de l'industrie agricole sera considérable dans ce pays.

Tous ces phénomènes économiques ont été observés dans les États-Unis d'Amérique ; on peut les retrouver dans d'autres localités, et l'on se tromperait en qualifiant ces pays de pauvres, par cela seul que les propriétaires n'y trouveraient pas de rente. On se trompait en Angleterre quand on prenait la grande rente des propriétaires pour autre chose que l'effet d'un monopole tyrannique de la part des propriétaires terriens. On se trompait naguère en France quand on prenait pour un signe de prospérité l'élévation des baux dans le Nord, par suite de la culture de la betterave, qui a amené entre les fermiers une grande concurrence, c'est-à-dire excès de la demande des terres sur l'offre, c'est-à-dire, en dernière analyse, une très-forte rente.

504. Il ne faut pas confondre non plus le produit net avec l'excédant des subsistances qui restent après la nourriture de la classe agricole. — Il peut se faire que les cultivateurs vendent un excédant du blé, et que ce blé ne produise pas assez pour compenser les frais de culture. Dans ce cas, plus fréquent qu'on ne pense, il n'y a évidemment pas de produit net.

505. Ces confusions ont été faites par les physiocrates et plusieurs disciples d'Adam Smith. Rossi combat à ce sujet J. B. Say lui-même, et réfute sa formule « que, pour une nation, son produit net est précisément la même chose que son produit brut ou total » : formule illogique, dit-il, qui nécessiterait la vérité de cette proposition, que la nation produit sans avances, sans sacrifices, sans consommations ; c'est-à-dire que l'axiome *ex nihilo nihil fit* ne serait plus vrai. Mais un esprit aussi lucide que celui de J.-B. Say a-t-il pu se tromper aussi fortement ? Ainsi le pense le savant auteur que nous suivons en ce moment : il n'est pas donné au

même homme de tout voir; J.-B. Say a souvent mieux vu que Smith; d'autres verront mieux que lui, que Malthus et Ricardo, etc. Rossi ajoute que J.-B. Say, en appliquant l'expression, selon lui, vicieuse de *services* productifs à tous les instruments de la production (Terre, Travail, Capital), s'est laissé entraîner à prendre pour un Revenu tout ce que les producteurs reçoivent, et à penser que le Produit brut de chacun d'eux est une fraction du Produit net du pays¹.

§ III. Une production intelligente doit viser à obtenir un **Produit net**. — Erreur de quelques philanthropes à cet égard.

506. A propos du Produit brut et du Produit net, il s'est élevé un dissentiment entre les économistes et quelques publicistes, qui ont, en général, le tort de se croire plus amis des hommes, par cela seul qu'ils se proclament philanthropes.

Les économistes, au point de vue économique, ont soutenu que c'est le *produit net* qu'il faut rechercher. Cette proposition est évidente : le produit net seul, territorial ou industriel, accroît la richesse particulière et sociale, richesse indispensable pour que l'aisance pénètre peu à peu, toutes choses égales d'ailleurs, dans les diverses couches d'une population qui ne méconnaît pas le principe de la prévoyance.

Quand on voit dans un pays les hommes s'acharner sur un sol ingrat ou solliciter une terre fertile par des procédés trop coûteux, c'est que ce pays est sorti des voies naturelles de l'économie, c'est que la population n'y est plus en harmonie avec le capital et le travail disponible, et qu'elle ne cessera de verser dans le tonneau des Danaïdes qu'en rentrant dans la voie naturelle. Mais si, pour rentrer dans cette voie, il faut altérer la proportion qui existe entre le travail et le ca-

¹ V. sur cette expression de *Services*, p. 25, note.

pital ; s'il faut remplacer les hommes par des machines ; s'il faut faire des prairies et déplacer des laboureurs, est-ce l'économie politique qui est cause de ces tristes résultats ? Elle est venue dire le mal, c'était son devoir ; elle peut aider à rendre une transition moins brusque, ç'a quelquefois été son heureuse mission. Mais le philanthrope, qui nie la cause du mal, qui conseille la propagation irréfléchie de l'espèce humaine, afin que les possesseurs du monopole des terres voient monter les rentes, en présence de cette nuée de mangeurs de pommes de terre et de maïs, le prétendu philanthrope est alors, M. Rossi l'a dit¹, ou un *simple* ou un *habile*.

C'est avec le produit net, qu'il y ait avec lui rente ou non, que les cultivateurs, entrepreneurs et ouvriers achètent aux autres hommes les produits de l'industrie, du commerce, des sciences et des arts.

507. Moins il y a d'hommes employés à la culture pour produire les subsistances nécessaires à la population, et plus l'industrie agricole est en progrès : l'inventeur de la charrue fut un des plus grands bienfaiteurs de l'espèce humaine.

Ici nous citerons un passage de Joseph Droz², pour avoir occasion de signaler un malentendu et de disculper Ricardo : « Un écrivain distingué, Ricardo, prend la plume pour être utile à ses semblables. Mais, entraîné par ses calculs, il semble quelquefois oublier les hommes et ne tenir compte que des produits. Par exemple, il établit que dans une contrée où se trouvent dix millions d'habitants, si le travail de cinq millions d'entre eux suffit pour les nourrir et les vêtir, ce pays n'aurait point d'avantage à compter douze millions d'habitants, si le travail de sept millions devenait nécessaire pour obtenir les mêmes résultats³. Il lui est donc

¹ Introduction à l'*Essai sur le principe de population* de Malthus dans la *Collection Guillaumin*, p. xliij.

² *Économie politique*, 2^e édition, p. 59.

³ *Des Principes de l'économie politique*, t. II, p. 224 de la traduction de M. Constancio. Paris, Aillaud.

indifférent que deux millions d'individus existent ou n'existent pas, si le produit est le même. En lisant certains économistes, on croirait que les produits ne sont pas faits pour les hommes, et que les hommes sont faits pour les produits. »

On ne peut qu'applaudir à cette heureuse formule : « Les produits sont faits pour les hommes, et les hommes ne sont pas faits pour les produits. » Mais il ne faut pas se laisser entraîner à l'illusion qui a gagné l'excellent cœur de J. Droz, et dont on a beaucoup abusé après lui, pour accuser Ricardo d'être « sans entrailles. » Si les cinq millions et les sept millions d'hommes que Ricardo met en opposition produisent la même richesse par hypothèse; s'ils se la partagent, il est évident que les cinq millions seront plus heureux que les sept. Donc il est désirable en pareil cas que le pays n'ait que dix millions d'habitants au lieu de douze. En d'autres termes, la question est celle-ci : Une masse de richesses étant donnée, est-il désirable que les copartageants soient au nombre de dix ou de douze? Qu'on admette ensuite, par seconde hypothèse, que cette masse est à peine suffisante pour les dix, et qu'on se réponde !

QUATRIÈME PARTIE

DE LA CONSOMMATION DE LA RICHESSE

Il eût été impossible de parler de la Production sans faire intervenir le phénomène de la Consommation, qui s'y lie naturellement, puisque, pour produire de la richesse, il faut en employer ou en consommer. C'est ainsi que nous avons eu souvent besoin d'employer le terme de Consommation, et que nous avons dû en expliquer le sens en développant les fonctions du Capital (chap. v).

Dans le chapitre suivant, nous aurons à préciser tout à fait la nature de la Consommation. Nous exposerons ensuite la loi fondamentale de la Consommation, ainsi que le rôle du Producteur et du Consommateur, qui complètent la théorie des Échanges et des Débouchés. Nous considérerons la consommation et la dissipation des capitaux au sujet desquels nous aurons à présenter quelques observations relatives à la prodigalité et au Luxe. Nous exposerons les diverses espèces de consommation, et nous terminerons par quelques mots sur les consommations publiques.

CHAPITRE XXVI.

DE LA CONSOMMATION.

- I. De la Consommation en général et des consommations privées. — II. Sur l'expression de Consommation. — III. Nature de la Consommation, et division de la Consommation en reproductive et non reproductive. — IV. De la Consommation industrielle ou reproductive, ou de l'emploi des Capitaux. — V. De la Consommation non reproductive. — Des principes qui doivent présider au choix des Consommations privées. — VI. De la dissipation des Capitaux. — Avarice. — Économie. — Prodigalité. — VII. Du Luxe. — VIII. Consommation des absents. — Absentéisme. — IX. Consommation gratuite ou négative, ou absolument improductive, des Voleurs, des Pauvres, des Oisifs. — X. Loi statistique de la Consommation. — XI. Producteur et Consommateur. — Importance du Consommateur. — XII. Balance des Consommations avec les Productions.

§ I. La Consommation, une des grandes divisions de l'Économie politique.

508. La consommation est une des grandes divisions de l'économie politique, selon J.-B. Say, qui a été imité en cela par plusieurs autres économistes, auteurs de traités généraux et méthodiques : Storch, de Tracy, James Mill, Mac Culloch, Florez Estrada, Skarbek, Dutens, Droz. Cette dernière partie de la science comprend, dans ces auteurs, toutes les questions relatives à l'emploi et à l'usage de la richesse obtenue, soit pour la production, soit pour la satisfaction des besoins de la personne ou de la famille du producteur, et celles aussi qui se rattachent aux Dépenses publiques et aux ressources pour y faire face : les Impôts et les Emprunts. De là deux subdivisions : l'une comprenant les questions relatives aux *Consommations privées*, et l'autre les questions relatives aux *Consommations publiques*. Ces deux espèces ont elles-mêmes été subdivisées, comme nous allons le voir.

P. Rossi n'avait pas admis la division de la consommation dans son enseignement. Il dit dans sa première leçon du *Cours* publié : « Nous avons étudié la science dans ses grandes divisions, la production et la distribution de la richesse, et si nous ne nous sommes pas occupés à part d'une troisième branche qui est désignée dans les livres sous le nom de consommation, c'est que pour nous cette branche rentre dans les deux autres. Ce qu'on appelle Consommation productive n'est autre que l'emploi du capital; la Consommation qu'on a voulu appeler improductive, l'impôt, rentre directement dans la distribution de la richesse : le reste appartient à l'hygiène et à la morale. »

A de certains égards, M. Rossi avait raison. La consommation productive, c'est bien l'emploi du capital, comme nous venons de l'exprimer, comme cela a déjà été dit à propos du CAPITAL (ch. v); en second lieu, l'impôt est bien aussi une des parties du revenu social, dépensé d'une manière plus ou

moins fructueuse et légitime ; enfin, il est bien vrai que l'économie politique doit s'appuyer sur l'hygiène et la morale pour légitimer tel ou tel emploi de la richesse privée ; mais cela n'empêche pas qu'il ne soit utile de grouper, après les phénomènes de Production, de Circulation, d'Échange et de Distribution, ceux de Consommation, afin de s'en rendre un compte plus net, par le rapprochement et la constatation de leur analogie. A tout prendre, l'économie politique se retrouve entière, soit dans la Production, soit dans l'Échange ; mais il ne faut pas oublier que c'est en procédant par classes, par catégories, par analyses, que l'esprit parvient à mieux saisir tout ce qu'il lui est permis de savoir.

M. John Stuart Mill, qui a récemment publié des *Principes d'économie politique* étendus, n'a également admis que deux grandes divisions : la production et la distribution.

P. Rossi a suivi Turgot, qui avait simplement donné pour titre à son résumé didactique : « Réflexions sur la formation et la distribution des richesses. » On sait que les physiocrates n'ont pas fait de traité méthodique et que la science n'a d'eux, en ce genre, que le petit *Abrégé des principes de l'économie politique*, disposés en tableaux et formules, à la manière des arbres généalogiques, écrit en 1772, par le margrave de Bade et peut-être par Dupont de Nemours. Or dans cet abrégé nous retrouvons le mot consommation au nombre des désignations principales. Ni Adam Smith, ni Malthus, ni Ricardo, n'ont une partie ainsi appelée ; mais on sait que ces auteurs anglais, même les deux derniers, qui ont publié des *Principes*, n'ont pas fait une exposition méthodique ou complète de la science. Sismondi n'a pas non plus une division générale ainsi intitulée, mais il a consacré beaucoup de place à la discussion qui s'était élevée entre lui et J.-B. Say, au sujet de la balance des productions et des consommations, ce qui prouve qu'il séparait dans son esprit les phénomènes relatifs à la production de ceux relatifs à la

consommation. Nous retrouvons la même distinction dans les *Principes* de M. Senior, dans ceux de Malthus, et même dans le livre d'Adam Smith, auquel l'importance du consommateur n'avait pas échappé. De sorte qu'il semble bien que la division de certains phénomènes économiques en une troisième, quatrième ou cinquième, etc., classe, dite de la consommation, est à peu près générale dans les écrits didactiques des économistes, et semble devoir être conservée, avec cette observation, que tout se tient et s'enchaîne dans la science économique comme dans les autres sciences, les sciences naturelles surtout; que la nature n'admet pas de division absolue, et qu'il ne faut prendre les classifications que pour ce qu'elles sont : des moyens artificiels de soulager l'esprit et de faciliter l'étude.

§ II. Sur l'expression de Consommation.

509. Le mot de Consommation lui-même a été critiqué comme trop vulgaire ou trop entaché de matérialité, et on a proposé des synonymes pour le remplacer; par exemple, Utilisation¹, Permutation², Transformation³; mais, outre qu'il y a toujours des inconvénients à remplacer un terme généralement accepté par un plus nouveau, les expressions ci-dessus ne sont pas à l'abri de toute critique.

Transformation ne pourrait s'appliquer qu'à la consommation reproductive, Utilisation ne comprendrait pas la consommation purement improductive, et Permutation ne dit pas assez en français l'emploi et l'usage des choses : et, puisque nous venons de répéter ces mots d'*emploi* et d'*usage*, faisons remarquer que ce sont là des expressions du langage ordinaire qui traduisent encore assez bien la signification scientifique de Consommation. M. Senior l'a dit avec raison :

¹ Robert Guyard, dans son *Essai de Ploutonomie*, 1841.

² M. Scialoja, *Trattato elementare*, 1848, etc.

³ M. A. Clément.

« On améliorerait de beaucoup le langage de la science économique si on pouvait substituer l'expression de *faire usage* à celle de *consommer*¹. » M. Mac Culloch dit, de son côté : « La consommation, d'après le sens où le mot est employé dans la science économique, est synonyme d'usage². »

En résumé, il y a donc lieu de conserver le mot général de Consommation, qui donne celui de Consommateur, à peu près impossible à remplacer; mais il y a profit à se servir, si on le fait avec discernement, des appellations que nous venons de reproduire, les unes et les autres pouvant, dans diverses circonstances données, éclaircir la discussion.

§ III. Nature de la Consommation, et division de la Consommation en reproductrice et non reproductrice.

510. Cette première question de terminologie vidée, entrons un peu plus avant dans la nature de la consommation.

Consommer, avons-nous déjà dit, c'est faire usage de l'utilité qui réside dans les produits; or faire usage des produits, c'est transformer leur utilité et la valeur qui en résulte, ou bien l'altérer, ou bien encore la détruire totalement. Car, de même que produire ce n'est pas créer la matière, mais la disposer pour lui donner de l'utilité, consommer ce n'est pas détruire la matière (chose aussi impossible que de la créer), c'est transformer ou détruire les qualités qui rendent cette matière utile et échangeable (26). Donc l'importance de la consommation ne doit pas tant s'évaluer par la quantité ou la dimension de la matière que par la somme des valeurs qu'elle représente.

511. Tout ce qui est produit est destiné à la consumma-

¹ *Principes fondamentaux tirés des leçons de M. Senior*, par le comte Jean Arrivabène, p. 296.

² *Principes*, 4^e édition, traduite par M. Planche, II^e vol., p. 228.

tion ; et, en effet, pourquoi mettrait-on un prix, pourquoi donnerait-on de la valeur à une chose qui serait inutile ? La consommation est l'unique but, l'unique terme de la production, et tout produit est consommé, c'est-à-dire qu'on jouit de son utilité et qu'on se trouve ainsi récompensé de la peine qu'on s'est donnée pour le produire ; car, si le producteur ne consomme pas lui-même le produit qu'il a créé, il consomme le produit qu'il a reçu en échange.

512. La lenteur ou la rapidité avec laquelle s'opèrent les consommations ne changent pas leur nature : le bijou qui dure des siècles, l'habit qui dure des années, le fruit ou le produit immatériel qui ne dure qu'une heure, perdent leur valeur d'une manière plus ou moins rapide, mais analogue.

513. On doit comprendre dans les consommations les produits exportés ; car cette opération les met dans le cas des matières premières, que l'on emploie pour la confection d'autres produits. De même, si l'on évaluait les productions d'un pays, il faudrait y comprendre ses importations.

514. Les consommations ont été classées par rapport au but qu'on se propose et au dédommagement qu'on en retire.

J.-B. Say a appelé *Consommations improductives* ou *stériles* celles qui ont pour objet le bien-être qui résulte d'un besoin satisfait, et *Consommations reproductives* celles qui sont consacrées à la production d'une richesse égale ou supérieure à la valeur consommée, et qui constituent un véritable échange dans lequel on donne des richesses acquises, ou des services des instruments de travail (terre, travail ou capital), pour obtenir de nouvelles richesses. J.-B. Say ne s'est pas mépris sur la valeur de ces expressions ; il a parfaitement saisi qu'une consommation qui satisfait nos besoins n'est ni improductive ni stérile, puisqu'elle produit une satisfaction qui est un bien réel ; mais il employait ces

expressions fautive de meilleures. Cette nomenclature a été généralement adoptée. Il n'y a pas grand reproche à faire à l'expression de *reproductive*; quant à l'autre, celle d'*improductive*, elle ne nous semble pas avoir été heureusement remplacée par celle de *destructive*, que propose M. Dutens.

M. Senior propose d'appeler productives les consommations destinées à l'entretien des producteurs, et improductives seulement celles qui n'ont pas cet objet.

Mais il est bien difficile d'établir les limites de cet entretien et de distinguer le superflu du nécessaire. Il nous semble qu'il est possible de faire cesser la confusion produite par ces deux expressions de *productives* et d'*improductives*, en donnant, avec J.-B. Say, le nom de consommation *reproductive* à celle qui concourt à la reproduction d'une valeur égale, et en renonçant tout à fait à celle d'*improductive*, vraiment impropre, et à laquelle nous proposons de substituer celle de *non reproductive*, qui n'exclut pas l'idée de l'entretien des travailleurs, que M. Senior n'assimile que très-difficilement à l'emploi du capital de la production.

§ IV. De la Consommation industrielle ou reproductive, ou de l'emploi des Capitaux.

515. D'après tout ce que nous venons d'établir, il résulte que la consommation reproductive n'est autre que l'emploi des capitaux dans la production, dont il a été question dans la première partie de ces *Eléments*.

L'emploi des capitaux est une des opérations les plus importantes pour la société. Leur utilisation constitue l'une des parties les plus délicates de la fonction d'entrepreneur d'industrie, de chef ou gérant d'exploitation petite ou grande, à un titre quelconque. Nous n'en avons cependant rien à dire ici et nous renvoyons au chapitre traitant du CAPITAL (ch. v). Le rôle du capital est de fournir les *avances*

nécessaires à la production, dans les résultats de laquelle il se retrouve sous forme d'autres utilités et d'autres valeurs. Toutes les questions de consommation de capital sont donc à vrai dire des questions de production; et c'est en analysant la fonction du capital et la nature de la production qu'elles se présentent plus naturellement. (V., au chapitre VI, §§ 2 et 4, la classification et le rôle du Capital dans la production.)

§ V. De la Consommation non reproductive. — Des principes qui doivent présider au choix des Consommations privées.

516. Mais en dehors du phénomène industriel proprement dit, il y a à considérer l'ensemble des consommations particulièrement non reproductives, des consommations proprement dites, des consommations privées.

Ici se présente la question de déterminer celles de ces consommations qui sont plus judicieuses et plus désirables.

La question ne serait pas difficile s'il s'agissait de prononcer entre les productives et les non productives : ce sont évidemment celles-là qui sont préférables pour l'augmentation de la richesse d'un pays, puisqu'elles font naître des produits ultérieurs, tandis que l'attribut caractéristique des autres consommations est de ne procurer de jouissance à aucun autre individu qu'au consommateur même. Mais quelles sont les productives et les improductives? M. Mac Culloch répond en faisant justement observer qu'on a obscurci la question en considérant l'espèce de consommation effectuée, tandis qu'il faudrait plutôt considérer les résultats. « Évidemment, dit-il, il ne suffit pas, pour prouver qu'on a employé productivement une certaine quantité de richesse, de dire qu'elle a été dépensée pour l'amélioration du sol, pour creuser un canal, etc., car cette richesse peut avoir été appliquée sans discernement; ou de telle façon qu'elle ne

puisse être reproduite; et, d'un autre côté, il ne suffit pas, pour prouver qu'une certaine quantité de richesse a été employée d'une façon improductive, de dire qu'elle a été dépensée en équipages et en plaisirs; car le désir de se livrer à ces dépenses peut avoir donné lieu primitivement à la production de la richesse, et le désir de se livrer à des dépenses du même genre peut donner lieu, par suite, à la production d'une quantité de richesse encore plus considérable. Si donc nous voulons arriver à une conclusion exacte sur de pareilles questions, nous devons examiner avec soin, non pas seulement les résultats immédiats, mais les résultats éloignés de la dépense; affirmant qu'elle est productive lorsqu'elle donne lieu, par son action directe ou indirecte, à la reproduction d'une somme identique ou plus considérable de richesse, et improductive lorsqu'elle n'est pas complètement remplacée. »

517. Transportons maintenant la difficulté sur les consommations privées en dehors de la sphère industrielle.

J.-B. Say met au rang des plus judicieuses et des plus désirables les consommations qui satisfont à des besoins réels, celles qui sont lentes plutôt que rapides. Les consommations lentes avaient déjà été recommandées par Adam Smith. Elles le sont par la plupart des autres économistes. On en jouit plus longtemps, on peut les revendre; les excès en sont moins dangereux et les réformes plus faciles pour l'amour-propre des familles. Par besoins réels, J.-B. Say n'entend pas seulement ceux de première nécessité, mais encore ceux que fait naître la civilisation.

M. Senior fait remarquer que certaines choses ne sont susceptibles que d'une consommation improductive. Par exemple, les dentelles, les broderies, les bijoux et les autres parures qui couvrent la personne, mais ne la garantissent pas contre la rigueur des saisons. Il place dans la même catégorie le tabac et les autres stimulants, dont le moindre mal,

dit-il, est souvent de ne pas être nuisible. M. Senior fait aussi observer que la distinction, par rapport aux consommateurs, est encore moins difficile à préciser que par rapport aux consommations ; tous les hommes étant à la fois consommateurs plus ou moins productifs et improductifs, chaque individu peut être placé dans une classe ou dans l'autre, suivant que la plus grande partie de ses dépenses appartient à une nature de consommation ou à l'autre. Au reste, ajoute-t-il, toute dépense personnelle qui outre-passe le strict nécessaire n'est pas absolument improductive : il y a des occupations sociales qui ne peuvent être remplies qu'avec une certaine représentation qui attire le respect général ¹.

Florez Estrada ², après avoir recommandé avec J.-B. Say les consommations qui servent à satisfaire des besoins réels, et les consommations lentes ou celles des richesses durables, ajoute les consommations qui se font en commun, dans lesquelles on évite des frais généraux et avec lesquelles on peut se procurer relativement le plus de jouissances possible.

518. Bien que les observations qui précèdent ne manquent pas de valeur, cependant elles démontrent qu'il n'a pas été donné aux économistes que nous venons de citer de formuler des règles fixes comme mesure de la dépense individuelle.

Nous serait-il possible de préciser un peu plus ce qu'il y a à dire à cet égard ?

Le seul juge de la convenance d'une consommation est le consommateur libre d'user et d'abuser de son avoir, mais sans cesse retenu par la responsabilité de son existence

¹ Il pourrait être parlé ici de la distinction faite par Adam Smith entre les travailleurs productifs et les travailleurs improductifs, qui touche à celle des consommateurs ; mais il en a plus naturellement été question au chap. II, § 5.

² III^e vol., p. 165, de la traduction française.

et de son avenir, tenant en éveil sa prudence personnelle, sa prévoyance, et invoquant son *bon sens*. C'est le bon sens qui aide chacun à décider si tel besoin est réel ou factice, s'il doit être ou non satisfait. Franklin a bien dit, par la bouche du *bonhomme Richard* : « Ceux qui achètent le superflu finissent par vendre le nécessaire ; » mais pour distinguer ce qui est superflu de ce qui est nécessaire, dans la condition de fortune et dans la position sociale où l'on se trouve, il n'est d'autres moyens que ceux qu'on puise dans une bonne éducation morale et une saine instruction, éclairant l'homme, formant sa raison, et l'aidant à redresser les préjugés et à résister aux entraînements du milieu dans lequel il se trouve.

Le bon sens et la raison ont deux points d'appui fixes, si nous pouvons ainsi parler : premièrement, les prescriptions de l'*hygiène* pour tout ce qui tient aux consommations qui peuvent nuire à la santé du corps ou qui sont inutiles et superflues ; secondement, le montant du *revenu* sur lequel il est nécessaire de ne se faire aucune illusion, et qu'il ne faut dépasser que dans les cas d'absolue nécessité. C'est là un des points les plus importants de la pratique de la vie de famille ; c'est là un des points de départ de l'aisance ou de la misère.

519. Nous placerons encore ici deux observations : l'une relative aux consommations à crédit, et l'autre relative aux grosses provisions.

Les *consommations à crédit* sont une manière de subvenir à l'entretien de l'individu ou de la famille qui ne peut être légitimée que par l'indispensable nécessité. Des achats à crédit résultent une plus grande dépense, la cherté des produits, l'exploitation de l'acheteur par le vendeur, et plus tard l'insolvabilité, le découragement, l'immoralité et la dissipation du consommateur. Ceux qui sont réduits à la triste extrémité d'emprunter pour vivre ne doivent cesser

de se prémunir contre les sophismes qu'inspire une pareille situation et les dangers qu'elle entraîne.

Nous avons déjà eu l'occasion de faire ressortir les dangers des gros approvisionnements, à propos de la division du travail (184). Répétons avec J.-B. Say¹ que partout où l'on peut facilement se procurer en tout temps les choses dont on a besoin, il ne convient pas de faire de grosses provisions. C'est là une manie de province, née à des époques où le commerce était imparfait, et que la vanité et un faux calcul perpétuent. Les meilleures provisions, les plus complètes, celles qui coûtent le moins à garder, et que l'on court le moins de risque de perdre, se trouvent chez le marchand.

Aussi l'économie politique peut-elle être d'un bon conseil dans la famille et s'harmoniser avec les sages données de l'ordre bien entendu. On peut saisir les liens de l'économie politique et de l'économie domestique, en songeant que l'économie politique a pour objet le meilleur emploi de la richesse publique et de la richesse générale, composées de toutes les richesses particulières que l'économie domestique surveille d'autant mieux qu'elle est plus éclairée.

§ VI. De la dissipation des Capitaux. — Avarice.
Économie. — Prodigalité.

520. Ici se présente la question de la prodigalité.

L'avarice est un instinct machinal et maladif dont le seul but est, non d'accumuler pour faciliter au travail les moyens de reproduction, mais d'entasser. L'économie, fille de la sagesse et d'une raison éclairée, sait se refuser le superflu pour se ménager le nécessaire (518). Elle compare ses besoins futurs avec ce qu'exigent d'elle sa famille, ses amis et l'humanité. Un avare n'a point de famille, point d'amis, et l'humanité n'existe pas pour lui.

La prodigalité est l'excès opposé de l'avarice; l'une des-

¹ Cours complet, VII^e partie, chap. ix.

sèche les ressources de la richesse, l'autre ne sait pas y puiser. Si la prodigalité est plus aimable et s'allie à plusieurs qualités sociales, elle est plus nuisible à la société; car, toutes les fois qu'un capital se dissipe, il y a dans quelque coin du monde une quantité équivalente d'industrie qui s'éteint. Le prodigue qui perd un revenu prive en même temps un homme laborieux de son salaire. Le capital improductif que l'avare laisse en mourant peut rentrer dans la circulation pour favoriser la production; mais le capital du dissipateur ressemble à celui de l'avare qui a si bien caché son trésor qu'on ne peut plus le découvrir. Pourquoi donc tant glorifier les prodiges de leurs dissipations? Il n'y a aucun mérite à détruire : c'est, comme le fait observer J.-B. Say, tout juste ce que savent faire les bêtes.

« Un homme économe, dit Adam Smith, est comme le fondateur d'un atelier public; il établit en quelque sorte un fonds pour l'entretien perpétuel d'un certain nombre de salariés industriels¹... Le prodigue, au contraire, distribue à la fainéantise, qui ne les rétablit pas, des fonds que la frugalité de ses pères avait consacrés à l'entretien de l'industrie, et entre les mains de laquelle ils renaissaient sans cesse. Il voue à un usage profane les deniers d'une fondation pieuse... Tout prodigue est un ennemi public qui diminue les profits du travail intelligent, et tout homme économe doit être regardé comme un bienfaiteur de la société. » La société, le public, doivent même préférer, dans leur intérêt, l'avare qui, avec un soin sordide, amasse écus sur écus, au dissipateur qui les répand avec profusion. La valeur de celui-ci ne sera plus dépensée de nouveau, tandis que le trésor de l'avare tombera nécessairement tôt ou tard en des mains

¹ Prodigue et dissipateur sont synonymes avec des nuances. Dissipateur dit plus que prodigue. Les dépenses du prodigue peuvent être brillantes et bonnes, mais avec excès. Celles du dissipateur sont moins libérales, plus folles, plus extravagantes.

qui pourront le faire valoir, s'il n'est toutefois pas trop bien enfoui.

On dissipe un capital quand on consacre sans jugement, à la satisfaction de ses plaisirs ou de ses besoins, des valeurs auparavant employées à faire des avances aux opérations productives. Supposons, pour apprécier le rôle du dissipateur, deux valeurs capitales de cent mille francs chacune : l'une, sous forme d'usine, appartenant au dissipateur, et l'autre, sous forme de café et de sucre, à un négociant quelconque. L'usine est vendue par le dissipateur et achetée par le négociant. Pour cela, ce dernier retirera ses fonds du commerce, ne rachètera plus de denrées des îles ; par exemple, cent mille francs seront retirés de l'industrie commerciale, et cette valeur, remise au dissipateur pour prix de son usine, sera transformée par lui en objets consommables et détruits sans retour. Ainsi, de deux capitaux il n'en restera plus qu'un, et la valeur de l'autre aura été détruite, bien qu'elle fût en une substance non susceptible de consommation directe, parce qu'un capital éparpillé n'est plus un capital.

521. Tous les capitaux ne sont pas dissipés par l'amour du faste et des plaisirs sensuels ; il y en a qui le sont par l'impéritie des entrepreneurs, se livrant à des opérations qui ne rétablissent qu'en partie des valeurs capitales et tout aussi bien perdues que si elles étaient consommées par un homme de plaisir.

Les produits immatériels d'un instituteur, d'un avocat, d'un médecin, d'un prêtre, etc., peuvent aussi être dissipés de la même manière, c'est-à-dire consommés d'une manière non reproductive. Les imprudents, les inhabiles, qui évaluent mal les frais de production ou la valeur des produits de leur industrie, sont aussi des dissipateurs.

Pour apprécier les funestes effets de la dissipation, il suffit de remarquer qu'une valeur épargnée devient une valeur

capitale dont la consommation se renouvelle sans cesse, tandis qu'une valeur dissipée ne se consomme qu'une fois.

Ces idées et les principes que nous avons établis à propos de la formation des capitaux permettent de résoudre ou de mieux poser la fameuse question du luxe, qui a donné naissance à tant d'inutiles volumes.

§ VII. Du Luxe.

522. La question du luxe est une de celles qui ont été le plus débattues, et une de celles qui se trouvent indirectement résolues, par la projection de la lumière de la science, sur l'ensemble des notions économiques. Jusque-là des milliers d'écrits se sont produits sur cette question en pure perte. La confusion est venue de ce que les écrivains des derniers siècles et la plupart de ceux de nos jours, qui ont abordé la question, ont méconnu les notions générales de l'économie politique; en second lieu, de ce que, l'idée de luxe s'appliquant à des objets de consommation de valeur très-différente selon les lieux, les époques et les mœurs, la signification du mot se déplace selon les mêmes circonstances, avec le progrès de la production. Il y a trente ans encore, c'était un grand luxe que de se transporter rapidement d'une ville à l'autre dans une voiture suspendue. C'est aujourd'hui une nécessité. Telle autre dépense eût été naguère fastueuse et désordonnée, qui est maintenant à la portée d'un ménage pauvre mais laborieux. « Il n'existe guère, dit M. Mac Culloch¹, un seul article, parmi ceux regardés aujourd'hui comme indispensables à l'existence, ou une seule amélioration d'une nature quelconque, qui n'ait été dénoncée, à son apparition, comme une superfluité inutile, ou comme étant en quelque sorte nuisible. Il est peu d'articles de vêtement considérés aujourd'hui

¹ *Principes d'économie politique*, trad. par M. Aug. Planche sur la 4^e édition, t. II, p. 236.

comme plus essentiels que les chemises ; cependant la tradition nous a conservé des exemples d'individus mis au pilori pour avoir osé se servir d'un objet de luxe si coûteux et si inutile ! L'usage habituel des chemises n'exista pas en Angleterre jusqu'au milieu du seizième siècle, et, dans le discours d'introduction qui précède les *Chroniques de Hollinshed*, publiées en 1577, on se plaint amèrement du nombre considérable des cheminées élevées nouvellement, de la substitution aux paillasses de matelas ou de literie en laine, et de la vaisselle de terre ou d'étain à la vaisselle de bois. Dans un autre endroit, l'auteur se plaint qu'on n'emploie plus que le chêne pour les constructions, au lieu du saule, comme on le faisait jadis, et il ajoute : « Autrefois nos maisons étaient de saule, mais nos hommes étaient de chêne !... » etc

Le progrès de la civilisation fait naître des besoins que les travailleurs doivent chercher à satisfaire pour le besoin de leur profession, pour la situation qu'ils occupent dans la société.

523. C'est ici la même question que celle que nous avons traitée en parlant des consommations privées. Tout ce que nous avons dit retrouverait sa place ici ; c'est une question de revenu, d'hygiène et de prévoyance, c'est-à-dire une question de jugement, au point de vue du consommateur individuel.

Dans ces limites, il est légitime, nous le croyons, que l'homme se procure le plus possible d'aisance et de bien-être, en dirigeant, toutefois, ses dépenses vers les choses qui peuvent augmenter ses jouissances intellectuelles et morales, qui améliorent et élèvent son âme, et par lesquelles il peut directement ou indirectement agir sur l'amélioration intellectuelle et morale de ses semblables. Que de bonnes choses à faire quand on est riche et intelligent, que de jouissances pures et ineffables on peut se procurer !

Mais il ne faut pas oublier que l'homme économe qui se borne au nécessaire, rend de son côté des services à la société par la formation d'un capital, d'un instrument de travail, de progrès et d'émancipation physique et intellectuelle. Ici il faudrait répéter ce qu'Adam Smith dit de l'homme économe (520).

524. Deux théories opposées sont en présence à propos de luxe : l'une proscrivant toute dépense qui n'est pas le strict nécessaire, et l'autre tendant à faire croire au public qu'il ne saurait y avoir trop de dépenses privées ou publiques. La première conduit au régime de Diogène, du brouet noir ou du cilice, et voudrait mettre notre espèce sur une voie qui n'est évidemment pas dans sa nature ni dans les lois de son développement. L'autre conduit à la ruine des fortunes privées et des fortunes publiques, par le développement des besoins factices d'ostentation, de représentation, qui engendrent l'immoralité dans les affaires privées ou publiques, la poursuite effrénée des gains anormaux ou des emplois du gouvernement, véritables maladies qui affectent de nos jours plusieurs sociétés de l'Europe, et qui expliquent aussi les agitations qu'on y remarque.

Les partisans de ces dépenses effrénées font valoir l'intérêt des populations et mettent en avant ce sophisme, que le « luxe fait aller le commerce. » Mais, dès que les valeurs *accumulées* sont aussi bien et mieux *dépensées* que les valeurs *dissipées*, quel avantage peut-on trouver pour la classe laborieuse dans les dissipations des riches ? Le luxe fait travailler certaines classes d'ouvriers ; l'épargne en fait travailler un plus grand nombre d'autres. Le capital qu'on refuse de donner à ses fantaisies et à ses plaisirs peut servir à alimenter des industries utiles. Il n'y a d'autre différence, sinon que l'on multiplie le nombre des travailleurs qui s'occupent de la production des objets raisonnables, au lieu de multiplier ceux qui travaillent à des futilités. Les défenseurs

du luxe systématique peuvent-ils dire en quoi l'industrie du monteur de diamants doit exciter plus vivement notre sollicitude que l'industrie de ceux qui élèvent des moutons, qui laminent de la tôle, qui cuisent de la brique, qui fabriquent des outils, des aliments, des vêtements pour d'autres producteurs? Tout l'avantage n'est-il pas du côté de cette consommation, productive par excellence, et ne vaut-il pas mieux habiller trois ouvriers, comme dit J.-B. Say, que de faire avec la même somme le galon d'un laquais?

525. En résumé, le luxe, quand il est le résultat de l'aisance et du travail, quand il marche de pair avec l'épargne et la formation du capital, est un signe de prospérité; mais, dans le cas contraire, lorsqu'il est factice, causé par la vanité des familles, par les entraînements de la mode ou des préjugés, par les excitations et les exemples des administrations publiques, dans le but erroné de faire aller le commerce et d'activer l'industrie, il est regrettable à tous égards, parce qu'il amène les suites énoncées ci-dessus.

526. Il y a eu et il y a des lois dites *somptuaires*¹, procédant par prohibitions, par taxés, etc., qui ont été faites pour proscrire ou limiter certaines consommations, en partant d'un point de vue religieux, moral ou politique. Sous le rapport économique, ces lois sont des erreurs. Le législateur n'est d'ailleurs pas plus capable de diriger la consommation que la production, et l'expérience prouve que ces lois sont tombées en désuétude ou qu'elles ont été éludées, comme toutes les lois inutiles et nuisibles. Un gouvernement qui croit en savoir sur ce point plus que les particuliers se fait une dangereuse illusion. Adam Smith va jusqu'à dire qu'il est insensé².

Enfin, de même que certaines lois empêchent ou limitent

¹ De *sumptus*, dépense de luxe.

² *Richesse des nations*, liv. II, chap. III.

telle ou telle consommation, d'autres lois forcent à des consommations d'une nature spéciale : c'est ainsi, par exemple, qu'une législation obscure et embrouillée oblige les citoyens à payer chèrement les services fort hypothétiques des hommes de loi ; c'est ainsi que les tarifs de douane mal conçus empêchent la consommation de certains produits ou leur emploi dans l'industrie, et obligent le public à acheter des produits qui ne sont pas à sa convenance, etc.

§ VIII. Consommation des absents. — Absentéisme.

527. Lorsque les revenus de l'industrie et des capitaux d'une localité ou d'un pays sont consommés et dépensés ailleurs sans compensation, il en résulte des effets économiques fâcheux pour cette localité, qui va s'appauvrissant¹. Ce mal a pris de grandes proportions en Irlande, et on l'a désigné en Angleterre sous le nom d'*Absentéisme*. Les causes en sont diverses : politiques et économiques. Les deux principaux effets sont : le système d'exploitation par intermédiaires et l'exportation sans retour de la rente des propriétaires, qui ne s'applique ainsi ni aux améliorations agricoles, ni aux développements des diverses branches de travail national.

A ce sujet, M. Mac Culloch avance une proposition qui nous paraît très-contestable. Après avoir prouvé qu'il ne résulte aucun dommage pour la nation anglaise de son goût exclusif pour les denrées étrangères, par cette raison péremptoire, que si les Anglais boivent du vin de Bordeaux, par exemple, c'est qu'ils se procurent ce vin par des exportations d'autres produits, M. Mac Culloch ajoute⁴ : « Ce que nous venons d'établir nous amène à éclaircir la question

¹ V. ce que nous avons dit au sujet de la Balance du commerce (chap. vi).

⁴ *Principes d'économie politique*, trad. en français par M. A. Planche sur la 1^{re} édition, 1851, II^e vol., p. 174.

controversée de la dépense faite à l'étranger par ceux qui s'absentent de leur pays. S'il est vrai qu'un gentleman anglais, vivant en Angleterre, et ne consommant dans sa demeure que des articles étrangers, encourage l'industrie au même degré que s'il ne consommait que des articles anglais, il en est de même de ce gentleman en voyage. Quelque produit qu'il achète à l'étranger, lorsqu'il se trouve à Paris ou à Bruxelles, il faut qu'il le paye, directement ou indirectement, en articles anglais, tout comme s'il restait à Londres, et il est difficile de trouver des motifs quelconques pour affirmer que, dans ce dernier cas, ses dépenses sont moins profitables à son pays que dans le premier cas. »

Cette manière de raisonner cache, ce nous semble, un sophisme. M. Mac Culloch a bien raison pour cette fraction de revenu que le gentleman aurait consacrée aux produits de Paris et de Bruxelles s'il fût resté sur sa terre; mais, s'il fut resté sur sa terre, tout son revenu n'eût pas pris cette direction : une partie eût été placée en améliorations du sol, une autre en dépenses de toute espèce qui eussent alimenté la production nationale, soit par des achats directs, soit par des achats de marchandises soldées, en définitive, par des marchandises nationales. Transporté à Paris ou à Bruxelles, le gentleman qui sert d'exemple emporte ses revenus sans retour, et c'est réellement un cas de balance défavorable à sa patrie¹.

§ IX. **Consommation gratuite ou négative, ou absolument improductive, des Voleurs, des Pauvres, des Oisifs.**

528. Il y a une variété de consommation improductive, qui n'est pas seulement improductive parce qu'elle n'est pas reproductrice, mais parce qu'elle est faite aux dépens de cer-

¹ M. Mac-Culloch paraît avoir pressenti le peu de solidité de son raisonnement; car il a mis, au passage que nous venons de citer, une note presque contradictoire.

tains membres du corps social par des consommateurs tout à fait improductifs, qui détruisent des utilités et des valeurs appartenant à autrui. C'est une consommation qui se fait aux dépens de la production même non reproductive, et que M. Scarbek ¹ a appelée du nom de consommation gratuite ou négative, ou doublement improductive, et que M. Senior qualifie d'absolument improductive.

Quand on cherche à dresser la liste des consommations de cette catégorie, assurément fort préjudiciables à la société, on trouve d'abord la consommation des criminels, qui attentent par profession aux biens d'autrui ; puis les consommations de tous ceux qui exercent une spoliation quelconque à l'abri d'abus et de monopoles artificiels, impunis ou tolérés, ou créés par une mauvaise législation. On trouve ensuite les pauvres, qui, sans être criminels, vivent cependant aux dépens d'autrui, tant ceux qui sont privés pour toujours ou pour un certain temps de leurs aptitudes physiques ou intellectuelles, que les pauvres valides, privés momentanément d'occupation et qui ont épuisé leurs ressources, ou même que ceux qui, bien que laborieux et occupés, ne reçoivent pas en échange de leur travail une rétribution équivalente à leurs besoins indispensables.

529. « L'entretien des pauvres, dit M. Frédérick Scarbek, est une consommation doublement improductive, gratuite, négative, faite au détriment de ceux qui y pourvoient : en sorte que la pauvreté d'un plus ou moins grand nombre d'habitants diminue les forces productives d'une nation, en amenant une diminution de travailleurs, et en empêchant l'accumulation des capitaux, car tout ce qui est consacré à l'entretien des pauvres pourrait être épargné, amassé sous forme de capital productif, et que, de leur côté, les pauvres, par cela qu'ils sont dénués de moyens de travail, ne peuvent

¹ *Théorie des richesses sociales*, 1829, 2^e vol., p. 270.

pas concourir à la production des valeurs, et encore moins à la formation des capitaux... »

Ainsi se trouve réfuté le quiétisme de ceux qui ne voient dans l'entretien des pauvres par la charité publique ou privée qu'une répartition, à plusieurs égards désirable, de la richesse sociale, et qui oublient que la misère des pauvres secourus, en diminuant les revenus des riches, diminue le fonds commun du travail général et engendre la misère universelle : c'est qu'en définitive la société humaine est une société d'Échange et non de Bienfaisance. Si les hommes se réunissent en société pour s'aider mutuellement, cela ne peut avoir normalement lieu, sans dommage pour personne, que lorsqu'il y a échange de services et de valeurs; et toute consommation gratuite est une diminution des richesses individuelle et sociale.

530. M. Senior met aussi dans cette classe les consommateurs qui ne produisent absolument rien en compensation de ce qu'ils consomment; c'est-à-dire les hommes assez riches pour vivre sans travailler et sans rendre *aucun* service à la société : ce sont ceux que l'on peut appeler les *oisifs* véritables. Mais le nombre de ces hommes est fort restreint. Le bon emploi des capitaux et la conservation des propriétés, si utiles à la société, exigent des soins incessants. D'autre part, au fur et à mesure que les sociétés s'éclairent, les hommes que nous considérons sont poussés vers une occupation souvent très-productive pour la société, soit par l'amour de l'accumulation, soit par celui du pouvoir, de l'étude, du désir de se distinguer, et par le besoin plus noble d'être utile à ses semblables.

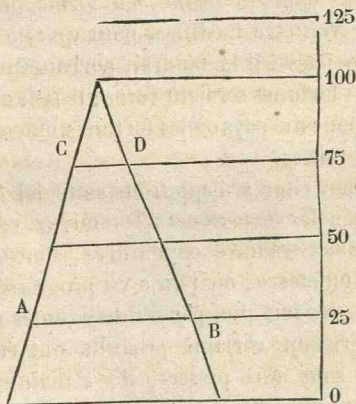
§ X. Loi statistique de la Consommation.

531. La consommation n'est pas, comme l'a dit Sismondi, quand il a voulu faire une objection aux machines, une quantité fixe et arrêtée; elle est, au contraire, élastique

comme les besoins de l'homme (8), et ceux-ci, à vrai dire, n'ont de limites que les moyens de les satisfaire. Or, ces moyens, une fois donnés, satisfont d'autant plus de besoins, *commandent*, comme disent les Anglais, d'autant plus de produits, que le prix de ces produits est moins élevé.

Ce phénomène est très-facile à expliquer : il tient à ce que le bas prix des produits et des services permet les consommations des classes les plus pauvres, qui sont de beaucoup les plus nombreuses (470). En effet, comme le faisait déjà remarquer Adam Smith, la presque totalité du capital de chaque pays se distribue à ces classes sous forme de salaires ; et elles dépensent de plus les revenus de leurs petits capitaux, qui forment une portion très-importante du revenu annuel.

Ce principe, incontestable quand on observe les faits, J.-B. Say l'a représenté graphiquement au moyen d'une pyramide, qui le figure aux yeux et en rend la démonstration palpable.



Supposons que la pyramide représente la fortune des ci-

toyens et que l'échelle d'à côté représente les prix des produits. On voit que, lorsque les produits ne coûtent rien, ou 0, toutes les fortunes représentées par la base de la pyramide peuvent se les procurer ; qu'à un certain prix (100 francs, par exemple) un très-petit nombre d'individus, formant le sommet, peuvent seuls les acheter ; et enfin qu'à 125 francs ils ne sont plus à la portée de personne, ou, ce qui revient au même, tous les hommes renoncent à les acheter.

On peut faire représenter à la pyramide l'ensemble des choses dont une famille a besoin. Au prix de 0, cette famille pourra contenter tous ses désirs ; à 100, elle n'en contentera plus qu'un très-petit nombre ; au-dessus de 100, elle n'en pourra plus satisfaire aucun.

Chaque section de la pyramide peut aussi représenter la portion de fortune que chaque particulier peut et veut consacrer à l'acquisition d'un produit qui s'élève à un prix déterminé.

Ces chiffres sont arbitraires ; mais il est facile de les remplacer par des données réelles. La forme de la pyramide elle-même devrait être modifiée, pour qu'elle pût s'adapter à toutes les sociétés : il la faudrait surbaissée pour un pays où les grandes fortunes seraient rares ; il la faudrait bombée sur les côtés pour un pays où les fortunes moyennes seraient les plus nombreuses.

532. On peut citer à l'appui de cette loi de nombreux exemples. Mais les expériences les mieux constatées, et qu'on peut mieux traduire en chiffres, sont celles qui ont été faites en Angleterre, où l'on a vu progresser la consommation toutes les fois que, par d'intelligentes réformes, les droits renchérissant certains produits ont été diminués. Les choses se sont ainsi passées, il y a maintenant plus de trente ans, lors des réformes provoquées par Huskisson ; plus tard, à l'occasion de la réforme postale, et tout dernièrement, après les nombreuses et importantes réformes aux-

quelles M. Richard Cobden et les ardents Ligueurs de Manchester d'une part et Robert Peel d'autre part ont attaché leur nom ¹.

¹ En 1824, quand les cafés importés en Angleterre payaient 1 shelling lorsqu'ils venaient des colonies, 1 shelling 6 deniers lorsqu'ils arrivaient de l'Inde, et 2 shellings lorsqu'ils étaient de provenance étrangère, on en consommait 8 millions de livres. Huskisson réduisit ce droit à 6 deniers, 9 deniers et 1 shelling 5 deniers, et la consommation augmenta rapidement : elle fut de 11 millions de livres en 1825, de 15 millions en 1826; elle était de 31 millions en 1844. Des faits analogues ont été observés dans le même pays par suite de la réduction des droits qui eut lieu à la même époque sur les laines, les thés, les sucres, les soieries, etc.

Mais les résultats obtenus par les dégrèvements d'Huskisson ne doivent plus être cités qu'en seconde ligne en présence de ceux qu'a produits la grande réforme financière et économique provoquée par les efforts de la Ligue, et obtenues du parlement par sir Robert Peel. (V. une note finale; V. aussi p. 319, et le précis historique de cette réforme dans notre écrit intitulé *Richard Cobden, les Ligueurs et la Ligue*, in-32, 1846. Guillaumin).

En 1839, avant la réforme postale dont M. Rowland-Hill a été le promoteur en Angleterre, c'est-à-dire alors que le port moyen d'une lettre coûtait 85 centimes, on comptait 1,252,000 lettres dans la semaine de janvier en Angleterre seulement (Irlande et Écosse non comprises). Après la réforme, c'est-à-dire lorsque le port des lettres n'a plus coûté que 1 penny, ou 10 centimes, on a compté dans la semaine correspondante de janvier :

En 1840. . .	2,495,000 lettres.	En 1844. . .	3,579,000 lettres.
1841. . .	2,917,000 —	1845. . .	3,995,000 —
1842. . .	3,214,000 —	1846. . .	4,619,000 —
1843. . .	3,542,000 —	1847. . .	4,837,000 —

C'est-à-dire qu'en sept ans la consommation des lettres avait doublé.

Le nombre total des lettres du Royaume-Uni (Angleterre, Écosse, Irlande) a suivi la progression suivante :

	millions de lettres.		millions de lettres.
1839. . .	82.4	1845. . . .	271.4
1840. . . .	168.7	1850. . . .	347.0
1841. . . .	196.5	1854. . . .	445.6

En 1839, sur les 82.4 millions de lettres, il y en avait 6.5 d'affranchies.

Des expériences nombreuses et variées sanctionnent donc la théorie. On en trouve d'autres preuves dans l'histoire des impôts.

§ XI. Producteur et Consommateur. — Importance du Consommateur.

533. En dernière analyse, la consommation est l'unique but, l'unique terme de la production, et on ne devrait jamais s'occuper de l'intérêt du producteur, qu'autant seulement qu'il le faut pour favoriser l'intérêt du consommateur. Adam Smith émet cette maxime fondamentale comme évidente par elle-même¹; mais il se borne à la jeter incidemment dans la discussion du système mercantile. En effet, le consommateur, c'est tout le monde; son intérêt est l'intérêt général, l'intérêt du plus grand nombre, l'intérêt des plus pauvres, l'intérêt des producteurs réunis; tandis que les producteurs se subdivisent en une infinité de classes qui ont des intérêts différents, spéciaux et multiples. Si on privilégie ceux-ci, on ne peut pas le faire également; on lèse les uns aux dépens des autres, en même temps que la masse des consommateurs. La liberté peut seule mettre chaque intérêt à sa place, et la seule rémunération à laquelle les diverses branches de la production aient droit est celle qu'elles peuvent puiser dans le tronc de la consommation, où viennent se confondre tous les courants de la vie sociale.

Nonobstant l'évidence qui apparaît à la réflexion, il est à regretter que le fondateur de l'économie politique ne nous ait pas donné une démonstration de sa proposition.

534. Frédéric Bastiat s'est plus d'une fois préoccupé de cette lacune et nous a laissé sur ce point de lumineux développements. Dans les premières pages de ses *Sophismes économiques*, il a fort bien fait ressortir l'antagonisme naturel qu'il y a entre l'intérêt des producteurs et celui des consommateurs, et la nécessité sociale qu'il y a de préserver ceux-ci des tendances rétrogrades de ceux-là. « Prenons, dit-il, un

¹ II^e.vol., p. 307, édition Guillaumin.

producteur, quel qu'il soit. Quel est son intérêt immédiat? Il consiste en deux choses : 1° que le plus petit nombre possible de personnes se livrent au même travail que lui ; 2° que le plus grand nombre possible de personnes recherchent le produit de ce genre de travail ; ce que l'économie politique exprime plus succinctement en ces termes : que l'Offre soit très-restreinte, et la Demande très-étendue (91) ; en d'autres termes encore : concurrence limitée, débouchés illimités. — Quel est l'intérêt immédiat du consommateur ? Que l'offre du produit dont il s'agit soit étendue, et la demande restreinte. Puisque ces deux intérêts se contredisent, l'un d'eux doit nécessairement coïncider avec l'intérêt social ou général, et l'autre lui être antipathique. Mais quel est celui que la législation doit favoriser comme étant l'expression du bien public, si tant est qu'elle en doive favoriser un ? Pour le savoir, il suffit de rechercher ce qui arriverait si les désirs secrets des hommes étaient accomplis. En tant que producteur, il faut bien en convenir, chacun de nous fait des vœux antisociaux. Sommes-nous vigneron, nous ne serions pas fâchés qu'il gelât... Sommes-nous propriétaires de forges, nous désirons qu'il n'y ait sur le marché d'autre fer que celui que nous y apportons, quel que soit le besoin que le public en ait... »

Poursuivant cette énumération, Bastiat montre que si les vœux de chaque producteur étaient réalisés, le monde rétrograderait rapidement vers la barbarie. La voile proscrirait la vapeur ; la rame proscrirait la voile ; la laine exclurait le coton et le coton exclurait la laine, et ainsi de suite jusqu'à la disette de toutes choses. Considérant ensuite l'intérêt du consommateur, il le trouve en parfaite harmonie avec l'intérêt général, avec ce que réclame le bien-être de l'humanité. Que désire, en effet, le consommateur ? Des saisons propices, des inventions fécondes qui réduisent le travail, le temps et la dépense. Il veut la diminution des taxes,

la paix des peuples, la liberté des transactions internationales.—Ici une objection est faite. On dit : Mais si de pareils vœux étaient exaucés, l'œuvre du producteur se restreindrait de plus en plus et finirait par s'arrêter faute d'aliment. A quoi on peut répondre que dans cette supposition extrême tous les besoins et tous les désirs imaginables seraient complètement satisfaits ; et, dans cette hypothèse, la production laborieuse ne serait certes pas regrettable ! Bastiat conclut, avec raison, que consulter exclusivement l'intérêt immédiat de la production, c'est consulter un intérêt antisocial ; que prendre exclusivement pour base l'intérêt immédiat de la consommation, ce serait prendre pour base l'intérêt général.

Ces raisonnements vont droit au cœur du système protecteur et prohibitif ; et les partisans de celui-ci font tous leurs efforts pour empêcher l'analyse des intérêts divers du producteur et du consommateur. Ils affirment que, le producteur et le consommateur ne faisant qu'un, il est abusif de classer les hommes en producteurs et en consommateurs. Assurément, les économistes n'ont pas la prétention d'établir en principe cette absurdité, que le genre humain est partagé en deux classes distinctes, l'une ne s'occupant que de produire, l'autre que de consommer. Mais il ne s'agit pas de diviser le genre humain ; il s'agit de l'étudier sous deux aspects très-différents. Toutes les sciences procèdent par des classifications analogues, et il est évident que, relativement à tout produit, à tout service, celui qui crée le produit, qui rend le service, est tout à fait distinct de celui qui se procure le produit ou le service pour les utiliser. Pour montrer l'utilité et la légitimité de cette distinction, Bastiat, dans un autre ouvrage ¹, montre le producteur et le consommateur en présence dans toutes leurs transactions : d'un côté, le

¹ *Les Harmonies économiques*, 2^e édition, chap. xi.

producteur produisant l'offre, et, de l'autre, le consommateur effectuant la demande. Or, offre et demande ne sont pas la même chose apparemment!

Bastiat donne ensuite du phénomène des progrès de la production une analyse ingénieuse qui montre que le consommateur ou le public est, relativement à la perte ou au bénéfice qui affectent d'abord telle ou telle classe de producteurs, ce que la terre est à l'électricité, le grand réservoir commun. Tout en sort, et, après quelques détours plus ou moins longs, après avoir engendré des phénomènes plus ou moins variés, tout y rentre. Les résultats économiques ne font que glisser, pour ainsi dire, sur le producteur, pour aboutir au consommateur, de sorte que toutes les grandes questions doivent être étudiées au point de vue du consommateur, si l'on veut en saisir les conséquences générales et permanentes.

Enfin, Bastiat tire encore cette subordination du rôle de producteur, qu'il a déduite du principe d'*utilité*, de la considération de *moralité*. C'est en effet au demandeur des produits, au consommateur, qu'incombe la responsabilité de l'usage, et non au producteur qui subit l'impulsion; car le producteur n'a pas à se préoccuper de la question de savoir si on fera un bon ou un mauvais usage de son vin, de son fer, de son opium. Bastiat fait observer que la religion a parfaitement compris cela, quand elle a adressé au riche, au grand consommateur, de sévères avertissements sur son immense responsabilité.

§ XII. Balance des Consommations avec les Productions.

555. La consommation étant le but et l'unique terme de la production, il y a naturellement un rapport intime entre ces deux grands phénomènes sociaux et entre les deux branches de la science auxquelles ils donnent lieu.

Les économistes ont cherché à préciser l'influence de la

consommation industrielle sur la production, et cette relation a surtout préoccupé J.-B. Say et Sismondi, auxquels nous croyons devoir renvoyer ¹, ainsi qu'au chapitre xv, § 4, dans lequel nous avons déjà dû aborder cette question, qui n'est autre que celle des limites de la production.

536. Au point de vue des consommations privées et non industriellement réproductives, il est évident que c'est de la balance qui s'établit entre la consommation et la reproduction que dépend la décadence de tout groupe social. C'est par l'excès des richesses produites sur les richesses consommées que s'accroissent les capitaux, c'est-à-dire les moyens de travail, c'est-à-dire encore l'aisance des populations ou le nombre des hommes mieux pourvus de toutes choses nécessaires à la vie physique, intellectuelle et morale.

CHAPITRE XXVII.

DES CONSOMMATIONS PUBLIQUES.

I. De la nature des Dépenses publiques. — II. De l'utilité des Dépenses publiques. — Sophismes et Préjugés. — III. Des moyens de subvenir aux Dépenses publiques.

§ I. De la nature des Dépenses publiques.

537. Ce qui est consommé dans l'intérêt de la commune, de la province ou de la nation tout entière, de l'association nationale, compose les consommations gouver-

¹ J.-B. Say : *V. Cours complet d'économie politique*, VII^e partie, chap iv, et *Œuvres diverses*, p. 250 du t. XII de la *Collection des principaux économistes*. — Sismondi : *Nouveaux principes d'économie politique*, dernière partie de l'ouvrage.

nementales ou publiques, plus souvent appelées DÉPENSES PUBLIQUES.

La qualité du consommateur ne change pas la nature des consommations. Les nations, les provinces, les communes, les associations de toute espèce, font des consommations tout à fait analogues à celles des particuliers, et ces consommations peuvent être productives ou improductives; seulement, ici ces termes ont une acception un peu différente de celle que nous leur avons trouvée au sujet des consommations privées.

A moins que l'État ne se fasse exploitateur d'une industrie (et dans ce cas il la monopolise presque toujours dans un but financier ⁴), ses dépenses ne sont pas positivement *reproductives*, c'est-à-dire qu'il ne retrouve pas dans les résultats obtenus le capital avancé; mais, sous forme de sécurité, de justice, d'administration, de force publique, d'usage de routes, de jouissances artistiques ou monumentales, et d'autres services, il trouve des utilités représentant plus ou moins bien l'intérêt et l'amortissement de ce capital. Ce n'est donc pas consommations reproductives qu'il vaut mieux dire, mais consommations productives; et l'on voit qu'ici ces expressions de productives et d'improductives sont prises dans leur sens naturel.

538. Les diverses espèces de dépenses publiques résultent des diverses fonctions que se donne l'autorité supérieure.

C'est un problème qui n'est d'ailleurs pas exclusivement dans les attributions de l'économie politique, que la détermination des fonctions naturelles de l'autorité publique et de l'État, déterminant à leur tour les diverses branches de dépenses et de consommations. Il en a été dit quelques

⁴ Quelquefois l'État exerce des industries concurremment avec les citoyens. C'est le cas des manufactures modèles, des routes, de l'enseignement, etc.

mots déjà au chapitre VII, en parlant de la sécurité dans la production, et de la principale fonction du gouvernement au chapitre IX (§ 4), en parlant de l'intervention de l'autorité publique dans le domaine du travail ¹.

Quoi qu'il en soit, les diverses espèces de dépenses publiques d'un pays sont en fait celles qui résultent des diverses fonctions que sa constitution attribue au gouvernement.

§ II. De l'utilité des Dépenses publiques. — Sophismes et préjugés.

539. Les dépenses publiques étant principalement consacrées, abstraction faite de la dette, à la production de la sécurité intérieure et extérieure, pour la protection des personnes et des propriétés qui suppose l'action de l'administration, de la force publique et de la magistrature, l'utilité de cette grosse partie des dépenses se mesure par l'intensité de cette sécurité obtenue, si l'on peut ainsi parler, corrélative avec l'état des relations internationales, avec l'ordre matériel, l'activité des esprits et la sérénité des âmes.

C'est ici une appréciation à la fois de sentiment et de raisonnement assez délicate à faire. Ce qui est encore fort difficile, c'est de préciser le moyen de mesurer le plus ou le moins de productivité ou d'improductivité, ou, en d'autres termes, le plus ou le moins d'utilité de telle ou telle dépense. Cette détermination est un des problèmes les plus difficiles à résoudre pour les travaux publics, les canaux, les routes, les chemins de fer, etc., composant ce que l'on appelle des travaux d'utilité publique; et, à plus forte raison, elle est encore plus épineuse pour tous les travaux d'art et d'ornementation. Aussi, dans ces divers cas, les questions sont-elles plus

¹ V., p. 155 (deuxième note), la liste des diverses fonctions que les gouvernements s'attribuent plus ou moins, et à laquelle il faut ajouter l'exercice de la charité par divers moyens.

souvent tranchées par voie de sentiment ou de passion, que par la voie du calcul et de l'intérêt bien formulé et bien entendu.

540. Ici retrouveraient naturellement leur place les réflexions que nous avons faites à l'égard des consommations privées, de l'économie, de la prodigalité, du luxe, dans les §§ VI et VII du chapitre précédent. Disons seulement que c'est surtout à propos des dépenses publiques qu'il y a lieu de signaler l'abus du sophisme que toute dépense, quels qu'en soient l'objet et la nature, et quelque improductive qu'elle puisse être, active la circulation et la production, « fait aller le commerce, » comme on dit vulgairement.

Il y a ici, ainsi que l'a si bien fait remarquer Frédéric Bastiat, ce qu'on voit et ce qu'on ne voit pas : ce qu'on voit, ce sont la dépense publique, le mouvement, les achats, les travaux qu'elle occasionne, le bruit qu'elle fait, l'éclat qu'elle répand; ce qu'on ne voit pas, ce sont la peine et les privations de ceux qui travaillent pour gagner l'impôt, c'est la suppression d'un débouché pour les industries vers lesquelles les sommes qui ont formé cet impôt se dirigeaient, car toute dépense publique supprime une quantité équivalente de dépenses privées.

L'application de cette théorie a pour corollaires le développement des fêtes publiques, l'entreprise des travaux publics prématurés et même inutiles dans les temps difficiles, et la destruction de la propriété publique et privée en temps de désordre et de révolution, de gros traitements pour les fonctionnaires publics : toutes conséquences qui se traduisent par de lourdes charges pour les peuples, et des difficultés sans nombre pour l'autorité publique.

541. La dépense d'une fête publique peut se légitimer par des raisons autres que la raison économique, par l'opportunité et les avantages qu'il y a à exciter tel ou tel sentiment, à donner telle ou telle satisfaction à l'opinion pu-

blique. Mais la raison économique ne peut intervenir que pour agir en sens inverse, en montrant ce qu'on ne voit pas, fort triste souvent à côté de ce qu'on voit et qui brille; en montrant que telle paire de gants, par exemple, achetée pour aller à la fête, a empêché l'achat d'une paire de bas chauds, nécessaires à la santé d'un enfant, ou d'un livre utile à un autre, ou bien encore le paiement d'une dette à un fournisseur qui attend son capital pour travailler.

Le préjugé de la fête publique est si répandu, qu'on va même jusqu'à croire, dans des temps de crise et de ralentissement causés par des ébranlements politiques, que c'est là un puissant remède pour ranimer l'industrie, engendrer le travail et mettre les choses en l'état antérieur à la crise. Les hommes politiques, les uns dupes du sophisme, les autres pour satisfaire à un préjugé en vogue et calmer l'esprit des populations, les autres dans un intérêt personnel et de position, ont recours à ce prétendu remède, et c'est là une des causes des augmentations des dépenses qui grossissent les budgets. Les fêtes, les réjouissances officielles, les représentations forcées des fonctionnaires publics, dans des temps tristes ou malheureux, sont des dépenses insignifiantes, comme stimulants, à la reprise des affaires : elles irritent plus qu'elles ne calment les classes de la société qui souffrent; elles provoquent les familles qui prennent part à ces fêtes et à ces représentations à des dépenses ruineuses; elles donnent un encouragement factice à certaines industries aux dépens de certaines autres; elles sont donc une perte sèche pour la communauté. Pour que le phénomène économique soit à la fois effet et cause de la prospérité, il faut qu'il se produise en sens inverse; il faut que l'impulsion vienne des familles, que l'aisance rende possible la satisfaction des besoins et engendre le progrès des consommations. De cette façon, chaque jour de repos, chaque anniversaire religieux, ou national, ou local, ou traditionnel,

devient un prétexte de réjouissances particulières qui, par leur répétition et leur étendue, font les véritables réjouissances publiques. Que dans ce cas les corps municipaux votent quelques menues dépenses générales, rien de mieux; mais que cela ne dépasse jamais une petite fraction des ressources, et surtout qu'on ne se fasse pas l'illusion de croire que c'est ainsi, en dépensant à la place des contribuables, qu'on fait la prospérité des peuples et l'éclat des empires!

542. L'erreur que nous venons de signaler se retrouve sous une autre forme dans les dépenses publiques auxquelles les autorités se laissent souvent entraîner, quand dans les temps difficiles elles ont à venir en aide aux classes nécessiteuses, privées de travail et de salaires, et inquiétantes pour la tranquillité et la sécurité publiques. Que dans ces moments difficiles on fasse la charité aux nécessiteux par tous les moyens possibles, surtout par le moyen du travail, plus ou moins bien conçu, rien de mieux. Il y a péril; il faut attendre un temps meilleur. Mais qu'on ne se laisse pas aller à l'illusion; que les secourus soient bien avertis que c'est là une perte réelle, un sacrifice social en leur faveur, et que les administrateurs ne se disent pas : « Qu'importe que les travaux qu'on va entreprendre n'aient pas d'utilité? qu'importe que l'effet utile produit soit au-dessous des dépenses faites? cela fait aller le commerce; » car, par suite de ce faux raisonnement, ils seront conduits à consommer improductivement (plus longtemps ou en plus grande quantité qu'il ne faudrait) le travail d'un grand nombre d'ouvriers absorbant un capital considérable, comme cela s'est vu dans beaucoup de pays, aux époques des grandes crises; — sans compter les effets de démoralisation produits sur les hommes employés à de pareilles œuvres, naturellement mal conduites, mal administrées, et qui sont des écoles de paresse et de débauche pour les uns, et des occasions de malversations pour les autres.

« Comme mesure temporaire, dit M. F. Bastiat, dans un temps de crise, pendant un hiver rigoureux, cette intervention des contribuables agit dans le même sens que les assurances ; elle prend du travail et des salaires sur les temps ordinaires, pour en doter, avec perte, il est vrai, des époques difficiles. Comme mesure permanente, générale, systématique, ce n'est autre qu'une mystification ruineuse, une impossibilité, une contradiction qui montre *un peu* de travail stimulé qu'on voit, et cache *beaucoup* de travail empêché qu'on ne voit pas. »

543. C'est la même théorie qui entraîne les administrations et les corps constitués vers des dépenses d'ornementation, d'agrandissement ou d'embellissement, et de divers travaux utiles qui dépassent la proportion de ce qui est indispensable, ou même nécessaire, ou réellement profitable.

Quand il s'agit de pareils travaux, que l'on invoque toutes les raisons possibles tirées de la convenance et de l'utilité des travaux, s'il y en a de bonnes à donner ; mais qu'on ne se propose pas de créer du travail pour les ouvriers, car ce travail sera soldé aux dépens d'autres travaux, avec des ressources soutirées de divers points qu'on aura appauvris pour accumuler artificiellement du travail, des ouvriers et des salaires sur un seul point.

Prenons pour exemple le remaniement du quartier d'une ville :

Cette reconstruction peut être nécessaire pour la circulation, pour l'assainissement, etc. Mais, avant de s'extasier devant les nouvelles bâtisses, souvent votées fort à la légère, il faut voir si les besoins de changement étaient réels ; il faut tenir compte de la valeur des propriétés détruites, de l'importance du capital absorbé par les nouveaux bâtiments, capital qui fait faute à diverses industries dans le pays ; il faut tenir compte des intérêts froissés par le déplacement, des inconvénients de l'affluence des ouvriers attirés sur un

point, de la dette contractée par la commune, et du temps pendant lequel l'embellissement forcera à maintenir des impôts (l'octroi, par exemple) qui auraient pu ou être allégés ou servir à des améliorations plus profitables.

544. C'est encore la même théorie qu'on a invoquée à tort pour légitimer les gros traitements, les subventions, etc.

Voltaire était l'interprète de cette erreur lorsqu'il disait : « Le roi d'Angleterre a un million sterling à dépenser par an... Ce million revient tout entier au peuple par la consommation ¹. »

La vérité est que, si le roi d'Angleterre reçoit gratuitement des valeurs, il ne les redonne pas, mais les échange, ce qui est bien différent, contre d'autres valeurs. Il n'entre pas dans notre idée de critiquer ici le salaire des plus hauts dignitaires d'un État, salaire qui est basé sur des considérations dont l'Économique n'est pas seule juge, et au nombre desquelles il faut faire entrer celle-ci, qu'il est juste et profitable de payer les services administratifs selon leur importance, pour retenir ou attirer des hommes d'élite dans les fonctions publiques. Ce que nous voulons dire, c'est qu'on se trompe en croyant légitimer ce salaire par les avantages qu'en retirent les contribuables, en tant que vendeurs ou fournisseurs de produits en échange de ce salaire. En d'autres termes, nous voulons avancer que, si les gros traitements encouragent le commerce, ceux qui les payent voient diminuer d'autant leurs revenus, leurs consommations, et finalement les encouragements qu'ils pourraient accorder eux-mêmes et bien plus naturellement à l'industrie et au commerce. De sorte qu'il y a simplement déplacement de valeurs et d'encouragements, en supposant toutes choses égales d'ailleurs.

¹ Article ÉCONOMIE, dans le *Dictionnaire philosophique*.

545. A l'aide de ce sophisme, on pourrait être conduit à légitimer toute espèce de dilapidations, d'exactions et de vols, et, par exemple, ainsi que le fait observer Robert Hamilton, à trouver utile l'opération de ce voleur qui, après avoir pris les écus d'un marchand, encouragerait son commerce en lui achetant ses marchandises.

546. C'est le même sophisme généralement répandu qui inspire aux masses la destruction des monuments, et légitime à leurs yeux celle des propriétés publiques et même privées, dans les temps de colère et de désordre. Il n'y a pas grand mal, avons-nous souvent entendu répondre à nos propres observations : « cela donnera du travail aux ouvriers; cela fera aller le commerce, qui ne va pas déjà si bien. »

Des populations instruites à temps de la véritable nature des choses ne raisonneraient et n'agiraient point ainsi.

§ III. Des moyens de subvenir aux Dépenses publiques.

547. Les gouvernements et les administrations des communes, des provinces et des États pourvoient aux dépenses publiques au moyen des ressources qu'ils tirent des revenus de quelques propriétés publiques, et plus généralement de l'Impôt et du Crédit; mais, comme l'intérêt des sommes empruntées est payé à l'aide d'un accroissement d'impôt, il s'ensuit que la ressource par excellence pour faire face aux dépenses publiques, c'est l'Impôt ou contribution imposée par le souverain (prince ou peuple) aux divers citoyens, selon certaines conditions et principalement selon leur fortune.

Puisque l'impôt ne peut être prélevé que sur la fortune des citoyens, il doit être, autant que possible, le paiement de la sécurité et de la protection obtenue par l'action des agents du gouvernement, et aussi le paiement de quelques autres services généraux, ou de travaux réels et positifs; il est vraiment légitime que toutes les fois l'État

procure aux contribuables, en échange de ce sacrifice, un avantage équivalent. En d'autres termes, l'impôt ne doit pas dépasser la prime d'assurance, c'est-à-dire la quote-part des frais nécessaires pour garantir la personne et la propriété du citoyen, plus le salaire des autres services que les gouvernements jugent à propos de rendre en même temps que ce service fondamental et nécessaire, qu'il est difficile de supposer livré à la libre concurrence. (V. chapitre VII sur la SÉCURITÉ.)

548. La nature, l'assiette, la perception des impôts, leur produit, leur influence sur la production, la circulation et la consommation, et sur la condition des hommes, donnent lieu à une branche annexe de l'économie politique, à la Science des finances ¹.

549. Nous nous bornerons à rappeler ici que l'impôt est un dès éléments des frais de production et du prix des produits, qui, selon qu'il est plus ou moins élevé, plus ou moins bien assis, peut avoir la plus grave influence sur les progrès de l'industrie, la condition des hommes et l'hygiène du corps social.

550. D'après ce que nous venons de dire dans ce chapitre, il est facile d'apprécier à sa juste valeur cette proposition, quelquefois invoquée, que — l'impôt est le meilleur des placements. Sans doute, si on entend par impôt la prime d'assurance justement payée pour la sécurité, il est évident que le citoyen ne pourrait faire un meilleur usage de son revenu, puisque la sécurité, l'ordre et la garantie de la jus-

¹ V. le volume intitulé : *Notes et petits Traités faisant suite aux Éléments d'économie politique*, 1 vol. in-18, chez Garnier frères. — La plupart des économistes qui ont fait des traités méthodiques et généraux de la science discutent toutes ces questions dans la dernière partie de leur ouvrage, qui est ainsi un traité de finances, branche de connaissances assez importante, assez caractérisée et assez riche aujourd'hui de recherches de toutes sortes, pour qu'on puisse désormais l'examiner en dehors d'un cours d'économie politique proprement dit.

tics sont les premiers besoins de l'homme en société. On peut encore admettre, à de certains égards, que le paiement des autres services rendus par l'État est un bon emploi d'une autre fraction du revenu; mais, en allant au delà, on est dupe du sophisme énoncé ci-dessus en détail : on aboutit à l'absorption et à l'emploi de tout le revenu par l'État, ce qui conduit à la direction de la production par l'État, c'est-à-dire au communisme (94, 404).

CHAPITRE XXVIII.

RÉCAPITULATION.

Coup d'œil rétrospectif sur les questions abordées dans ce volume. — Importance de la Science économique. — Définition de la Civilisation. — Les questions de Population.

554. Arrivé à la fin du cadre que nous nous étions tracé, nous allons jeter un coup d'œil récapitulatif sur l'étude que nous venons de faire.

Nous nous sommes d'abord rendu compte de la nature de la science économique et du rang qu'elle occupe parmi les autres sciences morales et politiques, et nous avons pris une première notion de la RICHESSE, objet de la science, des *besoins* qu'elle satisfait et des qualités qui la constituent : l'UTILITÉ et la VALEUR.

Nous avons vu surgir dans ces premiers développements les notions d'*Intérêt individuel*, de *Propriété*, d'*Echange* et de *Monnaie*.

Nous avons ensuite fait l'analyse du phénomène de la **Production**, analogue dans toutes les branches de l'INDUSTRIE humaine; et nous avons vu quels sont les agents personnels de la production, et les agents matériels, soit

naturels, soit créés par l'homme, et se résumant en ces trois instruments généraux : le TRAVAIL, le CAPITAL et la TERRE. Nous avons déterminé comment se font les *Progrès en industrie*, et quels sont les éléments des *Frais de production*. Nous avons ensuite établi la classification de toutes les branches de l'activité humaine.

Nous avons étudié successivement la nature des trois instruments généraux de l'industrie, le TRAVAIL, le CAPITAL et le TERRE, et signalé les principales questions nombreuses et délicates qui se groupent autour de ces sujets fondamentaux.

Nous avons ensuite parcouru les conditions nécessaires ou favorables à la production, et nous avons successivement arrêté l'attention du lecteur sur la *Sécurité*, la *Division du travail*, la *Liberté du travail*, la *Libre concurrence*, au sujet de laquelle nous avons dû parler des anciennes *Corporations* d'arts et métiers, de la *Réglementation* administrative en matière économique, de l'ASSOCIATION et de la prétendue *Organisation du travail*, et enfin des MACHINES, à propos desquelles nous avons constaté l'importance de l'industrie moderne dans la production.

Dans la seconde partie, nous avons groupé tous les sujets plus particulièrement relatifs à la **Circulation** de la Richesse et nous avons successivement traité de la MONNAIE et des *Signes* qui la représentent, du CRÉDIT et des BANQUES, et des autres institutions qui s'y rapportent.

Nous avons ensuite traité des ÉCHANGES et des DÉBOUCHÉS, à propos desquels interviennent le système dit de la *Balance du commerce* (ou *système mercantile*), et celui de la *Protection douanière*, tous deux opposés au principe de *Libre concurrence*, exposé dans la partie précédente.

Dans la troisième partie relative à la **Distribution** de

la Richesse, nous avons d'abord formulé les principes et le mécanisme de la RÉPARTITION, en nous arrêtant sur le principe fondamental de PROPRIÉTÉ individuelle, pour en montrer l'origine, la légitimité et l'utilité sociale. Nous avons ensuite analysé les questions se rattachant aux diverses parts du résultat de la production : part du travail, SALAIRE et BÉNÉFICE ; part du capital, INTÉRÊT ou LOYER et BÉNÉFICE ; part de la terre, RENTE ou FERMAGE et BÉNÉFICE.

Enfin, dans la quatrième partie, nous parcourons les questions que font naître l'emploi et la **Consommation** de la Richesse privée ou publique.

Ainsi que nous l'avons annoncé en commençant, l'étude méthodique de ces questions nous a fait pénétrer dans le mécanisme de l'*Organisation* économique des sociétés ; et nous avons pu voir qu'elle constitue d'une part un cours de physiologie sociale, et d'autre part un cours de philosophie industrielle. Elle est le flambeau de la Statistique et de l'Histoire, de la science du Droit, le plus puissant auxiliaire de la Morale et de la Philosophie. Sans elle il est impossible d'avoir une idée nette des notions contenues dans ces grands mots de Propriété, de Liberté, d'Égalité, de Justice, de Gouvernement, de Civilisation, etc., et d'aborder les questions sociales avec une suffisante netteté.

552. Nous ne voulons point revenir sur ce qui a pu être dit çà et là, et dans des chapitres spéciaux, sur ces divers sujets ; mais nous voulons hasarder ici une définition de la civilisation au point de vue économique.

Assurément Civilisation signifie :

L'action des Facultés humaines, plus libres et mieux employées ;

Le Capital croissant ;

La Terre mieux cultivée et plus productive ;

La possession la plus naturelle, la plus légitime et la mieux garantie des instruments de l'industrie et des résultats du Travail ;

L'Impôt de mieux en mieux assis, et utilement employé ;

Ce qui signifie progression des sociétés en aisance, en moralité, en intelligence, et dans la voie de l'égalité ; car, au fur et à mesure que la civilisation marche, que la société s'enrichit en choses et en sciences, que le capital matériel et le capital moral s'élèvent, l'égalité de choses, l'égalité de talent, l'égalité de sentiments, s'introduisent parmi les hommes ; c'est là un idéal qu'elle n'atteindra jamais, mais vers lequel elle s'avance sans cesse.

Tous ces résultats sont immanquables, si la population se modère de manière à ne pas déborder la limite des subsistances. Dans le cas contraire, les propriétaires des terres, des capitaux et des talents dominant légitimement le marché, et les hommes qui n'ont en leur possession que l'instrument-travail, plus nombreux, trop nombreux, sont naturellement forcés de subir les conditions que leur font les autres hommes.

553. Ceci nous conduirait aux délicates questions que fait naître le nombre des hommes, ou qui, en d'autres termes, se rapportent à la POPULATION.

Nous n'avons plus cru devoir les comprendre dans ces *Éléments*. Le lecteur trouvera un résumé de ce vaste sujet dans le volume que nous avons destiné à compléter celui-ci¹, au moyen de plusieurs notes et éclaircissements qui auraient gêné l'enchaînement des sujets que nous avons traités.

¹ V. *Notes et petits Traités faisant suite aux Éléments de l'économie politique*, in-18, chez Garnier frères.

tés, et de quelques études qui n'auraient pu recevoir dans le présent volume un développement suffisant.

Bien que nous renvoyions à un autre volume pour certaines questions spéciales relatives à la Population, nous devons faire remarquer que ce sujet revient sans cesse dans ce cours d'économie politique, puisque la population est à la fois le but et le moyen de la production et de la consommation de la richesse.

NOTES.

I. Sur les Divisions générales de la Science.

Les classifications scientifiques les plus commodes, les plus élémentaires, ne sont pas toujours les plus naturelles. La nature n'admet pas de division absolue : tout se tient, tout s'enchaîne. Les sections, les partages, sont donc forcés; mais ils aident l'esprit, qui procède plus facilement par l'examen de points circonscrits en s'élevant de proche en proche de l'Analyse à la Synthèse, ou, s'il est assez clairvoyant pour apercevoir tout d'abord l'ensemble, en descendant aux détails, par des opérations successives dont la classification est également artificielle.

Il ne faut donc pas attacher aux divisions que nous avons adoptées plus d'importance philosophique qu'elles n'en doivent avoir.

On peut admettre avec J.-B. Say trois grandes phases dans le rôle de la RICHESSE, à la création de laquelle tout le monde concourt, et dont chacun doit avoir une part équitable. Elle est d'abord *Produite*, ensuite *Distribuée* dans la société, et finalement *Consommée*, c'est-à-dire utilisée ou employée. Dans ces trois cas, la nature procède par des lois immuables : il faut démontrer celles que l'on connaît, de là les *théorèmes* ou *propositions*; il faut rechercher celles que l'on ne connaît pas encore, de là les *problèmes* ou *desiderata* fort nombreux en Économie politique, comme dans la plupart des sciences.

Les lois bien ou mal constatées sont plus ou moins appliquées, et il faut en suivre les résultats en remontant des Effets aux Causes, et en descendant des Causes aux Effets.

Aux trois parties de J.-B. Say on peut en ajouter une quatrième, et s'occuper, comme nous l'avons fait :

De la *Production* de la Richesse;

De l'*Échange* ou de la *Circulation* de la Richesse;

De la *Distribution* ou de la *Répartition* de la Richesse;

De la *Consommation* ou de l'*Emploi* de la Richesse.

Mais les phénomènes Économiques sont encore suffisamment classés en deux parties :

La *PRODUCTION* et la *DISTRIBUTION*;

En faisant entrer les questions relatives aux Échanges dans la première partie, et en composant la seconde de la Distribution, et de ce qui reste à dire de la Consommation.

Beaucoup de phénomènes relatifs aux différentes parties de la science se retrouvent nécessairement dans la Production. Pour que la Production ait lieu, il faut, en effet, qu'il y ait Consommation reproductive, c'est-à-dire transformation d'une certaine quantité de Valeurs. De même, il n'y a pas de Production de quelque importance sans Échange et Circulation.

L'on comprend donc que, pour aborder les questions de Distribution

et de Consommation, les plus délicates de la science, la meilleure préparation, la préparation indispensable, est l'étude des lois de la Production. De cette manière, on risque moins de s'égarer dans les Systèmes et les Utopies. Dire que les Économistes se sont plus occupés de la Production que de la Distribution et de la Consommation de la Richesse, c'est dire que les Économistes ont commencé par le commencement. Rien n'empêche, d'ailleurs, ceux qui font cette observation de contribuer à l'avancement de la science, et d'allumer le flambeau qui doit nous éclairer. Ainsi se trouve réfutée, ce nous semble, l'accusation, un peu banale, sans cesse adressée aux Économistes, de s'occuper trop exclusivement et par système des questions relatives à la production. N'est-ce pas comme si on reprochait aux chimistes de se complaire dans la chimie minérale, qui est aujourd'hui celle où les phénomènes sont le mieux connus, et où l'on trouve, jusqu'à présent, les meilleurs renseignements pour aborder l'étude de la matière organique? Au reste, il n'est plus vrai, aujourd'hui moins que jamais, que les Économistes s'occupent exclusivement de la Production de la Richesse. V. chap. xxvi.

II. Sur les expressions de Richesse, d'Utilité et de Valeur. Valeurs officielles. — Valeurs publiques.

Le sens de ces trois termes fondamentaux a été fixé dans le cours des trois premiers chapitres consacrés aux premières notions, à l'analyse de la Production et à la Valeur; mais il est nécessaire de faire ici un rapprochement des synonymes employés par divers économistes.

Les qualités des choses, du travail et des services, que nous avons appelées *Utilité*, *Valeur*, ont reçu les appellations suivantes, savoir :

UTILITÉ.	VALEUR.	par
Qualités usuelles.....	Valeur vénale.....	Les Physiocrates. Ad. Smith, Ricardo, Malthus, Rossi, etc.
Valeur en usage ou Valeur usuelle.....	Valeur en échange.....	
Utilité intrinsèque.....	Valeur intrinsèque d'échange.....	Malthus ¹ .
Valeur d'utilité.....	Valeur échangeable.....	J.-B. Say, Walras.
Valeur directe.....	Valeur relative.....	Storch.
Utilité gratuite.....	Utilité onéreuse.....	F. Bastiat ² .
Utilité gratuite.....	Utilité valable.....	A. Clément ³ .
Utilité.....	Utilité valable.....	Walras ⁴ .
	Utilité rare.....	
Utilité.....	Valeur.....	John Mill, H. Passy ⁵ , Joseph Garnier.

¹ Malthus, dans ses *Principes d'Économie politique*, p. 56, admet trois espèces de valeur : 1° la valeur en usage, qu'il définit l'utilité intrinsèque d'un objet; 2° la valeur nominale d'échange ou valeur des choses estimées en métaux précieux; c'est le prix courant; 3° la valeur intrinsèque d'échange ou pouvoir d'acheter (c'est l'équivalent du prix courant en objets de toute nature).

² *Harmonies économiques*.

³ *Dictionnaire de l'Économie politique*, art. UTILITÉ.

⁴ *Théorie de la Richesse sociale*.

⁵ *Dictionnaire de l'Économie politique*, art. VALEUR.

La RICHESSE, c'est

a. L'Utilité aussi bien que la Valeur, pour Ad. Smith, J.-B. Say, Rossi, Bastiat, Joseph Garnier, etc. (J.-B. Say appelle l'Utilité, richesse naturelle; la Valeur, richesse sociale.)

b. Toute chose ayant valeur échangeable, pour Mac Culloch, Ricardo, A. Clément, Walras.

c. Les produits matériels seulement, pour les physiocrates, Malthus, Sismondi, Droz, Dutens, E. Daire, etc.

d. Les produits et les services, pour J.-B. Say, Dunoyer, Rossi, J.-S. Mill, Passy, Clément, Joseph Garnier, etc.

e. Storch appelle les produits immatériels, les biens internes, et les autres les biens externes. Il en montre l'analogie; mais il ne les comprend pas également dans la richesse.

Nous avons eu soin de dire que l'utilité donnée par la nature n'est gratuite qu'à la condition d'être en assez grande abondance pour être à la disposition de tous, et qu'elle n'est pas gratuite si elle est en quantité limitée, si elle est à l'état d'utilité rare. Des économistes ont pensé et raisonné comme si l'utilité naturelle était toujours gratuite. C'est à ce point de départ, qui nous paraît erroné, que commence la théorie de la gratuité des agents naturels exposée par Bastiat sur la propriété foncière, dans ses *Harmonies économiques*, publiées en 1850, et, avant lui, par M. Carey, dans son livre intitulé *Past, present and future*, publié en 1848.

Nous avons pensé que ceux qui ne donnent le nom de Richesse qu'aux choses ayant de la valeur ou échangeables mutilent la science en omettant une partie des choses qui satisfont les besoins des hommes, la richesse naturelle. Ils sont conduits à dire qu'un pays où la nature a répandu ses dons n'est pas un pays riche, ce qui est diamétralement opposé au sens usuel du mot Richesse.

Nous avons également pensé que ceux qui n'admettent pas, avec les physiocrates, parmi les produits et les richesses les résultats du travail s'appliquant aux hommes, méconnaissent l'analogie de ces résultats avec ceux du travail s'appliquant aux choses, et mutilent encore plus la science que les précédents en excluant une masse énorme d'utilités et de valeurs individuelles et sociales.

Le mot Richesse peut donc être entendu au moins de quatre manières différentes, et son sens est susceptible de recevoir plus ou moins d'extension, selon qu'on lui fait signifier la Valeur seule ou la Valeur aussi bien que l'Utilité, et selon qu'on admet ou non la matérialité comme caractère fondamental de la valeur et de la richesse.

Il est à remarquer qu'Adam Smith n'a pas traité cette question directement; nulle part même il n'établit d'une manière explicite le sens précis qu'il attache au mot Richesse. Le plus ordinairement il définit la Richesse « le produit annuel de la Terre et du Travail, » indiquant ainsi les sources de la richesse (terre, travail et capital), mais non la nature de la richesse

Cette définition a aussi l'inconvénient de comprendre les produits de la terre non appropriables. On voit cependant dans le livre de Smith, malgré le louche de quelques expressions, qu'il était loin de refuser les qualités de la richesse aux produits immatériels. Quoi qu'il en soit, les deux écoles se disputent son autorité. V. le mot de M. Rossi à ce sujet (42) et la classification des capitaux (115) par Adam Smith.

Les partisans du système mercantile (tous les écrivains économistes antérieurs à Hume et à l'école physiocratique étaient de ce nombre), faisant consister la richesse uniquement dans les métaux précieux, avaient aussi une fausse idée de la richesse en général. Les physiocrates, disciples de Quesnay, outre qu'ils méconnaissaient la richesse immatérielle, avaient même une fausse idée de la richesse matérielle, en ne la voyant que dans le produit net des terres, et en refusant toute productivité à l'industrie manufacturière et à l'industrie commerciale.

Les partisans du système douanier prohibitif invoquent les erreurs du système mercantile. Ils avancent en outre que « le travail constitue la richesse d'un peuple, » entendant par ce mot de travail, non les *résultats du travail* (ou bien encore la puissance du travail et les capitaux), ce qui rendrait leur proposition juste, mais l'*intensité* du travail, ce qui les conduit à préférer toute mesure qui fait travailler beaucoup pour produire peu, à désirer le moins de produits possible, et à prôner les avantages de la disette, c'est-à-dire la cherté. C'est en s'appuyant sur ces erreurs qu'ils croient légitimer les empêchements qu'ils demandent pour limiter la production par *voie d'échange*, afin de laisser un champ plus libre à la production directe et exclusive de certains produits. (V. le chap. xvii.)

VALEURS OFFICIELLES. — VALEURS PUBLIQUES. — Nous nous sommes très-longuement étendu sur le sens du mot *Valeur* au singulier dans les chap. I, II et III; nous avons indiqué le sens économique et le sens financier de *Valeurs* au pluriel (26 et note).

Par *valeurs officielles*, on entend les prix permanents auxquels les administrations des douanes évaluent en Angleterre (depuis 1796; en France depuis 1826) les importations et les exportations pour les totaliser. En France et en Belgique, depuis quelques années, une commission est chargée d'indiquer les évaluations actuelles et de reviser tous les ans ses appréciations des années précédentes. Les prix, ainsi variés, prennent le nom de *Valeurs actuelles* dans les statistiques de la douane.

On donne quelquefois, et assez improprement, le nom de *Valeurs publiques* aux titres de créances sur l'État (coupons d'emprunt, bons du Trésor, etc.) et aux actions et obligations de quelques grandes compagnies, telles que les banques, les entreprises de chemin de fer, les assurances, etc.

III. Attaque et défense de la Propriété (V. chap. xix).

Un publiciste d'un talent supérieur, M. P.-J. Proudhon, a attaqué,

dans ces dernières années, la propriété avec un grand éclat, surtout dans ses premiers ouvrages : *Qu'est-ce que la propriété*¹? — *Lettre à M. Blanqui sur la propriété*; — *Avertissement aux propriétaires*². Dans le premier de ces écrits, dont les deux autres ne sont que le développement, M. Proudhon fait à cette question : « Qu'est-ce que la propriété? » cette singulière réponse : *La propriété, c'est le vol*, imitée d'un publiciste de la Révolution, Brissot-Warville, qui écrivait dans un livre fort médiocre (*Rech. philos. sur le droit de propriété*) ces paroles : « La propriété exclusive est un vol dans la nature. Le voleur dans l'état naturel, c'est le flic. » M. Proudhon a fait un tour de force; mais, malgré les prodigieuses ressources de son argumentation, il n'est pas parvenu à se convaincre lui-même. Arrivé à la fin de son écrit, il conclut d'une manière assez mystique à un moyen terme entre la propriété individuelle et la communauté, et qu'il appelle la *Possession*.

Or M. Louis Reybaud (*Études sur les Réformateurs*, 2^e volume) a opposé à M. Proudhon cet argument : Ou la possession sera précaire, et elle offrira les inconvénients de la communauté; ou elle sera sérieuse, plus ou moins emphytéotique et transmissible, et alors elle ne différera pas de la propriété. Dans une seconde édition de ce premier écrit, M. Proudhon dit dans sa préface qu'il entend par *propriété* la *somme des abus de la propriété*; ce qui transforme la question. M. Proudhon a repris son thème, dans des écrits subséquents, à d'autres points de vue; ce qui ne l'a pas empêché d'écrire, dans son ouvrage intitulé *Système des contradictions économiques*³, la plus vigoureuse et la plus saisissante critique qui ait été faite du communisme.

De nombreuses attaques à la propriété sont répandues dans les écrits des philosophes anciens et modernes (Mably, J.-J. Rousseau, etc.), des Pères de l'Église, des légistes, des publicistes politiques, des administrateurs et des préconisateurs de nouveaux systèmes sociaux qu'on a de nos jours appelés *socialistes*.

Ce sont les économistes du dix-huitième siècle, nous l'avons dit, qui, les premiers, ont montré dans le Travail et l'Utilité sociale le véritable fondement de la propriété, que l'on faisait découler avant eux du droit divin, du droit de conquête, du droit domanial ou royal, ou de tout autre droit spéculatif ne reposant pas sur la nature des choses et la nature de l'homme. (V. chap. XIX.)

Les ouvrages dans lesquels la question de la propriété est le mieux élucidée sont : le *Traité de la propriété*, par Charles Comte⁴; dans la plupart des pamphlets de Bastiat : *Propriété et Loi*; — *Protectionnisme et*

¹ Paris, Brocard, 1840; vol. in-12. — 2^e édition, 1848. Chez Garnier frères.

² 1841. Chez les mêmes.

³ 2 vol. in-8. Paris, Guillaumin, 1846; chap. XII. — 2^e édition. 2 vol. in-8. Chez Garnier frères.

⁴ Paris, Chamerot, 1854. 2 vol. in-8.

Communisme; — *Capital et Rente*; — *Gratuité du crédit*; — *Spoliation et Loi*¹; dans le livre de M. Thiers intitulé *De la propriété*²; dans un livre de M. de Molinari intitulé *les Soirées de la rue Saint-Lazare, entretiens sur les lois économiques, défense de la propriété*³; dans l'article PROPRIÉTÉ du *Dictionnaire de l'Économie politique*, par M. Léon Faucher.

IV. Propriété intellectuelle.

Dans ces derniers temps, les législateurs de divers pays (Belgique, Piémont, France, Angleterre) ont augmenté la durée de ces privilèges. Cette cause a été défendue avec beaucoup de verve et d'esprit, mais quelquefois avec de faux arguments, dans une série d'écrits publiés par M. Jobard, de Bruxelles, directeur du musée de l'industrie belge, qui a demandé la pérennité des brevets d'invention⁴. Elle a été également défendue avec un talent supérieur par M. de Molinari, notamment dans l'ouvrage que nous venons de mentionner. Voir aussi sur ce sujet le *Traité* de Charles Comte *sur la Propriété*, le *Traité des brevets d'invention*⁵ et le *Traité des droits d'auteurs dans la littérature, la science et les beaux-arts*⁶, par M. A. Renouard, conseiller à la Cour de cassation et vice-président de la Société d'économie politique, qui est opposé à la doctrine de la pérennité.

Dans ces derniers temps, la question a été éclaircie dans une remarquable discussion entre MM. Alloury (*Journal des Débats*, 19 et 28 août 1855), Frédéric Passy (*Journal des Économistes*, 2^e série, tomes IV et VIII) et de Molinari (même recueil, tomes VII et IX).

V. Des Industries agricole, manufacturière et commerciale.

On trouve souvent dans les ouvrages d'économie politique des chapitres spécialement consacrés à chacune de ces trois industries. S'il n'en est pas de même dans ces *Éléments*, c'est que les conditions générales économiques qui se rapportent à l'une de ces branches de l'industrie humaine se rapportent à l'autre; se rapportent non-seulement à ces trois, mais à toutes les autres. En considérant séparément ces trois branches, on se trouve conduit à faire beaucoup de répétitions et à poursuivre trois cours d'économie politique parallèles, qui ne différeraient que par les notions technologiques, et non par les propositions générales d'économie politique applicables à toutes.

¹ Publiés en 1848, 1849 et 1850, et remis en un volume in-8. Paris, Guillaumin, 1854.

² 1 petit volume. 1848. Paris, Paulin.

³ 1 vol. in-18. 1849. Paris, Guillaumin.

⁴ Ces écrits se trouvent résumés dans celui-ci : *Organon de la propriété intellectuelle*. 1851. 1 vol. in-18. Paris, Mathias; Bruxelles, Decq.

⁵ Paris, Guillaumin, 2^e édition, 1844. 1 vol. in-8.

⁶ Paris, J. Renouard, 1858 et 1859. 2 vol. in-8.

Au reste, le lecteur trouvera les questions plus spécialement agricoles traitées dans les chapitres relatifs à la Terre (vi), à la Propriété (xix), à la Rente (xxiv), au Revenu général (xxv), — les questions traitant plus spécialement d'industrie proprement dite dans les chapitres relatifs à la Division du travail (viii), à la Liberté du travail (ix), aux Machines (xi); — les questions relatives aux Échanges et au Commerce, dans les chapitres relatifs au Crédit et aux Banques (xiv), aux Débouchés (xv), au Système mercantile (xvi), à la Liberté du commerce et à la Protection douanière (xvii).

Mais ces divers chapitres ne sont nullement conçus au point de vue d'une branche spéciale de la production; ils se rapportent, au contraire, à toutes, ainsi que les autres, et nous ne les classons ici, comme nous venons de le faire, que pour répondre à une question du lecteur.

VI. Nomenclature des Systèmes en économie politique.

Le mot de *Système* a, entre autres significations, celle d'un ensemble de dispositions, et, par analogie, d'un ensemble de propositions formant une théorie. C'est dans ce sens de théorie qu'on le prend en économie politique. Nous allons énoncer les diverses théories qui portent spécialement le nom de système.

Système mercantile ou de la *balance du commerce*. Cette théorie part de cette base, que l'or et l'argent, c'est-à-dire les métaux précieux, sont la richesse par excellence, et qu'on n'en saurait trop accumuler dans un pays. Elle a été exposée et combattue dans ces *Éléments*. (V. particulièrement le chap. xvi.)

Système de Law. On entend par *Système de Law*, ou simplement par *Système*, les mesures financières conseillées par Law au Régent de France au commencement du dix-huitième siècle. (V. p. 261.)

Système agricole. Adam Smith désigne et combat sous ce nom la théorie des physiocrates sur le produit net de la terre et la production en général. V. ce qui en est dit dans ces *Éléments* aux chapitres sur la VALEUR, la TERRE, le PRODUIT GÉNÉRAL de la société, et ci-dessus dans la note sur la richesse et la valeur. Voir aussi une notice étendue sur les physiocrates que nous avons insérée dans le *Dict. de l'Économie politique*.)

L'école physiocratique désignait le travail agricole par la dénomination de *productif*, et tout autre travail par celle de *stérile*, ce qui ne voulait pas dire *inutile*. Dans ce système, l'industrie agricole *produit*, l'industrie manufacturière *conserve*, et l'industrie commerciale *distribue* la richesse. (V. le chap. vi, sur la TERRE.)

Il est juste de dire ici que l'utilité des professions libérales était bien comprise par les physiocrates. L'abbé Baudeau (*Introduction à la philosophie économique*) divisait la société en trois classes : celle qui s'occupe de l'*art social*, dans laquelle il rangeait, avec les propriétaires, tous ceux

qui participent à l'administration de l'État ; celle qui se livre à l'*art productif* (la culture), et celle qui se livre à l'*art stérile* (manufactures et commerce).

Système continental. On a donné ce nom à la malheureuse pensée qu'eut l'empereur Napoléon I^{er} de fermer le continent aux produits anglais pour ruiner la Grande-Bretagne et réduire son gouvernement à demander la paix. (V. l'article BLOCUS CONTINENTAL que nous avons publié dans le *Dictionnaire de l'Économie politique.*)

Système protecteur ou de la protection. C'est l'ensemble des entraves du régime douanier prohibitionniste, tendant à empêcher l'entrée des produits étrangers pour favoriser le travail national. Nous avons exposé et discuté ce système dans le chap. xvii, ce régime, qui nuit aux industries nationales et aux intérêts du trésor public, percevant d'autant plus que les entrées sont plus grandes.

Système colonial. C'est l'ensemble des mesures prohibitives qui lient les colonies à la métropole et leur interdisent les échanges avec les autres pays. Le système colonial n'est qu'un des aspects du système protecteur.

Les gouvernements ont cherché, sans y trop réussir, à éluder les inconvénients de ces deux systèmes par des exceptions et des concessions au moyen des *Traités de commerce*, qui, en donnant certaines facilités d'un côté, ont augmenté les entraves de l'autre.

Système réglementaire. C'est l'ensemble des mesures restrictives résultant de l'intervention irrationnelle de l'autorité publique dans le domaine du travail. (V. ce qui a été dit au chap. ix, § 4, et aux chap. x, § 5.)

Systèmes socialistes. Sous cette dénomination assez impropre se trouvent comprises les conceptions des réformateurs excentriques, inventeurs de mécanismes sociétaires artificiels, qui méconnaissent la nature de l'homme, violent sa liberté, comptent sur un développement excessif de l'esprit de fraternité et de dévouement, rêvent une famille universelle, et aboutissent, malgré eux, à l'absorption de toute initiative par l'État, c'est-à-dire au communisme et au despotisme, soit à l'abrutissement de l'humanité. (V. la Table des matières.) On a fait aussi du mot Socialisme un synonyme de Science sociale, de Progrès, etc., et on a jeté une grande confusion dans les questions.

On a quelquefois confondu le *droit du travail* proclamé par Turgot (p. 150) et le *droit au travail* demandé par les écoles socialistes. Mais le droit du travail n'est pas autre chose que la libre disposition des facultés, la reconnaissance de la plus sacrée des propriétés, tandis que le droit au travail signifie le droit à la propriété d'autrui, le droit de vivre aux dépens d'autrui.

TABLE ALPHABÉTIQUE ET RAISONNÉE DES MATIÈRES.

- Abondance, disette.** — Leur influence sur les Salaires, 358.
- Agents naturels.** — Théorie de leur gratuité, 9; note.
- Agents personnels.** — Ceux qui concourent à la production, 34.
- Absentéisme.** — Son action appréciée, 304, 445.
- Amortissement.** — Comment s'amortit l'emprunt des propriétaires fonciers par les institutions de crédit foncier, 270. — L'amortissement du capital un des éléments de l'intérêt et de salaire, 328, 352, 370.
- Artiste.** V. *Savant*.
- Association.** — Définie, 164. — Nature, effets et limites de l'esprit d'association, 163. — Si c'est un remède à la Concurrence, 169. — Si l'as. engendre le Monopole, 171. — Le salaire et l'association, 365.
- Avances.** — Mot employé par les physiocrates, 85. — Défini, 92.
- Banques.** — Rôle des banquiers et des banques, 249. — Qualités du billet de banque, 253. — Banques de dépôt, d'escompte et de circulation, 251. — L'e la Banque d'Angleterre et de la Banque de France; leur organisation, leurs opérations, 257. — Succursales et comptoirs d'escompte, 258. — Banques d'Angleterre et d'Écosse et autres pays, 260. — Question des banques, 261. — Les banques et les crises, 262. — Virements de parties, 265. — Banques commanditaires de l'industrie, 267. — V. *Crédit, Clearing house, Monnaie*.
- Balance du commerce.** — Seul point de départ de cette théorie en opposition avec la statistique commerciale, 290; — avec la nature de la monnaie, 295; — avec le mécanisme du commerce, 299; — avec le sens commun, 302. — Cas où la balance est favorable. — Origine de ce système et ses funestes effets, 304.
- Bénéfice.** — Ce que sont le bénéfice brut et le bénéfice net; à qui revient le bénéfice de l'entreprise, 327, 388. — De la participation des capitalistes et des ouvriers aux bénéfices de l'entreprise, 392.
- Besoins.** — Énoncés et considérés, 6.
- Blé.** — Sa valeur mesure des valeurs, 64. — Son prix affecté par le monopole, 71. — Influence des récoltes sur les salaires, 352, 358. — Comment s'établit son prix sur le marché, 409.
- Capital.** — Instrument général de production, 37. — *Moral, V. Travail.* — Capital de l'espèce la plus modeste; première idée de son utilité, 45. — Défini, 79. — Capital engagé, circulant, 81. — Comment il se forme, 89. — Son rôle dans la production, 92. — Son importance, 94. — Le capital n'est pas hostile au travail, 96, 400. — N'est pas du travail accumulé, 89. — Si l'homme est un capital, 89. — A besoin de sécurité, 117. — Limite la division du travail, 134. — Décomposition des revenus du capital, 328. — Légitimité de la propriété du capital, 354. — Consommation reproductive des capitaux,

451. — Dissipation des capitaux, 456. — Travail. V. *Banques, Machines, Monnaie*.
- Capitaliste.** — Sa participation au bénéfice de l'entreprise, 392. — Son travail, 446.
- Charité.** — Influence de la charité légale sur les salaires, 405. — Vicieux système de répartition, 446. — Portée économique des travaux entrepris dans un but de charité, 459.
- Circulation.** — Définie, 201. — Circulation de complaisance, 246.
- Civilisation.** — Définie, 466. — Le manque de civilisation cause de cherté, 288.
- Clearing house.** — Détails sur cet établissement de crédit, 265.
- Commerce.** — Si le luxe fait aller le commerce, 441. — Si les dépenses publiques, les gros traitements, les fêtes publiques, etc., l'encouragent, 457. — V. *Industrie commerciale*.
- Commerce extérieur.** — Voy. *Échange*.
- Communication (Voies de).** — Facilitent la division du travail, 152. — Ralentissent la dépréciation des métaux précieux, 216.
- Communisme.** — Contraire à la nature de l'homme, 70, 141, 534. — V. *Propriété*.
- Concurrence.** — V. *Liberté du travail*.
- Consommation.** — Définie, 95. — Ce que comprend cette partie de l'économie politique, 425, 426. — Nature et classification des consommations, 428. — De la consommation reproductive, 451. — Principes à invoquer pour les consommations privées; prodigalité, luxe, etc., 432, 459. — Consommation des absents, 445; — des voleurs, des pauvres, des oisifs, 444. — Loi statistique de la consommation, 446. — Producteur et consommateur, 450. — Balance de consommation et de production, 455.
- Consommations publiques.* — Leur nature, 454. — Leur utilité, 455. — Sophismes et préjugés, 456. — Moyens d'y subvenir, 462.
- Consommateur.** — Son importance,
450. — Responsable de la moralité de l'emploi des produits, 455.
- Corporations.** — Historique et inconvénients de ce système d'organisation, 147. — Extrait de l'édit de 1776, 150.
- Crédit.** — Défini, 259. — Privé, commercial, industriel, manufacturier, agricole, 245. — Opérations et institutions de crédit, 249. — Société de crédit mobilier, 267. — Institution de crédit foncier d'Allemagne et de Pologne, 269. — Crédit foncier de France, 275. — Consommation à crédit, 455. — V. *Banques, Monnaie, Clearing house, Virement, Warrant*. Instruments de crédit. V. *Signes représentatifs*.
- Crises.** — Le crédit et les crises, 262. — Ce qu'elles sont : exemples récents, 285.
- Débouchés.** — Le débouché défini, 151. — Théorie des débouchés exposée; conséquences morales et humanitaires, 275. — Objections, 284. — Théorie complétée à *Consommation*, 289. — V. *Échange, Produits, Consommation*.
- Dépenses publiques.** — V. *Consommations publiques*.
- Distribution.** — V. *Répartition*.
- Docks.** — Entrepôt perfectionné, 264.
- Douanes.** — Illusion et injustice des obstacles douaniers, 508. — Effets de la réforme douanière, 519. — V. *Protection, Réformes*.
- Division du travail.** — Définie; sa puissance, 121. — Son utilité dans les diverses professions, 127. — Parmi les nations, 129. — Son origine, ses limites, 151. — Inconvénients, objections réfutées, 155.
- Échange.** — Première notion, 15. — Échangeabilité, 10. — Échange défini, 50. — Production par voie d'échange, 275. — Théorie de l'échange; conséquences morales et humanitaires, 276. — Doctrine de la balance du commerce; considérations sur le commerce extérieur, 290. — Mécanisme des opérations de ce commerce, 299. — Doctrine de la liberté du commerce et de la protection, 508. — V. *Balance du commerce, Débouchés, Liberté du commerce*.
- Économie domestique.** — Ses

- rappports avec l'économie politique, 436. — V. *Consommation*, *Épargne*, *Luxe*.
- Economie politique.** — Ses rapports avec les arts, sciences, 1, 4. — Définie, 5. — Parties qu'elle embrasse. Son utilité, son importance, vii, 464. — Nécessité de l'enseignement, vii, xiv. — Ses divisions générales, 469.
- Économie sociale.** — Définie, 4. — V. *Éléments de l'économie politique*.
- Économique (L').** — Nom proposé pour la science économique, 4.
- Égalité.** — Est dans l'avenir de l'humanité, 467. — V. *Monopole*.
- Éléments de l'économie politique.** — Table des matières, v. — Préface, vii. — Avis de la 5^e édition, ix. — Sur la 5^e édition, xi. — Rapport à l'Académie des sciences morales et politiques sur ces deux éditions, xiii. — Plan, 1. — Résumé, 464.
- Employés.** — V. *Ouvriers*.
- Entrepreneur.** — Son rôle dans la production, 54, 42, 95. — S'il doit une indemnité aux ouvriers déplacés par les machines, 199. — Son rôle dans la distribution de la richesse, 526. — Ses qualités, son salaire et son bénéfice, 560, 588.
- Épargne.** — Définie, 88, 91. — Forme les capitaux, 89. — Caisses d'épargne, 90. — On épargne en se procurant des talents, 90. — On peut épargner en dépensant, 92, 441. — A besoin de sécurité, 417. — Économie, avarice, prodigalité; services rendus par l'homme économe, 456.
- État.** — Impropre à concentrer les cultures dans ses mains, 414. — Impropre à diriger la production, 159. — A diriger la consommation, 442, 464. — V. *Gouvernement*.
- Facultés.** — Les facultés de l'homme un des instruments de production. — V. *Talent et Travail*.
- Fermage.** — Dimension des fermes, 102. — Le fermage considéré; durée des baux, 109. — Ses divers éléments, 528. — Diffère de la rente du sol, 414. — V. *Rente*.
- Finances.** — Science des finances définie, 465.
- Fonctions publiques.** — Les plus rationnelles, 116, 154. — Gros traitements, 461.
- Fonds.** — Défini, 80.
- Frais de production.** — Ce qu'ils comprennent, 44. — Régulant le prix courant, 70. — L'impôt est un des frais de production, 465. — La rente fait partie ou ne fait pas partie des frais de production, 45, 412.
- Gouvernement.** — L'art de gouverner classé dans l'industrie immatérielle, 51. — Produit la sécurité, mais celle-ci ne dépend pas uniquement de la nature des gouvernements, 116. — Autres fonctions du gouvernement énumérées, 155. — De son intervention dans le domaine du travail, 154. — Doit être considéré comme entrepreneur, 550. — V. *Etat*.
- Guerre.** — Combattue par l'économie politique, 285. — Provoquée par le système mercantile, 507.
- Homme.** — Ses besoins, 6. — Mû par l'intérêt privé, 15, 166. — A l'instinct propriétaire, 554.
- Harmonie.** — Lois harmoniques des intérêts, 5. — La prospérité des riches favorable aux pauvres, 285. — Le capital n'est pas hostile au travail, 96, 400.
- Importations, exportations.** — Comment elles s'équilibrent; détails sur cette statistique, 290.
- Impôt.** — Ce qu'il est, 529, 462, 405. — L'impôt et le salaire, 598. — S'il est le meilleur des placements, 465.
- Industrie.** — Son action définie, 18. — Analogie des diverses industries au point de vue de la production, 19. — Comment les instruments généraux de l'industrie fonctionnent pour produire, 56. — Comment l'industrie progresse, 44. — Classification des industries, 48. — Prééminence des industries, 55. — A besoin de sécurité, 116. — Toutes les industries sont solidaires, 279.
- Industrie agricole.** — Comment on y produit, 19. — Travail qu'elle comprend, 48. — Division du travail, 155. — Indication des chapitres traitant des

- questions relatives à cette industrie, 475. — V. *Terres*.
- Industrie extractive.** — Travaux qu'elle comprend, 49.
- Industrie commerciale.** — Comment on y produit, 19. — Travaux qu'elle comprend, 50. — Division du travail, 127, 152. — Indication des chapitres traitant des questions relatives à cette industrie, 475.
- Industrie immatérielle.** — Arts et travaux qu'elle comprend, 51. — V. *SerVICES, Travail*.
- Industrie manufacturière.** — Comment on y produit, 19. — Travaux qu'elle comprend, 48. — Division du travail, 153. — Indication des chapitres traitant des questions relatives à cette industrie, 475.
- Industrie voiturière.** — Travaux qu'elle comprend, 50.
- Intérêt ou Loyer du capital.** — Fait partie des frais de production, 45. — Éléments qui le composent, 527, 569. — Causes générales de ses variations, 570. — Circonstances qui le diversifient; apprentissage, chômage, emploi, ville, colonie nouvelle, industrie nouvelle, 375. — Légitimité de l'intérêt; historique des doctrines sur l'usure, 576. — Des lois limitatives de l'intérêt; de l'Usure selon les lois actuelles, 583. — Intérêt confondu avec le salaire et le bénéfice, 594. — Influence du taux de l'intérêt sur les ouvriers, l'industrie et le commerce, 599. — Circonstances tendant à égaliser le salaire et l'intérêt, 405. — Causes artificielles influant sur l'intérêt, 404.
- Intérêt privé.** — Source de la propriété, 13. — S'affaiblit dans l'association, 166.
- Intermédiaires.** — Leur utilité, 127. — Rôle des banquiers, 249.
- Inventions, découvertes.** — Arrêtées dans leur développement par le système des corporations, 148. — Favorisées par l'esprit d'association, 165. — Leur utilité sociale, leurs inconvénients discutés, 176. — S'il doit une indemnité aux ouvriers qu'il déplace, 199. — Le droit d'invention analogue au principe du premier occupant, 541. — Salaire de l'inventeur, 560. Inventeur. V. *Savant*.
- Justice.** — L'idée de justice conduit à la liberté des échanges, 508. — A la propriété, 554.
- Laissez faire, laissez passer.** — Signification, historique et abus de ces formules, 144.
- Liberté.** — Énoncé de diverses libertés, 139.
- Liberté des échanges, liberté du commerce.** — Classée, 140. — Exposée et défendue, 508. — Exceptions qu'elle comporte, 515. — Son application aux pays soumis au régime prohibitif; effets de la réforme douanière, 519. — Ouvrages sur cette question, 525.
- Liberté du travail, Concurrence.** — Définie, 159. — Principe stimulant de l'industrie, régulateur des prix, générateur de l'ordre économique, 141. — Reproches adressés à ce principe et tentatives pour en supprimer l'action, 145. — Le système des corporations discuté, 147. — Le système de la réglementation ou de l'intervention de l'autorité publique dans le domaine du travail, discuté, 154. — Le travail doit être libre, 161. — Si l'association est un remède aux inconvénients de la concurrence, 169. — Si la concurrence engendre le monopole, 169.
- Loyer.** — V. *Intérêt*.
- Luxe, Prodigalité.** — Effets de la prodigalité sur la société, 457. — Question du luxe; théories et préjugés opposés; quel luxe est désirable, 459. — Lois somptuaires appréciées, 442. — Portée économique du luxe officiel, 457.
- Machines.** — Forment un capital important, 82, 96. — Ce que comprend la notion des machines, 176. — Chiffres curieux sur leur puissance et leurs effets, 177. — Leurs effets économiques et moraux, 185, 188. — Objections discutées, 188. — Déplacent les ouvriers; circonstances qui contre-balaencent cet inconvénient, 194. — Résumé de la question des machines, 200.
- Marché.** — Défini, 150. — Comment

s'établit le prix du blé, 409. — V. *Offre et Demande*.

Matières premières. — Classées parmi les capitaux, 84.

Maximum. — Son action, ses effets, 72, 210.

Métayage. — Considéré, 107.

Métaux précieux. — Production des mines d'Amérique, 60. — Qualités qui les rendent propres à faire de la monnaie, 207. — Leur valeur à différentes époques, 215. — Causes accélérant ou ralentissant leur dépréciation, 215. — Supériorité relative de l'or ou de l'argent; rapport légal entre les deux; démonétisation de l'or, 217.

Monnaies. — Première notion, 15, 67.

— Les monnaies ne sont qu'une partie du capital, 84. — Son rôle, ses qualités, 202. — Monnaie idéale, de compte, de change, de convention, 205. — Sa valeur ne peut être arbitrairement fixée, 209. — Signe, gage et mesure des valeurs, 211. — Leur pouvoir d'acheter à diverses époques, 212. — Causes accélérant ou ralentissant leur dépréciation, 215. — Forme, composition, noms et falsification des monnaies, 222. — Signes représentatifs de la monnaie; monnaies de cuivre, de billon, de bronze, 250. — Monnaie de papier ou papier-monnaie, 255. — Fonction de la monnaie dans les échanges extérieurs, 295. — V. *Balance du commerce, Numéraire*.

Monopole. — Naturel et artificiel; son influence sur les prix, 71. — Certaines facultés constituent un monopole naturel, 75. — La terre est un monopole naturel, 98. — S'il est engendré par la liberté d'association, 171.

Morale. — L'économie politique auxiliaire de la morale, v, 285.

Moralité. — Influence de la moralité de l'ouvrier et du travailleur sur le salaire, 357. — Influence de la moralité de l'emploi du capital sur l'intérêt, 375. — Le consommateur responsable de la moralité de l'emploi des produits, 455.

Numéraire. — Diffère des capitaux d'un pays, 84. — Ce qu'il en faut à un pays, 227. — Quantité en France, en

Angleterre, en Europe, 228. — Comment il disparaît, 229.

Occupation. — Le principe d'occupation considéré, 341.

Offre et Demande. — Signification de cette formule, 69. — V. *Prix*. — Réglement les salaires, 352; — l'intérêt, 370.

Oisifs. — Considérés, 446.

Organisation. — Organisation naturelle et organisation artificielle de la société, 171. — Organisation du travail, 175.

Ouvriers, Employés. — Leur rôle dans la production, 54. — Influence de la division du travail sur leur moralité et leur sort, 155. — L'association leur est favorable, 165. — Les ouvriers et les machines, 194. — Diverses catégories d'ouvriers, 548, 560. — Participation des ouvriers au bénéfice de l'entreprise, 365, 392. — Influence des salaires sur leur condition, 396. — Lois limitant le travail, le compagnonnage, les chômages, les coalitions considérés, 405. — Sont les consommateurs par excellence, 447. — V. *Salaires*.

Pauvres. — Intéressés à la prospérité des riches, 285. — Aux dépens de qui ils vivent, 445. — V. *Population*.

Physiocrates. — Économistes du dix-huitième siècle. — Leurs idées, 5, 21, 54, 85, 205, 509, 421, 475. — V. *Quesnay, Dupont de Nemours, Le Trosne, Mercier de Larivière, Baudeau*.

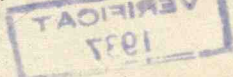
Population. — L'excès de population renchérit les produits, 289. — Le taux du salaire en raison inverse du nombre d'ouvriers, 352. — La rente du sol progressive avec la population, 411. — Du nombre d'habitants désirable dans un pays, 425. — La question de population, 467.

Prix. — Défini, 65. — Différentes espèces, 66. — *Prix de revient*, 68. — Le *prix courant* réglé par l'offre et la demande, et les frais de production, 69. — Influencé par le monopole, 71. — Nature et effets du *prix maximum*, 72. — V. *Valeurs*.

Privilage. — Défini, 344.

- Prodigalité et Avarice.** — Leur nature et leurs effets, 456.
- Producteur.** — Producteur et consommateur, 444. — Fait des vœux antisociaux, 451.
- Production.** — Premières notions, 5. — Analyse de la production, 17. — Définie, 20, 95. — Agents personnels qui y concourent, 54. — Comment les instruments généraux fonctionnent pour produire, 56. — Causes premières de la production, 40. — Frais de production, 44. — Examen détaillé des instruments de production, 74. — Caractère de la production agricole, 97. — Conditions nécessaires ou favorables à la production, 116. — Importance de la production moderne, 176. — Production par voie d'échange, 275. — Bornes à la production, 287. — Une production intelligente doit viser au produit net, 422. — De la consommation industrielle ou reproductive, 451. Balance des consommations avec la production, 455.
- Produits.** — Définis, 18, 287. — Tous les produits sont immatériels, 22. — S'échangent contre d'autres produits, du travail ou des services, 277. — Causes de leur cherté, 288. — Sont faits pour les hommes et non les hommes pour les produits, 424.
- Produits immatériels.* — V. *Services.*
- Produit net.** — Produit brut et produit net de la société, 418. — Le produit net est le but de la production, 422.
- Profit.** — V. *Bénéfice et Intérêt.*
- Propriété.** — Définie, 17, 534, 544. Grande et petite propriété agricole, 100. — Avantages de l'appropriation individuelle du sol, 111. — Démonstration du principe de propriété, par l'idée de justice, d'utilité sociale, le droit de premier occupant, d'invention, etc., 554. — S'il y a des propriétés plus respectables les unes que les autres, 544. — Auteurs qui ont défendu ou attaqué la propriété, 475. — Auteurs qui ont traité de la propriété intellectuelle, 474.
- Propriétaires.** — Paroles de Joseph Droz, 544. — Paroles de Destutt de Tracy, 587.
- Protection** (Système de la). — Confond l'intensité avec la productivité du travail, 77. — Méconnaît la division du travail, 150. — Exposée et combattue, 508. Ne s'occupe que du producteur et sacrifie le consommateur, 452. — La politique temporaire, 517. — Industries qui ne sont pas protégées, 512. — Ouvrages sur cette question, 525.
- Réformes** (douanière, financière). — Comment s'exécutent ces réformes, 519, 449. — Réforme postale, 449.
- Réglementation.** — Inconvénients de ce système exposés, 154. — Abus des anciens règlements de fabrique, 156. — Les mauvais règlements cause de cherté, 288.
- Rente.** — Fait ou ne fait pas partie des frais de production, 45, 412. — Nature de la rente; signification de ce mot, 406, 410. — Diffère du fermage, 414. — Diffère du taux de l'intérêt du capital d'achat des terres, 416. — Diffère du produit net, 420.
- Répartition.** — Comment elle se fait, 525. — Sur quels principes elle repose; — formules socialistes, 550.
- Revenu.** — Décomposition des diverses branches de revenu social, 527. — V. *Salaires, Intérêt, Rente, Bénéfice.*
- Richesse.** — Définie, 8. — Classée, 11. Sa production, 17. — Selon les physiocrates, 50, 55, 472. — Selon les partisans de la balance du commerce, 55, 472. — Selon les partisans du système protecteur, 472. — Note sur l'expression de Richesse et sa signification, 470. — V. *Production.*
- Riches.** — Leur propriété favorable aux pauvres, 285. — Capital n'est pas hostile aux travail, 96, 400.
- Salaire.** — Fait partie des frais de production, 45. — Ses divers éléments, 528, 550. — Des divers salariés, 548. — Causes générales de la variation des salaires; l'offre et la demande, le prix des vivres; apprentissage, chômage, moralité, villes, campagnes, colonies, industrie nouvelle, etc., 552. — Causes de la diversification des salaires, 556.

- Salaire du savant, de l'entrepreneur, de l'artiste, 360. — Le salaire et l'association, 365. — Salaire confondu avec l'intérêt ou le bénéfice, 394. — Influence des salaires élevés ou bas sur la condition des ouvriers, l'industrie et le commerce, 396. — Circonstances qui tendent à égaliser les salaires et l'intérêt, 405. — Causes artificielles influant sur le salaire, 404. — V. *Ouvriers*.
- Savant, Artiste, Inventeur.** — Leur rôle, 34. — Leur salaire, 360. — L'association leur est favorable, 165.
- Sécurité.** — Condition essentielle pour les sociétés; sa production, etc., 116. — Influence sur le taux de l'intérêt, 371.
- Sciences morales et politiques.** — Définies, 4.
- Science sociale.** — Définie, 4.
- Services.** — Définis, 19, 25, note. — Analogie des Services avec les Produits, 21. — Leurs différents noms, 25. — Théorie de M. Dunoyer, de J.-B. Say et de l'auteur, 25. — Objections, 28, 30. — Énoncé des diverses catégories de produits-services, 27. — Idée des physiocrates, 30. — Classification de M. John S. Mill, 31, note. — Se changent contre d'autres services; des produits ou du travail, 277.
- Signes représentatifs des valeurs.** — Définis, 211. — Signes métalliques, 250. — Signes non métalliques : effets de commerce, monnaie de papier et papier-monnaie, 255. — Qualités du billet de banque, 255.
- Socialistes** ou Réorganiseurs contemporains et excentriques de la société. — Attaquent l'offre et la demande, 70, 145. — Attaquent l'appropriation individuelle du sol, 111. — Veulent supprimer la Concurrence, 146. — Reviennent au système des corporations, 147. — Exagèrent l'intervention de l'autorité et la réglementation, 154. — Voient une panacée dans l'association, 158. — Veulent réorganiser le travail et la société, 171. — Leurs formules de répartition de la richesse, 328. — Croient que le salariat peut
- disparaître, 365, 385. — Attaquent la légitimité de l'intérêt, 382. — Croient à une hostilité naturelle entre le capital et le travail, 401. — Leurs systèmes caractérisés, 476. — V. *Communisme*.
- Société.** — Comment elle vit, 5. — Son état progressif, 401. — Revenus sociaux, 327. — La société humaine est une société d'échange et non de bienfaisance, 446. — Pyramide sociale, 447.
- Solidarité.** — La solidarité des intérêts est la doctrine des économistes, 5. — Solidarité des industries, 279; — des producteurs, des localités, des nations, 282.
- Statistique.** — Comparaison de la production des cordonniers en France et des mines d'or et d'argent, 60. — Contenance des terres de grande, moyenne et petite culture, 101. — Nombre de cotes foncières en France, 104. — Durée des baux, 111. — Population de l'Ohio, 112. — Exemples remarquables de travail divisé, 121. — Faits relatifs à la puissance des machines et au perfectionnement de l'industrie moderne : moulins, fabrication du fer, filatures, imprimerie, glisseries, canaux, chemins de fer, 177. — Usure des monnaies évaluée, 216. — Rapport légal des monnaies et autres détails sur les monnaies, 219 et suivantes. — Proportion du numéraire nécessaire; numéraire en Europe, 227, 228. — Émission des assignats, 257. — Dates de la fondation des banques célèbres, 252. — Opérations de la Banque de France, 257. — Exposé des crises industrielles les plus récentes, 285. — Note sur les valeurs officielles et actuelles de la statistique des douanes, 295. — Développement du commerce extérieur, 325. — Le paupérisme au dix-septième siècle, 335. — Revenu et consommation en blé et autres produits d'une famille; influence de la cherté, 359. — Résultats des réformes de Huskisson; résultats de la réforme postale en Angleterre, 449.
- Stock.** — Défini, 10.
- Systèmes économiques.** — Sys-



- tème de Law, 261, 475. — Système mercantile ou la Balance du commerce; défini, 55, 290, 475. — Système de la protection; défini, 476. — Exposé et réfuté, 508. — Système réglementaire, défini, 154, 156, 288 476. — Faits relatifs au système des corporations et aux anciens règlements de fabrique, 147, 156. — Influence des systèmes mercantile, réglementaire et protecteur sur les salaires et les profits, 404. — Système agricole, — Système continental, — Système colonial, — Systèmes socialistes définis, 476. — V. *Balance du commerce, Réglementation, Organisation, Socialistes.*
- Talent.** — Défini et classé comme instrument de travail, 85. — Obtenu par l'épargne, 90. — Constitue un monopole naturel, 75. — Son salaire ou revenu, 560, 572.
- Terre.** — Richesse naturelle et richesse produite, 12. — Instrument général de production, 57, 82, 97. — Rôle du propriétaire du sol dans la production, 45. — Ce que comprend la terre; ses caractères dans la production agricole, 97. — Son meilleur emploi; grande et petite propriété, grande et petite culture, 101. — Faire valoir, métayage, fermage, emphytéoses, 105. — Utilité de l'appropriation individuelle du sol, 111. — Décomposition des revenus de la Terre, 528. — Légitimité de la propriété foncière; réponse aux objections, 557.
- Travail.** — Défini, 18, note, 25, 74, 76. — Stérile ou improductif, 52, 54. — Instrument général de production, 57. — Mesure de la valeur, 63. — Importance de la notion du travail, 77. — Si on peut dire que le travail est un capital, et que le capital est du travail accumulé, 89. — A besoin de sécurité, 117. — La liberté du travail, 159. — Le droit de travailler, propriété sacrée; belles paroles de Turgot, 150. — Inconvénients de la réglementation ou de l'intervention de l'autorité publique dans le domaine du travail, 154. — Le travail doit être libre, 161. — S'échange contre d'autre travail, des produits ou des services, 277. — Décomposition des revenus du travail, 328. — Légitimité de la propriété du travail, 557. — Le travail fondement de la propriété, 546. — Le capital n'est pas hostile au travail, 96, 400.
- Organisation du travail. V. Division du travail, Organisation, Liberté du travail.*
- Droit au Travail et droit du Travail, 476.*
- Travaux publics.** — Leur utilité difficile à préciser, 456. — Portée économique des travaux entrepris dans un but de charité, 459.
- Usure.** — Définie, 376, 585. — Historique des doctrines et préjugés sur l'usure, dans l'antiquité, dans la Bible, dans le moyen âge et de nos jours; légitimité du prêt à intérêt, 576. — De l'usure selon les lois actuelles, 585.
- Utilité.** — Définie, 8. — Gratuite ou onéreuse, directe ou indirecte, 9. — *Utilités*, 18. — L'utilité, résultat de la production, 17, 21. — Premier fondement de la valeur, 56. — Comment elle est consommée, 429. — Utilité des dépenses privées appréciée, 432, 459. — Utilité des travaux publics et des dépenses publiques difficile à préciser, 456. — Note finale sur l'emploi de cette expression, 470.
- Utilité sociale.** — Un des fondements du principe de propriété, 554, 546.
- Valeur.** — Définie, 10, 65. — *Valeurs*, 18. — Ses trois fondements ou sources, 55. — Ses propriétés, 59. — Sa mesure, 61. — Sa valeur en monnaie, 64. — Valeur qu'il faut considérer, 66. — Valeurs officielles et actuelles de douane, 292, 470. — *Valeurs publiques*, 470. — V. *Prix, Monnaie, Echange.*
- Virement.** — Ce qu'est cette opération de crédit, 265.
- Warrants.** — Ce qu'est cet instrument de crédit, 264.



AUTEURS CITÉS

ÉCONOMISTES, PHILOSOPHES, PUBLICISTES, ETC.

- ALGAROTI**, 18.
ALLOURY, 474.
ARAGO, 175.
ARRIVABENE, 100, 525, 429.
ARISTOTE, 578.
BABBAGE, 264.
BASTIAT, 5, 25, 77, 175, 189, 277, 282, 305, 323, 367, 381, 450 et suiv., 457 et suiv., 470.
BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE, 578.
BAUDEAU (L'abbé), 476.
BLANC (Louis), 175.
BLANQUI, 475.
BLACKSTONE, 542.
BOYLEAU (Estienne), 151.
BOISGUILLEBERT, 205.
BOSSUET, 580.
BELL, 102.
BENTHAM, 579, 581.
BRISSOT, 475.
BUGEAUD (Maréchal), 554.
CATON, 377.
CALVIN, 578.
CAREY, 5, 262.
CHEVALIER (Michel), 154, 164, 178, 184, 214, 220, 226, 227, 229, 242, 296, 525.
CICÉRON, 576, 585.
CIESZKOWSKI, 258, 241, 266, 269, 272.
CLAVIÈRE, 225.
CLÉMENT (A.), x, 159, 428, 470.
CLÉMENT (P.), 516.
COBDEN, 509, 525, 552, 449.
COCHUT, 262.
COLBERT, 144.
COLMONT (De), 216.
COMTE (Ch.), 412, 541 et suiv., 474.
CONDY-RAGUET, 262.
CONSTANCIO, 425.
COQUELIN, 145, 254, 262.
COSTAZ (L.), 224.
COURCELLE-SENEUIL, 41.
COURTOIS (A.), 258, 268, 274.
COUSIN, 22, 165.
D'AUDIFFRET, 275.
DAIRE, 261, 471.
DESTUTT DE TRACY, 49, 77, 587, 426.
DROZ (Jos.), 50, 157, 284, 425, 426, 471.

- DUMAS (J.)**, 216.
DUNOYER (Ch.), xi et suiv., 22 et suiv., 28, 51, 55, 40, 49 et suiv., 118, 155, 165, 589, 471.
DUPIN (Ch.), xvi.
DUPONT de Nemours, 21, 145.
DUPONT-WHITE, 401.
DUPRÉ DE SAINT-MAUR, 206.
DUPUYNODE, 229.
DUSSARD, 41.
DUTENS, 426, 471.
FAUCHER (Léon), 261, 578, 581, 586, 474.
FERRIER, 524.
FLOREZ-ESTRADA, 426, 454.
FONTEYRAUD, 259.
FRANK, 554.
GARNIER (Germain), 227.
GARNIER (Joseph), 524, 449, 470.
GASPARIN (Comte de), 108 et suiv.
GASPARIN (Aug. de), 18.
GAUTHIER, 262.
GENOVESI, 58, 75, 227.
GIOJA, 55.
GIRARDIN (É. de), 117.
GIRAUD (Ch.), xvi.
GROS (Ath.), 215.
GOURAUD, 524.
GOURNAY, 145.
HAMILTON (Rob.), 462.
HUME, 215, 472.
HUMBOLDT (De), 214.
HUSKISSON, 47.
JOBARD, 144.
JOSSEAU, CHOMSKI et DELAROY, 275.
LAMBERT, 269.
LAROMIGUIÈRE, 61.
LAW, 205, 261.
LEBER, 212.
LEMONTEY, 155.
LE TROSNE, 20.
LHERBETTE, 584.
LESTIBOUDOIS, 524.
LIPKE, 266, 269.
LIVERPOOL (Lord), 218, 220.
LULLIN DE CHATEAUVIEUX, 102.
LUTHER, 579.
LYCURGUE, 209.
MAC CULLOCH, 79, 217, 226, 426, 429, 452, 459, 442, 471.
MALTHUS, 28, 51, 66, 79, 414, 470.
MERCIER DE LARIVIÈRE, 556.
MICHEL, 248.
MIGNET, xvi.
MILL (James), 20.
MILL (John-Stuart), 51, 41, 155, 426, 470, 471.
MOLINARI (De), 117, 222, 518, 524, 567, 579, 474.
MONJEAN, 10.
MONTAIGNE, 285, 509.
MONTESQUIEU, 141, 142, 188.
MOREAU DE JONNÈS, 64, 228, 559.
NAPOLEÓN, 476.
NELSON, 182.
NECKER, 225, 292.
NEWMARCH, 215.
ORTES, 129.
PASSY (Frédéric), 474.
PASSY (H.), xvi, 10, 105, 415, 470.
PEEL (Robert), 449.
PÈREIRE (É. et I.), 268.
PLANCHE (Aug.), 459, 442.
PLINE, 222.
PROUDHON, 158, 554, 582, 475.
RÉMUSAT (de), xvi.
RENOUARD, 474.
QUESNAY, 21, 144, 509, 518.
REYBAUD (Louis), 554, 475.
RICARDO, 70, 195, 258, 401, 414, 423, 470.

- RICHELOT**, 524.
- ROBERT-GUYARD**, 121, 427.
- ROLAND**, 155.
- ROSSI** (P.), 10, 52, 57, 40, 41, 71, 75, 79, 95, 101, 121, 195, 517, 521, 592, 420, 425, 426, 470.
- ROUSSEAU** (J.-J.), 5, 111, 175.
- ROWLAND-HILL**, 449.
- RUBICHON** et **MOUNIER**, 416.
- SAINTE-CHAMANS** (De), 524.
- SAINTE-PIERRE** (De), 584.
- SALMOUR** (De), 275.
- SAY** (J.-B.), 8, 10, 11, 18, 22 et suiv., 51, 54, 57 et suiv., 65, 64, 66, 75, 79, 85, 92, 102, 106, 111, 114, 121, 156, 159, 191, 216, 221, 248, 277, 286 et suiv., 292, 572, 589, 591, 421, 426, 429, 452, 456, 457, 447, 454, 470.
- SAY** (Horace), 501.
- SCARBEEK**, 426, 445.
- SCHMALTZ**, 227, 292.
- SCIALOJA**, 72, 428.
- SENIOR**, 100, 217, 218, 248, 525, 427, 452, 445.
- SISMONDI** (De), 51, 105, 106 et suiv., 191, 198, 454, 471.
- SMITH** (Adam), 5, 10, 18, 51, 52, 58, 64, 82 et suiv., 121 et suiv., 205, 218, 295, 504, 572, 421, 457, 442, 450, 470, 472.
- SOLON**, 577.
- STORCH**, 471.
- SUDRE**, 554.
- SULLY**, 509.
- THIERS**, 261, 554, 558, 474.
- THONISSEN**, 554.
- TROPLONG**, 581.
- TURGOT**, 21, 51, 52, 144, 147 et suiv., 205, 518, 581, 599, 476.
- VAUBAN**, 555.
- VERGÉ**, xvi.
- VILLERMÉ**, xvi.
- VOLTAIRE**, 285, 401.
- WABRAS**, 470.
- WEST**, 414.
- WOLOWSKI**, 196, 274.
- XÉNOPHON**, 121.

FIN.



ERRATA.

- Page 56, dans le titre du § 5, au lieu de : agents actuels, lisez : agents naturels.
- 155, dans la note, ajoutez : la charité aux diverses fonctions que s'attribuent les gouvernements.
- 255, dans le titre, lisez : des signes représentatifs non métalliques.
- 285, au 4^e alinéa, lisez : ces vérités sont malheureusement neuves ;
- 519, ajoutez au titre : effets de la réforme douanière sur la Terre, le Capital et le Travail.
- 449, au 2^e alinéa de la note, on a renvoyé à une note finale qui se trouvera dans *Notes et petits traités faisant suite aux Éléments de l'économie politique.*